

République et canton de Genève

Projet de budget 2017

Tome

1

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Budget de fonctionnement par politique publique et par programme



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Sommaire

1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat	3
2. États financiers selon les normes IPSAS et notes	25
3. Introduction à la lecture du document	53
4. Arborescence Politique publique - programme	63
5. Projet de budget par politique publique et par programme	67
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
6. Projet de budget en francs par politique publique et programme	399
Annexes :	
Liste des programmes par département	461
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	465
Effectifs par politique publique et par département	477
Subventions accordées	481
Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	505
Liste des mesures du Conseil d'Etat	511

1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Conformément à l'article 108 de la Constitution genevoise et à l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), le Conseil d'Etat vous présente son projet de budget pour l'exercice 2017 (PB 2017).

À l'issue d'un travail intensif mené avec le soutien de tous les départements et autres entités de l'Etat en vue de maîtriser l'évolution des dépenses, le Conseil d'Etat est parvenu à contenir le déficit projeté à hauteur de 77 millions de francs.

Ce résultat est influencé à la fois par la modeste progression des recettes fiscales et par l'augmentation importante des charges obligatoires, en particulier celles qui concernent les différentes aides sociales.

1. Introduction

Les travaux du Conseil d'Etat pour l'élaboration de ce projet de budget ont débuté en février. Ils ont été rendus particulièrement complexes par l'évolution incertaine de la conjoncture et par la prise en compte d'une augmentation conséquente des charges imposées par des lois ou des obligations.

La plus grande part de l'augmentation des charges revient aux diverses dépenses contraintes sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a pas prise. Il s'agit pour l'essentiel des subventions aux personnes physiques, des engagements envers les tiers et des charges de personnel transversales, qui augmentent au total d'environ 200 millions par rapport au budget 2016.

Hors dépenses obligatoires, les charges sur lesquelles le Conseil d'Etat dispose d'une marge de manœuvre politique sont maîtrisées : leur augmentation se chiffre à 65 millions, ce qui correspond aux moyens supplémentaires alloués en 2016 et 2017.

Le déficit de 77 millions n'est certes pas réjouissant. Compte tenu de la stagnation des revenus fiscaux prévue en 2016 et de la modeste progression inscrite au projet de budget 2017, la marge de manœuvre réduite à disposition a été utilisée au mieux. Aller plus loin dans la diminution des dépenses aurait impliqué de réduire des prestations publiques ou de ne pas accorder d'annuité en 2017, ce à quoi le Conseil d'Etat s'est refusé afin de ne pas fragiliser la cohésion sociale de notre canton, à l'heure où celui-ci doit affronter des défis majeurs.

Volonté de maîtriser les charges

À fin juin 2016, selon les informations qui étaient alors disponibles, le projet de budget faisait apparaître un déficit potentiel d'environ 200 millions de francs. Durant l'été 2016, le Conseil d'Etat a effectué de nombreux arbitrages pour réduire autant que possible le déficit budgétaire. Il a par ailleurs poursuivi son objectif d'économie concernant certaines charges de personnel, tant au sein de l'administration que du secteur subventionné

La poursuite du plan de mesure initié en 2015 améliore le projet de budget 2017 de plus de 60 millions. S'ajoutant à certaines recettes supplémentaires, les arbitrages du Conseil d'Etat ont permis, au final, de réduire de plus de la moitié le déficit par rapport à ce qui était encore projeté au début de l'été. Les nombreuses mesures d'économie et d'efficience prises au cours des deux dernières années apportent des résultats concrets, avec un effet positif durable de près de 300 millions qui améliorera également tous les budgets futurs. Le

Conseil d'Etat est déterminé à poursuivre son effort de maîtrise des dépenses et, donc, de l'endettement du canton à long terme.

Explication des écarts

Le projet de budget 2017 intervient dans un contexte particulier. Pour rappel, le Grand Conseil refusait, le 18 décembre 2015, d'adopter le projet de loi 11719 établissant le budget de l'Etat pour l'exercice 2016. Suite à ce refus, le Conseil d'Etat, considérant les importantes divergences qui se manifestaient dans les positions des divers partis politiques, décidait de ne pas déposer une nouvelle loi amendée. Dès lors, et pour la première fois, le principe du budget selon les « douzièmes provisoires » s'est appliqué à l'ensemble de l'année.

Le Conseil d'Etat est ainsi amené à déposer aujourd'hui un projet de budget 2017 dans un cadre inédit, puisque le point de référence de l'année précédente est un exercice non doté d'un budget voté. Les deux tableaux ci-après résument les écarts entre le PB 2017 et, d'une part, le budget 2015 qui est le dernier budget formellement adopté par le Grand Conseil et, d'autre part, le budget 2016 selon les « douzièmes provisoires » qui permet à l'Etat de fonctionner durant l'exercice en cours.

Ecart par rapport au budget 2015

Le projet de budget 2017 en bref	B2015	PB2017	Ecart	en %
Charges de fonctionnement	7'819.4	8'145.1	325.6	4.2%
Revenus de fonctionnement	7'833.2	8'068.0	234.8	3.0%
Résultat net	13.8	-77.1		

Ecart par rapport au budget 2016

Le projet de budget 2017 en bref	B2016	PB2017	Ecart	en %
Charges de fonctionnement	7'911.8	8'145.1	233.3	2.9%
Revenus de fonctionnement	7'921.2	8'068.0	146.8	1.9%
Résultat net	9.4	-77.1		

La lecture de la croissance des charges doit être effectuée par rapport à ces deux référentiels. Cette croissance se monte à 4,2% sur deux exercices, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,1%, qui est en phase avec l'évolution historique de ces dix dernières années.

2. Résultats du plan de mesures du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat poursuit sa stratégie de contrôle de l'évolution des dépenses sur lesquelles il a la possibilité d'agir. Les mesures introduites depuis deux ans, si elles n'ont pas permis de contrer l'effet de hausse importante des dépenses obligatoires, ont néanmoins amélioré le résultat 2015 de 144 millions. Elles devraient engendrer une amélioration supplémentaire du résultat à hauteur de 152 millions pour l'exercice 2016.

S'agissant du PB 2017, les mesures présentées par le Conseil d'Etat ont un effet positif de 62 millions, dont 28 millions proviennent de mesures annoncées dans les précédents budgets, parmi lesquelles figure la mesure imposant aux employeurs la transmission des certificats de salaires annuels de leurs employés (+16 millions de revenus en 2017, mesure 79). Le solde de 34 millions concerne de nouvelles mesures proposées par le Conseil d'Etat et visant à réduire les charges :

- Une réduction budgétaire sur certaines charges de personnel dans le cadre de l'objectif d'économie de -5% conduit à une économie de 11,1 millions (mesure 83).
- Une nouvelle réduction budgétaire équivalant à 1% sur certaines subventions génère une économie de 21 millions.
- Une mesure concernant l'assurance maladie visant à assimiler à un couple marié les concubins vivant ensemble avec au minimum un enfant en commun engendre une économie de 2 millions.

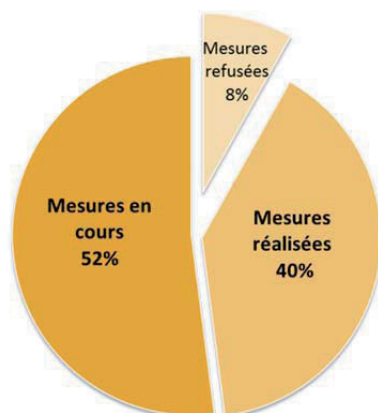
Année	Effets des mesures sur le résultat
2015	144 millions récurrents dès 2015
2016	152 millions + 144 millions = 296 récurrents dès 2016
2017	62 millions + 296 millions = 358 récurrents dès 2017

Enfin, un certain nombre de mesures encore à l'étude permettraient de générer des revenus supplémentaires et de réduire les charges sur les années suivantes. Ces mesures concernent notamment l'adaptation des tarifs Unireso et des horodateurs, la participation des communes aux transports collectifs et le financement du coût lié au vieillissement de la population. D'autre part, certaines propositions émanant de la consultation auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique produiront leurs effets dès 2017.

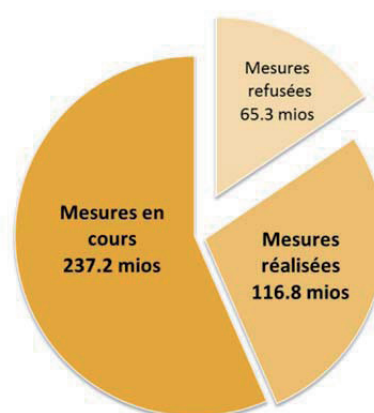
Un certain nombre de mesures ont en revanche été refusées par le Grand Conseil ou le corps électoral. Les mesures refusées présentaient un potentiel d'amélioration du résultat d'environ 65 millions. Il s'agit notamment de la mesure fiscale sur le plafonnement de la déduction des primes d'assurance maladie et accident, de celle concernant le soutien financier individuel aux personnes âgées et handicapées et de celle sur l'engagement de nouveaux collaborateurs en déduisant deux annuités à l'évaluation des dossiers des candidats.

Sur les 98 mesures présentées par le Conseil d'Etat, une grande majorité sont réalisées ou en cours de réalisation.

En nombre de mesures



En volume d'économies



3. Hausse modérée des revenus fiscaux

Contexte conjoncturel incertain

Ce projet de budget a été élaboré dans un contexte général marqué par l'incertitude. L'économie suisse dans son ensemble, fortement dépendante de l'étranger, tarde à retrouver de la vigueur. Le coup de frein causé par la brusque appréciation du franc en janvier 2015 se fait toujours ressentir en 2016. Les effets positifs du retour progressif de la croissance dans l'Union européenne sont contrebalancés par la mollesse de l'activité dans les pays émergents. Les secteurs d'activité à vocation exportatrice restent particulièrement sous pression.

La croissance économique nationale devrait ainsi demeurer limitée. Dans ses dernières prévisions du mois de juin, le Groupe de perspectives économiques (GPE) table sur une progression de 1,2 % pour le PIB suisse en 2016, et de 1,6% pour 2017.

À Genève, la reprise se fait attendre. Après avoir stagné en 2015, le PIB cantonal ne devrait connaître qu'une évolution modérée. Dans ses prévisions de juin, le GPE a légèrement revu à la baisse son estimation prévue pour 2016 (de 1% à 0,8%) et 2017 (de 1,6% à 1,4%).

Prévisions du GPE (juin 2016)	2016	2017
PIB CH	1,2 %	1,6 %
PIB GE	0,8 %	1,4 %
Chômage GE	5,8 %	5,9 %

L'économie genevoise reste entravée par le manque de dynamisme de la conjoncture mondiale, en particulier asiatique. Les exportations de marchandises ont légèrement reculé durant le premier semestre 2016, tandis que le secteur financier doit s'adapter aux conditions monétaires actuelles, notamment les taux d'intérêts négatifs.

La stagnation de l'indicateur LEA-PICTET-OCSTAT (LPO), qui anticipe la conjoncture genevoise, ne laisse pas augurer une forte reprise à court terme. Une légère accélération de la croissance est néanmoins attendue en 2017, au gré notamment de l'amélioration de la conjoncture mondiale et de ses effets pour les secteurs exportateurs.

Evolution globale des revenus fiscaux

Le projet de budget 2017 fait apparaître une hausse de 101 millions de francs des impôts, taxes et droits par rapport au budget 2016, soit +1,6%. Après une quasi-stagnation en 2016, cette progression modérée en 2017 s'appuie principalement sur l'évolution favorable de l'impôt des personnes morales, tandis que celui des personnes physiques marque le pas.

Ce projet de budget inclut à ce stade l'effet fiscal positif de deux mesures du Conseil d'Etat, à savoir le plafonnement de la déduction liée aux frais de déplacement professionnels effectifs (+28 millions) et l'envoi systématique par les employeurs des certificats de salaire annuels de leurs employés à l'administration fiscale (+16 millions).

La mesure concernant la limitation des frais de déplacement effectifs fera l'objet d'une votation populaire le 25 septembre prochain, la loi adoptée par le Grand Conseil ayant fait l'objet d'un référendum. Cette mesure avait déjà été inscrite dans le budget 2016. Quant à la mesure relative à l'envoi systématique des certificats de salaire, elle sera prochainement examinée par le Grand Conseil.

Si l'on ne tient pas compte de l'effet de ces deux mesures, le montant total des impôts projetés augmente de 85 millions de francs (+1,3%).

	en millions CHF				
	C 2015	B 2016	PB 2017	Ecart PB 2017 - B 2016	
Personnes physiques (PP)	3'888	3'886	3'774	-113	-2.9%
Personnes morales (PM)	1'391	1'478	1'580	102	+6.9%
Part cantonale aux recettes fédérales	415	405	460	54	+13.4%
Impôts immobiliers	500	436	465	28	+6.4%
Droits de successions et donations	147	108	118	10	+9.3%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	108	111	114	4	+3.3%
Autres impôts	12	15	14	0	-3.1%
Total Impôts, taxes et droits	6'461	6'440	6'524	85	+1.3%
Mesure fiscale 59A (frais de déplacement)	-	28	28		
Mesure fiscale 79 (certificat de salaire)	-	0	16		
Total Impôts, taxes et droits	6'461	6'468	6'568	101	+1.6%

Recul de l'impôt des personnes physiques

L'impact fiscal des mesures mentionnées ci-dessus concerne essentiellement l'impôt des personnes physiques, à hauteur de +27 millions pour le

plafonnement des frais de déplacement (1 million supplémentaire revenant à la part cantonale à des recettes fédérales) et de +16 millions pour l'envoi systématique des certificats de salaire.

En tenant compte de cette dernière mesure, l'impôt projeté des personnes physiques affiche une baisse de 97 millions, équivalant à -2,5% par rapport au budget 2016. En excluant cet effet, l'impôt des personnes physiques recule de 113 millions de francs, soit -2,9%.

Cette évolution négative est principalement due à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur la fortune, qui avaient vraisemblablement été surévalués dans les estimations du budget 2016, ce qui génère un effet de base dans la comparaison avec le projet de budget 2017. Sur la base de l'avancement des taxations effectives, il s'avère aujourd'hui que l'impôt produit pour l'année 2014 – qui sert de point de départ concret pour les projections du projet de budget 2017 – est moins important que ce qui était encore prévu l'an dernier.

Au final, selon les estimations actuelles, l'impôt sur le revenu marque donc le pas sur les trois dernières années, tandis que l'impôt sur la fortune connaît une progression très modérée. Il faut y voir l'influence du ralentissement de la croissance économique, qui se concrétise dans la relation entre l'évolution du produit intérieur brut et celle des revenus fiscaux.

Progression de l'impôt des personnes morales

Selon les projections actuelles, cet impôt devrait progresser de 102 millions (+6,9%) en 2017 par rapport au budget 2016, et ceci malgré le contexte conjoncturel morose. Cette prévision se fonde sur les indications fournies en janvier 2016 par un échantillon d'entreprises parmi les plus importantes du canton. Une nouvelle enquête sera effectuée courant octobre, selon le calendrier habituel, dont les résultats induiront, cas échéant, une adaptation du projet de budget.

La progression de l'impôt des personnes morales est principalement liée à une augmentation des recettes fiscales effectivement enregistrées sur l'exercice 2014, qui servent de point de départ à la projection. Contrairement à l'impôt des personnes physiques, celui des personnes morales pour l'année 2014 s'avère plus élevé que ce qui était prévu l'an dernier. Cette amélioration concerne également la part cantonale aux recettes fédérales, qui augmente de 54 millions (+13,4%). L'évolution de l'impôt des personnes morales est en outre influencée positivement par la création de nouvelles sociétés anonymes en lien avec la transformation de la structure juridique de certains établissements financiers.

S'agissant de la structure de l'impôt des personnes morales, deux tiers de celui-ci proviennent de trois grands secteurs, à savoir banque et assurances, horlogerie et intermédiaires du commerce (en particulier : activités de négoce).

Les proportions respectives de ces secteurs ont connu des variations importantes ces dernières années. Entre 2007 et 2016, la part de l'horlogerie dans l'impôt des personnes morales a ainsi doublé, passant de 11% à 22%. A noter que cette part avait atteint un pic de 24% en 2014. Durant la même période, la part du secteur banque et assurances a diminué de 42% à 28%. Quant à celle des intermédiaires du commerce, elle est passée de 16% en 2007 à 17% en 2016, après avoir enregistré un sommet de 21% en 2011.

Augmentation des revenus non fiscaux

Les revenus non fiscaux sont globalement en augmentation de 46 millions par rapport au budget 2016. Le principal élément de cette évolution concerne les revenus perçus de la Confédération en lien avec la croissance des subsides d'assurance maladie et des prestations complémentaires pour les personnes âgées et les personnes handicapées, soit au total près de 21 millions.

L'autre variation importante correspond à la progression des revenus perçus par le Pouvoir Judiciaire concernant les émoluments, les amendes et les confiscations (+20 millions).

D'autres augmentations viennent également améliorer les revenus du PB 2017. Il s'agit en particulier de l'augmentation des revenus des intérêts fiscaux perçus (+10 millions), des rétrocessions de cotisations d'assurance maladie excessives pour les bénéficiaires de subsides (+4 millions) et du financement des locaux mis à disposition de l'Hospice général et de l'IMAD dans le cadre du désenchevêtrement des tâches canton-communes (+4 millions).

Ces augmentations sont en partie compensées par des révisions à la baisse de certains revenus, dont les plus significatifs concernent les montants perçus au titre de la péréquation intercantonale pour la compensation des charges (-10 millions) et une variation du revenu perçu en 2016 suite au transfert d'actifs aux Ports-francs (-6 millions).

Le PB 2017 inscrit 38,7 millions de revenus prévus pour la part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse, pour laquelle les perspectives sont plus positives que lors de la publication du PB 2016. Ces revenus avaient déjà été intégrés au budget 2016.

4. Croissance des charges

Référentiels pour la comparaison des charges

Comme indiqué dans l'introduction de cet exposé des motifs, le budget 2016 a été établi selon les règles des « douzièmes provisoires ». Il a ainsi été construit sur la base d'éléments du budget 2015 et du projet de budget 2016 complété des amendements du Conseil d'Etat.

Pour les charges de personnel, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, ainsi que pour les subventions à des collectivités et à des tiers, le budget est calculé sur la base du budget 2015, auquel s'ajoutent les crédits supplémentaires accordés durant l'exercice 2015. Pour les autres éléments de dépenses liés à des obligations légales, la référence est le projet de budget 2016, complété des amendements du Conseil d'Etat de novembre 2015, tels que transmis à la Commission des finances.

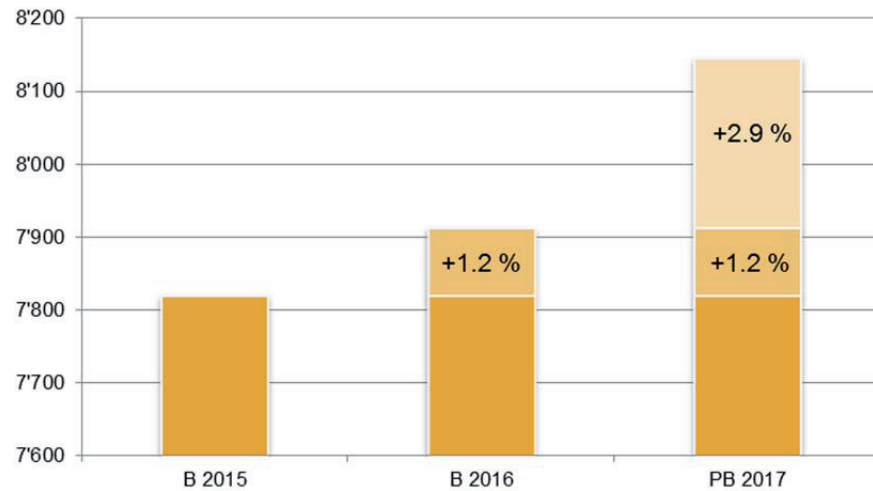
La lecture de la croissance des charges est par conséquent rendue plus complexe cette année par le fait que certaines charges du PB 2017 expriment une croissance par rapport à l'année de référence 2015 (notamment les charges de personnel et les dépenses générales) et d'autres par rapport au projet de budget 2016 présenté par le Conseil d'Etat complété de ses amendements.

Croissance des charges par rapport à 2015 et 2016

Le total des charges du projet du PB 2017 se monte à 8'145,1 millions, soit une augmentation de 233,3 millions (+2.9%) par rapport au budget 2016.

Si l'on compare l'évolution des charges par rapport au budget 2015, l'augmentation se monte à 325.6 millions (4,2%), soit une croissance moyenne de 2,1% par an.

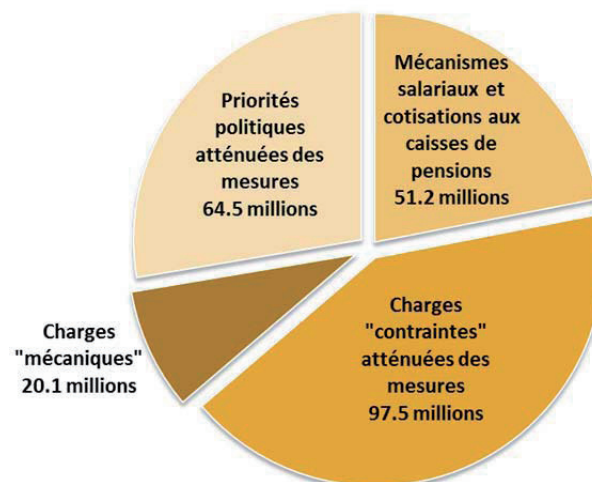
En termes annuels, la croissance des charges en 2017 (2.9%) est plus importante que celle de 2016 (1,2%). Cette différence est expliquée en partie par la prise en compte au PB 2017 des crédits supplémentaires demandés par le Conseil d'Etat et attribués en 2016.



Décomposition de la croissance des charges

La croissance des charges de 233,3 millions au PB 2017 comporte des charges incontournables d'un montant de 168,8 millions (+2,1%) pour lesquelles le Conseil d'Etat n'a aucune marge de manœuvre. Ces charges incontournables se composent de charges de personnel transversales (+51,2 millions par rapport au B 2016), de charges contraintes (+97,5 millions) et de charges dites « mécaniques » (+20,1 millions).

Le solde de l'accroissement des charges de 64,5 millions (0,8%) est affecté aux projets prioritaires en fonction de choix politiques, en particulier dans les domaines de la formation, de la santé, de la mobilité et de la sécurité. En raison de la nature des charges concernées, cette hausse représente une variation sur les deux exercices 2016 et 2017.



1. Mécanismes salariaux, cotisations aux caisses de pension et effets induites des engagements : les charges de personnel liées aux dispositifs transversaux de l'Etat augmentent de 51,2 millions. Pour rappel, le Grand Conseil a décidé, le 26 février dernier, de rétablir dans la loi l'automatisme des annuités de la fonction publique. Après l'exercice 2015 (annuité partielle) et l'exercice 2016 (pas d'annuité), le Conseil d'Etat a par ailleurs jugé qu'il était nécessaire, vis-à-vis notamment des jeunes collaborateurs, d'octroyer au personnel l'annuité 2017. Selon les règles en vigueur, cela représente un montant de 43,1 millions. Ce montant est compensé par l'effet de rajeunissement des effectifs via le remplacement des départs en retraite, qui diminue les charges de 35,6 millions. Ce dernier montant correspond au cumul de ces effets de rajeunissement pour deux exercices (2016 et 2017), puisque la base de référence est pour ce type de charges le budget 2015.

L'augmentation du taux de cotisation à la CPEG (+0,67% sur le traitement cotisant) génère une augmentation de 23,2 millions de charges sociales en application de la LCPEG. Suite aux faibles effectifs de départ en pré-retraite constatés depuis 2014 et de leur augmentation prévue en 2017, une hausse de 2,5 millions du budget destiné aux ponts-AVS est nécessaire.

Enfin, les postes prévus au budget 2015 ont un impact en 2016 qui se monte à environ 19 millions. Le coût de ces postes n'a pas été valorisé sur douze mois au budget 2015.

2. Charges contraintes (obligations légales des politiques publiques à caractère social, dont l'Etat doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière) : l'augmentation brute des charges contraintes se monte à 101,8 millions. Cette hausse est partiellement compensée par l'effet des mesures du Conseil d'Etat pour un montant de -4,3 millions, dont -2,3 millions liés à la suppression de l'effet de seuil (L 11540) et -2 millions liés à une économie sur les subsides aux concubins.

La croissance des charges contraintes s'explique principalement par l'augmentation des prestations versées par l'Hospice général (+20,9 millions pour l'action sociale et +6 millions pour l'aide aux migrants), des subsides d'assurances maladies (+23,6 millions), des prestations complémentaires AVS (+16,5 millions) et AI (+9,4 millions). Enfin, les allocations familiales pour personnes non actives sont en hausse de 9 millions, les bourses d'études de 6,5 millions et les prestations complémentaires familiales de +2,6 millions.

Il convient également de relever que ces hausses de charges sont partiellement compensées par une hausse des revenus de 23,5 millions en relation avec celles-ci, si bien que l'impact net des charges contraintes sur l'évolution du résultat est de 74 millions.

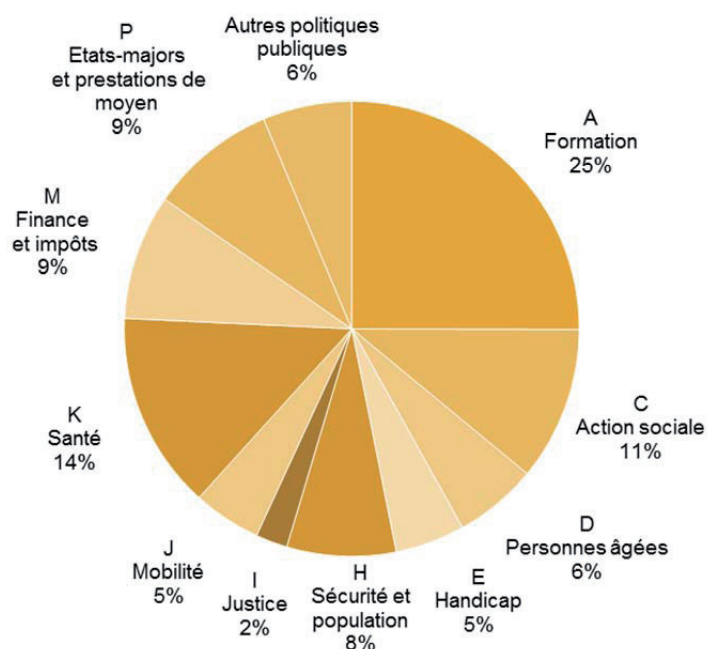
3. Charges « mécaniques » (amortissements, intérêts, RPT et provisions) : ces charges progressent de 20,1 millions en raison d'une hausse des amortissements (+26,1 millions), de provisions au service des prestations complémentaires (+3,8 millions) et des charges de la péréquation financière intercantonale (+2,8 millions). Ces hausses sont partiellement compensées par une diminution des intérêts de la dette (-16,3 millions). Le coût de la dette évolue favorablement en raison du niveau des taux d'intérêts. Ainsi, le coût de financement de l'Etat est en baisse et se situe à 187 millions pour l'année 2017.

Cette catégorie de charges contient également une première hausse de dépenses provenant de l'application de la loi 11761 instituant la répartition des tâches entre les communes et le canton (+3,5 millions). Ce financement est totalement compensé par une hausse de revenus (*voir en fin de chapitre 4*).

- 4. Priorités politiques :** le solde de la croissance des charges, soit un montant de 64,5 millions, résulte de l'accroissement des dépenses découlant de choix politiques, compensées par des économies et des mesures décidées par le Conseil d'Etat. Ces besoins correspondent à la croissance sur deux exercices.

Evolution des budgets par politique publique

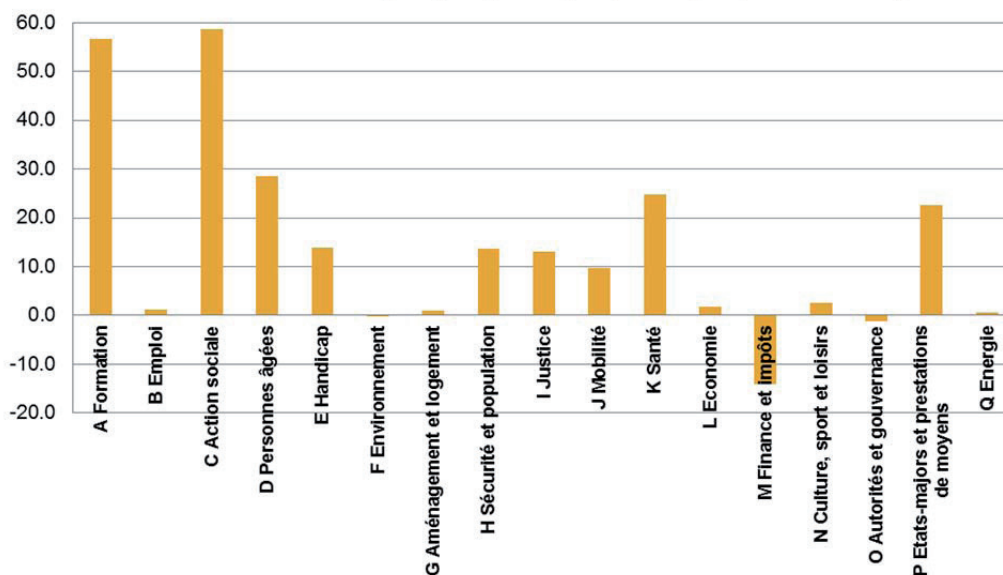
Répartition des charges par politique publique



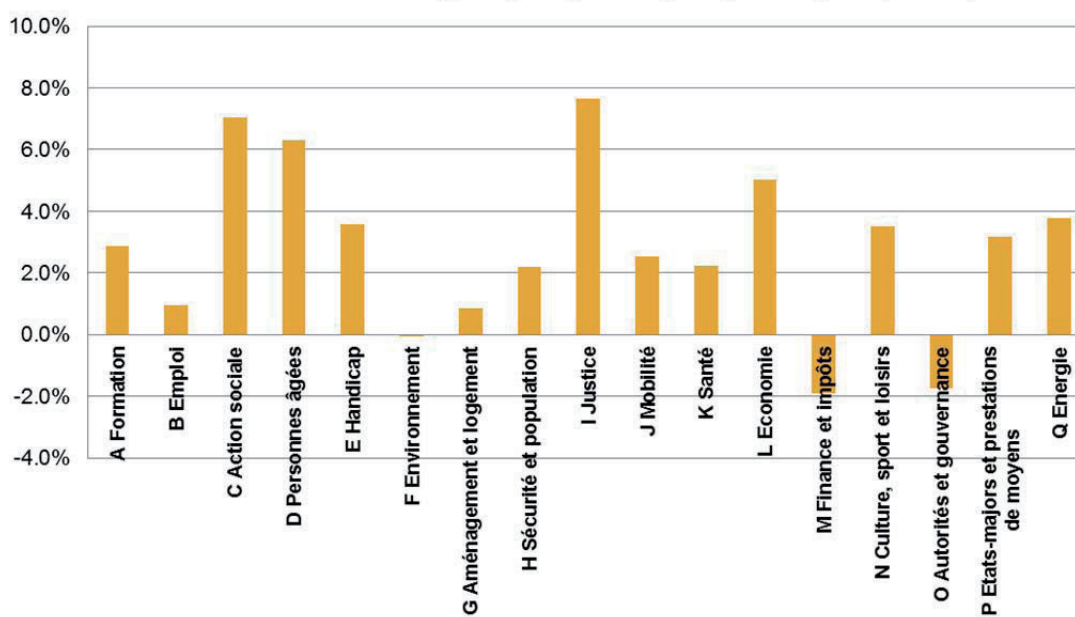
Les trois politiques publiques dotées des charges les plus importantes (*A Formation, C Action sociale et K Santé*) représentent la moitié du total du budget.

Les tableaux ci-dessous illustrent la croissance totale des charges par politique publique, en pourcent et en millions, pour 2017. Les principales variations sont commentées ci-après.

Evolution des charges par politique publique (en millions)



Evolution des charges par politique publique (en %)



A Formation

Il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La variation de postes s'explique par :

- L'augmentation des effectifs d'élèves aux rentrées scolaires 2016 et 2017, avec près de 2'000 élèves supplémentaires (+181,1 postes), et l'ouverture de l'école de commerce Raymond-Uldry à la rentrée 2017 (+3 postes).
- La mise en œuvre à la rentrée 2016 de l'accord entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants portant principalement sur les maximas d'élèves par classe à l'enseignement secondaire II (+46 postes).
- La mise en œuvre partielle de l'école inclusive aux rentrées 2016 (+13 postes) et 2017 (+13,2 postes).
- L'augmentation des bénéficiaires des dispositifs Cap Formation et Qualification + (+4,2 postes).
- Financièrement neutres, la résorption de la provision pour réserve de carrière des enseignants à la rentrée 2016 (+12 postes) et des réallocations et des transferts en provenance d'autres politiques publiques (+7,5 postes).
- Des mesures d'économie prises à la rentrée 2016 portant sur l'optimisation des classes au cycle d'orientation, le redimensionnement des évaluations communes au cycle d'orientation et la suppression de dégrèvements à l'enseignement secondaire II (-26,8 postes), la suppression de poste au service de la recherche en éducation (-0,8 poste) ainsi que d'autres mesures d'économies n'ayant pas d'impact sur les postes, comme le passage de la formation continue facultative des enseignants hors temps d'enseignement à la rentrée 2016.

L'ensemble des mesures d'économies ont permis d'autofinancer en 2016 les augmentations de postes liés à la rentrée 2016.

Le total des charges augmente de 56,8 millions par rapport au budget 2016. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les postes octroyés au budget 2015 pour la rentrée scolaire 2015 ont un impact qui se monte à 12 millions en 2016.
- Les postes prévus pour les rentrées scolaires 2016 et 2017 induisent un coût de 26 millions.
- Les mesures d'économies mises en place à la rentrée 2015 génèrent un gain de 5,6 millions.
- Les mesures d'économies mises en place en 2016 génèrent un gain de 11,2 millions.
- Les mesures d'économies prévues en 2017 génèrent un gain de 9,7 millions (charges de personnel, dépenses générales et subventions).
- Les charges de personnel transversales (cotisations à la CPEG, annuités, etc.) augmentent de 14,6 millions.
- Les subventions enregistrent une augmentation de 24 millions se déclinant comme suit :
 - Ajustement aux prévisions de dépenses des subventions octroyées aux personnes physiques pour 9,2 millions (essentiellement les bourses d'études et d'apprentissage pour

6,5 millions, les frais de placement pour 1,4 million, l'assistance éducative en milieu ouvert pour 0,5 million).

- Augmentation du nombre de places nécessaires dans l'éducation spécialisée pour 3,2 millions.
- Dispositif Qualification+ : 1,8 million
- Contribution HES-SO : 2 millions
- Mise en service de bâtiments de l'Université de Genève : 5,6 millions

C Action sociale

Le total des charges dévolues aux prestations d'action sociale augmente de 58,6 millions. Les principales variations entre les deux exercices concernent les éléments suivants :

- Augmentation des besoins en matière de subsides d'assurance-maladie (+23,6 millions).
- Economie de -2,3 millions en lien avec la mesure sur la suppression de l'effet de seuil dans le dispositif de prise en charge du subside d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.
- Economie de -2 millions en lien avec les subsides d'assurance maladie accordés aux concubins.
- Augmentation des montants en lien avec les assurés débiteurs (+1,5 million).
- Augmentation des remises de cotisation AVS (+0,8 million).
- Effets de la loi 11761 (LRT) en matière de remises de cotisations AVS et de mises à disposition des locaux (+1,8 million),
- Augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes non actives (+9 millions).
- Croissance des prestations complémentaires familiales (+2,6 millions).
- Augmentation de 20,9 millions des montants liés aux prestations d'aide sociale versées pas l'Hospice général.
- Augmentation de 6 millions des montants liés aux prestations d'aide aux migrants versées pas l'Hospice général.
- Modification des clés de ventilation du personnel du service des prestations complémentaires engendrant un transfert neutre de -1,4 million sur les politiques publiques D « Personnes âgées » et E « Handicap ».

D Personnes âgées

Le total des charges dévolues à cette politique publique augmente de 28,5 millions. Les principales variations entre les deux exercices concernent les éléments suivants :

- Augmentation de 7,8 millions en lien avec la planification relative à l'ouverture de nouvelles places en EMS.

- Ajustement de 1,9 million des provisions en lien avec les prestations complémentaires versées aux personnes âgées.
- Augmentation de 16,5 millions en lien avec les prestations complémentaires AVS prévues.
- Suppression du montant d'économie (2,1 millions) lié au refus par le corps électoral de la loi modifiant les prestations complémentaires cantonales (L 11542).
- Modification des clés de ventilation du personnel du service des prestations complémentaires engendrant un transfert neutre de 1,1 million de la politique publique C « Action sociale » sur la politique publique D « Personnes âgées ».

E Handicap

Le total des charges dévolues à cette politique publique augmente de 13,9 millions. Les principales variations entre les deux exercices concernent les éléments suivants :

- Augmentation de 3,3 millions en lien avec la planification relative à l'ouverture de places en EPH.
- Augmentation de 9,4 millions en lien avec les prestations complémentaires AI prévues.
- Ajustement de 1,4 million des provisions en lien avec les prestations complémentaires versées aux personnes handicapées.
- Suppression du montant d'économie (1,8 million) lié au refus par le corps électoral de la loi modifiant les prestations complémentaires cantonales (L 11542).
- Modification des clés de ventilation du personnel du service des prestations complémentaires engendrant un transfert neutre de 0,2 million de la politique publique C « Action sociale » sur la politique publique E « Handicap ».

H Sécurité et population

L'augmentation des charges de 13,6 millions est constituée des éléments suivants :

- Augmentation de 15,4 millions pour les charges de personnel provenant principalement des mécanismes salariaux 2017 (5,3 millions), des coûts induits des postes prévus au budget 2015 dans le domaine de la sécurité publique et du pénitencier mais dont la valorisation ne portait pas sur douze mois au budget 2015 (6,3 millions), et d'une augmentation de 66 postes dont 16 sont totalement autofinancés par des revenus liés directement à leur activité et 28 intégralement couverts par un financement pérenne provenant de la Confédération.
- Diminution de 1,4 million pour les dépenses générales principalement sur le programme H02 « Sécurité publique ».
- Augmentation de 0,9 million pour les amortissements sur l'ensemble des programmes.

- Diminution de 1,2 million pour les subventions notamment du programme H02 « Sécurité publique ».

I Justice

Le total des charges de politique publique augmente de 13,1 millions. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Augmentation d'environ 5,6 millions liée à diverses modifications légales cantonales et fédérales.
- Augmentation de 7,1 millions de provisions pour débiteurs douteux afin de tenir compte de l'augmentation des revenus de la filière pénale et du taux de recouvrement.

J Mobilité

Le total des charges de la politique publique augmente de 9,7 millions. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Augmentation de l'indemnité versée aux TPG (5,3 millions) tenant compte d'une économie de 1,7 million.
- Hausse des subventions versées aux autres opérateurs de transports publics (1,2 million).
- Versement aux CFF d'une contribution aux coûts de projet du réseau express régional Léman Express engagés sur la partie suisse (1,4 million).

K Santé

Le total des charges de la politique publique K « Santé » augmente de 24,8 millions. Les principales variations entre les deux exercices concernent les éléments suivants :

- Augmentation de 16,2 millions des subventions aux HUG afin de faire face aux défis sociodémographiques et de permettre l'ouverture de nouveaux bâtiments et équipements.
- Augmentation de 11 millions de la subvention IMAD, afin de faire face aux défis sociodémographiques et de permettre l'ouverture d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées.
- Augmentation de 2,9 millions pour permettre l'ouverture de foyers de jour, d'unités d'accueil temporaire de répit et médicalisées.
- Octroi de moyens supplémentaires aux cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana avant leur fusion avec les HUG (1,4 million).
- Octroi de ressources pour l'amélioration des filières de soins (0,7 million).
- Octroi de ressources pour le déploiement de « Mon dossier médical » (1,4 million).
- Prise en charge par le canton du financement des locaux mis à disposition de l'IMAD, de l'Hospice général et des Foyers, découlant de l'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et canton (L11761) (1,7 million).
- Annuités 2017 (8 millions).

- Augmentation en lien avec l'augmentation 2017 des cotisations à la CPEG (6 millions).
- Mesures d'économies (-26,2 millions).

Répartition des tâches entre les communes et le canton

L'exercice 2017 est aussi celui de la première mise en œuvre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04). Ce projet de budget tient compte du premier train de répartition des tâches (loi 11761 du 18 mars 2016), qui concerne les politiques publiques liées au parascolaire (le GIAP), à l'action sociale (cotisation minimale AVS, locaux de l'Hospice général) et à la santé (locaux de l'IMAD), ainsi que du 2^e train de loi concernant la culture (loi 11872 du 1^{er} septembre 2016).

Au total, en 2017, le canton transfère pour 17,4 millions de subventions aux communes, alors que celles-ci transfèrent pour 8,4 millions de subventions au canton, pour un montant net de 9 millions. Toutefois, en raison de la compensation des flux entrants et sortants à l'intérieur d'un même programme, l'impact total net sur les charges de l'Etat n'est que de 3,5 millions, compensés par un revenu du même montant. La mise en œuvre de la LRT est donc budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces subventions est aussi transféré.

5. Stabilisation des investissements à un niveau élevé

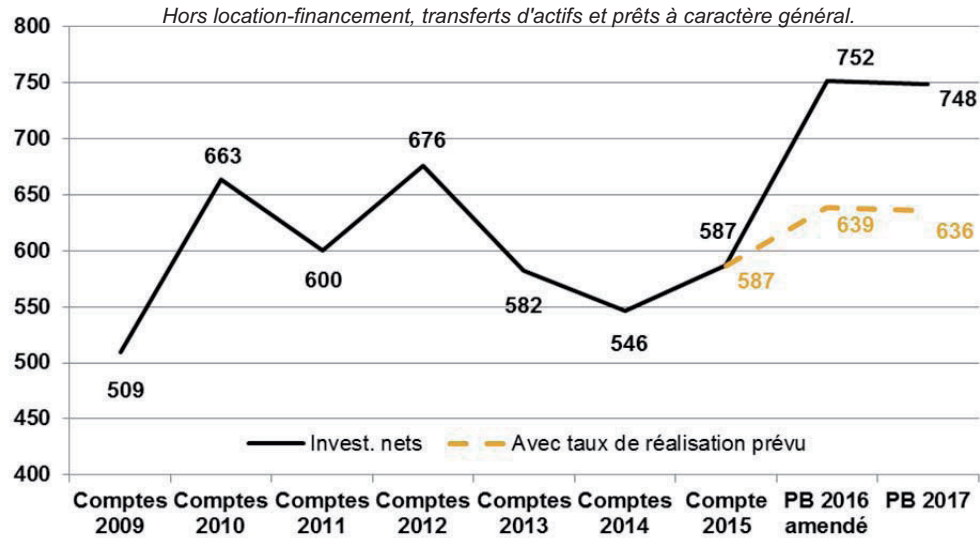
Projet de budget d'investissement	PB 2016 amendé	PB 2017
Dépenses d'investissement	773	763
Recettes d'investissement	21	15
Investissements nets	752	748

Le projet de budget 2017 s'établit ainsi à 763 millions de dépenses pour 15 millions de recettes, soit un volume d'investissement net de 748 millions.

Depuis une décennie, le niveau des investissements est tendanciellement en hausse, afin de rattraper le retard pris en la matière durant les décennies antérieures.

Le Conseil d'Etat s'est employé, dans le cadre de l'actualisation de son plan décennal des investissements courant 2016, à stabiliser ce montant, tout en le maintenant à un niveau élevé. Ceci explique l'évolution du niveau des investissements depuis l'année 2016, conformément à la mesure du Conseil d'Etat annoncée il y a un an et visant à plafonner les investissements.

Le projet de budget 2017 des investissements est directement issu de la planification pluriannuelle des investissements adoptée en début année par le Conseil d'Etat. Il est composé à hauteur de 96% de crédits d'investissement votés ou déposés au Grand Conseil.

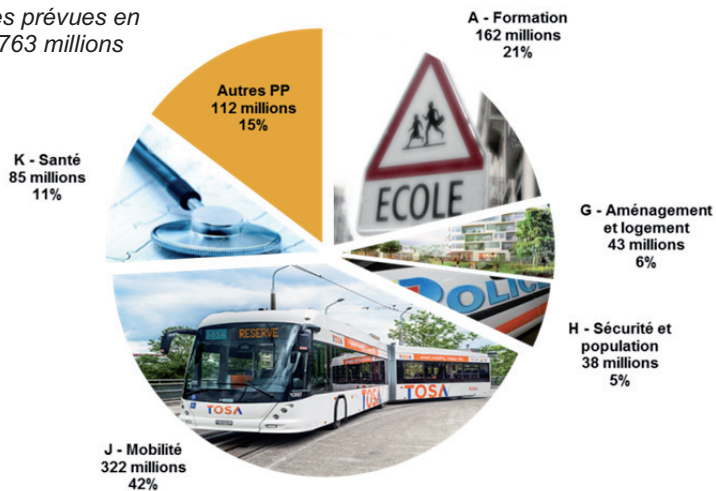


De manière à tenir compte des décalages potentiels de certains chantiers prévus (recours, oppositions ou retards d'exécution des travaux) et des projets non encore adoptés par le Grand Conseil, le taux de réalisation retenu est de 85% pour les investissements budgétés en 2016 et 2017.

Répartitions des dépenses par politique publique et principaux projets.

Près de 85% des investissements se concentrent sur cinq politiques publiques : *Mobilité* (42%), *Formation* (21%), *Santé* (11%), *Aménagement et logement* (6%) et la *Sécurité* (5%).

Dépenses prévues en 2017 : 763 millions



Le projet de budget 2017 des investissements se caractérise également par une concentration des besoins sur les infrastructures essentielles au développement du canton et au cadre de vie de ses habitants. Les dix principaux projets d'investissement concentrent près de 50% des dépenses.

Dans le domaine de la **mobilité**, les principaux projets sont, notamment, le CEVA (110 millions), qui reste en 2017 le plus gros chantier du canton, et le projet d'agglomération (46 millions) dont le début des travaux pour la route des Nations est prévu en 2017. La construction du dépôt TPG "En Chardon" suit son cours (subvention de 30 millions) ainsi que les études et les réalisations relatives au développement des infrastructures ferroviaires (26 millions) et du réseau de tramways (21 millions), qui continuent d'avancer.

Les grandes réalisations pour la **formation** se poursuivent avec la finalisation des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du CMU (45 millions) et la mise en service à la rentrée 2017 de l'école de commerce de Frontenex (17 millions). De nouveaux projets démarrent en 2017, comme les études pour la démolition-reconstruction du CO Renard (0,5 million), la rénovation du collège Rousseau (2 millions), ainsi que les rénovations d'Uni Bastions (1 million) et du CO Budé (4 millions).

Au titre des infrastructures de la **santé**, on relève, pour les HUG, la finalisation des travaux ainsi que l'équipement du nouveau bâtiment des lits (24 millions) tout comme la phase 3.3 de la Maternité (17 millions).

En ce qui concerne la **sécurité**, l'extension de la Brenaz (+100 places) s'achève, tout comme les études pour le futur établissement pénitentiaire des Dardelles. Les études débutent également pour la construction d'un bâtiment administratif pour la Police Internationale.

Le soutien à la mise à disposition de **logements d'utilité publique** continue (33 millions) au travers d'acquisitions de parcelles et de dotations aux communes et aux fondations.

À noter enfin qu'environ trois quarts des dépenses planifiées en 2017 visent la création de nouveaux actifs au travers des crédits d'ouvrage, de dotations (LUP) ou de prêts spéciaux (CEVA et infrastructures ferroviaires). Le solde est consacré au maintien et au renouvellement du patrimoine existant.

Autofinancement insuffisant

Sur la base du projet de budget des investissements 2017, l'autofinancement des investissements nets serait assuré à hauteur de 52%. Toutefois, le Conseil d'Etat ne peut en conclure que l'endettement de l'Etat augmentera en 2017.

Quand bien même les deux précédents projets de budget prévoyaient une croissance de l'endettement, celle-ci ne s'est pas vérifiée dans les faits. L'exercice 2015 a montré que l'Etat s'est retrouvé avec des surplus de trésorerie qu'il a pu consacrer à la réduction des emprunts (0,7 milliard de réduction de la dette en 2015). L'exercice 2016 devrait également conduire à une légère baisse de la dette.

Par conséquent, dans le contexte économique actuel, l'évolution de l'endettement à moyen terme dépend plus de l'évolution du besoin en fonds de roulement et des créances fiscales que de l'autofinancement des investissements.

6. Conclusion

Le Conseil d'Etat ne se réjouit pas de présenter un projet de budget déficitaire. Depuis le début de cette législature, il a insisté sur la nécessité d'assainir durablement les finances cantonales et de contenir les dépenses de manière, d'une part, à assurer la pérennité de l'Etat et des prestations publiques – notamment en faveur des plus vulnérables – et, d'autre part, à aborder dans les meilleures conditions possibles la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Il serait toutefois faux de dramatiser la situation. Notre dette est certes très élevée, mais grâce à sa bonne gestion et au contexte des marchés, son coût est limité. Notre Conseil réitère sa volonté de maîtriser l'endettement du canton. Le frein à l'endettement tel qu'il est prévu par la loi constitue une garantie pour éviter de potentiels dérapages, et doit inciter les acteurs de la vie politique à effectuer des arbitrages selon les priorités.

A ce titre, les efforts pour réduire les dépenses ont produit des résultats tangibles et durables, et ils se poursuivent : la volonté de réformer le fonctionnement de l'Etat, de renoncer au superflu et d'étudier les pistes de nouveaux revenus est intacte, comme en témoigne la mise en œuvre à un rythme soutenu du Plan de mesures du Conseil d'Etat. Les mécanismes salariaux prévus par la loi sont respectés. Les postes nécessaires au bon fonctionnement du service public et de la société sont inclus dans ce projet de budget, conformément aux règles en vigueur.

Le Conseil d'Etat déposera en novembre une planification financière à moyen terme. Celle-ci sera cohérente avec les travaux actuellement menés pour mettre en œuvre la RIE III en 2019. Lors de la présentation de sa stratégie, le 30 août 2016, le Conseil d'Etat a insisté sur sa volonté de ne pas péjorer les prestations publiques en raison des effets temporaires de la réforme et a proposé de suspendre, pour une durée de cinq ans, le mécanisme du frein au déficit. Le plan financier quadriennal se concentrera dès lors sur les conditions du retour à l'équilibre sur la base du périmètre des dépenses et des revenus de l'Etat hors impacts de la RIE III.

Le Conseil d'Etat estime que notre canton dispose du potentiel humain et économique nécessaire pour traverser cette période d'incertitudes conjoncturelles sans péjorer le service public et en préservant la cohésion sociale. Il est convaincu que la préservation et la consolidation de nos conditions-cadres permettront à notre économie de s'appuyer sur l'amélioration de la conjoncture mondiale prévue dès 2017 pour retrouver sa dynamique. A moyen terme, la RIE III constituera en outre un levier essentiel pour inspirer la confiance et favoriser durablement la relance du moteur économique cantonal.

Il convient aussi, pour ceci, que les différents groupes politiques soient en mesure de faire preuve de réalisme de manière à trouver des compromis sur les grands projets déterminants pour le futur.

Le Conseil d'Etat, unanime, a pour sa part élaboré un projet de budget raisonnable et mesuré en optimisant les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la population. Il compte sur le sens des responsabilités des uns et des autres afin que le débat sur ce projet de budget se déroule de manière sereine et constructive, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil au projet de loi établissant le budget de l'Etat de Genève pour l'exercice 2017.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

2. États financiers selon normes IPSAS et notes

Compte de résultat

	Note	PB 2017	B 2016*	C 2015
Revenus fiscaux	6.1	6'568	6'468	6'461
Subventions reçues	6.2	324	305	295
Péréquation et parts à des revenus	6.3	126	133	132
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	6.4	145	122	131
Revenus d'exploitation sans contrepartie		7'164	7'028	7'019
Dédommagements	6.5	114	110	101
Prestations de services et livraisons, taxes	6.6	410	403	418
Remboursements	6.7	64	64	70
Revenus d'exploitation avec contrepartie		588	577	589
Autres produits d'exploitation	6.8	82	93	205
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'835	7'698	7'814
Charges de personnel	6.9	-2'413	-2'351	-2'295
Charges de fonctionnement	6.10	-416	-424	-428
Subventions accordées	6.11	-3'991	-3'847	-3'796
Péréquation et parts de revenus	6.12	-373	-357	-367
Dédommagements	6.13	-87	-84	-82
Dotations aux amortissements	6.14	-489	-462	-477
Autres charges d'exploitation	6.15	-169	-159	-408
CHARGES D'EXPLOITATION		-7'938	-7'685	-7'854
RESULTAT D'EXPLOITATION		-103	13	-40
Produits financiers	6.16	233	224	261
Charges financières	6.17	-208	-227	-241
RESULTAT FINANCIER		26	-3	19
RESULTAT NET		-77	9	-21

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
 Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
 Tous les montants sont en millions de francs suisses



Notes relatives aux états financiers individuels

1 La République et Canton de Genève

La République et Canton de Genève (« l'Etat ») s'étend sur un territoire de 282 km² et compte 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.



Le produit intérieur brut (PIB) du canton rapporté à son nombre d'habitants compte parmi les plus élevés du monde.

	2015
PIB (millions CHF)*	51'620
Nombre d'habitants	490'578
PIB / habitant (CHF)	105'223

* PIB incluant les OIG ; montant provisoire

En termes d'organisation :

- le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif ;
- les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (Pouvoir judiciaire) ;
- la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève des impôts et des taxes prévus par les législations fédérales et cantonales et/ou facture des émoluments couvrant tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entreprises publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

2 Processus budgétaire du Canton de Genève

Le budget de fonctionnement est une loi annuelle qui autorise les charges et prévoit les revenus nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Il est présenté par programme.

Le budget d'investissement exprime la prévision annuelle des dépenses et recettes d'investissement sur la base des crédits d'investissement adoptés par le Grand Conseil. Il est présenté par politique publique.

L'établissement d'un budget annuel est régi par la Constitution du canton de Genève à l'article 108 (Budget et comptes).

Le processus budgétaire se décompose en 3 étapes successives :

- Etablissement du projet de budget : le Conseil d'Etat établit un projet de budget chaque année qui est remis au Grand Conseil au plus tard le 15 septembre.
- Phase parlementaire : la Commission des finances est chargée par le Grand Conseil

d'étudier le projet de budget. La Commission des finances et le Conseil d'Etat peuvent déposer des amendements afin de modifier le projet de budget. La Commission des finances remet au Grand Conseil un projet de budget amendé.

- Vote du budget : le Grand Conseil vote la loi budgétaire annuelle dans son ensemble au plus tard le 31 décembre. Le budget est voté en trois débats par le Grand Conseil. La loi budgétaire annuelle votée à l'issue du troisième débat, constitue l'autorisation de dépense pour l'année correspondante.

En l'absence de vote de la loi budgétaire au 1er janvier, le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat. Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente selon le principe des douzièmes provisoires. Les dépenses d'investissement sont engagées

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"

conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

3 Contexte pour l'élaboration budgétaire de l'année 2017

Le Grand Conseil a refusé, le 18 décembre 2015, d'adopter le projet de loi 11719 établissant le budget de l'Etat pour l'exercice 2016. Suite à ce refus, le principe des douzièmes provisoires s'applique. De plus, le Conseil d'Etat ayant décidé de ne pas déposer de nouvelle loi amendée, ce principe s'applique sur l'ensemble de l'année 2016.

Le budget 2016 publié dans les présents états financiers correspond au budget selon le principe des douzièmes provisoires.

Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées (LGAF art. 42). Le principe des douzièmes provisoires ne s'applique pas au budget des investissements. A des fins de comparabilité, les données retenues pour 2016 sont celles relatives au projet de budget 2016 avec l'ajout des amendements du Conseil d'Etat (cette référence étant la meilleure estimation possible des décaissements).

4 Indicateurs de gestion et de pilotage

Frein au déficit

Le Conseil d'Etat (gouvernement) doit soumettre au Grand Conseil (parlement) des mesures de rang législatif assurant le retour à l'équilibre des comptes, lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- lorsque le compte de résultat individuel de l'Etat présente un excédent de charges durant trois années consécutives, y compris les éventuelles corrections d'erreurs postérieures, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit le troisième exercice ;
- lorsque le budget de l'année suivante présente un excédent de charges supérieur à la réserve conjoncturelle disponible dans les états financiers de l'année précédente, au plus tard le 15 septembre de l'année en cours.

Au 31 décembre 2017, aucune mesure d'assainissement n'est requise ou en cours d'application car :

- le compte de résultat individuel de l'Etat ne présente pas trois exercices successifs déficitaires;
- aucun budget n'a été voté pour l'année 2016; les douzièmes provisoires s'appliquent sur l'ensemble de l'année avec un excédent de revenu de CHF 9 millions;
- pour l'année 2017, le projet de budget présente un déficit de CHF 77 millions, inférieur à la réserve budgétaire disponible.

Frein à l'endettement

L'objectif à long terme est de limiter l'endettement à un montant maximum équivalant au total des revenus du compte de résultat des présents états financiers. Tant que cet objectif n'est pas atteint, les mesures suivantes s'appliquent aux crédits d'ouvrage (hors crédits d'études et acquisition d'immeubles) :

- si l'endettement annuel moyen dépasse CHF 13,3 milliards, le Grand Conseil (parlement) ne peut adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à caractère urgent : la majorité absolue de ses membres est requise (51 voix) ;
- si l'endettement annuel moyen dépasse CHF 14,8 milliards, le Grand Conseil (parlement) ne peut adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à caractère urgent : la majorité des deux tiers de ses membres est requise (67 voix) ; de plus, le Grand Conseil vote sur la possibilité de soumettre les décisions d'investissement au corps électoral (référendum facultatif).

Au 31 décembre 2015 :

- le taux d'endettement de l'Etat (151%) est supérieur à l'objectif à long terme (100%) ;
- la moyenne annuelle de la dette financière de l'Etat s'élève à CHF 12,2 milliards et reste donc inférieure au seuil de CHF 13,3 milliards à partir duquel le Grand Conseil (parlement) ne peut adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à caractère urgent (à la majorité absolue).

	PB 2017	B 2016*	C 2015	C 2014
Frein au déficit				
Résultat net	-77	9	-21	5
Réserve conjoncturelle	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	547	567
Frein à l'endettement				
Endettement moyen**	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	12'153	12'675
Revenus	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	8'075	7'947
Taux d'endettement (endettement moyen / revenus)	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	151%	159%
Autres				
Emprunts au passif du bilan	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	12'670	13'388

n.d. : non disponible

** Montants calculés selon la moyenne des soldes au dernier jour de chaque mois.

5 Information sectorielle

5.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire et orientation
- Enseignement secondaire II et formation continue
- Suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé
- Programme transversal de la politique A

B. Emploi

- Réinsertion des demandeurs d'emplois

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie
- Soutien à la famille
- Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Nature et paysage
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Logement et planification foncière
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- Protection du patrimoine bâti

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Admission à la circulation routière et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Sécurité civile et armée

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L. Économie

- Développement et soutien à l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Genève Aéroport, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Palexpo SA)
- Régulation du commerce
- Surveillance du marché du travail

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Surveillance de l'Etat
- Exercices des droits politiques
- Affaires extérieures
- Intérieur

P. Etats-majors et prestations de moyens

- États-majors départementaux
- Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et départementale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Systèmes d'information et de communication

Q. Énergie

- Énergie

5.2 Analyse sectorielle du compte de résultat 2017

	A. Forma- tion	B. Emploi	C. Action sociale	D. Person- nes âgées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie et impôts	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Etats- majors et presta.	Q. Energie	Total
Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	6'568	-	-	-	-	6'568
Subventions reçues	43	-	154	63	53	3	0	7	-	0	-	-	-	0	0	1	-	324
Péréquation et parts à des rev.	-	-	2	-	-	-	-	-	-	26	2	-	97	-	-	-	-	126
Autres revenus d'exploit.* sans contr	5	1	9	9	6	0	9	73	28	-	1	0	1	0	-	2	0	145
Revenus d'exploitation sans contrepartie	48	1	165	72	59	3	10	79	28	26	3	0	6'667	0	0	2	0	7'164
Dédommagements	7	32	-	-	2	0	-	59	-	10	-	2	-	-	0	3	-	114
Prestations de services et livraisons	12	14	0	0	-	29	23	125	15	29	21	11	92	0	1	35	1	410
Remboursements	14	0	2	0	0	9	0	11	14	1	3	0	6	0	0	4	0	64
Revenus d'exploitation avec contrepartie	34	46	2	0	2	38	23	194	29	39	24	14	99	1	1	42	1	588
Autres produits d'exploitation	2	0	1	0	0	1	1	4	1	12	7	0	24	0	0	23	5	82
PRODUITS D'EXPLOIT°	84	47	168	72	61	42	34	278	58	77	34	15	6'790	1	2	67	6	7'835
Charges de personnel	-1'215	-38	-20	-9	-6	-39	-50	-492	-130	-35	-19	-21	-65	-5	-48	-216	-5	-2'413
Charges de fonctionnement	-53	-1	-1	-1	-0	-19	-15	-65	-36	-24	-10	-1	-5	-2	2	-182	-2	-416
Subventions accordées	-706	-69	-863	-464	-394	-5	-54	-16	-	-247	-1'066	-13	-	-62	-23	-0	-8	-3'991
Péréquation et parts de rev.	-5	-	-	-	-	-0	-	-4	-	-	-	-1	-356	-8	-0	-	-	-373
Dédommagements	-31	-	-	-	-	-0	-0	-15	-	-24	-15	-1	-	-0	-0	-	-	-87
Transferts et dédommag.	-31	-0	-	-4	-	-8	-3	-6	-2	-64	-33	-0	-0	-0	-0	-337	-0	-489
Autres charges d'exploitation	-1	-13	-6	-4	-3	-0	-1	-32	-15	-0	-0	-0	-93	-	-	-1	-0	-169
CHARGES D'EXPLOIT°	-2'041	-121	-890	-481	-404	-71	-123	-631	-184	-394	-1'142	-37	-519	-76	-70	-736	-16	-7'938
RESULTAT D'EXPLOIT°	-1'957	-75	-723	-409	-343	-29	-89	-353	-125	-317	-1'109	-23	6'270	-75	-68	-668	-10	-103
Produits financiers	0	-	-	0	0	-	12	0	-	-	-	40	165	-	0	0	16	233
Charges financières	-1	-	-	-	-	-	-	-0	-0	-	-	-	-206	-	-1	-0	-	-208
RESULTAT FINANCIER	-1	-	-	0	0	-	12	0	-0	-	-	40	-41	-	-1	-0	16	26
RESULTAT NET	-1'957	-75	-723	-409	-343	-29	-77	-353	-125	-317	-1'109	17	6'230	-75	-68	-668	6	-77
Facturations internes	-0	-0	-0	-0	-0	0	-0	7	0	1	-0	-0	-7	-0	-0	-0	-0	0
RESULTAT	-1'957	-75	-723	-409	-343	-29	-78	-346	-125	-317	-1'109	17	6'223	-75	-68	-668	6	-77

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"

Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017

Tous les montants sont en millions de francs suisses

6 Compte de résultat

6.1 Revenus fiscaux

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Impôts sur le revenu	2'598	2'660	2'647
Impôts sur la fortune	677	713	694
Impôts à la source	735	736	726
Compensations financières aux communes françaises	-219	-217	-211
Impôts des personnes	7	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	19	15	25
Impôts sur les personnes physiques	3'817	3'914	3'888
Impôts sur les bénéfices	1'253	1'161	1'099
Impôts sur le capital	319	312	287
Autres impôts directs personnes morales	8	6	5
Impôts sur les personnes morales	1'580	1'478	1'391
Impôts immobiliers complémentaires	212	186	240
Impôts sur les gains en capital	80	80	74
Produits de l'enregistrement et timbre	173	170	185
Produits des successions et donations	118	108	147
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13	14	11
Autres impôts directs	596	558	657
Impôts sur les véhicules à moteur	112	109	106
Autres impôts sur la propriétés et les charges	3	3	3
Impôts sur la propriété et sur les charges	116	112	109
Part à l'impôt fédéral direct	422	372	375
Part à l'impôt anticipé	36	31	38
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	2	2	2
Parts cantonales à des impôts fédéraux	460	406	415
REVENUS FISCAUX	6'568	6'468	6'461

6.2 Subventions reçues

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Subventions pour assurés à ressources modestes	154	145	137
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	114	102	103
Subventions pour formation professionnelle	39	39	38
Autres subventions de la Confédération	16	17	15
Subventions reçues de la Confédération	323	303	293
Autres subventions reçues	2	2	2
SUBVENTIONS RECUES	324	305	295

6.3 Péréquation et parts à des revenus

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Revenus liés à la péréquation financière fédérale	97	107	107
Redevance poids lourds	18	18	17
Part à l'impôt sur les huiles minérales	8	7	8
Compensation de charges du canton par les communes	4	-	-
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	126	133	132

La mise en œuvre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT A 2 04) en 2017 implique une compensation de charges de 4 millions de la part des communes. Cette mise en œuvre est budgétairement neutre (voir également 6.11 et 6.12).

6.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Amendes	87	78	87
Restitution de subventions des ménages privés	26	23	29
Restitution de subventions des entités	5	6	3
Surtaxe HLM	7	7	7
Actifs saisis	16	6	2
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	3	3	4
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE	145	122	131

6.5 Dédommagements

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Dédommagements liés à l'assurance chômage	35	35	33
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	27	24	24
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	10	9	10
Autres dédommagements de la Confédération	7	7	7
Dédommagements de la Confédération	79	75	74
Dédommagements liés aux écolages	7	7	6
Autres dédommagements des cantons	13	13	8
Dédommagements des cantons	20	20	14
Dédommagement de la Ville de Genève pour frais de police	14	14	13
Autres dédommagements des communes	1	1	1
Dédommagements des communes	15	15	14
DEDOMMAGEMENTS	114	110	101

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
Tous les montants sont en millions de francs suisses

6.6 Prestations de services et livraisons, taxes

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Emoluments	172	168	164
Loyers et droits de superficie	54	53	68
Revenus de perception de contributions	53	51	53
Patentes et concessions	30	30	34
Prise en charge des invest HUG par les assurances	18	18	22
Revenus liés aux prestations complémentaires maladie	14	14	17
Utilisation des rails de tramway par TPG	14	14	13
Produits des parcomètres	12	12	10
Vente de biens et marchandises	6	6	6
Autres taxes et prestations de services	38	37	31
PRESTATIONS DE SERVICES ET LIVRAISONS, TAXES	410	403	418

6.7 Remboursements

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Remboursements liés aux frais de poursuites et juridiques	22	20	24
Remboursements des assurances sociales	19	19	23
Remboursements liés au réseau d'eau	7	9	6
Remboursements liés aux salaires	5	4	5
Remboursements liés aux véhicules et routes	1	2	1
Remboursements des frais postaux	2	2	3
Autres remboursements	7	7	8
REMBOURSEMENTS	64	64	70

6.8 Autres produits d'exploitation

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Reprises de provisions et pertes de valeur sans objet	5	7	55
Reprises de charges à payer	1	3	2
Produits différés de subventions d'investissement	20	18	18
Charges de personnel activées en investissement	18	20	14
Produits sur créances irrécouvrables	17	16	21
Plus-values réalisées sur immobilisations	5	11	9
Autres produits d'exploitation divers	17	19	85
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	82	93	205

6.9 Charges de personnel

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Traitements	-1'874	-1'841	-1'807
Indemnités	-57	-57	-57
Charges sociales	-456	-432	-414
Retraites et pré-retraites	-12	-10	-7
Autres charges de personnel	-14	-11	-9
CHARGES DE PERSONNEL	-2'413	-2'351	-2'295

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
 Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
 Tous les montants sont en millions de francs suisses

Effectif global des membres du personnel de l'Etat en équivalent temps plein

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Magistrats	157	154	154
Personnel administratif, technique et logistique	7'653	7'422	7'097
Enseignants	6'052	5'862	5'809
Policiers	2'025	2'041	1'988
Fonction non permanentes	271	324	515
EFFECTIF TOTAL	16'158	15'802	15'562

Personnel en formation (hors stagiaires police-prison) non compris

6.10 Charges de fonctionnement

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Honoraires de mandataires	-57	-60	-58
Frais liés au courrier	-14	-15	-15
Transports de personnes et de biens	-15	-18	-13
Prestations liées aux procédures judiciaires	-11	-11	-11
Etudes pour projets d'investissement	-12	-14	-9
Prestations de services pour personnes en garde	-13	-9	-10
Prestations de sécurité	-6	-6	-6
Conférences intercantionales & cotisations de membres	-6	-6	-6
Primes d'assurance	-5	-5	-5
Frais de poursuite	-4	-4	-4
Informations, manifestations et relations externes	-3	-2	-3
Prestations médicales et analyses	-4	-4	-8
Frais bancaires	-3	-4	-3
Frais liés aux télécommunications	-2	-2	-2
Autres prestations de services et honoraires	-26	-20	-22
Prestations de services et honoraires	-180	-181	-176
Entretien et maintenance des bâtiments	-46	-45	-54
Entretien des terrains	-7	-7	-8
Entretien des routes	-9	-10	-8
Entretien des aménagements de cours d'eau	-5	-5	-6
Maintenance des logiciels	-16	-16	-15
Autres entretiens et maintenances	-11	-10	-10
Entretien et maintenance	-94	-92	-101
Loyers	-55	-56	-50
Fournitures et marchandises	-46	-51	-41
Eau, énergie et élimination de déchets	-29	-30	-26
Assistance judiciaire	-16	-16	-18
Débours	-9	-10	-9
Dommmages et intérêts	-2	-2	-4
Autres charges de fonctionnement	15	14	-5
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-416	-424	-428

Les autres charges de fonctionnement comprennent en 2017 et en 2016 une économie de 15 millions à réaliser par l'administration sur les charges de fonctionnement.

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
Tous les montants sont en millions de francs suisses

6.11 Subventions accordées

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Subventions accordées aux entreprises publiques	-1'865	-1'830	-1'819
Subventions accordées aux ménages privés	-1'524	-1'422	-1'392
Subventions accordées aux OPBNL*	-432	-426	-420
Subventions aux cantons et concordats	-103	-103	-99
Subventions aux communes et aux groupes intercommunaux	-4	-9	-8
Subventions accordées aux assurances sociales publiques	-14	-14	-13
Subventions accordées aux entreprises privées	-20	-17	-19
Subventions à redistribuer à l'étranger	-17	-17	-17
Autres subventions	-12	-10	-9
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'991	-3'847	-3'796

* OPBNL organisations privées à but non lucratif

La mise en œuvre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT A 2 04) en 2017 représente un transfert net de subventions de 9 millions en faveur des communes. Cette mise en œuvre est budgétairement neutre (voir également 6.3 et 6.12).

Ventilation selon la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Indemnités	-2'301	-2'260	-2'245
Aides financières	-81	-83	-79
Allocations accordées à des tiers	-1'524	-1'422	-1'392
Autres	-85	-82	-79
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'991	-3'847	-3'796

Indemnités

	PB 2017	B 2016*	C 2015
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-866	-838	-831
UNIGE - Université de Genève	-344	-339	-338
TPG - Transports publics genevois	-227	-222	-222
EPH & EPI - Etablis. personnes handicapées & intégration	-199	-196	-195
Institutions de maintien, aide et soins à domicile	-166	-155	-154
EMS - Etablissements médicaux-sociaux	-130	-123	-123
HES - Hautes écoles spécialisées	-118	-112	-110
HG - Hospice général	-78	-79	-78
Autres indemnités	-173	-196	-195
INDEMNITES	-2'301	-2'260	-2'245

Allocations accordées à des tiers

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Subsides aux assurés à ressources modestes	-318	-299	-288
Hospice général - Prestations - Action Sociale	-297	-275	-266
Prestations complémentaires fédérales - AVS/AI	-403	-379	-378
Prestations complémentaires cantonales - AVS/AI	-138	-130	-131
Mesures cantonales en faveur du chômage	-54	-54	-52
Subvention au logement social	-51	-51	-47
Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	-52	-50	-47
Allocations familiales pour personnes non actives	-44	-35	-37
Hospice général - Prestations - Asile	-37	-31	-32
Bourses d'études - Postobligatoire / HES / UNI	-33	-26	-30
Subsides pour la formation scolaire spéciale	-22	-22	-22
Frais de placements éducation spécialisée	-19	-17	-17
Prestations complémentaires familiales	-18	-15	-14
Autres allocations	-40	-37	-32
ALLOCATIONS ACCORDEES A DES TIERS	-1'524	-1'422	-1'392

6.12 Péréquation et parts de revenus

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-356	-353	-363
Compensation de charges des communes par le canton	-13	-	-
Autres parts des revenus destinés à des tiers	-5	-5	-4
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	-373	-357	-367

La mise en œuvre de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT A 2 04) en 2017 implique le versement d'une compensation de charges de 13 millions. Cette mise en œuvre est budgétairement neutre (voir également 6.3 et 6.11).

6.13 Dédommagements

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Dédommagements liés aux écolages	-30	-29	-28
Dédommagements liés aux hospitalisations	-13	-13	-14
Autres dédommagements aux cantons	-15	-13	-15
Dédommagements aux cantons	-58	-55	-57
Dédommagements liés à l'entretien des routes	-21	-21	-21
Autres dédommagements aux communes	-2	-3	-2
Dédommagements aux communes	-24	-24	-23
Autres dédommagements	-5	-5	-2
DEDOMMAGEMENTS	-87	-84	-82

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
Tous les montants sont en millions de francs suisses

6.14 Dotations aux amortissements

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Amortissements d'immobilisations corporelles	-370	-353	-367
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-37	-36	-37
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-81	-73	-73
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-489	-462	-477

6.15 Autres charges d'exploitation

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Dépréciations sur actifs courants et non courants	-153	-147	-153
Prestations complémentaires maladie chômeurs	-12	-12	-11
Pertes sur créances irrécouvrables	-4	0	-2
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	-	-	-4
Autres charges diverses	-0	-0	-238
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-169	-159	-408

Une provision de 207 millions pour couvrir le risque de non atteinte du palier intermédiaire LPP de 75% du degré de couverture de la CPEG en 2030 a été comptabilisée dans les comptes 2015.

6.16 Produits financiers

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	110	100	116
Produits d'intérêts sur placements financiers	3	3	2
Produits d'intérêts sur prêts	1	1	1
Autres produits d'intérêts	1	1	4
Produits d'intérêts	115	105	122
Rétrocession de bénéfices de la Banque nationale suisse	39	39	77
Rétrocession de bénéfices AIG	40	40	37
Rétrocession de bénéfices FTI	12	12	12
Rétrocession de bénéfices SIG	16	16	-
Autres dividendes et rétrocessions de bénéfices	10	9	9
Dividendes et rétrocessions de bénéfices	116	115	135
Plus-values réalisées	-	-	0
Autres produits financiers	3	3	3
PRODUITS FINANCIERS	233	224	261

6.17 Charges financières

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Intérêts sur emprunts	-186	-202	-212
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-19	-22	-21
Intérêts divers	-0	-0	-0
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-205	-224	-234
Autres charges financières	-2	-2	-8
CHARGES FINANCIERES	-208	-227	-241

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
 Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
 Tous les montants sont en millions de francs suisses

6.18 Provisions

Tableau de mouvement des provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Dotation aux provisions	-5	-70	-2	-77
Utilisation de provisions	15	65	8	87
Reprise de provisions sans objet	-	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2016*	9	-5	6	11
Dotation aux provisions	-5	-77	-1	-82
Utilisation de provisions	14	66	8	88
Reprise de provisions sans objet	3	-	0	3
Mouvements de provisions au PB 2017	12	-10	7	8

6.18.1 Provisions pour avantages au personnel

	Pensions à la charge directe de l'Etat	Mesures transitoires Pouvoir judiciaire	Pont LPP de la police	Total
Dotation aux provisions	-5	-	-0	-5
Utilisation de provisions	4	3	8	15
Mouvements de provisions au B 2016*	-1	3	8	9
Dotation aux provisions	-5	-	-0	-5
Utilisation de provisions	4	2	8	14
Reprise de prov. sans objet	-	1	2	3
Mouvements de provisions au PB 2017	-1	3	10	12

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
Tous les montants sont en millions de francs suisses

Pensions à la charge directe de l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces caisses ne sont dotées d'aucune fortune.

Mesures transitoires des magistrats du Pouvoir judiciaire

L'Etat supporte des mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir judiciaire depuis le transfert des engagements de prévoyance de la caisse correspondante à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Pont LPP de la police

A compter de 2011, l'âge de départ à la retraite des policiers a été fixé à 58 ans contre 52 ans auparavant. A titre de mesure transitoire, une rente de pont retraite a été mise en place pour les policiers désireux de partir à la retraite avant 58 ans, et ce durant la période comprise entre 2011 et 2026.

6.18.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Dotation aux provisions	-47	-22	-70
Utilisation de provisions	45	20	65
Mouvements de provisions au B 2016*	-2	-3	-5
Dotation aux provisions	-50	-26	-77
Utilisation de provisions	47	20	66
Mouvements de provisions au PB 2017	-4	-7	-10

Assurance maladie

L'Etat prend en charge les primes d'assurance maladie des personnes en difficulté financière. La provision représente une estimation du montant total des primes que l'Etat s'attend à verser aux assurances maladie.

Dossiers non traités

L'Etat s'engage à verser des subventions à des personnes physiques. La provision représente les demandes de versements que l'Etat s'attend à payer.

6.18.3 Autres provisions

	Assainissement de sites	Divers	Total
Dotation aux provisions	-0	-2	-2
Utilisation de provisions	7	1	8
Reprise de provision sans objet	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2016*	7	-0	6
Dotation aux provisions	-0	-1	-1
Utilisation de provisions	7	1	8
Reprise de provision sans objet	-	0	0
Mouvements de provisions au PB 2017	7	0	7

Assainissement de sites

L'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. La provision représente une estimation

des coûts d'assainissement incombant à l'Etat dont une partie sera prise en charge par la Confédération.

6.19 Perte de valeur sur créances

	Revenus fiscaux	Avance pensions alimentaires	Prestations complémentaires	Amendes et contraventions	Autres	Total
Pertes de valeur comptabilisées	-91	-3	-5	-43	-7	-148
Montants irrécouvrables sortis du bilan	91	4	3	28	5	130
Reprises sans objet	-	-	-	4	3	7
Pertes de valeurs sur créances au B 2016*	-	1	-2	-11	1	-11
Pertes de valeur comptabilisées	-94	-3	-6	-44	-9	-155
Montants irrécouvrables sortis du bilan	94	4	3	22	5	127
Reprises sans objet	-	-	-		2	2
Pertes de valeurs sur créances au PB 2017	-	1	-3	-22	-2	-26

6.20 Mises à disposition de moyens sans contrepartie

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Mises à disposition de terrains et de locaux	-194	-176	-183
Autres subventions non monétaires	-1	-1	-1
MISES A DISPOSITION DE MOYENS SANS CONTREPARTIE	-196	-177	-184

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
Tous les montants sont en millions de francs suisses

6.21 Réserve conjoncturelle

	2015
Solde au 1er janvier	567
Dotation	
Utilisation	-21
Solde au 31 décembre	547

L'attribution à la réserve conjoncturelle ou son utilisation se font après détermination du résultat annuel et doivent faire l'objet d'une loi. En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve conjoncturelle ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat, pour autant que les investissements soient autofinancés.

6.22 Compte d'investissement

	PB 2017	PB 2016 amendé	C 2015
Subventions acquises	15	21	26
Cessions d'actifs			117
Recettes d'investissement hors prêts à caractère général	15	21	143
Prêts CEVA et ferroviaires	136	166	121
Participations	25	25	24
Immobilisations corporelles	451	420	388
Immobilisations incorporelles	32	28	23
Subventions accordées	120	134	74
Dépenses d'investissement hors prêts à caractère général	763	773	630
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts à caractère général	748	752	487
Recettes des prêts à caractère général	3	2	2
Dépenses des prêts à caractère général	34	22	8
Mouvements nets des prêts à caractère général	31	19	7
	PB 2017	PB 2016 amendé	C 2015
Crédits d'ouvrage	13	21	141
Crédits de renouvellement	1	1	3
Recettes d'investissement hors prêts à caractère général	15	21	143
Crédits d'ouvrage	388	364	288
Crédits de renouvellement	214	218	197
Capitaux de dotation	25	25	24
Prêts CEVA et Ferroviaires	136	166	121
Dépenses d'investissement hors prêts à caractère général	763	773	630
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts à caractère général	748	752	487
Recettes des prêts à caractère général	3	2	2
Dépenses des prêts à caractère général	34	22	8
Mouvements nets des prêts à caractère général	31	19	7

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"
Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017
Tous les montants sont en millions de francs suisses

Investissements hors prêts à caractère général	PB 2017			PB 2016 amendé			C 2015		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	7	162	155	15	203	188	16	167	152
B Emploi	0	0	0	0	0	0		0	0
C Action sociale		4	4		4	4		3	3
D Personnes âgées		2	2		5	5		5	5
E Handicap		3	3		1	1		1	1
F Environnement	0	15	15		14	14	3	14	12
G Aménagement et logement	0	43	43	0	47	47	0	34	34
H Sécurité et population	1	38	37		52	52	3	52	49
I Justice		8	8		5	5		2	2
J Mobilité	7	322	316	6	288	282	4	191	186
K Santé		85	85		106	106		123	123
L Economie		1	1		3	3		1	1
M Finance et impôts		8	8		4	4		3	3
N Culture, sports et loisirs		12	12		2	2		3	3
O Autorité et gouvernance		5	5		3	3	0	2	1
P Etats-majors et prestations de moyens		52	52		36	36	117	28	-90
Q Energie		2	2		0	0		2	2
TOTAL	15	763	748	21	773	752	143	630	487

Prêts à caractère général	PB 2017			PB 2016 amendé			C 2015		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	1	3	2	1	3	2	0	4	4
F Environnement	1	2	1	1	2	1	1	1	0
G Aménagement et logement	2	15	13	1	15	14	0	1	1
O Autorité et gouvernance		12							-
Q Energie	0	2	2	0	2	2	0	2	2
TOTAL	3	34	19	2	22	19	2	8	7

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"

Projet de budget annuel de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017

Tous les montants sont en millions de francs suisses

7 Indicateurs "MCH2"

Les indicateurs calculés selon les dispositions prévues par la recommandation n°18 du "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2" sont présentés afin de permettre des comparaisons entre collectivités publiques.

Ces indicateurs ne sont néanmoins pas utilisés par l'Etat pour son propre pilotage. L'Etat applique les dispositions relatives au frein aux dépenses et au frein à l'endettement (voir la note 4).

	PB 2017	B 2016*	C 2015
Degré d'autofinancement ^{a), b)}	52.3%	58.5%	135.5%
Part des charges d'intérêts	1.1%	1.5%	1.4%
Proportion des investissements	9.5%	9.7%	7.8%
Part du service de la dette	7.0%	7.1%	7.2%
Taux d'autofinancement ^{a)}	5.1%	5.7%	8.3%

Seuls les indicateurs portant sur l'état de la performance financière sont présentés pour le budget, car aucun bilan prévisionnel n'est établi lors de l'élaboration budgétaire.

En 2015, le degré d'autofinancement et le taux d'autofinancement sont influencés par la comptabilisation d'une provision de 207 millions afin de couvrir le risque de non atteinte du palier intermédiaire LPP de 75% du degré de couverture de la CPEG en 2030.

a) Les indicateurs relatifs à l'autofinancement sont calculés selon la recommandation n°18 du MCH2 et intègrent en sus les mouvements de provisions et les réévaluations du patrimoine financier.

b) Le degré d'autofinancement présenté dans l'exposé des motifs est calculé sur la base d'un taux de réalisation des investissements de 85% et d'une variation de besoin en fond de roulement de 60 millions. Ce taux s'établit également à 52%.

8 Déclaration de conformité

Dispositions légales

Les présents états financiers sont préparés selon les dispositions prévues dans la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

Selon la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) :

- les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats ;
- les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées.

Dispositions réglementaires

Le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) précise les dérogations aux normes IPSAS (voir ci-après), ainsi que les dispositions particulières.

Limitation dans l'application des normes IPSAS

Les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement doivent encore être validés avant d'être mis en œuvre. La validation et la mise en œuvre de ces critères devraient avoir des incidences sur la présentation et l'évaluation des actifs concernés.

Dérogations aux normes IPSAS (REEF)

- a) Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.
- b) Une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c, alinéa 2, des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ne soient pas atteints (IPSAS 19).
- c) Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20).
- d) Le montant qui doit être rétrocédé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et

canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante (IPSAS 1 et 23).

- e) Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).
- f) Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

Pour les contrats de prestations, l'Etat comptabilise les créances afférentes aux restitutions de résultats uniquement l'année de l'échéance desdits contrats.

9 Principes et méthodes comptables

9.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

9.2 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées ci-après.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement se composent de biens immobiliers détenus pour valoriser le capital à long terme ou pour retirer des loyers à des conditions de marché. Les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement doivent encore être validés pour être mis en œuvre. La validation et la mise en œuvre de ces critères devraient avoir des incidences sur la présentation et l'évaluation des actifs concernés.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Impôt sur le revenu des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière pour l'année en cours. Pour l'année 2017, l'impôt sur la fortune est fondé sur un scénario de croissance de long terme.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu durant les années précédentes et durant l'année en cours et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB.

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en janvier 2016 par plus de 100 entreprises représentant près de la moitié du total de l'impôt. Dans le cadre du questionnaire qui leur est adressé en janvier, les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéfices de l'année écoulée, de l'année en

cours et sur l'évolution probable des bénéfices pour l'année suivante.

Hypothèses de croissance

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments des années précédentes en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

o les taux de croissance du PIB suisse réel retenus pour 2016 et 2017 émanent de la synthèse trimestrielle de juin 2016 du Groupe de perspectives économiques (GPE) et s'établissent respectivement à +1,2% et +1,6%;

o le taux de croissance de l'impôt sur la fortune résultant des hypothèses s'élève à -1,1% entre 2015 et 2016, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la Banque nationale. Pour l'année 2017, le taux de croissance retenu est de +3,0%.

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% pour l'année 2017 induirait une modification de l'impôt estimé à environ CHF 30 millions pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire, de CHF 15 millions pour les personnes physiques imposées à la source. Ces montants recouvrent l'impact sur l'impôt cantonal et sur la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises.

9.3 Présentation des états financiers

Le compte de résultat

Il est composé de produits et de charges :

- o les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- o les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'Etat pour l'année présentée.

9.4 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisées lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- o impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- o impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- o impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- o impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- o impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- o impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- o impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- o impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- o droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- o droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- o taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- o impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- o les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- o les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'Etat et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront à l'Etat.

Autres opérations sans contrepartie directe

Les transferts avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Les transferts sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

9.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une

immobilisation, ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 70 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique et télécommunications entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

9.6 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transaction. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Limitation dans l'application des normes IPSAS

Les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement doivent encore être validés avant d'être mis en œuvre. La

validation et la mise en œuvre de ces critères devraient avoir des incidences sur la présentation et l'évaluation des actifs concernés.

9.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 5 et 8 ans.

9.8 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin, changements importants dans l'utilisation de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction avant l'achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

9.9 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans l'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

9.10 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution.

Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité supporterait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

9.11 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue

de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres. En revanche, les pertes de valeur et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge

d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Bien que tous les instruments financiers dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à échéance.

9.12 Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

9.13 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.

Du fait de la dérogation :

- les cotisations de retraite dues par l'Etat aux institutions de prévoyance sont des charges de l'exercice ;
- les avantages liés aux pré-retraites du personnel (hors police et gardiens de prison) sont comptabilisés intégralement en charge lors du départ effectif en pré-retraite du personnel ;
- les autres avantages postérieurs à l'emploi (à la charge directe de l'Etat) sont comptabilisés selon les méthodes appliquées par les institutions de prévoyance en Suisse.
- une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.

9.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

Dérogation aux normes IPSAS

Le risque lié à la lettre c alinéa 2 des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, est provisionné selon la capacité financière de l'Etat.

9.15 Fonds propres

Fonds sous capital propre

Les fonds sous capital propre consistent en l'affectation obligatoire de moyens à l'accomplissement d'une tâche publique définie. Ils doivent reposer sur une base légale formelle. Les affectations et utilisations de fonds sont effectuées après résultat par le biais des fonds propres libres.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

9.16 Présentation de l'information budgétaire

Budget voté et crédits accordés

Le budget initial (budget voté) est approuvé annuellement par l'organe législatif (le Grand Conseil), en principe avant le début de l'exercice

concerné, dans le but d'autoriser les dépenses tout en prévoyant les revenus et les recettes nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Les crédits qui en résultent permettent à l'Etat d'engager des montants et d'effectuer des paiements.

Les crédits accordés sont constitués du budget initial et des dépenses supplémentaires, non inscrites dans le budget initial. Ces dépenses supplémentaires doivent être approuvées par la Commission des finances du Grand Conseil avant d'être engagées. En fin d'exercice, les dépassements sont acceptés dans le cadre du projet de loi approuvant les états financiers individuels qui est soumis au Grand Conseil. Par conséquent, aucune dépense n'est autorisée sans un ajustement du disponible budgétaire approuvé par la commission des finances.

Toutefois, l'organe exécutif (le Conseil d'Etat) est habilité à autoriser certains dépassements. Ces dépassements concernent les amortissements, les dépréciations d'actifs, les dotations aux provisions et les corrections d'erreurs. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des soldes d'emprunt en devises, ainsi que les pertes de change réalisées, sont également comprises par analogie dans les exceptions relevant de la compétence du Conseil d'Etat. Ces dépassements sont présentés au Grand Conseil en vue de leur régularisation dans le cadre du projet de loi approuvant les présents états financiers.

Base comparable

Le budget de l'Etat est établi chaque année sur une base comparable à celle des présents états financiers. Néanmoins, le budget de l'Etat se compose uniquement d'un compte de résultat et d'un compte d'investissement (état spécifique aux collectivités publiques suisses).

Le budget est établi par prestations et par programme selon des clés de répartition appliquées aux différentes rubriques comptables. Le budget est voté par programmes par le Grand Conseil. Le budget voté comprend également la liste des amendements adoptés par le Grand Conseil. Des états financiers du budget sont également mis à disposition de l'organe législatif selon le même mode de classification que celui utilisé pour les présents états financiers.

Compte d'investissement

Le compte d'investissement est une particularité propre à la gestion financière des collectivités publiques suisses, qui reflète les mouvements du patrimoine administratif (PA), c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique.

Les dépenses d'investissement représentent :

- le coût d'acquisition ou de construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle ;
- l'octroi à un tiers d'une subvention d'investissement, d'un prêt ou d'un capital de dotation ou tout autre actif inscrit au PA ;
- la prise de participation dans une entité.

Les recettes d'investissement représentent :

- le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du PA ;
- le remboursement à l'Etat d'une dépense d'investissement ;
- la valeur nette comptable liée à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.

* Budget 2016 selon les "douzièmes provisoires"

3. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du document

A. Principe de comparabilité et conséquence du refus du projet de budget 2016

Comme le prévoit l'article 27 de la LGAF, le projet de budget doit répondre au principe de comparabilité, c'est-à-dire que l'exercice sous examen doit être présenté avec le budget de l'année précédente, ainsi qu'avec le dernier compte bouclé.

Or, le projet de budget 2016 présenté par le Conseil d'Etat en septembre 2015 n'a pas été accepté par le Grand Conseil. Pour l'exercice 2016, l'Etat de Genève a dû engager les moyens nécessaires à ses activités sur la base des dispositions de l'article 42 de la LGAF qui prévoit que :

Art. 42 Absence de vote de la loi budgétaire

¹ En l'absence de vote de la loi budgétaire au 1er janvier, le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat.

² Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente, selon le principe des douzièmes provisoires.

³ Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

Le budget autorisé par la LGAF pour l'exercice 2016, qui figure en regard du projet de budget 2017 à des fins de comparaisons, correspond au budget 2015 par le Grand Conseil, auquel il a été rajouté les crédits supplémentaires adoptés en cours d'exercice 2015 par la commission des finances ou par le Conseil d'Etat selon les dispositions prévues à l'article 33 « Compétences en matière de crédits supplémentaires » de la LGAF. La liste exhaustive de ces crédits supplémentaires figure aux pages 455 et suivantes du tome 2 des comptes 2015.

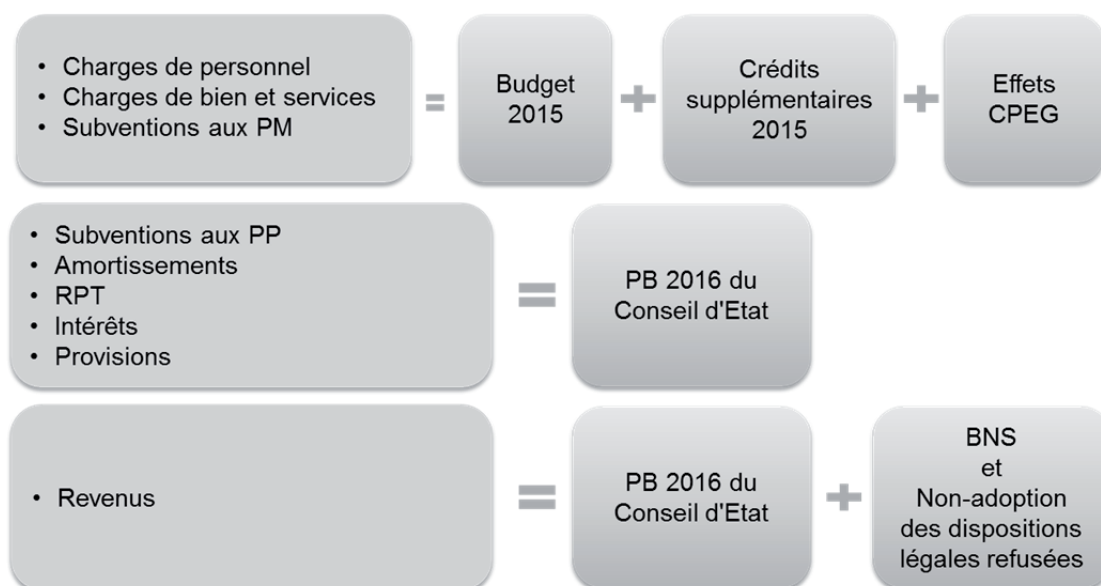
Toutefois, un certain nombre de dispositions légales priment sur le budget voté et donc sur cet article 42. En conséquence, le budget autorisé pour 2015 a dû être adapté. Il s'agit des éléments suivants :

- Engagements découlant des dispositions du droit fédéral comme la RPT
- Subventions aux personnes physiques faisant l'objet d'une loi de portée générale
- Accords internationaux ou intercantonaux (HES)
- Provisions, dépréciations d'actifs et amortissements
- Intérêts financiers
- Autres charges découlant de l'application des normes comptables

Ainsi, les charges de personnel (y compris les subventions aux entités suivant les mécanismes salariaux de l'Etat) tiennent compte de l'augmentation prévues entre 2015 et 2016 des taux de cotisations à la CPEG, aux APG et aux allocations familiales), soit environ 11 millions de francs. En outre, les subventions accordées aux personnes physiques tiennent compte des augmentations que le Conseil d'Etat avait dû inscrire dans son projet de budget 2016 afin de respecter les lois en la matière, soit environ 77 millions de francs.

S'agissant des revenus, le budget 2016 autorisé présente les montants que le Conseil d'Etat avait prévu dans son projet de budget 2016. Toutefois, les revenus fiscaux ont dû être adaptés suite à la non-adoption des dispositions légales qui auraient permis le plafonnement de la déduction des primes d'assurance maladie, la déductibilité des frais de déplacement, ainsi que le prélèvement d'une part au résultat des SIG et de la Fondation des parkings. En revanche, le budget 2016 prend en compte le versement de la Banque nationale suisse au canton de Genève qui n'avait pas été prévu au PB2016, mais qui est devenu certain suite à l'annonce de la BNS en début d'exercice.

Budget autorisé en 12èmes provisoires :



Il est à noter que les crédits supplémentaires acceptés par la commission des finances dans le courant de l'année 2016 ne figurent pas dans le budget 2016 autorisé par la LGAF. Ceux-ci seront présentés de manière détaillée avec les comptes 2016.

Enfin, les valeurs-cibles 2016 des indicateurs publiés dans ce projet de budget n'ont pas été réactualisées avec le refus du projet de budget 2016. Il est donc possible que les objectifs fixés par les départements pour certains programmes en 2016 n'aient pas été tout à fait en adéquation avec les moyens financiers et humains du budget 2016 autorisé par la LGAF.

B. Répartition des tâches canton - communes dans le PB2017

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme A03), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale;
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C03), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'hospice général (programme C03), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'imad, des foyers de jour et des IEPA (programme K01), qui était jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- Les subventions aux acteurs culturels (programme N01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge et Cologny.

Au total, en 2017, le canton transfère pour 17.4 millions de francs de subventions aux communes, alors que celles-ci transfèrent pour 8.4 millions de francs de subventions au canton, pour un montant net de 9.0 millions de francs.

Toutefois, en raison de la compensation des flux entrants et sortants à l'intérieur d'un même programme, l'impact total net sur les charges de l'Etat n'est que de 3.5 millions de francs, compensés par un revenu du même montant. La mise en œuvre de la LRT est donc budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces subventions est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procèdera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 à une ou des communes, il inscrit au PB2017 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 au canton, ce dernier inscrit au PB2017 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes au PB2017.

C. Présentation du budget des programmes

Le projet de budget 2017 comporte 59 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme P01 « Etats-majors départementaux » dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 « Surveillance de l'Etat » qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

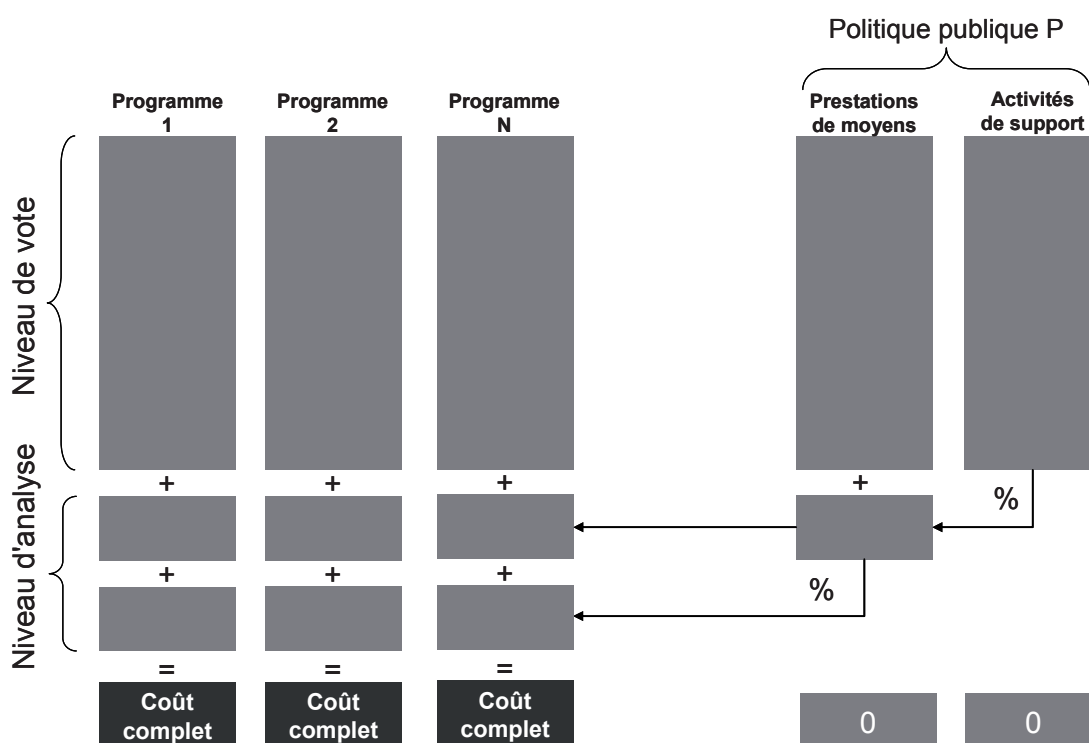
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P « États-majors et prestations de moyens »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme P01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSi) et verticaux (unités départementales), soit le programme P05, à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments et unités départementales de logistiques), soit le programme P04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme P02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme P03. Elles sont réparties selon des clés de répartition prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Au projet de budget 2017, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à environ CHF 10'700 et celui du poste informatique pédagogique à 710 francs. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (P04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé, les comptes 2015. Les autres natures sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (P02) et les finances (P03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment,

d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient auparavant incluses dans le compte de fonctionnement.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 « Transparence des coûts » de la LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2015 ou au projet de budget 2016). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2017, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux énergies renouvelables. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2015-2017.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que depuis le budget 2014 MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le projet de budget 2016 et le projet de budget 2017.

4. Arborescence politique publique - programme

Arborescence Politique publique - programme

A Formation

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A

B Emploi

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

C Action sociale

- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées

- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap

- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti

H Sécurité et population

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée

I Justice

- I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité

- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie

- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail

M Finance et impôts

- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs

- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

O Autorités et gouvernance

- O01 Grand Conseil
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur

P Etats-majors et prestations de moyens

- P01 Etats-majors départementaux
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Systèmes d'information et de communication

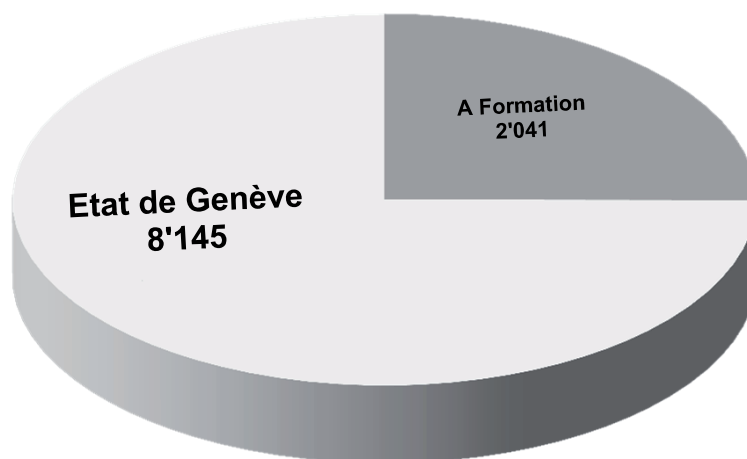
Q Energie

- Q01 Energie

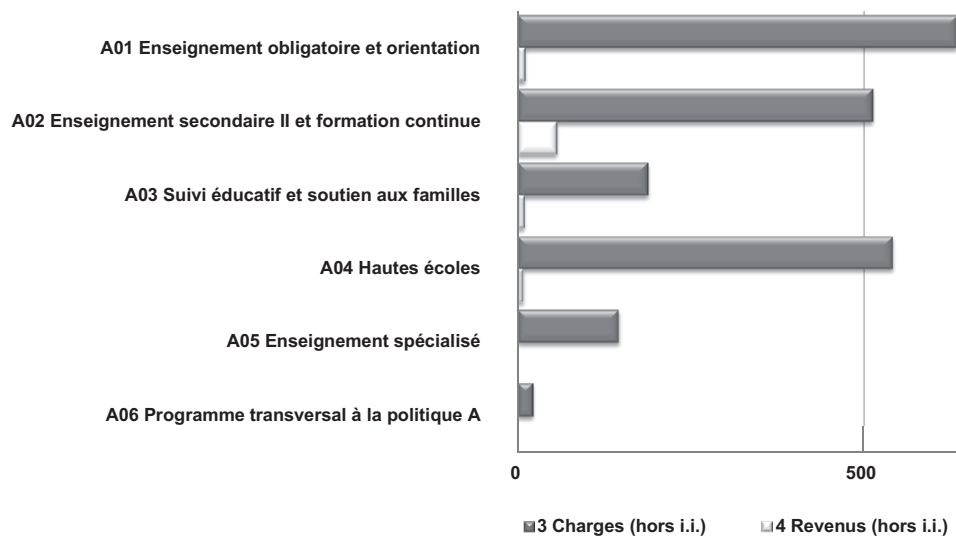
5. Budget par politique publique et par programme

A Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

La formation constitue une politique prioritaire du Conseil d'Etat. En effet, l'accès à une formation de haute qualité contribue à l'égalité des chances et à la réduction de la fracture sociale et représente dans ce sens un investissement en faveur des jeunes générations et plus généralement pour l'avenir du canton.

La lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, une meilleure orientation des élèves, la valorisation de la formation professionnelle enfin le développement de l'école inclusive sont les priorités de cette législature. L'augmentation des charges pour la formation vise ainsi à assurer une école de qualité tout en répondant à l'augmentation du nombre d'élèves dans les différents degrés d'enseignement.

Le principal défi auquel est confrontée l'école genevoise est d'augmenter le nombre de jeunes certifiés au sortir de l'enseignement secondaire II. Les grands projets en cours au département convergent vers cet objectif et concernent tous les degrés d'enseignement. Viser une certification pour chaque jeune s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle constitution qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. Mieux orienter les élèves et valoriser la formation professionnelle en entreprise participent à la réalisation de cet objectif concrétisé à travers le renforcement du dispositif d'orientation de l'enseignement secondaire I (CO) et la mise en œuvre du plan d'action du Conseil d'Etat pour augmenter le nombre de places d'apprentissage en voie duale.

Le Conseil d'Etat souhaite offrir à chaque élève l'environnement scolaire le plus adapté, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économiques et sociales. Compte tenu de la situation financière de l'Etat, le plan d'action pour l'école inclusive se poursuivra en 2017, mais néanmoins à un rythme moins soutenu que prévu initialement (cf. M2247-A).

Le soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse devrait disposer cette année d'un cadre légal actualisé avec l'adoption du projet de loi sur l'enfance et la jeunesse. Ce texte regroupe les missions fondamentales de la politique de l'enfance et de la jeunesse, que sont l'encouragement, la participation, la protection des enfants et des jeunes, la prévention et la promotion de la santé des élèves. Par ailleurs, le développement de l'accueil préscolaire et de l'accueil à journée continue devraient faire l'objet de deux projets de lois, répondant ainsi aux dispositions inscrites dans la nouvelle constitution. Enfin, le Conseil d'Etat entend faire de l'éducation spécialisée l'une de ses priorités en 2017 : des moyens supplémentaires seront accordés afin de répondre au manque de places dans les foyers pour mineurs et d'éviter des hospitalisations sociales.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'année 2017 sera notamment consacrée à la consolidation de la place des hautes écoles genevoises dans ses domaines d'excellence et auprès des instances intercantionales.

A01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	633'772'199	1'256'129	0.2%	632'516'070	619'725'091
30 Charges de personnel	616'448'394	1'633'738	0.3%	614'814'656	603'811'902
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	15'742'845	-542'060	-3.3%	16'284'905	14'286'832
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'461'933	165'229	12.7%	1'296'704	1'343'460
36 Charges de transfert	118'927	-878	-0.7%	119'805	275'274
39 Imputations internes	100	100	-	-	7'622
REVENUS	10'154'253	2'393	0.0%	10'151'860	10'642'858
42 Taxes	8'953'573	2'393	0.0%	8'951'180	9'325'463
43 Revenus divers	420'660	0	0.0%	420'660	515'563
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
46 Revenus de transferts	780'000	0	0.0%	780'000	801'832
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-623'617'946	-1'253'736	0.2%	-622'364'210	-609'082'233
<i>Coût d'état-major</i>	-2'526'359	-55'750	2.3%	-2'470'609	-1'157'712
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-83'319'671	9'836'902	-10.6%	-93'156'573	-84'028'499
COÛT COMPLET	-709'463'976	8'527'417	-1.2%	-717'991'393	-694'268'444

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	4'083.37	61.51	1.53%	4'021.86	4'127.45
<i>ETP fixes</i>	4'077.62	73.51	1.84%	4'004.11	3'966.58
<i>ETP auxiliaires</i>	5.75	-12.00	-67.61%	17.75	160.86

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

A01.03 Pilotage opérationnel du programme A01

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Il vise à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire. Ainsi, la priorité est donnée à la prise en charge précoce des difficultés d'apprentissage des élèves afin qu'ils acquièrent les savoirs de base nécessaires à la poursuite de leur parcours.

Les priorités pour l'année 2017 porteront principalement sur l'optimisation des dispositifs et contenus d'enseignement ainsi que sur la mise en œuvre progressive du plan d'action pour l'école inclusive.

Afin d'offrir à chaque élève l'environnement scolaire le plus adapté, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économiques et sociales, le déploiement du plan d'action du Conseil d'Etat se poursuivra, mais à un rythme moins soutenu que prévu. Des ressources devraient être allouées en faveur des dispositifs permettant les intégrations individuelles et collectives des élèves à besoins éducatifs spécifiques et leur maintien dans l'enseignement régulier ainsi que pour le soutien des élèves avec des difficultés d'apprentissage, comme par exemple : le dispositif d'intégration et d'apprentissages mixtes - DIAMs ; le dispositif d'assistants à l'intégration scolaire - AIS ; le soutien à l'intégration des enfants sortant du centre d'intervention précoce en autisme (CIPA - voir aussi sous A05) ; les équipes pluridisciplinaires pour le maintien des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement dans le milieu scolaire ordinaire ; les éducateurs de région au sein des établissements primaires ou les enseignants de soutien et les enseignants spécialisés dans les classes de l'enseignement régulier.

En outre, le dispositif d'accueil au primaire et au cycle d'orientation pour les élèves migrants primo-arrivants allophones sera évalué et stabilisé.

Sur le plan de l'enseignement, le déploiement du plan d'études romand (PER) a eu pour corollaire la modification des contenus et des moyens d'enseignement utilisés à l'échelle romande. Le déploiement des moyens d'enseignement romands se poursuivra en 2017 et jusqu'en 2021. A terme, les élèves disposeront de moyens adaptés dans toutes les disciplines. Dans le domaine de l'apprentissage des langues, l'offre pour les échanges linguistiques sera renforcée, particulièrement en allemand. Par ailleurs, destiné à développer les compétences scientifiques des élèves, le "plan MSN" est à l'étude et devrait être mis en œuvre. Enfin, l'évaluation de l'introduction du nouvel horaire (mercredi matin) à l'école primaire sera poursuivie afin de prévoir d'éventuelles adaptations.

Les projets d'établissement arrivant à leur terme à l'été 2016 et en lien les articles 23 et 13 de la loi sur l'instruction publique, cette année sera consacrée à la mise en œuvre d'un nouveau cadre pour lesdits projets visant à répondre de manière plus adéquate à l'autonomie des établissements et aux besoins de pilotage, notamment en termes d'innovation pédagogique. Est aussi prévue une évolution des modalités de partenariat avec les familles et les partenaires de l'école dans le but de renforcer la concertation et la cohérence.

Concernant le nouveau cycle d'orientation (nCO), les travaux d'évaluation et de consolidation du dispositif viseront à améliorer la performance de l'organisation en matière de soutien aux élèves les plus faibles ainsi qu'à renforcer le dispositif d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP). En 2017, des adaptations de ce dispositif seront engagées afin d'optimiser les transitions des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II.

Depuis 2016, un processus d'harmonisation/standardisation des épreuves communes (EVACOM) a été engagé et devrait être finalisé en 2017. L'objectif du projet vise à faire évoluer les épreuves communes afin d'améliorer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre et de permettre de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et lors de la transition vers l'enseignement secondaire II. Par ailleurs, des mesures seront prises afin de permettre une organisation de la fin de l'année scolaire qui permette une utilisation optimale du temps scolaire pour l'enseignement.

En matière d'équipement, il s'agira de répondre cette année aux besoins supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs d'élèves de l'enseignement obligatoire. Au cycle d'orientation (CO), le programme d'équipement des

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

laboratoires de sciences et des équipements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) se poursuivra. A noter que la rentrée 2016 a été marquée par l'équipement en beamers de toutes les salles d'étude des CO et les premières phases d'équipement en écrans interactifs avec stylet.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 12èmes

Eléments introductifs

En préambule, il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La croissance des postes équivalents temps plein (ETP) du programme A01 se décompose entre 2016 et 2017 comme suit :

	2016	2017	Total
ETP permanents	35.6	37.9	73.5
<i>dont PE</i>	25.7	42.3	67.9
<i>dont PAT</i>	9.9	-4.4	5.6
ETP non permanents	-12.0	-	-12.0
<i>dont PAT</i>	-12.0	-	-12.0
Total ETP	23.6	37.9	61.5

Au niveau du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les nouveaux postes créés en 2016 sont intégralement autofinancés sur l'exercice 2016 et partiellement autofinancés en 2017 par des mesures d'économies. Les mesures d'économies mises en place en 2016 pour le programme A01 et dont les effets financiers se concrétisent principalement en 2017 sont abordées dans la suite de l'exposé des motifs (Mesures d'économies du Conseil d'Etat). A noter que les nouveaux postes PAT sont soit la conséquence de transferts entre programmes, soit la conséquence d'une augmentation de la dotation au front des élèves.

Il faut aussi rappeler que le budget 2016 12èmes (point de départ pour l'analyse des écarts) intègre les crédits supplémentaires accordés depuis le dernier budget voté, soit le budget 2015, à l'exception des reports de crédits accordés.

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 12èmes découlent des éléments suivants :

Effectifs d'élèves

- **Rentrée 2015** : les nouveaux postes enseignant octroyés au budget 2015 pour la rentrée 2015 à l'EP et au CO ont un impact en 2016 pour les 8 mois restant : +3'100'000 F. Les nouveaux postes enseignant accordés dans les demandes en autorisation de crédit supplémentaire 2015 sont inscrits dans le budget 2016 12èmes en francs pour 4 mois et en postes pour faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement obligatoire pour la rentrée 2015 (+18.2 ETP à l'EP et +6.1 ETP au CO). Ils font donc partie de l'écart présenté ici en francs pour 8 mois de financement soit +1'962'000.
- **Rentrée 2016** : selon les prévisions, les effectifs augmentent de +388 élèves à l'EP et +75 élèves au CO. Ces variations engendrent une inscription de +24.6 ETP à l'EP et de +7.9 ETP au CO. Ces postes sont valorisés sur 12 mois en 2017 pour un montant total de 4'054'000 F.
- **Rentrée 2017** : selon les prévisions, les effectifs augmentent de +631 élèves à l'EP et +22 élèves au CO. Ces variations induisent des besoins de +42.9 ETP à l'EP et de +2.3 ETP au CO. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2017 pour un montant total de 1'890'000 F.

Déploiement de l'école inclusive :

- **Rentrée 2016** : afin de compléter la dotation en enseignants chargés de soutien pédagogique pour les élèves en difficulté, 7 ETP d'enseignants sont prévus à la rentrée 2016. Ces postes sont valorisés sur 12 mois en 2017 pour

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

un montant de +854'000 F.

Afin de renforcer l'intégration des élèves à besoins spécifiques actuellement scolarisés dans le spécialisé, le DIP prévoit le déploiement d'un à deux dispositifs intégrés au sein d'établissements ordinaires chaque année. Une augmentation de +1 ETP enseignant pour un dispositif intégré est prévue dès la rentrée 2016. Ce poste est valorisé sur 12 mois en 2017 pour un montant de +122'000 F.

Le DIP dispose actuellement d'un dispositif de 12 ETP d'AIS, principalement destinés à l'accompagnement d'élèves en difficulté ou handicapés physique. L'objectif de ce dispositif est le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves porteurs d'un handicap ou de troubles du comportement. Une augmentation de +0.2 ETP AIS est prévue à la rentrée 2016, soit un montant de 18'000.- inscrit au projet de budget 2017.

Accords entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants

- **Rentrée 2016** : afin de respecter l'accord signé le 30 octobre 2013 entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives des enseignants, portant sur la politique de l'emploi du personnel enseignant du secondaire, +5.5 ETP sont alloués au cycle d'orientation pour l'augmentation du temps affecté à la maîtrise de classe en 11^{ème} à la rentrée 2016, soit un montant prévu de 733'000 F.

4 ETP supplémentaires sont alloués au cycle d'orientation afin d'introduire une gestion pluriannuelle du temps de travail tout en résorbant la réserve de carrière. L'impact de cette mesure en francs est nul car le coût de la mise en œuvre est financé par l'utilisation de la réserve constituée à cet effet.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- **Mesures d'économies mises en place à la rentrée 2015**

L'impact des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat à la rentrée 2015 impacte l'exercice 2016 de -5'578'000 F.

- **Mesures d'économies mises en place à la rentrée 2016**

Le plan d'économie du DIP présentant des mesures en vigueur dès la rentrée scolaire 2016 et adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2016, impacte le programme A01 de -7'297'000 F.

Ce plan dont les mesures ont notamment permis - au niveau du DIP - le maintien des conditions cadre d'enseignement, l'accueil d'élèves migrants, le déploiement partiel de l'école inclusive et la mise en œuvre de l'accord entre les syndicats d'enseignants et le Conseil d'Etat, prévoit en particulier pour le programme A01 le passage de la formation continue facultative hors temps scolaire (-2'800'000 F), l'optimisation du nombre d'élèves par classe au cycle d'orientation (-23.5 ETP pour -3'500'000 F), le redimensionnement des évaluations communes au cycle d'orientation (-1.2 ETP et -200'000 F).

- **Mesures d'économies prévues en 2017**

Au surplus, le plan d'économie du DIP prévoit des mesures d'efficacité sur les dépenses générales (-660'000 F).

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotricien, logopédistes) présente pour 2017 une économie de -1'328'000 F. Une répartition ciblée entre les charges de personnel (dont une partie en ETP) et les dépenses générales est prévue plus tard dans le processus budgétaire.

Transferts, réallocations, autres

- Diverses réallocations d'ETP entre programmes induisent une variation de -9.3 ETP pour le programme A01.

- Fusion du Groupement genevois des associations de parents d'élèves (GAPP) et de la Fédération des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation (FAPECO) en une nouvelle association, la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO) et réallocation des subventions des anciennes structures vers

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

la nouvelle. Aucun impact sur le montant des charges de subvention.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	87%	86%	90%	88%	2018
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	64%	62%	60%	66%	2018
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	42%	42%	42%	44%	2018
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	15%	15%	25%	17%	2018
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	22%	22%	28%	24%	2018
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	53%	53%	51%	55%	2018
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	77.5%	77%	76%	78%	2018
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux de portfolios du choix professionnel dont les pages bilan des cinq parties ont été complétées en fin de 11ème	Efficacité	20%	70%	16%	25%	2018
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	88%	90%	83%	90%	2018
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	79%	80%	77%	80%	2018
2.4 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	74%	75%	72%	75%	2018
2.5 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	9.5%	10%	11%	9%	2018
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème	Efficacité	43%	40%	37%	45%	2018
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème	Efficacité	39%	38%	37%	40%	2018

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	19.8%	19.6%		20%	2018
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.1	16.1	16.1	16.1	2018
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.5	10.3	10.2	10.5	2018
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.5	19.5	19.8	19.5	2018
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.3	20.3	20.2	20.3	2018
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	19.5	18.5	18.7	19.5	2018
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	12.8	11.5	12.5	12.8	2018
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	16.5	16	16.1	16.5	2018
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	23.2	23	22.0	23.2	2018
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.5%	1.6%	1.1%	1.5%	2018
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima règlementaires	Efficacité	4.0%	2%	3.5%	4.0%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

L'atteinte des attentes fondamentales est mesurée par les épreuves cantonales et communes:

- A la fin du cycle élémentaire (4^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) aux épreuves cantonales en français et en mathématiques.
- A la fin du cycle moyen (8^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français 1, français 2 et en mathématiques.
- A la fin du cycle d'orientation (11^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français, mathématiques, allemand et anglais.

Indicateur 1.7

Les élèves sans retard de scolarité à l'issue de l'enseignement obligatoire sont les élèves dont l'âge calculé à la date de référence est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème}.

Indicateur 2.1

Le portfolio du choix professionnel est une association de médias composée d'instruments d'enseignement, de travail et de guidance harmonisés pour le cours d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP). Ce cours est dispensé à tous les élèves de 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} du cycle d'orientation.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateurs 2.2 à 2.4

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.5

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1ère au collège à une 1ère à l'ECG).

Indicateur 3.3

Ce nouvel indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire divisé par le nombre d'ETP enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil).

Indicateur 4.2

Nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil et atelier) divisé par le nombre d'ETP enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Nombre d'élèves inscrits divisé par le nombre de classes.

Indicateurs 4.6 à 4.8

La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention toute particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.10

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	511'960'956	24'391'893	5.0%	487'569'063	491'419'626
30 Charges de personnel	428'081'077	17'744'043	4.3%	410'337'034	408'025'384
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	19'916'128	-336'351	-1.7%	20'252'479	20'430'200
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'684'226	237'791	6.9%	3'446'435	3'611'888
34 Charges financières	-	-	-	-	22
36 Charges de transfert	60'253'295	6'747'160	12.6%	53'506'135	59'308'527
39 Imputations internes	26'230	-750	-2.8%	26'980	43'606
REVENUS	55'459'485	253'416	0.5%	55'206'069	53'453'996
42 Taxes	7'356'408	209'883	2.9%	7'146'525	6'862'311
43 Revenus divers	546'500	88'000	19.2%	458'500	465'250
44 Revenus financiers	-	-	-	-	194
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	101'000	-122'000	-54.7%	223'000	-
46 Revenus de transferts	47'453'977	75'933	0.2%	47'378'044	46'104'673
49 Imputations internes	1'600	1'600	-	-	21'570
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-456'501'471	-24'138'477	5.6%	-432'362'994	-437'965'630
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'754'383</i>	<i>-105'459</i>	<i>6.4%</i>	<i>-1'648'924</i>	<i>-782'323</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-130'471'840</i>	<i>-1'852'816</i>	<i>1.4%</i>	<i>-128'619'024</i>	<i>-117'770'723</i>
COÛT COMPLET	-588'727'694	-26'096'752	4.6%	-562'630'942	-556'518'675

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	2'692.10	128.13	5.00%	2'563.97	2'582.17
<i>ETP fixes</i>	<i>2'665.09</i>	<i>128.12</i>	<i>5.05%</i>	<i>2'536.97</i>	<i>2'513.69</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>27.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>27.00</i>	<i>68.48</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Ainsi, les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'École de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones)

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation
- A02.09 Pilotage opérationnel du programme A02

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'entrée en vigueur de la nouvelle constitution et en particulier l'obligation de se former jusqu'à la majorité ainsi que l'obtention d'une certification de l'enseignement secondaire II pour chaque élève font partie des objectifs de législature prioritaires du Conseil d'Etat, de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de la Confédération (déclaration commune, mai 2015). Il s'agit de permettre à chaque élève de trouver sa voie à l'issue du secondaire II par la poursuite d'études en hautes écoles, en écoles supérieures ou par une insertion réussie dans la vie professionnelle. L'atteinte de cet objectif passe par la consolidation d'un système de formation reposant notamment sur :

- Une offre diversifiée de filières de formations professionnelles et de formations générales ;
- La revalorisation et la promotion des filières de formation professionnelle initiale, supérieure et continue à travers le développement d'un plan d'action sur l'apprentissage ;
- Une plus grande souplesse organisationnelle d'accueil des élèves et apprentis notamment en cours d'année et dans des dispositifs inter-filières ;
- Une offre adaptée et personnalisée pour les jeunes en difficulté s'appuyant sur des structures permettant leur identification rapide; sur des mesures de soutien adaptées et le maintien dans la formation; et sur des dispositifs de préqualification permettant de rester dans un processus de formation, en lien avec les partenaires sociaux, les entreprises, les collectivités publiques et les associations.

Pour ce faire, les projets prioritaires suivants sont déployés et/ou pérennisés pour l'exercice 2017 :

Valoriser l'apprentissage : La mise en place du plan d'action du Conseil d'Etat pour augmenter le nombre de places d'apprentissage vise les objectifs principaux suivants : inciter les entreprises à former davantage d'apprenti-e-s, en les soulageant de certaines tâches administratives ; introduire la formation duale dans des nouvelles professions

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

répondant aux besoins économiques; amener le petit Etat à former 4% d'apprenti-e-s et inciter le grand Etat et les institutions subventionnées a également faire un effort de formation ; adapter le système de formation en introduisant de nouvelles formes de formation intégrant différemment dual et plein-temps et renforcer le système actuel d'orientation.

Assurer la formation des jeunes en rupture : En 2017, Cap formations poursuivra son action pour amener les jeunes en rupture de formation à reprendre une formation. Les analyses du service de recherche en éducation (SRED-DIP) montrent que ce dispositif permet de toucher quantitativement la population des jeunes qui interrompent leur formation, mais surtout permet à plus de 70% d'entre eux de reprendre une formation professionnelle, essentiellement par voie duale. Depuis 2016, L'hospice général (HG) est également partie prenante de ce dispositif auquel l'office cantonal de l'emploi (OCE) participe déjà depuis deux ans.

Mettre en place d'une nouvelle législation pour améliorer la sécurité des apprenti-e-s : Suite à la modification de l'ordonnance sur le travail, les jeunes de moins de 16 ans qui entreront désormais en apprentissage devront bénéficier de mesures d'accompagnement pour pouvoir effectuer des travaux dangereux dans le cadre de leur formation. Cette disposition concerne plus de 130 métiers dans les tous pôles de formation et oblige les milieux professionnels comme les différents offices de l'administration concernés (OCIRT, OFPC) à coopérer encore plus pour assurer la sécurité des jeunes apprenti-e-s.

Augmenter la capacité d'accueil dans le domaine de la formation professionnelle avec l'ouverture à Frontenex de l'Ecole de commerce Raymond-Uldry à la rentrée 2017. Cette école offrira un large spectre des formations commerciales, de l'attestation fédérale de formation initiale à la formation de technicien en informatique de gestion. De plus, cette nouvelle école deviendra une "vitrine" de la formation professionnelle et de l'école inclusive puisqu'une partie importante de son fonctionnement sera effectué avec l'appui d'apprentis, stagiaires et personnes en situations de handicaps œuvrant dans différents métiers : administration, comptabilité, restauration, entretien intérieur et des extérieurs, bibliothèque, soutien social et infirmier.

Consolider la modification de l'affectation des bâtiments initiée en août 2016 : le collège de Candolle se situe désormais à l'avenue Antoine-Marie Mirany à Chêne-Bourg ; l'ECG Ella-Maillard a repris les locaux de la rue d'Italie occupés jusqu'alors par le collège de Candolle ; le collège Madame de Staël héberge désormais la filière menant au certificat de culture générale option santé et est devenu le Collège et école de culture générale (CECG) Madame de Staël ; l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann accueille désormais la filière menant au certificat de culture générale option socio-éducative et est devenue l'Ecole de commerce et de culture générale (ECCG) Aimée-Stitelmann.

Faciliter la qualification et la formation des adultes : depuis plusieurs années, le dispositif Qualification + permettant aux adultes sans qualification de se former connaît un succès sans précédent. En 2016, le Conseil d'Etat a créé une task force, réunissant l'Hospice général, l'Office cantonal de l'emploi, l'association paritaire pour la formation professionnelle (partenaires sociaux) et le département de la sécurité et de l'économie, avec pour mission d'adapter ce dispositif à la fois à la demande toujours plus grande des personnes et à la nécessité des milieux professionnels et économiques de pouvoir disposer d'une main d'œuvre qualifiée. Ceci se traduira en 2017 par un renforcement des ressources.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 12èmes

Eléments introductifs

En préambule, il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La croissance des postes équivalents temps plein (ETP) du programme A02 se décompose entre 2016 et 2017 comme suit :

	2016	2017	Total
ETP permanents	86.6	41.6	128.1
<i>dont PE</i>	85.1	31.7	116.8
<i>dont PAT</i>	1.4	9.9	11.3
ETP non permanents	-	-	-
<i>dont PAT</i>	-	-	-
Total ETP	86.6	41.6	128.1

Au niveau du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les nouveaux postes créés en 2016 sont

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

intégralement autofinancés sur l'exercice 2016 et partiellement autofinancés en 2017 par des mesures d'économies. Les mesures d'économies mises en place en 2016 pour le programme A02 et dont les effets financiers se concrétisent principalement en 2017 sont abordées dans la suite de l'exposé des motifs (Mesures d'économies du Conseil d'Etat). A noter que les nouveaux postes PAT sont soit la conséquence de transferts entre programmes, soit la conséquence d'une augmentation de la dotation au front des élèves.

Il faut aussi rappeler que le budget 2016 12èmes (point de départ pour l'analyse des écarts) intègre les crédits supplémentaires accordés depuis le dernier budget voté, soit le budget 2015, à l'exception des reports de crédits accordés.

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 12èmes découlent des éléments suivants :

Effectifs d'élèves

- **Rentrée 2015** : les nouveaux postes enseignants octroyés au budget 2015 pour la rentrée 2015 à l'ESII ont un impact en 2016 pour les 8 mois restants : +2'671'000 F.

Les nouveaux postes enseignants accordés dans les demandes en autorisation de crédit supplémentaire 2015 sont inscrits dans le budget 2016 12èmes en francs pour 4 mois et en postes pour faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves à l'ESII pour la rentrée 2015 (+14.4 ETP). Ils font donc partie de l'écart présenté ici en francs pour 8 mois de financement soit +1'480'000 F.

- **Rentrée 2016** : selon les prévisions, les effectifs augmentent de + 404 élèves à l'ESII. Ces variations engendrent une inscription de +38.7 ETP dont +25 ETP prévus pour l'ouverture de nouvelles classes d'accueil pour les élèves migrants. Ces postes sont valorisés sur 12 mois en 2017 pour un montant total de 5'162'000 F.

- **Rentrée 2017** : selon les prévisions, les effectifs augmentent de +372 élèves à l'ESII. Ces variations induisent des besoins de +28.7 ETP. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2017 pour un montant total de 1'263'000 F.

Accords entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants

- **Rentrée 2016** : dans le cadre de l'accord signé le 30 octobre 2013 entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives des enseignants, portant sur la politique de l'emploi du personnel enseignant du secondaire, +40.5 ETP sont alloués à l'enseignement secondaire II pour la mise en œuvre de l'inscription réglementaire d'effectifs maximums par classe (+5'396'000 F).

8 ETP supplémentaires sont alloués à l'enseignement secondaire II afin d'introduire une gestion pluriannuelle du temps de travail des enseignants tout en résorbant la réserve de carrière. L'impact de cette mesure en francs est nul car le coût de la mise en œuvre est financé par l'utilisation de la réserve constituée à cet effet.

Ecole de commerce Raymond-Uldry

- **Rentrée 2017** : à Frontenex, l'ouverture de l'école de commerce génère 3 ETP PE et des crédits francs pour les indemnités (doyens, maîtres adjoints, maîtres de classes), les remplacements et les activités ponctuelles, soit au total +296'000 F.

Pour mémoire, ce nouvel établissement scolaire a fait l'objet de deux projets de loi, l'un pour sa construction (PL 11264 de 82.1 millions) et l'autre (PL 11865 de 3.6 millions) pour son équipement.

Les postes administratifs nécessaires au fonctionnement de l'école pour six mois sont financés par des réallocations internes en provenance du programme A01 suite à la fermeture du cycle de la Seymaz (+6.65 ETP pour 854'000 F).

Qualification +

- Suite à l'audit de la Cour des Comptes en 2012, il avait été défini qu'un ETP de conseiller en formation pouvait suivre 300 candidats. De plus, l'audit réalisé en 2014 et en 2015 par la Cour des comptes préconisait (Recommandation n° 3) dans son rapport N° 92 de novembre 2015, intitulé "Évaluation du chèque annuel de formation et de l'accès des adultes à un premier niveau de qualification", de "...S'assurer que le dispositif

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Qualifications+ compte un nombre suffisant de conseillers en formation ...".

Sur cette base et compte tenu du nombre d'adultes actuellement dans le processus (près de 2'800), le dispositif devrait compter plus de 9 ETP de conseillers en formation, or il dispose de 5.8 ETP à ce jour.

En 2017, afin de continuer à répondre à la demande de formation continue et de stabiliser les auxiliaires qui auront acquis les connaissances nécessaires à leur fonction, +2 ETP de conseiller en formation sont demandés à partir de mai 2017, pour un montant de +175'000 F.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires sont alloués (subventions) en vue de répondre aux besoins, en particulier dans les filières techniques pour un montant de +1'800'000 F.

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans

- Mise en œuvre de l'article constitutionnel sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (art. 194) : Cap Formation est destiné aux jeunes entre 15 et 25 ans en rupture de formation, qui ne sont ni en possession d'un diplôme de degré secondaire ni au bénéfice de prestations AI. Ce dispositif est chargé d'analyser les parcours de formation et la situation personnelle des jeunes, puis de les orienter vers les prestations les plus adaptées et d'assurer leur suivi en vue d'une qualification professionnelle.

Afin de renforcer le dispositif Cap Formation, il est prévu + 2.2 ETP de conseillers en formation pour un montant de 326'000 F.

Subventions

- Chèques annuels de formation : ajustement du budget aux dépenses prévisionnelles pour un montant de 580'000 F.

- Bourses d'études pour l'enseignement secondaire II : ajustement aux besoins réels en faveur des ayants droit pour un montant de 4'600'000 F.

- Adaptation de la subvention ordinaire et extraordinaire allouée à la FFPC conformément à l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (30% des dépenses prévues pour l'année) et à l'article 8 de la loi sur la formation continue des adultes (reprise du montant correspondant aux fonds alloués en année N-1 en faveur de la formation continue). La subvention ordinaire à la FFPC augmente ainsi en 2017 de +74'000 F et la subvention extraordinaire de +3'000 F.

- En lien avec la modification comptable du traitement des fonds affectés à l'Etat, les charges et les produits différés liés à l'utilisation du Fonds Erhardt Hornung sont supprimés : -100'000 F. Les écritures seront en effet désormais réalisées bilan à bilan.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

Mesures d'économies mises en place à la rentrée 2016

Le plan d'économie du DIP présentant des mesures en vigueur dès la rentrée scolaire 2016 et adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2016, impacte le programme A02 de -1'082'000 F.

Ce plan dont les mesures ont notamment permis - au niveau du DIP - le maintien des conditions cadre d'enseignement, l'accueil d'élèves migrants, le déploiement partiel de l'école inclusive et la mise en œuvre de l'accord entre les syndicats d'enseignants et le Conseil d'Etat, prévoit pour le programme A02 le passage de la formation continue facultative hors temps scolaire (-996'000 F) et la suppression de dégrèvements (-2.1 ETP pour -332'000 F).

En 2016, les économies engendrent une diminution de 126'000 F sur les subventions.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- Mesures d'économies prévues en 2017

Au surplus, le plan d'économie du DIP prévoit la révision de la participation de l'Etat à l'assurance accident non professionnelle des jeunes suivant une formation plein-temps dans les centres de formation professionnelle (CFP) (-428'000 F). Ceci représente une hausse moyenne de la contribution par apprentis plein-temps de 78 F par année.

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotricien, logopédistes) présente pour 2017 une économie de -1'280'000 F. Une répartition ciblée entre les charges de personnel (dont une partie en ETP) et les dépenses générales est prévue plus tard dans le processus budgétaire.

En 2017, les économies engendrent une diminution de 59'000 F sur les subventions.

Transferts, réallocations, autres

- Diverses réallocations d'ETP entre programmes induisent une variation de 0.4 ETP pour le programme A02.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	55.0%	52%	66%	60.0%	2018
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	55.0%	45%	62%	60.0%	2018
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue de la transition	Efficacité	57.5%	55%	45%	60.0%	2018
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	63.5%	62%	59.2%	65.0%	2018
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	3%	3.5%	3.9%	2.5%	2018
2. Revaloriser la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	46.0%	47%	44%	47.0%	2018
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	60.0%	60%	60%	60.0%	2018
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	6.5%	5%	3.1%	8.0%	2018
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	3'300	2'900	3'877	3'600	2018
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'300	2'650	2'245	2'400	2018
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	7.0%	8%	7%	7.0%	2018
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	90.0%	90%	87%	90.0%	2018

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	28.5%	27%	24%	30.0%	2018
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	12.0%	13%	13.7%	10.0%	2018
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	4.5%	4.7%	5.9%	4.0%	2018
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	3.0%	3%	2.8%	2.9%	2018
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	46.5%	46%	43%	47%	2018
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	72.5%	72%	67%	73%	2018
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	84.5%	84%	80%	85%	2018
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires du CAF ayant suivi une formation adaptée ou parfaitement adaptée	Qualité	95.0%	75%	94%	95.0%	2018
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	60.0%	50%	63%	60.0%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes de 15 à 25 ans sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

Indicateurs 1.3 et 1.4

La transition ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif est destiné aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement post obligatoire.

Indicateur 2.1

Nombre d'élèves en formation professionnelle en école et en duale rapporté au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Nombre de contrats d'apprentis en filière duale rapporté au nombre de contrats (dual + plein temps).

Indicateur 2.3

Nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale rapporté au nombre d'élèves enregistrés au cycle

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

d'orientation en 11^{ème} l'année précédente.

Indicateur 2.6

Nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire rapporté au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.8

Nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale rapporté au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire 2 (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Le champ de cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (concerne donc à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateur 4.1

Le chèque annuel de formation permet de financer tout ou partie d'un cours (écolage et taxe d'inscription) utile sur le plan professionnel. Il s'agit d'un chèque annuel attribué sous conditions de ressources et d'une valeur de Fr. 750.- au maximum qui peut être délivré trois années consécutives ou en une seule fois selon le type de cours.

L'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du chèque est réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 200 personnes.

Indicateur 4.2

Pour bénéficier de la validation d'acquis, il faut avoir acquis les compétences du métier concerné et être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins. Cinq années d'expérience professionnelle sont nécessaires. Les métiers ouverts à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont les suivants : CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire, CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve, CFC d'employé-e de commerce, CFC de gestionnaire du commerce de détail, CFC de logisticien, CFC de maçon-ne, AFP d'aide en soins et accompagnement, Attestation cantonale d'éducateur-trice du jeune enfant, Brevet fédéral de formateur-trice d'adultes.

En 2014, 620 diplômes ont été délivrés à des adultes soit près de deux fois plus qu'en 2013. Cette très forte augmentation a pour origine la mise en place de nouvelles voies de qualification (formation modulaire et formation en groupe) notamment dans les métiers de la construction, du nettoyage, de la cuisine ou de la restauration. Ainsi, même si le nombre de diplômes délivrés par la validation des acquis reste important en valeur absolue il ne représente plus, en valeur relative, que la moitié des diplômes délivrés. La valeur proposée pour 2016 (50%) tient compte de ces évolutions.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	187'664'241	4'891'536	2.7%	182'772'705	185'255'466
30 Charges de personnel	81'738'864	1'483'128	1.8%	80'255'736	79'440'054
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'481'860	-688'060	-16.5%	4'169'920	3'685'564
33 Amortissements du patrimoine administratif	297'513	28'905	10.8%	268'608	293'247
36 Charges de transfert	101'993'511	4'090'264	4.2%	97'903'247	96'893'935
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'848'441
39 Imputations internes	152'494	-22'700	-13.0%	175'194	94'225
REVENUS	9'287'337	-16'655	-0.2%	9'303'992	12'323'469
42 Taxes	1'902'244	-297'856	-13.5%	2'200'100	1'806'116
43 Revenus divers	7'059'422	603'001	9.3%	6'456'421	5'393'874
44 Revenus financiers	671	0	0.0%	671	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-5'000	-100.0%	5'000	85'982
46 Revenus de transferts	285'000	-120'000	-29.6%	405'000	158'591
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'848'441
49 Imputations internes	40'000	-196'800	-83.1%	236'800	30'465
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-178'376'904	-4'908'191	2.8%	-173'468'713	-172'931'997
<i>Coût d'état-major</i>	-334'986	-12'481	3.9%	-322'505	-152'313
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-20'461'360	-2'856'177	16.2%	-17'605'183	-20'644'371
COÛT COMPLET	-199'173'250	-7'776'849	4.1%	-191'396'401	-193'728'682

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	589.11	15.92	2.78%	573.19	572.42
<i>ETP fixes</i>	577.95	16.29	2.90%	561.66	551.10
<i>ETP auxiliaires</i>	11.16	-0.37	-3.21%	11.53	21.32

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse et l'office médico-pédagogique.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille
- A03.07 Pilotage opérationnel du programme A03

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'intégration, le suivi éducatif et le soutien aux familles constituent des priorités inscrites dans la nouvelle constitution genevoise.

Le principal défi de l'année 2017 sera lié à la capacité de faire face aux besoins croissants dans le domaine de l'éducation spécialisée, pour assurer la protection des mineurs du canton ou issus de la migration, par des mesures résidentielles ou ambulatoires. Il s'agit également d'éviter les hospitalisations sociales. En effet, malgré le travail soutenu du service de protection des mineurs, la recherche constante de solutions et la réactivité des institutions partenaires d'éducatrices spécialisées, le dispositif est saturé de façon chronique, aussi bien au niveau des places disponibles, que des interventions possibles dans l'action éducative, par exemple en milieu ouvert ou directement auprès des familles.

Le déploiement du plan de lutte contre le cyber harcèlement constitue un des objectifs prioritaires du DIP et se poursuivra cette année avec la formation des enseignants par le service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ).

Cette année verra aussi l'achèvement des travaux liés aux prestations de promotion de la santé et de prévention, délivrées par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire (SDS), en lien avec le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. De plus, le projet d'informatisation des carnets de santé sera déployé à l'ensemble des prestations.

Enfin, l'accréditation des institutions de pédagogie spécialisée - une première à Genève - sera mise en œuvre par le pôle de coordination des prestations déléguées, d'autorisation et de surveillance de l'OEJ.

S'inscrivant dans le plan d'action pour l'école inclusive, la présence des infirmières du SSEJ au sein des équipes pluridisciplinaires se poursuit. Par ailleurs, afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes présentant un trouble du spectre autistique et leurs familles, le centre d'intervention précoce en autisme (CIPA), géré par l'OMP, a augmenté sa capacité d'accueil depuis la rentrée 2016. L'objectif est de pouvoir accueillir à terme 12 enfants, suivant les moyens financiers à disposition.

Depuis l'année 2015-16, plusieurs projets visant un meilleur dépistage et une meilleure prise en charge des troubles psychiques des mineurs migrants primo-arrivants ont été mis sur pied. Au niveau de la formation, des actions sont en cours pour sensibiliser les enseignants, ainsi que les thérapeutes pédopsychiatres et psychologues, à une meilleure compréhension des conséquences des trajectoires migratoires complexes et des difficultés psychiques sous-jacentes. Cette problématique sera au programme du congrès européen de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent qui aura lieu à Genève en juillet 2017.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2016 12èmes

En préambule, il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La croissance des postes équivalents temps plein (ETP) du programme A03 se décompose entre 2016 et 2017 comme suit :

	2016	2017	Total
ETP permanents	12.1	4.2	16.3
<i>dont PE</i>	-	-	-
<i>dont PAT</i>	12.1	4.2	16.3
ETP non permanents	-0.4	-	-0.4
<i>dont PAT</i>	-0.4	-	-0.4
Total ETP	11.8	4.2	15.9

Au niveau du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les nouveaux postes créés en 2016 sont intégralement autofinancés sur l'exercice 2016 et partiellement autofinancés en 2017 par des mesures d'économies. Les mesures d'économies mises en place en 2016 pour le programme A03 et dont les effets financiers se concrétisent principalement en 2017 sont abordées dans la suite de l'exposé des motifs (mesures d'économies du Conseil d'Etat). A noter que les nouveaux postes PAT sont soit la conséquence de transferts entre programmes, soit la conséquence d'une augmentation de la dotation au front des élèves.

Il faut aussi rappeler que le budget 2016 12èmes (point de départ pour l'analyse des écarts) intègre les crédits supplémentaires accordés depuis le dernier budget voté, soit le budget 2015, à l'exception des reports de crédits accordés.

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 12èmes découlent des éléments suivants :

Effectifs d'élèves

- Le personnel de terrain du service de santé de la jeunesse (SSEJ) bénéficie de ressources supplémentaires afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves et à la forte progression du nombre de projets d'accompagnement individualisé (mesure médicale d'intégration). Pour tendre vers le maintien des prestations, 2.4 ETP d'infirmières sont demandés à partir du 1^{er} janvier 2017.
- L'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés nécessite de doter le pool asile du service de protection des mineurs (représentation légale) de +1.5 ETP supplémentaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

L'ensemble de ces postes sont valorisés pour un montant total de +492'000 F.

Déploiement de l'école inclusive :

- **Rentrée 2016** : la dotation en éducateurs de région pour les établissements de l'enseignement primaire est renforcée à hauteur de +3 ETP pour 362'000 F.

Accueil continu au cycle d'orientation

- La mise en place du projet-pilote pour l'accueil continu au cycle d'orientation, initiée à la rentrée 2015 dans deux cycles d'orientation, s'est poursuivie en 2016. Cela nécessite une hausse de la subvention à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE) (+124'000 F), ainsi que le complément (6 mois) pour les postes auxiliaires engagés en 2015 (+128'000 F). Le projet bénéficie également de recettes sous la forme de la facturation des prestations aux parents et de la subvention fédérale de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (+270'000 F).

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Subventions

- Augmentation de la taille du dispositif d'éducation spécialisée avec 16 places supplémentaires, dont un groupe d'urgence composé de 8 places, et moyens complémentaires accordés aux institutions d'éducation spécialisée. En effet, la couverture partielle des mécanismes salariaux, couplée aux décisions de diminution des subventions ces dernières années, ainsi qu'à l'augmentation des primes APG mettent sérieusement en difficultés les entités et tout particulièrement l'Astural. Ces adaptations sont d'autant plus nécessaires pour maintenir les conditions-cadres à l'obtention des subventions fédérales. Enfin, la pérennisation du projet pilote d'unité mobile de soutien dans les foyers éducatifs nécessite un financement annuel minimum de 2 postes de socio-thérapeutes. Des moyens complémentaires sont intégrés pour 3'185'000 F.
- Adaptation du budget des frais de placements de +1'400'000 F pour faire face à des placements en hausse par rapport à l'année passée à la même période, que ce soit des placements hors-canton, des hospitalisations sociales, placements en famille, etc.
- Enfin, le budget dédié à l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) est renforcé pour améliorer le suivi des familles et l'accompagnement des mineur-e-s en hospitalisation sociale : +500'000 F pour financer 5'555 heures d'accompagnement.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- **Mesures d'économies mises en place en 2016**

Le plan d'économie du DIP présentant des mesures en vigueur dès la rentrée scolaire 2016 et adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2016, impacte le programme A03 avec une augmentation de revenus de +203'000 F.

Ce plan dont les mesures ont notamment permis - au niveau du DIP - le maintien des conditions cadre d'enseignement, l'accueil d'élèves migrants, le déploiement partiel de l'école inclusive et la mise en œuvre de l'accord entre les syndicats d'enseignants et le Conseil d'Etat, prévoit pour le programme A03 le passage de 3 à 2 consultations médico-psychologiques gratuites engendrant une augmentation de revenus de 203'000 F.

En 2016, les économies engendrent une diminution de 1'119'000 F sur les subventions.

- **Mesures d'économies prévues en 2017**

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotricien, logopédistes) présente pour 2017 une économie de -344'000 F. Une répartition ciblée entre les charges de personnel (dont une partie en ETP) et les dépenses générales est prévue plus tard dans le processus budgétaire.

En 2017, les économies engendrent une diminution de 963'000 F sur les subventions.

Transferts, réallocations, autres

- Diverses réallocations d'ETP entre programmes induisent une variation de +9 ETP pour le programme A03.
- Pour mémoire, l'aide financière au Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels (C.T.A.S. Association) est transférée au département présidentiel depuis 2016 du fait que les activités du centre relèvent du bureau des violences domestiques.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	90%	90%	89%	90%	2018
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	27 jours	27 jours	25	27 jours	2018
2. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
2.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	98%	98%	97%	98%	2018
2.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	12%	12%	13%	12%	2018
2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	45%	45%	47%	44%	2018
3. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
3.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	60 jours	60 jours	33 jours	60 jours	2018
3.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	190	180	199	190	2018
3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence)	Qualité	25 jours	28 jours	37 jours	21 jours	2018
3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	34%	40%	34%	30%	2018
3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	14%	14%	27%	14%	2018
3.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	85%	75%	90%	80%	2018
3.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
3.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	13%	13%	13%	2018
4. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
4.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	190	190	198	190	2018
4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	300	300 jours	304 jours	300	2018

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Taux d'activités proposées par le SLJ confirmées par rapport au nombre d'activités prévues	Efficacité	95%	95%	8%	95%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

Le questionnaire remis aux familles consultantes évalue la qualité de l'accueil, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 2.1

Total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé rapporté au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées.

Indicateur 2.2

Nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) rapporté au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe (1P, 2P, 6P, néo-arrivants et suivi des cas détectés).

Indicateur 2.3

Nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage rapporté au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans les degrés 1P à 8P.

Indicateur 3.1

Ecart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil.

Indicateur 3.2

L'augmentation du nombre de familles d'accueil a notamment pour objectif de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 3.3

Ecart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement.

Indicateur 3.4

Nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois rapporté au nombre total de placements hors urgence.

Indicateur 3.5

Nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours rapporté au nombre total de placements d'urgence.

Indicateur 3.6

Nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance (avec rapport ad hoc) rapporté au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 3.7

En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse).

Indicateur 3.8

Total des mineurs placés au moins une journée dans l'année rapporté au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance. Ces indicateurs sont à lire en parallèle puisque qu'une baisse de la durée moyenne d'un dossier AEMO doit permettre l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires.

Indicateur 4.3

Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre du service des loisirs éducatifs (activités extrascolaires, camps, journées et passeport-vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible. Par rapport à 2015, la formule de calcul est inversée.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015	
		en %			
CHARGES	540'546'352	19'199'514	3.7%	521'346'838	769'584'325
30 Charges de personnel	461'261	461'261	-	-	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	53'824	-285'501	-84.1%	339'325	9'256
36 Charges de transfert	540'022'117	19'014'604	3.6%	521'007'513	515'632'594
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	253'942'474
39 Imputations internes	9'150	9'150	-	-	-
REVENUS	7'108'158	140'722	2.0%	6'967'436	258'489'342
42 Taxes	375	6	1.6%	369	305'097
43 Revenus divers	-	-	-	-	92'712
44 Revenus financiers	-	-	-	-	373
46 Revenus de transferts	7'107'783	140'716	2.0%	6'967'067	4'148'685
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	253'942'474
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-533'438'194	-19'058'792	3.7%	-514'379'402	-511'094'983
<i>Coût d'état-major</i>	-1'890	-1'890	-	-	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-54'933'734	2'926'727	-5.1%	-57'860'461	-56'254'548
COÛT COMPLET	-588'373'819	-16'133'956	2.8%	-572'239'863	-567'349'532

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
		en %		
TOTAL POSTES	2.70	2.70	-	-
<i>ETP fixes</i>	2.70	2.70	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)

A04 Hautes écoles (suite)

A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, il s'agira notamment de promouvoir et consolider la place des hautes écoles genevoises dans ses domaines de recherche d'excellence, de favoriser les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur dans les domaines de la formation, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies.

Parmi les principaux projets prioritaires pour l'année 2017, on peut citer :

- la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019;
- la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève;
- le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'Université;
- le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures;
- la poursuite des collaborations entre les hautes écoles du canton (Université, HES-SO Genève, IHEID);
- la stabilisation des modèles de formation initiale, dispensée par l'institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ), pour les maîtres primaires et secondaires I et II;
- la mise en œuvre des dispositions intercantionales et fédérales (O-LEHE, convention d'objectifs HES-SO) et la consolidation de la place des hautes écoles genevoises dans les instances intercantionales.
- la recherche, au niveau intercantonal, d'un modèle financier de la HES-SO mieux maîtrisable par les cantons.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 12èmes

En préambule, il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La croissance des postes équivalents temps plein (ETP) du programme A04 se décompose entre 2016 et 2017 comme suit :

	2016	2017	Total
ETP permanents	2.7	-	2.7
<i>dont PE</i>	-	-	-
<i>dont PAT</i>	2.7	-	2.7
ETP non permanents	-	-	-
<i>dont PAT</i>	-	-	-
Total ETP	2.7	-	2.7

Au niveau du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les nouveaux postes en 2016 sont intégralement autofinancés sur l'exercice 2016 et partiellement autofinancés en 2017 par des mesures d'économies. Le programme A04 ne comprend pas de mesures d'économies spécifiques en lien avec l'octroi de nouveaux postes à la rentrée 2016. Les nouveaux postes PAT sont ici la conséquence de transferts en provenance du programme P01.

Il faut aussi rappeler que le budget 2016 12èmes (point de départ pour l'analyse des écarts) intègre les crédits

A04 Hautes écoles (suite)

supplémentaires accordés depuis le dernier budget voté, soit le budget 2015, à l'exception des reports de crédits accordés.

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 12èmes découlent des éléments suivants :

Subventions

- Ajustement de la participation cantonale à la HES-SO Genève conformément à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. En outre, il s'agit de prendre en compte l'augmentation des prévisions d'effectifs étudiants : en moyenne +3.6% en 2017. Globalement, à ce stade, un montant complémentaire de 1'992'000 F est prévu. Il convient de rappeler que le budget 2016 intégrait également une augmentation de plus de 2'200'000 F.

A noter toutefois que le comité gouvernemental n'ayant pas arrêté son budget 2017 à ce jour, les données, établies sur la base de l'avant-budget 2017 sont susceptibles d'évoluer et pourraient nécessiter un amendement.

- La mise en service en 2016 du nouveau bâtiment de la Haute Ecole de Gestion de Genève (HEG) induit un coût de +763'000 F.
- La mise en service des bâtiments CMU 5 et CMU 6 de l'Université en 2016 et 2017 induisent un coût de 5'558'000 F.
- Augmentation du budget des bourses d'études concernant l'enseignement HES et universitaire : ajustement aux besoins réels en faveur des ayants droit pour un montant de +1'959'000 F.

Accord intercantonal universitaire

- Ajustement du budget de la participation cantonale à l'accord intercantonal universitaire (C 1 32), lié à la hausse des étudiants genevois suivant des études universitaires dans d'autres cantons pour un montant de +1'000'000 F.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

Mesures d'économies mises en place en 2016

Conformément à la mesure n°13 du plan de mesure du Conseil d'Etat, les charges d'entretien courant des bâtiments ont été transférées à la HES-SO Genève en 2016 avec une couverture partielle : la subvention cantonale s'est vue réduite de 500'000 F au titre de l'effort devant être pris en charge par la HES.

Les économies engendrent une diminution de 2'657'000 F sur les subventions.

Mesures d'économies prévues en 2017

L'impact des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat se monte à -5'230'000 F sur les subventions.

Transferts, réallocations, autres

- Création de l'unité des hautes écoles et transfert de 2.7 ETP du secrétariat général (programme P01) vers la nouvelle unité.
- Il est opéré dès 2016 un complément au transfert de la division de stomatologie des HUG à l'Université de Genève intervenu en 2014 (+0.4 million).
- Augmentation des amortissements des subventions d'investissements en lien avec l'augmentation des biens mis en service acquis par les crédits de renouvellement +5'944'000 F.
- Sont également pris en compte dès 2016 des transferts d'activités entre la DGSI et les Hautes écoles (+842'000 F pour l'Université de Genève et +913'000 F pour la HES-SO Genève).

A04 Hautes écoles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5'643	5'805	5'466	5'792	2018
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	2'385	1'940	307 IHEID + 1'051 UNI + HES (ND)	2'450	2018
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	>75%	>75%	82%	>75%	2018
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	85%	84%	85%	85%	2018
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Efficacité	80%	80%		80%	2018
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	80	70	79	80	2018
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	>30%	>30%	37%	>30%	2018
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	30%	30%	48%	>30%	2018
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	40%	40%	25%	40%	2018
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	110'000'000	110'500'000.-	109'109'474	114'000'000	2018
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	13'000'000	12'000'000.-	16'383'747	13'000'000	2018
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	7'591'184	8'048'816.-	ND	7'700'000	2018

Commentaires

A05 Enseignement spécialisé

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	145'661'139	6'501'932	4.7%	139'159'207	134'352'901
30 Charges de personnel	71'884'618	5'210'986	7.8%	66'673'632	63'432'040
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'288'320	-37'321	-0.4%	10'325'641	9'714'882
33 Amortissements du patrimoine administratif	149'176	23'747	18.9%	125'429	133'884
36 Charges de transfert	63'295'930	1'311'468	2.1%	61'984'462	61'048'767
39 Imputations internes	43'094	-6'950	-13.9%	50'044	23'328
REVENUS	1'415'618	-317'740	-18.3%	1'733'358	1'769'966
42 Taxes	1'415'618	11'460	0.8%	1'404'158	1'318'852
43 Revenus divers	-	-	-	-	517'352
46 Revenus de transferts	0	-280'000	-100.0%	280'000	-66'637
49 Imputations internes	-	-49'200	-100.0%	49'200	399
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-144'245'521	-6'819'671	5.0%	-137'425'850	-132'582'935
<i>Coût d'état-major</i>	-294'601	-26'676	10.0%	-267'925	-121'621
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-15'890'694	-4'627'192	41.1%	-11'263'502	-12'484'933
COÛT COMPLET	-160'430'816	-11'473'539	7.7%	-148'957'277	-145'189'488

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	508.01	42.23	9.07%	465.78	456.53
<i>ETP fixes</i>	502.38	39.21	8.47%	463.17	448.70
<i>ETP auxiliaires</i>	5.63	3.01	114.89%	2.62	7.83

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
- A05.06 Pilotage opérationnel du programme A05

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La nouvelle loi sur l'instruction publique, adoptée le 17 septembre 2015, inclut les dispositions sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. Dans ce cadre, et celui du plan d'action pour l'école inclusive, l'office médico-pédagogique (OMP), en coordination avec l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, développe des dispositifs d'intégration dans l'enseignement régulier pour les élèves avec limite de capacité intellectuelle, graves troubles du développement ou de l'apprentissage, atteints d'autisme ou en situation de handicap mental.

Depuis la rentrée 2016, de nouvelles structures d'enseignement spécialisé ont été intégrées dans des établissements scolaires réguliers avec l'ouverture de classes intégrées au CO de Drize, au CO du Marais et à l'école primaire du Sapay. De plus, un centre médico-pédagogique a été ouvert à Saint-Gervais (cycle moyen), dans l'attente de trouver des locaux au sein d'une école primaire de la rive droite. Enfin, il est prévu de transformer un regroupement de classes spécialisées en dispositif d'intégration et d'apprentissages mixtes-DIAMs. A noter également, au niveau de l'enseignement secondaire II, l'ouverture d'un centre spécialisé et de formation pratique dans le but de pallier le manque de places à la SGIPA (CEFI). Ces structures, ouvertes à la rentrée 2016, devraient se pérenniser en 2017.

Dans la continuité des objectifs de l'école inclusive, le soutien à des intégrations individuelles a été renforcé à la rentrée 2016, notamment par la mise en place d'une unité pour l'inclusion scolaire des enfants sortant du CIPA et entrant dans l'enseignement public régulier qui bénéficient d'un accompagnement (voir aussi A01). Tout au long de l'année, un travail sur l'autonomie en classe sera conduit; l'objectif étant de réduire le temps d'accompagnement de manière progressive. Le projet est de pouvoir accompagner 10 à 11 enfants sortant du CIPA en inclusion à la rentrée 2017. La littérature montre en effet que les dispositifs d'intervention précoce dotés d'un accompagnement parviennent à un taux de réintégration de 75%. Par ailleurs, les équipes pluridisciplinaires mises en place dans trois établissements pilotes depuis la rentrée 2015 ont été reconduites à la rentrée 2016 et seront évaluées afin, si nécessaire, de les adapter voire de les élargir. Il s'agit ici d'un appui spécifique délivré par des psychologues, des logopédistes, des enseignants et des éducateurs (voir sous A01).

Le flux migratoire continu que notre canton connaît depuis plus d'une année a amené à mettre sur pied deux classes spécialisées intégrées à l'accueil du postobligatoire (ACPO) ainsi qu'un dispositif d'accompagnement des élèves et des enseignants des classes de l'ACPO. Cet appui de pédagogie spécialisée est de nature pluridisciplinaire (pédagogique et thérapeutique).

Depuis 2010, le nombre d'élèves âgés de 18 ans et plus, scolarisés dans l'enseignement spécialisé, a évolué de manière significative passant de 26 élèves en 2010 à 67 en 2015. Même si, à la rentrée 2016, l'ouverture d'une structure pour adultes handicapés (relevant de la fondation Clair-Bois) a permis d'alléger les effectifs, le nombre d'élèves majeurs dans l'enseignement spécialisé pourrait à nouveau augmenter à la rentrée 2017.

Le manque de places résidentielles (lieux de vie) à Genève pour mineurs en situation de handicap grave, en particulier avec retard mental et autisme, a conduit à l'extension en 2014 du foyer Pré-Lauret de l'office médico-pédagogique pour accueillir à l'année huit enfants ou jeunes (plus une place temporaire) entre 6 et 18 ans. Aujourd'hui, plusieurs jeunes correspondant au profil sont en attente d'un placement. Une réflexion sera également menée afin d'étudier une solution permettant de faire face aux besoins non couverts à ce jour au niveau cantonal.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2016 12èmes

En préambule, il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La croissance des postes équivalents temps plein (ETP) du programme A03 se décompose entre 2016 et 2017 comme suit :

	2016	2017	Total
ETP permanents	15.6	23.6	39.2
<i>dont PE</i>	-3.6	9.0	5.4
<i>dont PAT</i>	19.2	14.7	33.8
ETP non permanents	3.0		3.0
<i>dont PAT</i>	3.0	-	3.0
Total ETP	18.6	23.6	42.2

Au niveau du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les nouveaux postes créés en 2016 sont intégralement autofinancés sur l'exercice 2016 et partiellement autofinancés en 2017 par des mesures d'économies. Les mesures d'économies mises en place en 2016 pour le programme A05 et dont les effets financiers se concrétisent principalement en 2017 sont abordées dans la suite de l'exposé des motifs (mesures d'économies du Conseil d'Etat). A noter que les nouveaux postes PAT sont soit la conséquence de transferts entre programmes, soit la conséquence d'une augmentation de la dotation au front des élèves.

Il faut aussi rappeler que le budget 2016 12èmes (point de départ pour l'analyse des écarts) intègre les crédits supplémentaires accordés depuis le dernier budget voté, soit le budget 2015, à l'exception des reports de crédits accordés.

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 12èmes découlent des éléments suivants :

Effectifs d'élèves

- **Rentrée 2015** : prévue au budget 2015, l'ouverture de deux centres de jour spécialisés à la rentrée 2015 a un impact en 2016 pour les 8 mois restants, soit +1'400'000 F.

Les nouveaux postes accordés dans les demandes en autorisation de crédit supplémentaire concernant la rentrée 2015 (+6.1 ETP d'enseignants, +6 ETP d'éducateurs, +0.6 ETP de logopédiste) sont inscrits dans le budget 2016 12èmes en ETP et en francs pour 4 mois. Ces nouveaux postes concernent les élèves majeurs maintenus dans l'enseignement spécialisé faute de places dans les structures pour adulte avec handicap. Ils font donc partie de l'écart présenté ici pour 8 mois de financement soit +1'096'000 F et +212'000 F pour le transport des élèves.

- **Rentrée 2016** : +6.5 ETP PE et +9.2 ETP PAT (éducateurs-trices et thérapeutes) sont nécessaires pour maintenir les conditions d'encadrement à la rentrée 2016 dans l'enseignement spécialisé. Ces postes permettent de combler le manque de places pour la prise en charge d'enfants dans les domaines suivants : le cycle élémentaire, les institutions relevant du handicap mental, de l'autisme et de la formation préprofessionnelle. Cette évolution est le produit d'une hausse démographique et de la prolongation de la prise en charge des élèves de 18 à 20 ans.

Par ailleurs, l'augmentation de mineurs migrants dont le niveau cognitif est insuffisant pour bénéficier d'un enseignement ordinaire engendre un besoin de +5 ETP PE et +2 ETP PAT (éducateurs-trice et thérapeute). Un soutien en pédagogie spécialisée aux classes d'accueil de l'enseignement secondaire II est prévu afin notamment d'assurer la réintégration dans les classes d'accueil d'élèves qui auront été scolarisés dans l'enseignement spécialisé.

L'ensemble de ces postes sont valorisés sur 12 mois pour un montant total de 2'795'000 F.

- **Rentrée 2017** : les dernières prévisions indiquent une augmentation de 16 élèves dans l'enseignement spécialisé à la rentrée 2017 principalement dans les centres médico-pédagogiques. +3.4 ETP PAT (éducateurs-trices et thérapeutes) et +2.7 ETP PE sont nécessaires.

Aussi, le manque de places dans le secteur adulte devrait à nouveau engendrer le maintien dans l'enseignement spécialisé d'élèves de 18 à 20 ans. Les besoins estimés à 2.3 ETP PAT (éducateurs-trices et thérapeutes) et 1.1 ETP PE sont de nature à évoluer en fonction de la capacité d'absorption des structures adultes et des projets de formations des jeunes adultes.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

L'ensemble de ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2017 pour un montant total de +386'000 F.

Déploiement de l'école inclusive

- **Rentrée 2016** : afin de renforcer l'intégration des élèves à besoins spécifiques actuellement scolarisés dans le spécialisé, le DIP prévoit le déploiement d'un à deux dispositifs intégrés par année au sein d'établissements ordinaires. +1.8 ETP PE supplémentaire est prévu à cet effet dès la rentrée 2016. Ces postes sont valorisés sur 12 mois en 2017 pour un montant de +220'000 F.
- **Rentrée 2017** : afin de favoriser le maintien des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement dans l'enseignement régulier, le DIP souhaite renforcer la collaboration pluridisciplinaire au sein des établissements primaires. Ainsi, trois « projets pilote » visent à la création d'équipes professionnelles pluridisciplinaires au sein des écoles. Les besoins portent sur 13.2 ETP (9 PAT et 4.2 PE) et 1'358'000 F.

Subventions

- Ajustement de la subvention concernant l'Astural, part enseignement spécialisé +280'000 F, voir explication au programme A03.
- Fondation Clair Bois : suite à la rénovation et à l'agrandissement du foyer de Lancy, un montant de 1'567'000 F est inscrit pour le financement du fonctionnement de 8 places supplémentaires au foyer de Lancy destinés à des enfants et adolescents de 10 à 18 ans en situation de handicap. Au vu du retard dans les travaux de rénovation et d'agrandissement, l'ouverture des places est reportée à 2017.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- **Mesures d'économies mises en place en 2016**

Le plan d'économie du DIP présentant des mesures en vigueur dès la rentrée scolaire 2016 et adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2016, impacte le programme A05 de -531'000 F.

Ce plan dont les mesures ont notamment permis - au niveau du DIP - le maintien des conditions cadre d'enseignement, l'accueil d'élèves migrants, le déploiement partiel de l'école inclusive et la mise en œuvre de l'accord entre les syndicats d'enseignants et le Conseil d'Etat, prévoit pour le programme A05 le passage de la formation continue facultative des enseignants hors temps scolaire (-31'000 F) et l'optimisation des transports d'élèves (-500'000 F).

En 2016, les économies engendrent une diminution de 518'000 F sur les subventions.

- **Mesures d'économies prévues en 2017**

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotricien, logopédistes) présente pour 2017 une économie de -298'000 F. Une répartition ciblée entre les charges de personnel (dont une partie en ETP) et les dépenses générales est prévue plus tard dans le processus budgétaire.

En 2017, les économies engendrent une diminution de 484'000 F sur les subventions.

Transferts, réallocations, autres

- Diverses réallocations d'ETP entre programmes induisent une variation de -4.9 ETP pour le programme A05.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins)	Efficacité	18.0%	18%	15.7%	18.0%	2018
1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70%	Efficacité	6.0%	5.5%	4.9%	7.0%	2018
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100%	Efficacité	4.0%	4%	6.6%	4.2%	2018
1.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement régulier	Efficacité	380	380	374	380	2018
1.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	250	250	216	250	2018
1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier	Efficacité	180	180	160	200	2018
1.7 Taux d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier	Efficacité	36%			39%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3

Nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée rapporté au total des élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: un matin d'intégration à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%).

En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettent de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

Indicateurs 1.4 à 1.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

Indicateur 1.7

Cet indicateur répertorie la proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé qui sont scolarisés dans les bâtiments de l'école régulière. Il se réfère à l'ensemble des élèves de l'enseignement spécialisé: des élèves de l'enseignement spécialisé non intégrés dans l'enseignement régulier aux élèves de l'enseignement spécialisé intégrés à 100% dans l'enseignement régulier.

A06 Programme transversal à la politique A

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	21'807'920	497'012	2.3%	21'310'908	20'703'792
30 Charges de personnel	16'250'443	188'792	1.2%	16'061'651	15'832'814
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'306'839	235'730	5.8%	4'071'109	3'759'113
33 Amortissements du patrimoine administratif	453'538	75'765	20.1%	377'773	352'150
36 Charges de transfert	791'800	-5'775	-0.7%	797'575	755'665
39 Imputations internes	5'300	2'500	89.3%	2'800	4'049
REVENUS	626'912	1'742	0.3%	625'170	709'869
42 Taxes	166'912	53'742	47.5%	113'170	114'596
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	460'000	-52'000	-10.2%	512'000	595'273
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'181'008	-495'270	2.4%	-20'685'738	-19'993'922
<i>Coût d'état-major</i>	-66'598	-2'055	3.2%	-64'543	-30'357
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'848'939	414'392	-9.7%	-4'263'331	-3'757'706
COÛT COMPLET	-25'096'545	-82'933	0.3%	-25'013'612	-23'781'985

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	108.75	1.93	1.81%	106.82	106.20
<i>ETP fixes</i>	107.64	0.82	0.77%	106.82	103.47
<i>ETP auxiliaires</i>	1.11	1.11	-	-	2.72

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire et le service de recherche en éducation :

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires, et, d'autre part, en développant des partenariats avec les communes et les quartiers.

Le service de l'enseignement privé assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de la scolarité obligatoire, du postobligatoire et de la formation professionnelle. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles, et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend publics les résultats.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le département de l'instruction publique pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- A06.02 Médiation scolaire
- A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- A06.04 Recherche en éducation
- A06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- A06.06 Autres prestations transversales

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Service écoles-médias

L'équipement numérique des établissements scolaires se trouve à un moment charnière. L'installation des tableaux numériques interactifs dans chaque classe secondaire se terminera au début de 2017. Il s'agira de réaliser un effort important de formation et d'accompagnement des enseignants pour leur permettre d'utiliser au mieux ces équipements, tout en assurant la gestion d'un parc de quelque 18'000 ordinateurs. La prochaine phase d'équipement des écoles consistera en l'installation dans les classes primaires et secondaires d'un réseau sans fil Wi-Fi et de la dotation de tablettes numériques. Afin de préparer cette nouvelle étape, des projets pilotes seront réalisés dans un nombre croissant d'écoles, avec un soutien renforcé. Enfin, l'évolution de l'informatique vers des solutions hébergées dans le « nuage informatique », c'est-à-dire sur des serveurs distants hors du contrôle de l'Etat, nécessite de mener une campagne de sensibilisation des enseignants et des élèves à la protection des données et aux responsabilités liées à l'usage des outils numériques.

Service de médiation scolaire SMS - Le Point

Dans le cadre des mesures déployées contre le décrochage scolaire et pour l'école inclusive, le service de médiation scolaire met en œuvre des projets et des actions visant à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école. Cette année, les actions prioritaires porteront particulièrement sur :

- le renforcement de la cohésion des équipes dans l'application du cadre scolaire afin d'améliorer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel au sein des établissements;
- le déploiement du plan d'actions et de prévention cantonal des situations de harcèlement à l'école.

Le lien entre l'école et les familles est également fondamental en matière de lutte contre l'échec scolaire. Dans ce but, le SMS - Le Point continuera à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et améliorer le climat relationnel avec les familles.

Service de l'enseignement privé

La mission d'autorisation et de surveillance générale de l'enseignement privé se poursuit, conformément aux dispositions légales et réglementaires. L'année 2017 devrait voir aboutir la réflexion menée sur la procédure d'inspection des écoles privées de scolarité obligatoire, et se poursuivre celles sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, le passage des enfants à besoins spécifiques entre secteurs public et privé, ainsi que l'application de la nouvelle loi sur les hautes écoles (LEHE) aux universités privées. Le service portera une attention particulière à l'information donnée aux écoles privées concernant leurs obligations dans les domaines de la prévention et sécurité incendie ainsi que de la conformité des locaux d'enseignement.

Service de la recherche en éducation

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le service de la recherche en éducation (SRED) maintient pour priorité

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes, transitions tout au long de la scolarité et de la formation obligatoires), ainsi que l'évaluation de projets et d'innovations liés à l'école inclusive (évaluation de dispositifs intégrés, production de statistiques ciblées, suivi de cohortes).

En tant que producteur reconnu au sein du système de la statistique publique, le service développe qualitativement et quantitativement les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton Genève. En 2017, il approfondira les repères et indicateurs statistiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Par ailleurs, l'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, analysera les pratiques de tarification en matière d'accueil préscolaire, afin de renforcer la connaissance factuelle dans ce domaine aux niveaux cantonal et communal.

Enfin, le SRED participera en 2017 à la coordination nationale de l'évaluation de l'atteinte des compétences fondamentales pour la passation dans tous les cantons (tests de référence Harmons) et aux prétests de PISA 2018. Des synergies sont développées en lien avec la standardisation de l'évaluation des acquis dans le canton de Genève (Evacom).

Justification des écarts par rapport au budget 2016 12èmes

En préambule, il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La croissance des postes équivalents temps plein (ETP) du programme A06 se décompose entre 2016 et 2017 comme suit :

	2016	2017	Total
ETP permanents	0.4	0.5	0.8
<i>dont PE</i>	-	-	-
<i>dont PAT</i>	0.4	0.5	0.8
ETP non permanents	0.3	0.8	1.1
<i>dont PAT</i>	0.3	0.8	1.1
Total ETP	0.7	1.3	1.9

Au niveau du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les nouveaux postes créés en 2016 sont intégralement autofinancés sur l'exercice 2016 et partiellement autofinancés en 2017 par des mesures d'économies. Les mesures d'économies mises en place en 2016 pour le programme A06 et dont les effets financiers se concrétisent principalement en 2017 sont abordées dans la suite de l'exposé des motifs (Mesures d'économies du Conseil d'Etat). A noter que les nouveaux postes PAT sont la conséquence d'opérations financièrement neutres.

Il faut aussi rappeler que le budget 2016 12èmes (point de départ pour l'analyse des écarts) intègre les crédits supplémentaires accordés depuis le dernier budget voté, soit le budget 2015, à l'exception des reports de crédits accordés.

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 12èmes découlent des éléments suivants :

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- **Mesures d'économies prévues en 2017**

Le plan d'économie du DIP présentant des mesures en vigueur dès la rentrée scolaire 2016 et adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2016, impacte le programme A06 de -174'000 F.

Ce plan dont les mesures ont notamment permis - au niveau du DIP - le maintien des conditions cadre d'enseignement, l'accueil d'élèves migrants, le déploiement partiel de l'école inclusive et la mise en œuvre de l'accord entre les syndicats d'enseignants et le Conseil d'Etat, prévoit pour le programme A06 la suppression de 0.8 ETP au service de la recherche en éducation, soit une économie de 174'000 F.

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotricien,

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

logopédistes) présente pour 2017 une économie de -56'000 F. Une répartition ciblée entre les charges de personnel (dont une partie en ETP) et les dépenses générales est prévue plus tard dans le processus budgétaire.

Transferts, réallocations, autres

- Diverses réallocations d'ETP entre programmes induisent une variation de +1.9 ETP pour le programme A06. (en particulier le transfert des charges et des ETP en lien avec la restauration scolaire du programme P04 vers le programme A06, soit +2.3 ETP et +670'000 F).
- Le budget auxiliaire du service de recherche en éducation est valorisé à hauteur de 0.8 ETP supplémentaire suite à un changement comptable dont l'impact est neutre financièrement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	3.6%	2.5%	0.2%	50%	2018
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	40%	29.2%	21%	75%	2018
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais prévus	Qualité	75%	75%	85%	80%	2018
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	50%	45%	50%	60%	2018
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Temps de réaction aux sollicitations de la collectivité	Qualité	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	2018
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	84%	82%	86%	86%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques. Le plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014) » est disponible à l'adresse suivante:

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

<http://edu.ge.ch/ecolenumerique/mitic/15-priorites-pour-reussir-le-numerique-lecole>

Indicateur 3.1

Total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées dans les délais prévus inclus la finalisation et la transmission du rapport d'inspection aux écoles) rapporté au total des écoles soumises à inspection.

Indicateur 4.1

Les sollicitations de la collectivité comprennent des expertises, demandes de données, et informations ponctuelles demandées au Service de la recherche en éducation (hors dossiers projets).

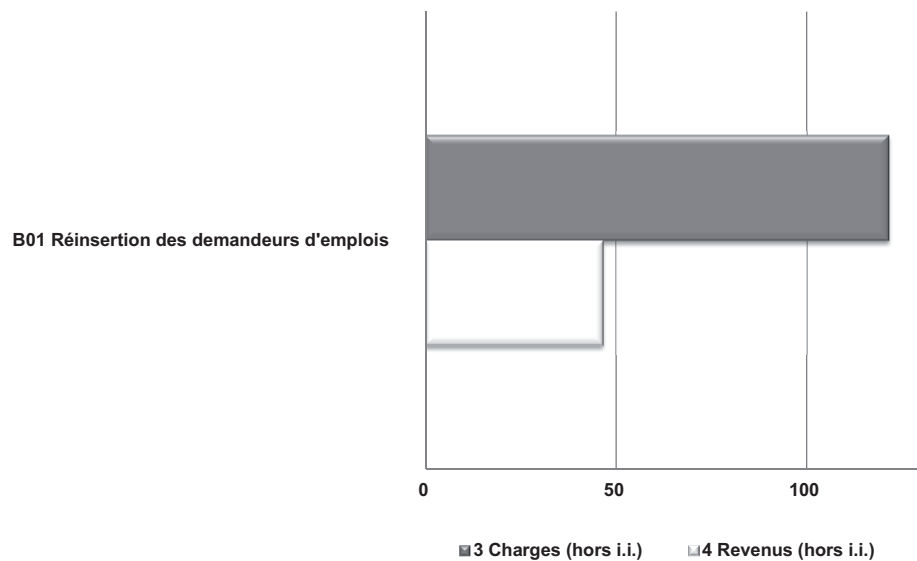


B Emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

La politique menée par le département chargé de l'emploi depuis 2014 a eu des effets positifs pour notre canton. Selon les données disponibles à ce jour, le nombre de chômeurs a diminué à Genève (-1.3%), alors qu'il a augmenté en Suisse (+4.2%) entre juillet 2015 et juillet 2016. Il en va de même pour la part de chômeurs de longue durée, puisqu'elle a fléchi dans notre canton (-1.1%), alors qu'elle a crû au niveau national (+7.8%). En outre, si l'on compare le nombre de sorties du chômage vers l'emploi entre août 2014 et juillet 2015 à Genève, il a augmenté de 3.5%, alors que la croissance du nombre d'inscriptions s'est élevée à 2.4%. Ces résultats encouragent le canton à soutenir la stratégie menée au sein de l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

La priorité consistera à poursuivre les efforts en cours pour faire de l'OCE une entreprise publique encore plus performante, plus productive et une référence en matière de gestion des compétences.

De ce fait, les objectifs suivants sont fixés pour l'année 2017 :

- optimiser la stratégie de réinsertion des demandeurs d'emploi en adaptant la fréquence et la structure des entretiens de conseil auxquels ils participent;
- consolider la pratique managériale mise en place en 2016 au sein de l'Office régional de placement (ORP), exigeant pour chaque conseiller en personnel l'atteinte d'objectifs via des indicateurs de résultats, dans le but de renforcer l'employabilité des candidats à l'emploi. L'étendre à l'ensemble des services de l'OCE;
- renforcer la capacité des conseillers en personnel à pratiquer le placement des candidats à l'emploi par l'identification, la valorisation et le développement des compétences recherchées par les employeurs;
- poursuivre la stratégie digitale de l'OCE, notamment par la mise en place d'une e-plateforme offrant aux demandeurs d'emploi des services de formation en ligne leur permettant d'être proactifs dans leurs démarches de recherche d'emploi, pour une réinsertion plus rapide. En parallèle, créer un dispositif digital à l'intention des employeurs rendant les profils des candidats à l'emploi plus visibles, plus accessibles et plus attractifs;
- améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi non-francophones dans leurs recherches d'un travail et faciliter leur engagement par des entreprises moyennant la création d'une nouvelle mesure de marché du travail (MMT) prévue à cette fin;
- continuer d'optimiser l'organisation de l'OCE, grâce à l'adaptation ou la mise en place de processus standardisés, ayant pour but d'augmenter la productivité, l'efficacité et la qualité du service au quotidien, tout en respectant le cadre budgétaire fixé;
- intensifier le recours aux allocations facilitant le retour à l'emploi des chômeurs de 50 ans et plus et des chômeurs en fin de droit (AIT et ARE). Les mobiliser davantage à ce sujet, de même que les employeurs et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, les échanges avec le secteur privé et la Confédération continueront d'être renforcés afin que la préférence cantonale en matière d'emploi appliquée à Genève au sein de l'administration, des régies publiques et des organismes subventionnés par l'Etat soit également adoptée par les employeurs privés, sur une base volontaire. Elle repose sur le principe d'engager en priorité des demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP, si ces derniers ont les compétences permettant de satisfaire aux exigences des postes à pourvoir. Il s'agit de mettre fin à la pratique consistant à aller chercher ailleurs les compétences disponibles dans le canton. Cela impliquera de convaincre les entreprises de mettre en œuvre des politiques RH visant à débiter les processus de recrutement externe en s'adressant d'abord à l'OCE.

Le financement fédéral de l'assurance-chômage est proportionnel au nombre de demandeurs d'emploi. Ceci signifie que si le chômage augmentait, en raison d'une détérioration conjoncturelle, les moyens mis à disposition par le Secrétariat d'Etat à l'économie pour l'assurance-chômage augmenteraient en conséquence. Cela ne peut toutefois pas être totalement anticipé dans le cadre du présent budget.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	121'461'321	1'131'275	0.9%	120'330'046	115'405'965
30 Charges de personnel	38'161'167	97'983	0.3%	38'063'184	36'590'689
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'553'077	1'000'000	64.4%	1'553'077	1'252'797
33 Amortissements du patrimoine administratif	78'017	64'492	476.8%	13'525	17'024
36 Charges de transfert	80'664'760	-30'000	-0.0%	80'694'760	77'444'983
39 Imputations internes	4'300	-1'200	-21.8%	5'500	100'472
REVENUS	46'585'710	939'257	2.1%	45'646'453	48'646'426
42 Taxes	315'664	187	0.1%	315'477	456'102
43 Revenus divers	59'740	0	0.0%	59'740	71'887
46 Revenus de transferts	46'210'306	939'070	2.1%	45'271'236	48'021'436
49 Imputations internes	-	-	-	-	97'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-74'875'611	-192'018	0.3%	-74'683'593	-66'759'539
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'059'303</i>	<i>539'955</i>	<i>-33.8%</i>	<i>-1'599'258</i>	<i>-1'160'623</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'127'951</i>	<i>966'561</i>	<i>-9.6%</i>	<i>-10'094'512</i>	<i>-8'594'066</i>
COÛT COMPLET	-85'062'865	1'314'498	-1.5%	-86'377'363	-76'514'228

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	288.70	-1.80	-0.62%	290.50	273.76
<i>ETP fixes</i>	<i>265.10</i>	<i>-1.40</i>	<i>-0.53%</i>	<i>266.50</i>	<i>255.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>23.60</i>	<i>-0.40</i>	<i>-1.67%</i>	<i>24.00</i>	<i>18.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Part cantonale :

Prestations complémentaires maladie (PCM)

En 2017, les prestations versées s'élèveront à 11'914'760 F pour 13'500'000 F de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

Participation cantonale Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité - Mesures du Marché du travail (LACI-MMT)

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14'000'000 F en 2017, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

Mesures cantonales :

Par rapport à 2016, le budget des prestations cantonales reste stable.

Le budget 2017 dévolu à la lutte contre le chômage se monte à 53'750'000 F. Il va permettre de financer les programmes suivants :

Allocation de retour à l'emploi (ARE) : 500 dossiers

Stage de requalification cantonale (STAREC) : 4 dossiers

Emplois de solidarité (EdS) : 700 dossiers

Frais de formation : 1'380 stages d'évaluation + 1'300 personnes bénéficiant de décisions relatives à des mesures du marché du travail. L'écart entre 2016 et 2017 se justifie par le fait que, suite au rapport Evaluanda, davantage de MMT sont attribuées. A contrario, le nombre de stages d'évaluation est revu à la baisse.

Part fédérale :

Le montant de l'enveloppe destiné à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2017 reste identique à 2016. Cela est dû à la stabilité du chômage dans notre canton.

Justification des écarts

Le programme B01 connaît une hausse des charges de +1'131'275 F et des revenus de +939'257 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG, de la Caisse d'allocation familiale et de l'assurance perte de gain (APG).

Ces charges de personnel enregistrent une légère progression (+97'983 F) en raison des éléments suivants :

- annuités accordées, effet de l'augmentation des taux CPEG et contribution au frais de formation des apprentis (+547'398 F);
- retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+128'494 F);
- application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-217'000 F). Ces mesures entraînent la suppression de 1.2 ETP en 2017;
- ajustement neutre des charges de personnel (-360'909 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

Ces charges augmentent de +1'000'000 F, l'office cantonal de l'emploi (OCE) s'étant adapté à la procédure de comptabilisation des charges et produits liés aux débiteurs des allocations de retour en emploi (ARE). L'effet sur le résultat est neutre car cet ajustement provoque une variation du même montant des revenus.

Charges de transfert (subventions)

La mise en œuvre des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat entraîne une baisse des subventions versées aux assurés malades (-30'000 F).

Autres charges

Amortissements du patrimoine administratif imputés au programme B01 (+64'492 F).

Revenus de transfert

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

À l'instar des charges de biens et services, la principale augmentation des revenus (+1'000'000 F) découle de la comptabilisation conforme des charges et produits liés aux ARE. L'effet sur le résultat est neutre.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Eviter le chômage de longue durée (12 mois et plus)						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	67%	67%	65.7%	67%	2019
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	62	62	60	62	2019
2. Eviter les arrivées en fin de droits						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	65%	65%	62.6%	65%	2019
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	63	63	62	63	2019
3. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités versées	Efficacité	190 jours	190 jours	192 jours	190 jours	2019
4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	18%	15%	17.4%	19%	2019

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Réinsérer par la subvention à l'emploi						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée	Efficacité	4%	4%	0%	4%	2019
6. Réinsérer les plus en difficulté						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) au Service de réinsertion professionnelle (SRP) (LIASI)	Efficacité	22%	17%	21.4%	22%	2019
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	20 jours	20 jours	17.8 jours	15 jours	2019
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	130 dossiers	120 dossiers	N/A	130 dossiers	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	57%	57%	62%
Indicateur 1.2	52	52	57
Indicateur 2.1	55%	55%	67%
Indicateur 2.2	53	53	67
Indicateur 3.1	210 jours	210 jours	210 jours
Indicateur 4.1	10%	10%	9%
Indicateur 5.1	10%	10%	25%
Indicateur 6.1	12%	10%	10%
Indicateur 7.1	30 jours	30 jours	30 jours
Indicateur 8.1	140 dossiers	130 dossiers	N/A

Notes :

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Le SECO a modifié le mode de calcul de ces 2 indicateurs. Les valeurs de ces indicateurs ont donc été revues en conséquence dès le B2016. Au B2015, les valeurs de ces indicateurs étaient respectivement de 77% et 77.

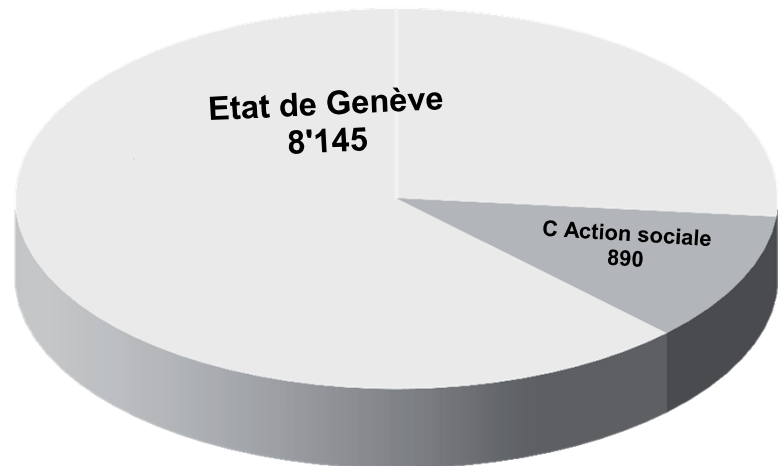
Indicateur 5.1 : L'objectif fixé au B2015 (15%) était particulièrement clément. Il a ainsi été baissé dès le B2016.

Indicateur 8.1 : Malgré un nombre d'inscriptions des demandeurs d'emploi en forte augmentation ces dernières années, l'OCE a réussi à maintenir une charge de travail par conseiller en personnel à un niveau relativement stable. Néanmoins, l'OCE s'attend à une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi ces prochains mois, et a ainsi décidé d'adapter son objectif au PB2017 en conséquent.

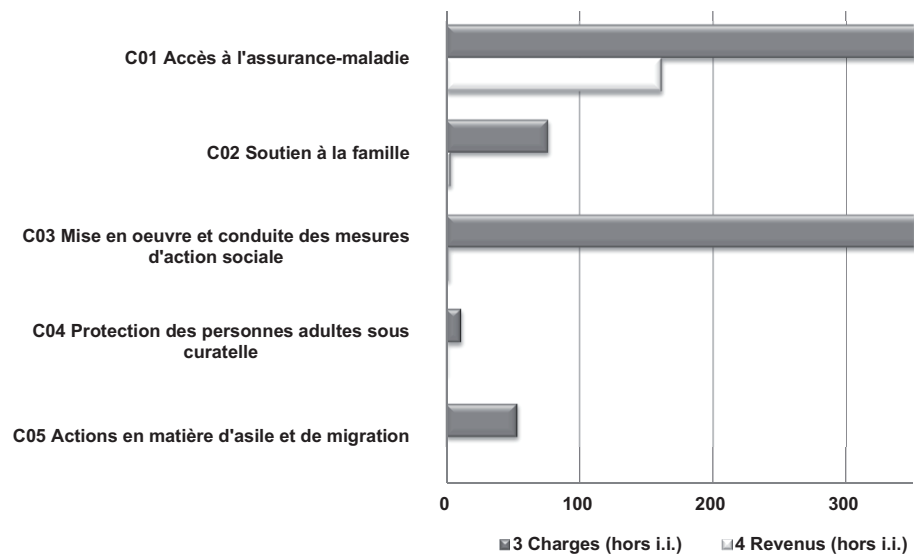
Année	Charge dossier
2013	154
2014	132
2015	126
2016	130

C Action sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

L'année 2017 marquera le renouvellement des contrats de prestations de diverses associations actives dans le domaine des politiques publiques C03 "mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" et C05 "actions en matière d'asile et de migration", dont les activités délivrées viennent compléter le dispositif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements publics qui lui sont rattachés. Bien que les sollicitations auprès des associations concernées ainsi que les besoins augmentent, l'enveloppe budgétaire y relative diminuera de 1% en 2017.

Suite à l'évaluation finale du dispositif de réinsertion professionnelle prévu par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), la répartition des ressources financières y relatives entre le stage LIASI, les mesures de réinsertion professionnelle et les mesures d'accès au marché du travail, sera redéfinie.

S'agissant des dossiers financiers suivis par l'Hospice général, rien ne laisse présager un fléchissement pour 2017, au vu de l'évolution de la situation économique et de son impact sur le taux de chômage.

Alors que les perspectives annoncées par le service des migrations de la Confédération prévoyaient une augmentation massive du nombre des requérants d'asile en 2016 (dans la même proportion que celle connue en 2015), les sept premiers mois de l'année 2016 montrent que l'afflux n'a pas été aussi conséquent. Dès lors et s'agissant du budget 2017, il est prévu, à ce stade, une légère diminution des montants nécessaires aux prestations de l'asile.

En ce qui concerne les prestations sociales en faveur des familles, les prestations complémentaires familiales, en vigueur depuis fin 2012, bénéficient à 1'360 familles précaires en juillet 2016 (1'249 familles en juillet 2015). Une partie de ces familles serait contrainte de recourir aux services de l'Hospice général en l'absence de ce dispositif. Pour 2017, le budget pour ces prestations s'élève à plus de 22.9 millions de francs (17.1 pour les PCFam et 5.8 pour l'aide sociale PCFam).

Dans le domaine du soutien à la famille, le budget consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à 44 millions.

Parallèlement à la péjoration de la situation économique, les coûts de la santé ont continué de progresser en 2015, année de référence pour les projections déterminantes de l'évolution des coûts en 2017. Ceci se traduit par une augmentation proportionnelle estimée des primes d'assurance-maladie de plus de 5% notamment pour les adultes en 2017. Dès lors, les budgets des subsides d'assurance-maladie versés aux personnes concernées sont adaptés en conséquence.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	376'181'734	20'894'936	5.9%	355'286'798	341'995'032
30 Charges de personnel	3'804'011	38'152	1.0%	3'765'859	3'720'249
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'478'175	36'767	1.5%	2'441'408	3'411'704
36 Charges de transfert	369'899'548	20'820'017	6.0%	349'079'531	334'862'462
39 Imputations internes	-	-	-	-	617
REVENUS	161'623'290	13'086'781	8.8%	148'536'509	148'782'735
42 Taxes	6'443	63	1.0%	6'380	46'091
43 Revenus divers	320	0	0.0%	320	4'712'838
46 Revenus de transferts	161'613'527	13'083'718	8.8%	148'529'809	144'023'806
49 Imputations internes	3'000	3'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-214'558'444	-7'808'155	3.8%	-206'750'289	-193'212'297
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-105'594</i>	<i>52'632</i>	<i>-33.3%</i>	<i>-158'226</i>	<i>-118'003</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'208'648</i>	<i>-292'229</i>	<i>31.9%</i>	<i>-916'419</i>	<i>-1'216'299</i>
COÛT COMPLET	-215'872'685	-8'047'751	3.9%	-207'824'934	-194'546'598

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	30.54	-0.18	-0.59%	30.72	29.83
<i>ETP fixes</i>	<i>27.26</i>	<i>-0.19</i>	<i>-0.69%</i>	<i>27.45</i>	<i>26.61</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.32</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.32</i>	<i>2.25</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.97</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.97</i>	<i>0.97</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le 1^{er} juillet 2016 est entrée en vigueur la loi 11540 qui a été acceptée en votation populaire le 28 février 2016. Les nouvelles dispositions introduites par cette loi visent à supprimer l'effet de seuil induit par le versement d'un subside

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

complet aux bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI qui présentent, dans leur calcul du droit, un excédent de ressources. Ainsi, tous les bénéficiaires de PC AVS/AI qui ont un excédent de ressources inférieur au montant de la prime moyenne cantonale n'ont désormais plus droit à un subside complet (prise en charge intégrale, par le SAM, de la prime de l'assurance obligatoire des soins, à concurrence de la prime moyenne cantonale), mais à un subside partiel variable.

Par ailleurs, pour les bénéficiaires adultes et jeunes adultes à l'aide sociale (Hospice général), les dispositions inhérentes à la loi 11646 (introduction d'une prime cantonale de référence) entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'objectif de cette loi est d'introduire, comme limite supérieure à la prise en charge des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires susmentionnés, une prime cantonale de référence (PCR) inférieure à la prime moyenne cantonale (PMC) définie par le Département fédéral de l'intérieur.

Dans un autre domaine, et par analogie aux règles prévalant pour l'octroi des subsides ordinaires aux couples mariés avec enfants, et pour des raisons d'équité de traitement, il est prévu d'assimiler à un couple marié les concubins vivant ensemble avec au minimum un enfant en commun. Cette mesure doit permettre une économie de F 2 millions dans la dépense dévolue aux subsides d'assurance-maladie.

Autres projets d'importance stratégique

Le SAM poursuivra les derniers travaux inhérents au dispositif RDU.

Pour satisfaire à de nouvelles normes fédérales, le SAM continuera de développer dans le cadre de l'application de l'art. 64a LAMal, un nouvel outil d'échange électronique des données.

Par ailleurs, le SAM va étudier la possibilité de substituer l'automatisme de l'obtention du subside d'assurance-maladie par la possibilité pour le citoyen de pouvoir lui-même, via l'Administration en ligne (e-démarches), solliciter son subside.

Justification des écarts

Le programme C01 connaît une hausse des charges de +20'894'936 F et des revenus de +13'086'781 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG, de la Caisse d'allocation familiale et de l'assurance perte de gain (APG).

Ces charges enregistrent une légère progression (+38'152 F), principalement en raison des annuités accordées, de l'effet de l'augmentation des taux CPEG, du retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités, ainsi que de l'application des mesures d'économie 2017 décidées par le Conseil d'Etat.

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

Une faible variation des charges figure au projet de budget 2017 (+36'767 F). Celle-ci est due à l'annulation partielle, d'un amendement neutre entre la DGSI et le DEAS, intervenue en 2016.

Charges de transfert

Les écarts 2017 sur les subventions accordées aux ménages privés sont calculés par rapport au projet de budget 2016 amendé.

Ces charges augmentent de +20'820'017 F, principalement en raison des éléments suivants:

- progression des besoins en matière de subsides d'assurance-maladie, résultant de la hausse prévisionnelle des primes de 3.5% et du nombre de bénéficiaires prévue par l'Hospice général de +4% (+23'621'601 F);
- hausse des besoins en matière de prise en charge des assurés débiteurs et des provisions liées (+1'500'000 F);

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

- suppression de l'effet de seuil dans le dispositif de prise en charge du subside d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (-2'300'000 F);

- mesure d'économie en lien avec les subsides aux concubins (-2'000'000 F). Cette mesure vise à considérer les concubins avec au moins 1 enfant en commun comme des couples mariés pour le calcul du revenu déterminant le droit aux subsides.

Revenus de transfert

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

L'augmentation des revenus(+13'086'718 F) s'explique principalement par la hausse des subventions versées par la Confédération en lien avec les subsides d'assurance-maladie (+8'741'407 F) et la rétrocession de la part des cotisations excessives payées par les subsides complets (+4'342'311 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier affiliation et son traitement	Qualité	30 jours	45 jours	20 jours	40 jours	2019
1.2 Coût moyen d'un dossier affiliation	Efficience	F 14	F 16	F 16	F 17	2019
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le Service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	70 jours	75 jours	42 jours	100 jours	2019
2.2 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	F 15	F 16	F 16	F 17	2019
3. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
3.1 Coût moyen d'un dossier débiteur	Efficience	F 7	F 6	F 6.75	F 10	2019
3.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficience	2%	1%	0.86%	3%	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	40 jours	60 jours	30 jours
Indicateur 1.2	F 18	F 18	F 18
Indicateur 2.1	75 jours	90 jours	60 jours
Indicateur 2.2	F 18	F 18	F 18
Indicateur 3.1	F 15	F 9	F 15
Indicateur 3.2	2.5%	0%	0.3%

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Notes :

Indicateur 1.2 : Valeur au PB2017 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative à la garantie de l'accès à la LAMal (40% du total des charges d'exploitation directes) = F 1'687'408 / Nombre de dossiers estimés en 2017 = 118'000 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 2.1 : A terme, la probable mise en place de l'"automaticité des subsides" pourrait entraîner une "explosion" des demandes et donc une augmentation conséquente du temps consacré au traitement des dossiers.

Indicateur 2.2 : Valeur au PB2017 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (40% des charges d'exploitation directes) = F 1'687'408 / Nombre de dossiers estimés en 2017 = 110'000 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 3.1 : Valeur au PB2017 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative aux créances irrécouvrables des assurés modestes (10% des charges d'exploitation directes) = F 421'852 / Nombre de dossiers estimés en 2017 = 63'000 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 3.2 : Selon les assureurs, le montant total des recouvrés s'élève en moyenne à 3% du montant total arriéré (art. 64a, al. 5 LAMal). Le montant total théorique que pourrait récupérer le SAM au PB2017 s'élève à 2% et devrait atteindre les 3% à terme.

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	77'070'212	8'211'178	11.9%	68'859'034	66'514'138
30 Charges de personnel	4'341'047	-1'364'705	-23.9%	5'705'752	5'420'092
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'067'013	6'109	0.2%	4'060'904	3'024'228
36 Charges de transfert	68'461'077	9'639'574	16.4%	58'821'503	57'886'593
39 Imputations internes	201'075	-69'800	-25.8%	270'875	183'225
REVENUS	3'420'833	-151'275	-4.2%	3'572'108	2'778'398
42 Taxes	1'725'828	57	0.0%	1'725'771	982'338
43 Revenus divers	700	0	0.0%	700	422
46 Revenus de transferts	1'694'305	-151'332	-8.2%	1'845'637	1'795'638
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-73'649'379	-8'362'453	12.8%	-65'286'926	-63'735'741
<i>Coût d'état-major</i>	-120'502	119'230	-49.7%	-239'732	-171'920
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'154'750	-183'695	18.9%	-971'055	-1'381'342
COÛT COMPLET	-74'924'631	-8'426'919	12.7%	-66'497'712	-65'289'003

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	35.78	-12.02	-25.15%	47.80	42.46
<i>ETP fixes</i>	34.11	-12.10	-26.18%	46.21	42.41
<i>ETP auxiliaires</i>	1.63	0.08	5.16%	1.55	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.05	0.00	0.00%	0.05	0.05

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C02.01 Actions de soutien à la famille

C02 Soutien à la famille (suite)

C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires

C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et les victimes de violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Il permet également d'assurer le versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires s'agissant des prestations complémentaires familiales.

Autres projets d'importance stratégique

N.A.

Justification des écarts

Le programme C02 connaît une hausse des charges de +8'211'178 F et une baisse des revenus de -151'275 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG, de la Caisse d'allocation familiale et de l'assurance perte de gain (APG).

Ces charges baissent de -1'364'705 F, en raison des éléments suivants :

- annuités accordées, effet de la variation des taux de cotisation 2017 à la CPEG, transferts neutres internes et retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+104'566 F);
- ajustement neutre des charges de personnel (-1'450'371 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison). Il découle notamment de la modification des clés de ventilation au service des prestations complémentaires (SPC), intervenue en 2016 avec un impact sur les programmes C02, D02 et E02;
- application des mesures d'économie 2017 décidées par le Conseil d'Etat (-18'900 F).

Charges de transfert

Ces charges augmentent de +9'639'574 F, principalement en raison des éléments suivants :

C02 Soutien à la famille (suite)

Subventions accordées aux ménages privés

Les écarts 2017 sur les subventions accordées aux ménages privés sont calculés par rapport au projet de budget 2016 amendé. Les variations sont dues aux éléments suivants :

- augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes non actives gérées par la CAFNA (+9'000'000 F);
- croissance des prestations familiales versées par le SPC (+3'008'958 F) et partiellement compensée par une baisse des aides sociales liées au PC familiales (-420'116 F).

Subventions accordées aux collectivités et à des tiers

Les écarts 2017 sur les subventions sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 à la CPEG.

Concernant les subventions accordées aux institutions, les écarts sont calculés par rapport au budget 2015. La retenue de ce référentiel engendre un écart de - 1'901'781 F, en raison du transfert d'institutions actives dans le domaine de la prévention de la violence domestique réalisé 2016 au département présidentiel.

Revenus de transfert

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

La variation des revenus (-151'275 F) s'explique principalement par la clé de ventilation utilisée sur les revenus de transfert, (nature 469001 - remboursement de subvention) qui impacte également les programmes D02 et E02, inscrits au service des prestations complémentaires (SPC).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.1%	60.9%	60.84%	61.2%	2020
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	100%	99%	2020
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 1'050	F 1'090	F 1'057	F 1'070	2020
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	95%	95%	Non disponible	95%	2019
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98%	98%	99%	98%	2019

C02 Soutien à la famille (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficienc	F 810	F 950	F 957	F 800	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	59%	59%	59%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 1'200	F 1'200	F 1'200
Indicateur 4.1	92%	92%	92%
Indicateur 5.1	92%	92%	98%
Indicateur 6.1	F 1'200	F 1'200	F 1'200

Notes :

Indicateur 1.1 : Estimation des encaissements cumulés au 31.12.2017 = F 411'523'523.13 / Estimation des pensions facturées cumulées au 31.12.2017 = F 673'328'027.61, soit un taux de recouvrement de 61.1%.

Indicateur 2.1 : En moyenne, 1 à 2 recours admis par la Chambre administrative de la Cour de Justice sur 330 à 360 décisions annuelles dans les dossiers avec avances .

Indicateur 3.1 : PB2017 du SCARPA (natures 30+310+315+316+317+313-313005-313009, charges d'exploitation directes) = F 3'386'106 / Nombre moyen de dossiers sous gestion estimés pour 2017 = 3'220 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 4.1 : 685 dossiers traités à 30 jours estimés sur un total de 740 dossiers estimés en 2017 (résultat arrondi à 95%). Cet indicateur n'avait pas pu être renseigné au PB2016, car la requête permettant de disposer des données utiles au calcul de cet indicateur n'était pas encore disponible.

Indicateur 5.1 : L'estimation pour 2017 du nombre de décisions émises est de 6'500 pour un nombre d'oppositions admises d'environ 60 (reprise de la valeur constatée en 2015) (résultat arrondi à 98%).

Indicateur 6.1 : Part du PB2017 attribué aux PCFam = F 1'166'000 / Nombre de dossiers estimés en 2017 = 1'450 dossiers (résultat arrondi).

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	372'644'701	21'364'675	6.1%	351'280'026	341'114'231
30 Charges de personnel	1'098'681	7'822	0.7%	1'090'859	1'037'880
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	112'140	-21'915	-16.3%	134'055	89'188
36 Charges de transfert	371'433'881	21'378'769	6.1%	350'055'112	339'987'094
39 Imputations internes	-	-	-	-	69
REVENUS	1'867'849	1'828'849	4'689.4%	39'000	221'623
42 Taxes	-	-	-	-	15'772
43 Revenus divers	-	-	-	-	205'850
46 Revenus de transferts	1'867'849	1'828'849	4'689.4%	39'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-370'776'852	-19'535'826	5.6%	-351'241'026	-340'892'608
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-30'498</i>	<i>15'335</i>	<i>-33.5%</i>	<i>-45'833</i>	<i>-32'921</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-760'792</i>	<i>-103'555</i>	<i>15.8%</i>	<i>-657'237</i>	<i>-717'192</i>
COÛT COMPLET	-371'568'142	-19'624'046	5.6%	-351'944'096	-341'642'721

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	7.76	-0.03	-0.39%	7.79	6.99
<i>ETP fixes</i>	<i>6.98</i>	<i>-0.03</i>	<i>-0.43%</i>	<i>7.01</i>	<i>6.43</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.46</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.46</i>	<i>0.25</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.31</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.31</i>	<i>0.31</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'année 2017 marquera le renouvellement des contrats de prestations de diverses associations actives dans le domaine des politiques publiques C03 "mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" et C05 "actions en matière d'asile et de migration", dont les activités délivrées viennent compléter le dispositif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements publics qui lui sont rattachés. Bien que les sollicitations auprès des associations concernées ainsi que les besoins augmentent, l'enveloppe budgétaire dévolue à ce domaine diminuera de 1% en 2017.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'évaluation finale du dispositif de réinsertion professionnelle prévu par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), la répartition des ressources financières y relatives entre le stage LIASI, les mesures de réinsertion professionnelle et les mesures d'accès au marché du travail, sera redéfinie.

Justification des écarts

Le programme C03 connaît une hausse des charges de +21'364'675 F et des revenus de +1'828'849 F.

Subventions accordées aux ménages privés

Les écarts 2017 sur les subventions accordées aux bénéficiaires des prestations d'action sociale sont calculés par rapport au projet 2016 amendé.

Ces subventions augmentent de +23'399'993 F, principalement en raison des éléments suivants :

- augmentation des subventions de l'Hospice général d'un montant correspondant aux besoins liés, aux prestations d'action sociale, résultant de la hausse du nombre de bénéficiaires (+20'885'813 F) et à la prise en charge par le canton du financement des locaux mis à disposition de l'hospice général (+688'849 F) découlant de la mise en œuvre de la loi 11761 (1er train) instituant la répartition des tâches entre les communes et le canton. L'effet de ce dernier sur le résultat est neutre car les revenus varient du même montant;
- hausse des remises de cotisations AVS en raison de l'augmentation de la population prise en charge par l'office cantonal des assurances sociales (+800'000 F);
- prise en charge de la part communale (50%) des demandes de remises de cotisations AVS/AI (+1'140'000 F), découlant de la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train) (L11761). L'effet sur le résultat est neutre car les revenus varient du même montant;
- baisse des indemnités LAVI de -114'669 F.

Subventions aux collectivités et à des tiers

Les écarts 2017 sur les subventions sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 à la CPEG.

Ces charges baissent de -2'021'224 F, principalement en raison des éléments suivants :

- application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-720'629 F);
- complément en lien avec l'augmentation CPEG (+348'896 F) et les annuités accordées (+448'875 F);
- ajustement neutre des charges de transfert (-2'098'366 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Revenus de transfert

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

L'augmentation des revenus (+1'828'849 F) découle principalement des éléments suivants:

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

· compensation des charges liées à l'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et canton (1^{er} train) (L11761). Elle se répartie à raison de +1'140'000 F pour la compensation de la prise en charge de la part communale des demandes de remises de cotisations AVS/AI et de +688'849 F pour la compensation du financement des locaux mis à disposition de l'Hospice général (HG).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	26 mois	22 mois	26 mois	24 mois	2021
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	16%	16%	14.9%	18%	2021
1.3 Nombre de sorties (moyenne mensuelle)	Efficacité	330 dossiers	300 dossiers	289 dossiers	350 dossiers	2021
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	40%	36%	36.7%	45%	2021
1.5 Proportion des dossiers ouverts après sortie durant 6 mois au moins	Efficacité	28%	30%	29.5%	25%	2021
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	11%	11%	11%	10%	2021
1.7 Nombre d'ARE (allocation de retour en emploi) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	100	50	123	150	2019
1.8 Nombre d'EdS (emploi de solidarité) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	50	116	27	50	2019
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'900	F 4'200	F 4'161	F 3'700	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	28 mois	24 mois	24 mois
Indicateur 1.2	13%	13%	13%
Indicateur 1.3	280 dossiers	250 dossiers	250 dossiers
Indicateur 1.4	25%	25%	25%
Indicateur 1.5	38%	40%	40%
Indicateur 1.6	15%	15%	15%
Indicateur 1.7	50	30	150
Indicateur 1.8	25	100	60
Indicateur 2.1	F 4'200	F 4'500	F 4'700

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Notes :

Indicateurs 1.7 et 1.8 : Source OCE, en collaboration avec l'Hospice général. Les cibles à long terme seront revues quand la date d'entrée en vigueur des modifications de la nouvelle loi sur les mesures cantonales sera connue.

Indicateur 2.1 : PB 2017 56'000'000 / 14'300 dossiers moyens estimés (résultat arrondi).

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	11'338'869	618'207	5.8%	10'720'662	10'878'675
30 Charges de personnel	11'121'788	591'907	5.6%	10'529'881	10'628'542
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	141'081	0	0.0%	141'081	221'211
36 Charges de transfert	40'000	0	0.0%	40'000	-
39 Imputations internes	36'000	26'300	271.1%	9'700	28'922
REVENUS	672'348	439	0.1%	671'909	406'502
42 Taxes	123'727	439	0.4%	123'288	149'056
43 Revenus divers	548'621	0	0.0%	548'621	257'447
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'666'521	-617'768	6.1%	-10'048'753	-10'472'173
<i>Coût d'état-major</i>	-308'726	133'696	-30.2%	-442'422	-337'128
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'704'620	-1'757'796	59.7%	-2'946'824	-4'528'796
COÛT COMPLET	-15'679'867	-2'241'868	16.7%	-13'437'999	-15'338'096

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	93.30	4.20	4.71%	89.10	86.10
ETP fixes	83.80	4.20	5.28%	79.60	76.10
ETP auxiliaires	8.50	0.00	0.00%	8.50	9.00
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

En application des dispositions du règlement sur la rémunération des curateurs (RRC) du 27 février 2013, la mise en place d'un système de facturation des prestations du service de protection de l'adulte (SPAd) est envisagée.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre des travaux relatifs à la répartition des tâches entre le canton et les communes, la délégation aux

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

communes de mandats impliquant des interventions de proximité est à l'étude.

Justification des écarts

Le programme C04 connaît une hausse des charges de +618'207 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG, de la Caisse d'allocation familiale et de l'assurance perte de gain (APG).

Ces charges progressent de +591'907 F, principalement en raison des éléments suivants :

- annuités accordées et effet de l'augmentation des taux CPEG (+152'291 F);
- retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+28'138 F);
- 1 ETP reçu du DIP (0.5) et du DALE (0.5) dans le cadre des transferts neutres inter-départements (+126'054 F);
- transferts neutres entre programmes du DEAS (+308'703 F).

L'ensemble des transferts neutres conduit à une hausse des postes de 2.4 ETP.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2019
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	10 jours	14 jours	11 jours	8 jours	2019
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'400	F 3'900	F 3'860	F 3'400	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	99%	99%	99%
Indicateur 2.1	10 jours	16 jours	10 jours
Indicateur 3.1	F 4'200	F 4'200	F 4'200

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Notes :

Indicateur 2.1 : Il s'agit du nombre de jours entre le délai de recours et l'ouverture du dossier par l'intervenant en protection de l'adulte (IPA). Un outil de contrôle de cet indicateur a été développé en interne et un suivi régulier des situations est effectué par les chefs de secteur, sous la surveillance du comité de direction. Par ailleurs, les collaborateurs du SPAd ont été sensibilisés au fait qu'il était important d'ouvrir les dossiers dans les délais impartis.

Indicateur 3.1 : PB2017 (natures 30 + 31, charges d'exploitation directes) : F 10'808'204 / Nombre de dossiers estimés en 2017 : 3'200 (résultat arrondi). La diminution du coût moyen par dossier est la conséquence de l'augmentation du nombre de dossiers pour une dotation en personnel constante.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	54'566'742	7'469'792	15.9%	47'096'950	49'443'159
30 Charges de personnel	123'494	655	0.5%	122'839	114'087
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	14'839	-4'750	-24.2%	19'589	10'363
36 Charges de transfert	53'228'409	7'473'887	16.3%	45'754'522	46'853'106
37 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	2'465'603
REVENUS	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	2'465'603
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	2'465'603
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-53'366'742	-7'469'792	16.3%	-45'896'950	-46'977'556
<i>Coût d'état-major</i>	-3'428	1'733	-33.6%	-5'161	-3'619
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-39'796	-12'834	47.6%	-26'962	-38'195
COÛT COMPLET	-53'409'966	-7'480'892	16.3%	-45'929'074	-47'019'370

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	0.80	0.00	0.00%	0.80	0.67
<i>ETP fixes</i>	0.72	0.00	0.00%	0.72	0.63
<i>ETP auxiliaires</i>	0.04	0.00	0.00%	0.04	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.04	0.00	0.00%	0.04	0.04

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La construction de 1'000 places d'hébergement en foyers collectifs, pour permettre de sortir les requérants d'asile des abris de protection civile, devrait avancer de manière significative d'ici 2018.

Autres projets d'importance stratégique

N.A.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Justification des écarts

Le programme C05 connaît une hausse des charges de +7'469'792 F.

Subventions accordées aux ménages privés

Les écarts 2017 sur les subventions accordées aux bénéficiaires des prestations d'asile sont calculés par rapport au projet 2016 amendé.

La progression de +6'036'232 F de ces charges s'explique par la croissance de la subvention de l'Hospice général relative aux prestations en matière d'asile et de migration, résultant de la hausse du nombre de bénéficiaires.

Subventions aux collectivités et à des tiers

Les écarts 2017 sur les subventions sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 à la CPEG.

Ces charges progressent de +1'437'655 F, en raison des éléments suivants :

- application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-144'291 F);
- complément en lien avec l'augmentation CPEG (+82'288 F) et les annuités accordées (+105'740 F);
- ajustement neutre des charges de transfert permettant d'adapter le projet de budget 2016 au niveau des douzièmes provisoires (+1'393'918 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail indépendant ou partiellement assistés	Efficacité	18%	22%	19.2%	25%	2021
1.2 Nombre de sorties (moyennes mensuelles)	Efficacité	115 personnes	110 personnes	111 personnes	120 personnes	2021
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	95%	95%	101.9%	95%	2021
2.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	99%	99%	92.6%	99%	2021
2.3 Durées moyennes d'hébergement des ayants droits	Efficacité	4 ans et 2 mois	4 ans et 4 mois	3 ans et 6 mois	4 ans	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 6'900	F 8'200	F 6'919	F 6'700	2021

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	15%	15%	15%
Indicateur 1.2	80 personnes	80 personnes	80 personnes
Indicateur 2.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.2	80%	80%	80%
Indicateur 2.3	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois
Indicateur 3.1	F 8'200	F 8'200	F 8'200

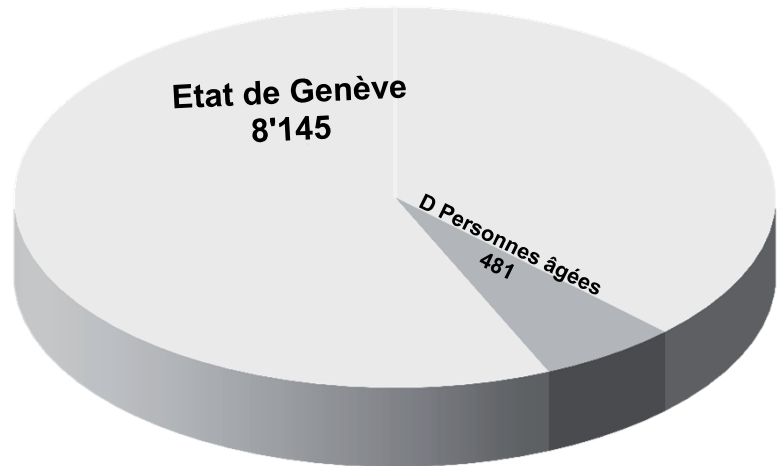
Notes :

Indicateur 1.2 : Il s'agit du nombre de sorties moyennes mensuelles du dispositif Asile. Cette information est transmise au Parlement.

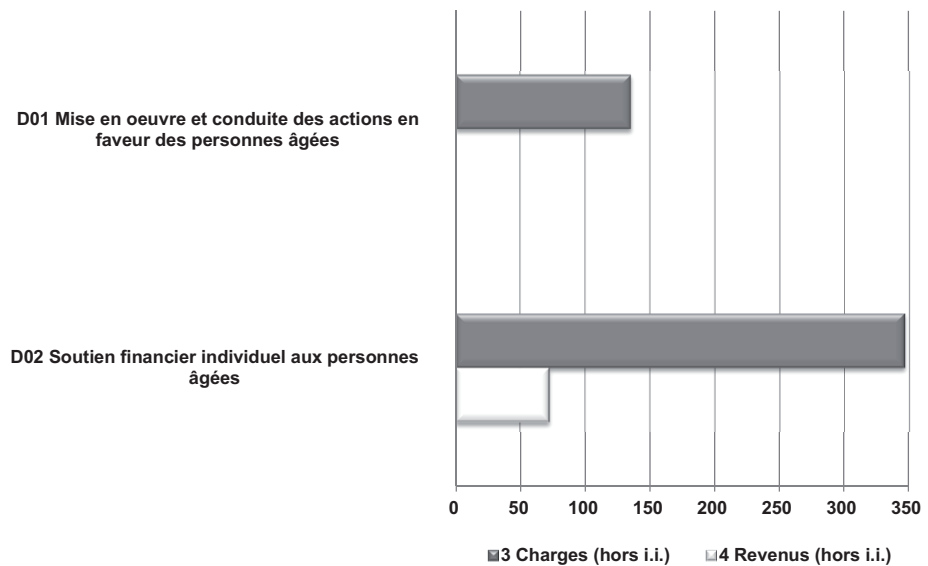
Indicateur 3.1 : PB2017 = F 31'000'000 / dossiers financiers et non financiers estimés pour 2017 = 4'500 dossiers (résultat arrondi).

D Personnes âgées

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

Conformément à la planification sanitaire et médico-sociale établie par le canton, eu égard à l'évolution démographique et des besoins inhérents aux personnes âgées dépendantes de notre canton, l'année 2017 sera marquée par une augmentation de la capacité d'accueil en établissements médico-sociaux (EMS) de 138 lits nets (EMS Stella +60 lits, EMS Coccinelle +60 lits, EMS La Tour +11 lits, EMS La Méridienne +7 lits) et de la transformation de l'EMS Nant-d'Avril à des fins de prise en charge de personnes souffrant de troubles psychiques (+30 lits).

Bien que l'évolution démographique laisse entrevoir une augmentation importante du nombre de personnes âgées dépendantes, il sied de rappeler qu'à l'horizon 2022 le nombre de lits d'EMS devrait se stabiliser au profit de structures d'accueil intermédiaires pour personnes âgées de type Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, le projet de budget 2017 tient compte de la progression du nombre et du coût moyen par bénéficiaire, ainsi que de la hausse des loyers pour les personnes vivant à domicile. L'impact de l'augmentation du nombre de places en EMS est également pris en compte.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, le projet de budget 2017 tient compte de la progression du nombre et du coût moyen par bénéficiaire, ainsi que de la hausse des loyers pour les personnes vivant à domicile. L'impact de l'augmentation du nombre de lits en EMS est également pris en compte.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	135'246'633	7'449'538	5.8%	127'797'095	126'785'206
30 Charges de personnel	1'004'414	5'323	0.5%	999'091	927'906
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	120'693	-38'631	-24.2%	159'324	84'288
33 Amortissements du patrimoine administratif	36'036	35'974	58'022.6%	62	62
36 Charges de transfert	134'085'490	7'446'872	5.9%	126'638'618	125'772'950
REVENUS	46'407	-169	-0.4%	46'576	36'630
42 Taxes	25'407	-169	-0.7%	25'576	36'630
46 Revenus de transferts	21'000	0	0.0%	21'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-135'200'226	-7'449'707	5.8%	-127'750'519	-126'748'575
<i>Coût d'état-major</i>	-27'881	14'097	-33.6%	-41'978	-29'432
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-323'674	-104'381	47.6%	-219'293	-310'656
COÛT COMPLET	-135'551'782	-7'539'992	5.9%	-128'011'790	-127'088'664

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	6.48	-0.02	-0.31%	6.50	5.46
<i>ETP fixes</i>	5.87	-0.02	-0.34%	5.89	5.15
<i>ETP auxiliaires</i>	0.31	0.00	0.00%	0.31	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.31

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée, notamment en établissements médico-sociaux (EMS).

L'année 2017 sera notamment marquée par l'ouverture de 2 nouveaux établissements, l'EMS Stella (+60 lits), l'EMS Coccinelle (+60 lits), ainsi que la transformation de l'EMS Nant-d'Avril à des fins de prise en charge de personnes

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

souffrant de troubles psychiques.

Autres projets d'importance stratégique

Création de lieux de vie pour personnes âgées souffrant de troubles psychiques (EMS Nant-d'Avril +32 lits/EMS La Méridienne +7 lits).

Justification des écarts

Le programme D01 connaît une hausse des charges de +7'449'538 F.

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

Ces charges baissent de -38'631 F principalement en raison de l'ajustement neutre permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Subventions aux collectivités et à des tiers

Les écarts 2017 sur les subventions sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG.

Ces charges augmentent de +7'446'872 F, en raison des éléments suivants :

- planification des ouvertures de places (nombre de places) en établissements médico-sociaux (+4'432'862 F);
- application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-220'444 F);
- complément en lien avec l'augmentation CPEG (+133'661 F) et les annuités accordées (+694'179 F);
- ajustement des amortissements en lien avec les subventions d'investissement accordées (+686'142 F);
- ajustement neutre des charges de transfert permettant (+1'720'472 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Autres charges

Les amortissements du patrimoine administratif imputés au programme D01 (+35'974 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98%	98%	99.9%	98%	2018
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 390	F 390	F 392	F 390	2018
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	14%	14%	13.2%	14%	2018

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	99.2%	98%	2018
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	0	2	0	2018
3. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
3.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficacité	83.3 ans	83.5 ans	85.2 ans	83.3 ans	2022
3.2 Durée moyenne de séjour	Efficacité	3.15 ans	3.4 ans	3.1 ans	3.15 ans	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	95%	95%	95%
Indicateur 2.1	F 420	F 420	F 420
Indicateur 2.2	18%	18%	18%
Indicateur 2.3	95%	95%	95%
Indicateur 2.4	10	10	10
Indicateur 3.1	82 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 3.2	3.25 ans	3.6 ans	3.6 ans

Notes :

Indicateur 1.1 : 4'099 lits ont été planifiés pour l'année 2017.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes âgées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 2.4 : Conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA), la direction générale de l'action sociale est l'autorité compétente à laquelle sont adressées les réclamations par les personnes âgées hébergées. Lorsque les réclamations concernent le domaine médical et les soins, la direction générale de l'action sociale (DGAS) demande à ce que la direction générale de la santé (DGS) instruisse celles-ci, conformément à la Loi sur la santé (K 1 06).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur apparaît également dans le programme K01. Nouvelle règle de calcul : moyenne mobile sur 6 mois de l'âge d'admission des résidents en EMS calculée à partir des données administratives des évaluations de la charge en soins PLAISIR. Les variations de cet indicateur sont dues au fait que certains cas extrêmes tels que des personnes âgées handicapées mentalement ou physiquement ne peuvent pas être maintenues à domicile et doivent être internées plus tôt en EMS que la moyenne des personnes âgées, ce qui fait baisser l'indicateur. A l'inverse, certaines personnes seront maintenues bien plus longtemps à domicile que la moyenne et feront augmenter l'âge d'entrée en EMS lors de leur arrivée.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	346'233'771	21'086'107	6.5%	325'147'664	320'918'360
30 Charges de personnel	8'087'238	1'192'472	17.3%	6'894'766	6'800'448
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'916'843	395'058	8.7%	4'521'785	3'799'086
36 Charges de transfert	333'215'335	19'498'577	6.2%	313'716'758	310'311'880
39 Imputations internes	14'355	0	0.0%	14'355	6'945
REVENUS	72'202'369	5'641'030	8.5%	66'561'339	68'707'017
42 Taxes	28'253	64	0.2%	28'189	251'318
43 Revenus divers	76'282	0	0.0%	76'282	111'109
44 Revenus financiers	7'976	0	0.0%	7'976	330
46 Revenus de transferts	72'089'859	5'640'967	8.5%	66'448'892	68'344'260
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-274'031'402	-15'445'077	6.0%	-258'586'325	-252'211'343
<i>Coût d'état-major</i>	-224'491	65'199	-22.5%	-289'690	-215'704
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'573'941	248'635	-13.6%	-1'822'576	-1'568'558
COÛT COMPLET	-275'829'834	-15'131'243	5.8%	-260'698'591	-253'995'604

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	68.58	9.56	16.20%	59.02	57.67
<i>ETP fixes</i>	67.72	9.58	16.48%	58.14	54.91
<i>ETP auxiliaires</i>	0.86	-0.01	-1.15%	0.87	2.77

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AVS de 14'864 bénéficiaires représentant 13'006 dossiers suivis (état au 31 décembre 2015).

Autres projets d'importance stratégique

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

N.A.

Justification des écarts

Le programme D02 connaît une hausse des charges de +21'086'107 F et des revenus de +5'641'030 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG, de la Caisse d'allocation familiale et de l'assurance perte de gain (APG).

Ces charges progressent de +1'192'472 F en raison des éléments suivants :

- annuités accordées, effet de la variation des taux de cotisation 2017 à la CPEG et retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+122'665 F);
- ajustement neutre des charges de personnel (+1'058'234 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison). Il découle de la modification des clés de ventilation au service des prestations complémentaires (SPC), intervenue en 2016 avec un impact sur les programmes C02, D02 et E02;
- application des mesures d'économie 2017 décidées par le Conseil d'Etat et retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+11'573 F).

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

L'augmentation de ces charges (+395'058 F) découle principalement de l'adaptation des provisions sur les débiteurs douteux en lien avec les prestations complémentaires pour personnes âgées indûment versées.

Subventions accordées aux ménages privés

Les écarts 2017 sur les subventions accordées aux bénéficiaires sont calculés par rapport au projet 2016 amendé.

Ces subventions augmentent de +19'498'577 F en raison des éléments suivants :

- hausse des besoins liés aux prestations complémentaires et d'assistance pour personnes âgées (+16'505'472 F). La progression attendue en 2017 des demandes liées aux prestations complémentaires à domicile est de 3% et de nouvelles places (nombre de places) seront ouvertes en 2017 dans les EMS,
- ajustement des provisions liées aux prestations complémentaires versées aux personnes âgées (+1'900'000 F);
- réintégration du montant (+2'161'281 F) lié au refus par le corps électoral de la loi modifiant les prestations complémentaires cantonales (L 11542);
- application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-1'068'176 F).

Revenus de transfert

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

La variation des revenus (+5'640'967 F) s'explique principalement par la hausse des subventions versées par la Confédération pour les prestations complémentaires fédérales aux personnes âgées.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	70%	85%	70%	88%	2019
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2019
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 560	F 560	F 548	F 600	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

Notes

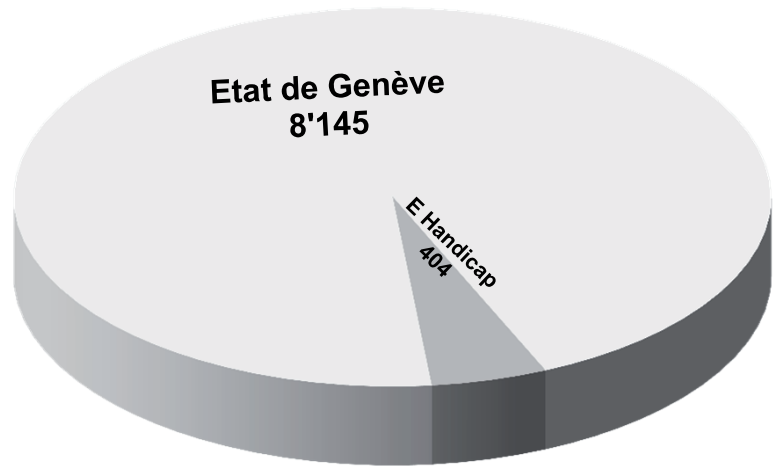
Indicateur 1.1 : 1'000 dossiers traités à 30 jours / 1'520 dossiers au total (résultat arrondi).

Indicateur 2.1 : En moyenne, le nombre de décisions émises annuellement par le service s'élève à 26'700 et le nombre d'oppositions admises à 180 (résultat arrondi).

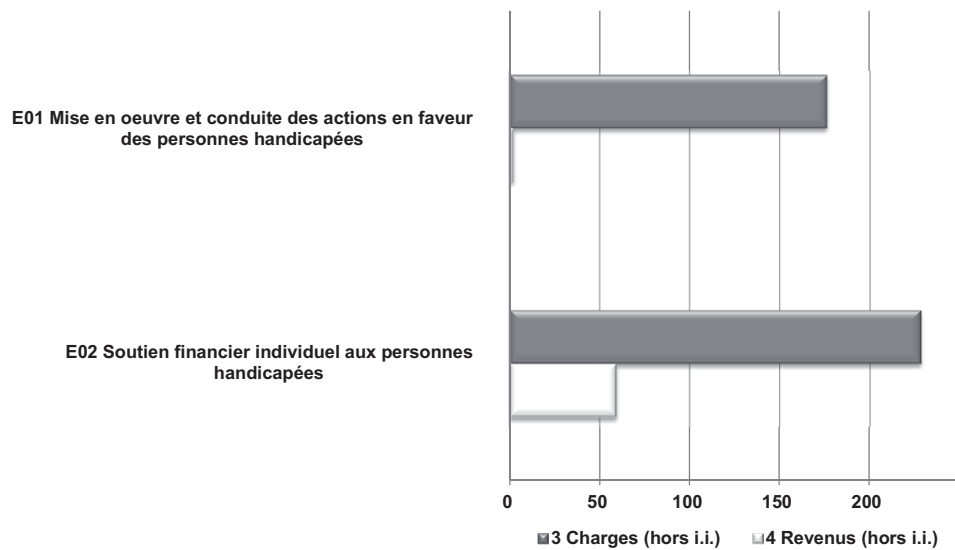
Indicateur 3.1 : PB2017 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) estimé du service pour la part AVS = F6'999'768 / Nombre de dossiers estimés pour 2017 = 12'750 dossiers (résultat arrondi).

E Handicap

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

L'évolution des besoins dans la politique publique du handicap doit intégrer de nouveaux paramètres tels que le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'augmentation du nombre de personnes avec handicap psychique, l'augmentation de la lourdeur des cas pris en charge et l'exclusion sociale des personnes handicapées. Ainsi, en ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées, le développement de projets à la fois socio-éducatifs et médico-thérapeutiques permettant de soutenir l'autonomie des personnes se poursuivra durant l'année 2017. Par ailleurs, les différents partenaires du réseau doivent également valoriser le potentiel des personnes en situation de handicap autant que possible et développer des modes de prise en charge qui répondent à l'évolution des besoins identifiés et au parcours de vie des personnes handicapées. Ils doivent également développer des synergies et coordonner leurs activités au sein du réseau.

Les actions prioritaires, du point de vue budgétaire, concernent l'accueil au sein des établissements spécialisés (EPH) et le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Le présent projet de budget démontre les efforts fournis par le canton afin d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap. Le département prévoit, en l'état, l'ouverture de 48 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2017, après la création de 208 places durant la période quadriennale 2013-2016. Le financement des places ouvertes durant l'année 2016 et les coûts liés aux nouvelles places 2017 au sein des établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) représentent une augmentation totale d'environ 5.1 millions de francs.

Le soutien financier individuel aux personnes handicapées évolue en fonction de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, de la hausse du coût moyen par bénéficiaire et de la progression des loyers. L'impact de l'augmentation du nombre de places disponibles dans les EPH est également pris en compte.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	175'992'499	1'845'385	1.1%	174'147'114	171'939'492
30 Charges de personnel	1'103'209	5'847	0.5%	1'097'362	1'019'175
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	132'564	-42'431	-24.2%	174'995	189'178
36 Charges de transfert	174'756'726	1'881'969	1.1%	172'874'757	170'731'139
REVENUS	1'782'096	0	0.0%	1'782'096	2'029'036
44 Revenus financiers	42'096	0	0.0%	42'096	-
46 Revenus de transferts	1'740'000	0	0.0%	1'740'000	2'029'036
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-174'210'403	-1'845'385	1.1%	-172'365'018	-169'910'456
<i>Coût d'état-major</i>	-30'624	15'483	-33.6%	-46'107	-32'327
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'682'213	467'671	-9.1%	-5'149'884	-5'286'372
COÛT COMPLET	-178'923'240	-1'362'231	0.8%	-177'561'009	-175'229'155

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	7.12	-0.02	-0.28%	7.14	6.00
<i>ETP fixes</i>	6.45	-0.02	-0.31%	6.47	5.66
<i>ETP auxiliaires</i>	0.34	0.00	0.00%	0.34	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.34	0.00	0.00%	0.34	0.34

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le besoin budgétaire complémentaire en 2017 en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles places engendre des charges supplémentaires d'environ 5.1 millions (1.7 million de charges en 2017 et 3.4 millions pour l'annualisation des charges en lien avec les nouvelles places ouvertes au cours de l'année 2016).

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Autres projets d'importance stratégique

N.A.

Justification des écarts

Le programme E01 connaît une hausse des charges de +1'845'385 F.

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

Ces charges baissent de -42'431 F principalement en raison de l'ajustement neutre permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Subventions aux collectivités et à des tiers

Les écarts 2017 sur les subventions sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG.

Ces charges augmentent de +1'881'969 Fen raison des éléments suivants :

- ouvertures de (nombre de places) places en établissements pour personnes handicapées (+1'824'000 F);
- application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-609'453 F);
- complément en lien avec l'augmentation CPEG (+498'443 F) et les annuités accordées (+966'559 F);
- ajustement neutre des charges de transfert permettant d'adapter le projet de budget 2016 au niveau des douzièmes provisoires (-797'580 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	55%	55%	64%	45%	2019
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 380	F 380	F 363	F 390	2019
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	18%	18%	16%	18%	2019
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	90%	90%	81%	85%	2019
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	1	1	0	1	2019

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	60%	60%	60%
Indicateur 2.1	F 400	F 400	F 400
Indicateur 2.2	20%	20%	20%
Indicateur 2.3	85%	85%	85%
Indicateur 2.4	1	2	2

Notes :

Indicateur 2.2 : Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes handicapées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 2.4 : Il s'agit le plus souvent de réclamations contre des décisions prises en application de la Loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIHP) K 1 36 (par exemple contre une décision de la commission cantonale d'indication). Ces plaintes sont instruites par la direction générale de l'action sociale (DGAS).

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	227'975'714	12'045'839	5.6%	215'929'875	216'265'489
30 Charges de personnel	5'185'677	245'505	5.0%	4'940'172	4'872'589
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'211'196	243'134	8.2%	2'968'062	2'721'860
36 Charges de transfert	219'569'271	11'557'200	5.6%	208'012'071	208'666'064
39 Imputations internes	9'570	0	0.0%	9'570	4'976
REVENUS	58'997'084	4'940'158	9.1%	54'056'926	53'979'064
42 Taxes	18'116	41	0.2%	18'075	180'055
43 Revenus divers	54'652	0	0.0%	54'652	79'604
44 Revenus financiers	5'714	0	0.0%	5'714	236
46 Revenus de transferts	58'918'602	4'940'117	9.2%	53'978'485	53'719'169
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-168'978'630	-7'105'680	4.4%	-161'872'950	-162'286'425
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-143'947</i>	<i>63'619</i>	<i>-30.7%</i>	<i>-207'566</i>	<i>-154'554</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'009'238</i>	<i>174'772</i>	<i>-14.8%</i>	<i>-1'184'010</i>	<i>-1'123'890</i>
COÛT COMPLET	-170'131'815	-6'867'289	4.2%	-163'264'526	-163'564'869

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	43.97	1.68	3.97%	42.29	41.32
<i>ETP fixes</i>	<i>43.42</i>	<i>1.76</i>	<i>4.22%</i>	<i>41.66</i>	<i>39.34</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.55</i>	<i>-0.08</i>	<i>-12.70%</i>	<i>0.63</i>	<i>1.98</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AI de 10'805 bénéficiaires représentant 8'133 dossiers suivis (état au 31 décembre 2015).

Autres projets d'importance stratégique

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

N.A.

Justification des écarts

Le programme E02 connaît une hausse des charges de +12'045'839 F et des revenus de +4'940'158 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG et de la Caisse d'allocation familiale et d'assurance perte de gain (APG).

Ces charges progressent de +245'505 F, en raison des éléments suivants :

- annuités accordées et effet de l'augmentation des taux CPEG (+78'655 F);
- ajustement neutre des charges de personnel (+159'429 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison). Il découle de la modification des clés de répartition au service des prestations complémentaires (SPC), intervenue en 2016 avec un impact sur les programmes C02, D02 et E02;
- application des mesures d'économie 2017 décidées par le Conseil d'Etat et retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+7'421 F).

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

L'augmentation de ces charges (+243'134 F) découle principalement de l'adaptation des provisions sur les débiteurs douteux en lien avec les prestations complémentaires pour personnes handicapées indûment versées.

Subventions accordées aux ménages privés

Les écarts 2017 sur les subventions accordées aux bénéficiaires sont calculés par rapport au projet 2016 amendé.

Ces charges augmentent de +11'557'200 F, en raison des éléments suivants :

- hausse des besoins liés aux prestations complémentaires et d'assistance pour personnes handicapées (+9'431'891 F). La progression attendue des demandes liées aux prestations complémentaires à domicile est de 3.5% et de nouvelles places (nombre de places) seront ouvertes en 2017 dans les EPH;
- ajustement des provisions liées aux prestations complémentaires versées aux personnes handicapées (+1'400'000 F);
- réintégration du montant (+1'838'719 F) lié au refus par le corps électoral de la loi modifiant les prestations complémentaires cantonales (L 11542);
- application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-1'113'410 F).

Revenus de transfert

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

L'augmentation des revenus (+4'940'158 F) s'explique principalement par la hausse des subventions versées par la Confédération pour les prestations complémentaires fédérales aux personnes handicapées.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	70%	85%	72%	88%	2019
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2019
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 560	F 560	F 548	F 600	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	80%	80%	85%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

Notes :

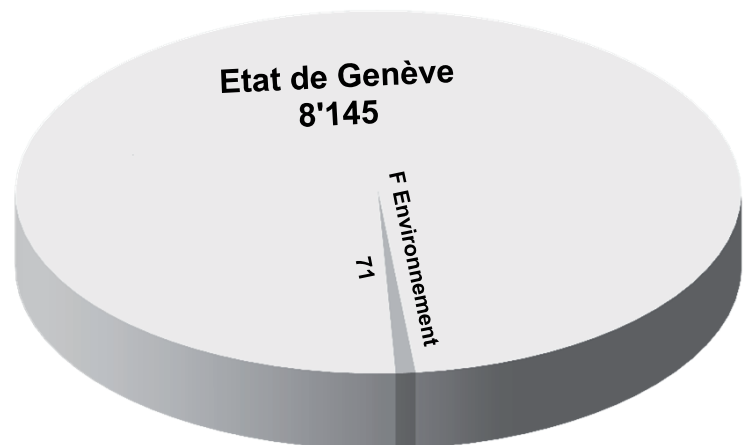
Indicateur 1.1 : 520 dossiers traités à 30 jours / 750 dossiers au total estimés en 2017 (résultat arrondi).

Indicateur 2.1 : Le nombre de décisions émises estimé pour 2017 est de 17'400 pour 180 oppositions admises en moyenne.

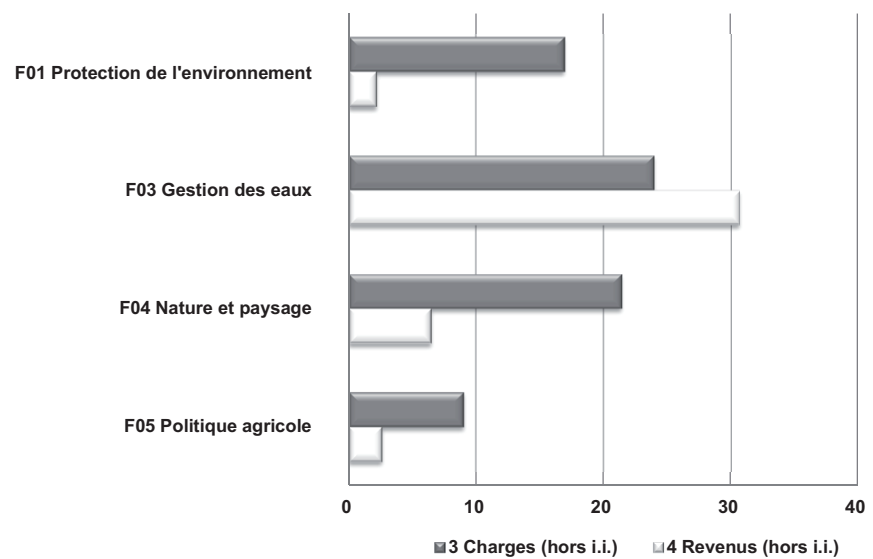
Indicateur 3.1 : PB2017 estimé pour la part AI = 4'556'712 / Nombre de dossiers estimés pour 2017 = 8'300 dossiers (résultat arrondi).

F Environnement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui représentent ensemble la réponse du canton aux problèmes environnementaux et agricoles au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- **Protection de l'environnement:** soit tous les enjeux liés aux pollutions et nuisances provoquées par l'activité humaine (air, bruit, rayonnements, sols, sous-sol, eaux souterraines, déchets, sites contaminés, risques majeurs et études d'impact sur l'environnement);
- **Gestion des eaux:** soit la qualité de l'eau, l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales, la renaturation des cours d'eau, la prévention et la protection contre les crues, ainsi que la gestion du lac et de la pêche;
- **Nature et paysage:** soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces, à la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population;
- **Politique agricole:** soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle et respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Avec l'approbation du nouveau concept cantonal de la protection de l'environnement "Environnement 2030", le Conseil d'Etat a jeté les bases d'une politique coordonnée de l'environnement dans laquelle s'inscrivent les planifications, projets et actions de ces quatre programmes.

Parmi les grands projets prévus par la **protection de l'environnement**, il convient de citer la poursuite de la prospection du sous-sol pour chauffer Genève (projet GEothermie2020), l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains, le développement de la mobilité électrique afin d'améliorer la qualité de l'air et de réduire le bruit, la réalisation de quartiers à haute performance environnementale et de bâtiments exempts de polluants, le remplacement de l'installation de Châtillon et le choix d'un site pour y implanter la nouvelle décharge bioactive destinée à prendre le relais de celle de Châtillon, ainsi que les études d'impacts concernant le projet de traversée du lac.

En matière de **gestion des eaux**, les actions prévues dans les Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) ont été mis en œuvre, en particulier dans le bassin versant de la Seymaz. Les plans d'action concernant l'Aire, la Drize et le Rhône seront les priorités de 2017. L'accueil de la population au bord de l'eau – du lac en particulier – continuera d'être développé avec le projet de parc/plage des Eaux-Vives.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de la gestion des espèces prioritaires et des espaces naturels, un poids particulier sera mis sur la promotion des produits et prestations des écosystèmes au bénéfice de la population (notamment aménagements de plein air, accueil dans les sites naturels, utilisation du bois). Les programmes liés à la loi sur la biodiversité continueront d'être mis en œuvre. Ainsi, le déploiement du programme "nature en ville" se poursuivra avec les acteurs impliqués (communes, partenaires privés, propriétaires, etc.). Les contrats corridors signés sur le plan transfrontalier continueront d'être réalisés.

En matière **agricole**, les principaux objectifs consistent à rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, d'améliorer la capacité de production de leurs entreprises, ainsi que de promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs seront poursuivis notamment par la mise œuvre de la politique fédérale 2014-2017 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	16'901'027	-5'031	-0.0%	16'906'058	23'163'824
30 Charges de personnel	13'033'522	269'694	2.1%	12'763'828	12'589'627
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'996'080	-166'786	-5.3%	3'162'866	9'458'214
33 Amortissements du patrimoine administratif	665'876	-73'907	-10.0%	739'783	702'283
36 Charges de transfert	170'475	-35'000	-17.0%	205'475	392'676
39 Imputations internes	35'074	967	2.8%	34'107	21'024
REVENUS	2'143'025	1'487	0.1%	2'141'538	9'994'068
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	5'428'681
42 Taxes	1'552'081	1'487	0.1%	1'550'594	1'201'094
43 Revenus divers	-	-	-	-	2'757'158
46 Revenus de transferts	590'944	0	0.0%	590'944	607'135
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'758'002	6'519	-0.0%	-14'764'521	-13'169'756
<i>Coût d'état-major</i>	-422'634	75'328	-15.1%	-497'962	-390'914
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'980'319	-325'244	12.2%	-2'655'075	-2'947'375
COÛT COMPLET	-18'160'954	-243'396	1.4%	-17'917'558	-16'508'045

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	87.98	1.07	1.23%	86.91	85.17
<i>ETP fixes</i>	85.38	12.17	16.62%	73.21	72.36
<i>ETP auxiliaires</i>	0.00	-2.50	-100.00%	2.50	3.22
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.60	-8.60	-76.79%	11.20	9.60

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets

F01 Protection de l'environnement (suite)

- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme GEothermie 2020 (www.geothermie2020.ch) est essentiel à la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale. A terme, ce sont jusqu'à deux tiers des besoins de chaleur du canton qui pourraient être couverts par la géothermie. L'étape de prospection préliminaire sur l'ensemble du territoire cantonal a été finalisée en 2016. Elle a permis de cartographier le sous-sol du bassin genevois et d'identifier 5 zones regroupant les caractéristiques géologiques idéales à la géothermie. Sur la base de ces résultats, une prospection plus détaillée a démarré dans les périmètres les plus intéressants. Elle se poursuivra en 2017, ce qui permettra d'envisager les premiers forages exploratoires en 2018 avec un maximum de réussite.

La mise en œuvre du programme GEothermie 2020 s'est accompagnée d'un important travail de révision de l'actuelle loi sur les mines datant de 1940. Un nouveau projet de loi sur les ressources du sous-sol a été soumis au Grand Conseil en 2016 afin de garantir un cadre légal adapté à l'exploitation durable des ressources. GEothermie 2020 est un programme piloté par l'Etat de Genève (service de géologie, sols et déchets), dont la mise en œuvre de terrain est assurée par les Services industriels de Genève (SIG).

Afin d'atteindre l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains d'ici 2017, diverses actions ont été réalisées, notamment la distribution à l'automne 2016 de 100'000 kits pour la collecte des déchets organiques de cuisine lors d'une campagne conjointe entre les communes et l'Etat de Genève. Par ailleurs dès 2017, la suppression des tolérances communales pour la collecte des déchets des entreprises sera mise en œuvre.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre du projet de Traversée du lac permettant l'achèvement du contournement de Genève, la direction générale de l'environnement poursuivra en 2017 les travaux d'accompagnement du projet pour ce qui a trait au volet environnemental.

Dans le but de réduire durablement la pollution de l'air à la source, l'Etat de Genève s'est doté en 2016 d'un nouvel outil "Stratégie de protection de l'air 2030", adoptée par le Conseil d'Etat le 16 décembre 2015. Cette stratégie définit les axes prioritaires - chauffages, secteur industriel et artisanal, trafic routier notamment - et propose, pour la première fois, des objectifs chiffrés en termes de réduction des polluants. En 2017, la priorité sera mise sur l'élaboration d'un Plan des mesures OPair actualisé sur la base de la Stratégie cantonale de protection de l'air.

Deux projets majeurs seront en phase active en 2017 : d'une part, le projet de développement de la mobilité électrique, lancé en 2015 et visant une amélioration de la qualité de l'air et une réduction du bruit routier, s'est poursuivi en 2016 et le déploiement de nombreuses bornes est programmé en 2017; d'autre part, une collaboration a été instaurée avec les spécialistes de la qualité de l'air et les représentants politiques français, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Cette collaboration s'est développée à travers la conduite d'un projet Interreg IV "G2AME" (2014-2016), et se poursuit en 2017 avec le lancement du nouveau projet Interreg V "Pact'Air" (2016-2019).

Le Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier, visant à réduire les nuisances sonores liées au bruit routier des routes cantonales et communales, a été actualisé en 2016 et adopté par le Conseil d'Etat le 20 avril 2016. Les mesures entrent dans une phase cruciale, le délai d'assainissement arrivant à échéance en mars 2018. En 2017, les projets d'assainissement sur les routes cantonales devront se poursuivre à un rythme soutenu.

La mise en œuvre du plan de mesures sur les substances dangereuses se poursuivra en 2017, avec notamment la reconduction des campagnes de sensibilisation, la poursuite des contrôles des chantiers et la publication d'un guide sur les matériaux exempts de substances dangereuses.

F01 Protection de l'environnement (suite)

Dans le but de protéger la population contre les risques d'accidents majeurs et au vu de la densification du canton et du transport de chlore par rail et d'autres matières dangereuses notamment sur les routes cantonales, les modalités des mesures de protection contre les accidents majeurs seront définies plus précisément, en collaboration avec les services chargés de l'aménagement du territoire.

Enfin, en lien avec l'aménagement du territoire, une feuille de route sera définie en 2017, afin de concrétiser le développement de quartiers durables de façon coordonnée et cohérente.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies réalisées sur les honoraires de mandataires malgré une dotation supplémentaire octroyée au programme GEothermie 2020 pour la réalisation d'études orientées sur le développement du système de gestion des données du sous-sol et à son intégration (- 142 500 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en régression.

36 - Charges de transfert :

La participation aux coûts d'exploitation du laboratoire régional Ouest en cas d'événements de type biologique est dorénavant prise en charge par la Ville de Genève (- 40 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de variation annuelle des concentrations d'ozone et de particules fines (PM10) selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)	Efficacité	103% / 92%	103% / 92%	107% / 84%	100% / 90%	2020
2. Réduire les risques dus aux substances dangereuses sur les chantiers						
2.1 Proportion de chantiers respectant les normes légales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB)	Efficacité	85%	80%	63%	85%	2017
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	50%	48%	N/D	55%	2020
4. Faire respecter le cadre légal lié à l'environnement dans toute prise de décision de l'administration						
4.1 Pourcentage de gains de causes obtenus dans le cadre de recours à l'encontre de décisions de la direction générale de l'environnement	Qualité	80%	80%	100%	80%	2020
5. Améliorer la protection contre le bruit à Genève						
5.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes dont le projet d'assainissement a été validé par la commission du Programme des mesures d'assainissement selon l'OPB (PRASSOB)	Efficacité	83%	67%	51%	100%	2018

F01 Protection de l'environnement (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. Il est composé de deux valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (moyenne sur la période 2001-2010). L'ozone et les PM10 sont les deux polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. L'amiante et les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances qui, bien qu'interdites en Suisse depuis les années 1970, n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en oeuvre des bases légales cantonales en terme de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont décrites dans le 1er axe d'action du plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti » 2014-2017. Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation. La cible à long terme représente la cible du Plan de mesures 2014-2017. Elle sera adaptée lors du prochain plan.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Après une stagnation de la progression ces dernières années, la tendance est repartie à la hausse.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. En prenant les décisions administratives sujettes à recours, les collaborateurs s'efforcent de respecter le cadre législatif et le principe de proportionnalité, deux éléments particulièrement pris en compte par les tribunaux. Ainsi, le pourcentage de recours gagnés par rapport aux décisions de justice rendues dans l'année est un bon indicateur de la qualité du travail de l'administration. En 2015, le taux de 100% représente 3 dossiers clôturés. Cela étant, une réussite de 80% est déjà un excellent résultat, raison pour laquelle la cible à long terme reste à 80%.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. Il mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de 1998. La cible de 100% à 2018 a été fixée en raison du délai légal d'achèvement des travaux d'assainissement.

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	23'957'813	378'490	1.6%	23'579'323	23'477'916
30 Charges de personnel	11'116'988	42'539	0.4%	11'074'449	10'325'462
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	8'093'436	-193'257	-2.3%	8'286'693	8'464'972
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'426'498	501'031	54.1%	925'467	945'804
36 Charges de transfert	3'272'164	27'662	0.9%	3'244'502	3'120'543
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	585'574
39 Imputations internes	48'727	515	1.1%	48'212	35'562
REVENUS	30'607'320	-2'196'778	-6.7%	32'804'098	29'680'131
41 Patentes et concessions	16'063'815	5'000	0.0%	16'058'815	15'076'793
42 Taxes	8'178'958	-1'633'427	-16.6%	9'812'385	7'015'849
43 Revenus divers	4'000'000	0	0.0%	4'000'000	4'000'000
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'289'547	-568'351	-19.9%	2'857'898	2'926'915
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	585'574
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'649'506	-2'575'268	-27.9%	9'224'774	6'202'215
<i>Coût d'état-major</i>	-360'487	71'566	-16.6%	-432'053	-320'611
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'304'834	-287'335	14.2%	-2'017'499	-2'014'225
COÛT COMPLET	3'984'186	-2'791'036	-41.2%	6'775'222	3'867'380

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	74.94	0.14	0.19%	74.80	69.54
<i>ETP fixes</i>	74.94	2.14	2.94%	72.80	67.54
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-2.00	-100.00%	2.00	2.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement ;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations ;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique) ;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection ;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique ;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau ;
- la mise en œuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011 ;
- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

F03.02 Renaturation des cours d'eau

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les orientations prises par la DGEau après la réorganisation de la politique publique "F Environnement" visent à renforcer et à valoriser l'accueil du public sur les rives des plans d'eau.

De plus, un travail permanent sur l'amélioration de la qualité de la ressource et sur la protection de la population contre les dangers dus aux crues est opéré. Le programme F03 contribue ainsi clairement à l'amélioration de la qualité de vie de la population du canton et participe ainsi essentiellement de la priorité 3 du programme de législature "Développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie".

Enfin, les savoir-faire et outils développés avec les partenaires de l'agglomération à l'échelle des bassins-versants depuis plusieurs décennies en font également un espace fructueux pour le maintien des liens nécessaires à la coopération transfrontalière (priorité 2, action 16: "Approfondir les liens au sein de l'agglomération").

Autres projets d'importance stratégique

Après la réalisation des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE), la DGEau a démarré la mise en œuvre des plans d'actions y relatifs. Après la Seymaz en cours de suivi, l'accent sera mis en 2017 sur le bassin-versant de l'Aire et de la Drize, ainsi que sur une préparation à la gestion intégrée du Rhône avec les SIG. Outre la suppression des déversements d'eaux usées dans les cours d'eau en adaptant les réseaux d'assainissement et en faisant rectifier les mauvais raccordements sur les biens-fonds privés, la lutte contre les pollutions accidentelles récurrentes et les diverses actions du 5^{ème} programme de renaturation sont poursuivies.

La mise en œuvre de la planification stratégique de 2015 exigée par la législation fédérale afin de régler l'impact des éclusées, la migration piscicole, le charriage et la revitalisation sera au cœur de la coopération avec les acteurs des cours d'eau concernés (notamment les SIG sur le Rhône) afin d'obtenir les financements nécessaires au niveau fédéral. La coordination avec la Ville de Genève pour la protection de la Jonction contre les débordements de l'Arve entre également dans la phase de réalisation des premières mesures.

Dans la foulée de l'avancement du projet de parc/plage des Eaux-Vives (dont l'instruction pour autorisation de construire devrait être aboutie en 2017), plusieurs actions concernant l'accueil du public au bord de l'eau (lac, Rhône) pourront être dynamisées et concrétisées.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Économies de - 234 535 F réalisées sur l'entretien des aménagements de cours d'eau.

Hausse des frais d'entretien de biens meubles et de location (+ 41 189 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

F03 Gestion des eaux (suite)

36 - Charges de transfert :

En application du plan de compte MCH2, les amortissements des subventions d'investissement versées aux communes pour le financement de leur réseau secondaire sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de transfert (+ 33 333 F).

42 - Taxes :

Suite à une recommandation du Service d'audit interne (ex-ICF), une nouvelle convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Cette nouvelle convention a induit une baisse de la refacturation à SIG des frais de salaire et de fonctionnement de l'Etat concernant l'activité « eaux usées ». En outre, la réduction d'effectifs et des budgets de fonctionnement de l'Etat de Genève a également contribué à diminuer le produit effectif de la refacturation aux SIG (- 1 625 000 F).

46 - Revenus de transferts :

Suite à la fin des travaux, puis à l'inauguration le 10 juin 2016, de la 3ème étape des travaux de renaturation du cours d'eau de l'Aire et de ses affluents - sécurisation du quartier "Praille-Acacias-Vernets", diminution des subventions fédérales y relatives (- 1 600 000 F).

Cette diminution est toutefois partiellement compensée par une hausse des contributions de la Confédération dans le cadre des conventions-programmes RPT pour la période 2016-2019 (+ 830 500 F) et des produits différés des subventions d'investissement versées par la Confédération (+ 201 149 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBGN) de bon à très bon	Qualité	47%	45%	44%	55%	2021
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	91%	91%	90%	92%	2019
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficacité	3.5%	4%	4.5%	2%	2021
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	13'600 mètres	11510 mètres	9210 mètres	17'000 mètres	2018
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	80%	67%	54%	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBGN). Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement. Les récents résultats positifs obtenus pour le Rhône expliquent cette progression, tout comme les efforts en matière d'assainissement des eaux.

F03 Gestion des eaux (suite)

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 4.1 : En 2017, près de 2000 mètres de berges seulement pourraient être renaturés au vu des ressources allouées. A titre d'information, cet indicateur est présenté également en pourcentage (cf. indicateur 4.2).

Indicateur 4.2 : En 2017, le 80% de la cible inscrite au programme 2014-2018 devrait être réalisé, soit en valeur nette 13'600 mètres de berges revitalisées.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	22'928'688	-335'069	-1.4%	23'263'757	23'803'319
30 Charges de personnel	10'863'861	-68'575	-0.6%	10'932'436	10'885'337
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'772'210	-37'659	-0.6%	6'809'869	6'855'300
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'956'951	-242'143	-7.6%	3'199'094	3'207'409
36 Charges de transfert	768'771	-12'835	-1.6%	781'606	693'926
37 Subventions à redistribuer	1'246'750	0	0.0%	1'246'750	1'983'112
39 Imputations internes	320'145	26'143	8.9%	294'002	178'234
REVENUS	7'999'157	24'952	0.3%	7'974'205	7'889'883
41 Patentes et concessions	1'020'000	0	0.0%	1'020'000	986'365
42 Taxes	4'185'951	2'019	0.0%	4'183'932	4'377'002
43 Revenus divers	554'825	-75	-0.0%	554'900	123'183
44 Revenus financiers	59'000	0	0.0%	59'000	36'031
46 Revenus de transferts	604'379	1'756	0.3%	602'623	41'305
47 Subventions à redistribuer	1'246'750	0	0.0%	1'246'750	1'983'112
49 Imputations internes	328'252	21'252	6.9%	307'000	342'885
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'929'531	360'022	-2.4%	-15'289'553	-15'913'436
<i>Coût d'état-major</i>	-352'279	74'234	-17.4%	-426'513	-337'995
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'519'632	257'529	-9.3%	-2'777'161	-2'931'214
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-14'500	0	0.0%	-14'500	-10'493
COÛT COMPLET	-17'815'941	691'786	-3.7%	-18'507'727	-19'193'138

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	75.98	-3.02	-3.82%	79.00	74.84
ETP fixes	75.98	-0.22	-0.29%	76.20	71.24
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.80
ETP agents spécialisés	0.00	-2.80	-100.00%	2.80	2.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, ainsi que leur intégration à d'autres politiques sectorielles/programmes, tels que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact).

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);

F04 Nature et paysage (suite)

- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- promotion des activités de plein air comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) et la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Selon le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat (priorité 3, rubrique 19: "Améliorer la qualité de vie urbaine"), le programme "Nature et Paysage" poursuit sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie au bénéfice de la population en tenant compte de la préservation des ressources naturelles et paysagères locales. Un poids particulier est investi dans l'accompagnement des procédures et projets concernant les espaces publics en milieu construit.

Autres projets d'importance stratégique

Outre les projets prioritaires du DETA axés majoritairement sur l'accueil du public, et au vu des contraintes budgétaires pour les années à venir, la priorité sera mise sur les programmes de gestion de la biodiversité et du paysage. Il s'agit d'intervenir sur la gestion des espèces et des milieux naturels (forêt, lac, cours d'eau), ainsi que sur le maintien de leurs qualités et de leurs connexions.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Diminution de la taxe à payer sur le traitement des résidus (- 37 500 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en régression.

F04 Nature et paysage (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	95%	95%	62%	95%	2019
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	75%	75%	75%	75%	2019
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	60%	65%	52%	60%	2019
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	50	45	40	66	2019
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	18	18	2019
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	85%	85%	80%	90%	2019
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	89%	89%	89%	89%	2019
5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	40%	40%	41%	2019

Commentaires

Quelques définitions:

Biodiversité : les critères de la biodiversité comprennent la diversité des espèces (animales, végétales, champignons, etc.), leur diversité génétique (par exemple: les sous-espèces, les variétés ou les races) ainsi que la diversité des écosystèmes (réserves naturelles, forêts, cours d'eau, etc.).

Gestion durable : les critères de gestion durable se définissent par une gestion qui préserve les composantes de l'écosystème et leurs fonctions pour les générations présentes et futures.

Indicateur 1.1 à 1.3 : Ces trois indicateurs mesurent par type d'écosystème le nombre ou le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité.

Indicateur 2.1 : Le service faune et pêche a défini, parmi plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées, une liste d'espèces prioritaires (actuellement 53) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation dans le canton de Genève. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 53 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel.

F04 Nature et paysage (suite)

Indicateur 2.2 : Le service de la conservation de la nature a défini une liste d'espèces prioritaires (actuellement 74) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation. Un premier "lot" de 25 espèces a été choisi. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 25 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. La progression de l'objectif cible se fait lentement car actuellement les moyens sont concentrés sur la mise en œuvre des plans d'action existants.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution positive des populations genevoises des espèces prioritaires au bénéfice d'un plan d'action opérationnel mentionné à l'indicateur 2.1.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure l'évolution des effectifs des espèces régulées ou pêchées (intervention humaine). 9 espèces sont prises en considération : sanglier + 7 espèces de poissons + écrevisse-signal.

Indicateur 5.1 : Objectif lié à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR) L 1 60. Cet indicateur mesure la proportion de revêtement naturel sur l'ensemble des chemins de randonnée pédestre dans le canton.

F05 Politique agricole

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	30'044'213	-563'302	-1.8%	30'607'515	30'052'362
30 Charges de personnel	3'956'645	287'977	7.8%	3'668'668	3'725'681
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	898'165	-20'689	-2.3%	918'854	982'458
33 Amortissements du patrimoine administratif	68'824	37'156	117.3%	31'668	35'487
36 Charges de transfert	4'041'283	-355'341	-8.1%	4'396'624	4'335'512
37 Subventions à redistribuer	21'036'800	-529'000	-2.5%	21'565'800	20'942'827
39 Imputations internes	42'495	16'594	64.1%	25'901	30'397
REVENUS	23'745'661	-1'213'411	-4.9%	24'959'072	23'482'219
40 Revenus fiscaux	1'800'000	1'800'000	-	-	-
42 Taxes	656'444	-2'508'128	-79.3%	3'164'572	2'296'487
43 Revenus divers	5'275	2'275	75.8%	3'000	3'553
46 Revenus de transferts	106'544	15'044	16.4%	91'500	102'866
47 Subventions à redistribuer	21'036'800	-529'000	-2.5%	21'565'800	20'942'827
49 Imputations internes	140'598	6'398	4.8%	134'200	136'485
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'298'552	-650'109	11.5%	-5'648'443	-6'570'143
<i>Coût d'état-major</i>	-128'301	14'827	-10.4%	-143'128	-115'684
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'440'486	-352'857	32.4%	-1'087'629	-1'252'340
COÛT COMPLET	-7'867'339	-988'140	14.4%	-6'879'199	-7'938'167

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	24.41	0.69	2.91%	23.72	23.43
<i>ETP fixes</i>	23.61	-0.11	-0.46%	23.72	22.63
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.80	0.80	-	-	0.80

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles locaux, notamment en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

F05 Politique agricole (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 19 : améliorer la qualité de vie urbaine), les priorités retenues reposent sur un programme d'actions visant à préserver une agriculture durable et nourricière.

Le programme de la politique agricole a principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif est réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agit de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération et des plans directeurs cantonaux et communaux.

Par ailleurs, l'octroi d'aides en faveur des améliorations structurelles en agriculture est poursuivi, dont notamment les nouveaux soutiens à l'installation afin de favoriser l'établissement de jeunes agriculteurs ou la reprise d'exploitations existantes et les indemnités aux locataires pour les pertes de terres faisant suite à des modifications de zone.

Autres projets d'importance stratégique

La marque de garantie Genève Région -Terre Avenir (GRTA) maintiendra son objectif principal visant à assurer une traçabilité des produits certifiés entre le producteur et le consommateur. La possibilité d'une extension de la marque en intégrant les produits issus de la sylviculture sera également examinée. D'autre part, la diversification de la production agricole genevoise va se poursuivre, notamment par des reconversions à l'agriculture biologique. La croissance des organismes nuisibles réglementés est préoccupante et nécessite une surveillance toujours plus accrue-

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) assurera de son côté les activités de promotion de l'agriculture genevoise et continuera de développer des synergies avec différents acteurs économiques genevois grâce au nouveau contrat de prestations conclu pour la période 2017-2020.

La réforme de la politique agricole fédérale (PA 2014-2017) est désormais bien engagée. Les nouveaux programmes stratégiques tels que ceux portant sur l'utilisation efficiente des ressources ou la promotion de la qualité du paysage sont pleinement opérationnels. Le développement du recensement agricole annuel par internet se poursuivra et le géo-référencement du parcellaire cultural constituera la prochaine étape de l'informatisation des données agricoles.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Économies de - 20 689 F réalisées sur diverses charges de services et d'exploitation.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

F05 Politique agricole (suite)

36 - Charges de transfert :

L'implémentation d'un nouveau cadre conceptuel de gestion des fonds à l'Etat de Genève induit un transfert au bilan de deux fonds relevant de la politique agricole (fonds viti-vinicole et fonds de promotion agricole). L'Etat gère ces fonds pour le compte de tiers et, à ce titre, les flux financiers représentant l'activité de ces fonds sont dorénavant comptabilisés au bilan de l'Etat. Ce nouveau traitement comptable, qui ne nécessite aucune modification légale, entraîne en 2017 une baisse quasi équivalente des charges (- 706 278 F) et des revenus (voir nature 42).

En application du plan de compte MCH2, les amortissements des subventions d'investissement versées notamment dans le cadre du projet de développement régional (PDR) sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de transfert (+ 387 251 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Diminution des paiements directs redistribués aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole PA 2014-2017 (- 529 000 F).

40 - Revenus fiscaux :

En vertu des normes comptables en vigueur, transfert des taxes sur les plus-values foncières en provenance de la nature 42 (+ 1 800 000 F).

42 - Taxes :

En vertu des normes comptables en vigueur, transfert des taxes sur les plus-values foncières sur la nature 40 (- 1 800 000 F).

Dans le cadre du transfert au bilan des deux fonds relevant de la politique agricole (fonds viti-vinicole et fonds de promotion agricole), diminution des revenus de - 709 000 F (voir explication sous nature 36).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	350	345	347	355	2019
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	45%	45.8%	45.8%	44.6%	2019
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la direction générale de l'agriculture	Efficacité	< 1%	≤ 1 %	0%	< 1%	2019
4. Développer les surfaces de la promotion de la biodiversité (SPB) respectant les conditions et charges prescrites de la qualité II et réseaux dans l'ordonnance sur les paiements directs						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	30%	14%	25.75%	35%	2019

F05 Politique agricole (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Après une forte croissance de demandes de certification liée notamment à la restauration collective en 2011 et 2012, l'augmentation du nombre d'entreprises agréées montre une progression régulière.

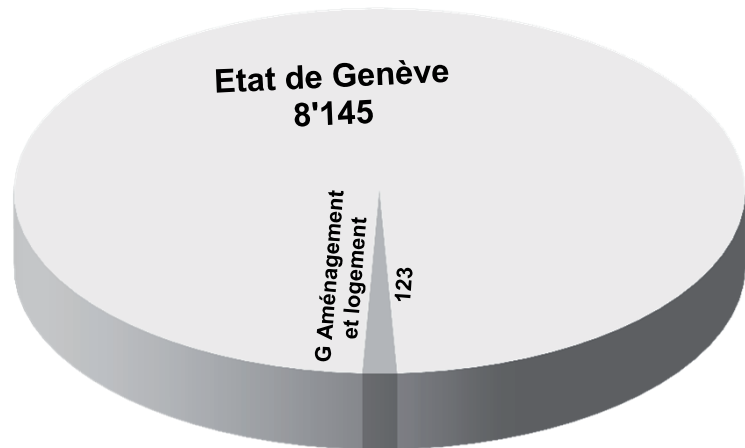
Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) cultivée par des agriculteurs genevois par rapport à la surface du canton. En moyenne, on observe depuis 2000 une diminution de 0.19% par an, ce qui équivaut à une perte annuelle de SAU de 47.5 hectares.

Indicateur 3.1 : Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues.

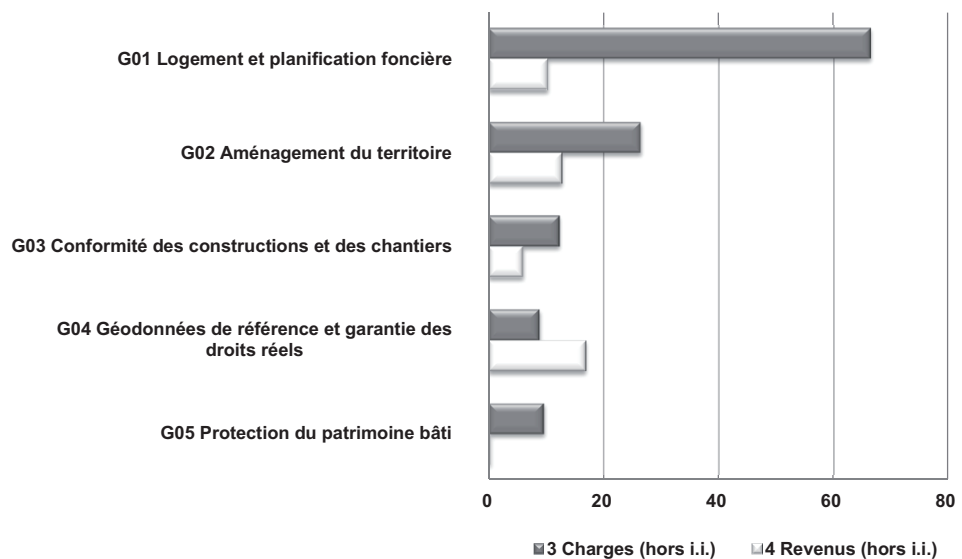
Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. Les mesures prises dans le domaine des réseaux agro-environnementaux portent leurs fruits et permettent de faire croître le pourcentage des surfaces qui possèdent la qualité requise.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Répondre à la sévère pénurie de logements qui frappe notre canton constitue l'une des priorités du Conseil d'Etat durant cette législature. Le gouvernement accompagne aussi cet objectif d'un renforcement de la mixité sociale dans les quartiers et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine des habitants. La politique publique G Aménagement et logement s'attachera dans cette optique à mettre en œuvre le plan directeur cantonal 2030 (PDCn), adopté par la Confédération le 29 avril 2015. En parallèle de sa mise en œuvre, le PDCn 2030 fera l'objet d'une mise à jour qui tiendra compte des études sectorielles en cours et des remarques formulées par la Confédération. Le programme d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) continuera à suivre un rythme soutenu en vue d'atteindre l'objectif de mise à disposition de 2 millions de m² potentiels de surfaces brutes de plancher pour les logements, et autant pour les activités, d'ici la fin de la législature.

Le PDCn offre un potentiel de réalisation de 50'000 logements d'ici 2030. Cet objectif doit s'accompagner d'un cadre légal renouvelé, garantissant une production qui réponde aux moyens et aux besoins des habitants, notamment par sa qualité et son prix. De même, sous l'angle énergétique, le plan directeur doit répondre aux exigences de la société à 2000 W. Les orientations issues des rencontres du logement organisées durant l'hiver 2014-2015 verront leurs premières concrétisations avec la modification de la répartition des types de logement à construire en zone de développement (nouvel article 4A LGZD), l'articulation entre prix et qualité (réforme des plans financiers) ou encore les mesures énergétiques concernant les bâtiments.

En sus des efforts de planification, la construction de nouveaux logements nécessite d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Par ailleurs, la mise en place de structures de pilotage urbain dans les grands périmètres à urbaniser, à l'instar d'un opérateur urbain au PAV doit servir d'interlocuteur unique tant pour l'Etat que les acteurs privés. Une gestion foncière et financière plus efficiente des projets en dépend.

En 2017, les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se matérialiseront notamment par les actions suivantes :

- poursuivre la mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 ;
- mettre à l'enquête publique la mise à jour du PDCn 2030 ;
- poursuivre les études sectorielles déterminantes SDA, OPAM, ICF, équipements, qualité dans la densification des zones villas ;
- concrétiser les propositions contenues dans le rapport divers sur la politique du logement qui se décline en quatre axes principaux pour renforcer celle-ci: organiser la chaîne de production, accroître le nombre de logements d'utilité publique, répondre aux besoins actuels en matière de logement et rénover le parc bâti pour réduire sa consommation énergétique;
- poursuivre les grands projets prioritaires (MZ et PLQ subséquents ou concours d'architecture), notamment aux Cherpines, aux Grands Esserts, à Bernex-est, au Grand-Saconnex, à ZIMEYSAYER (PDZDI et PDZDAM).
- poursuivre la phase d'opérationnalisation au sein du PAV: adoption de la loi modifiant la MZ du PAV révisant la répartition logements-emplois et les catégories de logement, puis adoption et mises à l'enquête des premiers PLQ (Acacias 1, Praille ouest, Etoile, Vernets, Grosselin) ; adoption du projet de loi pour d'une « Fondation PAV » ;

- mettre en œuvre le fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) en matière de financement de l'aménagement et adopter la réforme de la taxe d'équipement ; présenter une réforme sur la taxation des plus-values foncières ;
- renforcer la coordination entre les offices du logement et de l'urbanisme, notamment en matière de stratégie foncière ;
- poursuivre les démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire et des études de remplacement du système d'information des autorisations de construire en vue d'une première étape de mise en œuvre ;
- finaliser la mise en place d'un système de numérisation des pièces justificatives du Registre foncier ; poursuivre la mise en œuvre du projet fédéral eGris visant, notamment, au développement des transactions électroniques ; continuer le développement des systèmes d'information territoriaux (SITG, RDPPF, SI OU) ;
- mettre en œuvre l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection en priorité dans les grands périmètres d'urbanisation et en amont de la mutation urbaine ;
- adopter la réforme de la LPMNS permettant la redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la CMNS ;
- améliorer la capacité administrative en matière de traitement des dossiers LDTR.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	66'368'008	1'677'872	2.6%	64'690'136	63'159'584
30 Charges de personnel	11'097'659	366'046	3.4%	10'731'613	10'103'838
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'449'191	300'000	26.1%	1'149'191	1'364'925
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'593'016	1'017'324	176.7%	575'692	3'746'392
36 Charges de transfert	52'173'142	31'502	0.1%	52'141'640	47'896'013
39 Imputations internes	55'000	-37'000	-40.2%	92'000	48'415
REVENUS	10'182'804	100	0.0%	10'182'704	10'173'286
42 Taxes	8'235'055	100	0.0%	8'234'955	8'126'455
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-5'500
46 Revenus de transferts	1'947'749	0	0.0%	1'947'749	2'052'331
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-56'185'204	-1'677'772	3.1%	-54'507'432	-52'986'298
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-759'242</i>	<i>-58'378</i>	<i>8.3%</i>	<i>-700'864</i>	<i>-632'672</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'884'816</i>	<i>3'313</i>	<i>-0.2%</i>	<i>-1'888'129</i>	<i>-1'819'262</i>
COÛT COMPLET	-58'829'263	-1'732'837	3.0%	-57'096'426	-55'438'233

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	81.20	0.20	0.25%	81.00	76.90
<i>ETP fixes</i>	<i>78.80</i>	<i>0.20</i>	<i>0.25%</i>	<i>78.60</i>	<i>74.40</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.40</i>	<i>2.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat

G01 Logement et planification foncière (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite aux rencontres du logement initiées par la 12^e journée du logement du 2 octobre 2014, le Conseil d'Etat a saisi le Grand Conseil du RD 1108, le 14 octobre 2015, comprenant 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030. Ce rapport se décline en quatre axes : organiser la chaîne de production, accroître le nombre de logements d'utilité publique, répondre aux besoins actuels en matière de logement et rénover le parc bâti pour réduire sa consommation énergétique. L'ensemble de ces mesures a été abordé en 2016 avec les partenaires, notamment avec le groupe de suivi de l'accord sur le logement dans un objectif de concertation.

Les projets de lois et les modifications des pratiques administratives découlant des 38 mesures seront présentés durant le dernier trimestre 2016 et feront l'objet de débats en 2017.

Dans ce cadre, il sera prioritaire de traiter de l'adoption d'un nouvel article 4A LGZD, d'une part car la version actuelle de cet article prendra fin au 31 juillet 2017 et d'autre part parce que le mécanisme relatif à la production de LUP ne répond que partiellement aux objectifs fixés par la loi de 2007. En effet, cette dernière vise la constitution d'un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 20 % du parc locatif cantonal.

Autres projets d'importance stratégique

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Cette réflexion s'inscrit dans la suite de la création de la direction de la planification et des opérations foncières en 2013. Cette direction est chargée de définir une stratégie foncière tout en fournissant l'appui nécessaire aux diverses politiques publiques sur leur action foncière, notamment en matière de négociation, d'acquisition, d'échange de terrains (équipements publics, infrastructures de transport, renaturation, etc.). Le contexte particulier de la mise en œuvre de projets complexes et de grande ampleur, à la hauteur des ambitions de développement consacrées par le plan directeur cantonal approuvé par la Confédération, couplé à la nécessité de renforcer la politique foncière découlant de la mise à disposition du crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), nécessite un renforcement de la coordination et de la collaboration entre les services de l'Etat, notamment entre l'OCLPF et l'office de l'urbanisme, respectivement l'office des bâtiments.

Le service chargé de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) est rattaché à l'OCLPF depuis fin 2014 pour une mise en œuvre cohérente des questions de logement. Le temps de traitement des préavis des requêtes en autorisation de construire s'est néanmoins stabilisé et le retard accumulé, suite à des absences et des départs, a été largement résorbé à fin 2015. Les ressources supplémentaires demandées de 1.2 ETP permettraient d'accélérer le traitement des préavis et donc la délivrance des autorisations de construire. Le traitement des infractions, qui est indispensable au respect des objectifs poursuivis par la loi et de l'autorité de l'Etat, s'en verrait également renforcé. En d'autres termes, cela permettrait d'avoir une réponse structurellement plus en adéquation avec les missions confiées.

La loi 1114, modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD), a été annulée par le Tribunal fédéral (TF) en date du 15 janvier 2015. Cela étant, la préoccupation visant à permettre à la classe moyenne d'accéder au marché des logements PPE en zone de développement demeure pleine et entière. L'initiative 156 qui vise à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété dans les zones de développement a été validée par le Tribunal fédéral. Cette initiative est encore en cours de traitement au Grand Conseil. En cas de refus de cette initiative par le parlement, elle fera l'objet d'une votation populaire en 2017.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 25 septembre 2014 relatif aux rendements des logements contrôlés, l'OCLPF a fait face à une vingtaine de réclamations de locataires invoquant l'élément du rendement abusif. Dans la totalité de ces cas, l'office a conclu au rejet des demandes des locataires en démontrant, conformément aux instructions du TF, que les rendements des propriétaires ne sont pas abusifs une fois considérés les efforts des pouvoirs publics sur la durée. Le suivi des procédures relatives à cette problématique est en cours et se poursuivra en 2017.

La loi 11537 du 5 décembre 2014 modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) contenant deux mesures structurelles en lien avec le plan financier quadriennal 2015-2018, a été acceptée par le corps électoral genevois le 28 février 2016. Dès le 1^{er} avril 2016, le montant maximal de la subvention personnalisée a été diminué de 100 F la pièce par an pour le ramener à 1'700 F par pièce par an. Les taux d'effort de la loi ont

G01 Logement et planification foncière (suite)

quant à eux être augmentés de 1 %. Ces mesures auront un impact positif sur les comptes de l'office en 2016 et 2017.

Par ailleurs, les travaux permettant d'atteindre une meilleure synergie entre les allocations de logement et les prestations sociales sous condition de ressources ont été poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU). Les mesures mises en place seront pleinement effectives à l'automne 2016.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 aux 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

L'écart s'explique par l'annualisation sur 12 mois des 5,5 ETP supplémentaires octroyés par le Grand Conseil au budget 2015 afin d'assurer le développement de la politique foncière de l'Etat de Genève prévue dans le plan de législature du Conseil d'Etat. En effet, l'engagement des postes ne pouvant se faire au 1^{er} janvier 2015, la planification des ressources budgétaires a été décalée dans le temps prévoyant ainsi +600'000 F sur 2015 avec un complément de +170'000 F nécessaire dès l'année suivante.

De plus, le renforcement des ressources travaillant sur les dossiers soumis à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) de 1,2 ETP permettra d'accélérer les préavis nécessaires à la délivrance des autorisations de construire et ainsi d'augmenter les revenus sur le programme G03.

Le programme G01 participe néanmoins aux économies de 5% sur les charges de personnel d'ici 2018 avec la suppression d'un ETP au projet de budget 2017, tout en tenant compte des mécanismes salariaux (taux de cotisation CPEG, annuité 2017).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'augmentation sur cette nature provient d'un transfert de 300'000 F, neutre sur le résultat de cette politique publique, en provenance du programme G02. La capacité à produire les PLQ et MZ nécessaires à la politique du logement dépend en grande partie des études réalisées dans le cadre de la planification foncière. Ce transfert permet donc de réaffecter ces dépenses au bon programme.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissement dépendent de la mise en service des actifs et de leur durée de vie. Les montants inclus au projet de budget 2017 sont revus afin de prendre en compte des amortissements accélérés sur des actifs qui seront détruits à la Route de Malagnou 154 et sur des actifs dont la durée d'utilité a été revue à la Rue Blavignac 16.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	≤ 1.5%	≤ 1.5%		≤ 1.5%	2018
1.2 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	≥ 60%	≥ 60%	62.2%	≥ 60%	2018
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	≥ 10.25%	≥ 10.05%	9.88%	20%	2040

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m2 de terrain, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007), acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP)	Efficience	≥ 173'650 m2	≥ 1 58'650 m2	134'323 m2	≥ 165'000 m2	2018
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007)	Efficacité	≥ 378 mios	≥ 349 mios	312 mios	455 mios	2019
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	≥ 90%	≥ 90%	89.9%	≥ 70%	2020
4. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisations de construire						
4.1 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficience	≥ 85%	≥ 75%		≥ 95%	2018
4.2 Valeur, en pourcent, des préavis LGZD/LGL délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 85%	≥ 75%		≥ 95%	2018
4.3 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande en procédure accélérée (APA) dans un délai de 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 90%	≥ 90%		≥ 95%	2018

Commentaires

Les objectifs du programme G01 pour l'exercice à venir sont identiques à ceux fixés pour l'exercice 2016. Ils prennent leur source dans les objectifs fixés par les diverses lois qui touchent la politique du logement (LGL, LUP, LGZD, LDTR et LCI).

Indicateur 1.1: l'article 31, alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 28% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30, alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible ≤ 1.5%, la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts.

Valeur comparative : C2015 : 1%

La proportion du total des surtaxés restera, quant à elle, élevée pour 2017 avec un pourcentage en augmentation par rapport aux exercices précédents provenant en partie de l'augmentation du taux d'effort de 1% admis en votation le 28 février 2016 (10.1 % contre 8.7%) et la perte de 959 logements HLM. Le nombre de foyers surtaxés estimé au budget 2017 est stable : 1'415 contre 1'371 en 2016, pour une surtaxe estimée de 6'200 KCHF (+135 KCHF). Il est à relever que du point de vue des objectifs de la politique du logement, la surtaxe ordinaire ne pose pas de problème singulier car ce mécanisme permet de ramener le taux effort aux valeurs prévues par la loi.

Indicateur 1.2 : selon l'article 20a du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). La proportion des locataires de logements HM bénéficiant d'une subvention HM est globalement stable en moyenne annuelle. Les fluctuations observées sont saisonnières. Le nombre moyen de subventions personnalisées inscrit au budget 2017 est de 2'834 (3'770 prévues en 2020). Il est à relever qu'à fin 2015, 2'450 ménages touchaient une subvention personnalisée, soit

G01 Logement et planification foncière (suite)

environ 62.2 % des ménages résidant dans un logement HM.

Indicateur 2.1: les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation moyenne du parc LUP de 0.2% par année. Compte tenu de ce qui précède, l'objectif initial visant la constitution d'un parc LUP de 15% en 2017 ne sera pas atteint. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.1 : cet indicateur traduit la mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation de LUP. Il s'exprime en m² cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). La cible à long terme est fixée à 15'000 m²/an, sur la base d'un coût moyen 1'000 F/m² et intègre les modifications induites par la loi L 10460. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.2 : montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007, suite à l'introduction de la L10460 prévoyant un fonds propre affecté annuel de 35 millions de francs. L'objectif long terme de 2020 correspond à 13 ans d'attributions au fonds propres affectés. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.3 : cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs.

Indicateur 4.1 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des demandes définitives soumis à la LDTR. L'objectif est le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Valeur comparative : C2015 : N/D

Indicateur 4.2 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des DD soumis à la LGZD et à la LGL. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Valeur comparative : C2015 : N/D

Indicateur 4.3 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des autorisations en procédure accélérée soumis à la LDTR. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 9 LCI. Ne sont toutefois pas prises en compte les APA traitées dans le cadre d'une infraction à la LDTR.

Valeur comparative : C2015 : N/D

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	26'544'005	-1'155'218	-4.2%	27'699'223	24'950'904
30 Charges de personnel	15'017'700	-270'027	-1.8%	15'287'727	15'009'503
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'025'903	-800'000	-6.8%	11'825'903	9'535'437
33 Amortissements du patrimoine administratif	91'748	19'791	27.5%	71'957	72'269
36 Charges de transfert	290'354	-282	-0.1%	290'636	201'239
39 Imputations internes	118'300	-104'700	-47.0%	223'000	132'457
REVENUS	12'685'315	-1'500'099	-10.6%	14'185'414	17'277'677
42 Taxes	285'315	-99	-0.0%	285'414	406'272
43 Revenus divers	400'000	-1'500'000	-78.9%	1'900'000	4'871'405
44 Revenus financiers	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	12'000'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-13'858'690	-344'881	2.6%	-13'513'809	-7'673'227
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'027'431</i>	<i>-29'014</i>	<i>2.9%</i>	<i>-998'417</i>	<i>-939'851</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'446'530</i>	<i>707'087</i>	<i>-22.4%</i>	<i>-3'153'617</i>	<i>-2'820'940</i>
COÛT COMPLET	-17'332'651	333'191	-1.9%	-17'665'842	-11'434'018

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	94.15	-1.40	-1.47%	95.55	95.95
<i>ETP fixes</i>	<i>88.95</i>	<i>-0.60</i>	<i>-0.67%</i>	<i>89.55</i>	<i>87.55</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.20</i>	<i>-0.80</i>	<i>-20.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>5.40</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en œuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.02 Développement des zones industrielles

G02 Aménagement du territoire (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

L'approbation du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 par la Confédération en avril 2015 a confirmé la vision du développement cantonal dont la mise en œuvre a été traduite dans un programme de planification localisée ambitieux (2 millions de m² potentiels de logements et autant d'activité durant la législature 2014-18). Le rapport d'examen de la Confédération invite toutefois le Conseil d'Etat à intensifier le renouvellement urbain afin de limiter les extensions sur la zone agricole.

Les actions entreprises les années précédentes seront donc poursuivies en 2017 à la lumière de cette orientation :

- mise à l'enquête publique de la mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn) 2030, suite à son approbation par la Confédération et poursuite des études thématiques sectorielles déterminantes (SDA, OPAM, ICFF, équipements, qualité dans la densification des zones villas) ;
- en particulier consolidation des priorités, des calendriers et des densités des projets en cours pour renforcer la part de renouvellement urbain conformément aux préconisations de la Confédération de densifier vers l'intérieur ;
- poursuite de la mise en œuvre du programme de densification des zones villas par modification de zones (MZ) par l'adoption de zones réservées en application de la modification du RaLAT ;
- accompagnement des plans directeurs communaux que les communes doivent mettre à jour dans un délai de trois ans après l'approbation du PDCn par la Confédération ;
- suivi et mise en œuvre du programme de planification localisée établi en 2014 pour la législature ;
- poursuite des grands projets prioritaires et de l'élaboration des MZ et des plans localisés de quartier (PLQ) subséquents, notamment à Bernex-est, aux Cherpines, aux Grands Esserts, à Châtelaine, à Vernier et Meyrin, au Grand Saconnex ou de concours d'architecture (Cité de la Musique), établissement de plans directeurs de zones industrielles à ZIMEYSAVER et aux Cherpines ;
- poursuite des autres projets de PLQ et de MZ, notamment à Lancy (Maisonnettes, Semailles, Chapelle-Gui ou Trèfle Blanc), Carouge (Battelle) ou Versoix/Bellevue (Champ-du-Château ou Val-de-Travers) ;
- élaboration des premiers PLQ du projet Praille Acacias Vernets (PAV) (Acacias 1, secteur de l'Etoile, îlot de la caserne des Vernets, Praille-Ouest, Grosselin) suite à l'adoption de son plan directeur de quartier (PDQ) et à l'aboutissement du concours investisseurs-architectes de la caserne des Vernets ainsi que du MEP Etoile ;
- accompagnement de la mise en œuvre des plans directeurs et localisés de quartier, notamment aux Communaux d'Ambilly ou à la Concorde ;
- reprise des études d'aménagement en rive gauche en lien avec la votation populaire sur l'IN 157 "OUI à la grande Traversée du Lac" sous pilotage de la direction de projet du DETA ;
- réalisation des espaces publics et suivi des développements urbains autour des gares CEVA de Lancy Pont-Rouge, Bachet et Chêne-Bourg ;
- suivi et bilan intermédiaire de la réforme de l'outil PLQ dans ses deux volets, législatif et pratiques administratives ;
- suivi de la mise en œuvre du fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) et adoption du fonds intercommunal d'équipement ;
- présentation d'un projet de loi sur la réforme de la taxation des plus-values foncières.

Par ailleurs, la convention d'objectifs avec la FTI lui permet de fixer les jalons essentiels pour la législature en cours. L'année 2017 verra ainsi se concrétiser le développement des écoParcs industriels; ces objectifs seront notamment suivis par des indicateurs visant à proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2016 aux 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les écarts proviennent d'une part de réallocations budgétaires entre programmes : c'est le cas notamment d'un transfert de +0,9 ETP en provenance du programme P03, d'un transfert de -0,5 ETP vers le programme C04 au DEAS et d'une réallocation du budget des jetons de présence de -100'000 F vers le programme G03. Ces opérations n'ont aucun impact sur le résultat de l'Etat.

D'autre part, le programme participe à la réduction de -5% des charges de personnel d'ici 2018 décidée par le Conseil d'Etat avec une suppression de -1.8 ETP en 2017.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le programme G02 participe à hauteur de -300'000 F à la réduction de 1% sur les natures 30 et 31 déjà prévue au projet de budget 2016.

Le solde de l'écart provient de transferts budgétaires sans impact sur le résultat. Une partie des études réalisées pour produire les PLQ et MZ sont imputées sur le programme G02 alors que la nature et l'objectif premier de celles-ci impliquent un rattachement sur un autre programme à l'instar des études foncières. En conséquence, un transfert budgétaire neutre pour la politique publique G est opéré en direction des programmes G01 pour 300'000 F et G03 pour 200'000 F.

43 - Revenus divers

Une convention de programme a été signée avec la FTI fin 2015 définissant ses objectifs pour la législature 2014-2018. Le PL 11796 modifiant la loi sur la Fondation des terrains industriels qui en découle, s'il est voté, précise que c'est la FTI qui supportera dès lors les dépenses d'investissement de ses infrastructures en lieu et place de l'Etat de Genève. Ces dépenses étant financées par la taxe d'équipement, la FTI conservera donc pour elle ces revenus qu'elle percevait déjà mais reversait jusqu'alors à l'Etat de Genève.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours jugés						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autre dérogation	Efficacité	1'600'000 m2	≥9 00'000 m2	6'120 logements	≥ 2'000'000 m2	2018
2. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) et des plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	1'115'000 m2	≥8 50'000 m2		≥ 2'000'000 m2	2018
3. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
3.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	≥ 120%	≥1 20%		≥ 120%	2018

G02 Aménagement du territoire (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices de densité (ID) minimaux prévus par le PDCn	Qualité	≥ 120%	≥ 120%		≥ 120%	2018
4. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
4.1 Taux de PLQ faisant l'objet d'opposition	Qualité	≤ 70%			≤ 40%	2018
4.2 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100%			100%	2018
5. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
5.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 90%			≥ 95%	2018
5.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 85%			≥ 95%	2018
6. Durée des procédures en matière de PLQ						
6.1 Durée médiane en jours de la procédure PLQ	Efficacité	840 jours			830 jours	2018
7. Proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.						
7.1 Nombre de m ² de nouvelles surfaces brutes de plancher industriels accompagnés et autorisés (sol, hors-sol et sous-sol) par année, sur la période 2014-2018	Efficacité	≥ 50'000 m ²	≥ 50'000 m ²		≥ 75'000 m ²	2018
7.2 Nombre d'emplois industriels dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du canton de Genève, recensés annuellement.	Efficacité	≥ 60'000 emplois	≥ 55'000 emplois		≥ 55'000 emplois	2018
7.3 Pourcentage du nombre d'emplois dans les PME, PMI par rapport aux grandes entreprises dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du Canton de Genève, recensés annuellement	Efficacité	≥ 70% de PME-PMI	≥ 70% de PME-PMI		≥ 70% de PME-PMI	2018
7.4 Répartition des activités par secteurs concernés observée annuellement dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal)	Efficacité	< 20% en nombre d'emplois	< 20% en nombre d'emplois		< 20% en nombre d'emplois	2018

Commentaires

Le programme de législature 2014-18 se concentre sur les potentiels adoptés dans les plans localisés de quartier (PLQ) en fixant l'objectif de 2 millions de m² de surface brute de plancher (SBP) de potentiels logements et autant d'activités. Dès lors, c'est l'atteinte de cette cible qui doit être mesurée. Une répartition annuelle des dossiers permet d'estimer des jalons annuels intermédiaires. Enfin, un indicateur qualitatif mesure l'intensification des densités des PLQ adoptés, conformément aux préconisations de la LAT et du PDCn.

Indicateur 1.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1^{er} janvier 2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la

G02 Aménagement du territoire (suite)

date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Valeurs comparatives : C2015 : 615'000 m²

Indicateur 2.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1^{er} janvier 2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Valeurs comparatives : C2015 : 235'000 m²

Indicateur 3.1 : l'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux largement plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Valeurs comparatives : C2015 : 197%

Indicateur 3.2 : l'indicateur mesure l'utilisation du sol moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à l'indice minimal préconisé par le PDCn 2030. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Valeurs comparatives : C2015 : 160%

Indicateur 4.1 : l'indicateur mesure la qualité de la concertation liée aux PLQ. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux d'opposition aux projets présentés. L'objectif 2017 est de rester en deçà d'un taux de 70% de PLQ faisant l'objet d'opposition.

Valeurs comparatives : PB2016 : ≤ 80% C2015 : ≤ 90%

Indicateur 4.2 : l'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêtés du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Valeurs comparatives : PB2016 : 100% C2015 : 100%

Indicateur 5.1 : l'indicateur mesure le taux de préavis produits par l'office de l'urbanisme relatifs aux demandes en autorisation de construire en procédure accélérée en respectant le délai de 15 jours fixé par la pratique en vigueur au sein du département. L'indicateur se calcule en fin d'année sur la base des préavis rendus.

Valeurs comparatives : PB2016 : ≥ 85% C2015 : 90%

Indicateur 5.2 : l'indicateur mesure le taux de préavis produits par l'office de l'urbanisme relatifs aux demandes en autorisation de construire en respectant le délai de 30 jours fixé par la pratique en vigueur au sein du département. L'indicateur se calcule en fin d'année sur la base des préavis rendus.

Valeurs comparatives : PB2016 : ≥ 85% C2015 : 90%

Indicateur 6.1 : l'indicateur mesure la durée médiane en jour de la procédure PLQ entre la mise à l'enquête technique et l'adoption du PLQ par le CE (la phase d'élaboration technique - en amont - ainsi que les éventuels recours - en aval - ne sont pas pris en compte dans le calcul).

Valeurs comparatives : PB2016 : 850 jours C2015 : 860 jours

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Valeurs comparatives : C2015 : 178'366 m²

Indicateur 7.2 : cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, en y ajoutant les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV avant mutation.

Valeurs comparatives : C2015 : 62'954 emplois

Indicateur 7.3 : cet indicateur permet de mesurer la répartition des emplois par rapport à la taille des entreprises qui les fournissent. Le pourcentage cible de 70% correspond à une répartition équilibrée desdits emplois par rapport au tissu industriel. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise en comporte plus de 250.

Valeurs comparatives : C2015 : 66% PME-PMI

Indicateur 7.4 : cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun des secteurs classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques) ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation.

Valeurs comparatives : C2015 : 14%

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	12'430'092	725'071	6.2%	11'705'021	11'223'121
30 Charges de personnel	11'208'220	226'253	2.1%	10'981'967	10'330'365
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'005'066	500'012	99.0%	505'054	724'352
36 Charges de transfert	58'806	-1'194	-2.0%	60'000	60'000
39 Imputations internes	158'000	0	0.0%	158'000	108'404
REVENUS	5'973'560	527'676	9.7%	5'445'884	6'539'322
42 Taxes	5'911'040	500'156	9.2%	5'410'884	6'446'630
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'680
49 Imputations internes	62'520	27'520	78.6%	35'000	91'012
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'456'532	-197'395	3.2%	-6'259'137	-4'683'799
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-766'806</i>	<i>-49'592</i>	<i>6.9%</i>	<i>-717'214</i>	<i>-646'857</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'947'573</i>	<i>16'027</i>	<i>-0.8%</i>	<i>-1'963'600</i>	<i>-1'983'784</i>
COÛT COMPLET	-9'170'911	-230'960	2.6%	-8'939'951	-7'314'440

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	84.80	0.00	0.00%	84.80	80.00
<i>ETP fixes</i>	<i>82.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>82.80</i>	<i>79.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office des autorisations de construire (OAC), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

La mise en œuvre des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire et la stabilisation des nouveaux processus y relatif se sont traduit par une augmentation constante des dossiers déposés, notamment avec le succès de la procédure accélérée (APA). En effet, cette procédure, dont l'objectif fixé est de garantir la délivrance de la prestation en trente jours, donne des résultats significatifs et ce malgré l'augmentation des dossiers déposés traités à ressources constantes. C'est ainsi que le pourcentage de décisions rendues par l'OAC dans les trente jours pour ce type d'autorisations de construire continue à progresser et se situe actuellement autour de 70% en 2016 (respectivement 68% en 2015, 60% en 2014 et 30% en 2013). La réforme de la procédure ordinaire, visant une amélioration de la qualité du traitement des objets importants et complexes, et les mesures mises en œuvre pour ce faire permettent également d'atteindre des résultats concrets sur la qualité des dossiers, le délai de traitement des dossiers et le pilotage des grands projets complexes. L'effort sur ces deux axes sera poursuivi sur 2017.

L'année 2016 a également été consacrée à la poursuite du projet de dématérialisation de la procédure APA issu de l'analyse de l'outil CAMAC (centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire) existant dans d'autres cantons. Cette solution adaptée au processus genevois s'est développée en 2016 et se poursuivra en 2017 sur la base des expériences ainsi acquises.

Enfin, une réforme des activités de police de l'office doit encore être menée en vue de rationaliser les contrôles et d'améliorer le suivi des infractions.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 aux 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

Les variations de charges de personnel sur ce programme proviennent d'une part de réallocations budgétaires au sein du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie avec notamment le transfert d'un ETP en provenance du programme P03 et d'une réallocation du budget des jetons de présence en provenance du programme G02.

Le programme G03 participe néanmoins aux économies de 5% sur les charges de personnel d'ici 2018 avec la suppression d'un ETP, tout en tenant compte de l'adaptation des mécanismes salariaux (taux de cotisation CPEG, annuité 2017).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Un transfert de +200'000 F en provenance du programme G02 est inscrit au projet de budget 2017 sur le programme G03 pour optimiser la répartition des ressources réalisées en 2015 lors de la scission entre l'office de l'urbanisme et l'office des autorisations de construire.

Les émoluments auront presque doublé en 2017 par rapport à 2013 (5,5 millions F prévus au projet de budget 2017 par rapport aux 2,8 millions dans les comptes 2013). Cela a comme conséquence beaucoup plus de débiteurs insolubles. Il convient donc de prévoir un budget de 300'000 F pour doter la provision pour débiteurs douteux.

42 - Taxes

Dans le plan de mesures du Conseil d'Etat, la mesure n° 35 prévoit un accroissement échelonné sur plusieurs années des émoluments des autorisations de construire. Une première hausse de 1'500'000 F avait été intégrée au budget 2015, puis une deuxième de 500'000 F sur 2016. Cette troisième hausse de 500'000 F supplémentaires permet d'atteindre un budget de 5,5 millions F en 2017.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	≥ 98%	≥ 98%	98.4%	≥ 98%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 80%	≥ 80%	68.4%	≥ 80%	2018

Commentaires

La présentation des résultats sur les délais de traitement a fait l'objet d'une révision à l'occasion de l'exercice budgétaire 2014 : l'amélioration de la durée d'instruction nécessaire à la délivrance des décisions portant sur les requêtes en autorisation de construire en procédure accélérée (APA) est dorénavant appréciée selon l'objectif déterminé par le Conseil d'Etat : 80% des APA doivent faire l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires (Indicateur 2.1). L'analyse du processus portant sur les demandes définitives (DD) a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'Etat en novembre 2013 : l'indicateur de suivi est essentiellement qualitatif et se reflète notamment dans l'indicateur 1.1.

Par ailleurs, les processus de contrôle vont être réformés et dans ce cadre, de nouveaux indicateurs seront élaborés concernant cet aspect des activités de l'office des autorisations de construire.

Indicateur 2.1 : RAS

Indicateur 2.1 : la mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012. Cette valeur est passée à 30.4% fin 2013, puis à 60.6% fin 2014 pour continuer sa progression et atteindre 68.4% à fin 2015.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015	
		en %			
CHARGES	8'772'904	-335'305	-3.7%	9'108'209	8'836'263
30 Charges de personnel	7'755'896	-135'124	-1.7%	7'891'020	7'526'901
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	438'873	0	0.0%	438'873	480'734
33 Amortissements du patrimoine administratif	575'135	-200'181	-25.8%	775'316	822'310
39 Imputations internes	3'000	0	0.0%	3'000	6'318
REVENUS	16'964'949	-69'468	-0.4%	17'034'417	17'825'245
42 Taxes	16'357'288	71'964	0.4%	16'285'324	17'170'398
43 Revenus divers	-	-	-	-	90
46 Revenus de transferts	452'661	-141'432	-23.8%	594'093	511'170
49 Imputations internes	155'000	0	0.0%	155'000	143'588
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'192'045	265'837	3.4%	7'926'208	8'988'982
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-530'617</i>	<i>-15'267</i>	<i>3.0%</i>	<i>-515'350</i>	<i>-471'312</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'097'559</i>	<i>54'328</i>	<i>-2.5%</i>	<i>-2'151'887</i>	<i>-2'007'482</i>
COÛT COMPLET	5'563'869	304'898	5.8%	5'258'971	6'510'188

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015	
		en %			
TOTAL POSTES	58.40	-2.00	-3.31%	60.40	56.20
<i>ETP fixes</i>	<i>56.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>56.40</i>	<i>54.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>-2.00</i>	<i>-50.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO), poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Le registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le registre foncier a pour objectif de poursuivre la réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies. La direction de la mensuration officielle (DMO) conçoit, planifie, attribue, surveille et vérifie les travaux de mensuration officielle (au sens des art. 3 et 42 al. 2 de l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle - OMO) sous la haute surveillance de la direction fédérale des mensurations cadastrales. En ce sens, la DMO, autorité d'exécution en matière de mensuration officielle, assure la surveillance et la mise à jour des données cadastrales dans le cadre du SITG à partir de dossiers de mutation établis par les ingénieurs géomètres officiels ou autres spécialistes en mensuration. La DMO, conformément à l'OMO et la convention programme 2016-2019, doit également adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique.

Les données suivantes sont concernées :

- Biens-fonds et divisions administratives (dans le cadre des travaux de mise au "standard MO93");
- Couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- Objets divers (actualisation des données existantes);
- Points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

L'adaptation du système d'information du registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que les projets de numérisation des réquisitions et de développement des communications et transactions électroniques seront poursuivis. Une fois la procédure d'inscription au registre foncier fédéral sur la commune de Corsier terminée, les travaux se poursuivront sur les communes d'Anières et d'Hermance.

Le législateur fédéral a introduit, dans la nouvelle loi sur la géo information, la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public (RDPPF). Ce nouveau cadastre, disponible sur tout le canton depuis juin 2016, est placé sous la responsabilité de la direction de la mensuration officielle. Cette dernière engage et assure les moyens de contrôle dédiés à ces nouvelles géodonnées de références, dispose des outils nécessaires de suivi et gestion des données, en assure la fiabilité, la publicité et l'accessibilité en ligne. La tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme quadriennale et d'un accord de prestations annuelles signés entre la Confédération et la République et canton de Genève. L'historisation des données de la mensuration officielle, c'est-à-dire la gestion du temps (4D) a été introduite pour répondre également au nouveau droit fédéral.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 aux 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

La mise en œuvre des mesures d'économie du Conseil d'Etat sur ce programme se traduit par la suppression de 2 postes d'auxiliaires.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissement sur ce programme proviennent des crédits de renouvellement actuels et passés et dépendent de la mise en service des actifs et de leur durée de vie. La baisse sur 2017 provient en grande partie du fait que plusieurs actifs ont été entièrement amortis.

46 - Revenus de transfert

La variation budgétaire sur cette nature provient d'une part d'une réallocation budgétaire de -72'000 F sans impact sur le résultat en provenance de la nature 42 et d'autre part de la variation budgétaire sur les produits différés des subventions reçues en investissement qui dépendent de la mise en service et de la durée de vie des actifs sous-jacents dont certains ont été entièrement amortis.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription au registre foncier	Efficacité	≤ 35 jours	≤ 40 jours	73 jours	≤ 30 jours	2018
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	≤ 1'300	≤ 1'800	3'367	≤ 1'000	2018
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	≤ 3/an	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	≥ 95%	≥ 95%	94%	100%	2018
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	≥ 90%	≥ 90%	81%	100%	2018
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	100%	100%	98.5%	100%	2018
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	≥ 85%	≥ 85%	75%	≥ 85%	2018
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours ouvrables, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	≤ 2 jours	≤ 2 jours	0.5 jours	≤ 2 jours	2018
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	≤ 3/an	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement des réquisitions. Compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers en cours de traitement en 2014 et de dossiers déposés en 2015 et 2016, ainsi que des nombreux dossiers bloqués (notamment recours, renvois des dossiers pour modification/complément), la cible à long terme est revue.

Indicateur 1.2 : il s'agit d'un indicateur concernant les réquisitions en cours de traitement, exprimé en termes de volume, complémentaire à l'indicateur 1.1 (mêmes commentaires).

Indicateur 1.3 : RAS

Indicateur 2.1 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 2.2 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Indicateur 3.1: le bâtiment est une des données de référence-clé du système d'information du territoire genevois (SITG), de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (notamment mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles en matière cadastrale et de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la mise à jour du registre cadastral. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la direction de la mensuration officielle.

Indicateur 4.1 : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen de réponse entre la date de réception de la demande de l'utilisateur et la date de clôture. L'outil permettant le calcul automatisé du délai a été introduit début 2016. Pour rappel, un calcul semi-automatisé était effectué depuis 2014. Par ailleurs, cet indicateur intègre également depuis 2016 les temps de réponse aux demandes de renseignements.

Indicateur 5.1 : RAS

G05 Protection du patrimoine bâti

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	9'575'902	-1'641	-0.0%	9'577'543	9'358'165
30 Charges de personnel	5'230'748	1'145	0.0%	5'229'603	5'088'448
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'005'940	0	0.0%	2'005'940	1'958'653
36 Charges de transfert	2'291'214	-2'786	-0.1%	2'294'000	2'293'525
39 Imputations internes	48'000	0	0.0%	48'000	17'539
REVENUS	309'310	63	0.0%	309'247	381'666
42 Taxes	30'755	63	0.2%	30'692	42'251
43 Revenus divers	-	-	-	-	101'567
46 Revenus de transferts	278'555	0	0.0%	278'555	237'848
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'266'592	1'704	-0.0%	-9'268'296	-8'976'499
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-357'860</i>	<i>-16'323</i>	<i>4.8%</i>	<i>-341'537</i>	<i>-318'624</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'277'789</i>	<i>-180'068</i>	<i>16.4%</i>	<i>-1'097'721</i>	<i>-1'224'146</i>
COÛT COMPLET	-10'902'241	-194'687	1.8%	-10'707'554	-10'519'268

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	33.90	0.00	0.00%	33.90	32.80
<i>ETP fixes</i>	<i>32.35</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>32.35</i>	<i>31.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.75</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.75</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G05.01 Connaissance du patrimoine
- G05.02 Protection du patrimoine

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection, de diffuser le plus largement possible cette connaissance au grand public, mais aussi aux propriétaires et aux professionnels de la construction pour lesquels cette connaissance est essentielle à la mise en oeuvre des projets.

L'OPS poursuivra son programme de recensement architectural exhaustif du canton de Genève, selon un calendrier tenant compte des ressources départementales disponibles. Durant cette législature, la priorité sera donnée aux périmètres des grands projets de développement urbain. Les recherches et les études sur le patrimoine architectural et urbain du canton se poursuivront en 2017.

Les manifestations à succès telles que les Journées européennes du patrimoine seront reconduites, de même que la manifestation « l'art de bâtir » comprenant colloques, conférences et visites autour des enjeux de la mise en oeuvre des matériaux traditionnels. Les fouilles et les études dans le cadre de découvertes archéologiques exceptionnelles seront poursuivies afin de sauvegarder les sites et d'en extraire le plus d'éléments de connaissance sur l'histoire du canton.

L'inscription de l'immeuble Clarté de Le Corbusier à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2016 engage l'OPS dans un projet de valorisation de ce patrimoine qui doit permettre, dès 2017, l'accès à cet objet pour les genevois et les touristes.

Enfin, suite à l'aboutissement en 2016 des travaux de redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la Commission des monuments de la nature et des sites (CMNS), dans le cadre de la délivrance des préavis en matière d'autorisation de construire, l'OPS suivra les travaux parlementaires liés à l'adoption de ces nouvelles dispositions et en dirigera le cas échéant la mise en oeuvre.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 aux 12èmes provisoires

Aucune variation significative n'est apportée au projet de budget 2017 pour ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	≥ 60	≥ 60	67	≥ 80	2018
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	≥ 40	≥ 40	51	≥ 40	2018
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	≥ 60'000			≥ 70'000	2018
4. Contribuer à l'accélération des procédures d'autorisation de construire						
4.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 90%	≥ 85%		≥ 95%	2018

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 85%			≥ 95%	2018
5. Développer la connaissance du patrimoine bâti						
5.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	20%			60%	2018

Commentaires

Les objectifs et indicateurs du programme G05 ont fait l'objet d'une réflexion afin que puissent être proposées, dès l'exercice budgétaire 2017, de nouvelles mesures d'appréciation des résultats de l'office du patrimoine et des sites. De plus, l'indicateur 4.1, proposé au projet de budget 2016, se voit complété par l'indicateur 4.2. Tous deux sont destinés à apprécier la contribution aux efforts d'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire de l'office du patrimoine et des sites au titre de préavisur.

Indicateur 1.1 : les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 2.1 : les objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 3.1 : cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications éditées et distribuées.

Malgré les contraintes financières qui pèsent sur l'Etat, il est important que les activités de sensibilisation du grand public aux problématiques du patrimoine soient préservées (à contraintes en francs égales, toucher un maximum de personnes).

Valeur comparative : PB2016 : ≥ 60'000 C2015 : 45'000

Indicateur 4.1 : en soutien au programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 90 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans les 15 jours calendaires. Cet indicateur ne peut pas bénéficier d'antériorité compte tenu de la mise en oeuvre des procédures APA par l'OPS à l'automne 2015.

Valeur comparative : C2015 : N/D

Indicateur 4.2 : en soutien au programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 80 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrés dans les 30 jours calendaires.

L'indicateur se base sur tous les dossiers, exception faite des demandes concernant des objets classés et/ou emblématiques de l'identité du canton, des objets nécessitant une décision de justice (recours auprès des tribunaux, etc.) et des objets soumis à votations populaires (valeurs extrêmes ne rentrant pas dans le cadre normal de traitement).

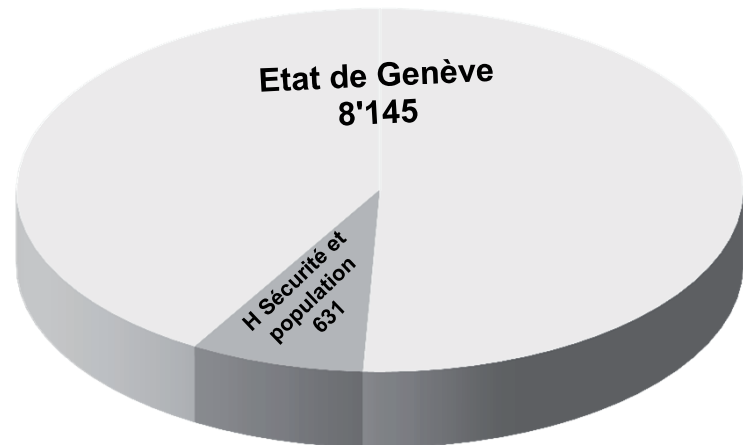
Valeur comparative : PB2016 : ≥ 85% C2015 : N/D

Indicateur 5.1 : cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

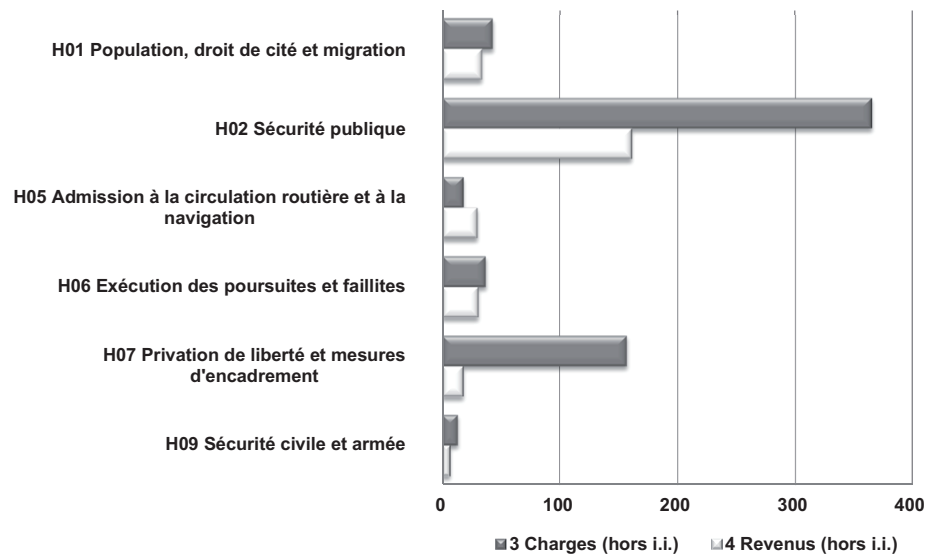
Valeur comparative : PB2016 : 10% C2015 : 3.5 %

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

L'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2016, de la nouvelle loi sur la police, a permis de commencer à mettre en place les réformes structurelles nécessaires pour répondre à l'évolution actuelle des enjeux sécuritaires. En 2017, les efforts porteront sur la consolidation de la nouvelle gouvernance de la police, l'engagement de policiers et d'assistants de sécurité publics pour tendre vers le ratio prévu par la loi et défini dans le règlement sur l'organisation de la police, ainsi que sur le renforcement des partenariats, notamment avec les communes genevoises.

Le concept de sécurité de proximité, concrétisé par la création d'une unité opérationnelle qui lui est spécifiquement dédiée, sera redéfini pour améliorer la coordination entre la police cantonale et les différentes polices municipales.

La deuxième édition de la politique pénale concertée en septembre 2014 par le Conseil d'Etat et le Ministère public mettait l'accent sur la collaboration entre la police et différents offices et services de l'Etat. La troisième édition doit renforcer cette collaboration, avec un enjeu central qui réside dans la capacité à échanger l'information et le renseignement sur le plan suisse et international.

La lutte contre la cybercriminalité reste l'un des axes principaux de la politique criminelle commune. Il est primordial de doter la police des moyens d'investigation inhérents à cette mission.

Le plan de relève de l'armée se poursuivra, dans le cadre de l'accord AMBA CENTRO, avec le recrutement et la formation d'assistants de sécurité publique.

Pour asseoir les profondes réformes engagées depuis quelques années dans le domaine pénitentiaire, un projet de loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire devrait aboutir en 2016. Cette loi consacre le principe d'un statut unifié pour le personnel pénitentiaire de tous les établissements. Elle garantit l'égalité de traitement et favorisera la mobilité des agents entre les établissements et donc l'allocation efficiente des ressources.

Conformément aux engagements pris dans son programme de législature, le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts pour doter le canton d'une capacité carcérale adaptée à ses besoins. Après l'extension de l'établissement de la Brenaz et l'ouverture par étapes de Curabilis, qui arrivera à terme à la fin 2016, le projet de loi d'investissement concernant le futur établissement d'exécution de peine Les Dardelles sera déposé au Grand Conseil en 2017.

Ces réalisations sont d'autant plus importantes que le canton va devoir prendre en compte, dans l'adaptation de ses infrastructures de détention, l'entrée en vigueur prochaine d'importantes modifications législatives, à savoir le rétablissement des courtes peines privatives de liberté et surtout l'expulsion judiciaire des délinquants étrangers.

Ce dernier facteur aura également un fort impact sur les activités de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), dans un contexte migratoire déjà tendu et dans l'attente des implications concrètes de la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ». L'office devra revoir son organisation dans le domaine du renvoi et renforcer sa collaboration avec les autorités pénales chargées de prononcer les mesures d'expulsion judiciaire. L'usage des mesures de contraintes prévues dans le droit des étrangers va accroître les besoins en places de détention avant jugement et administrative. Les ressources de l'OCPM devront être adaptées à ces nouvelles exigences légales. Parallèlement, la direction générale de l'office intensifiera ses efforts pour optimiser les processus et améliorer l'efficacité des services.

Le Conseil d'Etat a soumis en 2016 au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2,3 millions de francs pour doter l'OCPM des applications et moyens informatiques adaptés à son volume d'activité croissant. Il s'agit en particulier de numériser l'ensemble de l'information dont l'office dispose et d'automatiser une grande partie de ses flux et de ses processus métier afin de répondre plus rapidement à ses usagers, d'améliorer la traçabilité et la qualité de ses prestations et de garantir la fluidité des communications avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et les autres services cantonaux de migration.

Si le canton entend appliquer avec rigueur la restructuration du domaine de l'asile, il entend également faire de l'intégration l'un des piliers de sa politique migratoire. Le Bureau pour l'intégration des étrangers (BIE) poursuivra la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC), en priorisant notamment les dispositifs liés à l'employabilité, l'apprentissage du français et la prévention de la radicalisation.

En 2015, l'exercice BUTEO a mis en évidence des lacunes dans le dispositif cantonal d'intervention en situation exceptionnelle. Sur la base des analyses réalisées en 2016, l'année 2017 sera consacrée à la mise en œuvre d'une réforme fondamentale du dispositif cantonal de protection de la population.

Dans le domaine de la protection civile, les réflexions conjointes avec l'Association des communes genevoises (ACG) vont se poursuivre pour adapter le dispositif cantonal aux besoins identifiés sur le territoire du canton.

L'ACG a validé en 2016 les principes de la réforme du dispositif genevois de défense incendie. Cette réforme se poursuivra en 2017 et aura des effets sur les standards d'intervention et l'organisation des corps de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du canton.

La sécurité routière, la qualité des différents contrôles ainsi que la satisfaction de la clientèle en rapport avec l'augmentation des prestations facilitées fournies en ligne sur internet, sont les priorités de la direction générale des véhicules.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	42'854'924	2'199'785	5.4%	40'655'139	38'725'882
30 Charges de personnel	27'769'126	1'982'739	7.7%	25'786'387	24'586'626
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'984'553	70'621	2.4%	2'913'932	3'091'934
33 Amortissements du patrimoine administratif	40'863	5'375	15.1%	35'488	35'615
36 Charges de transfert	12'051'682	132'350	1.1%	11'919'332	10'978'982
39 Imputations internes	8'700	8'700	-	-	32'725
REVENUS	33'628'484	-360'638	-1.1%	33'989'122	28'087'339
42 Taxes	27'119'031	-391'188	-1.4%	27'510'219	22'387'443
43 Revenus divers	-	-	-	-	300'587
46 Revenus de transferts	6'508'903	30'000	0.5%	6'478'903	5'395'223
49 Imputations internes	550	550	-	-	4'086
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'226'440	-2'560'423	38.4%	-6'666'017	-10'638'543
<i>Coût d'état-major</i>	-273'865	22'043	-7.4%	-295'908	-300'047
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'655'647	611'847	-8.4%	-7'267'494	-6'851'174
COÛT COMPLET	-16'155'952	-1'926'533	13.5%	-14'229'419	-17'789'764

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	243.30	14.40	6.29%	228.90	207.45
<i>ETP fixes</i>	222.90	13.40	6.40%	209.50	193.45
<i>ETP auxiliaires</i>	16.40	0.00	0.00%	16.40	10.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	4.00	1.00	33.33%	3.00	3.20

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Enregistrement et gestion des cas relevant de la loi sur l'asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.06 Passeports
- H01.07 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H01.08 Pilotage opérationnel du programme H01

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projet prioritaire et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

La forte pression exercée sur les pays européens de transit ou d'accueil situés sur les routes migratoires traditionnelles (Méditerranée et Balkans) s'est progressivement fait sentir en Suisse, impactée pour l'heure principalement à ses frontières orientales et méridionales. Les premiers effets concrets se sont manifestés dans le domaine du logement où la Confédération et les cantons ont dû affecter des structures d'urgence (abris PC, tentes, etc...) à l'hébergement des personnes déposant une demande de protection. Dans ce contexte sensible, la restructuration du domaine de l'asile approuvée par la Confédération et les cantons en 2014 a pris du retard, mais le vote populaire du 5 juin 2016 modifiant la loi sur l'asile, a donné une assise légale à sa mise en œuvre.

L'étude liée à la construction d'un centre fédéral de quelque 250 places en proximité immédiate de l'aéroport se poursuit, en concertation avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Situé sur le territoire de la Commune du Grand-Saconnex, ce centre de départ, dont l'exploitation ne devrait pas débiter avant 2020, sera voisin du nouveau bâtiment de la Police internationale, pour la construction duquel un projet de loi pour un crédit d'étude de 3,233 millions de francs a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil le 22 juin 2016.

Les orientations prises lors de la Conférence sur l'asile de 2014 et la répartition des centres fédéraux dans 6 régions nouvellement définies devraient avoir des répercussions sur la détention administrative au niveau régional.

Dans cette perspective, le futur centre de La Brenaz (168 places), dont l'affectation à la détention administrative est planifiée à horizon 2018, devrait favoriser le placement par les 6 cantons constituant la Région romande des requérants d'asile définitivement déboutés qui se seront opposés à leur renvoi. En attendant un éventuel élargissement du Concordat romand sur la détention administrative d'étrangers à tous les cantons romands, les établissements de Frambois et Favra, situés sur territoire genevois, continueront à offrir en premier lieu leurs 40 places de détention aux cantons concordataires (Genève, Vaud et Neuchâtel). A Genève, la détention administrative des étrangers délinquants faisant l'objet d'une mesure d'éloignement et celle des personnes à refouler en application des procédures Dublin (renvoi dans le premier pays d'asile), avant leur renvoi effectif de Suisse, demeurent prioritaires.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 des dispositions d'application de l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers, qui durcissent la réglementation en matière d'expulsion, va contraindre le département à revoir son organisation dans le domaine du renvoi et à renforcer sa collaboration avec les autorités pénales chargées de prononcer les mesures d'expulsion judiciaire. L'usage des mesures de contrainte prévues dans le droit des étrangers devrait nécessairement augmenter et outrepasser la capacité du canton en places de détention administrative. Les priorités de placement devront alors nécessairement faire l'objet d'un réexamen. D'autre part, les ressources de l'OCPM devront être adaptées pour faire face à ces nouvelles exigences légales.

Autres projets d'importance stratégique

La durée de traitement des demandes de naturalisation continue à diminuer depuis l'introduction de la nouvelle procédure cantonale qui conditionne l'instruction du dossier à la réussite préalable d'un test de validation des connaissances d'histoire, de géographie et des institutions suisses et genevoises et à la connaissance orale d'une langue nationale. Les premiers chiffres obtenus à la fin du mois de juin 2016 permettent de constater que la plupart des demandes ordinaires déposées en janvier 2015 ont été traitées et que l'objectif, fixé à 18 mois pour la durée maximale d'une procédure ordinaire, pour les dossiers ouverts à partir du 1^{er} janvier 2015, est en passe d'être atteint. La transmission par la Chancellerie de l'organisation des cérémonies de prestation de serment des nouveaux naturalisés au service Suisses de l'OCPM dès le 2^{ème} semestre 2016 devrait également contribuer à réduire la durée de la procédure.

Le 17 juin 2016, la Cour des comptes a publié son rapport d'audit relatif au "dispositif genevois de la naturalisation ordinaire des étrangers" (cf. Rapport No 105 du 17.06.2016). S'il relève que la durée moyenne des procédures engagées avant 2015 est encore trop longue, il contient une série de recommandations, qui ont toutes été acceptées par le département. L'une d'elles porte plus spécifiquement sur la clarification des rôles, des responsabilités et des tâches des différents acteurs cantonaux et communaux intervenant dans la procédure. Un groupe de travail canton-communes a dès lors été institué pour mettre en œuvre la recommandation de la Cour des comptes.

La mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité limitant l'accès à la procédure aux seuls titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), a été reportée au 1^{er} janvier 2018. Accomplissant son devoir d'information, le

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

département a écrit à tous les candidats potentiels à la naturalisation titulaires de permis F (personnes sous admission provisoire), de cartes de légitimation (fonctionnaires internationaux) et de permis B (autorisation de séjour) pour les inciter à déposer une demande avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Le nombre de commandes de documents d'identité suisses s'est stabilisé à hauteur de quelque 41'000 unités en 2015 et les délais d'attente pour la prise des données biométriques n'ont pas dépassé les 3 semaines durant le premier semestre 2016. Des scénarios sont ainsi à l'étude pour réactiver la Convention passée avec le Département des affaires étrangères (DFAE), momentanément suspendue faute de ressources, et permettre, à l'avenir, aux Suisses domiciliés en France voisine d'effectuer leur démarche dans le canton de Genève. Une proposition de motion, intitulée "Les frontaliers suisses ne sont pas des citoyens de seconde zone", a été déposée dans ce sens au Grand Conseil le 25 juin 2015.

Le tableau de résorption des retards OCPM a été enrichi de nouveaux indicateurs et objectifs couvrant presque l'intégralité des activités de l'office. Se départissant d'une logique fondée sur la diminution des stocks, les nouvelles mesures sont davantage axées sur la productivité des secteurs concernés et sont ainsi plus représentatifs du volume de dossiers traités par les différents services de l'OCPM et des progrès effectués. Outil de pilotage de la direction générale de l'office et de la direction du département, ce tableau est également communiqué trimestriellement à la Cour des comptes pour information et par souci de transparence.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2,3 millions de francs pour l'optimisation des prestations de l'OCPM qu'il a soumis le 22 juin 2016 au Grand Conseil. Ce financement doit permettre de doter l'office d'applications performantes et de moyens informatiques adaptés aux exigences modernes et au volume d'activité croissant auquel il doit faire face, au moment où le nombre d'habitants du canton va atteindre le demi-million.

A travers ce projet, l'office entend principalement numériser l'ensemble de l'information dont il dispose et automatiser une grande partie de ses flux et de ses processus. Le crédit sollicité doit permettre à l'office de garantir la fiabilité des données enregistrées et traitées, ainsi que la célérité de ses réponses aux demandes des usagers, dans le respect de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD - A 2 08). La mise en œuvre de ce projet est dès lors fondamentale pour le bon fonctionnement de l'administration cantonale, pour la crédibilité de l'Etat et pour le maintien d'un service public de qualité.

Si des améliorations sensibles ont été apportées dans la réduction du temps d'attente aux guichets de l'office, le secteur séjour peine encore à diminuer le stock de dossiers en attente. Des mesures d'allègement ont été mises en œuvre pour simplifier certaines procédures et diminuer la durée de traitement des demandes ne nécessitant pas de mesures d'instruction particulières. Par ailleurs, un réexamen des processus du service concerné est à l'étude pour en rationaliser le fonctionnement.

Le Bureau pour l'intégration des étrangers (BIE) poursuit la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2017. Les priorités sont mises sur les dispositifs liés à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

Le BIE développe ses collaborations avec les différents secteurs de l'office, notamment avec le service asile et départ afin d'améliorer l'accès au marché de l'emploi des réfugiés statutaires et des personnes admises provisoirement. Par ailleurs, le BIE a déjà commencé à travailler avec le SEM et l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs à la rédaction du Programme d'intégration cantonal 2 qui entrera en vigueur au mois de janvier 2018.

Justification des écarts

L'augmentation de +1'982'739 F sur la nature 30 "Charges de personnel" est due principalement aux éléments suivants :

- augmentation de +7 ETP pour l'application des dispositions fédérales en matière d'expulsion judiciaire;
- augmentation de +1 ETP pour le Bureau de l'intégration entièrement financé par la Confédération (Programme d'intégration cantonal);
- transferts neutres internes au département pour +5,6 ETP;
- transfert de 0,8 ETP en provenance de la Chancellerie pour l'organisation des cérémonies de prestation de serment des nouveaux naturalisés;

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

L'augmentation de +70'621 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due au transfert du budget de la Chancellerie concernant l'activité liée à l'organisation des cérémonies de prestation de serment des nouveaux naturalisés (+36'000 F) ainsi qu'à divers ajustements (dotation à la provision pour débiteurs douteux, etc.).

L'augmentation de +132'350 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due à l'augmentation des tarifs de l'établissement concordataire de détention administrative de Frambois.

La diminution de -391'188 F sur la nature 42 "Taxes" est due à la baisse projetée des émoluments relatifs aux naturalisations.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCPM par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	4 %	4 %	N/A	2 %	2019
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	145	140	151	150	2019
2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin						
2.1 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100 %	100 %	100 %	100 %	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne via						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficacité	9	7	6	10	2019
3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne	Efficacité	25 %	20 %	12 %	25 %	2019
4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière						
4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton et acceptées par le SEM	Qualité	90 %	N/A	N/A	95 %	2019
4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LAsi (Loi sur l'asile)	Efficacité	50 %	50 %	38 %	55 %	2019
4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LEtr (Loi fédérale sur les étrangers)	Efficacité	59 %	N/A	N/A	60 %	2019
4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (LEtr et LAsi)	Efficacité	85 %	85 %	78 %	85 %	2019
5. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
5.1 Nombre de partenariats avec les communes genevoises	Efficacité	4	6	0	4	2017
5.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français	Efficacité	18 %	28 %	18 %	18 %	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur concerne dès 2016 le service état civil et légalisations, le service Suisses, le service étrangers et le service asile et départs. Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 18 mois - procédure de naturalisation facilitée : 12 mois - transcription des faits d'état civil

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Le calcul des délais est fait par sondage et n'est pas possible pour toutes les prestations.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par le service état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le secteur des naturalisations, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service étrangers et le nombre de documents d'identité délivrés par le secteur des passeports.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure le taux de dossiers traités et est calculé sur la base de la statistique du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Indicateur 3.1 : Le projet AeL est arrivé à son terme fin 2013 avec 5 prestations disponibles : "changements d'adresse", "attestations", "prise de rendez-vous biométrie", "qui suis-je ?" et "régies". En 2015, la prestation "demande de renseignements" a été ajoutée. Pour 2017, il est prévu 3 nouvelles prestations à savoir : "suivi en ligne pour les demandes d'autorisations (séjour, travail et renouvellement)", "E-formulaire pour les demandes d'attestation (demandes sans authentification forte)" et "E-formulaire pour les demandes d'autorisation de travail frontalières (1ères demandes et renouvellement)".

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'appropriation de l'AeL par les usagers de l'OCPM. Le taux est calculé en faisant le rapport, pour chacune des prestations disponibles en ligne, entre le nombre total de prestations demandées et le nombre de prestations qui ont été effectuées par le biais de l'AeL.

Indicateur 4.1 : Tout ressortissant étranger refoulé du territoire est susceptible de faire l'objet d'une interdiction d'entrée en Suisse (IES), Il est de la responsabilité des cantons de proposer une IES au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour validation. Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'IES proposées par l'OCPM au SEM et le nombre d'IES validées par le SEM. La méthode de calcul de cet indicateur est modifiée dès l'année 2017.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de vérification par l'OCPM en matière de départs exécutés avec l'aide de la Croix-Rouge ou par la police. Il est obtenu par le rapport entre le nombre de départs contrôlés (addition des départs volontaire exécutés via le bureau de la Croix-Rouge genevoise, les départs police et les départs Dublin) et le nombre de disparitions.

Indicateur 4.3 : En cas de refus de renouvellement ou de révocation d'autorisation de séjour ou d'établissement, les ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre de la LEtr sont tenus de quitter le territoire. Ce contrôle est effectué à l'aide de cartes de sortie qui doivent être remises au poste frontière et qui sont retournées par le bureau des douanes, munies de la date du départ. L'indicateur est mesuré en faisant le rapport entre le nombre de départs contrôlés et le nombre de décisions de renvoi prononcées. La méthode de calcul de cet indicateur est modifiée dès l'année 2017.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la procédure de renvoi s'agissant de personnes mises en détention administrative. Le placement de ressortissants étrangers en détention administrative vise à améliorer le taux de réussite des expulsions du territoire, en s'assurant notamment que la personne visée par des mesures d'accompagnement sera effectivement présente au moment de prendre son vol. L'indicateur est calculé par le rapport entre le nombre de personnes placées en détention administrative et le nombre de départs effectifs faisant suite à une mise en détention de même nature.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur montre le nombre de partenaires stratégiques engagés dans l'atteinte des objectifs du programme d'intégration cantonal genevois (PIC). Concrètement, les communes sont invitées à proposer des programmes d'intégration communaux au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Indicateur 5.2 : Cet indicateur illustre la priorité inscrite dans la politique fédérale d'intégration des étrangers et dans le programme d'intégration cantonal.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	367'025'740	-7'563'927	-2.0%	374'589'667	362'984'020
30 Charges de personnel	296'303'854	273'823	0.1%	296'030'031	289'218'451
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	52'565'435	-7'607'703	-12.6%	60'173'138	53'761'283
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'015'818	237'307	6.3%	3'778'511	4'238'076
34 Charges financières	260'096	-65'683	-20.2%	325'779	389'743
36 Charges de transfert	11'026'537	-1'823'571	-14.2%	12'850'108	12'564'319
39 Imputations internes	2'854'000	1'421'900	99.3%	1'432'100	2'812'148
REVENUS	161'274'367	7'436'928	4.8%	153'837'439	149'648'119
42 Taxes	116'319'857	7'126'502	6.5%	109'193'355	110'708'770
43 Revenus divers	1'753'575	-2'321'425	-57.0%	4'075'000	547'401
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	1'312
46 Revenus de transferts	42'412'885	2'545'901	6.4%	39'866'984	37'850'247
49 Imputations internes	788'050	85'950	12.2%	702'100	540'390
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-205'751'373	15'000'855	-6.8%	-220'752'228	-213'335'901
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'922'208</i>	<i>491'793</i>	<i>-14.4%</i>	<i>-3'414'001</i>	<i>-3'529'521</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-61'483'950</i>	<i>-5'616'955</i>	<i>10.1%</i>	<i>-55'866'995</i>	<i>-59'234'932</i>
COÛT COMPLET	-270'157'531	9'875'694	-3.5%	-280'033'225	-276'100'355

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	2'010.95	5.40	0.27%	2'005.55	1'976.54
<i>ETP fixes</i>	<i>2'007.95</i>	<i>4.60</i>	<i>0.23%</i>	<i>2'003.35</i>	<i>1'969.94</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>-0.20</i>	<i>-9.09%</i>	<i>2.20</i>	<i>5.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H02.08 Pilotage opérationnel du programme H02

Projets prioritaires et justification des écarts

Projet prioritaire et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La nouvelle loi sur la police est entrée en vigueur le 1er mai 2016 ce qui a permis de concrétiser la première étape de la réorganisation de la police. Dans ce contexte, les objectifs principaux pour 2017 sont la consolidation de la gouvernance stratégique de la police, une augmentation des effectifs policiers et d'assistants de sécurité publiques pour tendre vers le ratio défini dans le règlement sur l'organisation de la police et le renforcement des partenariats pour améliorer la sécurité et la qualité des prestations. Concrètement, après avoir revu les structures, les processus de travail et le management de la police, il s'agit d'engager des policiers supplémentaires pour améliorer la réponse de police-secours et développer la politique de sécurité de proximité et celle de la sécurité routière.

Le désengagement de l'armée dans les missions de sécurité diplomatique impliquera le remplacement de militaires par des assistants de sécurité publique qui devront être engagés.

Durant cette année, l'effort portera aussi sur l'intégration des nouveaux policiers formés à l'Académie de police de Savatan (VD). Un point d'attention particulier sera porté sur le programme de relève des cadres pour accompagner la réorganisation de la police.

Le programme "PoIMAXadmin" sera poursuivi afin de remettre sur le terrain les policiers qui sont affectés à des tâches purement administrative et de rationaliser les processus tant opérationnels qu'administratifs.

Autres projets d'importance stratégique

Les axes prioritaires des deux premières éditions de la politique criminelle commune ont été renouvelés avec quelques adaptations au vu de la baisse de la criminalité observée dans certains domaines et compte tenu de la situation sécuritaire dans son ensemble. La troisième édition doit renforcer la collaboration avec les différents offices du DSE et au-delà. Un enjeu central qui a pris une importance accrue est la capacité à échanger l'information et le renseignement sur le plan suisse et international.

La politique de sécurité de proximité, initiée en 2013, sera redéfinie pour, d'une part, répondre plus efficacement à la modification du règlement sur les agents de la police municipale (RAPM) et à la nouvelle organisation de la police et, d'autre part, coordonner plus efficacement les actions de la police cantonale avec celles des différentes polices municipales. Le diagnostic local de sécurité apportera des informations sur la perception et les attentes de la population en matière de sécurité. Grâce à la participation de cinq communes au bénéfice d'un contrat local de sécurité, ce diagnostic contribuera à perfectionner le concept de sécurité de proximité. Le partage des informations et la coordination des moyens rendront nécessaire une réflexion sur la mutualisation des systèmes d'information.

La lutte contre la cybercriminalité et la criminalité informatique est l'un des axes de la politique criminelle commune 2014 - 2016. La loi d'investissement (L 1178) entrée en force le 18 juin 2016, permettra à la police de disposer des nouveaux moyens d'investigation indispensables à sa mission, de moderniser et sécuriser les infrastructures informatiques, et de diminuer de manière importante les temps de traitement des affaires.

Les systèmes d'information devront accompagner la réorganisation de la police et favoriser l'accès mobile sécurisé aux données.

Les projets à réaliser dans ce domaine portent sur la gouvernance administrative, que ce soit en termes de gestion

H02 Sécurité publique (suite)

électronique des données ou en termes de gestion de la connaissance. Le système d'information centrale des affaires de police et des personnes doit subir une mise à jour majeure, le système actuel datant de la fin des années 1990, ne sera plus supporté à l'avenir. Cette mise à jour, sous le nom de MyABI, intègre la mobilité des données, tant en consultation qu'en saisie, tout en offrant des garanties en matière de sécurité. Le système de génération de rapport sera entièrement renouvelé et mieux intégré. Les différents projets de mobilité s'accompagneront d'outils liés à la géolocalisation, incontournable à la fois dans la gestion de l'évènement et dans l'analyse criminelle stratégique et opérationnelle.

Par ailleurs, faute de moyens, la police cantonale n'a, à ce jour, pas participé à l'harmonisation de l'informatique policière sur le plan suisse. Il s'agit d'y remédier, pour autant que les outils proposés répondent effectivement aux besoins et offrent les fonctionnalités attendues. Enfin, la mise en œuvre du concordat de coopération policière RBT, sous l'angle technique et informatique, nécessitera également des ressources.

Autres projets organisationnels

La police genevoise poursuit son plan de relève de l'armée dans le cadre de l'accord AMBA CENTRO (dispositif de protection de la Genève internationale) avec l'engagement et la formation d'assistants de sécurité publique. La situation géopolitique actuelle commande de maintenir les efforts qui s'inscrivent dans la politique des bons offices de la Confédération helvétique.

Un projet de réorganisation de la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) a débuté en mai 2016 et sera poursuivi durant plusieurs années. A ce propos, l'audit de gestion de la Cours des comptes, au travers de ses neuf recommandations permettra de baliser le travail de réorganisation de la CECAL. Ce centre névralgique de la police et du plan d'organisation de l'intervention dans les situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS) doit être adapté autant dans son organisation interne et dans ses infrastructures que dans la révision du concept de sécurité de proximité. Les premiers éléments concrets de cette nouvelle organisation devront voir le jour en 2017.

Justification des écarts

L'augmentation de +278'823 F (+5,4 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" résulte de plusieurs éléments :

- augmentation de +44 ETP financés par des augmentations de revenus ou par la Confédération;
- augmentation de +24 ETP dont +10 ETP pour le plan PolMaxAdMin et +14 ETP pour l'application des dispositions fédérales en matière d'expulsion judiciaire;
- transferts neutres internes au département de -61 ETP notamment pour le transfert de l'activité de surveillance des audiences sur le programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement";
- transfert de -1,6 ETP au département Présidentiel concernant le bureau des violences domestiques.

La diminution de -7'607'703 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges" résulte principalement des éléments suivants :

- transfert de l'activité de convoyage des détenus sur le programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" (-5'510'000 F);
- diminution des provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions compte tenu de l'amélioration du taux de recouvrement et des moyens supplémentaires octroyés en 2016 (-1'400'000 F);
- diminution liée aux mesures du Conseil d'Etat pour 2016 (réduction de -1 % de la rubrique 31 et financement par les départements de l'augmentation du budget de la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) (-558'500 F);
- transfert sur la nature 30 "Charges de personnel" du budget lié à des frais en lien avec la formation conformément au nouveau plan comptable (-284'600 F);
- augmentation de la provision pour débiteurs douteux compte tenu de l'augmentation de la facturation selon le nouveau règlement sur les émoluments et les frais des services de la police (REFPol) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2017 (+548'000 F);
- économies réalisées par le nouveau système de formation à Savatan (-290'000 F);
- transfert du budget du bureau des violences domestiques au département Présidentiel (-64'603 F).

La diminution de -1'823'571 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due principalement aux éléments suivants :

H02 Sécurité publique (suite)

- transfert des subventions du bureau des violences domestiques au département Présidentiel (-1'620'294 F);
- réduction de 1% pour 2016 et de 1% supplémentaire pour 2017 conformément à la décision du Conseil d'Etat (-198'865 F).

L'augmentation de +1'421'900 F sur la nature 39 "Imputations internes" est due principalement à l'augmentation des frais de poursuites facturés par l'Office des poursuites et faillites au service des contraventions. Cette augmentation est liée à l'accroissement de volume de traitement des dossiers par le service des contraventions.

L'augmentation de +7'126'502 F sur la nature 42 "Taxes" est notamment due aux éléments suivants :

- augmentation des émoluments en lien avec le nouveau règlement sur les émoluments et les frais des services de la police (REFPol) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2017 (+2'400'000 F);
- augmentation du volume des contraventions (+2'859'000 F) compte tenu des comptes 2015 et des projections 2016;
- augmentation du volume des amendes d'ordre (+1'055'000 F) compte tenu des comptes 2015 et des projections 2016;
- augmentation des émoluments du service des contraventions à hauteur des comptes 2015 (+800'000 F), soit sur la base de la tarification antérieure à la modification intervenue en octobre 2015.

La diminution de -2'321'425 F sur la nature 43 "Revenus divers" correspond principalement aux éléments suivants :

- suppression de la dissolution de la provision du service des contraventions (-4'000'000 F). Pour rappel, dans le cadre du budget 2014, une dissolution à hauteur de 10'000'000 F avait été prévue de manière non pérenne. Ce montant a été réduit à 6'000'000 F dans le cadre du budget 2015, puis à 4'000'000 F dans le cadre du budget 2016;
- dissolution partielle (+1'743'575 F) de la provision pour le paiement du Pont-AVS Police selon l'évaluation effectuée par l'Office du personnel de l'Etat.

L'augmentation de +2'545'901 F sur la nature 46 "Revenus de transferts" est principalement due à deux éléments :

- augmentation de +3'184'000 F correspondant au financement à 90 % par la Confédération des nouveaux postes en lien avec les activités de la sécurité internationale (+28 ETP pour 2017);
- suppression du montant estimé de la restitution annuelle de la Fondation des Parkings (-600'000 F) conformément à l'article 13B du nouveau règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) qui prévoit dorénavant que la restitution à l'Etat de l'éventuelle thésaurisation de subvention s'effectue à l'échéance du contrat de prestations.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	5	5	6.1	4	2018
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	34	38	35.2	34	2018
1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011)	Efficacité	-40 %	-32 %	-38 %	-40 %	2018
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	85 %	85 %	80 %	88 %	2018

H02 Sécurité publique (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	14 %	14 %	7.6 %	20 %	2018
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	Efficacité	35 %	35 %	28 %	40 %	2018
3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel	Efficacité	60 %	60 %	50 %	80 %	2018
4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectif policiers (Gendarmerie, PSI et PJ)	Efficacité	1456	1440	1382.30	1514	2018
5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière						
5.1 % des accidents avec influence de l'alcool	Efficacité	62 %	62 %	68 %	55 %	2018
6. Assurer la sécurité lors d'événements diplomatiques						
6.1 Nombre d'heures d'événements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale	Efficacité	2000	2000	2619	2000	2018
6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des événements diplomatiques	Efficacité	52000	52000	62008	55000	2018
6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée	Efficacité	16000	18000	13344	20000	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi, d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, par astuce, à l'arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la lutte, tant préventive que répressive, contre les cambriolages. Le nombre de cambriolages en 2011 était de 5'551.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH. La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux d'heures de présence visible en uniforme, en patrouilles ou en patrouilles diplomatiques par rapport au nombre total d'heures effectives (y compris heures supplémentaires) de la PSI et de la gendarmerie.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le temps de réponse entre l'appel de la victime et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 4.1 : La cible fixée pour 2018 se concrétisera grâce à la nouvelle LPol et la réorganisation Police2015.

H02 Sécurité publique (suite)

Indicateur 5.1 : Cet indicateur à la baisse sur le long terme traduit les résultats de la prévention contre la conduite sous l'emprise de l'alcool.

indicateurs 6.1 à 6.3 : Les indicateurs relatifs aux activités de la police de la sécurité internationale sont fortement impactés par l'actualité internationale. Le rôle de Genève dans la diplomatie multilatérale a une incidence directe.

Indicateur 6.1 : Historique : 1'490 heures en 2012, 2'158 heures en 2013, 1'901 heures en 2014 et 2'619 heures en 2015.

Indicateur 6.2 : Historique : 47'747 heures en 2012, 50'288 heures en 2013, 38'698 heures en 2014 et 62'008 heures en 2015.

Indicateur 6.3 : Historique : 19'418 heures en 2012, 15'620 heures en 2013, 22'281 heures en 2014 et 13'444 heures en 2015.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	18'017'026	125'033	0.7%	17'891'993	16'716'828
30 Charges de personnel	14'150'075	-533'599	-3.6%	14'683'674	13'631'666
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'658'351	484'838	15.3%	3'173'513	3'037'704
33 Amortissements du patrimoine administratif	204'600	173'895	566.3%	30'705	39'098
39 Imputations internes	4'000	-100	-2.4%	4'100	8'360
REVENUS	29'580'442	10'144	0.0%	29'570'298	29'656'711
42 Taxes	28'900'442	5'144	0.0%	28'895'298	28'979'261
46 Revenus de transferts	680'000	5'000	0.7%	675'000	677'450
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	11'563'416	-114'889	-1.0%	11'678'305	12'939'883
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-458'840</i>	<i>114'022</i>	<i>-19.9%</i>	<i>-572'862</i>	<i>-423'270</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'584'526</i>	<i>-731'864</i>	<i>19.0%</i>	<i>-3'852'662</i>	<i>-5'892'014</i>
COÛT COMPLET	6'520'050	-732'731	-10.1%	7'252'781	6'624'598

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	121.43	-3.43	-2.75%	124.86	117.17
<i>ETP fixes</i>	<i>120.43</i>	<i>-1.93</i>	<i>-1.58%</i>	<i>122.36</i>	<i>116.17</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.50</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur et pour les bateaux fait aussi partie de ce programme. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, la direction générale des véhicules est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation de projets d'importance stratégique

Le projet de délocalisation de la DGV sur la commune de Bernex, développé avec la collaboration de l'Office des bâtiments (OBA), se poursuit.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Le projet informatique de la Confédération (SIAC), réunissant les trois fichiers nationaux de la DGV, soit conducteurs (FABER), véhicules (MOFIS) et mesures administrative (ADMAS), a été reporté par la Confédération à 2017.

La coordination et le contrôle avec les moniteurs de conduite ainsi que les différentes autorités nationales se poursuivent afin d'améliorer le respect du cadre légal fédéral inhérent.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Adaptation de la dotation pour dépréciation de créances, en lien notamment avec l'impôt sur les véhicules (+ 600 000 F).

Diminution des frais relatifs aux imprimés et publications ainsi que des autres charges de matériel et de marchandises (- 136 532 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	5	4.5	5	5	2019
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3	2.5	2	3	2019
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	11	10	9	12	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois. L'objectif 2017 ainsi que la cible à long terme ont été adaptés en raison de contrainte budgétaire sur le personnel de la Direction générale des véhicules.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois. L'objectif 2017 ainsi que la cible à long terme ont été adaptés en raison de contrainte budgétaire sur le personnel de la Direction générale des véhicules.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'utilisation des prestations en ligne offertes au public. Nouvelle prestation prévue en 2017: commande de plaques en ligne.

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	37'139'383	-1'159'434	-3.0%	38'298'817	38'682'497
30 Charges de personnel	28'401'794	-1'102'952	-3.7%	29'504'746	28'736'463
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	8'353'233	-66'911	-0.8%	8'420'144	9'674'387
33 Amortissements du patrimoine administratif	120'856	10'429	9.4%	110'427	125'369
39 Imputations internes	263'500	0	0.0%	263'500	146'278
REVENUS	39'768'477	1'343'788	3.5%	38'424'689	38'437'135
42 Taxes	30'547'777	188	0.0%	30'547'589	29'789'645
43 Revenus divers	-	-	-	-	218
44 Revenus financiers	1'000	-500	-33.3%	1'500	194
49 Imputations internes	9'219'700	1'344'100	17.1%	7'875'600	8'647'078
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'629'094	2'503'222	1'988.7%	125'872	-245'363
<i>Coût d'état-major</i>	-629'328	91'450	-12.7%	-720'778	-525'956
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-11'042'536	-2'317'364	26.6%	-8'725'172	-11'084'659
COÛT COMPLET	-9'042'770	277'308	-3.0%	-9'320'078	-11'855'978

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	246.10	-11.20	-4.35%	257.30	237.84
<i>ETP fixes</i>	244.10	-5.70	-2.28%	249.80	229.04
<i>ETP auxiliaires</i>	2.00	-5.50	-73.33%	7.50	7.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office des poursuites (OP) et par l'office des faillites (OF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

Projets prioritaires et justification des écarts

Pour l'office des poursuites :

- Le nouveau système d'information, implémenté à la fin du premier trimestre 2016, a démontré ses qualités et son

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

aptitude à effectuer les tâches prévues moyennant certains réglages. Il connaîtra les évolutions nécessaires au travers de la maintenance évolutive, afin d'améliorer son potentiel et de faire face à la croissance des réquisitions.

- Afin d'utiliser au mieux les possibilités offertes par son nouvel outil, l'office va poursuivre ses démarches tendant à recueillir et analyser les attentes de ses usagers, de manière à améliorer la qualité des prestations délivrées. Parallèlement, l'office a entamé un processus de réflexion sur son fonctionnement, devant aboutir à des réorganisations menées de façon participative avec son personnel.
- Les programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands vont se poursuivre (certificat de formation générale à l'exécution forcée), tandis qu'un accent particulier sera mis sur la formation des nouveaux collaborateurs.
- La mise en œuvre du nouveau système d'information nécessite une révision du contrôle interne, tenant compte des expériences rencontrées et des bonnes pratiques définies avec le concours des collaborateurs.

Pour l'office des faillites :

- Le système d'information gérant les faillites développé à Genève (ORFEE) sera déployé dans d'autres cantons suisses de manière à créer des synergies en mutualisant les compétences et les ressources. Cette mutualisation devrait permettre de réduire les coûts, notamment en matière de maintenance évolutive (ex. : changements législatifs) et d'optimisation des processus.
- L'optimisation du système de contrôle interne (SCI) sera poursuivie selon deux axes : surveillance des risques et actualisation des bonnes pratiques avec le concours des collaborateurs concernés.
- Sur un plan quantitatif, l'objectif de délai moyen légal prévu pour la liquidation des dossiers (art. 270 LP) est maintenu à une année. D'un point de vue qualitatif, l'objectif visé est l'absence de plainte (selon art. 17 LP) pour déni de justice.
- La réflexion entamée, notamment suite aux précédentes enquêtes de satisfaction, visant à améliorer le bien-être au travail et sa culture d'entreprise par la mise en œuvre d'actions ciblées, sera poursuivie (ex. : renforcement de la cohésion d'équipes, télétravail, aménagement des locaux).

Justification des écarts par rapport au budget 2016

La variation des charges de personnel (-1.1 million, -11.2 ETP) reflète les effets suivants :

A la baisse :

- Mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel d'ici 2018 et contrainte en matière de vacance de postes, correspondant à -1.1 million et - 9 ETP).
- Transfert de 1.8 ETP au DEAS et de 0.4 ETP à la direction générale des finances de l'Etat (DGFE).
- Compensation, par l'OP, des charges induites supplémentaires de la DGSJ pour 0.06 million.

A la hausse :

- Mécanismes salariaux.

La diminution des charges de biens et services (nature 31) s'explique par les mesures d'économie (-0.1 million) et par la compensation, par l'OP et l'OF, des charges induites supplémentaires de la DGSJ (-0.1 million). A noter que le regroupement des services gérant le contentieux augmente les frais de poursuites de 0.1 million.

L'écart constaté sur les imputations internes (nature 49) provient principalement de l'activité de contentieux du service des contraventions.

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	10	15	41	10	2020
2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficacité	1'500	1'500	1'469	1'500	2020
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
3.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	80%	90%	87%	100%	2020
3.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	70%	80%	70%	90%	2020
3.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	100%	90%	100%	2020
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	≤1	≤1	0	≤1	2020
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficacité	42	42	41	42	2020

Commentaires

Indicateur 1.1

Grâce au nouveau système d'information implémenté au premier trimestre 2016, l'OP s'est fixé comme objectif d'éditer les commandements de payer dans les 10 jours au plus à réception des réquisitions de poursuite (au lieu de 15 jours au Budget 2016).

Indicateur 2.1

L'indicateur 2.1 est calculé sur l'ensemble des collaborateurs fixes et auxiliaires de l'OP.

Indicateur 3.1

Le but est d'atteindre les 100% à long terme lorsque le secteur aura apprivoisé le nouveau système d'information.

Indicateur 4.2

Grâce à la mise en place de sa nouvelle application informatique (ORFEE) et à la modification de son organisation, l'office des faillites est en mesure de traiter un nombre plus important de dossiers par collaborateur, ce qui a permis de réduire le nombre d'ETP rattachés à l'exécution forcée.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	156'519'691	21'352'490	15.8%	135'167'201	130'112'534
30 Charges de personnel	114'641'467	14'766'247	14.8%	99'875'220	95'333'464
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	29'155'021	5'705'231	24.3%	23'449'790	21'160'557
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'087'286	455'983	72.2%	631'303	635'498
34 Charges financières	35'292	-19'371	-35.4%	54'663	63'447
36 Charges de transfert	11'567'275	445'000	4.0%	11'122'275	12'886'468
39 Imputations internes	33'350	-600	-1.8%	33'950	33'100
REVENUS	17'679'623	276'295	1.6%	17'403'328	13'080'261
42 Taxes	4'967'196	7'770	0.2%	4'959'426	4'634'781
43 Revenus divers	256'425	256'425	-	-	1'825'349
44 Revenus financiers	900	0	0.0%	900	33
46 Revenus de transferts	12'443'002	0	0.0%	12'443'002	6'607'770
49 Imputations internes	12'100	12'100	-	-	12'328
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-138'840'068	-21'076'195	17.9%	-117'763'873	-117'032'273
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'130'617</i>	<i>15'487</i>	<i>-1.4%</i>	<i>-1'146'104</i>	<i>-1'163'416</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-39'463'194</i>	<i>-9'320'655</i>	<i>30.9%</i>	<i>-30'142'539</i>	<i>-26'050'405</i>
COÛT COMPLET	-179'433'879	-30'381'363	20.4%	-149'052'516	-144'246'095

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	875.80	62.40	7.67%	813.40	748.89
ETP fixes	867.20	62.40	7.75%	804.80	725.29
ETP auxiliaires	8.60	0.00	0.00%	8.60	22.80
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H07.08 Détention de personnes adultes

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.09 Application des peines et mesures
- H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H07.11 Détention de personnes mineures
- H07.12 Pilotage opérationnel du programme H07

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2014-2018 prévoyait de combler le retard pris par le canton en matière de capacité carcérale et de poursuivre les engagements pris en 2012 lors de l'adoption de la planification pénitentiaire.

L'année 2016 aura été une étape importante dans la réalisation de cet objectif. En effet, l'établissement de La Brenaz offre dorénavant 168 places de détention et l'établissement de Curabilis, dont l'ouverture échelonnée arrivera à terme à la fin de l'année 2016, proposera 92 places pour les personnes sous mesure en milieu fermé. Afin de compléter le dispositif pénitentiaire genevois, le projet de loi d'investissement Les Dardelles sera déposé au Grand Conseil en 2017.

Cette nouvelle infrastructure de 450 places de détention pénale, pierre angulaire de la planification pénitentiaire, permettra dans un premier temps d'accueillir une partie des détenus de la prison de Champ-Dollon afin de démarrer les travaux de rénovation, devenus indispensables, de ce bâtiment âgé de 40 ans dont la surexploitation a entraîné un vieillissement prématuré. Une fois les travaux terminés, la prison de Champ-Dollon retrouvera sa vocation initiale d'établissement de détention avant jugement (sous réserve d'exécutions de très courtes peines ou de courts soldes de peine). L'établissement Les Dardelles sera dévolu, quant à lui, à l'exécution de peines.

Ces réalisations sont nécessaires, afin de prendre en compte l'entrée en vigueur prochaine d'importantes modifications législatives, notamment :

- l'expulsion judiciaire des personnes étrangères, dès le 1^{er} octobre 2016 (allongement prévisible de la détention avant jugement, en raison du besoin d'instruire les faits relatifs à la possibilité d'expulsion);
- le rétablissement des courtes peines privatives de liberté dès le 1^{er} janvier 2018 (nouveau droit des sanctions);
- les difficultés techniques liées à la mise en œuvre de l'*electronic monitoring* et les conditions restrictives pour accéder à cette modalité d'exécution de la peine, qui ne permet donc pas de compenser l'augmentation des courtes peines.

C'est ainsi, au terme de la planification pénitentiaire, que le canton aura réalisé trois établissements pénitentiaires offrant ainsi 642 places de détention supplémentaires affectées à l'exécution des mesures (Curabilis 92 places), à l'exécution de peines (Les Dardelles 450 places) et à la détention administrative (La Brenaz 168 places, dès l'ouverture de l'établissement Les Dardelles). A noter que 22 places supplémentaires ont également été créées en 2016 grâce aux travaux de transformation du 4^{ème} étage Nord de la prison de Champ-Dollon.

Genève disposera enfin des structures de détention en adéquation avec ses besoins actuels et futurs et aura ainsi comblé le retard accumulé depuis deux décennies.

La concrétisation de la planification pénitentiaire demeurerait incomplète sans une réforme de l'approche de la réinsertion. Dans cette perspective, un nouveau concept est en cours d'élaboration; il sera présenté en 2017.

Autres projets d'importance stratégique

La politique flexible et anticipative adoptée par l'office cantonal de la détention (OCD) en matière de gestion de ses ressources humaines a permis de garantir la disponibilité de personnel en suffisance. Une formation initiale dispensée aux nouveaux agents de détention a été développée afin de mieux préparer ceux-ci à l'obtention du brevet fédéral. La mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes sur la gestion RH de l'OCD fera notamment l'objet d'une attention particulière. En effet, la résolution des problématiques mentionnées par cet organe de surveillance contribue à l'objectif de maîtrise du pilotage assigné à la direction de l'office.

S'agissant de l'organisation de l'OCD, le développement constant d'outils de gestion et de contrôle interne permet

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

une meilleure anticipation des risques et une vision stratégique à plus long terme. En résulte une phase de stabilisation, notamment observée au Service d'application des peines et mesures (SAPEM) qui bénéficie maintenant d'un cadre managérial renforcé pour mener à bien ses missions.

L'OCD a par ailleurs intensifié ses efforts pour aller au contact de la population, dans une perspective de promotion de l'image du domaine de la détention et de recrutement de candidats potentiels.

Un projet de loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) a été déposé afin de fixer, dans une loi unique, un cadre cohérent et harmonisé indispensable au pilotage de l'OCD. Cette loi et son règlement d'application permettront d'unifier les statuts du personnel et les grades, de garantir une égalité de traitement et de favoriser la mobilité des agents entre les établissements.

L'opération de rattrapage des plans d'exécution de la sanction (PES), outil incontournable qui fixe des objectifs aux détenus pour toute la durée de leur peine, sera achevée fin 2016. Le plan d'exécution de la sanction fait partie intégrante du dispositif mis en place pour améliorer l'encadrement des détenus.

Enfin, un rapport évaluant la structure opérationnelle de Curabilis a été rédigé par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG). Ce rapport est au cœur d'un processus d'amélioration constante de prise en charge des détenus présentant des troubles psychiques et offre des pistes de réflexion sur la collaboration entre le milieu pénitentiaire et médical. A noter que les mesures permettant de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport seront examinées durant l'année 2016, conjointement avec le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).

Justification des écarts

L'augmentation de +14'766'247 F (+62,4 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" est due principalement aux éléments suivants :

- transferts neutres internes au département de +55,2 ETP notamment concernant l'activité de surveillance des audiences en provenance du programme H02 "Sécurité publique";
- transfert de -1,8 ETP en faveur du Pouvoir judiciaire;
- augmentation de +9 ETP pour l'application des dispositions fédérales en matière d'expulsion judiciaire;
- augmentation liée aux mécanismes salariaux;
- augmentation liée aux coûts induits des postes prévus au budget 2015 mais dont la valorisation ne portait pas sur 12 mois au budget 2015.

L'augmentation de +5'705'231 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges" est due principalement au transfert du programme H02 "Sécurité publique" de l'activité liée au convoyage des détenus (+5'510'000 F).

L'augmentation de +445'000 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due aux frais pour la détention de mineurs hors canton (établissement concordataire Les Léchaïres).

L'augmentation de +256'425 F sur la nature 43 "Revenus divers" est due intégralement à la dissolution partielle de la provision pour le paiement du Pont-AVS police pour le personnel pénitentiaire selon l'évaluation effectuée par l'Office du personnel de l'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mise en oeuvre de la planification pénitentiaire						
1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition	Efficacité	751	737	644	990	2022

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Proportion de personnes en détention avant jugement à Champ-Dollon	Efficacité	55 %	55 %	N/A	75 %	2022
1.3 Taux de réalisation des PES et des PEM	Qualité	92 %	90 %	N/A	100 %	2021
1.4 Proportion des décisions relatives à des conditions de détention ayant abouti à un constat d'illicéité	Qualité	90 %	N/A	N/A	0 %	2021
1.5 Proportion des erreurs de saisies informatiques dans les dossiers des personnes suivies par l'OCD	Qualité	<5 %	N/A	N/A	<1 %	2021
2. Recruter et former du personnel pénitentiaire						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	877.60	817.80	748.10	999	2021
2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire	Efficacité	1:1,18	1:1,25	1:1,16	1:1,27	2022

Commentaires

L'ensemble des indicateurs, concernant le nombre de places disponibles, le taux d'occupation des établissements et le personnel pénitentiaire, permet de suivre l'avancement des objectifs fixés par la planification pénitentiaire 2012-2022, adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2012. La progression annuelle doit permettre d'atteindre progressivement les valeurs indiquées en tant que cible à long terme.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur comprend uniquement les places de détention sous la responsabilité de l'OCD.

Indicateur 1.2 : La construction et la réaffectation de certains établissements permettront à terme d'affecter l'établissement de Champ-Dollon à la détention avant jugement. A l'échéance de 2021, l'OCD prévoit le maintien de 20 % de détenus exécutant de très courtes peines (moins de 30 jours).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure le taux de réalisation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) et des plans d'exécution des mesures (PEM). La cible est basée sur le périmètre prioritaire défini par l'OCD (articles 64 Code Pénal et les mesures).

Indicateur 1.4 : Ce nouvel indicateur pour 2017 mesure la qualité de la détention. Il est calculé sur la base du ratio entre le nombre de requêtes traitées par la direction juridique de l'OCD ayant abouti à un constat d'illicéité par rapport au nombre total de requêtes traitées.

Indicateur 1.5 : Ce nouvel indicateur pour 2017 mesure la qualité des données saisies dans l'application Papillon. Il est calculé sur la base du ratio entre le nombre d'erreurs constatées et le nombre de personnes détenues.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur comprend l'ensemble du personnel de l'OCD (administratif, agents de détention, assistants sociaux, directeurs de prison), y compris les auxiliaires.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le nombre de détenus par rapport à l'ensemble du personnel de l'Office cantonal de la détention (OCD). Les taux préconisés ETP/détenu sont de 1/2 en exécution de peine et 1/4 en détention avant jugement.

H09 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	13'334'767	176'925	1.3%	13'157'842	13'097'083
30 Charges de personnel	10'658'803	101'777	1.0%	10'557'026	10'399'060
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'012'350	-29'438	-2.8%	1'041'788	845'732
33 Amortissements du patrimoine administratif	323'638	18'619	6.1%	305'019	373'193
36 Charges de transfert	1'001'076	23'217	2.4%	977'859	950'801
37 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	438'512
39 Imputations internes	107'900	62'750	139.0%	45'150	89'785
REVENUS	6'863'058	-57'255	-0.8%	6'920'313	7'005'011
41 Patentes et concessions	35'730	0	0.0%	35'730	35'730
42 Taxes	738'801	-68'439	-8.5%	807'240	774'133
43 Revenus divers	2'120'000	20'000	1.0%	2'100'000	2'068'580
44 Revenus financiers	383'027	-13'916	-3.5%	396'943	396'717
46 Revenus de transferts	3'322'400	0	0.0%	3'322'400	3'256'765
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	438'512
49 Imputations internes	32'100	5'100	18.9%	27'000	34'573
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'471'709	-234'180	3.8%	-6'237'529	-6'092'073
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-105'119</i>	<i>16'027</i>	<i>-13.2%</i>	<i>-121'146</i>	<i>-126'907</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'102'441</i>	<i>1'274'211</i>	<i>-13.6%</i>	<i>-9'376'652</i>	<i>-13'984'511</i>
COÛT COMPLET	-14'679'269	1'056'058	-6.7%	-15'735'327	-20'203'490

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	83.60	-1.00	-1.18%	84.60	79.20
<i>ETP fixes</i>	<i>80.80</i>	<i>-1.00</i>	<i>-1.22%</i>	<i>81.80</i>	<i>78.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.80</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et en matière de défense. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies ainsi que de la surveillance et du contrôle des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de l'organisation de tirs hors service, de l'obligation de servir, de l'entretien du matériel d'armée et de l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H09.01 Protection civile
- H09.02 Sécurité incendie et technique
- H09.03 Protection de la population
- H09.04 Logistique civile, cantonale et militaire
- H09.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H09.07 Instruction
- H09.08 Pilotage opérationnel du programme H09

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Les travaux relatifs à la libération par l'armée du site des Vernets, dans la perspective d'y construire des logements, ont continué sur un rythme soutenu avec les partenaires de la Confédération. Les diverses conventions devant régir l'utilisation et l'exploitation des futurs sites de Meyrin-Mategnin, d'Aire-la-Ville et d'Epeisses sont en phase de finalisation. L'ouverture du chantier de Meyrin-Mategnin à l'automne 2016 constitue une étape décisive en vue du départ de l'armée du site de la caserne des Vernets. Les réflexions relatives à la mise en œuvre du principe de mutualisation des sites et infrastructures entre civils et militaires vont se poursuivre et devraient aboutir, comme prévu, en 2017.

Autres projets d'importance stratégique

Après validation par l'Association des communes genevoises (ACG) des principes devant guider la réforme de l'organisation du dispositif de défense incendie du canton, les travaux de mise en œuvre de cette réforme ont été initiés et vont suivre leur cours en 2017. Dans les faits, cela va se traduire par une évolution du cadre légal et de la doctrine d'engagement des services du feu, en particulier s'agissant des standards d'intervention, ainsi que par une évolution organisationnelle des corps de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du canton.

Dans le domaine de la protection civile, les réflexions conjointes avec l'ACG vont se poursuivre pour adapter le dispositif cantonal aux besoins identifiés sur le territoire du canton. L'objectif demeure de positionner la protection civile à son niveau d'organisation partenaire de la protection de la population. Les grands axes de réflexion portent toujours sur le nombre d'organisations régionales nécessaires et sur le mode de conduite, professionnelle ou milicienne. La volonté politique consiste, elle, à fixer les lignes directrices en 2017.

Après l'exercice BUTEO en 2015 qui a permis de mettre en évidence certaines défaillances dans le dispositif cantonal d'intervention en situation exceptionnelle et les premières pistes de réflexions dégagées en 2016, l'année 2017 sera consacrée à la mise en œuvre d'une réforme fondamentale du dispositif cantonal de protection de la population. L'objectif ultime est de mettre en place un organe de conduite civil tel que préconisé par la législation fédérale et à même de coordonner, de manière indépendante, l'intervention des organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques et protection civile).

Enfin, en ce qui concerne le domaine NRBC, les achats de matériel d'intervention et de décontamination se poursuivent. Une réflexion est par ailleurs initiée, avec les autorités fédérales, sur la possibilité de faire de l'Hôpital universitaire de Genève (HUG) un hôpital de décontamination, sachant qu'une telle infrastructure n'existe pas sur le territoire romand.

Justification des écarts

L'augmentation de +101'777 F sur la nature 30 "Charges de personnel" est due aux mécanismes salariaux compensés par une diminution de -0,5 ETP dans le cadre de l'application de la mesure du Conseil d'Etat visant une réduction de -5 % des charges de personnel.

La diminution de -29'438 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due à

H09 Sécurité civile et armée (suite)

diverses économies réalisées au sein de l'office.

L'augmentation de +23'217 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due à des variations de subventions concernant le domaine des affaires militaires et celui de la protection civile.

La diminution de -68'439 F sur la nature 42 "Taxes" est due à une diminution des amendes perçues en vertu du code pénal militaire et de l'ordonnance sur les contrôles.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires et les astreints à la protection civile						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	95 %	95 %	95,84 %	95 %	2020
1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours	Efficacité	90 %	90 %	88,08 %	90 %	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	15	14	14	15 à 16	2020
2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectées annuellement	Efficacité	4	4	3	4	2020
3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	24	21	18	27	2019
4. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacement de service militaire en comparaison nationale						
4.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service militaire accordées pour les cours de répétition	Qualité	+/- 3 %	+/- 3 %	-2,53 %	+/- 3 %	2020
5. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires						
5.1 Ecart en % entre les montants engagés pour l'exploitation des infrastructures militaires et ceux octroyés par la Confédération (ETP, matériel,...)	Efficience	+/- 5 %	+/- 5%	N/A	+/- 5 %	2020
5.2 Taux de réalisation des prestations logistiques requises par la Base logistique de l'armée	Efficacité	95 %	95 %	N/A	95 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la capacité opérationnelle des corps de sapeurs-pompiers en prenant comme référence le nombre de sapeurs-pompiers volontaires ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de formation des astreints à la protection civile pour le

H09 Sécurité civile et armée (suite)

maintien des organisations de protection civile (OPC) et des organisations régionales de protection civile (ORPC) opérationnelles en prenant comme référence le nombre d'astreints à la protection civile ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 2.1 : Sur 44 compagnies de sapeurs-pompiers, 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 2.2 : Sur 11 OPC et ORPC, 4 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de l'étude effectuée de manière approfondie sur les scénarii issus de l'analyse des risques (Kataplan) et de les mettre en comparaison avec les moyens d'intervention disponibles pour identifier les éventuelles lacunes. La valeur de l'indicateur représente le nombre cumulé de scénarii étudiés.

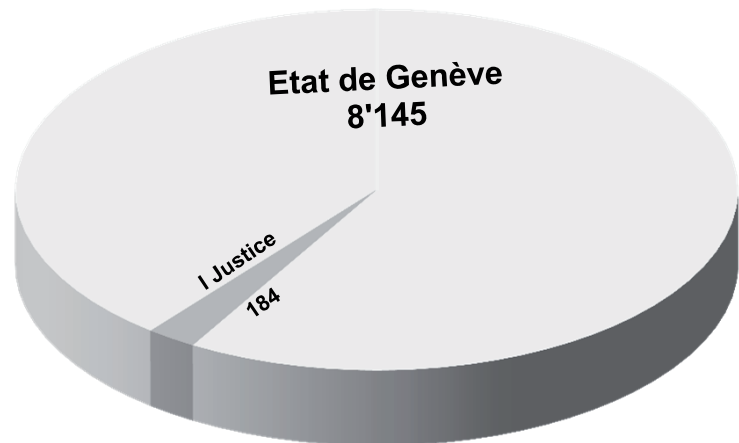
Indicateur 4.1 : Les demandes de déplacements de services sont faites par les personnes qui souhaitent modifier la date de leur cours de répétition. Au niveau national en 2009 et 2010, 71 % des demandes ont été accordées, puis 84,47 % en 2012, 85,14 % en 2013, 85,88 % en 2014 et 87,18 % en 2015. Pour Genève, les demandes ont été accordées à hauteur de 71 % en 2009, 74 % en 2010, 73 % en 2011, 82 % en 2012, 85,21 % en 2013, 81,07 % en 2014 et 84,64 % en 2015.

Indicateur 5.1 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération au niveau de l'exploitation des infrastructures militaires,

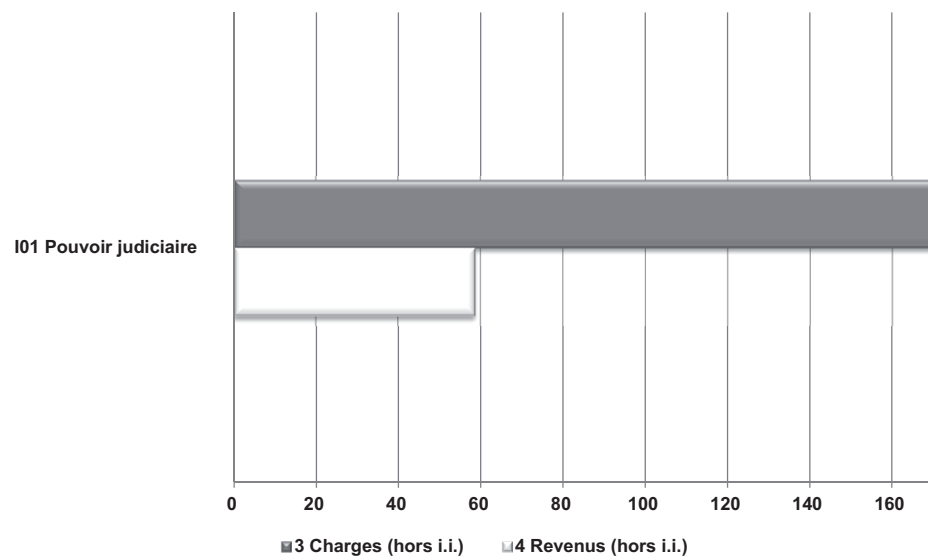
Indicateur 5.2 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération au niveau des prestations logistiques (exploitation d'un magasin de rétablissement pour l'équipement personnel, atelier de maintenance de fusils d'assaut et gestion d'un entrepôt de stockage de matériel militaire sur site).

I Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

(Proposition de projet de budget de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire - CGPJ)

Synthèse des priorités

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du pouvoir judiciaire font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'Etat et sont votés par le Grand Conseil dans le cadre et selon la procédure de l'approbation du budget de l'Etat (art. 55 de la loi sur l'organisation judiciaire; LOJ; E 2 05). Il revient à la commission de gestion du pouvoir judiciaire d'arrêter la proposition de budget du troisième pouvoir et de la soumettre au Conseil d'Etat (art. 41 al. 1 lit. a et 56 al. 1 LOJ). Si le Conseil d'Etat modifie la proposition de la commission de gestion, la proposition initiale doit figurer en marge du projet de budget (art. 56 al. 3 LOJ).

Le projet de budget 2017 de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, auquel le Conseil d'Etat a adhéré, permettra de financer les charges induites :

- par l'entrée en vigueur des lois 11099, 11311 et 11312 ayant permis de créer la cour constitutionnelle et de renforcer la filière pénale;
- par l'entrée en vigueur, en octobre 2016, des dispositions fédérales d'application de l'art. 121 al. 3 à 6 Cst portant sur l'expulsion des délinquants étrangers, laquelle entraînera une augmentation très significative du nombre d'audiences des autorités pénales de jugement, ainsi qu'une croissance des coûts de l'assistance judiciaire pénale;
- par l'augmentation des procédures judiciaires en matière de contrôle des mesures de contrainte administratives (+ 80% entre 2014 et 2015).

Les dépenses de fonctionnement annoncées sont couvertes à hauteur de 30%, grâce à une augmentation pérenne des revenus, tant en matière pénale qu'en matière civile, effet de la normalisation du fonctionnement des juridictions.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	184'493'385	12'812'306	7.5%	171'681'079	181'050'592
30 Charges de personnel	130'245'004	5'071'178	4.1%	125'173'826	123'866'038
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	51'221'404	7'717'401	17.7%	43'504'003	54'765'310
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'332'977	269'727	13.1%	2'063'250	1'951'062
34 Charges financières	5'000	0	0.0%	5'000	528
39 Imputations internes	689'000	-246'000	-26.3%	935'000	467'654
REVENUS	59'268'196	19'799'954	50.2%	39'468'242	92'300'423
42 Taxes	41'488'496	8'832'454	27.0%	32'656'042	46'028'938
43 Revenus divers	16'940'000	11'000'000	185.2%	5'940'000	45'506'943
44 Revenus financiers	-	-	-	-	1
49 Imputations internes	839'700	-32'500	-3.7%	872'200	764'541
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-125'225'189	6'987'648	-5.3%	-132'212'837	-88'750'169
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-30'965'135</i>	<i>-3'142'447</i>	<i>11.3%</i>	<i>-27'822'688</i>	<i>-29'704'290</i>
COÛT COMPLET	-156'190'324	3'845'200	-2.4%	-160'035'524	-118'454'458

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	755.65	13.30	1.79%	742.35	720.07
<i>ETP fixes</i>	<i>732.65</i>	<i>13.30</i>	<i>1.85%</i>	<i>719.35</i>	<i>698.88</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>22.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>22.00</i>	<i>21.19</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget 2017 du pouvoir judiciaire doit avant tout permettre de financer les dépenses induites par des modifications législatives, soit :

- les lois 11099 et 11312 renforçant la filière pénale du pouvoir judiciaire, par l'augmentation du nombre de magistrats titulaires du Ministère public, du Tribunal pénal et de la cour pénale de la Cour de justice, et par l'engagement des collaborateurs administratifs et scientifiques appelés à les assister;
- la loi 11311 ayant instauré la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, conformément à l'article 117 de la constitution genevoise, entrée en vigueur en juillet 2014, moyennant la création de deux charges de juge titulaire et par l'engagement des collaborateurs administratifs et scientifiques appelés à les assister;
- le droit fédéral d'application de l'article 121 al. 3 à 6 de la constitution fédérale, qui porte sur l'expulsion des délinquants étrangers et qui entraînera, dès octobre 2016, une augmentation importante de l'activité du Tribunal pénal et de la cour pénale de la Cour de justice, ainsi qu'une augmentation significative des charges en matière d'assistance judiciaire pénale.

Le projet de budget permet également de financer l'adaptation de la dotation du Tribunal administratif de première instance, notamment chargé de procéder au contrôle judiciaire des mesures de contrainte en matière administrative : l'augmentation du nombre de places de rétention et leur utilisation ont en effet entraîné une augmentation impressionnante des procédures dans ce domaine (+ 80% entre 2014 et 2015).

Enfin, en matière de revenus, le projet de budget de la commission de gestion prévoit une couverture des charges annoncées d'un peu plus de 30 %. On note en particulier une augmentation significative des émoluments perçus dans les filières civile et administrative, de même qu'une nette hausse des revenus liés à l'activité des juridictions pénales. La normalisation du fonctionnement des autorités judiciaires, en particulier de la filière pénale, grâce à l'adaptation progressive des effectifs aux besoins, a eu un effet bénéfique indirect en tant qu'elle a entraîné une augmentation pérenne des recettes

Ecarts significatifs

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 en douzièmes provisoires sont les suivants :

- **sur la rubrique 30** (charges de personnel), CHF 5 millions, soit :
 - CHF 1.1 million pour le financement des postes précités, créés dans le cadre de la mise en œuvre des lois 11099, 11311 et 11312 et pourvus depuis 2014;
 - CHF 1.7 million nécessaire à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales sur l'expulsion des délinquants étrangers ainsi qu'à l'adaptation de la dotation du Tribunal administratif de 1ère instance afin d'absorber l'augmentation des procédures en matière de mesures de contraintes;
 - CHF 2.0 millions représentant l'impact net de l'évolution des charges sociales et des mécanismes salariaux appliqués de manière transversale par l'office du personnel de l'Etat (taux de cotisations à la CPEG, allocations familiales, annuité, etc.).
- **sur la rubrique 31** (charge de biens et services), CHF 7.7 millions, soit principalement :
 - CHF 7.1 millions en vue de l'ajustement budgétaire planifié de concert avec le Conseil d'Etat depuis plusieurs exercices s'agissant des réévaluations sur créances issus de la filière pénale (charges non monétaires); le taux de recouvrement étant estimé à environ 35%
 - CHF 0.5 million environ représentant l'impact estimé des nouvelles dispositions fédérales en matière de renvoi des délinquants étrangers sur le coût de l'assistance judiciaire pénale.
- **sur les revenus**, CHF 19.8 millions de hausse, soit principalement :

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

- CHF 2.3 millions correspondant à l'augmentation pérenne des émoluments fixés par les juridictions civiles et administratives,
- CHF 6.6 millions correspondant à l'augmentation pérenne des revenus émanant de la filière pénale (amendes et remboursement de frais de justice) et
- CHF 10.5 millions correspondant à quelques confiscations pénales de nature exceptionnelle.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales P	Efficacité	0.9			0.97	2019
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	1			1	2019
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	0.98			1	2019
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficienc	2.42			2.42	2019
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficienc	2			2	2019
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	86%		4.1%	90%	2019
2.2 Taux de procédures (hors TPAE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	88%			88%	2019
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	84%			84%	2019
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	10%		10.6%	10%	2019

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

la filière *civile*.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour la filière *de droit public*.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par l'estimation du nombre des procédures sorties du MP.

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme. Ces trois indicateurs remplacent l'indicateur "Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans", d'une part parce que ce taux est excellent à Genève et il ne bouge pas et d'autre part, parce qu'il ne traite qu'une partie infime des procédures (environ 3%) et de ce fait ne reflète pas la véritable activité des tribunaux genevois.

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public-Tribunal pénal-Cour de justice pénale) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation-Tribunal civil et Tribunal des prudhommes-Cour de justice civile) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1^e instance-Cour de justice de droit public) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

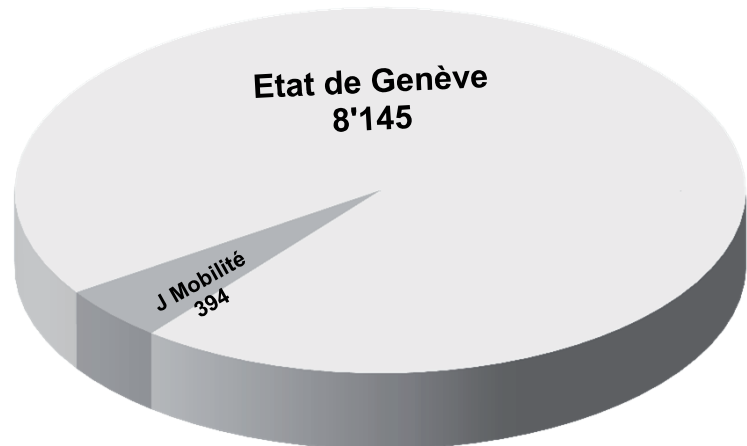
Indicateur 2.4

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

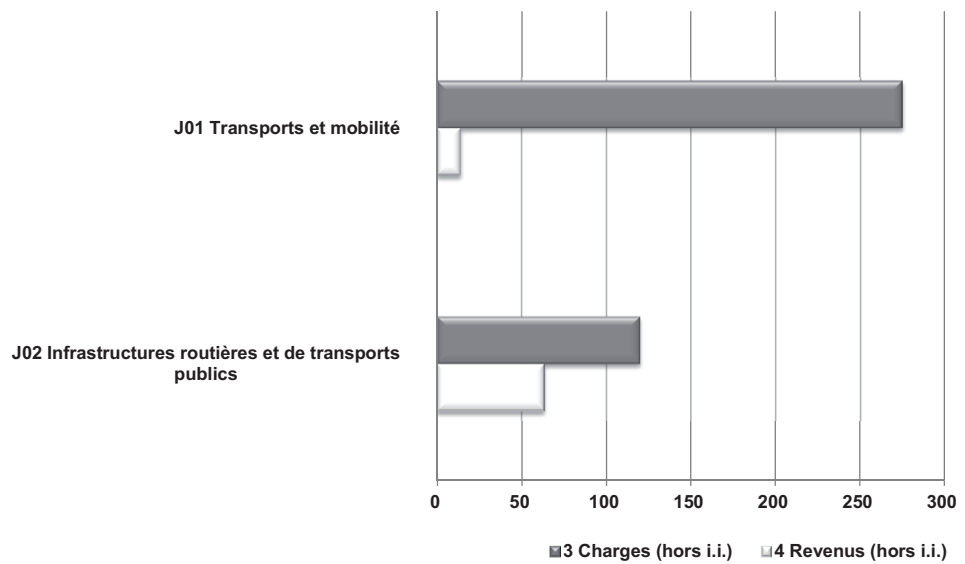
Le libellé et le périmètre de l'indicateur a été modifié pour l'exercice 2014. Pour pouvoir analyser l'évolution de cet indicateur, il a été recalculé pour les années passées (**C2012 : 9.5%, B2013 : 9.5%**).

J Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau intercantonal et transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation cantonale, qui fixe désormais le cadre d'exploitation des différents réseaux de transports au travers de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée votée le 5 juin 2016.

Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants :

- répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic ;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines ;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante.

Projets prioritaires pour l'année 2017 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs prioritaires de sa feuille de route sont axés sur une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération.

En 2017, seront poursuivies les actions de fluidification des modes de transports selon le cadre défini par la nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, ainsi que les travaux d'amélioration de la vitesse commerciale des TPG (avec notamment un travail spécifique sur l'optimisation des stations tramway et la possibilité d'introduction d'un fonctionnement d'arrêts à la demande). Elles seront étroitement coordonnées avec le renouvellement de la signalisation lumineuse, notamment sur les grands axes, en améliorant la programmation des feux, la mise en place d'ondes vertes et de feux à l'orange clignotant la nuit, et également en priorisant la mobilité douce et les transports publics dans le centre et l'hyper-centre.

Concernant le projet *Trolleybus Optimisation Système Alimentation (TOSA)*, l'année 2017 sera celle de la réalisation concrète de cette opération avec la phase des travaux d'implantation des équipements électriques, en vue d'une mise en service commerciale en mars 2018.

En 2017 sera poursuivie et achevée l'élaboration du Plan d'actions des transports collectifs (PATC) pour la période 2019-2023, plan qui comprendra l'adaptation du réseau avec l'arrivée du Léman Express, et également de nombreuses extensions du réseau tramway.

En ce qui concerne l'offre en matière de transports collectifs et dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, le développement du réseau en 2017 dépend étroitement de la tarification UNIRESO.

Les études liées au développement du Léman Express franco-valdo-genevois, qui sera mis en service lorsque les travaux du CEVA seront terminés, se poursuivront selon le calendrier établi dans les divers domaines concernés. Une attention particulière sera mise sur le suivi des travaux des opérateurs ferroviaires en termes d'horaires, de mise

en œuvre des services à la clientèle, de même qu'en matière de tarification et de gouvernance. Dans le même domaine, les études d'avant-projet seront engagées pour la nouvelle gare souterraine de Cornavin, à l'appui du financement via la part cantonale, une fois celui-ci acquis.

Par ailleurs, les procédures d'appels d'offres pour la route des Nations vont se poursuivre en vue du début des travaux agendé au premier semestre 2017. Les études des nouvelles liaisons appelées infrastructures routières de "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et de Pierre-Grand vont se poursuivre jusqu'au stade de l'autorisation de construire. Le chantier du barreau routier "Mon-Idee Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement démarreront aussitôt les autorisations obtenues.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes, se poursuivront en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada ainsi qu'à la desserte de l'Aéroport International de Genève. Fort de la votation populaire du 5 juin 2016, l'instruction du projet de la Traversée du lac et du contournement est de Genève se poursuivra selon la planification arrêtée par le Conseil d'Etat, notamment à l'appui du crédit d'études nécessaire, une fois celui-ci accordé.

En termes de réalisations, 2017 verra la mise en œuvre des travaux de plusieurs mesures du Projet d'agglomération de 1^{ère} génération, en particulier ceux liés aux espaces publics des interfaces des gares du Léman Express, ainsi que les projets de développement urbain liés.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	274'699'922	8'416'502	3.2%	266'283'420	261'718'733
30 Charges de personnel	14'271'771	949'977	7.1%	13'321'794	13'334'797
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'449'196	-927'951	-12.6%	7'377'147	6'450'020
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'890'011	482'659	14.2%	3'407'352	3'340'734
36 Charges de transfert	250'069'456	7'911'933	3.3%	242'157'523	238'574'631
39 Imputations internes	19'487	-116	-0.6%	19'603	18'551
REVENUS	13'848'866	2'194	0.0%	13'846'672	11'228'414
42 Taxes	12'189'866	-94'806	-0.8%	12'284'672	9'652'235
43 Revenus divers	852'000	97'000	12.8%	755'000	809'289
44 Revenus financiers	807'000	0	0.0%	807'000	713'777
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	50'714
49 Imputations internes	-	-	-	-	2'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-260'851'056	-8'414'307	3.3%	-252'436'749	-250'490'320
<i>Coût d'état-major</i>	-462'786	56'944	-11.0%	-519'730	-414'052
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'710'708	-635'919	20.7%	-3'074'789	-3'388'214
COÛT COMPLET	-265'024'549	-8'993'281	3.5%	-256'031'268	-254'292'586

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	94.62	5.40	6.05%	89.22	89.83
ETP fixes	90.62	13.00	16.75%	77.62	77.53
ETP auxiliaires	-	-2.80	-100.00%	2.80	3.70
ETP agents spécialisés	4.00	-4.80	-54.55%	8.80	8.60

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (priorité 2, rubriques 10 et 16 ; priorité 3, rubriques 19 et 23) dans son programme de législature 2014-2018, les objectifs sont dirigés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération, de Mobilités 2030, et de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée votée par le peuple le 5 juin 2016.

Le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit en parallèle à la conduite des réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

A ce titre, les études menées sur les 10 grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de la mobilité douce pour répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers. Elles se poursuivent pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, de réalisation des nouveaux logements et des infrastructures de transport nécessaires (transports collectifs, routes, pistes cyclables, etc.).

Les objectifs de croissance de l'offre mentionnée dans le Plan directeur des transports collectifs (PDTC) 2015-2018 ne pourront atteindre les cibles prévues initialement dans le cadre du projet Mobilités 2030, compte tenu de la mise en application de l'initiative populaire 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ! » ayant eu pour conséquence des mesures d'optimisation de l'offre en juin et décembre 2015 (comparaison 1^{ers} semestres 2015/2016 : -1.82% en km productifs et -3.56% en places*km). Quant à la fréquentation, la baisse des tarifs n'a pas engendré une augmentation supplémentaire allant au-delà de l'évolution démographique de l'agglomération.

En termes financiers, l'initiative 146 n'a pas eu d'effets positifs. Par rapport à l'année précédente, le chiffre d'affaires global 2015 (produits communautaires) a en effet chuté de 6.3%, et la tendance 2016, conformément aux prévisions budgétaires, se situe à environ -1% en cumulé à fin juin 2016, comparé à la même période en 2015. En conséquence, une proposition de loi visant à mettre en place une augmentation des tarifs a été soumise par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. En cas de mise en vigueur, aucune mesure de diminution supplémentaire ne sera mise en place. Un certain nombre d'offres nouvelles sera mis en œuvre, représentant une augmentation d'environ +1%. En revanche, en cas de rejet, la diminution de l'offre se poursuivra, (de l'ordre de 2% par rapport à l'offre déployée durant l'année 2016).

L'offre concernant les dessertes ferroviaires régionales sera reconduite en 2017 sur les axes Coppet - Genève - Lancy et Bellegarde -La Plaine -Genève. Les études issues de la convention Léman 2030 (loi H 1 60) se poursuivront, à l'appui de l'adoption de la loi sur le financement de l'extension souterraine de la gare Cornavin par le Grand Conseil.

Les travaux nécessaires au passage au ¼ d'heure de l'offre Genève - Coppet (points de croisement de Mies (VD) et Chambésy notamment) démarrés à l'automne 2015, se poursuivront en 2017 pour une mise en service d'une offre au ¼ d'heure planifiée à juin 2018 (pour les périodes de pointe du matin et du soir) et à décembre 2018 (offre tout au long de la journée).

Autres projets d'importance stratégique

Le nouveau Plan d'action du réseau routier 2015-2018 adopté par le Conseil d'Etat le 23 mars 2016, en cours d'examen au Grand Conseil, définit les priorités en matière d'aménagement et d'exploitation des infrastructures routières existantes.

J01 Transports et mobilité (suite)

L'acceptation par le peuple le 5 juin 2016 de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée donne le cadre de l'organisation des réseaux de transports sur le territoire du canton de Genève. Les premières mesures visant à instaurer une priorité différenciée des modes de transports notamment dans l'hyper-centre et le centre-ville se mettront progressivement en place en lien avec le renouvellement de la signalisation lumineuse et la centrale de gestion du trafic, pour lesquels un crédit de 50 millions de francs a été soumis à l'approbation du Grand Conseil. Le développement des lignes transfrontalières sera mené au fur et à mesure en fonction des financements supplémentaires affectés au budget de fonctionnement du GLCT transports.

Les études sur les grands projets d'infrastructures se poursuivent avec la collaboration des communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères. Le projet général d'élargissement de l'autoroute mené par l'Office fédéral des routes (OFROU) est étroitement coordonné avec les études relatives à la desserte de la façade aéroportuaire ainsi que celles concernant la réalisation d'une nouvelle jonction autoroutière située dans le secteur de Vernier - Canada, et celles du nouveau barreau routier qui permettra depuis cette jonction de relier la ZIMEYSAVER par le plateau de Montfleury. Une fois les recours levés, le chantier de la réalisation du barreau routier des Communaux d'Ambilly devrait commencer (ou être poursuivi), afin de structurer le réseau routier en lien avec le développement urbain des Communaux d'Ambilly.

Dans le cadre de la Traversée du lac, la mise en place d'une organisation de projet dédiée au Bouclement autoroutier se poursuivra en 2017 afin de préciser les contenus du projet de bouclement, de requalification du centre et de développement de la rive gauche, en vue d'aboutir à une décision du Conseil d'Etat fin 2017 sur les modalités de sa réalisation. L'examen approfondi des potentialités d'un partenariat public-privé se poursuit, afin d'évaluer l'intérêt de ce type de financement pour une réalisation conforme à la stratégie de Mobilités 2030.

En ce qui concerne la mobilité douce, le nouveau plan d'action 2015-2018 adopté par le CE le 28 octobre 2015, en cours d'examen au Grand Conseil, propose notamment la mise en œuvre de nouveaux tronçons aménagés en faveur de la sécurité des usagers, afin de développer progressivement le réseau cyclable d'intérêt cantonal. Le PL11678, une fois adopté par le Grand Conseil, donnera un coup d'accélérateur au développement du réseau cantonal.

Afin de concevoir la réorganisation du réseau des transports publics qui accompagnera la mise en service du Léman Express à fin 2019 lorsque les travaux de la liaison CEVA seront achevés, les études d'élaboration du Plan d'action des transports collectifs (PATC) 2019-2023 engagées fin 2015, seront finalisées en 2017. Concernant le Léman Express, plusieurs groupes de travail réunissant les partenaires suisses et français (Office fédéral des transports, Canton de Vaud, Région Rhône-Alpes, SNCF, CFF) poursuivront leur étroite collaboration, notamment en ce qui concerne l'établissement des horaires, les modalités d'exploitation, le déploiement des services à la clientèle et la tarification.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'entrée en vigueur, en 2015, d'une nouvelle convention signée entre l'Etat de Genève et la Fondation des parkings, portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève, a induit une modification des flux financiers entre les signataires. Dorénavant, la Fondation reverse à l'Etat un montant forfaitaire contre l'entretien et le renouvellement des appareils collectifs (y compris la mise en place de nouveaux modes de paiement), ce qui a pour effet de supprimer la charge y relative (- 1 814 500 F).

La direction générale des transports va engager les études en matière de planification des infrastructures et d'organisation de la mobilité (+ 625 000 F). Plus précisément, il s'agit de développer de nouvelles planifications directrices en matière de marchandises et d'accompagner la réalisation de plans de mobilité d'entreprise, sujets qui doivent être traités en 2017 à travers le « Conseil du transport privé professionnel de marchandises » constitué depuis mi-2015. Par ailleurs, plusieurs études portant sur l'amélioration de la fluidité des trafics (mise en œuvre de la « Moyenne ceinture routière », impacts des grands chantiers sur la fluidité), la mise en œuvre du plan d'actions du stationnement 2013 - 2019, le développement d'aménagements en faveur de la mobilité douce et la suppression des « points noirs de vitesse commerciale » des transports publics vont être menées.

Suite au vote du 5 juin 2016 en faveur de la loi n°11769 pour une "mobilité cohérente et équilibrée" (contre-projet à l'initiative populaire 154 "Pour des transports publics plus rapides !"), le développement de l'offre en transport public sur les pénétrantes transfrontalières (+ 300 000 F) est prévu.

J01 Transports et mobilité (suite)

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

36 - Charges de transfert :

Hausse de la subvention TPG (+ 5 261 394 F) afin de déployer les améliorations ponctuelles prévues dans le contrat de prestations 2015-2018 (hôpital des Trois-Chêne, ligne 8 desserte des organisations internationales, Mandement), tenant compte d'une réduction de - 1 738 606 F au titre de mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel des entités subventionnées à l'horizon 2018.

Sur instruction du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), versement aux CFF d'une contribution aux coûts de projet du réseau express régional Léman Express engagés sur la partie suisse exclusivement (+ 1 355 144 F). Ces coûts, qui concernent la préparation de l'offre de transport du Léman Express qui sera mise en service à la suite de la mise en exploitation du tronçon CEVA, recouvrent le concept de production, le développement de l'offre ainsi que les diverses conceptualisations liées aux problématiques spécifiques d'un projet transfrontalier. Le canton de Vaud et l'office fédéral des transports participent également au financement.

Augmentation des indemnités versées aux CFF de + 202 195 F en raison, d'une part, du trafic régional (+ 135 734 F) et, d'autre part, des compensations tarifaires Unireso résultant de l'application de la Loi fédérale sur le transport de voyageurs et de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (+ 66 461 F).

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, des modifications de loi et d'ordonnance découlant du projet de financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire adopté par la population suisse le 9 février 2014 (FAIF), le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) a été mis en place. Le FIF est un fonds permanent alimenté par différentes sources (RPLP, prix du sillon, TVA, etc.) destiné à prendre en charge l'aménagement, l'exploitation, le renouvellement et la modernisation des infrastructures ferroviaires. Les cantons sont amenés à y contribuer via une enveloppe de 500 millions de francs. La part de chaque canton est établie grâce à une clé de calcul qui pondère à égalité les voyageurs-kilomètres et les trains-kilomètres commandés conjointement par la Confédération et les cantons en transport régional des voyageurs. La part du canton de Genève s'élève à 2 650 000 F pour 2017 (soit + 50 000 F).

L'attribution des nouvelles délégations de service public pour les lignes interurbaines entre Saint-Gervais et Genève, Thonon et Genève et Annecy et Genève, engendre une augmentation de la subvention en faveur du groupement local de coopération transfrontalière - GLCT au titre du financement des tronçons sur territoire suisse (+ 1 100 000 F).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de -5% des charges de personnel des entités subventionnées à l'horizon 2018, réduction de - 52 297 F de l'indemnité versée à la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN).

42 - Taxes :

En raison de la reprise de la gestion du stock des signaux lumineux par la comptabilité financière intégrée (CFI), le remboursement des dégâts sur les signaux lumineux consécutifs aux accidents n'est plus comptabilisé sur la nature 42, mais sur un compte de bilan, lui-même en lien avec les factures débiteurs réglées par les responsables (compagnies d'assurances RC). Il est donc attendu une diminution des recettes sur la présente nature (-197 000 F).

Conformément à la convention portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève, signée en 2015, adaptation du forfait versé par la Fondation des parkings à l'Etat de Genève (+ 100 000 F).

43 - Revenus divers :

Au vu des derniers exercices, une hausse des revenus d'exploitation divers est anticipée (+ 97 000 F).

J01 Transports et mobilité (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	1.05%	1.10%	N/D	1.05%	2018
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	0.85%	0.90%	N/D	0.85%	2018
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	0.60%	0.60%	N/D	0.55%	2018
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (%/2014)	Efficacité	+ 3.3%	+2%	N/D	+ 4.4%	2018
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "dense" ou "saturé"	Qualité	6h00	5h58	5h51	6h00	2019
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2020
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2020
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (base déc. 2014 en km)	Efficacité	+ 10 km	+20 km	+27.2 km	+ 49 km	2019
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	+ 1'000 vélos	+1000 vélos	+3970 vélos	+ 3'000 vélos	2019
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	N/D	+400 places	N/D	+ 4'000 places	2019
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5'624	5437 places	5504 places	8'854	2020
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	187	0	+145 places	3'230	2020
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	83%	83%	82%	83%	2020

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Cet indicateur a été inscrit au budget 2015. Il est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il correspond au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Le projet de budget 2017 prévoit une fiabilité accrue de l'exploitation du réseau, respectivement, tramways, trolleybus et bus.

J01 Transports et mobilité (suite)

Indicateur 2.1 : Le résultat doit être supérieur ou égal à la cible budgétaire pour que l'objectif soit atteint. Le projet de budget 2017 prévoit une croissance de la fréquentation du réseau TPG.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". Pour 2017, il est prévu le maintien de la fluidité du trafic à long terme car il est encore prématuré d'estimer les effets de la loi sur la mobilité sur le trafic.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Le délai demandé aux entreprises agréées reste ainsi inchangé.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La valeur de référence a été redéfinie sur la base des objectifs inscrits dans le projet du Plan d'action de la mobilité douce (PAMD) 2015-2018. La nouvelle valeur de référence est le nombre de km du réseau cyclable général en date du 31 décembre 2014, à savoir 493 km d'aménagements cyclables dont 276 km sur réseau cantonal. La valeur de la cible à long terme correspond aux nombres de kilomètres d'aménagements cyclables restant à réaliser dans le cadre du réseau cyclable général défini dans le PAMD 2015-2018, à savoir + 49 km dont + 10 km à réaliser en 2017.

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo correspond aux objectifs du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD). L'indicateur étant mesuré tous les deux ans, les prochains comptages sont prévus en 2017. La cible générale est de + 1000 vélos par année.

Indicateur 5.3 : La méthode pour mesurer l'évolution des places de stationnement vélos n'a pas encore été élaborée. Ce travail est prévu courant 2016, ce qui permettra de renseigner l'indicateur aux comptes 2016. La cible à long terme comprend les vélostations à réaliser dans les interfaces du CEVA.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings. A l'horizon 2020, l'objectif est de disposer de 8'854 places.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente. Le résultat à atteindre est de 3'230 places créées d'ici à 2020. L'offre supplémentaire 2017 (+187 places) s'explique par l'ouverture des P+R suivants: Vergers (Meyrin), Champ Bossu (Vernier).

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings). La cible sur le taux d'occupation a été maintenue à 83%. En effet, avec une augmentation de plus de 3'000 places prévue selon le plan d'action du stationnement 2013-2019, il sera difficile d'avoir une augmentation équivalente de la fréquentation des P+R (correspondant à environ 2500 clients supplémentaires).

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	121'669'816	-737'059	-0.6%	122'406'875	130'055'766
30 Charges de personnel	20'314'596	243'220	1.2%	20'071'376	19'677'075
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	18'024'618	-945'243	-5.0%	18'969'861	30'978'425
33 Amortissements du patrimoine administratif	60'229'344	1'972'871	3.4%	58'256'473	55'666'417
34 Charges financières	-	-	-	-	55'100
36 Charges de transfert	21'220'464	0	0.0%	21'220'464	21'280'464
39 Imputations internes	1'880'793	-2'007'908	-51.6%	3'888'701	2'398'284
REVENUS	65'909'417	-1'937'295	-2.9%	67'846'712	87'526'522
42 Taxes	16'871'173	-699'224	-4.0%	17'570'397	16'121'484
43 Revenus divers	3'126'749	-150'000	-4.6%	3'276'749	25'631'171
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-	-	-	90'636
46 Revenus de transferts	43'389'245	979'909	2.3%	42'409'336	42'813'436
49 Imputations internes	2'522'250	-2'067'980	-45.1%	4'590'230	2'869'796
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-55'760'399	-1'200'236	2.2%	-54'560'163	-42'529'244
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-658'734</i>	<i>124'321</i>	<i>-15.9%</i>	<i>-783'055</i>	<i>-610'983</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'856'733</i>	<i>-96'621</i>	<i>2.0%</i>	<i>-4'760'112</i>	<i>-5'258'915</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>14'500</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>14'500</i>	<i>10'493</i>
COÛT COMPLET	-61'261'367	-1'172'537	2.0%	-60'088'830	-48'388'649

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	166.06	0.79	0.48%	165.27	157.69
<i>ETP fixes</i>	<i>159.26</i>	<i>6.79</i>	<i>4.45%</i>	<i>152.47</i>	<i>145.97</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.13</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>6.80</i>	<i>-5.00</i>	<i>-42.37%</i>	<i>11.80</i>	<i>10.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Les objectifs 2017 sont les suivants :

- poursuite des travaux du CEVA ;
- poursuite des études des nouvelles liaisons routières appelées "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et Pierre-Grand ;
- appel d'offres du projet de la route des Nations et début des travaux ;
- début des travaux du barreau routier "Mon-Idee Communaux-d'Ambilly" (MICA) et de ses mesures d'accompagnement ;
- suivi des études de nouvelles lignes de tram selon le plan de développement du réseau des transports publics ;
- suivi de la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- suivi des études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGGC va se consacrer en 2017 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier ;
- surveillance, entretien et renouvellement du patrimoine arboré du domaine public cantonal ;
- poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel ;
- poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment aux projet d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

En application des normes comptables de l'Etat, les frais de remise en état du réseau routier national, causés par des accidents et en attente de remboursement de la part des assurances, sont dorénavant comptabilisés dans une nature de bilan et non plus en tant que charge de fonctionnement (- 850 000 F).

Diminution de la taxe annuelle pour l'utilisation du réseau secondaire pour les voiries publiques (- 95 243 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en progression.

39 - Facturations internes :

Abandon de la refacturation interne des prestations du service ateliers et garages au service de la maintenance des routes cantonales (- 2 007 907 F). Les revenus diminuant d'un montant équivalent (voir nature 49), l'effet est neutre sur le résultat.

42 - Taxes :

Correction d'imputation comptable de revenus en faveur de la nature 46 (- 700 000 F).

43 - Revenus divers :

La subvention du "Fonds énergie des collectivités publiques" ne sera plus perçue dès 2017 en raison de la fin de travaux de mise en œuvre de mesures d'assainissement de l'éclairage public (- 150 000 F).

46 - Revenus de transferts :

Correction d'imputation comptable en provenance de la nature 42 (+ 700 000 F).

Révision des versements de la Confédération à la hausse pour ce qui concerne les droits d'entrée sur les carburants

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

(+ 650 000 F) et à la baisse pour la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (- 500 000 F).

Augmentation des produits différés de subventions d'investissement en provenance de la Confédération et des communes (+ 129 909 F).

49 - Facturations internes

Abandon de la refacturation interne des prestations du service ateliers et garages (- 2 007 907 F), contrebalancée par une diminution de charges équivalente (voir nature 39).

Diminution de prestations refacturées à d'autres services de l'Etat (- 60 073 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/-10%	+/-10%	-8.8%	+/-10%	2019
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	+/-10%	+/-10%	-0.1%	+/-10%	2019
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	85%	85%	112%	90%	2019
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%	88%	80%	2019
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%	81%	80%	2019
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	94%	80%	2019

Commentaires

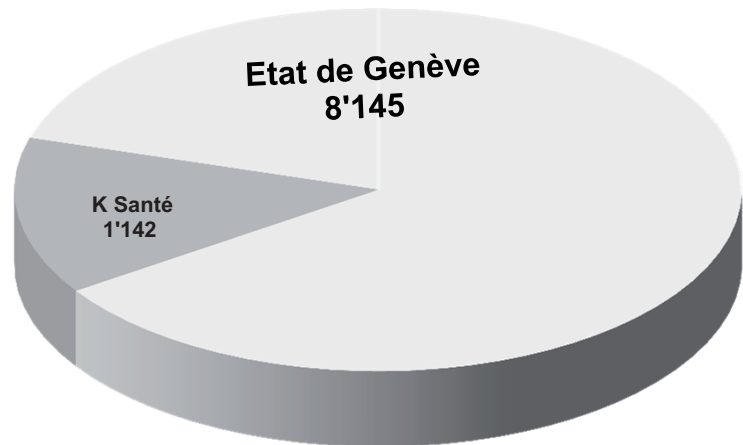
Indicateurs 1.1 et 2.1 : Ces indicateurs sont fortement dépendants des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc.) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

Indicateur 1.2 : Jusqu'en 2013, cet indicateur dépendait fortement du traitement par le Tribunal fédéral des recours sur le projet. Depuis 2013, il a retrouvé sa pertinence. Il peut cependant être fortement influencé par des modifications de la planification dues aux aléas de chantier.

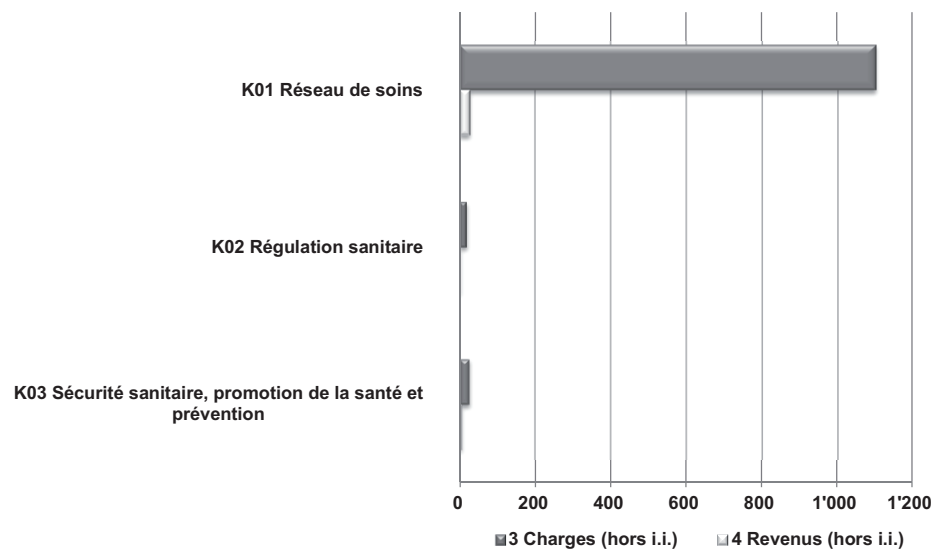
Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. L'objectif est fixé à 80% pour ces trois indicateurs.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K Santé

Synthèse des priorités

Adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies : tels sont les axes structurants de l'action de l'Etat en termes de santé. Ces lignes directrices guideront en 2017 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes définis au début de la législature (réseau de soins, régulation sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

Le Conseil d'Etat a adopté la planification sanitaire cantonale 2016-2019 au début de cette année. Cette mise à jour des prévisions de besoin en soins fait apparaître des augmentations très importantes des besoins de la population. Les contrats de prestations avec les institutions de soins tiennent compte de ces prévisions. Ils établissent ainsi pour 2017 une augmentation des prestations attendues par l'Etat. Les domaines des soins à domicile, des soins gériatriques en général et des soins psychiques sont particulièrement concernés. Une attention particulière est apportée aux structures intermédiaires, qui seront renforcées en 2017 (UATR, UATM, IEPA, structures socio-éducatives et soignantes, etc.), ainsi qu'aux projets de prises en charge communes à plusieurs institutions pour des patients spécifiques. L'objectif étant à chaque fois d'éviter des hospitalisations inutiles et de répondre au mieux aux besoins des patients.

Dans le domaine des établissements publics médicaux, l'année 2017 sera marquée par la mise en exploitation de plusieurs bâtiments ayant fait l'objet d'investissements importants de la part de l'Etat, au premier rang desquels le nouveau bâtiment des lits et une nouvelle étape de la nouvelle maternité. Les urgences et la capacité d'accueil en gériatrie et en psychiatrie devront également être adaptées.

La recherche de l'efficience et de la qualité au sein du réseau de soins continueront à faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. La pharmacie publique au sein des HUG ouvrira ses portes, MonDossierMédical sera pérennisé, un projet pilote de prestations domiciliaires pour les malades psychiques sera mené, un plan de médication partagé sera élaboré, le plan d'actions en faveur des proches aidants sera adopté et le Programme cantonal Alzheimer sera mis en oeuvre. De façon générale, une proposition de modification de la loi sur le réseau de soins sera présentée.

En termes de collaboration santé-social, le DEAS déploiera un processus uniformisé d'annonce des places en EMS, il développera des prestations de relèvement pour les familles d'enfants gravement malades et appliquera la loi sur le désenchevêtrement des prestations cantonales et communales. Cette dernière confie aux communes des prestations sociales de proximité utiles au maintien à domicile.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat poursuivra en 2017 la démarche de renouvellement total des priorités des actions de promotion-prévention. Il présentera son plan d'action cantonal sur la base du plan stratégique adopté en 2016. Le Conseil d'Etat lancera également un programme cantonal de dépistage du cancer du côlon.

Enfin, dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton poursuivra ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il cherchera à rester réactif par rapport à l'évolution tant du contexte normatif européen et national qu'à celle des habitudes de consommation ou de commercialisation des denrées alimentaires et des objets usuels. Le renouvellement du droit fédéral en la matière demandera aux administrations cantonales un effort d'adaptation obligatoire et conséquent.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	1'099'524'868	24'618'498	2.3%	1'074'906'370	1'069'400'301
30 Charges de personnel	2'300'096	271'627	13.4%	2'028'469	1'917'225
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'144'524	918'574	14.8%	6'225'950	6'142'770
33 Amortissements du patrimoine administratif	262'243	19'634	8.1%	242'609	533'311
36 Charges de transfert	1'089'817'615	23'408'663	2.2%	1'066'408'952	1'060'806'775
39 Imputations internes	390	0	0.0%	390	219
REVENUS	26'374'913	1'693'097	6.9%	24'681'816	25'958'926
42 Taxes	2'202'261	-115	-0.0%	2'202'376	908'637
43 Revenus divers	22'479'440	0	0.0%	22'479'440	24'066'507
44 Revenus financiers	-	-	-	-	898'037
46 Revenus de transferts	1'693'212	1'693'212	-	-	85'744
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'073'149'955	-22'925'401	2.2%	-1'050'224'554	-1'043'441'375
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-63'848</i>	<i>21'380</i>	<i>-25.1%</i>	<i>-85'228</i>	<i>-60'813</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-81'276'506</i>	<i>-9'232'927</i>	<i>12.8%</i>	<i>-72'043'579</i>	<i>-75'349'544</i>
COÛT COMPLET	-1'154'490'309	-32'136'949	2.9%	-1'122'353'360	-1'118'851'732

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	13.49	1.83	15.69%	11.66	11.09
<i>ETP fixes</i>	<i>12.39</i>	<i>0.83</i>	<i>7.18%</i>	<i>11.56</i>	<i>10.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.10</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>0.39</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

En 2017, le Conseil d'Etat entend poursuivre son action en faveur de l'accès équitable aux soins de qualité pour tous. Selon la planification sanitaire, les axes stratégiques de cette politique publique sont d'atténuer l'augmentation des besoins en soins stationnaires par le développement des soins à domicile et des structures intermédiaires, la définition de programmes cantonaux thématiques et, de façon générale, une meilleure coordination en réseau des acteurs, notamment pour la prise en charge des patients psychiques.

Les contrats de prestations 2016-2019 avec les principales institutions de soins (Hôpitaux universitaires de Genève - HUG, Institution genevoise de maintien à domicile - Imad- et autres intervenants à domicile) prévoient pour 2017 des augmentations importantes des besoins en soins.

Ces augmentations se traduisent par des progressions des cibles de prestations pour ces différentes entités. **L'Imad** devra notamment être à même d'assumer une progression massive des besoins estimée à au moins 4,5%. Elle devra également assumer la mise en exploitation de nouveaux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) (cf. infra) et lancer à la demande du DEAS un programme de répit pour les **familles d'enfants gravement malades**.

De même, dans le domaine hospitalier, les **HUG** devront être à même de répondre à des besoins accrus en soins de la population. Pour ce faire, les capacités de prestations devront augmenter en **gériatrie et en psychiatrie**, notamment. De même, les **urgences** devront être agrandies. Dans un autre ordre d'idée, la dispensation des soins aux migrants, plus nombreux qu'auparavant, devra être assurée. De façon générale, le plateau technique doit être adapté pour continuer à fournir des **prestations de pointe** (p. ex. salle d'opération hybride). Deux efforts d'investissements majeurs consentis par le Canton de Genève permettront d'adapter l'offre hospitalière en 2017 : la mise en exploitation du nouveau **bâtiment des lits** ainsi qu'une nouvelle étape de la **nouvelle maternité**.

La politique de maintien à domicile pour faire face aux enjeux du vieillissement est fixée dans la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, du 26 juin 2008 (LSDom) (K 1.06), entrée en vigueur en 2010. En 2016, les effets de la LSDom et de son dispositif, le réseau de soins, ont été évalués par une instance extérieure et indépendante, comme prévu à l'article 25, alinéa 1 de la loi. La **révision de la LSDom** et de son règlement d'application (RSDom) (K 1.06.01) sera un événement majeur de l'année 2017. La loi révisée continuera à porter la politique de soins du canton de Genève mais elle fixera plus clairement les rôles et responsabilités des pouvoirs publics et des partenaires du réseau de soins pour offrir des prises en charge répondant aux besoins de la population. Elle devrait donc proposer des améliorations de la coordination du réseau genevois.

En 2017, l'adoption du **Programme cantonal de soutien aux proches aidants** débouchera sur la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien telles que la création d'un numéro d'appel unique pour les proches aidants, l'augmentation de prestations de relève à domicile, la poursuite de l'ouverture d'un 6^{ème} jour dans trois foyers (courant 2016, le relais Dumas a ouvert un sixième jour) et la création d'un nouveau foyer (horizon 2020). Actuellement, on dénombre neuf foyers au total, soit 132 places de jour et quatre places de nuit, dont 7 foyers généralistes (ouverts 5 jours sur 7) et deux foyers accueillant spécifiquement des personnes avec des troubles cognitifs.

Concernant les structures intermédiaires et sachant que les UATR permettent d'éviter des coûts plus importants dans les structures de soins classiques, il s'agira de poursuivre la **création de lits UATR** et de réduire le seuil d'accès à ces prestations qui s'avèrent utiles pour maintenir les proches aidants actifs auprès des malades, éviter des hospitalisations, soutenir le maintien à domicile, retarder ou préparer l'entrée en EMS. En 2017, de nouvelles UATR ouvriront dans les EMS. De même, l'offre actuelle en unités d'accueil temporaires médicalisées (UATM) sera étoffée.

S'agissant des projets **d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)**, pour répondre actuellement aux besoins avérés de la population, le DEAS accompagne plus d'une vingtaine de projets de construction qui devraient ouvrir au cours de la période 2016-2019, pour un total de 734 logements. Le besoin identifié dans le précédent rapport de planification sanitaire 2012-2015, soit 500 logements, devrait donc être couvert. En 2017, six immeubles représentant 211 logements devraient être mis à disposition de nouveaux locataires.

En 2017, le groupe d'accompagnement du **Plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019** mettra en œuvre les mesures préconisées. Le **programme cantonal de soins palliatifs** sera quant à lui renouvelé et mis à jour. Ces plans dépendent d'une impulsion cantonale et une nouvelle ressource (un poste de conseiller-ère scientifique) sera allouée au secteur du réseau de soins, du Service de la planification et du réseau de soins à la Direction générale de la santé (DGS).

K01 Réseau de soins (suite)

En 2016, la DGS a activement œuvré à la préparation du transfert du financement des locaux pour l'aide à domicile et l'aide sociale, mis à disposition des institutions imad, Hospice général et foyers par les communes. En effet, l'application des articles 3 et 5 de la **loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton** (1^{er} train), du 18 mars 2016 (LRT), entraînera la prise en charge intégrale par le canton du financement des locaux susmentionnés, ainsi que du financement des demandes de remise de cotisations AVS/AI. L'année 2017 sera marquée par les premiers transferts de baux.

MonDossierMedical.ch, principal outil de cyber santé en Suisse conforme à la stratégie fédérale, est actuellement en forte croissance et a franchi des seuils décisifs en termes d'utilisation. Après la prolongation d'un an de la phase transitoire en 2016, l'année 2017 sera celle de la pérennisation des modalités d'exploitation avec La Poste et des collaborations avec les cantons romands. Le projet devra également lancer les adaptations nécessaires à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient. Au niveau du déploiement, le pilote du **Plan de soins partagé** ainsi que la réalisation du **Plan de médication partagé** seront réalisés.

Justification des écarts

Le programme K01 connaît une hausse des charges de +24'618'498 F et des revenus de +1'693'097 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de l'augmentation des taux de cotisation 2016 de la CPEG, de la Caisse d'allocation familiale et de l'assurance perte de gain (APG).

Pour l'ensemble de la politique publique K "santé" (programmes K01, K02 et K03), les charges de personnel progressent de +612'223 F, principalement en raison des éléments suivants (*cette explication se retrouve également dans la justification des écarts des programmes K02 et K03*) :

- annuités accordées et effet de l'augmentation des taux CPEG (+268'000 F);
- retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+83'256 F);
- financement d'un agent spécialisé (0.8 ETP) pour une durée de 2 ans, par le biais d'une diminution des subventions accordées (+163'879 F). Cet engagement fait suite à l'internalisation d'actions de prévention liées aux problèmes de jeu excessif et de la consommation d'alcool, du tabac et des substances illégales;
- ajustement neutre des charges de personnel (+97'088 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Cette variation est ventilée à raison de +271'627 F sur le programme K01 sur la base des clés de répartition appliquées aux services de la direction générale de la santé (DGS).

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

Pour l'ensemble de la politique publique K "santé" (programmes K01, K02 et K03), les charges de biens et services progressent de +1'023'646 F, principalement en raison des éléments suivants (*cette explication se retrouve également dans la justification des écarts des programmes K02 et K03*) :

- déploiement intermédiaire du projet "MonDossierMedical.ch" (e-Toile) en partenariat avec La Poste (+1'400'000 F). Pendant cette phase, de nouvelles fonctionnalités de la plateforme seront intégrées au service de base et le système sera consolidé pour permettre une meilleure exploitation par les patients et les médecins soignants. Le renforcement de cet outil est particulièrement utile pour la prise en charge des patients polymorbides et polymédiqués;
- internalisation d'actions de prévention des problèmes liés à la consommation d'alcool, du tabac et de substances illégales ainsi qu'une légère hausse des ressources nécessaires aux expertises médicales (+79'000 F). Cette hausse de charges est financée par le biais d'une diminution des subventions accordées;

K01 Réseau de soins (suite)

· ajustement neutre des charges de biens et services (-455'354 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Cette variation est ventilée à raison de +918'574 F sur le programme K01 sur la base des clés de répartition appliquées aux services de la direction générale de la santé (DGS).

Subventions aux collectivités et à des tiers

Les écarts 2017 sur les subventions sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG.

Ces charges augmentent de +23'524'763 F, principalement en raison des éléments suivants:

· augmentation des subventions des HUG d'un montant correspondant à la moitié des besoins exprimés pour l'ouverture de la maternité 3.3 (+2'250'000 F) et du bâtiment des lits 2 (BDL2) (+4'650'000 F), pour l'adaptation des moyens à l'Hôpital des Trois-Chêne en matière de réadaptation et de gériatrie (+1'150'000 F), pour l'adaptation des ressources nécessaires à l'augmentation de la capacité d'accueil aux urgences adultes (+562'500 F), pour financer la planification cantonale en soins de psychiatrie (+436'000 F) et à la planification cantonale en soins aigus (+600'000 F). Par ailleurs, des moyens complémentaires ont été octroyés pour la mise en œuvre de la politique de formation pour faire face au problème récurrent de la pénurie de professionnels de santé (+1'500'000), la mise à niveau des ressources de la Centrale 144 en regard de l'évolution du volume d'activité (+1'000'000 F), la prise en charges des migrants (+945'000 F) et la mise en exploitation de la salle d'opération hybride avec imagerie IRM (+600'000 F).

· augmentation des subventions de l'IMAD d'un montant correspondant, à la moitié du besoin exprimé par l'IMAD pour l'adaptation des prestations découlant de la croissance et du vieillissement de la population (+2'650'000 F) ainsi qu'aux ressources nécessaires au développement de prestations adaptées au répit des familles avec enfants gravement malades (+1'032'000 F);

· ouverture de nouveaux lits pour les unités d'accueil temporaire médicalisées (UATM) (+300'000 F);

· prise en charge par le canton du financement des locaux mis à disposition de l'IMAD et des Foyers, découlant de l'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et canton (1^{er} train) (L11761) (+1'693'212 F). L'effet sur le résultat est neutre car les revenus liés varient du même montant;

· application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-10'521'840 F);

· complément en lien avec les annuités accordées (+8'045'444 F) et l'augmentation des taux CPEG (+6'043'120 F);

· hausse des amortissements relatifs aux subventions d'investissement accordées (+1'232'392 F);

· retrait de la mesure d'économie 2016 relative à l'engagement à -2 annuités (+711'375 F);

· ajustement neutre des charges de transfert (-1'470'538 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Revenus de transfert

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

La hausse des revenus (+1'693'212 F) découle de la compensation des charges liées au financement des locaux mis à disposition de l'IMAD et des Foyers dans le cadre de l'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et canton (1^{er} train) (L11761).

K01 Réseau de soins (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.3 ans	83.5 ans	85.2 ans	83.3 ans	2022
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	17'100	16'955	16'798	17'500	2019
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	643'000 heures	629'000 heures	590'459 heures	703'000 heures	2019
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	<=2%	<=2%	1.7%	<=2%	2019
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	81%	80%	81.9%	83%	2019
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	88%	90%	85.8%	90%	2019
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	75%	70%	62%	75%	2019
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	65%	70%	73.5%	65%	2019
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	7 semaines	8 semaines	6 semaines	7 semaines	2019
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	3 à 4 semaines	3 à 4 semaines	2.7 semaines	3 semaines	2019
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	Non disponible	<10%	8.9%	Non disponible	
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	85%	80%	78.8%	85%	2019
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.4 jours	<6.3 jours	6.1 jours	6.4 jours	2019
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	112	<=180	200	112	2019
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	60 jours	<=80 jours	100 jours	60 jours	2019
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture financière par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	85%	85%	88.3%	85%	2019

K01 Réseau de soins (suite)

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	82 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 1.2	<17'100	<16'500	<16'500
Indicateur 1.3	600'000	<490'000	<490'000
Indicateur 1.4	>2.5%	>2%	>2%
Indicateur 1.5	75%	<70%	<70%
Indicateur 2.1	85%	<90%	<90%
Indicateur 2.2	70%	<70%	<70%
Indicateur 2.3	60%	<60%	<65%
Indicateur 2.4	>12 semaines	>12 semaines	>12 semaines
Indicateur 2.5	>4 semaines	>4 semaines	>4 semaines
Indicateur 2.6	Non disponible	>15%	>11%
Indicateur 2.7	N/A	N/A	>220
Indicateur 3.1	<84.6%	<80%	<80%
Indicateur 4.1	>7 jours	>7 jours	>6.5 jours
Indicateur 4.2	Non disponible	>180	>180
Indicateur 4.3	Non disponible	>60 jours	>60 jours
Indicateur 5.1	90%	<80%	<40%

Notes :

L'indicateur 1.1 : Age moyen d'entrée en EMS a également été intégré dans le programme D01. Nouvelle règle de calcul : moyenne mobile sur 6 mois de l'âge d'admission des résidents en EMS calculée à partir des données administratives des évaluations de la charge en soins PLAISIR. Les variations de cet indicateur sont dues au fait que certains cas extrêmes tels que des personnes âgées handicapées mentalement ou physiquement ne peuvent pas être maintenues à domicile et doivent être internées plus tôt en EMS que la moyenne des personnes âgées, ce qui fait baisser l'indicateur. A l'inverse, certaines personnes seront maintenues bien plus longtemps à domicile que la moyenne et feront augmenter l'âge d'entrée en EMS lors de leur arrivée.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur concerne les cas de personnes dont la prise en charge à domicile n'est pas forcément adéquate, car le nombre d'heures de soins nécessaires et fournies par l'IMAD est trop important (notion de « soins excessifs ») par rapport aux soins fournis à la moyenne des clients âgés de plus de 65 ans. La limite au-delà de laquelle on estime que l'intervention de l'IMAD est « excessive » est fixée à >40 h par mois/personne.

Indicateur 2.1 : Les urgences 1 correspondent à des situations aiguës (situation pathologique pouvant entraîner la mort, la perte d'un membre ou d'un organe, si la prise en charge n'est pas immédiate) qui nécessitent une installation immédiate.

Indicateur 2.2 : Les urgences 2 correspondent à des situations urgentes (situation pathologique n'engageant pas le pronostic vital, mais qui est susceptible de s'aggraver dans l'immédiat) dont le délai d'installation est de 20 minutes maximum.

Indicateur 2.3 : Les urgences 3 correspondent à des situations semi-urgentes (situation pathologique où le temps ne constitue pas un facteur critique. L'état du patient à son arrivée est jugé stable) dont le délai d'installation est de 120 minutes maximum.

La cible a été adaptée au nouveau contrat de prestation 2016-2019. Elle prend en compte une évolution quantitative mais également qualitative des entrées aux urgences.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur est en cours de révision suite à une homogénéisation des modalités de pratique de l'enquête au niveau européen. En conséquent, il ne sera pas disponible au PB2017.

K01 Réseau de soins (suite)

Indicateur 2.7 : La détermination de la cible et du seuil critique de cet indicateur étant peu fiable compte tenu de la démarche d'incitation à la déclaration des événements indésirables graves (EIG), il a été décidé de le supprimer.

Indicateur 4.1 : Benchmark SwissDRG avec HUS +10% (correspondant à des taux d'occupation supérieur à 90%).

Indicateur 4.2 : Il s'agit des personnes aux HUG en attente de placement en EMS. Le nombre de 200 annoncé en 2015 était quelque peu faussé. En effet, il incluait également les personnes qui par exemple ont déjà une place d'aval en EMS mais passent tout de même le week-end à l'hôpital. Une nouvelle méthode de calcul devrait ainsi être proposée afin d'avoir un indicateur plus juste. En parallèle, 5 mesures ont été mises en place entre les HUG, les EMS et l'Hôpital de Loex afin de diminuer le nombre de patients en attente de placement.

Au vu des démarches en cours, le seuil critique sera revu prochainement. Une réflexion sur le sujet est actuellement à l'étude.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur est lié au précédent. Ainsi, le seuil d'information critique ne pourra être déterminé qu'après détermination du seuil critique de l'indicateur 4.2.

Indicateur 5.1 : Modification de la méthode de calcul. Les parts cantonales du tarif sont dorénavant incluses dans le calcul afin d'être en adéquation avec le Spital benchmark suisse.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	17'862'993	220'989	1.3%	17'642'004	18'517'360
30 Charges de personnel	3'658'014	197'941	5.7%	3'460'073	3'301'216
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	866'763	27'949	3.3%	838'814	855'076
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'426	2'598	53.8%	4'828	4'927
36 Charges de transfert	13'308'900	-29'000	-0.2%	13'337'900	14'355'922
39 Imputations internes	21'890	21'500	5'512.8%	390	219
REVENUS	1'908'857	91'540	5.0%	1'817'317	2'318'267
41 Patentes et concessions	600	0	0.0%	600	16'250
42 Taxes	1'565'422	91'165	6.2%	1'474'257	1'908'131
43 Revenus divers	342'460	0	0.0%	342'460	345'414
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	48'099
49 Imputations internes	375	375	-	-	373
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'954'136	-129'449	0.8%	-15'824'687	-16'199'093
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-101'542</i>	<i>43'836</i>	<i>-30.2%</i>	<i>-145'378</i>	<i>-104'712</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-770'224</i>	<i>48'240</i>	<i>-5.9%</i>	<i>-818'464</i>	<i>-788'401</i>
COÛT COMPLET	-16'825'902	-37'373	0.2%	-16'788'529	-17'092'206

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	23.42	2.57	12.33%	20.85	20.92
<i>ETP fixes</i>	<i>22.82</i>	<i>2.07</i>	<i>9.98%</i>	<i>20.75</i>	<i>19.23</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.60</i>	<i>0.50</i>	<i>500.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>1.69</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le canton continuera de collaborer avec le canton de Vaud afin de **simplifier les conséquences administratives et financières des hospitalisations extra-cantoniales**, notamment pour les patients. A ce titre, une unité tarifaire entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) sera, si possible, maintenue lors des négociations annuelles avec les assureurs LAMal. Par ailleurs, le canton prévoit de se doter d'un logiciel plus moderne pour gérer les hospitalisations hors-canton, à l'instar de la plupart des autres cantons. Cet investissement améliorera la fluidité et la confidentialité des données et permettra de faire face à l'augmentation des flux inter-cantonaux sans nécessiter de personnel supplémentaire.

Suite au remboursement partiel des primes d'assurance payées en trop par les Genevois, le canton suivra attentivement l'évolution des réserves légales dans la comptabilité des assureurs, afin d'éviter que ce phénomène ne se répète. A ce titre, le Conseil d'Etat salue l'adoption de la nouvelle **Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie** (LSAMal), laquelle prévoit de refuser toute augmentation de prime donnant lieu à la création de réserves excessives.

Dans le domaine des autorisations de pratiquer, l'année 2017 sera marquée par la mise en vigueur de la modification du 20 mars 2015 de la **loi sur les professions médicales**. Les procédures cantonales d'octroi des autorisations seront adaptées pour les professions médicales universitaires. Cela induit deux modifications majeures quant à la pratique actuelle soit, la commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) contrôlera et inscrira dorénavant, dans le registre fédéral MedReg, tous les diplômes des professionnels. Puis, la maîtrise de la langue devra quant à elle être contrôlée par le canton lorsqu'il délivrera au praticien concerné une autorisation d'exercer à titre économique privé sous sa propre responsabilité, et par l'employeur dans les autres cas. Par ailleurs, une réflexion sur la liste des professions soumises au droit de pratiquer sera engagée et la création d'un nouveau registre cantonal des professions de santé sera lancée.

Justification des écarts

Le programme K02 connaît une hausse des charges de +220'989 F et des revenus de +91'540 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de l'augmentation des taux de cotisation 2016 de la CPEG, de la Caisse d'allocation familiale et de l'assurance perte de gain (APG).

Pour l'ensemble de la politique publique K "santé" (programmes K01, K02 et K03), les charges de personnel progressent de +612'223 F, principalement en raison des éléments suivants (*cette explication se retrouve également dans la justification des écarts des programmes K01 et K03*) :

- annuités accordées et effet de l'augmentation des taux CPEG (+268'000 F);
- retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+83'256 F);
- financement d'un agent spécialisé (0.8 ETP) pour une durée de 2 ans, par le biais d'une diminution des subventions accordées (+163'879 F). Cet engagement fait suite à l'internalisation d'actions de prévention liées aux problèmes du jeu excessif et de la consommation d'alcool, du tabac et des substances illégales;

K02 Régulation sanitaire (suite)

· ajustement neutre des charges de personnel (+97'088 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Cette variation est ventilée à raison de +197'941 F sur le programme K02 sur la base des clés de répartition appliquées aux services de la direction générale de la santé (DGS).

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

Pour l'ensemble de la politique publique K "santé" (programmes K01, K02 et K03), les charges de biens et services progressent de +1'023'646 F, principalement en raison des éléments suivants (*cette explication se retrouve également dans la justification des écarts des programmes K01 et K03*) :

· déploiement intermédiaire du projet "MonDossierMedical.ch" (e-Toile) en partenariat avec La Poste (+1'400'000 F). Pendant cette phase, de nouvelles fonctionnalités de la plateforme seront intégrées au service de base et le système sera consolidé pour permettre une meilleure exploitation par les patients et les médecins soignants. Le renforcement de cet outil est particulièrement utile pour la prise en charge des patients polymorbides et polymédiqués;

· internalisation des actions de prévention des problèmes liés à la consommation d'alcool, du tabac et de substances illégales ainsi qu'une légère hausse des ressources nécessaires aux expertises médicales (+79'000 F). Cette hausse de charges est financée par le biais d'une diminution des subventions accordées;

· ajustement neutre des charges de biens et services (-455'354 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Cette variation est ventilée à raison de +27'949 F sur le programme K02 sur la base des clés de répartition appliquées aux services de la direction générale de la santé (DGS).

Concernant les charges de transfert, on observe une légère variation (-29'000 F) découlant d'un transfert neutre entre les charges de transfert et les charges de biens et services.

Taxes

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

La progression des revenus (+91'540 F) s'explique par un ajustement neutre découlant de la modification des clés de répartition appliquées aux services de la direction générale de la santé (DGS).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	95%	95%	98%	95%	2019
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	95%	95%	82%	95%	2018
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						

K02 Régulation sanitaire (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	20%	20%	8.4%	20%	2018
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	90%	90%	90%
Indicateur 2.1	75%	75%	75%
Indicateur 3.1	80%	80%	80%
Indicateur 3.2	80%	80%	80%
Indicateur 3.3	10%	10%	10%
Indicateur 3.4	90%	90%	90%
Indicateur 4.1	95%	95%	95%

Notes :

Indicateur 3.1 : La notion de "visite" est scindée en 3 parties soit :

- La visite d'ouverture (pour une simple visite);
- La visite agencée (qui correspond à une visite plus approfondie);
- La visite inopinée (la visite est centrée sur un ou plusieurs éléments en particulier).

Indicateur 3.2 : Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une 1ère inspection. Elles doivent avoir lieu maximum 12 mois après la 1ère inspection.

Indicateur 3.4 : Nombre de plaintes sur les 5 dernières années

- En 2011 : **12**
- En 2012 : **5**
- En 2013 : **14**
- En 2014 : **14**
- En 2015 : **5**

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	25'067'866	-33'120	-0.1%	25'100'986	24'045'047
30 Charges de personnel	12'602'640	142'655	1.1%	12'459'985	12'182'140
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'093'540	77'123	3.8%	2'016'417	1'739'956
33 Amortissements du patrimoine administratif	272'972	66'358	32.1%	206'614	256'629
36 Charges de transfert	10'045'395	-295'855	-2.9%	10'341'250	9'805'932
39 Imputations internes	53'320	-23'400	-30.5%	76'720	60'389
REVENUS	5'286'909	-90'876	-1.7%	5'377'785	4'608'736
40 Revenus fiscaux	100'000	0	0.0%	100'000	94'813
41 Patentes et concessions	7'600	0	0.0%	7'600	2'300
42 Taxes	2'694'008	100'300	3.9%	2'593'708	2'525'554
43 Revenus divers	539'350	0	0.0%	539'350	205'700
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	1'930'577	-206'550	-9.7%	2'137'127	1'753'428
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	8'090
49 Imputations internes	15'375	15'375	-	-	18'851
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'780'957	-57'756	0.3%	-19'723'201	-19'436'311
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-349'832</i>	<i>173'685</i>	<i>-33.2%</i>	<i>-523'517</i>	<i>-386'406</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'389'399</i>	<i>88'636</i>	<i>-2.5%</i>	<i>-3'478'035</i>	<i>-3'329'025</i>
COÛT COMPLET	-23'520'188	204'564	-0.9%	-23'724'752	-23'151'742

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	84.51	-0.89	-1.04%	85.40	83.59
<i>ETP fixes</i>	<i>83.58</i>	<i>-1.69</i>	<i>-1.98%</i>	<i>85.27</i>	<i>83.07</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.14</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.14</i>	<i>0.52</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Au sein de la DGS, le service du pharmacien cantonal (SPhC) va orienter la surveillance du marché des produits chimiques sur les **biocides et les produits phytosanitaires**, régulièrement mis en cause compte tenu de leurs effets toxiques sur la santé. Il va également conduire une nouvelle campagne de contrôle des médicaments soumis à la loi fédérale sur les stupéfiants.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), quant à lui, devra mettre en œuvre en 2017 la **nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires** et ses ordonnances d'application. Cela représente un défi, notamment en ce qui concerne le respect des fréquences minimales d'inspection des entreprises et établissements publics produisant des denrées alimentaires. Le canton entend également renforcer les contrôles envers la sécurité des aliments et des objets usuels, ainsi que dans la lutte contre les fraudes. Dans ce but, il développera de nouveaux outils de détection rapide de recherche de contaminants biologiques ou chimiques et poursuivra sa collaboration proche avec ses homologues romands.

Sur le plan de la prévention, l'année 2017 sera marquée par l'élaboration du **Plan d'action cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP)**, qui traduira les priorités stratégiques du Concept cantonal PSP 2030 en mesures concrètes pour les années à venir. Parallèlement, le canton œuvrera au développement d'un programme co-financé par la fondation Promotion Santé Suisse, dans les domaines de la promotion de la santé mentale, de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique régulière en faveur des enfants, des jeunes et des personnes âgées. Enfin, un programme cantonal de dépistage du **cancer du côlon** va pouvoir être lancé en 2017 ajoutant ainsi un nouveau domaine à l'activité de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des objectifs évoqués ci-dessus, la direction générale de la santé mettra en œuvre les nouveaux **contrats de prestations quadri-annuels** dans les domaines :

- de la prévention et la lutte contre les addictions;
- de la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles;
- de la réduction des risques d'atteintes à la santé des usagers de drogue;
- de la promotion d'une alimentation saine et équilibrée.

Justification des écarts

Le programme K03 connaît une baisse des charges de -33'120 F et des revenus de -90'876 F.

Charges de personnel

Les écarts 2017 sur les charges de personnel sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de l'augmentation des taux de cotisation 2016 de la CPEG, de la Caisse d'allocation familiale et de l'assurance perte de gain (APG).

Pour l'ensemble de la politique publique K "santé" (programmes K01, K02 et K03), les charges de personnel progressent de +612'223 F, principalement en raison des éléments suivants (*cette explication se retrouve également dans la justification des écarts des programmes K01 et K02*) :

- annuités accordées et effet de l'augmentation des taux CPEG (+268'000 F);
- retrait des mesures d'économie 2016 relatives à la suppression de la prime de départ à la retraite et à l'engagement à -2 annuités (+83'256 F);
- financement d'agents spécialisés (0.8 ETP) pour une durée de 2 ans, par le biais d'une diminution des subventions accordées (+163'879 F). Ces engagements font suite à l'internalisation des actions de prévention liées aux problèmes du jeu excessif et de la consommation d'alcool, du tabac et des substances illégales;
- ajustement neutre des charges de personnel (+97'088 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Cette variation est ventilée à raison de +142'655 F pour le programme K03 sur la base des clés de répartition appliquées aux services de la direction générale de la santé (DGS).

Charges de biens et services

Les écarts 2017 sur les charges de biens et services sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés (hors reports budgétaires).

Pour l'ensemble de la politique publique K "santé" (programmes K01, K02 et K03), les charges de biens et services progressent de +1'023'646 F, principalement en raison des éléments suivants (*cette explication se retrouve également dans la justification des écarts des programmes K01 et K02*) :

- déploiement intermédiaire du projet "MonDossierMedical.ch" (e-Toile) en partenariat avec La Poste (+1'400'000 F). Pendant cette phase, de nouvelles fonctionnalités de la plateforme seront intégrées au service de base et le système sera consolidé pour permettre une meilleure exploitation par les patients et les médecins soignants. Le renforcement de cet outil est particulièrement utile pour la prise en charge des patients polymorbides et polymédiqués;

- internalisation des actions de prévention des problèmes liés à la consommation d'alcool, du tabac et de substances illégales ainsi qu'une légère hausse des ressources nécessaires aux expertises médicales (+79'000 F). Cette hausse de charges est financée par le biais d'une diminution des subventions accordées;

- ajustement neutre des charges de biens et services (-455'354 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

La hausse de +77'123 F constatée sur les charges de biens et services du programme K03 découle de l'application des clés de répartition.

Subventions aux collectivités et à des tiers

Les écarts 2017 sur les subventions sont calculés par rapport aux douzièmes provisoires. Ces derniers correspondent au budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires accordés ainsi que l'effet de la variation des taux de cotisation 2016 de la CPEG.

Ces charges baissent de -295'855 F, en raison des éléments suivants :

- diminution des subventions accordées dans le cadre de l'internalisation des actions de prévention liées aux problèmes du jeu excessif et de la consommation d'alcool, du tabac et de substances illégales (-177'000 F);

- application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-70'494 F);

- ajustement neutre des charges de transfert (-48'361 F) permettant d'adapter le projet de budget 2016 (base de construction du projet de budget 2017) au niveau des douzièmes provisoires (base de comparaison).

Autres charges

Les amortissements du patrimoine administratif et les facturations internes (+42'958 F).

Revenus

Les écarts 2017 sur les revenus sont calculés par rapport au projet de budget 2016 auquel sont ajoutés les amendements accordés par le Conseil d'Etat.

La baisse des revenus (-90'702 F) découle principalement, d'une part d'un ajustement des produits différés sur les fonds et financements spéciaux (-206'550 F) et d'autre part, d'une hausse du niveau des amendes du service des affaires vétérinaires (100'300 F).

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95%	94%	95%	2018
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	95%	95%	91%	95%	2018
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	<90	<90	69	<90	2018
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	<80	<80	48	<80	2018
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100%	100%	91%	100%	2018
4.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	100%	100%	98.7%	100%	2018
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	160	160	182	160	2018
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	85	85	85	85	2018
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	180	180	190	180	2018
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	90%	80%	74%	95%	2019
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	350	350	369	380	2020
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7'500	7'000	8'037	8'000	2020
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	95%	90%	84%	100%	2020
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	90%	90%	94.7%	95%	2018
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	95%	95%	97.2%	100%	2018
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	95%	95%	100%	100%	2018

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2017	2016	2015
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 1.2	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 3.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 4.1	90%	90%	90%
Indicateur 4.2	N/A	N/A	80%
Indicateur 4.3	80%	90%	90%
Indicateur 5.1	128	128	N/A
Indicateur 5.2	70	70	N/A
Indicateur 5.3	154	154	N/A
Indicateur 6.1	80%	70%	80%
Indicateur 6.2	300	300	300
Indicateur 6.3	6'500	6'000	6'000
Indicateur 6.4	80%	75%	80%
Indicateur 7.1	80%	80%	90%
Indicateur 7.2	90%	90%	90%
Indicateur 8.1	90%	90%	90%

Notes :

Indicateur 1.2 : Les laboratoires et les médecins ont l'obligation de déclarer certaines maladies dites à "déclaration obligatoire". Les médecins sont en outre tenus de remplir une déclaration complémentaire lorsque ces maladies sont diagnostiquées par un laboratoire.

Indicateur 2.1 : Il s'agit d'un monitoring des infections VIH. Un diagnostic peut être lié à une infection récente ou ancienne non-connue dans notre canton.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est un indicateur de monitoring.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur ne peut plus être renseigné car il n'y a plus de saisie des FIP (fiches d'interventions). Un projet informatique des HUG devrait remplacer ces saisies et permettre de mesurer à nouveau cet indicateur. Pour l'heure, le délai est inconnu.

Indicateurs 5.1 à 5.3 : Il n'y a pas d'amélioration sur le long terme car le service n'a aucune exigence légale sur le nombre d'inspections à effectuer et les prévoit en fonction de ses ressources/disponibilités.

Indicateur 6.1 : Il y a environ 2'500 à 3'000 inspections par an.

Indicateur 6.2 : 5.75 ETP pour 2017.

Indicateur 6.3 : L'objectif de cet indicateur repose sur 2 piliers :

1. Les contrôles à la production lors des inspections pour vérifier les bonnes pratiques d'hygiène. Le but est de pouvoir effectuer des prélèvements lors d'une inspection sur deux, soit tous les 3-4 ans au maximum. Ceci devrait à terme représenter près de 4'000 échantillons par an.
2. Les contrôles de produits à la vente. Il est actuellement reconnu que pour assurer la sécurité des consommateurs, il est nécessaire de contrôler 5 échantillons de denrées alimentaires / 10'000 habitants et 1 échantillon d'objets usuels / 10'000 habitants. Pour Genève, cela représente un nombre de 3'000 échantillons/an. Par ailleurs, il faut compter encore environ 1'000 échantillons par an effectués pour des demandes privées ou sur demande de la

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Confédération. Ces analyses sont facturées et génèrent des recettes importantes.

Au total, et à terme, l'objectif devrait plutôt être de 8'000 échantillons par an.

Indicateur 6.4 : A l'heure actuelle, il y a 191 entreprises dites sensibles.

Indicateur 7.1 : A ce jour, plus de 82 chiens sont astreints aux TMC (tests de maîtrise et de comportement des chiens) annuels. Il faut compter entre 120 et 150 autres évaluations sur les chiens mordeurs, les chiens avec une agressivité supérieure à la norme, les chiens des agents de sécurité qui ne sont plus en service et les chiens de la gendarmerie.

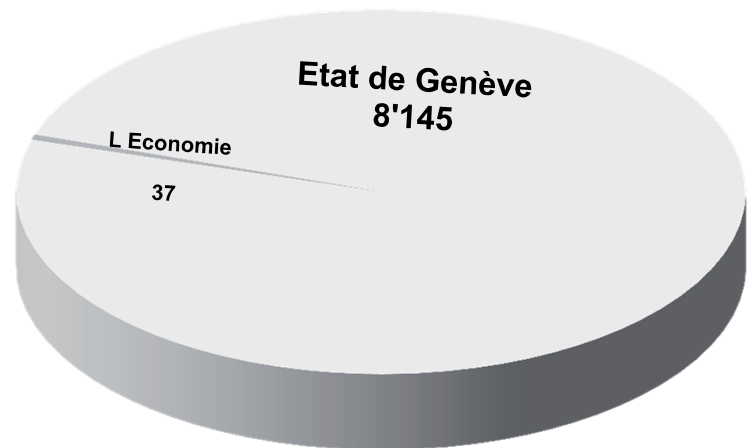
Indicateur 7.2 : En 2015, 254 cas de morsures et comportements dangereux ont été répertoriés par le service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV) (contre 224 cas en 2014). Globalement, entre 200 et 250 cas sont répertoriés chaque année.

Le taux ne peut pas être de 100%. Le 100% des dossiers est effectivement pris en considération par le SCAV, mais tous n'entraînent pas une procédure. Le pourcentage indiqué ne concerne que les dossiers menant à une procédure.

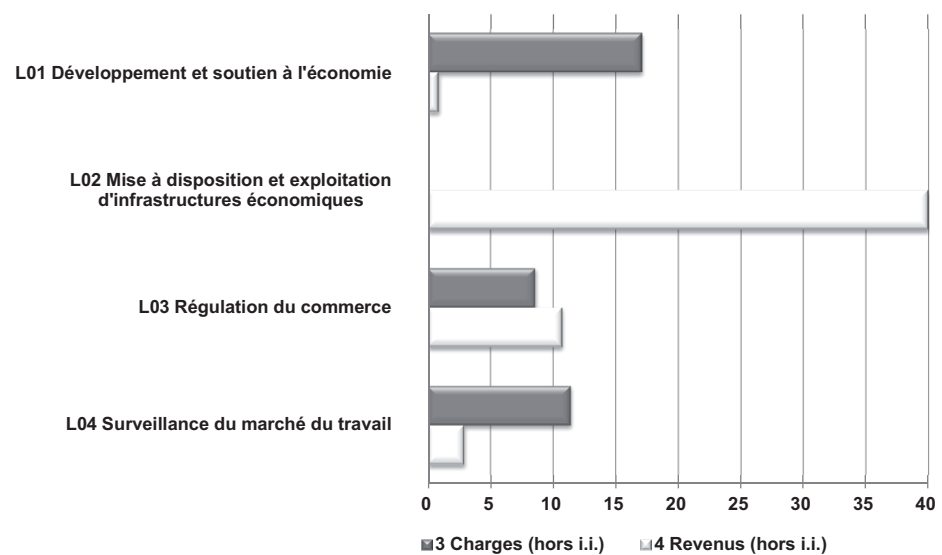
Indicateur 8.1 : En 2015, 3'348 animaux de rente (bovins, moutons, chèvres, porcs) et 1'076'866 volailles ont été abattus. Les abattages doivent se faire systématiquement sous contrôle d'un vétérinaire officiel du SCAV (obligation légale). Les contrôles doivent se faire ante-mortem (avant l'abattage) et post-mortem (après l'abattage) sur les carcasses.

L Economie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



L Économie

Synthèse des priorités

En matière économique, le canton de Genève connaît depuis quelques années une période particulièrement complexe avec au niveau international une période de crise continue depuis l'été 2007, crise dont la nature a fortement évolué au fil du temps.

L'acceptation de l'initiative "Contre l'immigration de masse", le 9 février 2014, l'abandon du taux plancher par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015, ainsi que les discussions et consultations en cours sur la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), sont autant de facteurs qui compliquent la capacité des entreprises à se projeter à moyen ou long terme.

Le canton de Genève, au vu de l'étroite imbrication de son économie dans les marchés mondiaux, est directement affecté par cette succession de défis et d'incertitudes.

Dans un tel contexte, afin de répondre en particulier à un sentiment d'incertitude et d'imprévisibilité, le Conseil d'Etat a présenté, en 2015, une stratégie économique cantonale, dévoilant les axes et objectifs prioritaires en la matière.

En 2017, le Conseil d'Etat s'emploiera à poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions qui découlent de ces objectifs stratégiques afin de valoriser un canton dynamique et prospère en misant notamment sur la durabilité de son économie, la défense de la diversité de son tissu économique, le développement de l'innovation ainsi que la valorisation du capital humain.

Le maintien de l'ouverture de Genève et de son dynamisme sur le plan régional et international continuera à être une priorité du Conseil d'Etat. A cet effet, les collaborations avec la promotion économique romande, le Greater Geneva Bern area (GGBa) et le Switzerland Global Enterprise (S-GE) seront renforcées afin d'améliorer l'efficacité des activités de promotion.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat poursuivra les actions destinées à soutenir la création et le maintien d'emplois locaux et à préserver les pôles économiques d'excellence en renforçant les capacités de mobilisation et d'assemblage des compétences présentes dans la région. A cet effet, la focalisation des activités des entités du dispositif de soutien aux entreprises sur leurs compétences clés et leurs missions de base, qui découle notamment de la mise en œuvre des nouveaux contrats de prestations 2016-2019 de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), de l'Office de promotion industrielle (OPI) et de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), se poursuivra. De plus le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts de renforcement du soutien à l'innovation au travers de la nouvelle politique régionale (NPR) et de son programme de mise en œuvre intercantonal.

L'ouverture du marché du travail doit s'accompagner de mesures de protection contre le risque de sous-enchère salariale et de concurrence déloyale. Le dispositif de surveillance du marché du travail sera renforcé par les activités de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) instituée par le contre-projet à l'initiative populaire cantonale 151 "Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale". De plus, le Conseil d'Etat intensifiera ses efforts de prévention en matière de lutte contre le travail au noir et de protection en matière de santé et de sécurité au travail.

En 2017, le Conseil d'Etat poursuivra également son engagement pour satisfaire les besoins du canton en main d'œuvre étrangère et maintenir les accords bilatéraux, dans le cadre des travaux de mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration.

Dans le domaine du contrôle des activités du commerce, la nouvelle législation et son règlement d'application concernant les conditions d'exploitation des cafés, restaurants et hôtels et l'organisation des divertissements publics est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Après une période transitoire de 12 mois, permettant aux établissements

de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions, l'année 2017 portera sur le déploiement du dispositif de contrôle.

Le Conseil d'Etat s'engage également en faveur d'une nouvelle réglementation concernant les transports privés de personnes avec, en 2015, le dépôt du projet de loi sur les taxis et les véhicules de transport avec chauffeur (LTVTC). Par ce projet de loi, le Conseil d'Etat entend concilier liberté de commerce, loyauté des affaires, sécurité des transports, standards de qualité, exigences d'usage du domaine public et protection sociale des travailleurs de ce secteur. Dans l'hypothèse de l'acceptation de ce projet de loi par le Grand Conseil et de son entrée en vigueur début 2017, le Conseil d'Etat procédera durant l'année 2017 à la mise en œuvre du nouveau dispositif réglementaire et du dispositif de contrôle y relatif.

Enfin, les entités autonomes telles que l'Aéroport international de Genève, Palexpo SA et les Ports Francs et entrepôts de Genève SA, constituent un outil indispensable pour la prospérité économique; le dynamisme du canton et de la région ainsi que pour le rayonnement de la Genève internationale. L'augmentation continue de la fréquentation de l'aéroport implique des investissements, réalisés directement par Genève Aéroport, tels que le projet Aile-Est actuellement en phase de réalisation. Le taux de remplissage des Ports Francs et entrepôts de Genève souligne sa capacité concurrentielle, notamment sur le marché de l'art. Dans ce domaine également, de nombreux investissements sont consentis directement par la société. Enfin, la multiplication des salons hébergés à Palexpo amène chaque année de nouveaux visiteurs à Genève, dans un secteur très concurrentiel, particulièrement après l'abolition du taux plancher avec l'euro.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 12èmes prov. en %	Compte 2015
CHARGES	17'128'062	-935'054	-5.2%	19'554'117
30 Charges de personnel	2'336'576	-87'906	-3.6%	2'282'473
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	370'554	-1'219'637	-76.7%	1'516'025
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'349	772	49.0%	1'577
36 Charges de transfert	14'417'733	370'867	2.6%	15'753'172
39 Imputations internes	850	850	-	870
REVENUS	868'977	-59	-0.0%	2'817'400
42 Taxes	548'897	-59	-0.0%	368'233
43 Revenus divers	320'080	0	0.0%	2'449'167
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'259'085	934'995	-5.4%	-16'736'717
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-23'044</i>	<i>4'778</i>	<i>-17.2%</i>	<i>-27'822</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-449'211</i>	<i>147'191</i>	<i>-24.7%</i>	<i>-394'989</i>
COÛT COMPLET	-16'731'340	1'086'963	-6.1%	-17'159'560

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 12èmes prov. en %	Compte 2015
TOTAL POSTES	13.55	-0.50	-3.56%	11.40
<i>ETP fixes</i>	<i>13.10</i>	<i>-0.50</i>	<i>-3.68%</i>	<i>11.40</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.45</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la promotion économique (SPEG), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), la Fondation Ecllosion et Genève Tourisme et Congrès.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les incertitudes liées à l'évolution des conditions-cadres influencent le développement économique du canton de Genève. Ainsi la réforme fiscale et la modification des conditions migratoires impactent l'attractivité de notre région. A ces éléments s'ajoutent la force du franc et les taux d'intérêts négatifs qui modèrent la croissance.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des objectifs de la stratégie économique cantonale, qui est un cadre dans lequel s'inscrit l'action du Conseil d'Etat, est une priorité. Ces objectifs visent non seulement à soutenir les pôles d'excellence du canton de Genève et l'innovation, mais également à favoriser le développement du capital humain et à explorer de nouveaux axes de croissance pour notre région. La stratégie économique identifie un important potentiel d'innovation pour l'économie genevoise dans les technologies numériques, dans le domaine des fintechs et dans celui de la sécurité informatique. Le Conseil d'Etat a défini une stratégie numérique qui vise notamment à accompagner les entreprises dans cette révolution technologique et à mettre en place des infrastructures adéquates.

Autres projets d'importance stratégique

S'agissant de la promotion économique exogène, le service de la promotion économique de Genève (SPEG) se concentre sur les secteurs clés de l'économie genevoise. Ainsi, les actions de prospection se font de manière ciblée par domaines dans des zones géographiques appropriées et reconnues afin de renforcer la dimension qualitative des implantations. Dans le but d'améliorer l'efficacité des activités de promotion, le SPEG renforce sa collaboration avec l'organe de promotion économique régionale, le Greater Geneva Bern area (GGBa) et l'organe de promotion économique suisse, le Switzerland Global Enterprise (S-GE).

S'agissant de la promotion économique endogène, un effort est réalisé dans le soutien à l'innovation notamment en développant la collaboration entre le dispositif de soutien cantonal et le programme de mise en œuvre intercantonal (PMO) de la nouvelle politique régionale (NPR). Ainsi, le canton de Genève participe pleinement aux efforts réalisés par les cantons de Suisse occidentale pour la mise en œuvre du système régional d'innovation. Cette collaboration permettra de renforcer le dispositif de soutien au travers de la mise en réseau des compétences.

Justification des écarts

La diminution de -87'906 F sur la nature 30 "Charges de personnel" est principalement due à la réduction de -0,5 ETP dans le cadre de l'application de la mesure du Conseil d'Etat visant à une réduction de -5 % sur les charges de personnel.

La diminution de -1'219'637 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges" est principalement due aux éléments suivants :

- mise en conformité avec le plan comptable de l'Etat pour les montants liés aux concordats intercantonaux. Ainsi, un montant de 1'297'000 F regroupant les dépenses en lien avec le Greater Geneva Berne Area (GGBA), la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) et Switzerland Global Enterprise (S-GE) figurera dès 2017 en nature 36 "Charges de transfert";
- transfert en provenance du département Présidentiel d'une cotisation intercantonale relative au domaine de l'économie (+79'000 F).

L'augmentation de +370'867 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due aux éléments suivants :

- transfert de la nature 31 des montants liés aux concordats intercantonaux (+1'297'000 F);
- application de la mesure du Conseil d'Etat relative à la révision de la stratégie de la politique de soutien à l'économie (-800'000 F);
- réduction de 1 % des indemnités monétaires et aides financières selon décision du Conseil d'Etat (-71'924 F);
- suppression de l'aide financière à la Fondation La Muse pour la Créativité Entrepreneuriale (-75'000 F);
- variation des amortissements sur la subvention d'investissement en faveur de la fondation Ecllosion (+20'791 F).

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création d'entreprises et faciliter le développement des entreprises locales (endogène)						
1.1 Nombre d'actions du SPEG favorisant la création d'entreprises	Efficacité	25	25	N/A	35	2021
1.2 Nombre d'entreprises ayant reçu une prestation de promotion économique de la part d'un organisme de soutien cantonal (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI) ou intercantonal (Platinn, Alliance)	Efficacité	200	200	N/A	250	2021
2. Inciter les entreprises étrangères à s'implanter (exogène)						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services du service de la promotion économique (SPEG) et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBA)	Efficacité	30	30	N/A	35	2021
2.2 Nombre d'emplois concernés par l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG et/ou du GGBA (projection à 3 ans au moment de l'implantation)	Efficacité	100	100	N/A	150	2021
3. Promouvoir l'excellence du tissu économique et soutenir le développement des entreprises						
3.1 Nombre d'actions de promotion économique avec implication forte du SPEG	Efficacité	10	10	N/A	15	2021
3.2 Nombre d'entreprises et/ou projets suivis par le SPEG (endogène et exogène)	Efficacité	800	800	N/A	850	2021

Commentaires

Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2016, l'ensemble des objectifs et indicateurs ont été revus pour le programme L01 "Développement et soutien à l'économie".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et les événements ponctuels.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Ecllosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem et de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG et du GGBA relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et/ou du GGBA et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'une des activités du SPEG relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Ces actions comprennent l'organisation d'un stand durant des salons professionnels, le soutien de différents événements, l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
REVENUS	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	37'265'923
44 Revenus financiers	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	37'265'923
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	37'265'923
Coût des prestations de moyens	-	-	-	-	-6'755'274
COÛT COMPLET	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	30'510'649

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena et Ports francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par le secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie en collaboration avec les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat entend préserver la mission de service public de l'aéroport international de Genève (AIG) et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales, notamment à travers la réalisation des objectifs fixés dans la convention entre l'Etat de Genève et Genève Aéroport. Le projet de l'Aile-Est en est à sa phase de construction et se poursuit de manière satisfaisante. Les recommandations édictées par la Cour des comptes seront mises en œuvre. En parallèle, la fiche PSIA (Plan Sectoriel d'Infrastructure Aéronautique), équivalent d'un plan directeur cantonal en matière d'aviation, fait l'objet de discussions avec les autorités fédérales avant la phase de consultation publique en 2017. L'année 2017 verra également la mise en œuvre des nouvelles règles de transparence et de suivi aux Ports Francs, faisant suite au transfert d'actifs en 2016. En particulier, la traçabilité des propriétaires et ayant droit sera améliorée par la mise en place de nouvelles procédures et la sécurité physique du site sera renforcée.

Autres projets d'importance stratégique

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Paexpo S.A. poursuivra en 2017 la construction d'un hôtel d'environ 200 chambres sur le site même du bâtiment principal. Répondant à un besoin avéré, particulièrement en raison de son immédiate proximité, cet hôtel viendra compléter l'offre à disposition des visiteurs des différents salons organisés chaque année.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	145	135-145	139	135-145	2018
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	97 %	97 %	97,4 %	97 %	2018
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Paexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	52 %	49 %	48 %	52 %	2018
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Paexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	390	390	356	390	2018
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	35 %	35 %	31,5 %	35 %	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Paexpo SA.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Paexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Paexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Aréna. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 12èmes prov. en %	Compte 2015
CHARGES	8'649'599	1'109'225	14.7%	24'174'827
30 Charges de personnel	7'711'557	1'056'053	15.9%	6'612'409
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	328'133	52'240	18.9%	16'946'019
33 Amortissements du patrimoine administratif	33'309	7'732	30.2%	25'577
36 Charges de transfert	549'000	0	0.0%	550'122
39 Imputations internes	27'600	-6'800	-19.8%	40'700
REVENUS	10'737'057	329'779	3.2%	10'263'322
42 Taxes	10'214'057	-165'221	-1.6%	10'229'664
43 Revenus divers	28'000	0	0.0%	31'996
46 Revenus de transferts	494'000	494'000	-	-
49 Imputations internes	1'000	1'000	-	1'662
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'087'458	-779'446	-27.2%	-13'911'504
<i>Coût d'état-major</i>	-76'053	321	-0.4%	-80'696
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'887'420	-196'570	11.6%	-1'742'590
COÛT COMPLET	123'985	-975'694	-88.7%	-15'734'790

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 12èmes prov. en %	Compte 2015
TOTAL POSTES	58.55	7.70	15.14%	48.30
<i>ETP fixes</i>	56.30	7.70	15.84%	45.30
<i>ETP auxiliaires</i>	2.25	0.00	0.00%	3.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle de ces activités et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce (SCOM) et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le canton de Genève connaît une économie fortement diversifiée. Dans ce contexte, la surveillance des activités de commerce participe à la mise en œuvre de conditions cadres favorisant la saine concurrence et contribue ainsi à la consolidation des bases de la prospérité du canton.

La nouvelle LRDBHD (loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Après une période transitoire de 12 mois, permettant aux établissements de restauration, d'hôtellerie et de divertissement public de se mettre en conformité par rapport au nouveau dispositif applicable, l'année 2017 portera sur le déploiement du dispositif de contrôle. Un nouveau dispositif de sanction permettra de poursuivre plus efficacement les moutons noirs du secteur. Dans ce contexte, la nouvelle commission consultative LRDBHD, réunissant l'Etat et les partenaires sociaux, sera étroitement associée à l'établissement des critères permettant de présumer le non-respect des conditions de travail en usage.

Dans l'hypothèse de l'acceptation du projet de loi sur les taxis et les véhicules de transport avec chauffeur (LTVTC) par le Grand Conseil et de son entrée en vigueur début 2017, l'année 2017 sera également consacrée à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif réglementaire et du dispositif de contrôle y relatif.

Autres projets d'importance stratégique

L'intégration du service du commerce et du registre du commerce à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) permet désormais de piloter toutes les actions de régulation économique au sein du même office.

Afin d'optimiser la cohérence des actions du SCom et sa capacité d'agir contre les établissements multi-dysfonctionnels, le secteur de lutte contre le travail au noir a été intégré au SCom. Cette nouvelle organisation permettra non seulement de renforcer les synergies entre les inspecteurs du commerce et des inspecteurs travail au noir, mais également d'intégrer les infractions en matière de travail au noir dans l'analyse de l'honorabilité d'un exploitant ou propriétaire d'un établissement public. L'année 2017 verra ainsi la mise en place d'une véritable équipe d'accueil du SCom et le renforcement de son secteur d'autorisations, ceci dans l'objectif de pouvoir répondre, de manière efficace, aux besoins des usagers.

Justification des écarts

L'augmentation de +1'056'053 F sur la nature 30 "Charges de personnel" est due aux éléments suivants :

- transfert en provenance du programme L04 "Surveillance du marché du travail" de 6,9 ETP du secteur de lutte contre le travail au noir;
- augmentation de +0,8 ETP résultant de transferts neutres au sein du département.

L'augmentation de +52'240 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due principalement au transfert du budget du secteur de lutte contre le travail au noir en provenance du programme L04 "Surveillance du marché du travail".

La diminution de -165'221 F sur la nature 42 "Taxes" est due à la diminution de volume des émoluments du Registre du commerce.

L'augmentation de +494'000 F sur la nature 46 "Revenus de transferts" est due au transfert du budget du secteur de lutte contre le travail au noir en provenance du programme L04 "Surveillance du marché du travail".

L03 Régulation du commerce (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions LRDBH prises dans les 30 jours	Efficacité	30 %	N/A	N/A	40 %	2018
2. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
2.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	10 %	10 %	10.02 %	10 %	2018
2.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	25 %	25 %	34.17 %	30 %	2018
2.3 Taux de contrôle des taxis et limousines	Efficacité	10 %	N/A	N/A	10 %	2018
3. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale						
3.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	80 %	75 %	90 %	85 %	2018
4. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le Registre du commerce						
4.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloquées par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	<=2 %	<=2 %	1,38 %	<=2 %	2018
4.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	Niveau 5 sur 6	Niveau 5 sur 6	N/A	Niveau 5 sur 6	2018
4.3 Niveau de satisfaction des entreprises consultées par les Chambres de commerce	Qualité	>=90 %	>=90 %	92 %	>=90 %	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est modifié pour 2017. Le délai légal de traitement des autorisations est à 60 jours et le Service du commerce (SCom) ne peut que le respecter. Dans l'objectif de faciliter les activités économiques, il ne convient donc pas de mesurer le respect du délai légal, mais de viser à raccourcir ce délai en faveur d'une accélération des procédures. L'objectif 2017 est donc que 30% des autorisations soient délivrées en 30 jours. L'objectif pour 2018 est de monter cet indicateur à 40%.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Scom pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Suite à une mise à jour du Registre des Entreprises Genevoises (REG), le périmètre de contrôle du secteur inspectorat est passé de 7'000 à 10'000 magasins. L'inspection porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et en particulier sur la vérification des heures d'ouverture (LHOM), sur l'affichage des prix (OIP) et l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF). Un nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scom a été défini en 2016, avec l'objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux. Il en résulte que le nombre d'établissements contrôlés est diminué, mais que la qualité et l'impact des contrôles sont augmentés. La valeur cible a par conséquent été adaptée dès 2016.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Scom pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conformément à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement). Un nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scom a été défini, avec l'objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux. Il en résulte que le nombre d'établissements contrôlés sera diminué, mais la qualité et l'impact des contrôles augmentés. La valeur cible a par conséquent été adaptée dès 2016.

L03 Régulation du commerce (suite)

Indicateur 2.3 : Cet indicateur est modifié pour 2017. Le décompte des jours de contrôles ne permettant pas de refléter correctement l'effet des contrôles sur la qualité des services des transporteurs, l'indicateur est désormais basé sur le taux de véhicules contrôlés. Les transporteurs étrangers (taxis frontaliers, limousines étrangères) sont exclus de ce taux car ces contrôles se font dans le cadre de campagnes spécifiques.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Scm. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC) en tenant compte des inscriptions refusées par l'Office fédéral à Berne et des rectifications publiées suite à une erreur.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) dans un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale), envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois au moment du contrôle. Cette enquête est effectuée tous les deux ans, la prochaine étant prévue en 2018.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur de satisfaction est fourni tous les 2 ans par une enquête menée par les Chambres de commerce de Suisse latine au sujet de la compétitivité des administrations cantonales. Pour 2014, le taux a été publié en avril 2015 et il est de 92 %. Pour 2016, le taux sera publié en 2017 et l'objectif est d'atteindre un chiffre au dessus de 90 %.

L04 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
		en %		
CHARGES	11'435'973	1'599'108	16.3%	9'168'259
30 Charges de personnel	10'857'659	1'531'273	16.4%	8'839'085
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	381'991	-117'900	-23.6%	321'329
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'723	1'135	43.9%	2'588
36 Charges de transfert	187'200	187'200	-	-
39 Imputations internes	5'400	-2'600	-32.5%	5'257
REVENUS	2'912'667	-532'637	-15.5%	2'941'934
42 Taxes	1'406'609	-39'537	-2.7%	1'120'006
43 Revenus divers	-	-	-	2'660
46 Revenus de transferts	1'505'158	-494'000	-24.7%	1'818'368
49 Imputations internes	900	900	-	900
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'523'306	-2'131'745	33.4%	-6'226'325
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-107'080</i>	<i>-56</i>	<i>0.1%</i>	<i>-107'869</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'920'591</i>	<i>33'546</i>	<i>-1.7%</i>	<i>-1'949'053</i>
COÛT COMPLET	-10'550'977	-2'098'255	24.8%	-8'283'247

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
		en %		
TOTAL POSTES	71.70	3.10	4.52%	66.70
<i>ETP fixes</i>	<i>70.20</i>	<i>3.10</i>	<i>4.62%</i>	<i>62.90</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.80</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient la prestation suivante :

L04.01 Surveillance du marché du travail.

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et justifications des écarts

Réalisation du programme de législature

Le canton de Genève applique de manière rigoureuse et proactive l'ensemble du dispositif légal lié à la surveillance et au contrôle du marché du travail, à la protection de la santé et de la sécurité au travail et à la lutte contre le travail au noir.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'engage, avec conviction, en faveur du partenariat social. Le Conseil d'Etat est convaincu de la nécessité d'optimiser et de renforcer encore les mesures d'accompagnement. C'est en combattant, de manière résolue, la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale, que l'ouverture et la flexibilité de notre marché du travail pourront être préservées.

Le Conseil d'Etat s'engage en particulier pour une modification de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT) afin de rendre possible, à l'avenir, en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée, non seulement l'extension facilitée des dispositions en matière de salaire et de contrôle, mais également celles qui touchent à la réglementation du temps de travail, du repos et des vacances. Une telle modification permettrait de donner davantage de flexibilité aux partenaires sociaux pour négocier des solutions globales dans des secteurs à risque de sous-enchère.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2017 sera également consacrée à la mise en œuvre du renforcement du dispositif genevois de contrôle du marché du travail. L'inspection paritaire des entreprises (IPE), nouvelle instance de contrôle confiée aux partenaires sociaux, a commencé son activité en été 2016. Elle déploiera pleinement ses actions en 2017 et permettra ainsi de renforcer la détection de situations problématiques, de procéder à des contrôles et de mener des procédures de mise en conformité. En parallèle, un renforcement du service de l'inspection du travail de l'OCIRT sera opéré en 2017. Il permettra de coordonner les actions de contrôles entre l'IPE et l'OCIRT et de conduire les procédures de sanctions relatives aux dossiers transmis par l'IPE.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration, le Conseil d'Etat veillera à limiter au maximum les contrôles a priori et à permettre aux entreprises de bénéficier d'une procédure optimale de délivrance des autorisations de travail.

Justification des écarts

L'augmentation de +1'531'273 F sur la nature 30 "Charges de personnel" est due aux éléments suivants :

- augmentation de +11 ETP et du budget des jetons de présence dans le cadre de la mise en application du contreprojet à l'IN151;
- transfert de 6,9 ETP du secteur de lutte contre le travail au noir sur le programme L03 "Régulation du commerce";
- diminution de -1 ETP dans le cadre de l'application de la mesure du Conseil d'Etat visant une réduction de -5% des charges de personnel.

La diminution de -117'900 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est principalement due aux éléments suivants :

- transfert sur le programme L03 "Régulation du commerce" du budget lié au secteur de lutte contre le travail au noir (-52'240 F);
- économie de -50'000 F dans le cadre des mesures prises par le Conseil d'Etat.

L'augmentation de +187'200 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due à l'aide financière en faveur de l'Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement (APMA) dans le cadre de l'application du contreprojet à l'IN151.

La diminution de -494'000 F sur la nature 46 "Revenus de transfert" est due au transfert sur le programme L03 "Régulation du commerce" du budget lié au secteur de lutte contre le travail au noir.

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1600	1600	2132	1600	2018
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	128	128	194	128	2018
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	5 %	5 %	4.41 %	5 %	2018
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	350	400	330	350	2018
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	73	80	68.7	73	2018
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	max. 21	max. 21	16.5	max 21.	2018
4. Faire respecter les dispositions légales en matière de prévention d'accidents et de sécurité au travail (application LAA)						
4.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du CFST en lien avec la LAA (codes CFST 13 + 10 + 11)	Efficacité	1200	1200	N/A	1200	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôles en matière de conditions de travail d'entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le SECO. Depuis 2016, ce contrat de prestations prévoit l'augmentation du nombre de contrôles à 1'600 par année (1'100 jusqu'en 2015). Le SECO a par conséquent également augmenté sa participation au financement de postes d'inspecteurs et personnel spécialisé (12.5 ETP financés à 50%). Dans le cadre de la mise en œuvre du contre-projet à l'IN 151, le nombre d'inspecteurs est augmenté en 2016 et 2017 de 4 unités. Le nombre de contrôles sera par conséquent également augmenté. Toutefois le contrat de prestations avec le SECO est fixé à 1'600 contrôles et reste l'objectif officiel pour le canton de Genève. Il convient par ailleurs de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier, de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur et personnel spécialisé.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La réitération ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que celle constatée lors du contrôle précédent. De plus, le périmètre des entreprises contrôlées est différent chaque année.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité en matière de contrôles du travail au noir pour les entreprises genevoises, suisses ou étrangères. L'objectif pour 2017 et la cible à long terme tiennent compte d'un nombre croissant de difficultés administratives qui augmentent la durée des enquêtes et réduisent le nombre de cas traités.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur (4,8 ETP). Il est adapté en fonction de l'indicateur 2.1.

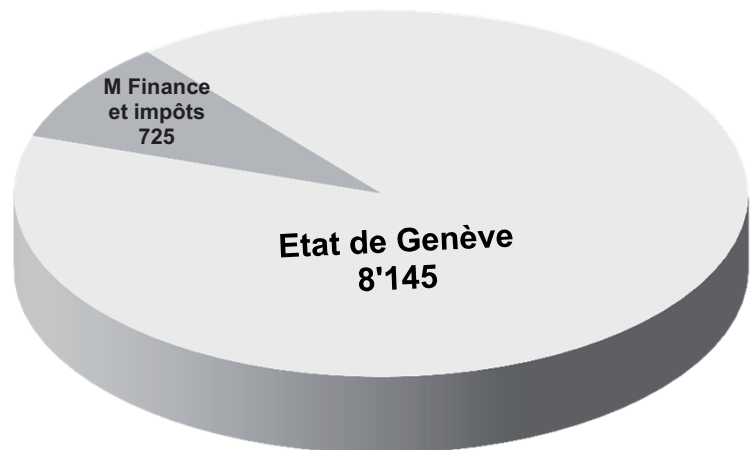
L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle d'expédition de la décision. Le nombre de 21 jours en moyenne, soit 3 semaines, est la durée de traitement maximum pour une prestation optimale aux entreprises.

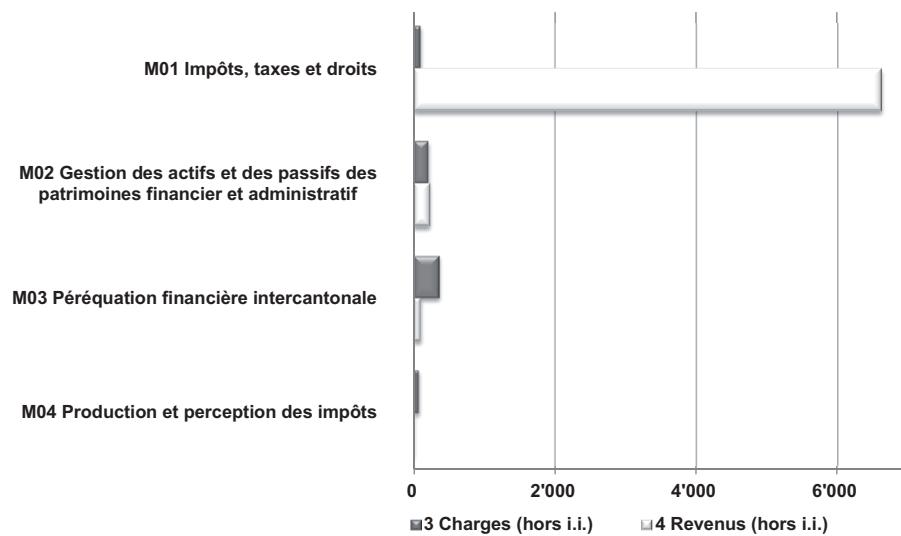
Indicateur 4.1 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la LAA (notamment concernant l'application de la directive MSST, la prévention d'accidents et de maladies professionnels et la sécurité au travail) et les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

M Finance et impôts

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finance et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Sur le plan stratégique, la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a été adoptée par les Chambres fédérales le 17 juin 2016. Le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil, à l'automne 2016, le projet de loi de mise en œuvre de la RIE III à l'échelle cantonale. La stratégie du Conseil d'État se veut un ensemble équilibré en faveur de la prospérité de notre canton. Elle vise en priorité à maintenir les emplois et à préserver la cohésion sociale ; elle doit permettre de maintenir la capacité concurrentielle de Genève au niveau international et d'offrir aux entreprises des conditions cohérentes au niveau lémanique.

Le projet de budget 2017 prévoit une hausse des revenus du programme M01 de 102 millions de francs par rapport au budget 2016. Cette hausse tient compte de différentes mesures du Conseil d'Etat. Sans tenir compte de l'effet des mesures proposées par le Conseil d'Etat, la hausse se limite à 86 millions de francs.

Les revenus des personnes physiques sont en baisse de 105 millions (-2,5%). Cette dégradation est essentiellement due à l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune dont la prévision repose principalement sur les pronostics de croissance établis par le GPE (Groupe de perspectives économiques) et sur les statistiques bancaires et économiques de la banque nationale suisse (BNS). Ce recul s'explique par une surestimation des recettes prévues dans le budget 2016, générant un effet de base. Les mesures fiscales retenues par le Conseil d'Etat dans son projet de budget concernent, d'une part, l'instauration d'un plafond en matière de déductibilité des frais de déplacement professionnels effectifs. Cette mesure évaluée à 28 millions de francs, déjà présente dans le budget 2016, sera soumise à la votation populaire le 25 septembre 2016. Il s'agit d'autre part d'instaurer une transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'administration fiscale cantonale (mesure évaluée à 16 millions de francs).

Les revenus des personnes morales progressent de 162 millions de francs, grâce aux impôts cantonaux et à la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD). Ces prévisions sont déterminées en exploitant les réponses au questionnaire envoyé en janvier 2016 aux entreprises les plus importantes du canton. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2015 et 2016. Une nouvelle enquête sera effectuée selon le calendrier habituel, courant octobre.

Le montant des intérêts passifs de la dette est en baisse et s'élève à 186 millions (-16 millions par rapport au budget 2016 et -27 millions par rapport aux comptes 2015), en raison du niveau favorable des taux d'intérêts.

S'agissant de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale augmente de 13 millions pour le canton de Genève en 2017 (-11 millions en 2016). Elle s'élève à 258 millions, soit 554 francs par habitant.

En termes opérationnels enfin, l'administration fiscale cantonale va s'adapter aux divers changements dictés par la Confédération, tels que l'échange spontané de renseignements, la mise en place de la RIE III, ainsi que l'organisation qui découlera des nouvelles dispositions relatives à l'impôt à la source. Simultanément, elle mettra en œuvre plusieurs actions pour améliorer encore ses relations avec les administrés dans le sens souhaité par la Cour des comptes.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 12èmes prov. en %	Compte 2015
CHARGES	92'950'000	1'650'000	1.8%	88'986'743
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	92'950'000	1'650'000	1.8%	88'986'743
REVENUS	6'619'999'713	102'396'970	1.6%	6'551'772'777
40 Revenus fiscaux	6'108'213'713	46'425'000	0.8%	6'045'900'608
42 Taxes	51'650'000	1'606'970	3.2%	51'556'292
43 Revenus divers	-	-	-	39'294'059
46 Revenus de transferts	460'136'000	54'365'000	13.4%	415'021'818
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'527'049'713	100'746'970	1.6%	6'462'786'034
COÛT COMPLET	6'527'049'713	100'746'970	1.6%	6'462'786'034

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 12èmes prov. en %	Compte 2015
--	--------------	-------------------------------	-------------------------------------	-------------

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DETA :

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE :

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme M04.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes Morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un accord entre l'Union européenne (UE) et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Les travaux concernant la fiscalité immobilière se sont poursuivis en 2016. Faisant usage des compétences que lui a conférées la loi visant à préparer la ré-estimation du parc immobilier non locatif selon les principes du droit fédéral harmonisé, l'administration fiscale cantonale a achevé, durant le premier trimestre 2015, la récolte des données nécessaires à l'estimation des immeubles concernés. Elle a ensuite procédé, courant 2016, à la ré-estimation selon la méthode appliquée dans le canton de Zurich, exceptions faites des immeubles en PPE, lesquels sont estimés selon une méthode ad hoc, mieux adaptée à la réalité genevoise. La détermination de la nature des mesures de compensation qui devront être mises en place afin d'assurer une certaine neutralité des recettes fiscales est en cours d'élaboration, en concertation avec les milieux intéressés. En tout état de cause, l'entrée en vigueur des nouvelles valeurs fiscales ne pourra intervenir qu'après adoption d'une loi y relative par le Grand Conseil. Un projet dans ce sens sera déposé par le Conseil d'Etat le moment venu. S'agissant des projets de loi relatifs aux droits d'enregistrement et de timbre, aux bénéfiques et gains immobiliers et à l'imposition des successions et des donations, leur dépôt n'est pas encore planifié.

Avec l'adoption par les Chambres fédérales, en juin 2016, de la loi relative à la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), une étape importante a été franchie dans le règlement du différend opposant la Suisse et l'UE depuis 2007 au sujet des statuts fiscaux cantonaux. Globalement, la loi ainsi votée par le Parlement fédéral, qui ne retient pas toutes les mesures initialement proposées par le Conseil fédéral, pourrait faire l'objet d'un référendum au cours du premier semestre 2017. Dès le printemps 2016, lorsque les contours de la nouvelle loi fédérale se sont précisés, le Conseil d'Etat a mis en place une Table ronde qui a rassemblé, autour d'une délégation composée de trois membres de l'exécutif, les groupes politiques représentés au Grand Conseil, les communes, la Ville de Genève, ainsi que les milieux syndicaux et patronaux. Dans ce cadre, les participants ont pu analyser et commenter en toute transparence les différents volets de la réforme, leur impact et les mesures d'accompagnement envisagées, notamment l'effort attendu des entreprises pour participer au financement de prestations à la population. Les axes stratégiques retenus par le Conseil d'Etat au terme des travaux de cette Table ronde, ont été soumis, pour consultation, aux entités ayant participé auxdits travaux, afin de leur permettre de se déterminer formellement à leur sujet. L'entrée en vigueur de la RIE III ne devrait toutefois pas intervenir avant 2019 au plus tôt.

Le 17 juin 2015, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi visant à limiter à 500 francs la déduction fiscale pour les frais de déplacement des contribuables exerçant une activité lucrative dépendante. Ce projet de loi s'inscrivait dans le cadre du train de mesures sur les charges et les revenus du canton pour le budget 2016. Il devait permettre d'augmenter les recettes fiscales annuelles de quelques 28 millions de francs dès l'année civile 2016. Ce projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 17 décembre 2015 (loi 11685). Toutefois, en raison du dépôt d'un référendum, son entrée en vigueur dépendra de l'issue de la votation populaire cantonale. La date de cette votation est fixée au 25 septembre 2016.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

M01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme M01 augmentent de 102 millions de francs (+1.6%) par rapport au budget 2016. Cette hausse est due aux revenus des transferts (nature 46) et aux revenus fiscaux (nature 40) qui progressent respectivement de 54 millions (+13.4%) et de 46 millions (+0.8%). Les taxes quant à elles augmentent de 2 millions (+3.2%).

Le Conseil d'Etat a inclus deux mesures fiscales affectant l'impôt des personnes physiques dans son projet de budget. Elles concernent l'instauration d'un plafond en matière de déductibilité des frais de déplacement professionnels effectifs (mesure évaluée à 28 millions de francs et déjà présente dans le budget 2016) et à imposer aux employeurs d'adresser de manière systématique à l'administration fiscale cantonale les certificats de salaires annuels de leurs employé-e-s (mesure évaluée à 16 millions de francs). De plus, sur demande du Grand-Conseil (Motion 2317), 5 contrôleurs fiscaux supplémentaires sont inscrits au projet de budget. Les recettes fiscales induites sont évaluées à 10 millions de francs et sont réparties dans les prestations ci-dessous.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Les charges du programme M01 augmentent de 2 millions (+1.8%) en raison de l'augmentation des créances irrécouvrables.

M01.01 Impôts des personnes physiques

Les revenus de cette prestation diminuent de 105 millions (-2.5%).

La baisse de revenus fiscaux explique l'essentiel de cette diminution. Ces derniers reculent de 97 millions de francs (-2.5%). L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune sont inférieurs au budget 2016 de 77 millions (-2.4%) et de 36 millions (-5.0%). Le constat est identique avec les revenus de transferts (-10 millions; -4.9%). Cette situation n'est pas due à une dégradation des prévisions conjoncturelles, mais s'explique par un effet de base généré par une surestimation probable des prévisions effectuées l'an dernier.

Les taxes, composées principalement des revenus de perception pour les communes, augmentent d'un million de francs (+3.0%).

Les charges, qui sont essentiellement composées de créances irrécouvrables, augmentent de 1 million (+1.8%).

M01.02 Impôts des personnes morales

Les revenus de cette prestation affichent une progression de 162 millions de francs (+9.7%). L'augmentation concerne essentiellement les revenus fiscaux (+102 millions; +6.9%) et les revenus de transferts (+60 millions; +34.6%) qui sont évalués sur la base des indications qui ont été fournies en janvier 2016 par un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes du canton, sur l'évolution probable de leur bénéfice. La progression de l'impôt des personnes morales n'est pas liée à une amélioration des perspectives. Elle résulte d'une augmentation des recettes fiscales effectivement enregistrées pour l'année 2014, qui servent de point de départ à la projection. En effet, contrairement à l'impôt des personnes physiques, celui des personnes morales s'est révélé plus élevé que ce qui été prévu l'an dernier.

Les taxes ainsi que les charges restent stables (augmentation de moins d'un million).

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects, qui concernent les impôts liés à l'immobilier, les droits de successions et donations, l'impôt sur les casinos et la part cantonale à l'impôt anticipé, augmentent de 42 millions par rapport au budget 2016 (+7.1%). La hausse est particulièrement marquée pour l'impôt immobilier complémentaire (+25 millions; +13.5%) et pour les droits de successions (+10 millions; +11.1%).

Les charges, qui couvrent les créances irrécouvrables, sont stables par rapport au budget 2016.

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de cette prestation, en lien avec la taxe personnelle, l'impôt sur les véhicules, l'impôt sur les chiens et la taxe d'exemption de servir, affichent une hausse de 4 millions de francs (+3.1%). L'augmentation est imputable, pour l'essentiel, à l'impôt sur les véhicules.

Les charges sont stables.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016
		en F	en %	
CHARGES	79'095'305	1'408'605	1.8%	77'686'700
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	79'095'305	1'408'605	1.8%	77'686'700
REVENUS	4'037'950'000	-105'325'000	-2.5%	4'143'275'000
40 Revenus fiscaux	3'810'300'000	-96'620'000	-2.5%	3'906'920'000
42 Taxes	38'250'000	1'125'000	3.0%	37'125'000
46 Revenus de transferts	189'400'000	-9'830'000	-4.9%	199'230'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'958'854'695	-106'733'605	-2.6%	4'065'588'300

M01.02 Impôts directs Personnes Morales	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016
		en F	en %	
CHARGES	12'693'050	226'050	1.8%	12'467'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'693'050	226'050	1.8%	12'467'000
REVENUS	1'825'550'000	161'875'000	9.7%	1'663'675'000
40 Revenus fiscaux	1'580'000'000	101'700'000	6.9%	1'478'300'000
42 Taxes	12'750'000	375'000	3.0%	12'375'000
46 Revenus de transferts	232'800'000	59'800'000	34.6%	173'000'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'812'856'950	161'648'950	9.8%	1'651'208'000

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016
		en F	en %	
CHARGES	435'455	7'755	1.8%	427'700
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	435'455	7'755	1.8%	427'700
REVENUS	631'781'000	42'040'000	7.1%	589'741'000
40 Revenus fiscaux	595'545'000	37'645'000	6.7%	557'900'000
46 Revenus de transferts	36'236'000	4'395'000	13.8%	31'841'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	631'345'545	42'032'245	7.1%	589'313'300

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016
		en F	en %	
CHARGES	726'190	7'590	1.1%	718'600
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	726'190	7'590	1.1%	718'600
REVENUS	124'718'713	3'806'970	3.1%	120'911'743
40 Revenus fiscaux	122'368'713	3'700'000	3.1%	118'668'713
42 Taxes	650'000	106'970	19.7%	543'030
46 Revenus de transferts	1'700'000	-	0.0%	1'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	123'992'523	3'799'380	3.2%	120'193'143

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015	
		en %			
CHARGES	206'011'410	-19'060'000	-8.5%	225'071'410	449'103'988
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	0	0	-	-	209'716'455
34 Charges financières	206'011'410	-19'060'000	-8.5%	225'071'410	239'387'533
REVENUS	226'013'491	6'492'000	3.0%	219'521'491	284'971'677
41 Patentes et concessions	50'873'891	-170'109	-0.3%	51'044'000	89'217'305
42 Taxes	16'620'000	900'000	5.7%	15'720'000	20'690'686
43 Revenus divers	3'415'000	-550'000	-13.9%	3'965'000	4'320'512
44 Revenus financiers	155'104'600	6'312'109	4.2%	148'792'491	170'743'175
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	20'002'081	25'552'000	-460.4%	-5'549'919	-164'132'311
COÛT COMPLET	20'002'081	25'552'000	-460.4%	-5'549'919	-164'132'311

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
		en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat.
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de maîtrise de la dette. Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

La mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux) est en cours de réalisation. Une partie substantielle des créances en souffrance a été centralisée en 2016 et ce transfert se poursuivra en 2017. A noter que le programme M02 comprend les revenus du service du contentieux ainsi que les réévaluations sur créances. Les charges courantes sont imputées sur le programme P03.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Pour le projet de budget 2017, le montant des intérêts passifs de la dette est de 186 millions (nature 34), soit 16 millions de moins qu'au budget 2016, sur la base des hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts retenus pour les refinancements de la dette à court et long terme planifiés en 2017. Les taux d'intérêt sont actualisés en fonction des prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE).

Avec les contraintes fixées par la stratégie de gestion de la dette (part des emprunts à taux variable inférieure à 30% et part des emprunts à court terme inférieure à 25% du total), le taux moyen de la dette en 2017 devrait être inférieur à 1.6% (soit -0.1% par rapport à l'objectif 2016). La part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera pleinement utilisée en 2017, tout comme les années précédentes, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts toujours très bas à court terme.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement (nature 34 et 44) ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché. Cependant, il est à noter que l'Etat n'a actuellement plus de positions ouvertes sur ce type d'instrument. Si aucun nouvel instrument financier n'est contracté, il n'y aura pas lieu d'enregistrer des variations de juste valeur dans les comptes de l'Etat.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Le budget 2016 prévoyait le transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA prévu par la loi 11575 et donnant lieu à une plus-value unique de 5.6 millions (nature 44). Cette opération étant unique, le projet de budget 2017 est corrigé d'autant.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Le Conseil d'Etat a modifié en 2014 le règlement sur l'établissement des états financiers de manière à ce que la part aux bénéficiaires de la BNS soit comptabilisée l'année durant laquelle elle est encaissée, à l'instar des pratiques comptables de la grande majorité des autres cantons. Avec ces nouvelles dispositions, l'éventuel bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2016 devra être comptabilisé en 2017. Compte tenu de l'annonce par la BNS d'un résultat intermédiaire fortement bénéficiaire au 30 juin 2016, il est supposé dans ce projet de budget 2017 que la BNS distribuera un bénéfice au titre de l'exercice 2016 (38.5 millions, nature 41).

En outre, les produits des immeubles comptabilisés à l'office des bâtiments augmentent de 1.7 million (nature 44) grâce à l'octroi de nouveaux DDP (droit distinct et permanent).

5. Intérêts fiscaux

Depuis 2013, les taux d'intérêts fiscaux en faveur de l'Etat ont été maintenus à 3% et ceux en faveur du contribuable à 0.5%. Les hypothèses budgétaires 2017 intègrent ces taux.

Sur la base des derniers comptes et des résultats enregistrés au cours des premiers mois de 2016 :

- pour les charges d'intérêts et l'escompte, le projet de budget 2017 prévoit une réduction de 2.8 millions en lien avec la baisse du taux d'escompte de 0.5% à 0.25% (nature 34) ;
- pour les revenus d'intérêts, le projet de budget 2017 est établi à 110 millions, soit 10 millions de plus que le budget 2016 (nature 44).

En additionnant les diverses catégories d'intérêts liés à chaque versement sur les comptes d'impôt ouverts et en recalculant les intérêts effectivement dus lors de la production des bordereaux d'impôt, l'estimation des revenus d'intérêts fiscaux reste un exercice complexe soumis à de grandes variations. Il est influencé notamment par la masse des comptes débiteurs, l'avancement des travaux de taxation, le montant final du bordereau, les modifications d'acomptes par les contribuables, etc.

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du contentieux fiscal augmentent (+0.7 million, nature 42) grâce aux relances automatiques adressées aux contribuables revenus à meilleure fortune à la suite d'un acte de défaut de biens sur créances fiscales.

La centralisation du traitement du contentieux pécuniaire non fiscal de l'Etat auprès du service du contentieux de l'Etat (mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat) est en cours de réalisation. Une partie substantielle des créances en souffrance a été centralisée en 2016 et ce transfert se poursuivra en 2017 entraînant une hausse des revenus des produits des créances irrécouvrables de 0.2 million (nature 42).

Après avoir augmentés jusqu'en 2016, les revenus de reprises de dépréciations de créances prévus par convention sont en baisse de 0.6 million en 2017 (nature 43). La tendance à la baisse de ces revenus est appelée à se poursuivre.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	≤ 1.6%	≤ 1.7%	1.7%	≤ 1.7%	2020
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 30%	≤ 30%	14%	≤ 30%	2020
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 25%	≤ 25%	20%	≤ 25%	2020

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

L'objectif de taux d'intérêt moyen est établi pour le PB2017 en conformité avec les hypothèses sous-jacentes (niveau de dette et niveau des taux d'intérêts).

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	355'730'705	2'815'005	0.8%	352'915'700	363'242'916
36 Charges de transfert	355'730'705	2'815'005	0.8%	352'915'700	363'242'916
REVENUS	97'302'795	-10'084'732	-9.4%	107'387'527	107'213'855
46 Revenus de transferts	97'302'795	-10'084'732	-9.4%	107'387'527	107'213'855
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-258'427'910	-12'899'737	5.3%	-245'528'173	-256'029'061
COÛT COMPLET	-258'427'910	-12'899'737	5.3%	-245'528'173	-256'029'061

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
--	--------------	-------------------------------	------	-----------------------------	-------------

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminue de 5% depuis 2016. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législation.

Autres programmes d'importance stratégique

Le montant versé par le canton de Genève, au titre de la péréquation des ressources, dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons contributeurs à la RPT. Par conséquent, il n'y a pas d'objectif et d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

Les montants de base pour la péréquation financière sont fixés par arrêtés fédéraux pour une période quadriennale. Ils sont ensuite adaptés annuellement en fonction de mécanismes définis dans la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges.

L'année 2017 est la deuxième année de la troisième période quadriennale. Pour la péréquation des ressources, les montants péréquatifs 2017 sont adaptés à l'évolution du potentiel de ressources. La Confédération et les cantons à fort potentiel de ressources mettront 3.9 milliards à disposition des cantons à faible potentiel de ressources soit une augmentation de 2.0% en comparaison avec l'année 2016. L'objectif d'une dotation minimale de 85% de la moyenne suisse est nettement dépassé. Pour la compensation des charges excessives, les montants 2017 sont adaptés au renchérissement. La Confédération versera 715 millions, soit une diminution de 0.4%. La compensation des cas de rigueur diminue annuellement de 5% depuis 2016.

Pour le canton de Genève, les décisions des Chambres fédérales se traduisent de la manière suivante :

1. Péréquation des ressources : la participation des cantons est basée sur les données fiscales fournies par les cantons pour les années 2011, 2012 et 2013. En 2017, le nombre de cantons contribuant au financement reste stable. Genève devra verser 350 millions (+ 3 millions par rapport à 2016, malgré une diminution de son indice des ressources) et demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich (510 millions, soit + 13 millions par rapport à 2016).

2. Compensation des cas de rigueur : le montant de la compensation des cas de rigueur est fixé pour huit ans, puis diminue de 5 % par an. Ainsi, les contributions perçues en 2017 au titre de la compensation des cas de rigueur diminuent de près de 18 millions par rapport à l'année précédente. Le canton de Genève versera 6.1 millions en 2016 (-0.3 million par rapport à 2016).

3. Compensation des charges excessives : les montants versés aux cantons ont été adaptés en fonction du renchérissement. Pour l'année 2017, le canton recevra 97 millions (- 10 millions par rapport à 2016) au titre de la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques. Cette diminution est la conséquence d'un nouvel indicateur "pauvreté" remanié et utilisé pour la première fois en 2017. La définition au sens large de l'aide sociale a été précisée et une pondération des prestations bénéficiant d'un faible soutien financier a été introduite. Cela a conduit à des fluctuations importantes dans la répartition entre cantons bénéficiaires.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	77'374'204	592'930	0.8%	76'781'274	74'675'631
30 Charges de personnel	65'363'553	1'436'811	2.2%	63'926'742	62'990'650
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'240'946	-850'732	-14.0%	6'091'678	5'322'052
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'705	7'851	12.7%	61'854	64'529
39 Imputations internes	6'700'000	-1'000	-0.0%	6'701'000	6'298'399
REVENUS	11'795'326	-95'582	-0.8%	11'890'908	12'057'822
42 Taxes	11'695'326	-95'582	-0.8%	11'790'908	12'046'836
43 Revenus divers	-	-	-	-	10'687
49 Imputations internes	100'000	0	0.0%	100'000	300
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-65'578'878	-688'512	1.1%	-64'890'366	-62'617'808
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'448'329</i>	<i>113'352</i>	<i>-7.3%</i>	<i>-1'561'681</i>	<i>-1'152'902</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'029'614</i>	<i>-119'010</i>	<i>0.9%</i>	<i>-12'910'604</i>	<i>-12'302'141</i>
COÛT COMPLET	-80'056'820	-694'168	0.9%	-79'362'652	-76'072'851

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	519.90	5.00	0.97%	514.90	493.44
<i>ETP fixes</i>	<i>515.40</i>	<i>5.00</i>	<i>0.98%</i>	<i>510.40</i>	<i>492.44</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.50</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

En 2017, l'administration fiscale cantonale (AFC) poursuivra ses efforts de rationalisation dans le but d'assimiler le nombre croissant de déclarations d'impôts. Son action s'inscrit notamment dans le cadre des recommandations de l'audit de la Cour des comptes portant sur la qualité des relations avec les usagers. L'AFC s'est donné comme but de réduire le nombre de jours qui s'écoule entre le dépôt d'une déclaration et la taxation, ainsi que celui entre la réception d'une réclamation et la décision. Une action spécifique concernera le taux de réponses aux appels téléphoniques afin de l'améliorer. Elle devra par ailleurs être réactive par rapport aux modifications légales en projet.

M04 Production et perception des impôts (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2016

La variation des charges de personnel (+1.4 million, +5 ETP) reflète les effets principaux suivants :

A la baisse :

- Les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction des charges de personnel sur la période 2016-2018, contrainte en matière de vacance de postes, correspondant à -1.1 million et - 5 ETP).

A la hausse :

- L'octroi, dès 2016, de 5 ETP (+0.6 million) supplémentaires pour faire face à l'augmentation de la charge de travail induite par la croissance démographique et la complexité accrue des dossiers.
- L'augmentation de 5 contrôleurs fiscaux (+0.75 million) sur demande du Grand Conseil (motion M 2317 intitulée "Intensifier la lutte contre la fraude fiscale pour accroître les recettes de l'Etat et maintenir les prestations à la population"). Les recettes fiscales induites par l'engagement de ces contrôleurs sont évaluées sur une base minimum de 2 millions par contrôleur et représentent un total de 10 millions de recettes supplémentaires en année pleine (revenus inscrits dans le programme M01).
- Les mécanismes salariaux.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) diminuent de 0.9 million pour les raisons suivantes :

- En raison de l'avancement du projet de ré-estimation du parc immobilier, les dépenses induites diminuent de 0.15 million.
- Les dépenses induites à la DGSI par le crédit de programme 2011-2014 et le centre éditique sont compensées par l'AFC à hauteur de 0.2 million;
- Les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat sur la nature 31 représentent 0.2 million;
- L'affranchissement du courrier recommandé en courrier A+ permet une économie évaluée à 0.4 million.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	97.7%	97.7%	97.5%	97.7%	2020
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	180	180	181	175	2020
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	210	210	173	200	2020
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	210	210	199	200	2020
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	210	210	171	200	2020
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	80%	85%	76.9%	85%	2020
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						

M04 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'600	2'500	2'707	2'600	2020
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	235'000	200'000	223'978	250'000	2020
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	30%	27%	26.2%	33%	2020
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée PP	Efficacité	12'500			12'500	2020

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques

PM : Personnes morales

IBO : Impôt barème ordinaire

IS : Impôt à la source

Indicateur 6.1

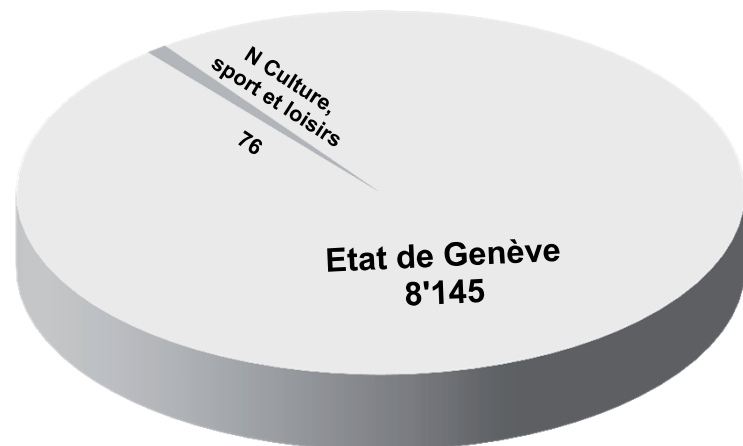
Pour 2017, la valeur cible du taux de retour des déclarations fiscales au 31 mars est fixée à 30%. Cette augmentation est basée sur la situation 2016 où l'introduction d'un émoulement forfaitaire de 10 F pour rappels de déclarations non déposées dans les délais a permis d'accroître le nombre de déclarations déposées au 31 mars.

Indicateur 7.1

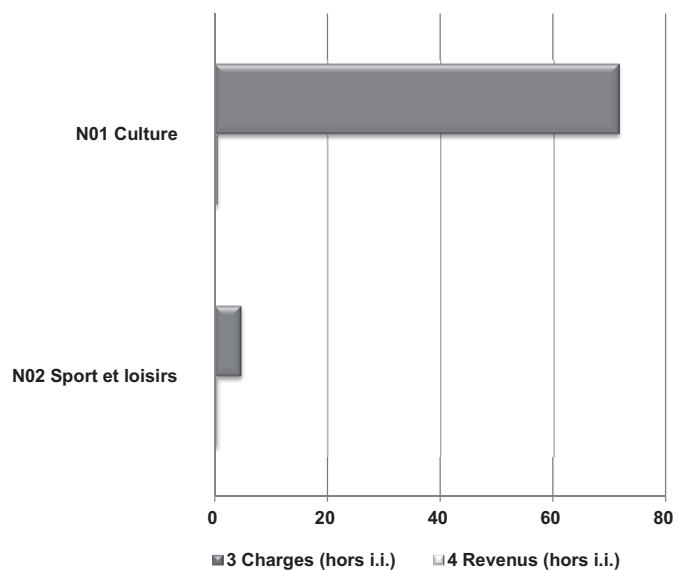
Cet indicateur a été créé afin de mesurer la diligence apportée par l'AFC à taxer les dossiers reçus, toutes années fiscales confondues. Cet indicateur comprend également les dossiers pour lesquels l'AFC est dans l'attente d'une décision de justice par exemple.

N Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Durant cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive, ceci dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

Pour s'inscrire dans cette perspective, dès le 1^{er} janvier 2017, les services cantonaux de la culture et du sport seront rassemblés au sein d'une nouvelle entité, l'office cantonal de la culture et du sport.

La réunion de ces deux domaines d'activités, avec un lien renforcé aux loisirs, participera à l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour tous les habitants du canton et particulièrement les jeunes en combinant des activités proposées sur temps scolaire et extra-scolaire.

Tout en maintenant, dans les soutiens aux organismes, la diversité et la singularité de l'offre, il s'agira de l'adapter aux besoins des citoyens ceci dans le but de renforcer la cohésion sociale.

Enfin, la nouvelle entité construira, en collaboration avec les communes notamment, une vision dynamique et attractive de la région, en particulier dans l'aménagement du territoire et la construction d'infrastructures culturelles et sportives.

Dans le domaine culturel, l'année 2017 sera principalement consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle répartition des tâches entre les communes et le canton prévue dans le projet de loi déposé au printemps 2016 (PL11872), à l'étude d'opportunité du transfert au canton de trois institutions majeures, le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande et la Bibliothèque de Genève, ainsi qu'au développement d'une politique pour la mise à disposition de lieux culturels.

Dans le domaine du sport, en attendant un accord sur la répartition des tâches entre les collectivités publiques, la politique cantonale du sport continuera à s'articuler autour de sept domaines : le sport à l'école, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, le sport handicap, les manifestations et les infrastructures sportives. La répartition des tâches devrait aboutir pour le canton à consolider ses compétences liées à la formation comme la relève sportive et les mesures d'accès au sport.

Cette année, le domaine du sport handicap, jusqu'ici peu développé, fera l'objet d'une analyse afin de développer des prestations en adéquation avec les besoins identifiés. En matière d'infrastructures d'importance cantonale comme le stade de Genève, la nouvelle patinoire ainsi que le pôle football, le canton entend maintenir son soutien, en fonction de ses possibilités budgétaires.

N01 Culture

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	71'494'289	1'970'329	2.8%	69'523'960	69'209'139
30 Charges de personnel	3'182'281	30'157	1.0%	3'152'124	3'104'691
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'365'809	-160'308	-10.5%	1'526'117	1'353'786
33 Amortissements du patrimoine administratif	126'367	27'033	27.2%	99'334	101'226
36 Charges de transfert	66'818'532	2'072'797	3.2%	64'745'735	64'647'030
39 Imputations internes	1'300	650	100.0%	650	2'406
REVENUS	482'166	-57'048	-10.6%	539'214	542'330
42 Taxes	239'166	-48	-0.0%	239'214	29'684
43 Revenus divers	243'000	243'000	-	-	3'818
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-300'000	-100.0%	300'000	200'000
46 Revenus de transferts	0	0	-	-	308'828
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-71'012'123	-2'027'377	2.9%	-68'984'746	-68'666'810
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-13'042</i>	<i>-375</i>	<i>3.0%</i>	<i>-12'667</i>	<i>-5'953</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'592'364</i>	<i>100'328</i>	<i>-3.7%</i>	<i>-2'692'692</i>	<i>-5'988'744</i>
COÛT COMPLET	-73'617'529	-1'927'424	2.7%	-71'690'105	-74'661'507

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	17.80	0.50	2.89%	17.30	18.15
<i>ETP fixes</i>	<i>15.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>15.80</i>	<i>15.75</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.50</i>	<i>33.33%</i>	<i>1.50</i>	<i>2.40</i>

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine culturel et artistique de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignements artistiques de base délégués

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'année 2017 sera principalement consacrée à la poursuite des travaux dans le cadre de la création du nouvel office

N01 Culture (suite)

cantonal de la culture et sport et de la nouvelle répartition des tâches dans le domaine culture entre les communes et le canton conformément au projet de loi déposé au printemps 2016 (PL11872).

Le canton, dès janvier 2017, aura désormais la compétence exclusive en matière d'aide à la diffusion et au rayonnement ainsi que le soutien au domaine du livre. Il sera aussi en charge des mesures d'accès dites générales. Quant aux communes, particulièrement la Ville de Genève, elles reprendront le soutien à la création, le subventionnement des institutions, principalement des arts de la scène et des manifestations culturelles. Cette répartition a pour conséquence budgétaire la disparition du budget "culture" des montants transférés aux communes, principalement à la Ville de Genève. Ces subventions figureront désormais dans le fonds de régulation, tout comme les soutiens transmis au canton par la Ville de Genève et les communes.

La deuxième phase de la répartition des tâches concernera principalement la réflexion autour du Grand Théâtre de Genève, de l'Orchestre de la Suisse romande et de la Bibliothèque de Genève. Un deuxième projet de loi devrait être déposé en 2017.

Parallèlement aux changements organisationnels important découlant des nouvelles tâches reprises par le canton et la création d'un nouvel office, les projets prioritaires sont les suivants :

- en lien avec la répartition des tâches et en collaboration avec le Conseil consultatif de la culture, développement d'une stratégie cantonale d'accès à la culture pour tous et redéfinition des critères et modalités d'octroi des subventions dans le domaine de la diffusion et du livre ;
- poursuite d'une politique coordonnée entre canton et communes pour la mise à disposition de lieux culturels destinés aux organismes et acteurs culturels genevois ;
- concrétisation et suivi de différents projets Ecole&Culture et poursuite des activités qui s'adressent annuellement à plus de 150'000 élèves ; notons cette année la création de l'Arche de Noé de Benjamin Britten ;
- évaluation de huit conventions de soutiens conjoints qui arriveront à échéance fin 2017, conventions initiées par la Fondation Pro Helvetia ;
- mise à disposition des artistes genevois des ateliers et des résidences et octroiera différentes bourses particulièrement dans le domaine du livre et en art contemporain ;
- poursuite des acquisitions, valorisation et restauration pour la collection d'art du canton : le Fonds cantonal d'art contemporain devrait notamment terminer la migration informatique de son inventaire de plus de 5'000 œuvres ;
- suite des travaux de mutualisation des tâches ainsi que d'harmonisation des statistiques et des données financières fournies annuellement afin de pouvoir établir un référentiel commun aux écoles d'enseignements artistiques de base à qui le canton délègue la formation de près de 10'000 jeunes dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre et de la rythmique.
- réorganisation des activités extrascolaires proposées le mercredi aux jeunes du canton autour de celles favorisant l'accès à la culture et au sport pour tous.

Concernant plus particulièrement le budget, il est à relever que six projets de loi de subventionnement devraient entrer en vigueur en 2017. Ces projets de loi portent sur les conventions de subventionnement des Fondations de la Maison Rousseau et de la Littérature, de l'Orchestre de la Suisse romande, de Cinéforum, du Concours de Genève et du Grand Théâtre de Genève, ainsi que sur la convention d'objectifs avec la fédération des écoles genevoises de musique, danse, rythmique et théâtre. Enfin, le canton devrait déposer un projet de loi d'investissement en faveur de la reconstruction du Théâtre de Carouge.

N01 Culture (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2016 12ème

En préambule, il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La croissance des postes équivalents temps plein (ETP) du programme N01 se décompose entre 2016 et 2017 comme suit :

	2016	2017	Total
ETP permanents	-	-	-
<i>dont PE</i>	-	-	-
<i>dont PAT</i>	-	-	-
ETP non permanents	0.5	-	0.5
<i>dont PAT</i>	<i>0.5</i>	-	<i>0.5</i>
Total ETP	0.5	-	0.5

Au niveau du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les nouveaux postes créés en 2016 sont intégralement autofinancés sur l'exercice 2016 et partiellement autofinancés en 2017 par des mesures d'économies. Le programme N01 ne comprend pas de mesures d'économies spécifiques en lien avec l'octroi de nouveaux postes à la rentrée 2016.

Il faut aussi rappeler que le budget 2016 12èmes (point de départ pour l'analyse des écarts) intègre les crédits supplémentaires accordés depuis le dernier budget voté, soit le budget 2015, à l'exception des reports de crédits accordés.

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 12èmes découlent des éléments suivants :

Subventions

- Le montant dévolu à l'exonération partielle des écolages aux élèves des écoles accréditées pour l'enseignement de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre (conformément au règlement C 1 20.08) est adapté à la réalité des dépenses 2015 pour un montant de +326'000 F.
- L'aide financière en faveur de Cinéforum (Fondation romande pour le cinéma) est adaptée de +129'000 F afin de respecter les engagements du canton, soit un financement de Genève de 25%.
- Une augmentation de 2'505'000 F est nécessaire en 2017 pour atteindre 3 millions de subvention en faveur du Grand Théâtre de Genève conformément aux engagements pris dans le cadre de la déclaration conjointe Ville-Etat du 18 novembre 2015. La tenue des engagements du canton concernant le Grand Théâtre est une des conditions posées par la Ville pour aller de l'avant avec la mise en œuvre de la répartition des tâches canton-communes.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

Mesures d'économies mises en place en 2016

Les économies engendrent une diminution de 735'000 F sur les subventions.

Mesures d'économies prévues en 2017

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotricien, logopédistes) présente pour 2017 une économie de -34'000 F. Une répartition ciblée entre les charges de personnel (dont une partie en ETP) et les dépenses générales est prévue plus tard dans le processus budgétaire.

En 2017, les économies engendrent une diminution de 414'000 F sur les subventions.

N01 Culture (suite)

Transferts, réallocations, autres

- Le budget auxiliaire du service cantonal de la culture est valorisé à hauteur de 0.5 ETP supplémentaire suite à un changement comptable avec un impact neutre financièrement.
- Répartition des tâches canton-communes conformément au projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2e train) - PL 11782 : transfert de diverses subventions à la Ville de Genève et de Carouge, principalement dans le domaine du théâtre, de la danse et du cinéma. Réception de diverses subventions de la Ville de Genève (Rencontre internationales, Cinéforum, etc...) et de la commune de Cologny (Fondation Bodmer). En net, cela représente un montant de 7'796'450 F de diminution de subventions vers le fonds de régulation.
- Une réallocation budgétaire diminuant les charges des biens et services est affecté au charge de transfert pour financer une partie du projet de la maison de Rousseau et de la Littérature pour +46'000 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	20			≥2 0	2018
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	50	50	49	50	2018
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	50	45	57	50	2018
4. Favoriser l'accès à la culture pour les élèves						
4.1 Nombre de prestations par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	≥2	≥2	2.5	≥2	2018
4.2 Nombre de prestations par élève du CO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	≥2	≥2	2.9	≥2	2018
4.3 Nombre de prestations par élève du PO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	≥1	≥1	1	≥2	2018
5. Maintenir un large accès à l'enseignement artistique de base tout en assurant un niveau de formation permettant d'améliorer l'accès aux HEM						
5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Qualité	30	30	23	30	2018
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	≥3 2	≥3 2	34	≥3 2	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

Indicateur en lien avec la mise en place d'une politique du livre suite à la nouvelle répartition des tâches entre la ville et le canton de Genève à partir de 2017. La cible fixée pour 2017 comprend les maisons d'édition soutenues en 2015 via le fonds de soutien à l'édition ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'une convention de subventionnement de la Ville de Genève qui seront transférées au canton dès 2017.

N01 Culture (suite)

Indicateur 2.1

Une tournée peut comprendre plusieurs lieux ou plusieurs dates, plusieurs villes ou plusieurs pays.

Indicateur 4.1

L'enseignement primaire a développé un projet qui vise à offrir au moins deux places par élève par an à des prestations Ecole&culture. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.2

L'enseignement secondaire I a développé un projet qui vise à offrir au moins un concert par an par élève et dans la mesure du possible une place dans un spectacle vivant. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.3

Un effort particulier est réalisé auprès des pôles professionnels en proposant des offres culturelles clefs en main. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	4'712'191	607'608	14.8%	4'104'583	3'541'966
30 Charges de personnel	1'346'596	-95'932	-6.7%	1'442'528	1'152'746
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	461'079	-8'687	-1.8%	469'766	409'919
36 Charges de transfert	2'904'516	712'227	32.5%	2'192'289	1'978'925
39 Imputations internes	-	-	-	-	376
REVENUS	436'313	-7	-0.0%	436'320	429'638
42 Taxes	286'313	-7	-0.0%	286'320	211'879
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'420
46 Revenus de transferts	150'000	0	0.0%	150'000	216'339
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'275'878	-607'615	16.6%	-3'668'263	-3'112'328
<i>Coût d'état-major</i>	-5'519	278	-4.8%	-5'797	-2'210
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-856'019	-95'982	12.6%	-760'037	-797'706
COÛT COMPLET	-5'137'416	-703'320	15.9%	-4'434'096	-3'912'244

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	8.35	0.00	0.00%	8.35	7.50
<i>ETP fixes</i>	6.40	0.00	0.00%	6.40	6.30
<i>ETP auxiliaires</i>	1.95	0.00	0.00%	1.95	1.20

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les organisations sportives.

La mise en œuvre du programme se traduit tout d'abord par le pilotage de la politique cantonale du sport, issue de la nouvelle loi cantonale sur le sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, le programme Jeunesse+Sport, et également les activités sportives proposées dans le cadre scolaire et parascolaire. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève et aux sportifs d'élite, à travers notamment le dispositif sport-art-études et le soutien aux centres de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

N02 Sport et loisirs (suite)

Le Conseil d'Etat met en œuvre la politique cantonale du sport en lien étroit avec les communes et les associations sportives. Elle s'articule autour de huit domaines : le sport à l'école, le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, le sport handicap, les manifestations et les infrastructures sportives. Pour chaque domaine, des objectifs assortis de projets concrets sont fixés.

L'année 2017 sera consacrée à la réalisation de projets qui contribuent au développement du sport genevois, tant au niveau de sa pratique de base que du sport de performance. Aussi, 2017 verra la création de l'office cantonal de la culture et sport.

Dans le domaine du sport à l'école, le partenariat avec des associations sportives sera développé en vue de faciliter les liens entre l'école et les milieux sportifs. Le programme Sant'escalade sera poursuivi avec des projets de sensibilisation et de communication.

Dans le domaine de la promotion de la relève, les projets prioritaires sont :

- consolidation du dispositif sport-art-études, détenteur du label « Swiss Olympic » avec notamment l'élargissement du dispositif aux élèves de la filière professionnelle (apprentissage dual) ;
- soutien à la mise en place de centres cantonaux de performance pour la relève selon des critères d'acceptation et d'attribution précis.

Dans le domaine du sport d'élite :

- consolidation du projet Team Genève qui vise à apporter un soutien financier pérenne et à valoriser les athlètes genevois qui se préparent à une qualification pour les Jeux olympiques et paralympiques sur la base de critères de sélection définis en partie par Swiss Olympic ;
- valorisation des athlètes genevois dans le cadre de la cérémonie de l'hommage aux championnes et champions organisée avec la Ville de Genève et les communes.

Dans le domaine des manifestations sportives et du sport handicap :

- adhésion du canton à l'association GE2018 pour l'organisation Jeux nationaux Special Olympics
- développement de mesures d'accès au sport pour les personnes en situation de handicap
- soutien à l'organisation de manifestations sportives récurrentes ou ponctuelles.

Dans le domaine des infrastructures sportives :

- soutien à la planification des infrastructures sportives dans le canton de Genève, notamment par la mise à jour de l'inventaire des infrastructures sportives réparties sur le canton ;
- poursuite des travaux relatifs à la réalisation d'une nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc ;
- suivi du soutien pérenne à la fondation du Stade de Genève ;
- poursuite des travaux relatifs à la réalisation d'un pôle football sur le site du Pré-du-Stand (Grand-Saconnex).

Justification des écarts par rapport au budget 2016 12ème

En préambule, il convient de rappeler qu'en l'absence de budget 2016 voté, le projet de budget 2017 prévoit les ressources pour deux exercices complets, soit les années 2016 et 2017. La croissance des postes équivalents temps plein (ETP) du programme N02 est nulle sur ces deux exercices.

Au niveau du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, les nouveaux postes créés en 2016 sont intégralement autofinancés sur l'exercice 2016 et partiellement autofinancés en 2017 par des mesures d'économies. Le programme N02 ne comprend pas de mesures d'économies spécifiques en lien avec l'octroi de nouveaux postes à la rentrée 2016.

Il faut aussi rappeler que le budget 2016 12èmes (point de départ pour l'analyse des écarts) intègre les crédits supplémentaires accordés depuis le dernier budget voté, soit le budget 2015, à l'exception des reports de crédits accordés.

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2017 et le budget 2016 12èmes découlent des éléments suivants :

Subventions

- Stade de Genève : le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat accorde une aide financière augmentée de

N02 Sport et loisirs (suite)

750'000 F destinée à l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure sportive. Il s'agit du montant minimum nécessaire à la survie de la fondation. Un montant équivalent complémentaire ponctionné sur le crédit de renouvellement annuel de l'Etat permettra de réaliser les travaux nécessaires.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- Mesures d'économies mises en place en 2016

Les économies engendrent une diminution de 22'000 F sur les subventions.

- Mesures d'économies prévues en 2017

L'économie de -5% entre 2015 et 2018 calculée sur les charges de personnel du personnel administratif hors certaines fonctions au front des élèves (éducateurs, infirmiers, psychologues, maîtres d'internat, psychomotricien, logopédistes) présente pour 2017 une économie de -11'000 F. Une répartition ciblée entre les charges de personnel (dont une partie en ETP) et les dépenses générales est prévue plus tard dans le processus budgétaire.

En 2017, les économies engendrent une diminution de 16'000 F sur les subventions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport dans les clubs et à l'école						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	36'500	33'000	35'017	37'500	2018
2. Soutenir la relève sportive à Genève						
2.1 Taux de talents sportifs nationaux et régionaux soutenus par le dispositif sport-art-études	Efficacité	60%			65%	2018
2.2 Nombre de talents sportifs détenteurs d'une carte talent nationale de Swiss Olympic	Efficacité	170	160	152	170	2018
3. Assurer le rayonnement de la Genève sportive						
3.1 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic	Efficacité	90	80	67	90	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, le service cantonal du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S. le suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés.

Indicateur 2.1

Proportion des élèves détenteurs d'une carte Swiss Olympic nationale ou régionale au sein du dispositif sport-études.

Indicateur 2.2

Une Swiss Olympic Talents Card est remise aux athlètes des fédérations membres nationales ayant un concept de promotion de la relève reconnu et appliqué.

N02 Sport et loisirs (suite)

Les Swiss Olympic Talents Cards nationale et régionale constituent une reconnaissance de la performance sportive et du développement d'un athlète talentueux faisant partie d'un cadre de promotion des talents au sein d'une fédération régionale ou nationale.

Les jeunes athlètes sélectionnés et promus au sein d'une structure de sport de performance locale sont reconnus comme Swiss Olympic Talents locaux.

Indicateur 3.1

Une Swiss Olympic Card or est remise aux athlètes de haut niveau évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 3 lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/JP2/CM/World Ranking), resp. titre aux championnats d'Europe

En cas d'un petit nombre de participants et/ou de nations, Swiss Olympic décide de la remise d'une Swiss Olympic Card or sans tenir compte des prescriptions

Une Swiss Olympic Card argent est remise aux athlètes évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

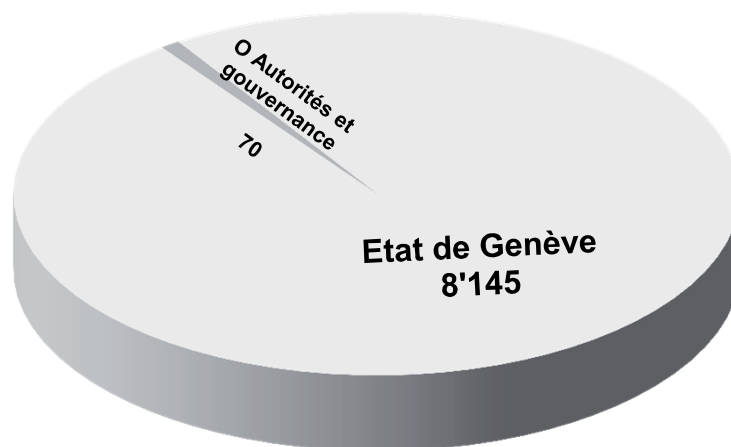
- Résultats dans le top 8 aux JO/JP/CM/World Ranking, resp. top 6 aux Championnats d'Europe
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

Une Swiss Olympic Card bronze est remise aux athlètes réalisant de bonnes performances internationales dans la meilleure catégorie de la relève et de la catégorie de transition des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

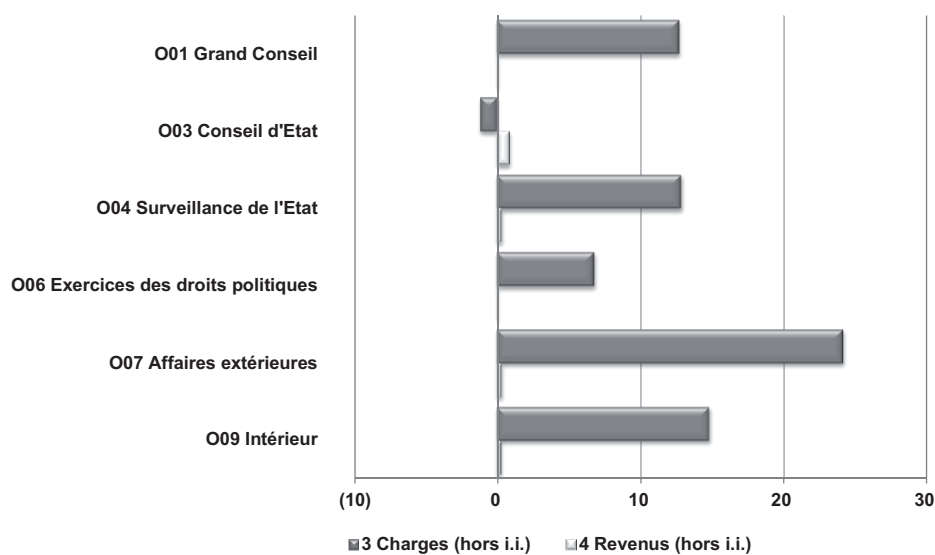
- Top 16 aux CMJ/catégorie de transition CM/World Ranking, resp. top 12 aux CEJ/catégorie de transition CE
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

O Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, Conseil d'Etat, exercice des droits politiques, Affaires extérieures, Intérieur - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

En 2017, ce programme verra trois dossiers identifiés comme prioritaires dans le programme de législature connaître des évolutions significatives, à savoir la construction de la région, le renforcement de la Genève internationale et la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton.

En matière de développement de la politique régionale, 2017 verra en effet le démarrage de chantiers significatifs prévus dans le cadre du projet d'agglomération de 1^{ère} génération, pour lesquels la Confédération a prévu une participation importante. Sur le plan de la Genève internationale, grâce aux votes favorables au plan fédéral, cantonal et municipal et à la réorganisation de la FIPOI, celle-ci pourra soutenir les organisations internationales pour les chantiers titanesques prévus au cours des cinq prochaines années, sans oublier la future route des Nations et sa tranchée couverte, qui permettra dès 2021 de desservir efficacement la Genève internationale en déchargeant l'autoroute de contournement et en préservant les habitants du Grand-Saconnex des nuisances routières. Enfin, la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton, après le vote de trois premières lois par le Grand Conseil en 2015 et 2016, entre dans sa phase de concrétisation avec la mise en œuvre des premières répartitions (social, personnes âgées, signalisation routière, culture) et la mise en place du dispositif du fonds de régulation. En 2017, le Conseil d'Etat prévoit de déposer des projets de nouvelle répartition dans les domaines suivants: gestion des bâtiments scolaires, sports, handicap, mobilité, gestion des ports, ainsi que l'art lyrique. Ces éléments sont détaillés dans les pages suivantes.

Sur les plan des votations et élections, l'année 2017, comme l'année 2016 permet une réduction des dépenses par rapport à l'année 2015 par le seul fait qu'aucune élection fédérale ni communale n'est prévue durant cette année-là.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	12'697'130	-135'683	-1.1%	12'832'813	12'520'502
30 Charges de personnel	9'129'315	-16'592	-0.2%	9'145'907	8'674'231
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'376'007	-88'737	-2.6%	3'464'744	3'676'120
33 Amortissements du patrimoine administratif	188'408	-30'354	-13.9%	218'762	166'478
39 Imputations internes	3'400	0	0.0%	3'400	3'673
REVENUS	56'752	-4'015	-6.6%	60'767	73'400
42 Taxes	17'225	-15	-0.1%	17'240	36'858
43 Revenus divers	39'527	-4'000	-9.2%	43'527	35'217
49 Imputations internes	0	0	-	-	1'325
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'640'378	131'668	-1.0%	-12'772'046	-12'447'103
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'224'180</i>	<i>48'759</i>	<i>-3.8%</i>	<i>-1'272'939</i>	<i>-1'135'910</i>
COÛT COMPLET	-13'864'558	180'427	-1.3%	-14'044'985	-13'583'012

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	24.30	0.00	0.00%	24.30	22.30
<i>ETP fixes</i>	<i>24.30</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>24.30</i>	<i>22.30</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Projets prioritaires et justification des écarts

Dans le cadre du projet de budget 2017, le Bureau du Grand Conseil a accepté d'appliquer la mesure d'économie de 5% de l'équivalent des charges du personnel sur trois ans, ce qui revient à réaliser une économie d'environ 100'000 francs en 2017. A noter que cet effort intervient à un moment où l'activité et la charge générale du Grand Conseil sont en augmentation, tant au niveau des heures de séances que du nombre d'objets traités, augmentation qui se

001 Grand Conseil (suite)

traduit sur le montant total des indemnités versées ainsi que sur la charge de travail des collaborateurs du Secrétariat général.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

003 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	-1'108'719	-2'445'387	-182.9%	1'336'668	11'591'406
30 Charges de personnel	10'042'260	-2'346'534	-18.9%	12'388'794	9'377'546
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	-12'350'399	-83'117	0.7%	-12'267'282	1'942'692
34 Charges financières	549'674	-17'736	-3.1%	567'410	-
36 Charges de transfert	594'746	0	0.0%	594'746	211'592
39 Imputations internes	55'000	2'000	3.8%	53'000	59'576
REVENUS	817'057	-539'028	-39.7%	1'356'085	2'184'445
41 Patentes et concessions	280'000	0	0.0%	280'000	384'186
42 Taxes	537'037	-539'028	-50.1%	1'076'065	1'795'602
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	4'657
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'925'776	1'906'359	9'818.0%	19'417	-9'406'961
<i>Coût d'état-major</i>	-828'773	127'400	-13.3%	-956'173	-735'656
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'580'070	336'093	-11.5%	-2'916'163	-1'323'533
COÛT COMPLET	-1'483'067	2'369'852	-61.5%	-3'852'919	-11'466'150

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	46.70	1.20	2.64%	45.50	43.90
<i>ETP fixes</i>	46.70	1.20	2.64%	45.50	42.90
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavisé dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement,

003 Conseil d'Etat (suite)

assurées par la Chancellerie et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les priorités du Conseil d'Etat figurent dans le programme de législature 2014-2018 publié sur le site internet de l'Etat.

Justification des écarts du PB2017 et B2016 selon les 12^{èmes} provisoires

30 Charges de personnel

La diminution de 2,3 millions provient des éléments suivants :

- diminution de la dotation de provision à raison d'environ 2,5 millions pour la caisse de pension des magistrats, sur la base des dernières hypothèses actuarielles;
- suppression d'un poste de secrétaire général adjoint dans le cadre de l'économie de 5% devant être réalisée d'ici à 2018 (- 0.8 ETP);
- transferts interdépartementaux (+ 1,5 ETP) pour le programme 003 (transferts déjà opérés dans le cadre du projet de budget 2016 et approuvés par la commission des finances, via une demande de crédit supplémentaire). Auquel s'ajoute un transfert neutre de 0,5 ETP du DF (provenance du programme P04) au PRE.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Comme en 2015 et en 2016, le Conseil d'Etat a souhaité reconduire une économie de 15 millions sur la rubrique 31 centralisée sur le programme 003 mais concernant l'ensemble de l'administration, ce qui explique le montant négatif de cette rubrique. Lors de l'exécution du budget 2017, cette économie sera répartie sur l'ensemble des programmes selon une clé de répartition définie préalablement.

En faisant abstraction de ce montant de 15 millions, une réduction d'environ 80'000 F a été opérée pour 2017, dont 40'000 F de transferts neutres liés aux prestations de serment des nouveaux citoyens (voir rubrique 4 revenus).

4 Revenus

Dans un but de rationalisation, le Conseil d'Etat a décidé de confier l'organisation des prestations de serment des nouveaux citoyens, jusqu'ici assumée par la Chancellerie, à l'Office cantonal de la population et des migrations. Ainsi un montant d'environ 540'000 F représentant les émoluments perçus pour les prestations de serment a été transféré au DSE (programme H01). A cela s'ajoute le transfert d'un budget d'environ 40'000 F de la rubrique 31 (voir ci-dessus), ainsi qu'un poste à 80% du PRE au DSE (transfert du programme P02 à H01).

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

004 Surveillance de l'Etat

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	7'256'350	2'538'663	53.8%	4'717'687	4'381'145
30 Charges de personnel	6'970'343	2'640'441	61.0%	4'329'902	4'181'739
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	266'997	-98'795	-27.0%	365'792	179'738
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'031	-4'855	-37.7%	12'886	10'560
34 Charges financières	10'979	1'872	20.6%	9'107	9'107
REVENUS	53'256	582	1.1%	52'674	2'483
42 Taxes	53'256	582	1.1%	52'674	2'483
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'203'094	-2'538'081	54.4%	-4'665'013	-4'378'661
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-373'548</i>	<i>93'503</i>	<i>-20.0%</i>	<i>-467'051</i>	<i>-353'831</i>
COÛT COMPLET	-7'576'642	-2'444'578	47.6%	-5'132'064	-4'732'492

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	19.60	3.10	18.79%	16.50	16.60
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>16.60</i>	<i>3.10</i>	<i>22.96%</i>	<i>13.50</i>	<i>13.60</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'Etat.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rendre une décision dûment motivée de refus d'entrer en matière ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des lettres de non-entrée en matière ou des rapports.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget 2017 reflète une hausse des charges de la Cour des comptes de 2.5 millions de francs.

Cette progression est essentiellement expliquée par les éléments suivants :

- Dans le cadre du transfert de la révision des comptes de l'Etat du SAI à la Cour des comptes et à la suite des échanges avec la DGFE, la Cour des comptes prévoit d'augmenter ses charges de +1.0 million de francs, ce qui correspond à un équivalent temps plein de 5.8 personnes. Cette augmentation est prévue de manière échelonnée, soit +0.6 million de francs en 2017 et +0.4 million de francs en 2018, afin de préparer les travaux de révision des comptes 2017 dès le bilan d'ouverture.
- Le coût supplémentaire pour l'actualisation des provisions de la nature 30 d'un montant de +2.0 millions de francs est en lien avec les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles.
- La Cour des comptes applique par analogie avec l'administration cantonale l'objectif de réduction de 5 % des charges de personnel. Cette réduction représente 160'000 F. L'économie inscrite au projet de budget 2017 s'élève à 0.1 million de francs et le solde sur 2018 ; ces montants sont entièrement appliqués en diminution des dépenses générales (nature 31).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	800	800	1590	800	2018
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	30	30	53	30	2018
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audit pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficienc	4	4	18.8	4	2018

Commentaires

004 Surveillance de l'Etat

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	663'729	-1'955	-0.3%	665'684	619'513
30 Charges de personnel	568'263	-1'955	-0.3%	570'218	531'682
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	95'466	0	0.0%	95'466	87'831
REVENUS	452	1	0.2%	451	211'590
42 Taxes	452	1	0.2%	451	421
43 Revenus divers	-	-	-	-	211'168
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-663'277	1'956	-0.3%	-665'233	-407'924
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-46'898</i>	<i>-2'888</i>	<i>6.6%</i>	<i>-44'010</i>	<i>-41'710</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-123'587</i>	<i>33'926</i>	<i>-21.5%</i>	<i>-157'513</i>	<i>-134'405</i>
COÛT COMPLET	-833'762	32'993	-3.8%	-866'755	-584'038

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	2.30	0.00	0.00%	2.30	2.30
<i>ETP fixes</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.50</i>

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une autorité indépendante de surveillance de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Le préposé cantonal et la préposée adjointe, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en œuvre deux droits constitutionnels : le droit à l'information du public (art. 16 al. 3 Cst-GE) et le respect de la protection des données personnelles (art. 13 al. 2 Cst-GE) par les institutions publiques cantonales et communales genevoises.

Pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée de la loi par les institutions publiques, le PPDT offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises au champ d'application de la loi. Dans ce contexte, il assure des médiations entre institutions publiques et requérants en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès à des documents. Le cas échéant, il rédige des recommandations à l'attention de l'autorité concernée. Il veille par ailleurs à se déterminer sur toute question relative à la protection des données personnelles ou à la transparence.

Dans l'optique d'une application coordonnée de la LIPAD avec la loi sur les archives publiques, le PPDT a par ailleurs un devoir de concertation avec l'archiviste d'Etat.

Parmi ses missions, le PPDT est chargé de dresser et de mettre à jour un catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich). L'objectif poursuivi est de permettre à toute personne de pouvoir prendre contact avec le responsable du fichier concerné pour exercer son droit d'information, de rectification, voire de radiation des données personnelles non pertinentes ou désuètes.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

En 2016, le préposé cantonal a poursuivi les améliorations apportées à l'interface permettant l'annonce des fichiers de données personnelles tenus par les institutions publiques (le catalogue). Dans ce contexte, il a maintenu ses efforts visant à informer ces dernières de leur obligation.

Considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain et une action de sensibilisation, de formation et d'information, le préposé cantonal a par ailleurs défini les objectifs de renforcement :

- des contrôle auprès des entités concernées par la loi;
- de la formation de ces entités sur les problématiques de transparence et de protection des données personnelles;
- de la sensibilisation du public.

Justification des écarts du PB2017 et B2016 selon les 12^{èmes} provisoires

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi						
1.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Qualité	20	20	27	20	2018
1.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Qualité	45	N/D	N/D	50	2018
2. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles						
2.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Efficacité	4	N/D	N/D	4	2018
2.3 Nombre de fiches informatives publiées	Efficacité	3	N/D	N/D	3	2018
2.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	N/D	N/D	20	2018

Commentaires

Dans le cadre d'une nouvelle analyse opérée lors de l'élaboration du projet de budget 2017, il a été décidé d'ajouter, de supprimer et de modifier certains indicateurs.

Suppression d'indicateurs:

- nombre d'institutions publiques ayant fait une soumission de fichiers de données personnelles dans le catalogue prévu à cet effet

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

- nombre de médiations abouties par an.

En effet, l'évolution de ces indicateurs est indépendante de la bonne marche du service.

Modification du libellé

Indicateur 1.1 : ajout de la notion de recommandation qui concerne à la fois le domaine de la protection des données et celui de la transparence.

Le PPDT est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis concernent la protection des données et la transparence. Les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. En revanche, les préavis concernent uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Ajout d'indicateurs

Indicateur 1.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes. En 2015, on dénombre 165 interventions. Ce nombre élevé est la conséquence de l'engagement d'un stagiaire de l'Office cantonal de l'emploi pour une durée de 6 mois ayant permis une mise à jour profonde du catalogue.

Indicateur 2.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyens et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du Préposé cantonal.

Indicateur 2.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 2.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

004 Surveillance de l'Etat

004.08 Audits et expertises du SAI

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	3'756'111	-377'578	-9.1%	4'133'689	4'058'860
30 Charges de personnel	3'690'920	-380'741	-9.4%	4'071'661	4'011'028
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	62'418	2'394	4.0%	60'024	45'759
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'773	769	38.4%	2'004	2'003
39 Imputations internes	-	-	-	-	70
REVENUS	8'490	-22	-0.3%	8'512	30'211
42 Taxes	8'490	-22	-0.3%	8'512	30'211
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'747'621	377'556	-9.2%	-4'125'177	-4'028'650
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-81'784</i>	<i>17'684</i>	<i>-17.8%</i>	<i>-99'468</i>	<i>-73'413</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-941'352</i>	<i>-350'883</i>	<i>59.4%</i>	<i>-590'469</i>	<i>-916'390</i>
COÛT COMPLET	-4'770'757	44'357	-0.9%	-4'815'114	-5'018'452

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	21.30	-2.60	-10.88%	23.90	21.85
<i>ETP fixes</i>	<i>21.30</i>	<i>-2.60</i>	<i>-10.88%</i>	<i>23.90</i>	<i>21.85</i>

Descriptif de la prestation

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales et des entités subventionnées en vertu de la LSurv (D 1 09), qui peuvent être de 4 types :

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF, D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, le SAI est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.08 Audits et expertises du SAI

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du service d'audit interne de l'Etat de Genève pour 2017 sont les suivants :

- répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

La variation des charges de personnel (-0.4 million, -2.6 ETP) reflète les effets suivants :

- la diminution des effectifs (-2 ETP), suite à la décision du Conseil d'Etat de réduire les effectifs du service afin de financer la reprise de l'audit des comptes de l'Etat par la Cour des comptes dès 2017 (diminution de 4 postes au total);
- les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (réduction de 5% des charges de personnel sur la période 2015-18, -0.6 ETP);
- les mécanismes salariaux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	85%	85%	95%	85%	2020

Commentaires

004 Surveillance de l'Etat

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	1'165'589	23'049	2.0%	1'142'540	1'101'047
30 Charges de personnel	1'101'018	28'049	2.6%	1'072'969	1'073'427
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	62'571	-5'000	-7.4%	67'571	25'820
39 Imputations internes	2'000	0	0.0%	2'000	1'800
REVENUS	203'054	13	0.0%	203'041	214'086
42 Taxes	203'054	13	0.0%	203'041	214'086
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-962'535	-23'036	2.5%	-939'499	-886'961
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-90'865</i>	<i>-8'053</i>	<i>9.7%</i>	<i>-82'812</i>	<i>-84'209</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-204'854</i>	<i>33'185</i>	<i>-13.9%</i>	<i>-238'039</i>	<i>-207'383</i>
COÛT COMPLET	-1'258'254	2'096	-0.2%	-1'260'350	-1'178'553

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	6.00	0.00	0.00%	6.00	6.00
<i>ETP fixes</i>	<i>6.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.00</i>	<i>6.00</i>

Descriptif de la prestation

Cette prestation est mise en œuvre par le Groupe de confiance, rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat. La mission du Groupe de confiance consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigations.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

Les principaux projets du Groupe de confiance (ci-après GDC) pour l'année 2017 sont :

- poursuivre l'élargissement aux communes du champ d'intervention du GDC;
- étudier la prise en compte par le GDC de la protection des lanceurs d'alerte;
- développer le nouveau projet sur la civilité au travail et préparer une campagne sur le respect au travail;
- sensibiliser l'ensemble du personnel de l'Etat à travers la diffusion d'une lettre d'information tout public;
- développer l'information des cadres de l'Etat et auprès du personnel des établissements publics affiliés.

Justification des écarts du PB2017 et B2016 selon les 12^{èmes} provisoires

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité						
1.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	70%	70%	91%	65%	2018
1.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	85%	80%	99%	85%	2018
2. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
2.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en œuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	30	12	39	30	2018
2.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 1.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 2.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 2.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 2.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

006 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	6'767'855	-4'453'970	-39.7%	11'221'825	8'163'248
30 Charges de personnel	3'365'260	-2'230'970	-39.9%	5'596'230	4'281'117
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'362'595	-2'223'000	-39.8%	5'585'595	3'760'122
36 Charges de transfert	40'000	0	0.0%	40'000	121'100
39 Imputations internes	-	-	-	-	910
REVENUS	22'736	49	0.2%	22'687	212'833
42 Taxes	2'736	49	1.8%	2'687	5'157
43 Revenus divers	20'000	0	0.0%	20'000	207'676
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'745'119	4'454'019	-39.8%	-11'199'138	-7'950'415
<i>Coût d'état-major</i>	-277'730	154'189	-35.7%	-431'919	-335'848
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-617'694	-44'057	7.7%	-573'637	-541'673
COÛT COMPLET	-7'640'543	4'564'151	-37.4%	-12'204'694	-8'827'936

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	13.80	0.00	0.00%	13.80	15.80
ETP fixes	13.80	0.00	0.00%	13.80	13.80
ETP auxiliaires	-	-	-	-	2.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

En 2017, la Chancellerie d'Etat devra organiser les quatre votations fédérales prévues, auxquelles des objets cantonaux et communaux pourraient s'ajouter. Elle devra aussi gérer le dépôt des candidatures et l'impression des bulletins pour l'élection des Prud'hommes.

En novembre 2016, le droit de vote électronique sur inscription sera utilisé une première fois et dans la continuité, il faudra en 2017 gérer les différents rôles électoraux mis en place par cette évolution.

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution genevoise instituant des droits civiques partiels aux électeurs sous tutelle ou curatelle, un nouveau type de rôle électoral devra être mis en œuvre.

006 Exercice des droits politiques (suite)

S'agissant du vote électronique, le canton de Genève poursuivra ses efforts avec ses partenaires cantonaux, sous la conduite de la Confédération, pour continuer à mettre en œuvre les dispositions fédérales relatives au vote électronique de deuxième génération, en s'appuyant fortement sur les moyens prévus dans la loi 11867 votée par le Grand Conseil le 1er septembre 2016. Sur cette base, le canton de Genève continuera la promotion de son système auprès d'autres cantons en vue d'augmenter le nombre de partenaires utilisant la plateforme genevoise.

Dans le cadre de la loi 11701 entrée en vigueur le 30 mars 2016, afin d'augmenter sur 3 ans la transparence du vote électronique, le canton de Genève poursuivra les travaux, débutés en 2016, de publication du code source du vote électronique genevois ainsi que de la documentation qui l'accompagne.

L'application pour le contrôle des signatures à l'appui d'initiatives, de référendums, de prises de position et de listes de candidatures devrait être améliorée afin de pouvoir intégrer les étrangers résidents dans les registres communaux (à l'heure actuelle, ce contrôle est manuel).

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat continuera, dans le cadre de sa mission de supervision des droits politiques, à promouvoir le vote et notamment celui des jeunes, via la poursuite des programmes suivants :

Institutions 3D : ce programme sera reconduit pour l'année 2017, avec des visites de classes, des visites de personnes en situation de handicap et des visites ouvertes aux citoyens les jours de votations.

CinéCivic : en 2016, CinéCivic s'est exporté au-delà des frontières cantonales et est devenu romand avec la participation des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne. CinéCivic est destiné à encourager l'engagement politique des jeunes à travers un concours de mini-films et d'affiches destinés à encourager les jeunes à se rendre aux urnes. L'édition 2017 sera à nouveau proposée par les 5 mêmes cantons que 2016 et devrait même être "germanisée" pour les cantons de Fribourg et Berne.

Semaine de la démocratie : cette semaine s'articule autour d'une série d'événements en rapport avec la démocratie et la participation en général. Etant donné l'engouement des nombreux partenaires et l'accueil positif de la population, une troisième édition sera en principe organisée en 2017.

Justification des écarts du PB2017 et B2016 selon les 12^{èmes} provisoires

L'écart de - 4,4 millions sur le total des charges de ce programme résulte du nombre d'opérations électorales prévues en 2015, respectivement dans le budget 2016 selon les 12^{èmes} provisoires (3 votations et 4 élections) par rapport à ce qui est prévu au PB2017 (4 votations).

Cette diminution avait déjà été traduite dans le projet de budget 2016 déposé par le Conseil d'Etat, puisqu'en 2016 aussi, seules 4 votations sont prévues.

Le montant du PB2017 correspond ainsi exactement au PB2016 déposé par le Conseil d'Etat, à l'exception des mécanismes salariaux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2020
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2020
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2020

006 Exercice des droits politiques (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2020
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	6	4	3	8	2018

Commentaires

Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.

007 Affaires extérieures

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015	
		en %			
CHARGES	24'158'233	-236'111	-1.0%	24'394'344	23'011'122
30 Charges de personnel	3'970'549	-114'330	-2.8%	4'084'879	3'889'938
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'660'043	-97'135	-5.5%	1'757'178	977'515
33 Amortissements du patrimoine administratif	125	0	0.0%	125	547'442
36 Charges de transfert	18'519'966	-19'646	-0.1%	18'539'612	17'591'865
39 Imputations internes	7'550	-5'000	-39.8%	12'550	4'362
REVENUS	273'070	-144	-0.1%	273'214	401'945
42 Taxes	3'070	-144	-4.5%	3'214	20'033
43 Revenus divers	270'000	0	0.0%	270'000	218'490
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	163'422
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'885'163	235'967	-1.0%	-24'121'130	-22'609'177
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-327'684</i>	<i>-12'411</i>	<i>3.9%</i>	<i>-315'273</i>	<i>-305'160</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'688'670</i>	<i>-218'086</i>	<i>6.3%</i>	<i>-3'470'584</i>	<i>-3'942'316</i>
COÛT COMPLET	-27'901'516	5'471	-0.0%	-27'906'987	-26'856'654

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015	
		en %			
TOTAL POSTES	21.70	-1.00	-4.41%	22.70	21.20
ETP fixes	21.20	1.00	4.95%	20.20	19.40
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.80
ETP agents spécialisés	0.50	-2.00	-80.00%	2.50	1.00

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français et défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional.

Il vise également à mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Ce programme est mise en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI) et le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 007.01 Genève internationale.
- 007.02 Solidarité internationale
- 007.03 Affaires extérieures et fédérales

007 Affaires extérieures (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le 9 mars 2016, le Conseil d'Etat a validé son rapport sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale (RD 1137). Ce rapport propose 31 mesures précisant son action dans le domaine de la Genève internationale ces prochaines années. Conformément au programme de législature, un accent continuera à être mis sur les affaires immobilières, la promotion de la Genève internationale et les plateformes de collaboration.

Le Grand Conseil a approuvé les crédits soutenant la rénovation du Palais des Nations et l'extension du siège de l'OMS (L 11864). Il a aussi approuvé la fusion de la FCIG avec la FIPOI (L 11725). En 2017, le PRE poursuivra le pilotage et l'accompagnement des principaux projets immobiliers de la Genève internationale.

Le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts pour assurer un développement pérenne et harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, de manière à préserver et à renforcer la qualité de vie et la prospérité de notre canton. Dans cette perspective, il a engagé la démarche du projet d'agglomération de 3^{ème} génération, qui sera déposé en décembre 2016 auprès de la Confédération, ceci afin de continuer de bénéficier de l'important soutien fédéral dans le financement du Grand Genève.

Parmi les projets inscrits dans le projet d'agglomération de 1^{ère} génération (2007), les chantiers suivants pourront débuter en 2017 : réalisations des haltes CEVA Bachet et Pont-Rouge, construction de la route des Communaux d'Ambilly, aménagement de la liaison souterraine modes doux entre la gare CEVA de Champel et les HUG. Essentiels pour les quartiers du nord du canton et de la Genève internationale, les importants travaux autour de la route des Nations démarreront aussi en 2017. Par ailleurs, le vote et l'entrée en vigueur de la loi d'investissements pour le projet d'agglomération de deuxième génération (2012) permettra de débuter en 2017 les études d'une série de projets structurants pour l'agglomération franco-valdo-genevoise.

En matière de politique fédérale, le Conseil d'Etat veillera à défendre et à préserver les intérêts du canton dans les dossiers d'importance majeure, dont la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale, la création du fonds d'infrastructure routière et du trafic d'agglomération (FORTA), les questions de coûts de la santé ainsi que de financement de la formation et de la recherche. Sur les questions européennes, le Conseil d'Etat suivra très attentivement l'évolution du cadre institutionnel bilatéral et veillera au maintien des conditions cadre de la prospérité économique du canton.

Autres projets d'importance stratégique

Genève internationale (SGI)

Le canton apportera une contribution substantielle aux travaux de l'observatoire commun de la Genève internationale dont la mission est d'anticiper les risques et les opportunités de la Genève internationale. Il poursuivra sa collaboration pour le pilotage de mesures dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et de l'énergie afin d'accompagner les organisations internationales dans la réalisation de leurs objectifs.

Solidarité internationale (SSI)

Le service de la solidarité internationale poursuivra ses objectifs en matière d'instruction et de suivi des projets de solidarité internationale en vue de garantir la bonne utilisation des fonds. Il conduira deux évaluations ponctuelles sur le terrain, l'une réalisée en interne et l'autre confiée à un mandataire externe.

Suite aux conséquences des conflits armés qui sévissent au Moyen Orient, mais aussi dans d'autres contextes fragiles, comme au Soudan du Sud ou en Ethiopie, le fonds de la solidarité internationale soutient financièrement les projets d'aide humanitaire dans les situations de crises, en appuyant les associations suisses présentes sur le terrain.

Affaires extérieures et fédérales (SAEF)

Axé sur la défense et la promotion des intérêts du canton extra muros, le SAEF continuera à jouer le rôle de facilitateur entre les acteurs transfrontaliers, consolidera la place du canton dans le cadre des relations intercantionales - notamment à travers la présence de Genève au bureau de la conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la présidence par le canton de la Conférence Gouvernementale de Suisse Occidentale (CGSO) - et poursuivra les démarches avec le canton de Vaud, au titre de la Métropole lémanique.

Après avoir fait valider par l'ensemble des partenaires concernés une articulation claire et pragmatique entre les

007 Affaires extérieures (suite)

organismes principaux transfrontaliers - Groupement local de coopération transfrontalière du projet d'agglomération, Comité Régional Franco Genevois et Conseil du Léman -, le SAEF veillera à assurer sur le terrain une gouvernance efficace des projets et démarches transfrontaliers.

Par ailleurs, près d'une vingtaine de projets concernant le canton de Genève ont été lancés par le programme INTERREG V France Suisse depuis son lancement en 2015. Ce programme bénéficie de financements européens à hauteur de 66 millions d'euros et de financements fédéraux à hauteur de 15 millions de francs suisses.

Justification des écarts du PB2017 et B2016 selon les 12^{èmes} provisoires

30 Charges de personnel

La diminution de 1 ETP correspond à la suppression d'un poste d'agent spécialisé dans le cadre de l'économie de 5% devant être réalisée d'ici 2018.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution d'environ 100'000 F correspond à une réduction de la rubrique spécifique relative aux mandats.

36 Charges de transferts

La diminution d'environ 20'000 F correspond à l'objectif du Conseil d'Etat de réduire de 5% d'ici 2018 les subventions de fonctionnement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	176	174	174	178	2018
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	190'000	190'000	196'728	190'000	2018
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	28'000	26'500	27'260	28'000	2018
2. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficacité	75%	70%	81%	70%	2018
3. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
3.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	15%	10%	15%	10%	2018

007 Affaires extérieures (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation						
4.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficience	2'000	2'000	2'000	2'000	2018
5. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
5.1 Nombre de missions financées	Efficience	42	entre 40-50	40	entre 40 et 50	2018
6. Défendre et promouvoir les intérêts du canton sur le plan fédéral						
6.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat	Efficacité	8	8	N/D	8	2018
6.2 Nombre de dossiers faisant l'objet d'une veille	Efficacité	20	20	N/D	20	2018
7. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
7.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	>=30%	>=30%	70%	>=30%	2018
8. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère et 2ème génération						
8.1 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	>=85%	>=85%	N/D	100%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de rendre compte de l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateur 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de surveiller l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), organisations non-gouvernementales (ONG) et missions permanentes. En effet, il s'agit d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale. En 2015, le nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève s'élevait à 27'260.

Indicateur 2.1 : dans un premier temps, toutes les demandes de financement reçues par le SSI sont instruites; il s'agit de déterminer si les projets entrent dans les critères de financement du SSI. Seuls ceux respectant les critères sont discutés en commission.

Indicateur 3.1 : un montant de 1'000'000F est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'amplitude des actions de sensibilisation mise en œuvre par le SSI. Cet indicateur est mesuré via le nombre de personnes inscrites et présentes à un événement de sensibilisation.

Indicateur 5.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateur 6.1 : cet indicateur rend compte du nombre de dossiers nécessitant une intervention active des attachées aux questions fédérales et intercantionales [AQFI] pour lesquels le Conseil d'Etat établit un ordre de mission.

Indicateur 6.2 : cet indicateur comptabilise le nombre de dossiers fédéraux en cours suivis quotidiennement ne faisant pas l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat. Les AQFI transmettent régulièrement des informations importantes aux différents départements de l'administration cantonale genevoise et personnes impactées.

007 Affaires extérieures (suite)

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse.

Indicateur 8.1 : cet indicateur calcule le pourcentage des mesures inscrites dans les deux générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1 et PA2) au bénéfice d'un cofinancement de la Confédération en cours d'étude ou en cours de travaux. La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

009 Intérieur

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	Budget 2016 en % 12èmes prov.	Compte 2015	
CHARGES	14'812'166	3'840'121	35.0%	10'972'045	10'496'830
30 Charges de personnel	9'137'713	306'769	3.5%	8'830'944	8'646'894
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'365'257	101'603	8.0%	1'263'654	992'520
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'947	0	0.0%	9'947	9'947
36 Charges de transfert	4'298'249	3'431'749	396.0%	866'500	846'627
39 Imputations internes	1'000	0	0.0%	1'000	841
REVENUS	235'034	50'029	27.0%	185'005	153'308
42 Taxes	85'034	29	0.0%	85'005	87'329
43 Revenus divers	35'000	0	0.0%	35'000	37'100
46 Revenus de transferts	115'000	50'000	76.9%	65'000	28'739
49 Imputations internes	-	-	-	-	140
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'577'132	-3'790'092	35.1%	-10'787'040	-10'343'522
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-754'122</i>	<i>-72'546</i>	<i>10.6%</i>	<i>-681'576</i>	<i>-678'337</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'789'403</i>	<i>-108'429</i>	<i>2.3%</i>	<i>-4'680'974</i>	<i>-4'656'797</i>
COÛT COMPLET	-20'120'657	-3'971'067	24.6%	-16'149'590	-15'678'656

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	Budget 2016 en % 12èmes prov.	Compte 2015	
TOTAL POSTES	62.10	1.00	1.64%	61.10	58.50
<i>ETP fixes</i>	<i>59.90</i>	<i>1.00</i>	<i>1.70%</i>	<i>58.90</i>	<i>57.50</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.20</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.20</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Les services responsables des prestations du programme *009 Intérieur* sont regroupés au sein de la direction générale de l'intérieur (DGI). Les prestations et missions de ces services sont à la fois destinées au public, à l'administration cantonale et aux communes. Dans ce cadre, ils assurent la mise à disposition d'un large éventail de ressources et d'expertise au public et à leurs partenaires internes et externes. La DGI assure et facilite la coordination interdépartementale nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations. En outre, elle coordonne, au niveau de l'administration cantonale, les travaux techniques portant sur la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le service de surveillance des communes (SSCO) veille à l'application des lois par les communes. Afin de réaliser cette mission, le SSCO conseille, appuie et renseigne les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

Le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce contexte, il assure la mise à disposition d'outils pratiques, d'expertise, d'accompagnement et de soutien destinés aux autorités, administrations, entreprises et au public.

Le bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a été institué par le Conseil d'Etat à la suite d'une mise en consultation auprès des milieux

009 Intérieur (suite)

concernés, en septembre 2015, prônant la réunion des thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein d'une seule et même entité. Cette nouvelle structure se rapproche des modèles existants tant au niveau international et fédéral qu'à celui des autres cantons romands. Elle permettra d'œuvrer de façon plus cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des violences qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Enfin, **les Archives d'Etat de Genève (AEG)** assurent l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, sociale ou culturelle. Ainsi, il s'agit non seulement de constituer et de conserver les archives de l'Etat, mais également de gérer des fonds d'archives de provenances privées, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques, dans le respect de la législation liée à la protection des données personnelles.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 009.01 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- 009.02 Contrôle de la conformité des décisions communales
- 009.03 Développement durable
- 009.04 Promotion de l'égalité H/F et lutte contre les violences domestiques
- 009.05 Archives d'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le projet de modification de la loi sur l'administration des communes introduisant le MCH2 a été adopté par le Grand Conseil au mois de juin 2016. Un projet de modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes sur ce même objet sera présenté à la rentrée. Le délai de mise en œuvre au budget 2017 est maintenu.

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) du 24 septembre 2015, le 1^{er} train de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton a été adopté le 18 mars 2016 et le 2^{ème} train portant sur la culture le 1^{er} septembre 2016. L'année 2017 devrait voir le dépôt de projets de loi répartissant les compétences dans le domaine du sport, de la mobilité, de la construction des bâtiments scolaires, ainsi que l'art lyrique.

Enfin, le projet de budget 2017 voit pour la première fois la mise en œuvre de certains transferts, via le fonds de régulation. Les versements du canton aux communes ou des communes au canton au titre de la LRT sont inscrits dans les programmes concernés. Un tableau récapitulatif est présenté dans les annexes du projet de budget 2017 de l'Etat de Genève, conformément au règlement relatif au fonds de régulation adopté le 24 août 2016.

Autres projets d'importance stratégique

Statistique cantonale

Les différents projets pour 2017 seront les suivants :

- entreprendre la mise en œuvre de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires;
- diffuser les résultats du micro-recensement mobilité et transports (MRMT) 2015 pour le canton, en collaboration avec la direction générale des transports;
- analyser et diffuser les résultats de l'indicateur avancé de la conjoncture après sa révision et dans le cadre d'un nouveau partenariat avec l'Université de Genève et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG);
- étendre l'analyse statistique des revenus aux contribuables imposés à la source (travailleurs frontaliers et personnes titulaires d'un permis B, notamment) et fournir de nouvelles informations sur les frontaliers grâce à cette source (administration fiscale cantonale).

009 Intérieur (suite)

Surveillance des communes

Le projet de modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) portant sur la création des communautés de commune a été adopté par le Grand Conseil en septembre 2015. Le projet de loi sur les fusions de communes a été adopté à l'unanimité par la CACRI et devrait être traité prochainement par le Grand Conseil. Il complète ainsi, avec l'introduction de la création des communautés de commune dans la LAC, l'organisation de l'intercommunalité prescrite par la nouvelle constitution.

Développement durable

L'élaboration du volet 2 du plan climat cantonal et du programme d'actions sera finalisée. Ce programme décrira les mesures à entreprendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux changements climatiques sur le territoire genevois.

Suite à la réactualisation du Guide des achats professionnels responsables en 2015, diverses actions de promotion et d'accompagnement seront organisées avec comme thème prioritaire « l'alimentation durable dans la restauration collective ».

L'organisation du concours en vue d'attribuer la bourse, le prix et la distinction cantonaux du développement durable sera reconduite en 2017. Il a pour objectifs de soutenir et d'encourager les actions de la société civile à Genève et dans la région transfrontalière.

Les "rencontres du management durable" (4 fois/an) et les "rencontres communales pour un développement durable" (2 fois/an) se poursuivront afin de soutenir les entreprises et les autorités communales dans leur volonté d'intégrer au quotidien les principes de développement durable.

Egalité entre femmes et hommes et prévention des violences domestiques

Elaboration d'un plan d'action de l'égalité au sein de l'administration cantonale genevoise.

Poursuite de la promotion de l'égalité dans les petites et moyennes entreprises genevoises, par la promotion de la conciliation des vies professionnelle et privée, la prévention du harcèlement sexuel, le contrôle de l'égalité salariale et l'organisation régulière de conférences informatives destinées aux ressources humaines.

Poursuite des campagnes de sensibilisation concernant les violences domestiques et publication du document "La violence domestique en chiffres, année 2016", issu de l'Observatoire genevois des violences domestiques.

Intégration de la prévention des discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité du genre dans les activités du BPEV conformément à la modification du règlement du BPEV.

Archives d'Etat

Le Conseil d'Etat a adopté le 22 juin 2016 un projet de loi pour un crédit d'étude concernant l'installation des AEG sur le site de l'Arsenal à l'horizon 2022 dans un bâtiment dédié. Les 30 kilomètres linéaires d'archives sont actuellement dispersés sur 7 sites. Le programme de récolement systématique et de reconditionnement des fonds d'archives se poursuivra dans ce but.

La dématérialisation des données et des documents entraîne de nouveaux enjeux majeurs dans la gestion de l'information. Les Archives d'Etat poursuivront leur collaboration avec la DGSI pour la conception d'une véritable gouvernance de l'information.

Le programme de numérisation qui permet la diffusion d'archives numérisées via internet, mais aussi la préservation des documents originaux, se poursuivra. Les séries les plus consultées seront traitées, comme les registres du Conseil du XIXe siècle, ceux de l'état civil ou encore les cartes et plans;

Le programme de restauration des documents en danger se poursuivra, préservant ainsi un riche patrimoine des attaques du temps, des mauvaises conditions de conservation et des risques liés à leur manipulation.

Justification des écarts du PB2017 et B2016 selon les 12^{èmes} provisoires

L'augmentation de 3,9 millions de charges correspond au transfert du bureau des violences domestiques au bureau de la promotion de l'égalité, conformément à la loi votée par le Grand Conseil le 18 décembre 2015. Il s'agit par conséquent d'un transfert neutre pour l'Etat, générant une diminution équivalente sur le programme H02. Dans la même perspective, il a été décidé de regrouper sous la surveillance de ce bureau les aides financières qui traitent de

009 Intérieur (suite)

la thématique des violences domestiques et qui étaient imputées auparavant sur le programme C02, à savoir : Aide aux victimes de violence en couple (anciennement Solidarité femmes), Arabelle foyer d'hébergement, SOS femmes et Viol secours). Ces transferts ont déjà opérés dans le cadre du projet de budget 2016, et approuvés par la commission des finances, via une demande de crédit supplémentaire).

S'agissant des postes, l'intégration du bureau des violences domestiques a généré l'augmentation de 1,6 ETP sur ce programme (compensé par une diminution équivalente sur le programme H02).

Par ailleurs, une diminution de 0,6 ETP a été effectuée en 2017 sur ce programme en lien avec l'économie de 5% devant être réalisée d'ici 2018.

Une diminution de 73'000 F a été opérée sur les subventions de fonctionnement de ce programme, conformément à la décision du Conseil d'Etat de réduction de 5%.

Enfin, l'augmentation des revenus concerne des projets du BPEV financés par la Confédération.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	95%	95%	93%	95%	2018
2. Veiller à l'application de la loi par les communes						
2.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2018
3. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région						
3.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat ou les communes	Efficacité	20	25	26	20	2020
3.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	80%	85%	85%	80%	2020
4. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique						
4.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	7%	7%	7.9%	6%	2020
4.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	40%	40%	38%	40%	2018
4.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseil municipaux	Efficacité	34%	30%	34%	40%	2018
5. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
5.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1'500 (+/-10%)	1'500 (+/-10%)	1'566	1'500 (+/-10%)	2018

009 Intérieur (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des 15 institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	7'000 (+/-10%)	7'000 (+/-10%)	7'054	7'000 (+/-10%)	2018
6. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
6.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
7. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
7.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	50'000	50'000	44'000	50'000	2018
8. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
8.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Qualité	6	6	5	6	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de rendre compte du pourcentage de résultats statistiques diffusés par rapport aux résultats prévus dans le programme élaboré par l'OCSTAT.

Indicateur 2.1 : la LAC correspond à la loi sur l'administration des communes (B 6 05).

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'écart de salaire du secteur privé à Genève. Cette statistique est mise à jour tous les deux ans. La valeur 2017 se basera sur l'enquête 2016 avec les chiffres 2014.

Indicateur 4.2 : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 4.3 : il s'agit d'évaluer la sous-représentation féminine au sein des autorités. S'agissant de 2017, la cible est identique à 2015 étant donné l'absence d'élections communale et cantonales, la seule variation possible provenant des éventuelles démissions.

Indicateur 5.1 : cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois.

Indicateur 5.2 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques prisent en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

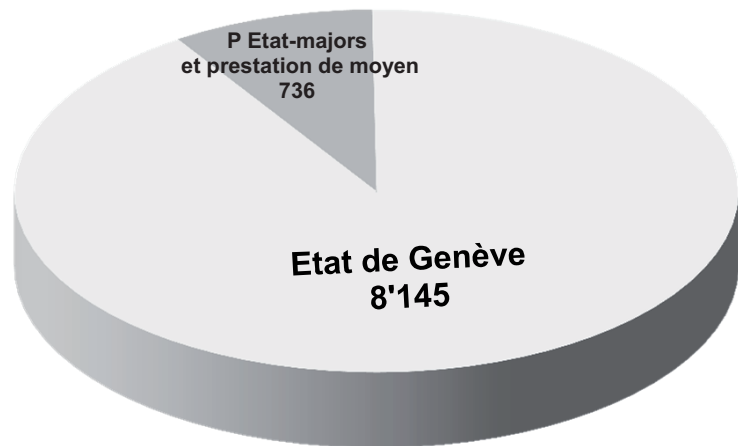
Indicateur 6.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations

Indicateur 7.1 : le programme de numérisation a pour objectifs de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

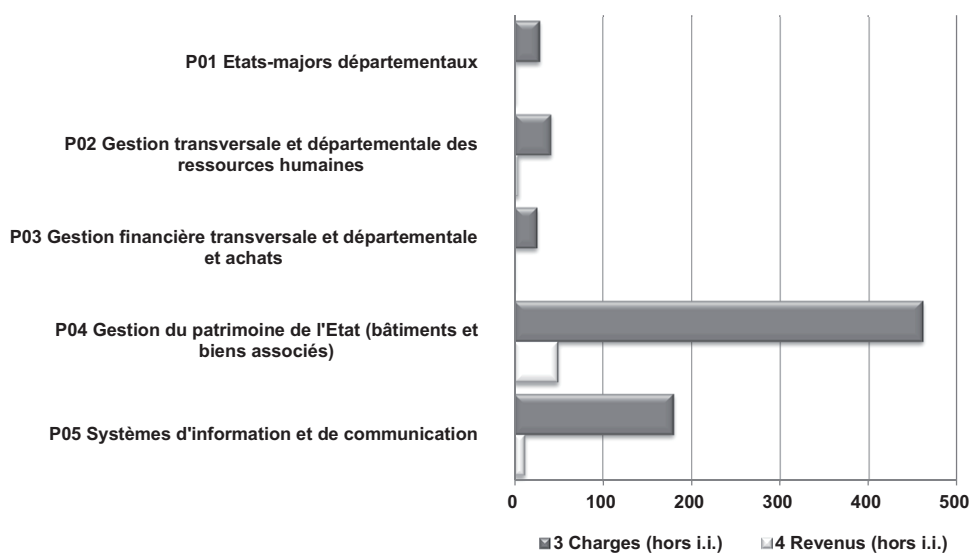
Indicateur 8.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

P Etats-majors et prestations de moyen

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Etats-majors et prestations de moyens

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Dans le domaine des ressources humaines, la simplification et la flexibilisation de l'administration accompagnent les mesures structurelles décidées. Des adaptations légales et réglementaires permettent de faire évoluer le statut de fonctionnaire, le but étant de responsabiliser le personnel et de professionnaliser le management. La politique des ressources humaines, notamment la gestion des absences et la formation, est adaptée en conséquence.

Les travaux de préparation d'un nouveau système de rémunération (projet SCORE) se sont poursuivis à un rythme soutenu sur la base de l'accord conclu en juillet 2015 entre le Cartel intersyndical, le Groupement des associations de police et le Syndicat des services publics Genève (SSP-VPOD). Après la première étape dévolue à la grille des emplois métiers, il a été décidé à la fin mai 2016 de passer à la seconde étape concernant la courbe salariale. Le dépôt du projet de loi est prévu pour la fin 2016 de manière à ce que le Grand Conseil puisse se saisir du dossier en 2017.

Dans le domaine des bâtiments, l'objectif est de plafonner les nouvelles dépenses tout en maintenant un niveau de prestations suffisant pour les usagers. En matière d'investissement, la priorité sera donnée aux travaux de rénovation des bâtiments existants et à leur optimisation énergétique ainsi qu'à l'achèvement des projets de nouvelles constructions actuellement en cours. Afin de contenir la croissance des charges de fonctionnement résultant de la mise en service de nouveaux bâtiments, les efforts entrepris depuis 3 ans pour réduire les coûts seront poursuivis notamment en ce qui concerne les approvisionnements en énergies et les locations. La stratégie immobilière a toujours pour but d'occuper en priorité les locaux, propriété de l'Etat et d'en rationaliser l'occupation.

Concernant les systèmes d'information et de communication — et dans la foulée des réformes entreprises dès 2013, le Conseil d'Etat entend désormais mettre en œuvre la stratégie qu'il a adoptée en mai 2016, afin de faire du canton un acteur important de la transformation numérique de notre société et de notre économie. En outre, l'année 2017 verra le lancement et la concrétisation de plusieurs projets d'investissement stratégiques, à l'intention des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat.

Tant dans les domaines transversaux que dans les différents départements, la formalisation du système de contrôle interne (SCI) a progressé et nombre de prestations ont atteint, ou sont sur le point d'atteindre, le niveau 3 standardisé. Le SCI ainsi mis en place est en train de progresser ultérieurement avec des travaux de consolidation et de pérennisation. Le SCI a été complété par un système de gestion des risques, dont le cadre normatif a été défini pour l'ensemble de l'Etat. Il s'agit également de faire preuve de plus de proportionnalité dans certains domaines.

P01 Etats-majors départementaux

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	28'687'214	-2'685'611	-8.6%	31'372'825	25'129'621
30 Charges de personnel	23'987'993	-62'401	-0.3%	24'050'394	21'122'246
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'328'127	-217'393	-6.1%	3'545'520	2'959'865
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'198'730	-1'877'089	-61.0%	3'075'819	265'082
36 Charges de transfert	81'212	-544'178	-87.0%	625'390	723'762
37 Subventions à redistribuer	38'400	0	0.0%	38'400	-
39 Imputations internes	52'752	15'451	41.4%	37'301	58'667
REVENUS	1'683'943	55'082	3.4%	1'628'861	1'595'920
42 Taxes	1'195'510	81'482	7.3%	1'114'028	631'773
43 Revenus divers	100'000	0	0.0%	100'000	952'433
44 Revenus financiers	350'033	0	0.0%	350'033	-
46 Revenus de transferts	-	-26'400	-100.0%	26'400	3'177
47 Subventions à redistribuer	38'400	0	0.0%	38'400	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	8'537
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-27'003'272	2'740'692	-9.2%	-29'743'964	-23'533'701
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'097'075</i>	<i>1'014'106</i>	<i>-14.3%</i>	<i>-7'111'181</i>	<i>-7'238'373</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>33'100'346</i>	<i>-3'754'800</i>	<i>-10.2%</i>	<i>36'855'146</i>	<i>30'772'075</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	134.55	-3.38	-2.45%	137.93	121.87
<i>ETP fixes</i>	<i>121.36</i>	<i>-2.21</i>	<i>-1.79%</i>	<i>123.57</i>	<i>119.07</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.79</i>	<i>-1.27</i>	<i>-12.62%</i>	<i>10.06</i>	<i>0.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.40</i>	<i>0.10</i>	<i>2.33%</i>	<i>4.30</i>	<i>2.30</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et du contrôle interne départemental. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Le contrôle interne départemental coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne.

Ce programme est mis en oeuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et

P01 Etats-majors départementaux (suite)

des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.04 Contrôle interne

Projets prioritaires et justification des écarts

Justification des écarts du PB2017 et B2016 selon les 12^{èmes} provisoires

30 - Charges de personnel

La variation provient de la suppression de postes liées aux mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat, de réallocations internes entre programmes et des mécanismes salariaux.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution d'environ 200'000 F est réalisée principalement sur les mandats accordés à des tiers et participe à la concrétisation de l'effort d'économie demandé par le Conseil d'Etat.

33 - Amortissement du patrimoine administratif

L'écart d'environ -2 millions s'explique par un changement de pratique dans l'imputation des charges d'amortissement débuté lors de l'élaboration du PB2016 et affiné pour le PB2017. En effet, lors des exercices précédents, les amortissements réalisés sur les actifs acquis par le biais du crédit de renouvellement étaient centralisés sur le programme P01. Les actifs sous-jacents ont été reclassés de manière à ce que les charges d'amortissement soient imputées sur les programmes qu'elles concernent.

36 - Charges de transferts

La variation de -500'000 F est due au mécanisme d'allocation des amortissements réalisés sur les subventions d'investissement. Lors des travaux du PB2017, les actifs sous-jacents ont été reclassé de manière à ce que les charges d'amortissement s'y rapportant soient imputées sur les programme les qui les concernent.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	80%	85%	79.4%	80%-90%	2018
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.39%	0.39%	0.35%	0.39%	2018
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						

P01 Etats-majors départementaux (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	85%	N/D	N/D	100%	2018
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	90%	N/D	N/D	90%	2018
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	80%	N/D	N/D	80%	2018

Commentaires

Dans le cadre d'une nouvelle analyse opérée lors de l'élaboration du projet de budget 2017, les indicateurs (3.1 à 5.1) liés au contrôle interne ont été revus et modifiés.

Indicateur 2.1: depuis 2015, cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes, alors qu'en 2014, il intégrait les états-majors ainsi que l'ensemble des activités de support.

Indicateur 3.1.: cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Une valeur réaliste intermédiaire de 85% a été déterminée.

Indicateur 4.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais.

Indicateur 5.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	41'331'756	1'977'759	5.0%	39'353'997	36'817'789
30 Charges de personnel	39'294'249	2'237'061	6.0%	37'057'188	34'459'385
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'991'331	-259'370	-11.5%	2'250'701	1'714'542
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'500	452	5.6%	8'048	640'804
34 Charges financières	34'676	-2'384	-6.4%	37'060	-
39 Imputations internes	3'000	2'000	200.0%	1'000	3'058
REVENUS	4'337'308	600'277	16.1%	3'737'031	5'339'705
42 Taxes	2'691'308	600'277	28.7%	2'091'031	3'289'602
43 Revenus divers	-	-	-	-	48'364
46 Revenus de transferts	1'646'000	0	0.0%	1'646'000	2'001'739
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-36'994'448	-1'377'482	3.9%	-35'616'966	-31'478'085
<i>Coût d'état-major</i>	-926'067	26'309	-2.8%	-952'376	-700'970
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'026'957	-202'818	3.5%	-5'824'139	-5'384'950
<i>Coûts répartis</i>	43'947'473	1'553'992	3.7%	42'393'481	37'564'005
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	131.50	-7.54	-5.42%	139.04	139.91
<i>ETP fixes</i>	125.78	-3.38	-2.62%	129.16	129.21
<i>ETP auxiliaires</i>	4.32	-4.56	-51.35%	8.88	9.90
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.40	0.40	40.00%	1.00	0.80

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département des finances assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et des mesures transitoires pour les magistrats du pouvoir judiciaire suite au transfert de la caisse à la CPEG. Les recettes et dépenses correspondantes sont comptabilisées dans les programmes concernés, respectivement O03, O04 et I01.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.90 Ressources humaines départementales

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Mise en œuvre du programme de législation

Dans le cadre du protocole relatif à la mise en place d'un nouveau système de rémunération (projet SCORE) conclu le 12 juillet 2015 entre le Conseil d'Etat, le Cartel intersyndical, le Groupement des associations de police et le Syndicat des services publics Genève (SSP-VPOD), les travaux se sont poursuivis à un rythme soutenu pour finaliser l'étape 1 (grille des emplois-métiers). A la fin mai 2016, il a été décidé de passer à l'examen de l'étape 2 (courbe salariale). En vue du dépôt du projet de loi d'ici la fin de l'année 2016, un rétro-planning a été élaboré conjointement. Il définit la préparation de la mise en œuvre du nouveau système durant l'année 2017, dans l'objectif d'un vote par le Grand Conseil d'ici à la fin de la législature.

Autres programmes d'importance stratégique

Consultation du personnel par le Conseil d'Etat : Dans le cadre de la consultation transversale des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat ("boîte à idées") qui s'est déroulée entre le 21 janvier et le 4 février 2016 et conformément aux instructions du Conseil d'Etat, le Collège spécialisé RH a mené une analyse des suggestions faites en matière de gestion des ressources humaines. Les propositions transversales et départementales ont été regroupées par thèmes. Plusieurs groupes de travail ont été chargés d'examiner la faisabilité de ces propositions, leur pertinence, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que l'estimation des coûts / bénéfiques qui en découlent.

Absences : Au printemps 2016, le Conseil d'Etat a validé un concept global de gestion des absences de longue durée qui intègre et élargit le projet intitulé Lien au Travail. L'objectif consiste à prévenir les absences en traitant les problématiques collectives et en s'attachant à la qualité de vie au travail.

Le déploiement se fait progressivement dans le respect des spécificités départementales et sous supervision d'un groupe de pilotage paritaire. En lien avec ce changement, toute la formation à la gestion des absences a été revue de façon à la rendre plus dynamique et plus souple avec des possibilités d'e-learning.

Formation : En janvier 2016, le Conseil d'Etat a validé un projet de politique de formation applicable à l'ensemble de l'Etat. La mise en œuvre se fait sous l'égide d'un groupe de travail (ComFor) dans lequel sont représentées toutes les entités de formation de l'Etat. Celui-ci s'est notamment donné pour tâche d'harmoniser les pratiques, mettre les offres de formation en synergie, dynamiser les formations managériales et dégager une image globale de la formation continue à l'Etat de Genève.

Afin de développer l'implication de l'Etat comme entreprise formatrice, il a été décidé que le nombre d'apprentis devait atteindre 4% par rapport à l'ensemble du personnel administratif. L'anticipation dont a fait preuve le service de l'apprentissage – notamment en développant un partenariat avec la Fondation pour la formation des adultes (Ifage) - devrait permettre d'atteindre rapidement cet objectif.

Migration du Système d'information de gestion des ressources humaines Version 9 - SIRH V9 : A l'heure où les enjeux liés à la gestion du personnel sont très importants, disposer d'une vision précise et complète du « capital humain » en présence est un atout précieux qu'il convient de pérenniser.

La solution informatique s'appuyant sur un logiciel du marché dont la version actuelle n'est plus supportée par l'éditeur, il convient de la remplacer. A cet effet, une analyse fine (en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information, les systèmes d'information, l'OPE et certains consultants) des modules et des fonctionnalités du système actuel a été réalisée dans le souci de rationaliser le travail de nombreux collaborateurs (filière ressources humaines, supérieurs hiérarchiques). Le projet de loi N° 11866 qui a été adopté par la commission des travaux devrait être examiné par le Grand Conseil d'ici la fin 2016.

Gestion du temps et des absences (GTA) : La mise en place de deux modules permettant la gestion des piquets du personnel astreint ainsi que la gestion des heures supplémentaires du personnel non soumis à l'enregistrement mécanique du temps de travail permettra l'exploitation des données et l'amélioration de la gestion budgétaire des charges du personnel, notamment, la valorisation des engagements (charges à payer).

Bilan social : A des fins d'analyse en matière de gestion des ressources humaines, le bilan social de l'administration cantonale s'est à nouveau enrichi de plusieurs indicateurs, tout comme celui des institutions autonomes. A la demande de la Fédération genevoise des établissements médicaux-sociaux (FEGEMS), une extension comparative détaillée a été fournie afin de faciliter la comparaison inter-établissements.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Pour rappel, ce condensé d'indicateurs sur le personnel de l'administration est destiné au personnel, aux hiérarchies, aux syndicats, aux députés comme au grand public.

Parallèlement, l'OPE participe à l'enquête sur les rémunérations pratiquées dans les cantons latins (membre de la conférence suisse des responsables du personnel des administrations publiques). Cette enquête permet de connaître les conditions d'embauche de chaque participant. Elle constitue un complément indispensable à l'étude des conditions salariales, dans la mesure où elle met en lumière des pratiques différentes d'un canton à l'autre.

Les directions des ressources humaines départementales sont garantes de la qualité de la gestion administrative du personnel, de la légalité des décisions et du bon fonctionnement des processus opérationnels départementaux (recrutement, évaluation, formation continue, évolution professionnelle, gestion des absences, gestion des conflits, fin de collaboration). Ceux-ci passent un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

30 - Charges de personnel

La variation des charges de personnel de 2.2 millions (-7.5 ETP) par rapport au budget 2016 provient principalement :

- de la hausse de 2.5 millions du budget destiné aux ponts-AVS. En effet, suite aux faibles effectifs de départ en pré-retraite constatés depuis 2014, une augmentation est prévue en 2017;
- des variations de provisions concernant les caisses de pensions gérées par l'OPE (+0.3 million);
- d'un transfert neutre de 0.8 million en provenance de tous les départements destiné à couvrir les charges nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'une présence de 4% d'apprentis au sein de l'administration;
- des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel d'ici 2018 équivalent à -0.8 million et -3 ETP) ;
- de modifications d'allocations internes du DIP destinées à mieux refléter les ressources affectées aux différents programmes de la politique publique P (-4.8 ETP auxiliaires pour -0.7 million);
- des mécanismes salariaux.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges diminuent de 0.26 million en raison de l'impact de l'objectif de réduction de 5% des charges de personnel d'ici 2018 alloué partiellement sur les charges de biens et services.

42 - Taxes

L'écart provient de l'augmentation de 0.6 million au titre des remboursements d'assurance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	27%	27%	27%	30%	2020
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	96%	90%	2020
3. Favoriser le développement des compétences clés des collaborateurs/trices.						

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux d'utilisation des connaissances acquises en formation dans le cadre professionnel, basé sur l'auto évaluation des participants.	Efficacité	90%	90%		90%	2020
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	<1%	<1%	0.5%	<1%	2020
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	<15	<20	2	<10	2020
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	<15'000	<17'800	2'242	<10'000	2020
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficacité	1'250	1'200	1'345	1'270	2020
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	<5%	<5%	4.9%	<5%	2020
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	80%	80%	80%	80%	2020

Commentaires

Indicateurs 5.1 et 5.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	26'171'975	-2'134'651	-7.5%	28'306'626	26'601'777
30 Charges de personnel	24'170'403	-1'868'927	-7.2%	26'039'330	25'108'571
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'793'752	-223'163	-11.1%	2'016'915	1'240'721
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'720	839	8.5%	9'881	170'318
34 Charges financières	-	-5'000	-100.0%	5'000	4'058
39 Imputations internes	197'100	-38'400	-16.3%	235'500	78'109
REVENUS	281'433	-2'317	-0.8%	283'750	805'087
42 Taxes	165'260	-52'017	-23.9%	217'277	200'473
43 Revenus divers	115'000	50'000	76.9%	65'000	604'497
44 Revenus financiers	1'173	-300	-20.4%	1'473	117
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'890'543	2'132'332	-7.6%	-28'022'875	-25'796'690
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-580'916</i>	<i>137'416</i>	<i>-19.1%</i>	<i>-718'332</i>	<i>-558'366</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'692'595</i>	<i>-967'485</i>	<i>20.5%</i>	<i>-4'725'110</i>	<i>-5'708'384</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>32'164'053</i>	<i>-1'302'264</i>	<i>-3.9%</i>	<i>33'466'317</i>	<i>32'063'439</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	159.40	-14.63	-8.41%	174.03	161.85
<i>ETP fixes</i>	<i>155.50</i>	<i>-10.78</i>	<i>-6.48%</i>	<i>166.28</i>	<i>156.35</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.90</i>	<i>-2.85</i>	<i>-42.22%</i>	<i>6.75</i>	<i>5.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- Produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer les financements de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées,

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.03 Acquisition des biens et services
- P03.90 Finances départementales

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Une des priorités du programme de législature du Conseil d'Etat est la réforme du fonctionnement de l'Etat. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratie.

Le Conseil d'Etat constate en effet que la machine étatique est trop lourde. Les niveaux d'exigence sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. L'efficacité de l'administration peut être améliorée par la simplification de certaines procédures et certains contrôles dans le respect du principe de proportionnalité, ainsi que par l'affinement des prérogatives financières selon le principe de subsidiarité. Les modes de fonctionnement et de production internes doivent être mis à plat et gagner en efficacité, en simplifiant le système de contrôle interne comptable et financier et en augmentant la matérialité des contrôles.

Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

Le Conseil d'Etat a déjà adopté certains règlements d'applications de la LGAF portant sur : (i) l'établissement des états financiers, (ii) la planification financière et le contrôle budgétaire, (iii) la planification et la gestion financière des investissements, (iv) la gestion de la trésorerie, (v) la gestion des risques et (vi) la gestion des débiteurs et du contentieux. La pyramide documentaire sera complétée en 2017 par un manuel comptable, actuellement en consultation auprès de l'administration et des entités consolidées, et par un règlement sur les achats de l'Etat.

Dans le cadre de la mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("centralisation du contentieux"), le service du contentieux continuera sa montée en puissance en 2017, en reprenant les créances contentieuses de plusieurs départements. Le programme P03 inclut les charges courantes de ce service.

En ce qui concerne la formalisation du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier, les directives transversales comptables et financières ont été formalisées et le niveau 3 a été atteint. Dans la perspective de l'arrivée du nouveau réviseur des comptes de l'Etat en 2017, des clarifications et des compléments doivent encore être apportés au SCI relatif à l'établissement des états financiers.

En application du programme de législature, la centrale commune d'achats a fait une révision de ses processus de commande et déploiera, pour les familles de produits catégorisés en fonctionnement, une externalisation de la gestion de certains catalogues de l'outil unique d'achat tout en informatisant l'envoi des commandes.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

La variation des charges de personnel (-1.9 million, -14.6 ETP) reflète les effets suivants :

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

A la baisse :

- Mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel d'ici 2018 équivalent à -0.7 million et -4.6 ETP).
- Modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction finance (-10 ETP).

A la hausse :

- Mécanismes salariaux.

Les charges de biens et services (nature 31) diminuent de 0.2 million en raison des mesures d'économie.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'000	23'000	23'738	23'000	2020
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4	4	4.1	4	2020
2.2 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	Supprimé	43%	45%		
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	15%	15%	20%	15%	2020
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.0%	4.3%	3.7%	4.0%	2020
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	960	850	876	960	2020
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2020
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	100%	>95%		100%	2020
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	40%	>37%		50%	2020
6. Respecter le cadre budgétaire						

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement, provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	1.5%	1.5%	1.2%	1.5%	2020
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	4.0%	4.0%	9.1%	4.0%	2020
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	0	0	4	0	2020

Commentaires

Indicateur 2.2

En raison de la modification des règles d'engagement, cet indicateur n'est plus pertinent et est donc supprimé.

Indicateur 5.1

En application des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, la centrale commune d'achats a réduit en 2016 et réduira en 2017 le nombre d'ETP. La révision de ses processus de commande devrait permettre d'assurer l'activité au même niveau de qualité.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	460'750'251	17'586'367	4.0%	443'163'884	463'921'083
30 Charges de personnel	36'469'202	-434'497	-1.2%	36'903'699	37'003'937
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	138'848'901	2'035'386	1.5%	136'813'515	142'489'747
33 Amortissements du patrimoine administratif	269'088'844	15'936'073	6.3%	253'152'771	268'742'244
36 Charges de transfert	15'919'771	3'285	0.0%	15'916'486	15'259'740
39 Imputations internes	423'533	46'120	12.2%	377'413	425'415
REVENUS	49'783'090	121'916	0.2%	49'661'174	58'297'671
41 Patentes et concessions	192'000	40'000	26.3%	152'000	191'776
42 Taxes	2'416'167	-254	-0.0%	2'416'421	3'167'267
43 Revenus divers	4'188'065	0	0.0%	4'188'065	4'819'837
44 Revenus financiers	28'907'051	-1'232'000	-4.1%	30'139'051	38'048'019
46 Revenus de transferts	13'583'157	1'424'220	11.7%	12'158'937	11'705'509
49 Imputations internes	496'650	-110'050	-18.1%	606'700	365'262
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-410'967'161	-17'464'451	4.4%	-393'502'710	-405'623'412
<i>Coût d'état-major</i>	-919'540	89'407	-8.9%	-1'008'947	-799'525
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-9'252'697	-1'602'950	21.0%	-7'649'747	-8'257'716
<i>Coûts répartis</i>	421'139'398	18'977'994	4.7%	402'161'404	414'680'654
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	296.98	-11.27	-3.66%	308.25	295.57
<i>ETP fixes</i>	286.74	-12.35	-4.13%	299.09	284.57
<i>ETP auxiliaires</i>	5.25	1.09	26.20%	4.16	6.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.00	0.00	0.00%	5.00	5.00

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office des bâtiments (OBA) ainsi que par les entités logistiques départementales.

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part, d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et la centrale téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;
- la logistique départementale.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- P04.90 Logistique départementale

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

La stratégie immobilière de l'Etat de Genève consiste à occuper en priorité les locaux propriété de l'Etat, à éviter autant que possible toute nouvelle location, de privilégier l'acquisition d'objets en lieu et place de locations, de résilier les loyers élevés de manière anticipée, de rationaliser l'occupation des locaux en appliquant les normes et les ratios d'utilisation ORLO (Optimiser et Rationaliser les Locaux) en fonction des opportunités et, enfin, d'aliéner certains objets.

En 2017, le service cantonal de la culture et du sport, actuellement réparti sur trois sites, sera regroupé au sein d'un bâtiment à Conches afin de réaliser des synergies et d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs/-trices. Le bâtiment du sentier des Saules 3 sera totalement libéré grâce aux déménagements de services du DSE vers les Acacias 78-82. Sa libération permettra à terme sa démolition et la construction de logements.

En outre, plusieurs études de relogement et d'optimisation des locaux se poursuivront :

- Step d'Aire pour les besoins du DSE;
- Espace Tourbillon pour le regroupement des services de l'environnement du DETA;
- Carouge pour le regroupement de deux centres de consultation du DIP;
- Ambilly pour une formation commune franco-genevoise dans le domaine des soins infirmiers.

Finalement, dans le cadre du transfert des cycles d'orientation du canton aux communes, l'OBA est également fortement impliqué dans le groupe de travail piloté par la Présidence.

Chantiers de construction d'importance

L'école de commerce de Frontenex sera livrée pour la rentrée scolaire 2017. Dans le cadre des études, le cycle d'orientation du Renard et le bâtiment de la Police Internationale situé à proximité de l'aéroport feront l'objet de concours d'architectes. Les études d'Epeisses et d'Aire-La-Ville se termineront tandis que le bâtiment de Meyrin Mategnin sera en chantier afin de libérer la caserne des Vernets pour la réalisation de plus de 1 500 logements. L'établissement pénitentiaire des Dardelles sera en cours d'étude.

Rénovation et transformation des bâtiments

Le crédit de renouvellement 2015-2019 de l'office des bâtiments sépare le budget en quatre enveloppes distinctes : rénovations, transformations, subventions, imprévus. Ce découpage permet une gestion optimale des dépenses en réservant une part majeure aux rénovations (60%). De plus, les projets onéreux tels que la 2^{ème} étape du cycle d'orientation de Budé, la rénovation de l'ancienne école de médecine (UNI faculté de physique), la rénovation du collège Rousseau sont, ou seront, financés par des crédits d'ouvrage. Les études et réalisations sont priorisées à l'aide de la nouvelle base de données sur l'état de vétusté des bâtiments de l'Etat (outil Immostrat). Les travaux, qui représentent plus de 400 chantiers, concernent principalement les thèmes suivants : sécurité feu, rénovation des toitures vétustes, remplacement d'installations de production d'énergie, et les transformations demandées par les bénéficiaires.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

L'OBA poursuivra la démarche d'optimisation des objets loués à des tiers qui arrivent à échéance, tels que les villas, terrains, locaux commerciaux, en les relouant dans les meilleurs délais et en adaptant les loyers au prix du marché. Les conditions de location pour les baux en cours seront réadaptées ponctuellement.

Concernant les objets loués auprès des tiers, l'OBA veillera à optimiser au mieux l'occupation des surfaces dans le but de limiter les nouvelles locations, voire d'en diminuer leur nombre. Lorsque de nouvelles surfaces à louer sont nécessaires, les conditions de location feront l'objet de négociations afin que les loyers soient conformes aux prix du marché selon leur situation et la qualité des surfaces. S'agissant des baux existants, l'OBA a obtenu des baisses de loyer au cours des quatre dernières années suite à la diminution de l'indice suisse des prix à la consommation (ISPC). Si l'évolution de cet indice le permet, cette démarche sera reconduite en 2017.

Certains droits distincts et permanents (DDP) arriveront à terme et seront renouvelés. Pour ces derniers, les conditions de rentes seront revues à la hausse. Les nouveaux DDP se concentreront essentiellement sur le développement du parc de logements d'utilité publique (LUP) en collaboration avec l'office cantonale du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Le développement et la professionnalisation de la gestion des demandes d'interventions effectuées par les départements utilisateurs se poursuivront, ainsi que les réflexions autour d'une meilleure valorisation des bâtiments et terrains en négociant des mises à disposition les plus proches de leurs valeurs économiques et en s'assurant que leur utilisation soit en phase avec les objectifs de l'Etat.

Efficacité énergétique

Le nouveau projet de loi pour l'efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève, qui débutera en 2017, permettra de poursuivre et de renforcer les actions d'optimisation des performances énergétiques. La priorité sera mise sur l'optimisation des bâtiments grands consommateurs non traités jusqu'à ce jour. Parallèlement, des actions seront menées conjointement avec les services industriels de Genève (SIG) afin d'atteindre les objectifs de substitution énergétique énoncés dans le plan stratégique énergétique 2017-2035 de l'office des bâtiments. Les premières centrales photovoltaïques sur les toits des bâtiments propriétés de l'Etat de Genève verront le jour dès 2017 et se poursuivront dans le but d'atteindre 10% de part d'électricité renouvelable consommée à l'horizon de 2020. En plus du projet CAD (chauffage à distance) Éco-Jonction, des réflexions seront menées pour le déploiement de futurs réseaux de CAD afin de poursuivre les efforts de réduction des émissions de CO2.

Logistique interdépartementale

La logistique interdépartementale comprend les tâches suivantes :

- évaluation des besoins en locaux, en équipements et en véhicules;
- gestion des achats et de l'inventaire des biens mobiliers;
- organisation des déménagements;
- distribution du courrier interne et externe;
- mise en place de l'organisation pour la sécurité des biens et des personnes;
- priorisation des demandes en lien avec la sûreté et l'accès des locaux.

La stratégie logistique 2017 s'inscrit dans la continuité des actions entreprises en 2016. La sécurité des occupants des bâtiments sera renforcée avec la mise en œuvre des conventions de protection incendie et la coordination avec les travaux de rénovation des installations de sécurité. Parallèlement, les ressources seront optimisées par une priorisation concertée des projets de transformation et la recherche de synergie avec les travaux de rénovation.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires, l'office des bâtiments poursuivra d'autres mesures de gestion afin d'optimiser ses prestations dans un contexte de réduction des moyens financiers et humains qui lui sont alloués alors que le parc immobilier de l'Etat continue d'augmenter suite à la mise en service de plusieurs nouveaux ouvrages.

Justification des écarts par rapport au budget 2016

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

30 - Charges de personnel

La variation des charges de personnel (-0.4 million, -11.3 ETP) reflète les effets suivants :

A la baisse :

- Mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel d'ici 2018 équivalent à -1.3 million et -10.5 ETP).

A la hausse :

- Modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction logistique (+1.2 ETP).
- Mécanismes salariaux.

Les effectifs de l'OBA diminuent de 12 ETP (-5%) en raison du transfert de postes à la HES-SO (2 ETP) et à la Présidence (1 ETP) ainsi que des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (9 ETP). A contrario, les effectifs des directions logistiques départementales augmentent globalement de 1 ETP suite à des réallocations de ressources.

31 - Charges de biens et autres charges d'exploitation

Dans le cadre du projet de rénovation des divers bâtiments occupés par le Pouvoir Judiciaire en Vieille-Ville et prévu dans le crédit de renouvellement de l'OBA, des locaux (environ 5 000 m²) doivent être loués dès 2017 pour reloger les différents services du Pouvoir Judiciaire pendant la durée des travaux. Le Conseil d'Etat a octroyé une enveloppe de 1.5 million en 2017 à cet effet.

La mise en service de nouveaux bâtiments tels que la Brenaz II, l'école de commerce de Frontenex, le CMU 5 et 6, l'observatoire de Sauverny, HEG Batelle, génère des charges supplémentaires telles que des dépenses d'énergie, d'entretien courant, de maintenance des installations techniques et de nettoyage. Le Conseil d'Etat a validé une augmentation de 2 millions afin d'absorber ces dépenses supplémentaires.

Conformément à la réduction linéaire décidée par le Conseil d'Etat dans le cadre du PB2016, le budget de l'OBA est diminué de 1% sur la nature 31, soit 1.4 million à périmètre constant.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

La hausse s'explique principalement par la mise en service, en 2016, de projets d'investissement importants tels que les étapes 5 et 6 du centre médical universitaire (CMU), le bâtiment des lits 2 et l'étape 3.3 de la maternité.

44 - Revenus financiers

Les revenus sont inférieurs en raison notamment de transferts d'actifs qui ne généreront plus de revenus en 2017 (transfert à la FTI principalement).

46 - Revenus de transferts

L'écart provient des produits différés de subventions reçues pour les projets d'investissement CMU étapes 5 et 6 et école de Frontenex.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	90%	90%	96.2%	90%	2020
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments.	Efficacité	2.12%	2.12%	0.9%		
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	10.5%	9.4%	8.6%	24%	2023
2.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	90%	90%	84%	90%	2020
2.4 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	3.8%			11%	2023
3. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
3.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	<20%	<20%	11.8%	<20%	2020
3.2 Ratio entre le montant des loyer dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	<3%	<3%	0.3%	<3%	2020
3.3 Ratio entre les loyers facturables à temps donné et les loyers facturables de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	ISPC en %	ISPC en %	1.6%	ISPC en %	2020
4. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
4.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	90%	90%	88.5%	90%	2020
4.2 Ecart en % entre le budget quinquennal voté et les prévisions de dépenses des projets du Crédit de Renouvellement 2015-2019	Efficacité	-2% à 0%	-2% à 0%		-2% à 0%	2019

Commentaires

L'office des bâtiments poursuivra le développement et la maîtrise d'indicateurs stratégiques, opérationnels et de projets afin de mesurer les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but de poursuivre le cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1

Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants.

Indicateur 2.1

La cible de 2.12 % est calculée de manière réaliste. Elle résulte des expertises faites sur une part représentative du parc immobilier de l'Etat. La campagne d'expertises se poursuivra en 2017 afin de compléter la base de données sur l'état de vétusté du parc immobilier et affiner les investissements nécessaires pour maintenir le parc immobilier en bon état. Il n'y a pas de valeur cible à long terme car la cible est calculée chaque année en fonction d'une part, de l'avancement des expertises et d'autre part, des travaux réalisés sur les bâtiments.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Indicateur 2.2

L'objectif de cet indicateur est d'augmenter la part d'énergie thermique renouvelable afin de répondre aux prescriptions de standards énergétiques préconisés dans la Loi sur l'énergie et de permettre une réduction du Bilan Carbone de l'Etat de Genève. Il représente le rapport entre la consommation d'énergie thermique d'origine renouvelable et la consommation d'énergie thermique totale (énergie renouvelable + énergie non renouvelable) nécessaire à assurer les besoins thermiques pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la technique des bâtiments de l'Etat. Les besoins thermiques totaux incluent les consommations énergétiques facturées ainsi que les consommations énergétiques non facturées telle que la chaleur issue des pompes à chaleur ou des récupérations d'énergie.

Indicateur 2.3

Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'intervention (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception des travaux. Un fort volume de DI réceptionnées dans les délais convenus avec les utilisateurs reflète une meilleure efficacité et par conséquent un indice de satisfaction des utilisateurs plus élevé.

Indicateur 2.4

L'objectif de ce nouvel indicateur est d'augmenter de 11% d'ici 2023 la part d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier de l'Etat. L'énergie solaire consommée est issue d'une part, d'énergie autoproduite par nos centrales solaires photovoltaïques installées sur les toits de nos bâtiments et d'autre part, des consommations contractualisées aux SIG qui incluent une part d'énergie solaire photovoltaïque. Afin de ne pas être seulement éco-consommateur mais également éco-acteur, un programme d'installations de centrales solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments propriétés de l'Etat a été lancé afin d'augmenter la part d'autoproduction.

Indicateur 3.1

Cet indicateur mesure la réduction du nombre de places de parking vacantes par l'adaptation des tarifs aux valeurs du marché (selon leurs situations géographiques) et en menant des campagnes ciblées.

Indicateur 3.2

Cet indicateur vise à s'assurer que nos locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. Il s'agit notamment pour atteindre l'objectif de mieux respecter les critères d'attribution des locaux, de mettre en œuvre des procédures de rappel rigoureuses et de résilier les baux des locataires qui ne s'acquittent pas de leurs loyers.

Indicateur 3.3

L'objectif poursuivi est de s'assurer que l'état locatif des locaux loués par l'administration suit l'évolution du coût de la vie. Le loyer facturable représente le montant qui devrait être théoriquement payé en totalité dans l'année considérée dont sont exclus les objets vacants au moment du calcul. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part, de renégocier de nouveaux baux en cas de relocation et d'autre part, d'adapter les loyers existants en fonction des types de baux (aux échéances légales).

Indicateur 4.1

Cet indicateur présente l'avancement du traitement par l'office des bâtiments des observations effectuées par le service d'audit interne (SAI) et la Cour des comptes en regard des dates cible déterminées.

Indicateur 4.2

Cet indicateur vise à la maîtrise des dépenses d'investissements liées à la gestion du parc immobilier existant et permet de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter le budget. Cet indicateur concerne les estimations des dépenses du crédit de renouvellement 2015-2019.

P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	179'393'646	7'764'500	4.5%	171'629'146	167'587'254
30 Charges de personnel	92'083'338	9'785'097	11.9%	82'298'241	80'348'928
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	36'781'754	-1'242'484	-3.3%	38'024'238	36'640'999
33 Amortissements du patrimoine administratif	49'893'058	-1'109'847	-2.2%	51'002'905	50'587'017
36 Charges de transfert	624'702	348'361	126.1%	276'341	-
39 Imputations internes	10'794	-16'626	-60.6%	27'420	10'310
REVENUS	11'927'399	-2'160'494	-15.3%	14'087'893	10'177'558
42 Taxes	3'090'585	235'243	8.2%	2'855'342	2'131'958
43 Revenus divers	8'380'000	-2'408'237	-22.3%	10'788'237	7'435'942
46 Revenus de transferts	456'814	12'500	2.8%	444'314	609'658
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-167'466'248	-9'924'995	6.3%	-157'541'253	-157'409'696
<i>Coût d'état-major</i>	-1'109'545	79'765	-6.7%	-1'189'310	-1'150'766
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-23'475'970	-4'570'417	24.2%	-18'905'553	-22'544'509
<i>Coûts répartis</i>	192'051'763	14'415'647	8.1%	177'636'116	181'104'971
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	594.05	37.24	6.69%	556.81	522.00
<i>ETP fixes</i>	576.44	38.85	7.23%	537.59	506.65
<i>ETP auxiliaires</i>	10.32	-0.61	-5.58%	10.93	9.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	7.29	-1.00	-12.06%	8.29	6.35

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et de communication sont le principal outil de production de l'Etat de Genève et constituent en quelque sorte son système nerveux. Ils relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le présent programme vise à:

- Etablir la stratégie de l'Etat en matière de systèmes d'information et de communication ;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale ;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat ;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Le programme P05 concerne notamment :

- 86 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève ;
- 660 applications, à l'intention des départements et offices de l'administration cantonale ;
- 245 000 comptes utilisateurs, dont 150 000 pour l'administration en ligne ;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 370 km de fibre optique, 5 000 équipements réseau et 50 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- Quelque 31 000 ordinateurs — dont 16 000 pour le secteur pédagogique — et 8 000 imprimantes ;

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

- 18 000 téléphones, 500 télécopieurs et 2 700 abonnements de téléphonie mobile ;
- 3 200 serveurs informatiques ;
- 40 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 112 millions de messages par an ;
- 1,8 million de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 380 000 DVD.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.04 Sécurité de l'information
- P05.08 Services
- P05.09 Pilotage et stratégie
- P05.90 Organisation départementale de l'information

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Consolider, réformer et développer sont les trois principes qui fondent le programme de législation 2014-2018. Ils visent à permettre à l'Etat d'assurer ses différentes missions de service public, à réformer son fonctionnement pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficacités de ses prestations, et à développer les ambitions collectives, en particulier pour améliorer la qualité de vie à Genève.

Les systèmes d'information et de communication (SIC) jouent un rôle important en support direct des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention de l'ensemble de l'administration cantonale. La maîtrise de leurs coûts ainsi que de leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législation et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton.

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Il s'agit de la première véritable stratégie du Conseil d'Etat en matière de SIC. Ambitieuse, elle vise à l'émergence d'une politique du numérique — notamment en soutien de la stratégie économique cantonale 2030 — et à poursuivre les réformes entreprises par le Conseil d'Etat dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration cantonale qu'au sein de la DGSI.

En reprenant cette articulation, et en s'appuyant sur les principes du programme de législation du Conseil d'Etat, la vision stratégique est déclinée en trois axes :

- positionner l'Etat de Genève en acteur reconnu des technologies de l'information;
- entretenir une relation d'écoute et de respect mutuel entre la DGSI et ses clients;
- développer une culture d'excellence et de maîtrise des risques au sein de la DGSI.

Un plan d'action accompagne la stratégie, en vue de la concrétiser, sans toutefois nécessiter de nouveaux financements par rapport aux budgets et crédits votés. Validé par le conseiller d'Etat chargé des SIC, le plan d'action sera revu régulièrement, en principe une fois par année.

Autres projets d'importance stratégique

Sous l'angle des investissements, après 3 années essentiellement consacrées à la concrétisation de projets lancés lors de la précédente législature et au bouclage d'une quarantaine de crédits d'ouvrage, 2016 a vu la reprise du dépôt par le Conseil d'Etat de projets de loi dans le domaine des SIC, conformément au plan décennal des investissements. Parmi les crédits récemment votés ou en cours d'examen par le Grand Conseil, l'année 2017 verra

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

le lancement de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'administration fiscale, des ressources humaines, de la police et du vote électronique, ainsi que d'une étude en vue de la refonte du système d'information pour l'éducation et la formation. En outre, la procédure accélérée des autorisations de construire sera complètement dématérialisée dès 2017, projet financé par le crédit de renouvellement.

Sur un autre plan, le Conseil d'Etat a entrepris dès 2013 une profonde réforme de la gouvernance et de l'organisation de ses SIC. Inscrite désormais dans le plan d'action stratégique, cette démarche devrait se conclure à la fin de l'année 2017, avant de passer à une logique d'amélioration continue. Il s'agit en l'occurrence de :

- rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'Etat dans ce domaine, en adéquation avec l'importance croissante du numérique dans le fonctionnement de l'administration cantonale ainsi que dans le quotidien des citoyens et des entreprises;
- s'assurer que les ressources soient affectées aux besoins prioritaires de l'Etat et de manière efficiente.

Enfin, la DGSi a mis en place un nouveau modèle économique afin d'améliorer le pilotage de sa performance, et en particulier l'efficacité et l'efficience de ses services. Les premiers résultats de cette comptabilité analytique seront produits dès 2017, avec notamment une valorisation du coût des services fournis par la DGSi à chacun de ses clients.

Justification des écarts

L'augmentation de +9'785'097 F (+37,24 ETP) sur la nature 30 "Charges de personnel" est due aux éléments suivants :

Pour la DGSi : + 11'236'519 F (+48,65 ETP)

- augmentation de +36,1 ETP concernant des internalisations entièrement financées par une diminution de la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" et par une augmentation de la nature 43 "Revenus divers" pour l'activation partielle en investissements des salaires (3,5 millions);
- augmentation de +12,85 ETP dont +4 ETP pour l'amélioration de la sécurité informatique de l'Etat et +8,85 ETP pour divers projets nouveaux concernant l'ensemble des départements (1,8 million);
- transfert de -0,5 ETP au département Présidentiel;
- transfert de +0,2 ETP provenant d'un transfert neutre interne au département;
- prise en compte des coûts induits des postes 2015 dont le financement était prévu à hauteur de 6 mois uniquement au budget 2015 (4,6 millions);
- application des mécanismes salariaux (1,3 million).

Pour les DOSI des départements, une diminution de -1'480'432 F (-11,41 ETP) due principalement aux éléments suivants :

- diminution de -1'277'034 F (-7,95 ETP) pour le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture due à la modification de clés de ventilation induisant une baisse des charges de personnel sur le programme P05;
- diminution de -75'670 F (-1,55 ETP) pour le département des finances correspondant à une économie de -0,9 ETP et à des transferts neutres pour -0,65 ETP ;
- diminution de -148'384 F (-1 ETP) pour le département de la sécurité et de l'économie relatif à un transfert neutre interne au département (-0,9 ETP) et une suppression dans le cadre de l'application de la mesure de réduction de 5 % des charges de personnel (-0,1 ETP).

La diminution de -1'242'484 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due à la diminution des contrats de location de service suite à l'internalisation des personnes au sein de la DGSi (-4 millions) compensée partiellement par les nouveaux besoins liés aux nouvelles applications et à la maintenance.

La diminution de -1'109'847 F sur la nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" est en lien avec la baisse du volume des investissements effectués ces derniers exercices.

L'augmentation de +348'361 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due principalement au reclassement comptable des amortissements liés aux biens transférés à des entités publiques (Université de Genève et HES-SO).

L'augmentation de +235'243 F sur la nature 42 "Taxes" est due principalement à l'accroissement de la facturation

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

suite à l'augmentation des prestations effectuées en faveur d'établissements publics (IMAD et Hospice général).

La diminution de -2'408'237 F sur la nature 43 "Revenus divers" résulte de l'augmentation de l'activation des charges salariales des personnes internalisées (+1,4 million) mais compensée par une correction de l'activation des charges de personnel relative aux budgets des années précédentes (-3,8 millions). En effet, le taux d'activation des charges de personnel retenu pour la construction budgétaire s'est révélé surévalué par rapport aux données comptables réelles.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir les services avec le meilleur rapport qualité-prix						
1.1 Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSI au sein de l'administration cantonale	Qualité	90 %	88.0 %	88 %	90 %	2018
1.2 Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration cantonale	Efficience	8'400 F	8'400 F	8'476 F	8'000 F	2018
1.3 Part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale	Efficacité	1.7 %	1,7 %	1,6 %	1.7 %	2018
2. Maîtriser la réalisation des nouveaux services						
2.1 Part prévisionnelle de consommation des crédits d'ouvrage	Efficacité	< 100 %	< 100 %	95 %	< 100 %	2018
2.2 Nombre de mois de retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage	Efficacité	18	20	24	18	2018
3. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
3.1 Part des prestations en ligne	Efficacité	46 %	42 %	38 %	46 %	2018
3.2 Degré de maturité des prestations en ligne	Efficacité	59 %	58 %	58 %	70 %	2018
4. Pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication						
4.1 Part du personnel externalisé	Efficacité	5 %	5 %	9 %	5 %	2018
4.2 Nombre d'incidents majeurs de sécurité	Efficacité	0	0	1	0	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur agrégé de 5 mesures du niveau de satisfaction des utilisateurs du service d'assistance de la DGSI, cumulant les niveaux "très satisfaits" et "plutôt satisfaits". Il ne concerne pas l'assistance fournie aux usagers de l'AeL (donc à l'extérieur de l'administration cantonale). L'enjeu est ici de maintenir un bon niveau de satisfaction

Indicateur 1.2 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique et du Gartner, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 11'505 F. En 2012, la valeur mesurée par le Gartner était de \$7'100 (≈6'500 CHF).

Indicateur 1.3 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 1,62%.

Indicateur 2.1 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du ratio entre les dépenses estimées pour réaliser ceux-ci et le budget voté par le Grand conseil. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Indicateur 2.2 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du retard estimé pour la réalisation de ceux-ci par rapport aux délais prévus. La valeur 2014 de ce retard prévisionnel, estimée à 3 ans en moyenne, illustre la situation actuelle. Plusieurs années seront nécessaires pour le résorber. Le crédit de renouvellement n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 15%.

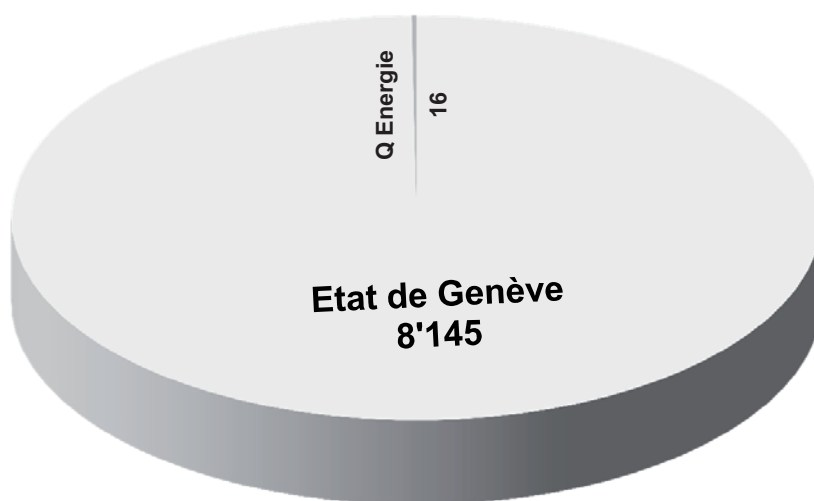
Indicateur 3.2 : Indicateur de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le degré de maturité des prestations en ligne correspond à une mesure du développement de l'offre en ligne sur une échelle à 6 niveaux (de 0 à 5). Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 43%.

Indicateur 4.1 : Indicateur du Gartner, repris également par la Cour des comptes. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 10%. Un taux trop élevé de collaborateurs externes (c'est-à-dire sous contrat de location de services) a au moins deux incidences négatives. La première est financière: à cahier des charges équivalents, ces personnes sous contrats "coûtent" plus chers que des fonctionnaires. La seconde est liée à la pérennité: le contrat liant un collaborateur externe étant par nature peu pérenne, il y a là un risque important de perdre des compétences et des connaissances parfois critiques sur les systèmes d'information et de communication.

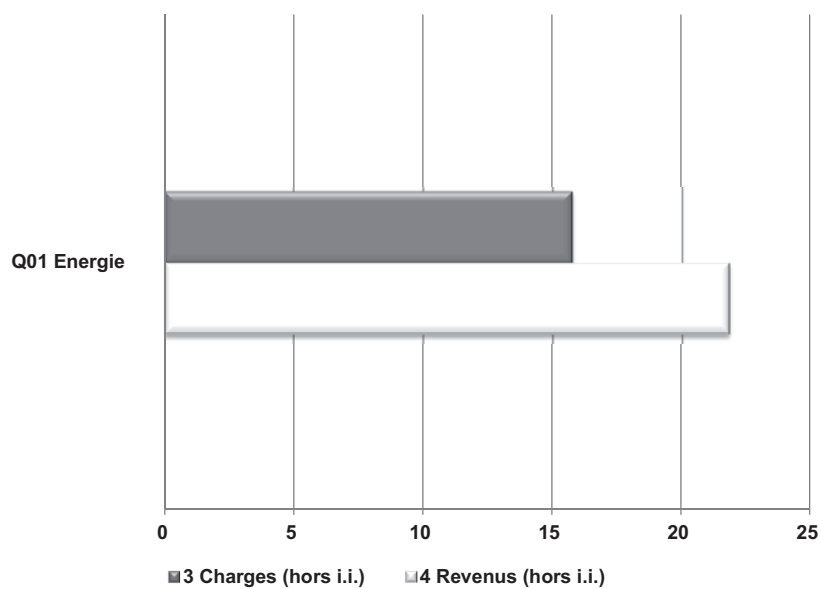
Indicateur 4.2 : Il s'agit du nombre d'incidents identifiés.

Q Energie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



Q Energie

Synthèse des priorités

La politique énergétique cantonale vise à favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. Ses priorités sont la recherche d'économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables, la valorisation énergétique du territoire et la mobilisation des acteurs publics et privés. Elle est conforme à la stratégie de la Confédération et à l'objectif national de réduction de la dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère en visant à long terme une société à 2000 watts sans nucléaire.

Le Conseil d'Etat a fixé des jalons en matière de réduction de l'utilisation d'énergie finale par rapport au niveau de l'an 2000, visant une diminution de la consommation énergétique annuelle moyenne par personne de 15% d'ici 2020 et de 35% d'ici 2035. En particulier, le programme de législature du Conseil d'Etat ambitionne de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018, par rapport à l'an 2000.

En 2017, les actions suivantes seront menées en priorité:

- adopter et mettre en œuvre le nouveau plan directeur de l'énergie intégrant un plan directeur des énergies de réseau dans l'optique du développement des énergies indigènes ;
- mettre en œuvre la convention d'objectifs passée avec les Services industriels de Genève (SIG), précisant notamment le rôle de l'entreprise dans la politique énergétique cantonale;
- continuation des travaux d'audits et d'amélioration énergétique des grands bâtiments les moins performants;
- développer des moyens d'action permettant d'accélérer la rénovation du parc immobilier et le recours aux énergies renouvelables, en particulier dans le cadre du projet TEPI (Transition énergétique du parc immobilier genevois) mené conjointement par l'OCEN et les SIG;
- réviser et renforcer le programme cantonal de promotion de l'amélioration thermique des bâtiments selon le nouveau dispositif de la Confédération;
- poursuivre la mise en œuvre des dispositions liées à l'assainissement des simples vitrages, axée sur la convergence des impératifs d'économie d'énergie et de protection du patrimoine;
- poursuivre l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique ;
- renforcer les campagnes de contrôle du respect des prescriptions applicables,;
- poursuivre la phase de prospection du programme GEothermie 2020 (prospection détaillée en vue des forages exploratoires) réalisée par les SIG sous le pilotage de l'Etat de Genève ;
- initier la première étape de l'enfouissement de la ligne électrique à très haute tension et le développement du réseau thermique Genilac sur le front sud de l'aéroport, en collaboration avec les SIG.

Q01 Energie

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	32'602'612	16'220'759	99.0%	16'381'853	12'695'537
30 Charges de personnel	4'860'084	-135'803	-2.7%	4'995'887	3'961'869
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'092'293	578'401	38.2%	1'513'892	1'368'022
33 Amortissements du patrimoine administratif	465'032	-1'750	-0.4%	466'782	466'840
36 Charges de transfert	8'331'500	131'760	1.6%	8'199'740	5'873'972
37 Subventions à redistribuer	16'852'000	15'652'000	1'304.3%	1'200'000	1'023'150
39 Imputations internes	1'703	-3'849	-69.3%	5'552	1'684
REVENUS	38'660'179	14'258'720	58.4%	24'401'459	6'444'395
42 Taxes	1'211'022	574'960	90.4%	636'062	313'115
43 Revenus divers	4'687'360	-1'718'240	-26.8%	6'405'600	4'739'724
44 Revenus financiers	15'909'797	-250'000	-1.5%	16'159'797	368'406
47 Subventions à redistribuer	16'852'000	15'652'000	1'304.3%	1'200'000	1'023'150
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'057'567	-1'962'039	-24.5%	8'019'606	-6'251'142
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-490'097</i>	<i>31'083</i>	<i>-6.0%</i>	<i>-521'180</i>	<i>-371'098</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-863'493</i>	<i>-61'157</i>	<i>7.6%</i>	<i>-802'336</i>	<i>-751'777</i>
COÛT COMPLET	4'703'977	-1'992'112	-29.8%	6'696'089	-7'374'018

POSTES

	PBudget 2017	Variations PB17-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	32.27	-0.99	-2.98%	33.26	26.88
ETP fixes	28.00	0.01	0.04%	27.99	25.08
ETP auxiliaires	1.00	0.00	0.00%	1.00	-
ETP agents spécialisés	3.27	-1.00	-23.42%	4.27	1.80

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- Q01.02 Services industriels de Genève (SIG)

Q01 Energie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Genève et la Confédération ont décidé d'un tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire. Afin d'éviter que cette stratégie ne conduise à augmenter notre dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité), il est impératif de réduire progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, pour atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires vers 2050 (société à 2000 W).

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat ambitionne de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000), notamment par l'assainissement énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Il souhaite renforcer la production d'énergies renouvelables indigènes afin d'accroître notre indépendance énergétique et lancer les travaux de prospection de géothermie, avec nos partenaires du Grand Genève.

Le Conseil d'Etat a approuvé fin 2015 une convention d'objectifs avec les SIG qui clarifie leur rôle dans la mise en œuvre des politiques énergétique et environnementale du canton. Cette convention définit notamment un certain nombre de tâches d'intérêt public pour mener à bien les grands projets stratégiques portés par les SIG, tels que GEothermie 2020, GeniLac, le développement des réseaux thermiques, de l'énergie solaire, ainsi que les programmes d'économies d'énergie. Ces tâches feront l'objet d'un suivi régulier et un compte rendu annuel aux propriétaires des SIG est prévu dès le printemps 2017.

Autres projets d'importance stratégique

L'OCEN poursuivra en 2017 la mise en œuvre des dispositions légales: assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, engagements des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique. Les grands propriétaires de parcs de bâtiments non résidentiels se verront proposer des partenariats leur permettant de s'engager, pour l'ensemble de leurs sites, dans une démarche d'assainissement de leurs bâtiments et installations techniques, notamment celles destinées au refroidissement. L'OCEN va également intensifier les contrôles et suivre de plus près les projets présentant un enjeu énergétique important.

Suite à la réorganisation du Programme Bâtiments décidé par la Confédération, le canton, dès 2017, reprendra intégralement la gestion et la promotion du programme consacré à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, financé par les recettes de la taxe sur le CO2. Dans le même temps le canton poursuivra le soutien aux énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur, pour lequel il reçoit une contribution fédérale équivalente au plus au budget cantonal.

En coordination avec le DSE, le DALE a engagé en 2015 le projet Axe Stratégique Réseau (ASR). Le but de ce projet est d'une part de valoriser le lac en tant que ressource énergétique, et d'autre part d'augmenter les droits à bâtir le long du front sud de l'aéroport. Piloté par le canton, ce projet vise à co-financer, avec le partenariat de promoteurs privés et des collectivités publiques concernées, l'enfouissement de la ligne électrique aérienne à très haute tension le long de l'aéroport. Simultanément, il permettra le passage des conduites du réseau thermique GeniLac, inscrit dans le plan directeur cantonal et développé par les SIG, qui utilisera l'eau du lac pour rafraîchir et chauffer les bâtiments des entreprises au centre-ville et dans la zone aéroportuaire. En 2017, le planning et les études du projet ASR devront être coordonnés avec ceux de l'office fédéral des routes afin que l'enfouissement des conduites thermiques et électriques puisse profiter des travaux programmés sur la jonction autoroutière du Grand-Saconnex.

La première phase de prospection sur le terrain du programme GEothermie2020, programme cantonal de prospection et d'exploration en matière de géothermie initié par le Conseil d'Etat, a permis au cours des deux dernières années d'identifier cinq zones propices à la géothermie de moyenne profondeur. La phase de prospection détaillée de ce programme se poursuivra en 2017, en vue de réduire les risques lors des forages exploratoires prévus dès 2018.

Le comité de pilotage instauré par le Conseil d'Etat achèvera ses travaux sur un premier plan directeur des énergies de réseau avec la collaboration des SIG.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 aux 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

Q01 Energie (suite)

L'office cantonal de l'énergie contribue à l'économie de 5% voulue par le Conseil d'Etat d'ici 2018 sur les charges de personnel avec la suppression d'un ETP en 2017.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

A partir de 2017, les subventions énergie pour le programme Bâtiment destinées à soutenir les mesures d'isolation (volet A des contributions globales) et financées par la taxe CO2 seront versées par les cantons eux-mêmes à la place de la conférence inter-cantonale de l'énergie. Sur les 11,5 millions de contributions globales estimées début 2016, et qui dépendront des contributions reversées in fine à chaque canton, 5% pourront être versées directement à l'Etat de Genève pour financer les frais de gestion en découlant. Ces charges, ainsi estimées à 575'000 F pour 2017, seront entièrement financées par des revenus identiques sur la nature 42. L'impact sur le résultat est donc neutre.

36 - Charges de transfert

Le budget relatif aux subventions pour l'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables est révisé à la hausse (+2,1 millions F) afin de soutenir à la fois l'assainissement énergétique des bâtiments et les grands projets d'infrastructures énergétiques. L'augmentation de ce budget permet de plus de bénéficier de contributions supplémentaires de la Confédération (voir nature 37 et 47). Aussi, le Conseil d'Etat souhaite revenir sur la réduction budgétaire de 6,4 millions F décidée par le Grand Conseil au budget 2015 pour la limiter à 4,3 millions F au projet de budget 2017. Il faut encore noter sur cette nature la diminution de 1,7 millions F consécutive à une régularisation comptable en lien avec une recommandation du SAI sur le fonds des collectivités publiques ; la pratique au projet de budget est donc dorénavant alignée avec celle des comptes. Enfin pour mémoire, une révision à la baisse des revenus d'intérêts sur les prêts octroyés par l'OCEN dans le cadre des projets énergétiques (nature 44, -250'000 F) est compensée par une baisse symétrique des subventions allouées sur ces revenus (nature 36, -250'000 F), les nouveaux montants étant ainsi plus proche de la réalité.

37 / 47 - Subventions à redistribuer

Les subventions énergie pour le programme Bâtiment (volet A des contributions globales) seront gérées et directement versées par le canton dès 2017, à la place de la conférence inter-cantonale de l'énergie. Les montants à disposition, basés sur une estimation de début 2016, déduction faite de la part permettant de couvrir les frais de gestion de l'Etat, sont estimés à 10'925'000 F pour 2017 (voir nature 31).

Pour le volet B de ces contributions globales relatif au chèque Bâtiment énergie, également financé par la taxe CO2, la Confédération verse un franc pour chaque franc financé par le canton. Le montant prévu des subventions cantonales pour le projet de budget 2017 étant de 5'927'000 F (voir subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables), il convient d'ajuster le budget des contributions globales qui n'avait pas été revu ces dernières années afin qu'il atteigne ce même montant, soit une hausse de 4'727'000 F par rapport au précédent budget.

Ces contributions globales (volet A et volet B) sont comptabilisées en charges et en revenus (natures 37 et 47) pour un montant identique. Il n'y a donc pas d'impact sur le résultat de l'Etat.

42 - Taxes

Les frais pour la gestion du programme Bâtiment qui sera opérée par le canton dès 2017 seront entièrement couverts par les revenus provenant de la taxe CO2 (voir nature 31), augmentant ainsi le budget des revenus de 575'000 F.

43 - Revenus divers

Les reprises de charges à payer sur lesquelles sont comptabilisées les subventions des années antérieures non versées doivent être réajustées à la baisse pour demeurer cohérentes avec la baisse des subventions accordées depuis 2015. Ainsi, le niveau de ces reprises est plus conforme à la réalité des comptes.

44 - Revenus financiers

Le budget des intérêts sur les prêts énergie octroyés en investissement tels que définis dans la LFDER est réajusté à la baisse afin de mieux refléter la réalité des comptes.

Q01 Energie (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	≥ 30%	≥ 28%	27.6%	≥ 34%	2018
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments de plus de 5 preneurs faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	≥ 95%	≥ 95%	93%	100%	2018
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Qualité	≥ 48%	≥ 4 5%	43%	100%	2020
2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	≥ 90%	≥ 8 5%	80%	100%	2020
2.4 Evolution de la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-13.5%			-14%	2018
3. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
3.1 Surface énergétique des rénovations exemplaires soutenues par le canton, en m2 de SRE par an (label Minergie Reno)	Efficacité	40'000 m2			44'000 m2	2018
3.2 Surface énergétique des nouvelles constructions exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an (label THPE Minergie P)	Efficacité	170'000 m2			190'000 m2	2018
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	≥ 150	≥ 1 50	24	≥ 150	2018
4.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	≥ 75%	≥ 7 5%	N/A	≥ 90%	2018
5. Maîtriser la consommation d'électricité						
5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	≤ -4.7%			≤ -2%	2020
6. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
6.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 90%			≥ 95%	2018
6.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 85%			≥ 95%	2018
7. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						

Q01 Energie (suite)

	Type indicateur	PB17	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	< 11 min/an	< 10min/an		< 11 min/an	2018
7.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	≥ 95% des interventions dans les 45'	≥ 9 5% des interventions dans les 45'		≥ 95% des interventions dans les 45'	2018
7.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	< 12 min/an	≤ 20 min/an		< 12 min/an	2018
7.4 Taux observé, pour chaque station d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	≥ 75 %	≥ 7 5%		≥ 75 %	2018
7.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	< 10 o/oo	<10 o/oo		< 10 o/oo	2018
7.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	≥ 95%	≥ 9 5%		≥ 95%	2018

Commentaires

Les travaux de réorganisation de l'OCEN incluent une réflexion aussi bien sur les modalités de contrôles que sur une amélioration continue de la qualité et de la fiabilité des données, via une analyse critique de l'ensemble des indicateurs. Une nouvelle production d'indicateurs opérationnels sera prévue et proposée en 2017 pour le projet de budget 2018 qui seront développés dans la 2^{ème} étape de la réorganisation de la DOEE

Indicateur 1.1 : la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont en général pilotés par des entités externes à l'administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle cantonale, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets. A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 28% au 30 décembre 2015. La relative stagnation de l'indicateur est due en partie à la conjoncture : les procédures d'aménagement se superposent sur le territoire, ainsi les concepts énergétiques territoriaux (CET) associés n'influent pas sur les indicateurs.

Indicateur 2.1 : le calcul de cet indicateur a été totalement revu pour ne prendre plus que les bâtiments de plus de cinq preneurs, lesquels représentent grosso modo 80% de la consommation d'énergie thermique du canton. Cette indicateur représente désormais le rapport entre les bâtiments faisant l'objet d'un suivi (calcul de l'IDC moyen sur 3 ans plus les bâtiments ayant bénéficié d'une dérogation) et les bâtiments pour lesquels un suivi administratif est engagé, à savoir quelque 18'000 bâtiments. L'IDC doit être relevé chaque année pour les bâtiments exclusivement réservés au logement de plus de 5 preneurs de chaleur et pour tous les autres bâtiments ayant une autre affectation. Un preneur de chaleur est un utilisateur d'une unité immobilière indépendante (appartement, bureau, local) équipée d'un compteur électrique. L'indicateur se calcule de la manière suivante : il s'agit du rapport entre le nombre de bâtiments soumis avec un IDC moyen sur trois ans calculé avec le nombre de dérogations acceptées, divisé par le nombre de bâtiments soumis au calcul de l'IDC.

Indicateur 2.2 : cet indicateur (art. 14 al. 4 REN) fait référence à l'obligation des 625 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 Wh/an ou consommation de chaleur supérieure à cinq Wh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en oeuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit ou partenariat). Le périmètre de saisie de cet indicateur répertorie le nombre de sites de grands consommateurs ayant choisi l'une des variantes sur le nombre total de grands consommateurs.

Q01 Energie (suite)

Indicateur 2.3 : cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.2 sachant que ce sont d'abord les plus grands des grands consommateurs qui ont été appelés à engager des programmes d'efficacité.

Indicateur 2.4 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif du programme de législation, à savoir de réduire de 13% d'ici 2018 la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000. Cet objectif découle de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013, lui-même calé sur ceux de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral qui prévoit de réduire cette consommation thermique par habitant de 18% d'ici 2020. L'évolution de cet indicateur est estimée à partir des consommations d'énergies fossiles du canton, corrigées des variations climatiques ainsi qu'à partir de la relation entre objectifs thermiques et objectifs fossiles des scénarii fédéraux. L'indicateur est passé d'une diminution de 11.3% en 2013 à une diminution 10.8% en 2014 pour atteindre une diminution de 12.8% en 2015, par rapport à l'an 2000. L'objectif pour 2018 pourrait donc être atteint en 2016 déjà. Cependant, cet indicateur ne présente pas une évolution linéaire et des fluctuations significatives à la hausse ou à la baisse sont toujours possibles, notamment en raison d'une correction climatique imparfaite ou de la conjoncture économique.

Valeur comparative : PB2016 : -13%

Indicateur 3.1 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de rénovation vers la haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client) mise en place avec la nouvelle organisation de la DOEE.

Valeurs comparatives : PB2016 : N/D C2015 : N/D

Indicateur 3.2 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de nouvelles constructions vers la très haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client) mise en place avec la nouvelle organisation de la DOEE.

Valeurs comparatives : PB2016 : N/D C2015 : N/D

Indicateurs 4.1 et 4.2 : l'activité de contrôle devient un des axes de la nouvelle DOEE. Elle se traduit par l'établissement de processus et de directives pour des contrôles in-situ portant sur l'entier du champ d'application de la LEn ainsi que sur l'application de l'art. 56a RCI. Le taux de conformité sera revu par rapport à la stratégie de contrôle qui vise principalement des objets à forts enjeux énergétiques.

Valeurs comparatives 4.2 : C2015 : N/D

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013. Le but fixé était de réduire de 2%, à l'horizon 2020, le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000. La valeur de la consommation en l'an 2000 était de 6.17 MWh/hab/an, celle constatée pour l'an 2014 est de 5.96 MWh/hab/an, par conséquent une diminution de 3.4%. Les projections réalisées par rapport à cet indicateur, permettent d'estimer une diminution annuelle de 0.6% par an. Cette valeur est calculée en fin d'année.

Indicateur 6.1 : cet indicateur décrit le nombre de dossiers APA, préavisés par l'OCEN dans les 30 jours calendaires après réception, exprimé en pourcent.

Valeurs comparatives : PB2016 : N/D C2015 : N/D

Indicateur 6.2 : cet indicateur décrit le nombre de dossiers DD, préavisés par l'OCEN dans les 15 jours calendaires après réception, exprimé en pourcent

Valeurs comparatives : PB2016 : N/D C2015 : N/D

Indicateur 7.1 : SIG a défini son objectif 2017 sur la valeur cible de 11 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2ème consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en œuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 11 minutes.

Valeurs comparatives : C2015 : 8 min/an

Indicateur 7.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Q01 Energie (suite)

Valeurs comparatives : C2015 : > 95% des interventions dans les 45'

Indicateur 7.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne aussi bien les coupures planifiées (coupures dans le cadre de travaux pour lesquelles le client est avisé à minima 48 heures à l'avance) que les coupures non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par ex.). La valeur cible pour le cumul de ces deux mesures est un temps moyen de coupure ≤ 20 min par année.

Valeurs comparatives : C2015 : 8 min/an

Indicateur 7.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPs) des SIG. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEP.

Valeurs comparatives : C2015 : 81%

Indicateur 7.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Valeurs comparatives : C2015 : < 1‰

Indicateur 7.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

Valeurs comparatives : C2015 : 99.5%

6. Projet de budget en francs par politique publique et programme

Récapitulation du BUDGET de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU BUDGET DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	15.886,704 ETP		408,081 ETP	2,6%	15.478,623 ETP	15.047,295 ETP
3 Charges	8.200.450.370		247.499.225	3,1	7.952.951.144	8.395.787.368,39
4 Revenus		8.123.344.217	160.960.680	2,0	7.962.383.537	8.374.963.208,01
Couverture en F	-77.106.153		-86.538.545		9.432.393	-20.824.160,38
Couverture en %	-0,94%			-892,8	0,12%	-0,25%
30 Charges de personnel	2.413.132.996		61.902.592	2,6	2.351.230.404	2.295.097.825,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	573.533.091		2.735.957	0,5	570.797.134	821.683.034,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	407.489.968		18.079.691	4,6	389.410.277	404.297.091,83
34 Charges financières	206.907.127		-19.168.302	-8,5	226.075.429	239.909.538,18
36 Charges de transfert	4.544.022.518		169.757.598	3,9	4.374.264.920	4.334.429.584,23
37 Subventions à redistribuer	40.604.950		15.123.000	59,3	25.481.950	286.229.693,69
39 Facturations internes	14.759.720		-931.310	-5,9	15.691.030	14.140.600,63
40 Revenus fiscaux		6.110.113.713	48.225.000	0,8	6.061.888.713	6.045.995.420,98
41 Patentes et concessions		68.473.636	-125.109	-0,2	68.598.745	111.339.387,18
42 Taxes		457.376.357	14.431.867	3,3	442.944.490	451.530.894,78
43 Revenus divers		83.978.028	3.707.724	4,6	80.270.304	191.014.468,42
44 Revenus financiers		253.655.078	4.815.393	1,9	248.839.685	260.541.062,08
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.491.577	-685.550	-21,6	3.177.127	2.726.630,47
46 Revenus de transferts		1.091.891.158	76.399.665	7,5	1.015.491.493	1.011.445.049,78
47 Subventions à redistribuer		40.604.950	15.123.000	59,3	25.481.950	286.229.693,69
49 Facturations internes		14.759.720	-931.310	-5,9	15.691.030	14.140.600,63

Récapitulation A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.933.388 ETP		260.662 ETP	3,4%	7.672.726 ETP	7.583.550 ETP
3 Charges	2.041.412.807		56.738.016	2,9	1.984.674.791	2.221.041.201,10
4 Revenus		84.051.763	63.880	0,1	83.987.884	337.389.500,49
Couverture en F	-1.957.361.044		-56.674.137		-1.900.686.907	-1.883.651.700,61
Couverture en %	-95,88%			0,1	-95,77%	-84,81%
30 Charges de personnel	1.214.864.658		26.721.949	2,2	1.188.142.709	1.170.542.194,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53.735.992		-1.368.062	-2,5	55.104.054	51.876.591,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.100.210		245.936	4,2	5.854.274	5.743.886,48
34 Charges financières				ND		22,00
36 Charges de transfert	766.475.580		31.156.843	4,2	735.318.737	733.914.761,61
37 Subventions à redistribuer				ND		258.790.915,47
39 Facturations internes	236.367		-18.650	-7,3	255.017	172.829,64
42 Taxes		19.795.130	-20.370	-0,1	19.815.501	19.732.435,51
43 Revenus divers		8.026.582	691.001	9,4	7.335.581	6.984.750,34
44 Revenus financiers		691	0	0,0	691	566,30
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		561.000	-179.000	-24,2	740.000	681.254,88
46 Revenus de transferts		55.626.760	-183.351	-0,3	55.810.111	51.147.144,49
47 Subventions à redistribuer				ND		258.790.915,47
49 Facturations internes		41.600	-244.400	-85,5	286.000	52.433,50

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.933,388 ETP		260,662 ETP	3,4%	7.672,726 ETP	7.583,550 ETP
3 Charges	2.041.412.807		56.738.016	2,9	1.984.674.791	2.221.041.201,10
4 Revenus		84.051.763	63.880	0,1	83.987.884	337.389.500,49
Couverture en F	-1.957.361.044		-56.674.137		-1.900.686.907	-1.883.651.700,61
Couverture en %	-95,88%			0,1	-95,77%	-84,81%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	4.077,617 ETP		73,504 ETP	1,8%	4.004,112 ETP	3.966,582 ETP
3 Charges	633.772.199		1.256.130	0,2	632.516.070	619.725.090,99
4 Revenus		10.154.253	2.394	0,0	10.151.860	10.642.857,75
Couverture en F	-623.617.946		-1.253.736		-622.364.210	-609.082.233,24
Couverture en %	-98,40%			0,0	-98,40%	-98,28%
30 Charges de personnel	616.448.394		1.633.738	0,3	614.814.656	603.811.902,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.742.845		-542.060	-3,3	16.284.905	14.286.832,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.461.933		165.229	12,7	1.296.704	1.343.460,42
36 Charges de transfert	118.927		-878	-0,7	119.805	275.274,20
39 Facturations internes	100		100	ND		7.621,75
42 Taxes		8.953.573	2.394	0,0	8.951.180	9.325.462,74
43 Revenus divers		420.660	0	0,0	420.660	515.562,66
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
46 Revenus de transferts		780.000	0	0,0	780.000	801.832,35
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
<i>Postes fixes</i>	2.665,094 ETP		128,122 ETP	5,1%	2.536,972 ETP	2.513,694 ETP
3 Charges	511.960.956		24.391.893	5,0	487.569.063	491.419.626,43
4 Revenus		55.459.485	253.416	0,5	55.206.069	53.453.996,46
Couverture en F	-456.501.471		-24.138.477		-432.362.994	-437.965.629,97
Couverture en %	-89,17%			0,6	-88,68%	-89,12%
30 Charges de personnel	428.081.077		17.744.043	4,3	410.337.034	408.025.383,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19.916.128		-336.351	-1,7	20.252.479	20.430.199,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.684.226		237.791	6,9	3.446.435	3.611.888,48
34 Charges financières				ND		22,00
36 Charges de transfert	60.253.295		6.747.160	12,6	53.506.135	59.308.526,50
39 Facturations internes	26.230		-750	-2,8	26.980	43.605,89
42 Taxes		7.356.408	209.883	2,9	7.146.525	6.862.310,67
43 Revenus divers		546.500	88.000	19,2	458.500	465.249,68
44 Revenus financiers				ND		193,75

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		101.000	-122.000	-54,7	223.000	0,00
46 Revenus de transferts		47.453.977	75.933	0,2	47.378.044	46.104.672,86
49 Facturations internes		1.600	1.600	ND		21.569,50
A03 - SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>577,951 ETP</i>		<i>16,295 ETP</i>	<i>2,9%</i>	<i>561,656 ETP</i>	<i>551,102 ETP</i>
3 Charges	187.664.241		4.891.536	2,7	182.772.705	185.255.465,78
4 Revenus		9.287.337	-16.655	-0,2	9.303.992	12.323.468,82
Couverture en F	-178.376.904		-4.908.191		-173.468.713	-172.931.996,97
Couverture en %	-95,05%			0,1	-94,91%	-93,35%
30 Charges de personnel	81.738.864		1.483.128	1,8	80.255.736	79.440.054,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.481.860		-688.061	-16,5	4.169.920	3.685.564,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	297.513		28.904	10,8	268.608	293.246,79
36 Charges de transfert	101.993.511		4.090.264	4,2	97.903.247	96.893.934,52
37 Subventions à redistribuer				ND		4.848.441,00
39 Facturations internes	152.494		-22.700	-13,0	175.194	94.224,98
42 Taxes		1.902.244	-297.856	-13,5	2.200.100	1.806.116,17
43 Revenus divers		7.059.422	603.001	9,3	6.456.421	5.393.873,57
44 Revenus financiers		671	0	0,0	671	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-5.000	-100,0	5.000	85.981,88
46 Revenus de transferts		285.000	-120.000	-29,6	405.000	158.591,20
47 Subventions à redistribuer				ND		4.848.441,00
49 Facturations internes		40.000	-196.800	-83,1	236.800	30.465,00
A04 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>2,700 ETP</i>		<i>2,700 ETP</i>	<i>ND</i>		
3 Charges	540.546.352		19.199.514	3,7	521.346.838	769.584.325,12
4 Revenus		7.108.158	140.722	2,0	6.967.436	258.489.341,76
Couverture en F	-533.438.194		-19.058.792		-514.379.402	-511.094.983,36
Couverture en %	-98,69%			0,0	-98,66%	-66,41%
30 Charges de personnel	461.261		461.261	ND		0,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	53.824		-285.501	-84,1	339.325	9.256,32
36 Charges de transfert	540.022.117		19.014.604	3,6	521.007.513	515.632.594,33
37 Subventions à redistribuer				ND		253.942.474,47
39 Facturations internes	9.150		9.150	ND		

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - HAUTES ÉCOLES						
42 Taxes		375	6	1,6	369	305.097,30
43 Revenus divers				ND		92.712,20
44 Revenus financiers				ND		372,55
46 Revenus de transferts		7.107.783	140.716	2,0	6.967.067	4.148.685,24
47 Subventions à redistribuer				ND		253.942.474,47
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.						
<i>Postes fixes</i>	<i>502,382 ETP</i>		<i>39,216 ETP</i>	<i>8,5%</i>	<i>463,166 ETP</i>	<i>448,700 ETP</i>
3 Charges	145.661.139		6.501.931	4,7	139.159.207	134.352.901,27
4 Revenus		1.415.618	-317.740	-18,3	1.733.358	1.769.966,47
Couverture en F	-144.245.521		-6.819.671		-137.425.850	-132.582.934,80
Couverture en %	-99,03%			0,3	-98,75%	-98,68%
30 Charges de personnel	71.884.618		5.210.986	7,8	66.673.632	63.432.040,43
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.288.320		-37.320	-0,4	10.325.641	9.714.881,64
33 Amortissements du patrimoine administratif	149.176		23.748	18,9	125.429	133.884,01
36 Charges de transfert	63.295.930		1.311.468	2,1	61.984.462	61.048.767,31
39 Facturations internes	43.094		-6.950	-13,9	50.044	23.327,88
42 Taxes		1.415.618	11.460	0,8	1.404.158	1.318.852,40
43 Revenus divers				ND		517.352,23
46 Revenus de transferts		0	-280.000	-100,0	280.000	-66.637,16
49 Facturations internes			-49.200	-100,0	49.200	399,00
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
<i>Postes fixes</i>	<i>107,644 ETP</i>		<i>0,824 ETP</i>	<i>0,8%</i>	<i>106,820 ETP</i>	<i>103,472 ETP</i>
3 Charges	21.807.920		497.012	2,3	21.310.908	20.703.791,50
4 Revenus		626.912	1.743	0,3	625.170	709.869,23
Couverture en F	-21.181.008		-495.270		-20.685.738	-19.993.922,27
Couverture en %	-97,13%			0,1	-97,07%	-96,57%
30 Charges de personnel	16.250.443		188.792	1,2	16.061.651	15.832.813,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.306.839		235.730	5,8	4.071.109	3.759.113,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	453.538		75.765	20,1	377.773	352.150,46
36 Charges de transfert	791.800		-5.775	-0,7	797.575	755.664,75
39 Facturations internes	5.300		2.500	89,3	2.800	4.049,15
42 Taxes		166.912	53.743	47,5	113.170	114.596,23
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		460.000	-52.000	-10,2	512.000	595.273,00

Récapitulation B - EMPLOI

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	265,100 ETP		-1,403 ETP	-0,5%	266,503 ETP	255,762 ETP
3 Charges	121.461.321		1.131.275	0,9	120.330.046	115.405.964,93
4 Revenus		46.585.710	939.257	2,1	45.646.453	48.646.425,63
Couverture en F	-74.875.611		-192.018		-74.683.593	-66.759.539,30
Couverture en %	-61,65%			-0,7	-62,07%	-57,85%
30 Charges de personnel	38.161.167		97.983	0,3	38.063.184	36.590.689,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.553.077		1.000.000	64,4	1.553.077	1.252.796,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	78.017		64.492	476,8	13.525	17.023,94
36 Charges de transfert	80.664.760		-30.000	0,0	80.694.760	77.444.982,73
39 Facturations internes	4.300		-1.200	-21,8	5.500	100.472,25
42 Taxes		315.664	187	0,1	315.477	456.101,80
43 Revenus divers		59.740	0	0,0	59.740	71.887,42
46 Revenus de transferts		46.210.306	939.070	2,1	45.271.236	48.021.436,41
49 Facturations internes				ND		97.000,00

B - EMPLOI

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	265,100 ETP		-1,403 ETP	-0,5%	266,503 ETP	255,762 ETP
3 Charges	121.461.321		1.131.275	0,9	120.330.046	115.405.964,93
4 Revenus		46.585.710	939.257	2,1	45.646.453	48.646.425,63
Couverture en F	-74.875.611		-192.018		-74.683.593	-66.759.539,30
Couverture en %	-61,65%			-0,7	-62,07%	-57,85%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
<i>Postes fixes</i>	265,100 ETP		-1,403 ETP	-0,5%	266,503 ETP	255,762 ETP
3 Charges	121.461.321		1.131.275	0,9	120.330.046	115.405.964,93
4 Revenus		46.585.710	939.257	2,1	45.646.453	48.646.425,63
Couverture en F	-74.875.611		-192.018		-74.683.593	-66.759.539,30
Couverture en %	-61,65%			-0,7	-62,07%	-57,85%
30 Charges de personnel	38.161.167		97.983	0,3	38.063.184	36.590.689,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.553.077		1.000.000	64,4	1.553.077	1.252.796,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	78.017		64.492	476,8	13.525	17.023,94
36 Charges de transfert	80.664.760		-30.000	0,0	80.694.760	77.444.982,73
39 Facturations internes	4.300		-1.200	-21,8	5.500	100.472,25
42 Taxes		315.664	187	0,1	315.477	456.101,80
43 Revenus divers		59.740	0	0,0	59.740	71.887,42
46 Revenus de transferts		46.210.306	939.070	2,1	45.271.236	48.021.436,41
49 Facturations internes				ND		97.000,00

Récapitulation C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	152,871 ETP		-8,121 ETP	-5,0%	160,992 ETP	152,186 ETP
3 Charges	891.802.258		58.558.788	7,0	833.243.470	809.945.234,75
4 Revenus		168.784.320	14.764.794	9,6	154.019.526	154.654.860,57
Couverture en F	-723.017.938		-43.793.994		-679.223.944	-655.290.374,18
Couverture en %	-81,07%			-0,5	-81,52%	-80,91%
30 Charges de personnel	20.489.020		-726.170	-3,4	21.215.191	20.920.850,11
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.813.248		16.211	0,2	6.797.037	6.756.694,72
36 Charges de transfert	863.062.915		59.312.247	7,4	803.750.668	779.589.254,49
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	2.465.603,00
39 Facturations internes	237.075		-43.500	-15,5	280.575	212.832,43
42 Taxes		1.855.998	559	0,0	1.855.439	1.193.256,84
43 Revenus divers		549.641	0	0,0	549.641	5.176.556,96
46 Revenus de transferts		165.175.681	14.761.235	9,8	150.414.446	145.819.443,77
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	2.465.603,00
49 Facturations internes		3.000	3.000	ND		

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	152,871 ETP		-8,121 ETP	-5,0%	160,992 ETP	152,186 ETP
3 Charges	891.802.258		58.558.788	7,0	833.243.470	809.945.234,75
4 Revenus		168.784.320	14.764.794	9,6	154.019.526	154.654.860,57
Couverture en F	-723.017.938		-43.793.994		-679.223.944	-655.290.374,18
Couverture en %	-81,07%			-0,5	-81,52%	-80,91%
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE						
<i>Postes fixes</i>	27,261 ETP		-0,183 ETP	-0,7%	27,445 ETP	26,613 ETP
3 Charges	376.181.734		20.894.935	5,9	355.286.798	341.995.031,64
4 Revenus		161.623.290	13.086.781	8,8	148.536.509	148.782.734,90
Couverture en F	-214.558.444		-7.808.154		-206.750.289	-193.212.296,74
Couverture en %	-57,04%			-2,0	-58,19%	-56,50%
30 Charges de personnel	3.804.011		38.151	1,0	3.765.859	3.720.248,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.478.175		36.767	1,5	2.441.408	3.411.703,94
36 Charges de transfert	369.899.548		20.820.017	6,0	349.079.531	334.862.461,99
39 Facturations internes				ND		616,86
42 Taxes		6.443	63	1,0	6.380	46.091,20
43 Revenus divers		320	0	0,0	320	4.712.837,68
46 Revenus de transferts		161.613.527	13.083.718	8,8	148.529.809	144.023.806,02
49 Facturations internes		3.000	3.000	ND		
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE						
<i>Postes fixes</i>	34,107 ETP		-12,106 ETP	-26,2%	46,213 ETP	42,414 ETP
3 Charges	77.070.212		8.211.178	11,9	68.859.034	66.514.138,33
4 Revenus		3.420.833	-151.275	-4,2	3.572.108	2.778.397,59
Couverture en F	-73.649.379		-8.362.453		-65.286.926	-63.735.740,74
Couverture en %	-95,56%			0,8	-94,81%	-95,82%
30 Charges de personnel	4.341.047		-1.364.704	-23,9	5.705.752	5.420.091,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.067.013		6.109	0,2	4.060.904	3.024.228,44
36 Charges de transfert	68.461.077		9.639.574	16,4	58.821.503	57.886.592,65
39 Facturations internes	201.075		-69.800	-25,8	270.875	183.225,28
42 Taxes		1.725.828	57	0,0	1.725.771	982.337,54
43 Revenus divers		700	0	0,0	700	422,30
46 Revenus de transferts		1.694.305	-151.332	-8,2	1.845.637	1.795.637,75
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	6,980 ETP		-0,031 ETP	-0,4%	7,011 ETP	6,426 ETP
3 Charges	372.644.701		21.364.676	6,1	351.280.026	341.114.230,91
4 Revenus		1.867.849	1.828.849	NS	39.000	221.622,90
Couverture en F	-370.776.852		-19.535.827		-351.241.026	-340.892.608,01

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
Couverture en %	-99,50%			-0,5	-99,99%	-99,94%
30 Charges de personnel	1.098.681		7.822	0,7	1.090.859	1.037.880,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	112.140		-21.915	-16,3	134.055	89.188,13
36 Charges de transfert	371.433.881		21.378.769	6,1	350.055.112	339.987.093,80
39 Facturations internes				ND		68,54
42 Taxes				ND		15.772,45
43 Revenus divers				ND		205.850,45
46 Revenus de transferts		1.867.849	1.828.849	NS	39.000	
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>83,800 ETP</i>		<i>4,201 ETP</i>	<i>5,3%</i>	<i>79,599 ETP</i>	<i>76,099 ETP</i>
3 Charges	11.338.869		618.207	5,8	10.720.662	10.878.674,82
4 Revenus		672.348	439	0,1	671.909	406.502,18
Couverture en F	-10.666.521		-617.768		-10.048.753	-10.472.172,64
Couverture en %	-94,07%			0,4	-93,73%	-96,26%
30 Charges de personnel	11.121.788		591.907	5,6	10.529.881	10.628.542,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141.081		0	0,0	141.081	221.210,97
36 Charges de transfert	40.000		0	0,0	40.000	
39 Facturations internes	36.000		26.300	271,1	9.700	28.921,75
42 Taxes		123.727	439	0,4	123.288	149.055,65
43 Revenus divers		548.621	0	0,0	548.621	257.446,53
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,722 ETP</i>		<i>-0,002 ETP</i>	<i>-0,3%</i>	<i>0,724 ETP</i>	<i>0,634 ETP</i>
3 Charges	54.566.742		7.469.792	15,9	47.096.950	49.443.159,05
4 Revenus		1.200.000	0	0,0	1.200.000	2.465.603,00
Couverture en F	-53.366.742		-7.469.792		-45.896.950	-46.977.556,05
Couverture en %	-97,80%			0,4	-97,45%	-95,01%
30 Charges de personnel	123.494		654	0,5	122.839	114.086,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.839		-4.750	-24,2	19.589	10.363,23
36 Charges de transfert	53.228.409		7.473.887	16,3	45.754.522	46.853.106,05
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	2.465.603,00
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	2.465.603,00

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>73,586 ETP</i>		<i>9,557 ETP</i>	<i>14,9%</i>	<i>64,029 ETP</i>	<i>60,059 ETP</i>
3 Charges	481.480.404		28.535.645	6,3	452.944.759	447.703.565,13
4 Revenus		72.248.776	5.640.861	8,5	66.607.915	68.743.647,19
Couverture en F	-409.231.628		-22.894.784		-386.336.844	-378.959.917,95
Couverture en %	-84,99%			-0,4	-85,29%	-84,65%
30 Charges de personnel	9.091.652		1.197.795	15,2	7.893.857	7.728.354,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.037.536		356.427	7,6	4.681.109	3.883.373,89
33 Amortissements du patrimoine administratif	36.036		35.974	NS	62	61,94
36 Charges de transfert	467.300.825		26.945.449	6,1	440.355.376	436.084.829,78
39 Facturations internes	14.355		0	0,0	14.355	6.945,29
42 Taxes		53.660	-105	-0,2	53.765	287.947,68
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	111.109,39
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	329,96
46 Revenus de transferts		72.110.859	5.640.966	8,5	66.469.892	68.344.260,15

D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	en 12ème prov.	
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	73,586 ETP		9,557 ETP	14,9%	64,029 ETP	60,059 ETP
3 Charges	481.480.404		28.535.645	6,3	452.944.759	447.703.565,13
4 Revenus		72.248.776	5.640.861	8,5	66.607.915	68.743.647,19
Couverture en F	-409.231.628		-22.894.784		-386.336.844	-378.959.917,95
Couverture en %	-84,99%			-0,4	-85,29%	-84,65%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	5,871 ETP		-0,016 ETP	-0,3%	5,887 ETP	5,154 ETP
3 Charges	135.246.633		7.449.538	5,8	127.797.095	126.785.205,56
4 Revenus		46.407	-169	-0,4	46.576	36.630,15
Couverture en F	-135.200.226		-7.449.707		-127.750.519	-126.748.575,41
Couverture en %	-99,97%			0,0	-99,96%	-99,97%
30 Charges de personnel	1.004.414		5.323	0,5	999.091	927.905,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	120.693		-38.631	-24,2	159.324	84.287,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	36.036		35.974	NS	62	61,94
36 Charges de transfert	134.085.490		7.446.872	5,9	126.638.618	125.772.950,27
42 Taxes		25.407	-169	-0,7	25.576	36.630,15
46 Revenus de transferts		21.000	0	0,0	21.000	
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	67,715 ETP		9,572 ETP	16,5%	58,143 ETP	54,905 ETP
3 Charges	346.233.771		21.086.107	6,5	325.147.664	320.918.359,57
4 Revenus		72.202.369	5.641.030	8,5	66.561.339	68.707.017,04
Couverture en F	-274.031.402		-15.445.077		-258.586.325	-252.211.342,54
Couverture en %	-79,15%			-0,5	-79,53%	-78,59%
30 Charges de personnel	8.087.238		1.192.472	17,3	6.894.766	6.800.448,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.916.843		395.058	8,7	4.521.785	3.799.086,32
36 Charges de transfert	333.215.335		19.498.577	6,2	313.716.758	310.311.879,51
39 Facturations internes	14.355		0	0,0	14.355	6.945,29
42 Taxes		28.253	64	0,2	28.189	251.317,53
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	111.109,39
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	329,96
46 Revenus de transferts		72.089.859	5.640.966	8,5	66.448.892	68.344.260,15

Récapitulation

E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	<i>49,868 ETP</i>		<i>1,743 ETP</i>	<i>3,6%</i>	<i>48,125 ETP</i>	<i>45,001 ETP</i>
3 Charges	403.968.213		13.891.224	3,6	390.076.990	388.204.980,49
4 Revenus		60.779.180	4.940.159	8,8	55.839.022	56.008.099,26
Couverture en F	-343.189.033		-8.951.065		-334.237.968	-332.196.881,22
Couverture en %	-84,95%			-0,9	-85,69%	-85,57%
30 Charges de personnel	6.288.887		251.352	4,2	6.037.535	5.891.764,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.343.760		200.703	6,4	3.143.057	2.911.038,11
36 Charges de transfert	394.325.997		13.439.169	3,5	380.886.828	379.397.202,06
39 Facturations internes	9.570		0	0,0	9.570	4.975,91
42 Taxes		18.116	41	0,2	18.075	180.054,82
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	79.603,61
44 Revenus financiers		47.810	0	0,0	47.810	236,39
46 Revenus de transferts		60.658.602	4.940.118	8,9	55.718.485	55.748.204,45

E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	49,868 ETP		1,743 ETP	3,6%	48,125 ETP	45,001 ETP
3 Charges	403.968.213		13.891.224	3,6	390.076.990	388.204.980,49
4 Revenus		60.779.180	4.940.159	8,8	55.839.022	56.008.099,26
Couverture en F	-343.189.033		-8.951.065		-334.237.968	-332.196.881,22
Couverture en %	-84,95%			-0,9	-85,69%	-85,57%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	6,448 ETP		-0,017 ETP	-0,3%	6,466 ETP	5,661 ETP
3 Charges	175.992.499		1.845.385	1,1	174.147.114	171.939.491,85
4 Revenus		1.782.096	0	0,0	1.782.096	2.029.035,53
Couverture en F	-174.210.403		-1.845.385		-172.365.018	-169.910.456,32
Couverture en %	-98,99%			0,0	-98,98%	-98,82%
30 Charges de personnel	1.103.209		5.847	0,5	1.097.362	1.019.175,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	132.564		-42.431	-24,2	174.995	189.178,16
36 Charges de transfert	174.756.726		1.881.969	1,1	172.874.757	170.731.138,50
44 Revenus financiers		42.096	0	0,0	42.096	
46 Revenus de transferts		1.740.000	0	0,0	1.740.000	2.029.035,53
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	43,420 ETP		1,760 ETP	4,2%	41,660 ETP	39,340 ETP
3 Charges	227.975.714		12.045.839	5,6	215.929.875	216.265.488,64
4 Revenus		58.997.084	4.940.159	9,1	54.056.926	53.979.063,73
Couverture en F	-168.978.630		-7.105.680		-161.872.950	-162.286.424,91
Couverture en %	-74,12%			-1,1	-74,97%	-75,04%
30 Charges de personnel	5.185.677		245.505	5,0	4.940.172	4.872.589,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.211.196		243.134	8,2	2.968.062	2.721.859,95
36 Charges de transfert	219.569.271		11.557.200	5,6	208.012.071	208.666.063,56
39 Facturations internes	9.570		0	0,0	9.570	4.975,91
42 Taxes		18.116	41	0,2	18.075	180.054,82
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	79.603,61
44 Revenus financiers		5.714	0	0,0	5.714	236,39
46 Revenus de transferts		58.918.602	4.940.118	9,2	53.978.485	53.719.168,92

Récapitulation F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	259,899 ETP		13,963 ETP	5,7%	245,936 ETP	233,767 ETP
3 Charges	93.831.741		-524.913	-0,6	94.356.654	100.497.420,47
4 Revenus		64.495.163	-3.383.750	-5,0	67.878.912	71.046.301,72
Couverture en F	-29.336.578		-2.858.837		-26.477.741	-29.451.118,75
Couverture en %	-31,27%			11,4	-28,06%	-29,31%
30 Charges de personnel	38.971.016		531.634	1,4	38.439.382	37.526.106,99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.759.892		-418.389	-2,2	19.178.281	25.760.942,68
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.118.149		222.137	4,5	4.896.012	4.890.982,86
36 Charges de transfert	8.252.693		-375.514	-4,4	8.628.207	8.542.658,56
37 Subventions à redistribuer	22.283.550		-529.000	-2,3	22.812.550	23.511.513,07
39 Facturations internes	446.441		44.220	11,0	402.222	265.216,31
40 Revenus fiscaux		1.800.000	1.800.000	ND		
41 Patentes et concessions		17.083.815	5.000	0,0	17.078.815	21.491.839,58
42 Taxes		14.573.434	-4.138.049	-22,1	18.711.482	14.890.431,62
43 Revenus divers		4.560.100	2.200	0,0	4.557.900	6.883.894,15
44 Revenus financiers		134.000	0	0,0	134.000	111.031,13
46 Revenus de transferts		3.591.414	-551.551	-13,3	4.142.965	3.678.221,92
47 Subventions à redistribuer		22.283.550	-529.000	-2,3	22.812.550	23.511.513,07
49 Facturations internes		468.850	27.650	6,3	441.200	479.370,25

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>259,899 ETP</i>		<i>13,963 ETP</i>	<i>5,7%</i>	<i>245,936 ETP</i>	<i>233,767 ETP</i>
3 Charges	93.831.741		-524.913	-0,6	94.356.654	100.497.420,47
4 Revenus		64.495.163	-3.383.750	-5,0	67.878.912	71.046.301,72
Couverture en F	-29.336.578		-2.858.837		-26.477.741	-29.451.118,75
Couverture en %	-31,27%			11,4	-28,06%	-29,31%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>85,378 ETP</i>		<i>12,166 ETP</i>	<i>16,6%</i>	<i>73,212 ETP</i>	<i>72,355 ETP</i>
3 Charges	16.901.027		-5.031	0,0	16.906.058	23.163.824,07
4 Revenus		2.143.025	1.488	0,1	2.141.538	9.994.068,50
Couverture en F	-14.758.002		6.518		-14.764.521	-13.169.755,57
Couverture en %	-87,32%			0,0	-87,33%	-56,85%
30 Charges de personnel	13.033.522		269.694	2,1	12.763.828	12.589.627,33
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.996.080		-166.785	-5,3	3.162.866	9.458.213,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	665.876		-73.907	-10,0	739.783	702.282,77
36 Charges de transfert	170.475		-35.000	-17,0	205.475	392.676,40
39 Facturations internes	35.074		967	2,8	34.107	21.023,79
41 Patentes et concessions				ND		5.428.681,23
42 Taxes		1.552.081	1.488	0,1	1.550.594	1.201.094,07
43 Revenus divers				ND		2.757.158,00
46 Revenus de transferts		590.944	0	0,0	590.944	607.135,20
F03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>74,936 ETP</i>		<i>2,133 ETP</i>	<i>2,9%</i>	<i>72,803 ETP</i>	<i>67,539 ETP</i>
3 Charges	23.957.813		378.490	1,6	23.579.323	23.477.915,70
4 Revenus		30.607.320	-2.196.778	-6,7	32.804.098	29.680.131,12
Couverture en F	6.649.506		-2.575.268		9.224.774	6.202.215,42
Couverture en %	27,76%			-29,1	39,12%	26,42%
30 Charges de personnel	11.116.988		42.539	0,4	11.074.449	10.325.461,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.093.436		-193.257	-2,3	8.286.693	8.464.971,50
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.426.498		501.031	54,1	925.467	945.804,04
36 Charges de transfert	3.272.164		27.662	0,9	3.244.502	3.120.543,28
37 Subventions à redistribuer				ND		585.573,50
39 Facturations internes	48.727		515	1,1	48.212	35.561,75
41 Patentes et concessions		16.063.815	5.000	0,0	16.058.815	15.076.793,25
42 Taxes		8.178.958	-1.633.427	-16,6	9.812.385	7.015.849,02
43 Revenus divers		4.000.000	0	0,0	4.000.000	4.000.000,00

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F03 - GESTION DES EAUX						
44 Revenus financiers		75.000	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.289.547	-568.351	-19,9	2.857.898	2.926.915,35
47 Subventions à redistribuer				ND		585.573,50
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
<i>Postes fixes</i>	<i>75,980 ETP</i>		<i>-0,223 ETP</i>	<i>-0,3%</i>	<i>76,203 ETP</i>	<i>71,239 ETP</i>
3 Charges	22.928.688		-335.070	-1,4	23.263.757	23.803.318,85
4 Revenus		7.999.157	24.953	0,3	7.974.205	7.889.883,31
Couverture en F	-14.929.531		360.022		-15.289.553	-15.913.435,54
Couverture en %	-65,11%			-0,9	-65,72%	-66,85%
30 Charges de personnel	10.863.861		-68.576	-0,6	10.932.436	10.885.337,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.772.210		-37.658	-0,6	6.809.869	6.855.299,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.956.951		-242.143	-7,6	3.199.094	3.207.409,00
36 Charges de transfert	768.771		-12.835	-1,6	781.606	693.926,47
37 Subventions à redistribuer	1.246.750		0	0,0	1.246.750	1.983.112,32
39 Facturations internes	320.145		26.143	8,9	294.002	178.234,10
41 Patentes et concessions		1.020.000	0	0,0	1.020.000	986.365,10
42 Taxes		4.185.951	2.020	0,0	4.183.932	4.377.001,66
43 Revenus divers		554.825	-75	0,0	554.900	123.183,10
44 Revenus financiers		59.000	0	0,0	59.000	36.031,13
46 Revenus de transferts		604.379	1.756	0,3	602.623	41.305,00
47 Subventions à redistribuer		1.246.750	0	0,0	1.246.750	1.983.112,32
49 Facturations internes		328.252	21.252	6,9	307.000	342.885,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>23,605 ETP</i>		<i>-0,113 ETP</i>	<i>-0,5%</i>	<i>23,718 ETP</i>	<i>22,634 ETP</i>
3 Charges	30.044.213		-563.302	-1,8	30.607.515	30.052.361,85
4 Revenus		23.745.661	-1.213.412	-4,9	24.959.072	23.482.218,79
Couverture en F	-6.298.552		-650.109		-5.648.443	-6.570.143,06
Couverture en %	-20,96%			13,6	-18,45%	-21,86%
30 Charges de personnel	3.956.645		287.977	7,8	3.668.668	3.725.680,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	898.165		-20.689	-2,3	918.854	982.457,62
33 Amortissements du patrimoine administratif	68.824		37.156	117,3	31.668	35.487,06
36 Charges de transfert	4.041.283		-355.341	-8,1	4.396.624	4.335.512,41
37 Subventions à redistribuer	21.036.800		-529.000	-2,5	21.565.800	20.942.827,25

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
39 Facturations internes	42.495		16.594	64,1	25.901	30.396,68
40 Revenus fiscaux		1.800.000	1.800.000	ND		
42 Taxes		656.444	-2.508.129	-79,3	3.164.572	2.296.486,87
43 Revenus divers		5.275	2.275	75,8	3.000	3.553,05
46 Revenus de transferts		106.544	15.044	16,4	91.500	102.866,37
47 Subventions à redistribuer		21.036.800	-529.000	-2,5	21.565.800	20.942.827,25
49 Facturations internes		140.598	6.398	4,8	134.200	136.485,25

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>339,300 ETP</i>		<i>-0,400 ETP</i>	<i>-0,1%</i>	<i>339,700 ETP</i>	<i>326,948 ETP</i>
3 Charges	123.690.911		910.778	0,7	122.780.133	117.528.037,57
4 Revenus		46.115.938	-1.041.728	-2,2	47.157.666	52.197.196,03
Couverture en F	-77.574.973		-1.952.506		-75.622.467	-65.330.841,54
Couverture en %	-62,72%			1,8	-61,59%	-55,59%
30 Charges de personnel	50.310.223		188.292	0,4	50.121.931	48.059.054,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.924.973		12	0,0	15.924.961	14.064.101,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.259.899		836.934	58,8	1.422.965	4.640.972,42
36 Charges de transfert	54.813.516		27.240	0,0	54.786.276	50.450.777,28
39 Facturations internes	382.300		-141.700	-27,0	524.000	313.132,34
42 Taxes		30.819.453	572.184	1,9	30.247.269	32.192.005,31
43 Revenus divers		400.000	-1.500.000	-78,9	1.900.000	4.974.742,05
44 Revenus financiers		12.000.000	0	0,0	12.000.000	11.994.500,00
46 Revenus de transferts		2.678.965	-141.432	-5,0	2.820.397	2.801.349,42
49 Facturations internes		217.520	27.520	14,5	190.000	234.599,25

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	339,300 ETP		-0,400 ETP	-0,1%	339,700 ETP	326,948 ETP
3 Charges	123.690.911		910.778	0,7	122.780.133	117.528.037,57
4 Revenus		46.115.938	-1.041.728	-2,2	47.157.666	52.197.196,03
Couverture en F	-77.574.973		-1.952.506		-75.622.467	-65.330.841,54
Couverture en %	-62,72%			1,8	-61,59%	-55,59%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
<i>Postes fixes</i>	78,800 ETP		0,200 ETP	0,3%	78,600 ETP	74,399 ETP
3 Charges	66.368.008		1.677.872	2,6	64.690.136	63.159.584,26
4 Revenus		10.182.804	100	0,0	10.182.704	10.173.286,27
Couverture en F	-56.185.204		-1.677.772		-54.507.432	-52.986.297,99
Couverture en %	-84,66%			0,5	-84,26%	-83,89%
30 Charges de personnel	11.097.659		366.046	3,4	10.731.613	10.103.837,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.449.191		300.000	26,1	1.149.191	1.364.925,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.593.016		1.017.324	176,7	575.692	3.746.392,49
36 Charges de transfert	52.173.142		31.502	0,1	52.141.640	47.896.013,45
39 Facturations internes	55.000		-37.000	-40,2	92.000	48.414,95
42 Taxes		8.235.055	100	0,0	8.234.955	8.126.454,82
44 Revenus financiers				ND		-5.500,00
46 Revenus de transferts		1.947.749	0	0,0	1.947.749	2.052.331,45
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
<i>Postes fixes</i>	88,950 ETP		-0,600 ETP	-0,7%	89,550 ETP	87,550 ETP
3 Charges	26.544.005		-1.155.218	-4,2	27.699.223	24.950.904,37
4 Revenus		12.685.315	-1.500.099	-10,6	14.185.414	17.277.677,36
Couverture en F	-13.858.690		-344.881		-13.513.809	-7.673.227,01
Couverture en %	-52,21%			7,0	-48,79%	-30,75%
30 Charges de personnel	15.017.700		-270.027	-1,8	15.287.727	15.009.502,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.025.903		-800.000	-6,8	11.825.903	9.535.436,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	91.748		19.791	27,5	71.957	72.269,49
36 Charges de transfert	290.354		-282	-0,1	290.636	201.238,83
39 Facturations internes	118.300		-104.700	-47,0	223.000	132.456,80
42 Taxes		285.315	-99	0,0	285.414	406.272,31
43 Revenus divers		400.000	-1.500.000	-78,9	1.900.000	4.871.405,05
44 Revenus financiers		12.000.000	0	0,0	12.000.000	12.000.000,00
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	82,800 ETP		0,000 ETP	0,0%	82,800 ETP	78,999 ETP
3 Charges	12.430.092		725.071	6,2	11.705.021	11.223.120,78
4 Revenus		5.973.560	527.676	9,7	5.445.884	6.539.321,74

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
Couverture en F	-6.456.532		-197.395		-6.259.137	-4.683.799,04
Couverture en %	-51,94%			-2,9	-53,47%	-41,73%
30 Charges de personnel	11.208.220		226.253	2,1	10.981.967	10.330.364,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.005.066		500.012	99,0	505.054	724.352,24
36 Charges de transfert	58.806		-1.194	-2,0	60.000	60.000,00
39 Facturations internes	158.000		0	0,0	158.000	108.403,84
42 Taxes		5.911.040	500.156	9,2	5.410.884	6.446.629,99
43 Revenus divers				ND		1.680,00
49 Facturations internes		62.520	27.520	78,6	35.000	91.011,75
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	<i>56,400 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>56,400 ETP</i>	<i>54,200 ETP</i>
3 Charges	8.772.904		-335.305	-3,7	9.108.209	8.836.262,91
4 Revenus		16.964.949	-69.468	-0,4	17.034.417	17.825.244,50
Couverture en F	8.192.045		265.837		7.926.208	8.988.981,59
Couverture en %	93,38%			7,3	87,02%	101,73%
30 Charges de personnel	7.755.896		-135.124	-1,7	7.891.020	7.526.900,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	438.873		0	0,0	438.873	480.733,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	575.135		-200.181	-25,8	775.316	822.310,44
39 Facturations internes	3.000		0	0,0	3.000	6.318,15
42 Taxes		16.357.288	71.964	0,4	16.285.324	17.170.397,50
43 Revenus divers				ND		90,00
46 Revenus de transferts		452.661	-141.432	-23,8	594.093	511.169,50
49 Facturations internes		155.000	0	0,0	155.000	143.587,50
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
<i>Postes fixes</i>	<i>32,350 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>32,350 ETP</i>	<i>31,800 ETP</i>
3 Charges	9.575.902		-1.641	0,0	9.577.543	9.358.165,25
4 Revenus		309.310	63	0,0	309.247	381.666,16
Couverture en F	-9.266.592		1.704		-9.268.296	-8.976.499,09
Couverture en %	-96,77%			0,0	-96,77%	-95,92%
30 Charges de personnel	5.230.748		1.145	0,0	5.229.603	5.088.448,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.005.940		0	0,0	2.005.940	1.958.653,42
36 Charges de transfert	2.291.214		-2.786	-0,1	2.294.000	2.293.525,00
39 Facturations internes	48.000		0	0,0	48.000	17.538,60

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
42 Taxes		30.755	63	0,2	30.692	42.250,69
43 Revenus divers				ND		101.567,00
46 Revenus de transferts		278.555	0	0,0	278.555	237.848,47

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.543.375 ETP		71.763 ETP	2,1%	3.471.612 ETP	3.312,088 ETP
3 Charges	634.891.531		15.130.871	2,4	619.760.660	600.318.844,45
4 Revenus		288.794.451	8.649.262	3,1	280.145.189	265.914.575,02
Couverture en F	-346.097.080		-6.481.609		-339.615.471	-334.404.269,43
Couverture en %	-54,51%			-0,5	-54,80%	-55,70%
30 Charges de personnel	491.925.119		15.488.034	3,3	476.437.085	461.905.730,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	97.728.943		-1.443.362	-1,5	99.172.305	91.571.596,05
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.793.061		901.608	18,4	4.891.453	5.446.851,06
34 Charges financières	295.388		-85.054	-22,4	380.442	453.190,00
36 Charges de transfert	35.646.570		-1.223.004	-3,3	36.869.574	37.380.569,30
37 Subventions à redistribuer	231.000		0	0,0	231.000	438.512,15
39 Facturations internes	3.271.450		1.492.650	83,9	1.778.800	3.122.395,73
41 Patentes et concessions		35.730	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		208.593.104	6.679.977	3,3	201.913.127	197.274.032,63
43 Revenus divers		4.130.000	-2.045.000	-33,1	6.175.000	4.742.134,13
44 Revenus financiers		384.927	-14.416	-3,6	399.343	396.943,40
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		1.311,70
46 Revenus de transferts		65.367.190	2.580.901	4,1	62.786.289	53.787.456,06
47 Subventions à redistribuer		231.000	0	0,0	231.000	438.512,15
49 Facturations internes		10.052.500	1.447.800	16,8	8.604.700	9.238.454,95

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.543,375 ETP		71,763 ETP	2,1%	3.471,612 ETP	3.312,088 ETP
3 Charges	634.891.531		15.130.871	2,4	619.760.660	600.318.844,45
4 Revenus		288.794.451	8.649.262	3,1	280.145.189	265.914.575,02
Couverture en F	-346.097.080		-6.481.609		-339.615.471	-334.404.269,43
Couverture en %	-54,51%			-0,5	-54,80%	-55,70%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	222,898 ETP		13,398 ETP	6,4%	209,500 ETP	193,449 ETP
3 Charges	42.854.924		2.199.785	5,4	40.655.139	38.725.882,16
4 Revenus		33.628.484	-360.638	-1,1	33.989.122	28.087.339,06
Couverture en F	-9.226.440		-2.560.423		-6.666.017	-10.638.543,10
Couverture en %	-21,53%			31,3	-16,40%	-27,47%
30 Charges de personnel	27.769.126		1.982.739	7,7	25.786.387	24.586.626,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.984.553		70.621	2,4	2.913.932	3.091.934,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	40.863		5.375	15,1	35.488	35.615,42
36 Charges de transfert	12.051.682		132.350	1,1	11.919.332	10.978.981,75
39 Facturations internes	8.700		8.700	ND		32.724,90
42 Taxes		27.119.031	-391.188	-1,4	27.510.219	22.387.442,72
43 Revenus divers				ND		300.587,02
46 Revenus de transferts		6.508.903	30.000	0,5	6.478.903	5.395.223,32
49 Facturations internes		550	550	ND		4.086,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	2.007,950 ETP		4,600 ETP	0,2%	2.003,350 ETP	1.969,943 ETP
3 Charges	367.025.740		-7.563.927	-2,0	374.589.667	362.984.019,99
4 Revenus		161.274.367	7.436.928	4,8	153.837.439	149.648.119,08
Couverture en F	-205.751.373		15.000.855		-220.752.228	-213.335.900,91
Couverture en %	-56,06%			-4,9	-58,93%	-58,77%
30 Charges de personnel	296.303.854		273.823	0,1	296.030.031	289.218.451,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.565.435		-7.607.703	-12,6	60.173.138	53.761.282,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.015.818		237.307	6,3	3.778.511	4.238.076,09
34 Charges financières	260.096		-65.683	-20,2	325.779	389.743,00
36 Charges de transfert	11.026.537		-1.823.571	-14,2	12.850.108	12.564.319,00
39 Facturations internes	2.854.000		1.421.900	99,3	1.432.100	2.812.148,06
42 Taxes		116.319.857	7.126.502	6,5	109.193.355	110.708.769,78
43 Revenus divers		1.753.575	-2.321.425	-57,0	4.075.000	547.400,50
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		1.311,70

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
46 Revenus de transferts		42.412.885	2.545.901	6,4	39.866.984	37.850.247,25
49 Facturations internes		788.050	85.950	12,2	702.100	540.389,85
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>120,425 ETP</i>		<i>-1,934 ETP</i>	<i>-1,6%</i>	<i>122,359 ETP</i>	<i>116,172 ETP</i>
3 Charges	18.017.026		125.033	0,7	17.891.993	16.716.828,32
4 Revenus		29.580.442	10.144	0,0	29.570.298	29.656.711,16
Couverture en F	11.563.416		-114.889		11.678.305	12.939.882,84
Couverture en %	64,18%			-1,7	65,27%	77,41%
30 Charges de personnel	14.150.075		-533.599	-3,6	14.683.674	13.631.665,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.658.351		484.838	15,3	3.173.513	3.037.703,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	204.600		173.895	566,3	30.705	39.098,38
39 Facturations internes	4.000		-100	-2,4	4.100	8.360,37
42 Taxes		28.900.442	5.144	0,0	28.895.298	28.979.260,96
46 Revenus de transferts		680.000	5.000	0,7	675.000	677.450,20
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	<i>244,102 ETP</i>		<i>-5,701 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>249,803 ETP</i>	<i>229,040 ETP</i>
3 Charges	37.139.383		-1.159.434	-3,0	38.298.817	38.682.497,19
4 Revenus		39.768.477	1.343.788	3,5	38.424.689	38.437.134,54
Couverture en F	2.629.094		2.503.222		125.872	-245.362,65
Couverture en %	7,08%			NS	0,33%	-0,63%
30 Charges de personnel	28.401.794		-1.102.952	-3,7	29.504.746	28.736.463,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.353.233		-66.911	-0,8	8.420.144	9.674.386,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	120.856		10.429	9,4	110.427	125.369,34
39 Facturations internes	263.500		0	0,0	263.500	146.277,75
42 Taxes		30.547.777	188	0,0	30.547.589	29.789.645,07
43 Revenus divers				ND		218,17
44 Revenus financiers		1.000	-500	-33,3	1.500	193,60
49 Facturations internes		9.219.700	1.344.100	17,1	7.875.600	8.647.077,70
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>867,200 ETP</i>		<i>62,400 ETP</i>	<i>7,8%</i>	<i>804,800 ETP</i>	<i>725,285 ETP</i>
3 Charges	156.519.691		21.352.490	15,8	135.167.201	130.112.533,73
4 Revenus		17.679.623	276.295	1,6	17.403.328	13.080.260,64
Couverture en F	-138.840.068		-21.076.195		-117.763.873	-117.032.273,09
Couverture en %	-88,70%			1,8	-87,12%	-89,95%
30 Charges de personnel	114.641.467		14.766.247	14,8	99.875.220	95.333.463,71

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	29.155.021		5.705.231	24,3	23.449.790	21.160.556,59
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.087.286		455.983	72,2	631.303	635.498,48
34 Charges financières	35.292		-19.371	-35,4	54.663	63.447,00
36 Charges de transfert	11.567.275		445.000	4,0	11.122.275	12.886.468,00
39 Facturations internes	33.350		-600	-1,8	33.950	33.099,95
42 Taxes		4.967.196	7.770	0,2	4.959.426	4.634.780,65
43 Revenus divers		256.425	256.425	ND		1.825.348,90
44 Revenus financiers		900	0	0,0	900	32,65
46 Revenus de transferts		12.443.002	0	0,0	12.443.002	6.607.770,04
49 Facturations internes		12.100	12.100	ND		12.328,40
H09 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
<i>Postes fixes</i>	<i>80,800 ETP</i>		<i>-1,000 ETP</i>	<i>-1,2%</i>	<i>81,800 ETP</i>	<i>78,199 ETP</i>
3 Charges	13.334.767		176.925	1,3	13.157.842	13.097.083,06
4 Revenus		6.863.058	-57.255	-0,8	6.920.313	7.005.010,54
Couverture en F	-6.471.709		-234.180		-6.237.529	-6.092.072,52
Couverture en %	-48,53%			2,4	-47,41%	-46,51%
30 Charges de personnel	10.658.803		101.777	1,0	10.557.026	10.399.060,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.012.350		-29.438	-2,8	1.041.788	845.732,16
33 Amortissements du patrimoine administratif	323.638		18.619	6,1	305.019	373.193,35
36 Charges de transfert	1.001.076		23.217	2,4	977.859	950.800,55
37 Subventions à redistribuer	231.000		0	0,0	231.000	438.512,15
39 Facturations internes	107.900		62.750	139,0	45.150	89.784,70
41 Patentes et concessions		35.730	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		738.801	-68.439	-8,5	807.240	774.133,45
43 Revenus divers		2.120.000	20.000	1,0	2.100.000	2.068.579,54
44 Revenus financiers		383.027	-13.916	-3,5	396.943	396.717,15
46 Revenus de transferts		3.322.400	0	0,0	3.322.400	3.256.765,25
47 Subventions à redistribuer		231.000	0	0,0	231.000	438.512,15
49 Facturations internes		32.100	5.100	18,9	27.000	34.573,00

Récapitulation I - JUSTICE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	<i>732,648 ETP</i>		<i>13,298 ETP</i>	<i>1,8%</i>	<i>719,350 ETP</i>	<i>698,884 ETP</i>
3 Charges	184.493.385		12.812.306	7,5	171.681.079	181.050.592,20
4 Revenus		59.268.196	19.799.954	50,2	39.468.242	92.300.423,37
Couverture en F	-125.225.189		6.987.648		-132.212.837	-88.750.168,83
Couverture en %	-67,88%			-11,9	-77,01%	-49,02%
30 Charges de personnel	130.245.004		5.071.178	4,1	125.173.826	123.866.038,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51.221.404		7.717.401	17,7	43.504.003	54.765.309,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.332.977		269.727	13,1	2.063.250	1.951.062,39
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	527,67
39 Facturations internes	689.000		-246.000	-26,3	935.000	467.654,09
42 Taxes		41.488.496	8.832.454	27,0	32.656.042	46.028.938,26
43 Revenus divers		16.940.000	11.000.000	185,2	5.940.000	45.506.942,61
44 Revenus financiers				ND		1,05
49 Facturations internes		839.700	-32.500	-3,7	872.200	764.541,45

I - JUSTICE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	732,648 ETP		13,298 ETP	1,8%	719,350 ETP	698,884 ETP
3 Charges	184.493.385		12.812.306	7,5	171.681.079	181.050.592,20
4 Revenus		59.268.196	19.799.954	50,2	39.468.242	92.300.423,37
Couverture en F	-125.225.189		6.987.648		-132.212.837	-88.750.168,83
Couverture en %	-67,88%			-11,9	-77,01%	-49,02%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	732,648 ETP		13,298 ETP	1,8%	719,350 ETP	698,884 ETP
3 Charges	184.493.385		12.812.306	7,5	171.681.079	181.050.592,20
4 Revenus		59.268.196	19.799.954	50,2	39.468.242	92.300.423,37
Couverture en F	-125.225.189		6.987.648		-132.212.837	-88.750.168,83
Couverture en %	-67,88%			-11,9	-77,01%	-49,02%
30 Charges de personnel	130.245.004		5.071.178	4,1	125.173.826	123.866.038,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51.221.404		7.717.401	17,7	43.504.003	54.765.309,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.332.977		269.727	13,1	2.063.250	1.951.062,39
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	527,67
39 Facturations internes	689.000		-246.000	-26,3	935.000	467.654,09
42 Taxes		41.488.496	8.832.454	27,0	32.656.042	46.028.938,26
43 Revenus divers		16.940.000	11.000.000	185,2	5.940.000	45.506.942,61
44 Revenus financiers				ND		1,05
49 Facturations internes		839.700	-32.500	-3,7	872.200	764.541,45

Récapitulation J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	249,884 ETP		19,794 ETP	8,6%	230,090 ETP	223,498 ETP
3 Charges	396.369.737		7.679.442	2,0	388.690.295	391.774.499,14
4 Revenus		79.758.283	-1.935.101	-2,4	81.693.384	98.754.935,84
Couverture en F	-316.611.455		-9.614.544		-306.996.911	-293.019.563,30
Couverture en %	-79,88%			1,1	-78,98%	-74,79%
30 Charges de personnel	34.586.367		1.193.196	3,6	33.393.171	33.011.872,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.473.815		-1.873.194	-7,1	26.347.008	37.428.445,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	64.119.356		2.455.530	4,0	61.663.825	59.007.151,45
34 Charges financières				ND		55.100,10
36 Charges de transfert	271.289.920		7.911.933	3,0	263.377.987	259.855.095,19
39 Facturations internes	1.900.280		-2.008.024	-51,4	3.908.304	2.416.834,34
42 Taxes		29.061.039	-794.030	-2,7	29.855.069	25.773.719,00
43 Revenus divers		3.978.749	-53.000	-1,3	4.031.749	26.440.459,21
44 Revenus financiers		807.000	0	0,0	807.000	713.777,12
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		90.635,80
46 Revenus de transferts		43.389.245	979.909	2,3	42.409.336	42.864.149,17
49 Facturations internes		2.522.250	-2.067.980	-45,1	4.590.230	2.872.195,54

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	249,884 ETP		19,794 ETP	8,6%	230,090 ETP	223,498 ETP
3 Charges	396.369.737		7.679.442	2,0	388.690.295	391.774.499,14
4 Revenus		79.758.283	-1.935.101	-2,4	81.693.384	98.754.935,84
Couverture en F	-316.611.455		-9.614.544		-306.996.911	-293.019.563,30
Couverture en %	-79,88%			1,1	-78,98%	-74,79%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	90,623 ETP		13,001 ETP	16,7%	77,622 ETP	77,533 ETP
3 Charges	274.699.922		8.416.501	3,2	266.283.420	261.718.733,46
4 Revenus		13.848.866	2.194	0,0	13.846.672	11.228.413,92
Couverture en F	-260.851.056		-8.414.307		-252.436.749	-250.490.319,54
Couverture en %	-94,96%			0,2	-94,80%	-95,71%
30 Charges de personnel	14.271.771		949.977	7,1	13.321.794	13.334.797,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.449.196		-927.951	-12,6	7.377.147	6.450.020,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.890.011		482.659	14,2	3.407.352	3.340.734,27
36 Charges de transfert	250.069.456		7.911.933	3,3	242.157.523	238.574.631,17
39 Facturations internes	19.487		-116	-0,6	19.603	18.550,67
42 Taxes		12.189.866	-94.806	-0,8	12.284.672	9.652.234,64
43 Revenus divers		852.000	97.000	12,8	755.000	809.288,51
44 Revenus financiers		807.000	0	0,0	807.000	713.777,12
46 Revenus de transferts				ND		50.713,65
49 Facturations internes				ND		2.400,00
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	159,261 ETP		6,793 ETP	4,5%	152,468 ETP	145,965 ETP
3 Charges	121.669.816		-737.059	-0,6	122.406.875	130.055.765,68
4 Revenus		65.909.417	-1.937.296	-2,9	67.846.712	87.526.521,92
Couverture en F	-55.760.399		-1.200.237		-54.560.163	-42.529.243,76
Couverture en %	-45,83%			2,8	-44,57%	-32,70%
30 Charges de personnel	20.314.596		243.220	1,2	20.071.376	19.677.075,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.024.618		-945.243	-5,0	18.969.861	30.978.425,27
33 Amortissements du patrimoine administratif	60.229.344		1.972.871	3,4	58.256.473	55.666.417,18
34 Charges financières				ND		55.100,10
36 Charges de transfert	21.220.464		0	0,0	21.220.464	21.280.464,02
39 Facturations internes	1.880.793		-2.007.907	-51,6	3.888.701	2.398.283,67
42 Taxes		16.871.173	-699.225	-4,0	17.570.397	16.121.484,36
43 Revenus divers		3.126.749	-150.000	-4,6	3.276.749	25.631.170,70

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux					ND	90.635,80
46 Revenus de transferts		43.389.245	979.909	2,3	42.409.336	42.813.435,52
49 Facturations internes		2.522.250	-2.067.980	-45,1	4.590.230	2.869.795,54

Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>118,780 ETP</i>		<i>1,204 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>117,576 ETP</i>	<i>112,997 ETP</i>
3 Charges	1.142.455.728		24.806.367	2,2	1.117.649.360	1.111.962.707,72
4 Revenus		33.570.679	1.693.760	5,3	31.876.919	32.885.928,39
Couverture en F	-1.108.885.049		-23.112.607		-1.085.772.441	-1.079.076.779,33
Couverture en %	-97,06%			-0,1	-97,15%	-97,04%
30 Charges de personnel	18.560.750		612.223	3,4	17.948.527	17.400.580,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.104.827		1.023.646	11,3	9.081.181	8.737.801,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	542.641		88.591	19,5	454.050	794.867,82
36 Charges de transfert	1.113.171.910		23.083.808	2,1	1.090.088.102	1.084.968.629,36
39 Facturations internes	75.600		-1.900	-2,5	77.500	60.827,89
40 Revenus fiscaux		100.000	0	0,0	100.000	94.813,11
41 Patentes et concessions		8.200	0	0,0	8.200	18.550,00
42 Taxes		6.461.690	191.348	3,1	6.270.342	5.342.321,95
43 Revenus divers		23.361.250	0	0,0	23.361.250	24.617.621,79
44 Revenus financiers				ND		898.037,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.930.577	-206.550	-9,7	2.137.127	1.753.428,09
46 Revenus de transferts		1.693.212	1.693.212	ND		141.932,95
49 Facturations internes		15.750	15.750	ND		19.223,50

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>118,780 ETP</i>		<i>1,204 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>117,576 ETP</i>	<i>112,997 ETP</i>
3 Charges	1.142.455.728		24.806.367	2,2	1.117.649.360	1.111.962.707,72
4 Revenus		33.570.679	1.693.760	5,3	31.876.919	32.885.928,39
Couverture en F	-1.108.885.049		-23.112.607		-1.085.772.441	-1.079.076.779,33
Couverture en %	-97,06%			-0,1	-97,15%	-97,04%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
<i>Postes fixes</i>	<i>12,390 ETP</i>		<i>0,830 ETP</i>	<i>7,2%</i>	<i>11,560 ETP</i>	<i>10,695 ETP</i>
3 Charges	1.099.524.868		24.618.498	2,3	1.074.906.370	1.069.400.301,19
4 Revenus		26.374.913	1.693.096	6,9	24.681.816	25.958.925,79
Couverture en F	-1.073.149.955		-22.925.402		-1.050.224.554	-1.043.441.375,40
Couverture en %	-97,60%			-0,1	-97,70%	-97,57%
30 Charges de personnel	2.300.096		271.627	13,4	2.028.469	1.917.225,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.144.524		918.574	14,8	6.225.950	6.142.769,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	262.243		19.635	8,1	242.609	533.311,50
36 Charges de transfert	1.089.817.615		23.408.663	2,2	1.066.408.952	1.060.806.775,21
39 Facturations internes	390		0	0,0	390	219,44
42 Taxes		2.202.261	-116	0,0	2.202.376	908.637,31
43 Revenus divers		22.479.440	0	0,0	22.479.440	24.066.507,41
44 Revenus financiers				ND		898.037,00
46 Revenus de transferts		1.693.212	1.693.212	ND		85.744,07
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>22,815 ETP</i>		<i>2,067 ETP</i>	<i>10,0%</i>	<i>20,748 ETP</i>	<i>19,233 ETP</i>
3 Charges	17.862.993		220.989	1,3	17.642.004	18.517.359,94
4 Revenus		1.908.857	91.540	5,0	1.817.317	2.318.266,79
Couverture en F	-15.954.136		-129.449		-15.824.687	-16.199.093,14
Couverture en %	-89,31%			-0,4	-89,70%	-87,48%
30 Charges de personnel	3.658.014		197.941	5,7	3.460.073	3.301.215,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	866.763		27.949	3,3	838.814	855.075,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.426		2.599	53,8	4.828	4.927,00
36 Charges de transfert	13.308.900		-29.000	-0,2	13.337.900	14.355.921,85
39 Facturations internes	21.890		21.500	NS	390	219,44
41 Patentes et concessions		600	0	0,0	600	16.250,00
42 Taxes		1.565.422	91.165	6,2	1.474.257	1.908.130,97
43 Revenus divers		342.460	0	0,0	342.460	345.414,34
46 Revenus de transferts				ND		48.098,76

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
49 Facturations internes		375	375	ND		372,72
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	<i>83,575 ETP</i>		<i>-1,693 ETP</i>	<i>-2,0%</i>	<i>85,268 ETP</i>	<i>83,069 ETP</i>
3 Charges	25.067.866		-33.120	-0,1	25.100.986	24.045.046,59
4 Revenus		5.286.910	-90.876	-1,7	5.377.785	4.608.735,81
Couverture en F	-19.780.957		-57.756		-19.723.201	-19.436.310,79
Couverture en %	-78,91%			0,4	-78,58%	-80,83%
30 Charges de personnel	12.602.640		142.654	1,1	12.459.985	12.182.140,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.093.540		77.123	3,8	2.016.417	1.739.955,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	272.972		66.358	32,1	206.614	256.629,33
36 Charges de transfert	10.045.395		-295.855	-2,9	10.341.250	9.805.932,30
39 Facturations internes	53.320		-23.400	-30,5	76.720	60.389,01
40 Revenus fiscaux		100.000	0	0,0	100.000	94.813,11
41 Patentes et concessions		7.600	0	0,0	7.600	2.300,00
42 Taxes		2.694.008	100.299	3,9	2.593.708	2.525.553,67
43 Revenus divers		539.350	0	0,0	539.350	205.700,04
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.930.577	-206.550	-9,7	2.137.127	1.753.428,09
46 Revenus de transferts				ND		8.090,12
49 Facturations internes		15.375	15.375	ND		18.850,78

Récapitulation

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>139,601 ETP</i>		<i>10,301 ETP</i>	<i>8,0%</i>	<i>129,300 ETP</i>	<i>119,600 ETP</i>
3 Charges	37.213.634		1.773.279	5,0	35.440.355	52.897.202,80
4 Revenus		54.518.701	-202.917	-0,4	54.721.618	53.288.580,03
Couverture en F	17.305.067		-1.976.196		19.281.263	391.377,23
Couverture en %	46,50%			-14,5	54,40%	0,74%
30 Charges de personnel	20.905.792		2.499.420	13,6	18.406.372	17.733.966,75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.080.678		-1.285.297	-54,3	2.365.975	18.783.372,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	39.381		9.639	32,4	29.742	29.741,58
36 Charges de transfert	15.153.933		558.067	3,8	14.595.866	16.303.294,61
39 Facturations internes	33.850		-8.550	-20,2	42.400	46.827,50
42 Taxes		12.169.563	-204.817	-1,7	12.374.380	11.717.903,76
43 Revenus divers		348.080	0	0,0	348.080	2.483.823,32
44 Revenus financiers		40.000.000	0	0,0	40.000.000	37.265.923,00
46 Revenus de transferts		1.999.158	0	0,0	1.999.158	1.818.367,95
49 Facturations internes		1.900	1.900	ND		2.562,00

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>139,601 ETP</i>		<i>10,301 ETP</i>	<i>8,0%</i>	<i>129,300 ETP</i>	<i>119,600 ETP</i>
3 Charges	37.213.634		1.773.279	5,0	35.440.355	52.897.202,80
4 Revenus		54.518.701	-202.917	-0,4	54.721.618	53.288.580,03
Couverture en F	17.305.067		-1.976.196		19.281.263	391.377,23
Couverture en %	46,50%			-14,5	54,40%	0,74%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,100 ETP</i>		<i>-0,500 ETP</i>	<i>-3,7%</i>	<i>13,600 ETP</i>	<i>11,400 ETP</i>
3 Charges	17.128.062		-935.054	-5,2	18.063.116	19.554.117,12
4 Revenus		868.977	-59	0,0	869.036	2.817.400,40
Couverture en F	-16.259.085		934.995		-17.194.080	-16.736.716,72
Couverture en %	-94,93%			-0,3	-95,19%	-85,59%
30 Charges de personnel	2.336.576		-87.906	-3,6	2.424.482	2.282.473,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	370.554		-1.219.637	-76,7	1.590.191	1.516.024,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.349		772	49,0	1.577	1.576,97
36 Charges de transfert	14.417.733		370.867	2,6	14.046.866	15.753.172,16
39 Facturations internes	850		850	ND		870,00
42 Taxes		548.897	-59	0,0	548.956	368.233,30
43 Revenus divers		320.080	0	0,0	320.080	2.449.167,10
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES						
4 Revenus		40.000.000	0	0,0	40.000.000	37.265.923,00
Couverture en F	40.000.000		0		40.000.000	37.265.923,00
44 Revenus financiers		40.000.000	0	0,0	40.000.000	37.265.923,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>56,301 ETP</i>		<i>7,701 ETP</i>	<i>15,8%</i>	<i>48,600 ETP</i>	<i>45,300 ETP</i>
3 Charges	8.649.599		1.109.225	14,7	7.540.374	24.174.826,75
4 Revenus		10.737.057	329.779	3,2	10.407.278	10.263.322,26
Couverture en F	2.087.458		-779.446		2.866.904	-13.911.504,49
Couverture en %	24,13%			-36,5	38,02%	-57,55%
30 Charges de personnel	7.711.557		1.056.053	15,9	6.655.504	6.612.408,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	328.133		52.240	18,9	275.893	16.946.018,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	33.309		7.732	30,2	25.577	25.577,04
36 Charges de transfert	549.000		0	0,0	549.000	550.122,45
39 Facturations internes	27.600		-6.800	-19,8	34.400	40.700,05
42 Taxes		10.214.057	-165.221	-1,6	10.379.278	10.229.664,19
43 Revenus divers		28.000	0	0,0	28.000	31.996,07

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
46 Revenus de transferts		494.000	494.000	ND		
49 Facturations internes		1.000	1.000	ND		1.662,00
L04 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL...						
<i>Postes fixes</i>	<i>70,200 ETP</i>		<i>3,100 ETP</i>	<i>4,6%</i>	<i>67,100 ETP</i>	<i>62,900 ETP</i>
3 Charges	11.435.973		1.599.108	16,3	9.836.865	9.168.258,93
4 Revenus		2.912.667	-532.637	-15,5	3.445.304	2.941.934,37
Couverture en F	-8.523.306		-2.131.745		-6.391.561	-6.226.324,56
Couverture en %	-74,53%			14,7	-64,98%	-67,91%
30 Charges de personnel	10.857.659		1.531.273	16,4	9.326.386	8.839.085,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	381.991		-117.900	-23,6	499.891	321.328,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.723		1.135	43,9	2.588	2.587,57
36 Charges de transfert	187.200		187.200	ND		
39 Facturations internes	5.400		-2.600	-32,5	8.000	5.257,45
42 Taxes		1.406.609	-39.537	-2,7	1.446.146	1.120.006,27
43 Revenus divers				ND		2.660,15
46 Revenus de transferts		1.505.158	-494.000	-24,7	1.999.158	1.818.367,95
49 Facturations internes		900	900	ND		900,00

Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	515,400 ETP		5,000 ETP	1,0%	510,400 ETP	492,435 ETP
3 Charges	732.066.319		-14.002.065	-1,9	746.068.384	976.009.277,36
4 Revenus		6.955.111.325	98.708.656	1,4	6.856.402.669	6.956.016.131,38
Couverture en F	6.223.045.006		112.710.721		6.110.334.285	5.980.006.854,02
Couverture en %	850,07%			3,8	819,00%	612,70%
30 Charges de personnel	65.363.553		1.436.811	2,2	63.926.742	62.990.649,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	98.190.946		799.268	0,8	97.391.678	304.025.249,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	69.705		7.851	12,7	61.854	64.529,11
34 Charges financières	206.011.410		-19.060.000	-8,5	225.071.410	239.387.533,36
36 Charges de transfert	355.730.705		2.815.005	0,8	352.915.700	363.242.916,00
39 Facturations internes	6.700.000		-1.000	0,0	6.701.000	6.298.399,28
40 Revenus fiscaux		6.108.213.713	46.425.000	0,8	6.061.788.713	6.045.900.607,87
41 Patentes et concessions		50.873.891	-170.109	-0,3	51.044.000	89.217.305,15
42 Taxes		79.965.326	2.411.388	3,1	77.553.938	84.293.813,72
43 Revenus divers		3.415.000	-550.000	-13,9	3.965.000	43.625.256,81
44 Revenus financiers		155.104.600	6.312.109	4,2	148.792.491	170.743.174,61
46 Revenus de transferts		557.438.795	44.280.268	8,6	513.158.527	522.235.673,22
49 Facturations internes		100.000	0	0,0	100.000	300,00

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	515,400 ETP		5,000 ETP	1,0%	510,400 ETP	492,435 ETP
3 Charges	732.066.319		-14.002.065	-1,9	746.068.384	976.009.277,36
4 Revenus		6.955.111.325	98.708.656	1,4	6.856.402.669	6.956.016.131,38
Couverture en F	6.223.045.006		112.710.721		6.110.334.285	5.980.006.854,02
Couverture en %	850,07%			3,8	819,00%	612,70%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	92.950.000		1.650.000	1,8	91.300.000	88.986.742,95
4 Revenus		6.619.999.713	102.396.970	1,6	6.517.602.743	6.551.772.776,68
Couverture en F	6.527.049.713		100.746.970		6.426.302.743	6.462.786.033,73
Couverture en %	7.022,11%			-0,2	7.038,67%	7.262,64%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	92.950.000		1.650.000	1,8	91.300.000	88.986.742,95
40 Revenus fiscaux		6.108.213.713	46.425.000	0,8	6.061.788.713	6.045.900.607,87
42 Taxes		51.650.000	1.606.970	3,2	50.043.030	51.556.291,99
43 Revenus divers				ND		39.294.058,60
46 Revenus de transferts		460.136.000	54.365.000	13,4	405.771.000	415.021.818,22
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
3 Charges	206.011.410		-19.060.000	-8,5	225.071.410	449.103.987,86
4 Revenus		226.013.491	6.492.000	3,0	219.521.491	284.971.677,34
Couverture en F	20.002.081		25.552.000		-5.549.919	-164.132.310,52
Couverture en %	9,71%			-493,7	-2,47%	-36,55%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0		0	ND		209.716.454,50
34 Charges financières	206.011.410		-19.060.000	-8,5	225.071.410	239.387.533,36
41 Patentes et concessions		50.873.891	-170.109	-0,3	51.044.000	89.217.305,15
42 Taxes		16.620.000	900.000	5,7	15.720.000	20.690.685,92
43 Revenus divers		3.415.000	-550.000	-13,9	3.965.000	4.320.511,66
44 Revenus financiers		155.104.600	6.312.109	4,2	148.792.491	170.743.174,61
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
3 Charges	355.730.705		2.815.005	0,8	352.915.700	363.242.916,00
4 Revenus		97.302.795	-10.084.732	-9,4	107.387.527	107.213.855,00
Couverture en F	-258.427.910		-12.899.737		-245.528.173	-256.029.061,00
Couverture en %	-72,65%			4,4	-69,57%	-70,48%
36 Charges de transfert	355.730.705		2.815.005	0,8	352.915.700	363.242.916,00
46 Revenus de transferts		97.302.795	-10.084.732	-9,4	107.387.527	107.213.855,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	515,400 ETP		5,000 ETP	1,0%	510,400 ETP	492,435 ETP
3 Charges	77.374.204		592.930	0,8	76.781.274	74.675.630,55
4 Revenus		11.795.326	-95.582	-0,8	11.890.908	12.057.822,36

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
Couverture en F	-65.578.878		-688.512		-64.890.366	-62.617.808,19
Couverture en %	-84,76%			0,3	-84,51%	-83,85%
30 Charges de personnel	65.363.553		1.436.811	2,2	63.926.742	62.990.649,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.240.946		-850.732	-14,0	6.091.678	5.322.052,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	69.705		7.851	12,7	61.854	64.529,11
39 Facturations internes	6.700.000		-1.000	0,0	6.701.000	6.298.399,28
42 Taxes		11.695.326	-95.582	-0,8	11.790.908	12.046.835,81
43 Revenus divers				ND		10.686,55
49 Facturations internes		100.000	0	0,0	100.000	300,00

Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	22,200 ETP		0,000 ETP	0,0%	22,200 ETP	22,049 ETP
3 Charges	76.206.480		2.577.937	3,5	73.628.543	72.751.104,95
4 Revenus		918.479	-57.055	-5,8	975.534	971.967,58
Couverture en F	-75.288.001		-2.634.992		-72.653.009	-71.779.137,37
Couverture en %	-98,79%			0,1	-98,68%	-98,66%
30 Charges de personnel	4.528.877		-65.775	-1,4	4.594.652	4.257.436,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.826.888		-168.995	-8,5	1.995.883	1.763.705,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	126.367		27.033	27,2	99.334	101.225,76
36 Charges de transfert	69.723.048		2.785.024	4,2	66.938.024	66.625.955,45
39 Facturations internes	1.300		650	100,0	650	2.781,80
42 Taxes		525.479	-55	0,0	525.534	241.563,05
43 Revenus divers		243.000	243.000	ND		5.238,03
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-300.000	-100,0	300.000	200.000,00
46 Revenus de transferts		150.000	0	0,0	150.000	525.166,50

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	22,200 ETP		0,000 ETP	0,0%	22,200 ETP	22,049 ETP
3 Charges	76.206.480		2.577.937	3,5	73.628.543	72.751.104,95
4 Revenus		918.479	-57.055	-5,8	975.534	971.967,58
Couverture en F	-75.288.001		-2.634.992		-72.653.009	-71.779.137,37
Couverture en %	-98,79%			0,1	-98,68%	-98,66%
N01 - CULTURE						
<i>Postes fixes</i>	15,800 ETP		0,000 ETP	0,0%	15,800 ETP	15,749 ETP
3 Charges	71.494.289		1.970.329	2,8	69.523.960	69.209.139,12
4 Revenus		482.166	-57.048	-10,6	539.214	542.329,53
Couverture en F	-71.012.123		-2.027.377		-68.984.746	-68.666.809,59
Couverture en %	-99,33%			0,1	-99,22%	-99,22%
30 Charges de personnel	3.182.281		30.157	1,0	3.152.124	3.104.690,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.365.809		-160.308	-10,5	1.526.117	1.353.786,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	126.367		27.033	27,2	99.334	101.225,76
36 Charges de transfert	66.818.532		2.072.797	3,2	64.745.735	64.647.030,15
39 Facturations internes	1.300		650	100,0	650	2.406,10
42 Taxes		239.166	-48	0,0	239.214	29.683,90
43 Revenus divers		243.000	243.000	ND		3.818,03
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-300.000	-100,0	300.000	200.000,00
46 Revenus de transferts		0	0	ND		308.827,60
N02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	6,400 ETP		0,000 ETP	0,0%	6,400 ETP	6,300 ETP
3 Charges	4.712.191		607.608	14,8	4.104.583	3.541.965,83
4 Revenus		436.313	-7	0,0	436.320	429.638,05
Couverture en F	-4.275.878		-607.615		-3.668.263	-3.112.327,78
Couverture en %	-90,74%			1,5	-89,37%	-87,87%
30 Charges de personnel	1.346.596		-95.932	-6,7	1.442.528	1.152.745,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	461.079		-8.687	-1,8	469.766	409.918,93
36 Charges de transfert	2.904.516		712.227	32,5	2.192.289	1.978.925,30
39 Facturations internes				ND		375,70
42 Taxes		286.313	-7	0,0	286.320	211.879,15
43 Revenus divers				ND		1.420,00
46 Revenus de transferts		150.000	0	0,0	150.000	216.338,90

Récapitulation O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>197,000 ETP</i>		<i>0,600 ETP</i>	<i>0,3%</i>	<i>196,400 ETP</i>	<i>187,548 ETP</i>
3 Charges	70.168.444		-1.248.850	-1,7	71.417.294	75.943.673,57
4 Revenus		1.669.901	-492.535	-22,8	2.162.436	3.484.299,89
Couverture en F	-68.498.543		756.315		-69.254.858	-72.459.373,68
Couverture en %	-97,62%			0,7	-96,97%	-95,41%
30 Charges de personnel	47.975.641		-2.115.862	-4,2	50.091.503	44.667.601,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2.099.045		-2.491.787	-634,5	392.742	11.688.118,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	209.284		-34.440	-14,1	243.724	736.430,77
34 Charges financières	560.653		-15.864	-2,8	576.517	9.107,00
36 Charges de transfert	23.452.961		3.412.103	17,0	20.040.858	18.771.183,53
39 Facturations internes	68.950		-3.000	-4,2	71.950	71.232,75
41 Patentes et concessions		280.000	0	0,0	280.000	384.186,10
42 Taxes		910.354	-538.535	-37,2	1.448.889	2.192.180,53
43 Revenus divers		364.527	-4.000	-1,1	368.527	709.650,55
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
46 Revenus de transferts		115.000	50.000	76,9	65.000	192.161,02
49 Facturations internes		0	0	ND		6.121,69

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>197,000 ETP</i>		<i>0,600 ETP</i>	<i>0,3%</i>	<i>196,400 ETP</i>	<i>187,548 ETP</i>
3 Charges	70.168.444		-1.248.850	-1,7	71.417.294	75.943.673,57
4 Revenus		1.669.901	-492.535	-22,8	2.162.436	3.484.299,89
Couverture en F	-68.498.543		756.315		-69.254.858	-72.459.373,68
Couverture en %	-97,62%			0,7	-96,97%	-95,41%
O01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	<i>24,300 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>24,300 ETP</i>	<i>22,300 ETP</i>
3 Charges	12.697.130		-135.683	-1,1	12.832.813	12.520.502,29
4 Revenus		56.752	-4.015	-6,6	60.767	73.399,75
Couverture en F	-12.640.378		131.668		-12.772.046	-12.447.102,54
Couverture en %	-99,55%			0,0	-99,53%	-99,41%
30 Charges de personnel	9.129.315		-16.592	-0,2	9.145.907	8.674.231,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.376.007		-88.737	-2,6	3.464.744	3.676.120,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	188.408		-30.354	-13,9	218.762	166.478,08
39 Facturations internes	3.400		0	0,0	3.400	3.673,00
42 Taxes		17.225	-15	-0,1	17.240	36.857,70
43 Revenus divers		39.527	-4.000	-9,2	43.527	35.216,95
49 Facturations internes		0	0	ND		1.325,10
O03 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>46,700 ETP</i>		<i>1,200 ETP</i>	<i>2,6%</i>	<i>45,500 ETP</i>	<i>42,900 ETP</i>
3 Charges	-1.108.719		-2.445.387	-182,9	1.336.668	11.591.405,92
4 Revenus		817.057	-539.028	-39,7	1.356.085	2.184.444,97
Couverture en F	1.925.776		1.906.359		19.417	-9.406.960,95
Couverture en %	-173,69%			NS	1,45%	-81,15%
30 Charges de personnel	10.042.260		-2.346.534	-18,9	12.388.794	9.377.546,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-12.350.399		-83.117	0,7	-12.267.282	1.942.692,02
34 Charges financières	549.674		-17.736	-3,1	567.410	
36 Charges de transfert	594.746		0	0,0	594.746	211.591,60
39 Facturations internes	55.000		2.000	3,8	53.000	59.576,25
41 Patentes et concessions		280.000	0	0,0	280.000	384.186,10
42 Taxes		537.037	-539.028	-50,1	1.076.065	1.795.602,28
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
49 Facturations internes				ND		4.656,59
004.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,000 ETP</i>	<i>3,000 ETP</i>
3 Charges	7.256.350		2.538.663	53,8	4.717.687	4.381.144,59
4 Revenus		53.256	582	1,1	52.674	2.483,25

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Couverture en F	-7.203.094		-2.538.081		-4.665.013	-4.378.661,34
Couverture en %	-99,27%			0,4	-98,88%	-99,94%
30 Charges de personnel	6.970.343		2.640.441	61,0	4.329.902	4.181.738,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	266.997		-98.795	-27,0	365.792	179.738,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.031		-4.855	-37,7	12.886	10.560,31
34 Charges financières	10.979		1.872	20,6	9.107	9.107,00
42 Taxes		53.256	582	1,1	52.674	2.483,25
<i>004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,800 ETP</i>	<i>0,800 ETP</i>
3 Charges	663.729		-1.955	-0,3	665.684	619.513,21
4 Revenus		452	1	0,2	451	211.589,70
Couverture en F	-663.277		1.956		-665.233	-407.923,51
Couverture en %	-99,93%			0,0	-99,93%	-65,85%
30 Charges de personnel	568.263		-1.955	-0,3	570.218	531.681,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95.466		0	0,0	95.466	87.831,31
42 Taxes		452	1	0,2	451	421,50
43 Revenus divers				ND		211.168,20
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>21,300 ETP</i>		<i>-2,600 ETP</i>	<i>-10,9%</i>	<i>23,900 ETP</i>	<i>21,849 ETP</i>
3 Charges	3.756.111		-377.578	-9,1	4.133.689	4.058.860,37
4 Revenus		8.490	-22	-0,3	8.512	30.210,75
Couverture en F	-3.747.621		377.556		-4.125.177	-4.028.649,62
Couverture en %	-99,77%			0,0	-99,79%	-99,26%
30 Charges de personnel	3.690.920		-380.741	-9,4	4.071.661	4.011.027,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62.418		2.394	4,0	60.024	45.759,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.773		769	38,4	2.004	2.003,44
39 Facturations internes				ND		70,00
42 Taxes		8.490	-22	-0,3	8.512	30.210,75
<i>004.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,000 ETP</i>	<i>6,000 ETP</i>
3 Charges	1.165.589		23.049	2,0	1.142.540	1.101.047,01
4 Revenus		203.054	13	0,0	203.041	214.085,90
Couverture en F	-962.535		-23.036		-939.499	-886.961,11
Couverture en %	-82,58%			0,4	-82,23%	-80,56%
30 Charges de personnel	1.101.018		28.049	2,6	1.072.969	1.073.426,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62.571		-5.000	-7,4	67.571	25.820,41

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
39 Facturations internes	2.000		0	0,0	2.000	1.800,00
42 Taxes		203.054	13	0,0	203.041	214.085,90
O04 - SURVEILLANCE DE L'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>31,100 ETP</i>		<i>-2,600 ETP</i>	<i>-7,7%</i>	<i>33,700 ETP</i>	<i>31,649 ETP</i>
3 Charges	12.841.779		2.182.180	20,5	10.659.599	10.160.565,18
4 Revenus		265.252	574	0,2	264.678	458.369,60
Couverture en F	-12.576.527		-2.181.606		-10.394.921	-9.702.195,58
Couverture en %	-97,93%			0,4	-97,52%	-95,49%
30 Charges de personnel	12.330.544		2.285.795	22,8	10.044.749	9.797.874,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	487.452		-101.401	-17,2	588.853	339.149,53
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.804		-4.086	-27,4	14.890	12.563,75
34 Charges financières	10.979		1.872	20,6	9.107	9.107,00
39 Facturations internes	2.000		0	0,0	2.000	1.870,00
42 Taxes		265.252	574	0,2	264.678	247.201,40
43 Revenus divers				ND		211.168,20
O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>13,800 ETP</i>	<i>13,800 ETP</i>
3 Charges	6.767.855		-4.453.970	-39,7	11.221.825	8.163.248,45
4 Revenus		22.736	49	0,2	22.687	212.833,16
Couverture en F	-6.745.119		4.454.019		-11.199.138	-7.950.415,29
Couverture en %	-99,66%			-0,1	-99,80%	-97,39%
30 Charges de personnel	3.365.260		-2.230.970	-39,9	5.596.230	4.281.116,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.362.595		-2.223.000	-39,8	5.585.595	3.760.121,55
36 Charges de transfert	40.000		0	0,0	40.000	121.100,00
39 Facturations internes				ND		910,00
42 Taxes		2.736	49	1,8	2.687	5.157,35
43 Revenus divers		20.000	0	0,0	20.000	207.675,81
O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES						
<i>Postes fixes</i>	<i>21,200 ETP</i>		<i>1,000 ETP</i>	<i>5,0%</i>	<i>20,200 ETP</i>	<i>19,399 ETP</i>
3 Charges	24.158.233		-236.111	-1,0	24.394.344	23.011.121,84
4 Revenus		273.070	-144	-0,1	273.214	401.944,56
Couverture en F	-23.885.163		235.967		-24.121.130	-22.609.177,28
Couverture en %	-98,87%			0,0	-98,88%	-98,25%
30 Charges de personnel	3.970.549		-114.330	-2,8	4.084.879	3.889.938,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.660.043		-97.135	-5,5	1.757.178	977.515,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	125		0	0,0	125	547.441,62

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
36 Charges de transfert	18.519.966		-19.646	-0,1	18.539.612	17.591.864,93
39 Facturations internes	7.550		-5.000	-39,8	12.550	4.362,05
42 Taxes		3.070	-144	-4,5	3.214	20.032,95
43 Revenus divers		270.000	0	0,0	270.000	218.489,59
46 Revenus de transferts				ND		163.422,02
009 - INTÉRIEUR						
<i>Postes fixes</i>	<i>59,900 ETP</i>		<i>1,000 ETP</i>	<i>1,7%</i>	<i>58,900 ETP</i>	<i>57,500 ETP</i>
3 Charges	14.812.166		3.840.121	35,0	10.972.045	10.496.829,89
4 Revenus		235.034	50.029	27,0	185.005	153.307,85
Couverture en F	-14.577.132		-3.790.092		-10.787.040	-10.343.522,04
Couverture en %	-98,41%			0,1	-98,31%	-98,54%
30 Charges de personnel	9.137.713		306.769	3,5	8.830.944	8.646.894,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.365.257		101.603	8,0	1.263.654	992.520,08
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.947		0	0,0	9.947	9.947,32
36 Charges de transfert	4.298.249		3.431.749	396,0	866.500	846.627,00
39 Facturations internes	1.000		0	0,0	1.000	841,45
42 Taxes		85.034	29	0,0	85.005	87.328,85
43 Revenus divers		35.000	0	0,0	35.000	37.100,00
46 Revenus de transferts		115.000	50.000	76,9	65.000	28.739,00
49 Facturations internes				ND		140,00

Récapitulation

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.265,802 ETP		10,105 ETP	0,8%	1.255,697 ETP	1.195,841 ETP
3 Charges	736.334.843		22.508.366	3,2	713.826.477	720.057.524,94
4 Revenus		68.013.172	-1.385.537	-2,0	69.398.709	76.215.940,78
Couverture en F	-668.321.671		-23.893.903		-644.427.768	-643.841.584,16
Couverture en %	-90,76%			0,5	-90,28%	-89,42%
30 Charges de personnel	216.005.186		9.656.335	4,7	206.348.851	198.043.066,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	182.743.864		92.975	0,1	182.650.890	185.045.873,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	320.199.853		12.950.428	4,2	307.249.425	320.405.464,66
34 Charges financières	34.676		-7.384	-17,6	42.060	4.058,05
36 Charges de transfert	16.625.685		-192.532	-1,1	16.818.217	15.983.502,24
37 Subventions à redistribuer	38.400		0	0,0	38.400	0,00
39 Facturations internes	687.179		8.544	1,3	678.635	575.559,07
41 Patentes et concessions		192.000	40.000	26,3	152.000	191.776,35
42 Taxes		9.558.829	864.730	9,9	8.694.099	9.421.073,55
43 Revenus divers		12.783.065	-2.358.237	-15,6	15.141.302	13.861.073,61
44 Revenus financiers		29.258.257	-1.232.300	-4,0	30.490.557	38.048.136,47
46 Revenus de transferts		15.685.971	1.410.320	9,9	14.275.651	14.320.082,30
47 Subventions à redistribuer		38.400	0	0,0	38.400	
49 Facturations internes		496.650	-110.050	-18,1	606.700	373.798,50

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.265,802 ETP		10,105 ETP	0,8%	1.255,697 ETP	1.195,841 ETP
3 Charges	736.334.843		22.508.366	3,2	713.826.477	720.057.524,94
4 Revenus		68.013.172	-1.385.537	-2,0	69.398.709	76.215.940,78
Couverture en F	-668.321.671		-23.893.903		-644.427.768	-643.841.584,16
Couverture en %	-90,76%			0,5	-90,28%	-89,42%
P01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
<i>Postes fixes</i>	121,355 ETP		-2,218 ETP	-1,8%	123,572 ETP	119,066 ETP
3 Charges	28.687.214		-2.685.610	-8,6	31.372.825	25.129.621,16
4 Revenus		1.683.943	55.082	3,4	1.628.861	1.595.920,07
Couverture en F	-27.003.272		2.740.693		-29.743.964	-23.533.701,09
Couverture en %	-94,13%			-0,7	-94,81%	-93,65%
30 Charges de personnel	23.987.993		-62.401	-0,3	24.050.394	21.122.245,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.328.127		-217.393	-6,1	3.545.520	2.959.865,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.198.730		-1.877.089	-61,0	3.075.819	265.081,78
36 Charges de transfert	81.212		-544.178	-87,0	625.390	723.761,92
37 Subventions à redistribuer	38.400		0	0,0	38.400	
39 Facturations internes	52.752		15.451	41,4	37.301	58.666,76
42 Taxes		1.195.510	81.482	7,3	1.114.028	631.773,26
43 Revenus divers		100.000	0	0,0	100.000	952.433,26
44 Revenus financiers		350.033	0	0,0	350.033	
46 Revenus de transferts			-26.400	-100,0	26.400	3.176,55
47 Subventions à redistribuer		38.400	0	0,0	38.400	
49 Facturations internes				ND		8.537,00
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	125,777 ETP		-3,384 ETP	-2,6%	129,161 ETP	129,210 ETP
3 Charges	41.331.756		1.977.759	5,0	39.353.997	36.817.789,48
4 Revenus		4.337.308	600.277	16,1	3.737.031	5.339.704,90
Couverture en F	-36.994.448		-1.377.482		-35.616.966	-31.478.084,58
Couverture en %	-89,51%			-1,1	-90,50%	-85,50%
30 Charges de personnel	39.294.249		2.237.061	6,0	37.057.188	34.459.385,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.991.331		-259.370	-11,5	2.250.701	1.714.542,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.500		452	5,6	8.048	640.803,56
34 Charges financières	34.676		-2.384	-6,4	37.060	
39 Facturations internes	3.000		2.000	200,0	1.000	3.058,25
42 Taxes		2.691.308	600.277	28,7	2.091.031	3.289.602,30

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
43 Revenus divers				ND		48.363,90
46 Revenus de transferts		1.646.000	0	0,0	1.646.000	2.001.738,70
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	<i>155,497 ETP</i>		<i>-10,782 ETP</i>	<i>-6,5%</i>	<i>166,279 ETP</i>	<i>156,346 ETP</i>
3 Charges	26.171.975		-2.134.650	-7,5	28.306.626	26.601.777,41
4 Revenus		281.433	-2.318	-0,8	283.750	805.087,43
Couverture en F	-25.890.543		2.132.333		-28.022.875	-25.796.689,98
Couverture en %	-98,92%			-0,1	-99,00%	-96,97%
30 Charges de personnel	24.170.403		-1.868.926	-7,2	26.039.330	25.108.571,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.793.752		-223.163	-11,1	2.016.915	1.240.720,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.720		839	8,5	9.881	170.318,43
34 Charges financières			-5.000	-100,0	5.000	4.058,05
39 Facturations internes	197.100		-38.400	-16,3	235.500	78.108,74
42 Taxes		165.260	-52.018	-23,9	217.277	200.472,87
43 Revenus divers		115.000	50.000	76,9	65.000	604.497,21
44 Revenus financiers		1.173	-300	-20,4	1.473	117,35
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
<i>Postes fixes</i>	<i>286,738 ETP</i>		<i>-12,354 ETP</i>	<i>-4,1%</i>	<i>299,092 ETP</i>	<i>284,568 ETP</i>
3 Charges	460.750.251		17.586.367	4,0	443.163.884	463.921.083,36
4 Revenus		49.783.090	121.916	0,2	49.661.174	58.297.670,88
Couverture en F	-410.967.161		-17.464.451		-393.502.710	-405.623.412,48
Couverture en %	-89,20%			0,5	-88,79%	-87,43%
30 Charges de personnel	36.469.202		-434.497	-1,2	36.903.699	37.003.936,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	138.848.901		2.035.386	1,5	136.813.515	142.489.747,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	269.088.844		15.936.073	6,3	253.152.771	268.742.244,22
36 Charges de transfert	15.919.771		3.285	0,0	15.916.486	15.259.740,32
39 Facturations internes	423.533		46.120	12,2	377.413	425.415,15
41 Patentes et concessions		192.000	40.000	26,3	152.000	191.776,35
42 Taxes		2.416.167	-254	0,0	2.416.421	3.167.267,22
43 Revenus divers		4.188.065	0	0,0	4.188.065	4.819.837,24
44 Revenus financiers		28.907.051	-1.232.000	-4,1	30.139.051	38.048.019,12
46 Revenus de transferts		13.583.157	1.424.220	11,7	12.158.937	11.705.509,45
49 Facturations internes		496.650	-110.050	-18,1	606.700	365.261,50
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
<i>Postes fixes</i>	576,436 ETP		38,843 ETP	7,2%	537,592 ETP	506,651 ETP
3 Charges	179.393.646		7.764.500	4,5	171.629.146	167.587.253,52
4 Revenus		11.927.399	-2.160.494	-15,3	14.087.893	10.177.557,50
Couverture en F	-167.466.248		-9.924.995		-157.541.253	-157.409.696,02
Couverture en %	-93,35%			1,7	-91,79%	-93,93%
30 Charges de personnel	92.083.338		9.785.098	11,9	82.298.241	80.348.928,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36.781.754		-1.242.485	-3,3	38.024.238	36.640.998,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	49.893.058		-1.109.847	-2,2	51.002.905	50.587.016,66
36 Charges de transfert	624.702		348.361	126,1	276.341	
39 Facturations internes	10.794		-16.626	-60,6	27.420	10.310,17
42 Taxes		3.090.585	235.243	8,2	2.855.342	2.131.957,90
43 Revenus divers		8.380.000	-2.408.237	-22,3	10.788.237	7.435.942,00
46 Revenus de transferts		456.814	12.500	2,8	444.314	609.657,60

Récapitulation Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>28,002 ETP</i>		<i>0,015 ETP</i>	<i>0,1%</i>	<i>27,987 ETP</i>	<i>25,081 ETP</i>
3 Charges	32.602.612		16.220.759	99,0	16.381.853	12.695.536,81
4 Revenus		38.660.179	14.258.720	58,4	24.401.459	6.444.394,84
Couverture en F	6.057.567		-1.962.039		8.019.606	-6.251.141,97
Couverture en %	18,58%			-62,0	48,95%	-49,24%
30 Charges de personnel	4.860.084		-135.803	-2,7	4.995.887	3.961.868,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.092.293		578.401	38,2	1.513.892	1.368.022,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	465.032		-1.750	-0,4	466.782	466.839,59
36 Charges de transfert	8.331.500		131.760	1,6	8.199.740	5.873.972,04
37 Subventions à redistribuer	16.852.000		15.652.000	NS	1.200.000	1.023.150,00
39 Facturations internes	1.703		-3.849	-69,3	5.552	1.684,01
42 Taxes		1.211.022	574.960	90,4	636.062	313.114,75
43 Revenus divers		4.687.360	-1.718.240	-26,8	6.405.600	4.739.724,44
44 Revenus financiers		15.909.797	-250.000	-1,5	16.159.797	368.405,65
47 Subventions à redistribuer		16.852.000	15.652.000	NS	1.200.000	1.023.150,00

Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2017		VARIATION 2017 - 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	28,002 ETP		0,015 ETP	0,1%	27,987 ETP	25,081 ETP
3 Charges	32.602.612		16.220.759	99,0	16.381.853	12.695.536,81
4 Revenus		38.660.179	14.258.720	58,4	24.401.459	6.444.394,84
Couverture en F	6.057.567		-1.962.039		8.019.606	-6.251.141,97
Couverture en %	18,58%			-62,0	48,95%	-49,24%
Q01 - ENERGIE.						
<i>Postes fixes</i>	28,002 ETP		0,015 ETP	0,1%	27,987 ETP	25,081 ETP
3 Charges	32.602.612		16.220.759	99,0	16.381.853	12.695.536,81
4 Revenus		38.660.179	14.258.720	58,4	24.401.459	6.444.394,84
Couverture en F	6.057.567		-1.962.039		8.019.606	-6.251.141,97
Couverture en %	18,58%			-62,0	48,95%	-49,24%
30 Charges de personnel	4.860.084		-135.803	-2,7	4.995.887	3.961.868,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.092.293		578.401	38,2	1.513.892	1.368.022,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	465.032		-1.750	-0,4	466.782	466.839,59
36 Charges de transfert	8.331.500		131.760	1,6	8.199.740	5.873.972,04
37 Subventions à redistribuer	16.852.000		15.652.000	NS	1.200.000	1.023.150,00
39 Facturations internes	1.703		-3.849	-69,3	5.552	1.684,01
42 Taxes		1.211.022	574.960	90,4	636.062	313.114,75
43 Revenus divers		4.687.360	-1.718.240	-26,8	6.405.600	4.739.724,44
44 Revenus financiers		15.909.797	-250.000	-1,5	16.159.797	368.405,65
47 Subventions à redistribuer		16.852.000	15.652.000	NS	1.200.000	1.023.150,00

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
 - O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève*
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur
- P01 Etats-majors départementaux

02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.08 Audits et expertises du SAI*
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

04 Sécurité et économie

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail
- P05 Systèmes d'information et de communication

05 Aménagement, logement et énergie

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti
- Q01 Energie

06 Environnement, transports et agriculture

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

07 Emploi, affaires sociales et santé

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

11 Grand Conseil

- O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes*

14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à
4 positions et par politique publique

Classification par nature des charges de fonctionnement
Projet de budget 2017

Nature	Libellés	Projet de budget 2017	Écart par rapport au Budget 2016		Budget 2016 en 12èmes prov.	Compte 2015
30	Charges de personnel	2'413'132'996	61'902'592	2.6%	2'351'230'404	2'295'097'825
3000	Salaires des autorités et juges	36'292'220	-534'595	-1.5%	36'826'815	35'841'686
3001	Paiements aux autorités et juges	12'411'078	618'484	5.2%	11'792'594	10'841'863
3008	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - autorités, commissions	445'377	445'377		-	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'059'286'291	9'366'206	0.9%	1'049'920'085	1'024'907'531
3018	Nature technique - personnel administratif	9'248'650	9'248'650	n.s.	-0	19'429
3020	Salaires des enseignants	756'064'831	13'249'990	1.8%	742'814'841	735'578'154
3028	Nature technique - enseignants	-	-		-	507
3030	Travailleurs temporaires	429'281	-114'222	-21.0%	543'503	316'389
3049	Autres indemnités	54'642'780	3'365'869	6.6%	51'276'911	50'844'015
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	124'608'590	2'677'333	2.2%	121'931'257	118'954'830
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	269'966'489	19'957'101	8.0%	250'009'388	239'043'779
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'254'944	85'012	2.0%	4'169'932	3'024'410
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	47'390'721	946'116	2.0%	46'444'605	44'305'467
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'719'541	936'364	9.6%	9'783'177	10'401'201
3059	Autres cotisations patronales	-1'372'050	-667'854	94.8%	-704'196	-1'447'192
3060	Pensions	3'979'100	-164'684	-4.0%	4'143'784	1'634'891
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	-	-		-	46'662
3064	Rentes transitoires	6'041'238	2'974'921	97.0%	3'066'317	4'060'917
3069	Autres prestations de l'employeur	2'096'524	-534'587	-20.3%	2'631'111	1'386'318
3090	Formation et perfectionnement du personnel	11'305'505	2'989'889	36.0%	8'315'616	7'199'943
3091	Recrutement du personnel	407'104	-73'396	-15.3%	480'500	368'450
3099	Autres charges de personnel	4'914'782	-2'869'382	-36.9%	7'784'164	7'768'576
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	573'533'091	2'735'957	0.5%	570'797'134	821'683'035
3100	Matériel de bureau	14'284'359	-2'247'379	-13.6%	16'531'738	13'205'308
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	7'838'716	2'209'290	39.2%	5'629'426	6'828'859
3102	Imprimés, publications	3'919'171	-1'002'658	-20.4%	4'921'829	4'002'583
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'447'675	-213'653	-12.9%	1'661'328	1'572'897
3104	Matériel didactique	3'345'916	125'196	3.9%	3'220'720	2'859'166
3105	Denrées alimentaires	6'003'824	-3'913'230	-39.5%	9'917'054	5'050'961
3106	Matériel médical	516'300	32'800	6.8%	483'500	630'239
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'706'396	533'670	24.6%	2'172'726	2'352'816
3110	Meubles et appareils de bureau	461'141	19'272	4.4%	441'869	224'644
3111	Machines, appareils et véhicules	504'396	152'698	43.4%	351'698	293'241
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'563'147	-291'625	-7.6%	3'854'772	2'539'696
3113	Matériel informatique	205'699	12'790	6.6%	192'909	105'204
3116	Appareils médicaux	67'000	-20'000	-23.0%	87'000	30'978
3118	Immobilisations incorporelles	11'500	-34'640	-75.1%	46'140	70'706
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'004'269	-431'041	-30.0%	1'435'310	869'753
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	29'209'237	-1'131'685	-3.7%	30'340'922	26'478'528
3130	Prestations de services de tiers	93'176'770	2'077'784	2.3%	91'098'986	94'028'064
3131	Planifications et projections de tiers	11'747'914	-1'931'169	-14.1%	13'679'083	8'759'183
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	56'242'408	-3'497'244	-5.9%	59'739'652	57'457'727
3133	Charges d'utilisations informatiques	618'450	144'452	30.5%	473'998	443'763
3134	Primes d'assurances choses	4'793'071	-360'007	-7.0%	5'153'078	5'258'719
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	13'098'247	3'610'753	38.1%	9'487'494	9'905'524
3137	Impôts et taxes	518'679	-680'311	-56.7%	1'198'990	256'175
3138	Cours, examens et conseils	54'980	30'480	124.4%	24'500	12'540
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'000	1'000		-	11'181
3140	Entretien des terrains	6'899'000	53'790	0.8%	6'845'210	7'997'144
3141	Entretien des routes	8'520'000	-1'182'254	-12.2%	9'702'254	8'154'458
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'143'991	-214'535	-4.0%	5'358'526	5'579'974
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	952'000	6'980	0.7%	945'020	862'165
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	45'778'437	1'098'376	2.5%	44'680'061	53'929'569
3145	Entretien des forêts	-	-		-	101'589
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	10'000	-538'900	-98.2%	548'900	2'169
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	515'273	-115'556	-18.3%	630'829	623'110
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'202'177	233'217	7.9%	2'968'960	2'788'822
3153	Entretien informatique (matériel)	3'814'594	164'114	4.5%	3'650'480	3'501'520
3156	Entretien des appareils médicaux	53'000	-139'960	-72.5%	192'960	33'985
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	16'329'089	606'399	3.9%	15'722'690	15'405'488
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'331'534	1'215'680	108.9%	1'115'854	1'687'840
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	48'286'263	-2'159'653	-4.3%	50'445'916	44'349'154
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'717'431	1'018'344	21.7%	4'699'087	4'963'548
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	528'128	166'808	46.2%	361'320	401'659
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'848'191	-278'081	-4.5%	6'126'272	5'235'047
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'811'936	-9'884	-0.4%	2'821'820	2'303'859
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-16'063'561	-267'568	1.7%	-15'795'993	-
3180	Réévaluations sur créances	28'838'250	10'930'697	61.0%	17'907'553	27'999'969
3181	Pertes sur créance effective	128'531'466	-616'500	-0.5%	129'147'966	127'151'901
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'132'727	44'000	2.1%	2'088'727	3'552'989
3192	Indemnisation de droits	1'000	-	0.0%	1'000	139'964
3199	Autres charges d'exploitation	18'011'900	-475'100	-2.6%	18'487'000	261'668'657

**Classification par nature des charges de fonctionnement
Projet de budget 2017**

Nature	Libellés	Projet de budget 2017	Écart par rapport au Budget 2016		Budget 2016 en 12èmes prov.	Compte 2015
33	Amortissements du patrimoine administratif	407'489'968	18'079'691	4.6%	389'410'277	404'297'092
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	370'485'929	17'378'277	4.9%	353'107'652	367'177'802
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	37'004'039	701'414	1.9%	36'302'625	37'119'290
34	Charges financières	206'907'127	-19'168'302	-8.5%	226'075'429	239'909'538
3400	Intérêts passifs des engagements courants	55'000	-22'100'000	-99.8%	22'155'000	21'202'409
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	-4'500'000	-1'500'000	50.0%	-3'000'000	-4'614'945
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	190'271'410	-13'640'000	-6.7%	203'911'410	215'897'022
3409	Autres intérêts passifs	360'000	-900'000	-71.4%	1'260'000	1'099'858
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	-	-		-	723'885
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	-	-		-	4'161'420
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	-	-		-	399'441
3420	Acquisition et administration de capital	575'000	-175'000	-23.3%	750'000	574'092
3499	Autres charges financières	20'145'717	19'146'698	1916.5%	999'019	466'355
36	Charges de transfert	4'544'022'518	169'757'598	3.9%	4'374'264'920	4'334'429'584
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'369'000	-	0.0%	4'369'000	3'665'231
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	162'850	-	0.0%	162'850	390'079
3610	Dédommagements à la Confédération	3'854'580	75'002	2.0%	3'779'578	1'209'595
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	58'187'113	2'873'138	5.2%	55'313'975	57'411'759
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	23'508'929	-379'891	-1.6%	23'888'820	22'773'847
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	1'000'000
3621	RPT aux cantons et concordats	355'730'705	2'815'005	0.8%	352'915'700	363'242'916
3622	RPT aux communes et groupements intercommunaux	12'543'953	12'543'953		-	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	102'738'604	222'609	0.2%	102'515'995	99'353'835
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	4'157'450	-4'385'000	-51.3%	8'542'450	7'977'186
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	0.0%	14'000'000	13'398'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'865'304'571	35'557'938	1.9%	1'829'746'633	1'818'840'434
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	19'569'015	2'351'315	13.7%	17'217'700	18'648'343
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	431'792'392	5'816'657	1.4%	425'975'735	419'716'609
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'524'736'055	102'563'745	7.2%	1'422'172'310	1'392'125'461
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'178'000	-170'000	-1.0%	17'348'000	16'818'220
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	598'000	-	0.0%	598'000	3'309'971
3650	Réévaluations, participations PA	-	-		-	2'391'950
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	81'090'329	8'061'126	11.0%	73'029'203	72'908'555
3690	Autres charges de transfert	23'500'971	1'812'000	8.4%	21'688'971	19'239'789
3699	Redistributions	-	-		-	7'868
	Totaux intermédiaires	8'145'085'700	233'307'535	2.9%	7'911'778'164	8'095'417'074
37	Subventions à redistribuer	40'604'950	15'123'000	59.3%	25'481'950	286'229'694
3701	Cantons et concordats	1'735'700	1'565'200	918.0%	170'500	44'554
3702	Communes et groupes intercommunaux	2'007'700	1'250'200	165.0%	757'500	1'288'370
3704	Entreprises publiques	1'000'000	-	n.s.	1'000'000	258'549'559
3705	Entreprises privées	21'092'300	-529'000	-2.4%	21'621'300	21'222'351
3706	Organisations privées à but non lucratif	97'13'650	8'141'000	517.7%	1'572'650	5'079'709
3707	Ménages privés	5'055'600	4'695'600	1304.3%	360'000	45'150
39	Facturations internes	14'759'720	-931'310	-5.9%	15'691'030	14'140'601
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	503'000	365'400	265.6%	137'600	143'966
3910	Prestations de service facturées en interne	13'706'720	-1'846'710	-11.9%	15'553'430	13'516'157
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	550'000	550'000		-	430'477
3930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	-	-		-	50'000
	Totaux généraux	8'200'450'370	247'499'225	3.1%	7'952'951'144	8'395'787'368

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Projet de budget 2017

Nature	Libellés	Projet de budget 2017	Écart par rapport au Budget 2016		Budget 2016 en 12èmes prov.	Compte 2015
40	Revenus fiscaux	6'110'113'713	48'225'000	0.8%	6'061'888'713	6'045'995'421
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'597'900'000	-6'162'000	-2.3%	2'659'520'000	2'646'802'462
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	677'200'000	-36'000'000	-5.0%	713'200'000	694'163'973
4002	Impôts à la source, personnes physiques	516'100'000	-3'500'000	-0.7%	519'600'000	515'171'798
4008	Impôts des personnes	6'718'713	-	0.0%	6'718'713	6'990'674
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	19'100'000	4'500'000	30.8%	14'600'000	24'831'685
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'253'300'000	92'800'000	8.0%	1'160'500'000	1'099'080'077
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	319'200'000	7'600'000	2.4%	311'600'000	287'128'993
4019	Autres impôts directs, personnes morales	7'500'000	1'300'000	21.0%	6'200'000	5'060'349
4021	Impôts fonciers	211'500'000	25'100'000	13.5%	186'400'000	240'381'995
4022	Impôts sur les gains en capital	81'800'000	1'800'000	2.3%	80'000'000	74'194'132
4023	Droits de mutation et timbre	173'000'000	3'000'000	1.8%	170'000'000	184'924'574
4024	Impôts sur les successions et les donations	118'000'000	10'000'000	9.3%	108'000'000	146'784'241
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13'045'000	-455'000	-3.4%	13'500'000	11'139'778
4030	Taxes routières	112'300'000	3'700'000	3.4%	108'600'000	105'850'540
4031	Impôts sur les bateaux	2'100'000	-	0.0%	2'100'000	2'174'471
4033	Impôts sur les chiens	1'350'000	-	0.0%	1'350'000	1'315'680
41	Patentes et concessions	68'473'636	-125'109	-0.2%	68'598'745	111'339'387
4100	Patentes	439'600	-28'000	-6.0%	467'600	388'714
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'541'891	-142'109	-0.4%	38'684'000	76'852'859
4120	Concessions	29'492'145	45'000	0.2%	29'447'145	34'097'814
42	Taxes	457'376'357	14'431'867	3.3%	442'944'490	451'539'895
4200	Taxes de compensation	300'000	-	0.0%	300'000	470'984
4210	Emoluments pour actes administratifs	172'263'845	4'608'545	2.7%	167'655'300	164'327'154
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'984'404	-365'081	-10.9%	3'349'485	2'611'939
4221	Paiement pour prestations particulières	100'000	-	0.0%	100'000	42'209
4230	Frais d'écolage	461'000	50'000	12.2%	411'000	422'908
4231	Taxes de cours	165'000	-	0.0%	165'000	169'230
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	99'965'449	2'532'280	2.6%	97'433'169	91'471'155
4250	Ventes	5'971'230	-8'572	-0.1%	5'979'802	5'717'860
4260	Remboursements et participations de tiers	64'184'806	665'695	1.0%	63'519'111	69'765'238
4270	Amendes	86'893'623	8'558'000	10.9%	78'335'623	87'321'636
4290	Autres taxes	24'087'000	-1'609'000	-6.3%	25'696'000	29'210'582
43	Revenus divers	83'978'028	3'707'724	4.6%	80'270'304	191'014'468
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	7'043'000	603'001	9.4%	6'439'999	5'740'311
4301	Actifs saisis	16'027'400	10'500'000	190.0%	5'527'400	2'457'889
4309	Autres revenus d'exploitation	33'284'197	-1'511'800	-4.3%	34'795'997	82'980'441
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	11'274'749	-1'278'674	-10.2%	12'553'423	8'215'925
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	6'622'000	-1'129'563	-14.6%	7'751'563	6'080'151
4329	Autres variations de stocks	2'500	-	0.0%	2'500	9'941
4390	Autres revenus	9'724'182	-3'475'240	-26.3%	13'199'422	85'529'811
44	Revenus financiers	253'655'078	4'815'393	1.9%	248'839'685	260'541'062
4400	Intérêts des liquidités	-44'410	-160'800	-138.2%	116'390	-51'370
4401	Intérêts des créances et comptes courants	110'077'940	10'005'000	10.0%	100'072'940	116'074'785
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	2'880'678	-54'322	-1.9%	2'935'000	760'861
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	1'073	-	0.0%	1'073	898'037
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	-	-	-	-	21'785
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	5'060'147	-5'570'000	-52.4%	10'630'147	8'904'886
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	-	-	-	-	139'509
4420	Dividendes	5'176'261	470'161	10.0%	4'706'100	4'710'712
4443	Adaptations aux valeurs marchandes, immeubles	-	-	-	-	103'900
4450	Revenus provenant de prêts PA	735'760	-253'916	-25.7%	989'676	780'336
4451	Revenus provenant de participations PA	73'380'668	531'479	0.7%	72'849'189	57'348'032
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	2'667'791	-572'209	-17.7%	3'240'000	3'300'370
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	52'689'170	-30'000	-0.1%	52'719'170	66'946'427
4471	Paiement pour appartements de service du PA	460'000	460'000	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	570'000	-10'000	-1.7%	580'000	602'693
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'491'577	-685'550	-21.6%	3'177'127	2'726'630
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	2'491'577	-685'550	-21.6%	3'177'127	2'726'630
46	Revenus de transferts	1'091'891'158	76'399'665	7.5%	1'015'491'493	1'011'445'050
4600	Parts aux revenus de la Confédération	485'691'061	54'515'000	12.6%	431'176'061	439'821'856
4610	Dédommagements de la Confédération	78'881'594	3'666'126	4.9%	75'215'468	73'822'382
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	19'964'695	279'043	1.4%	19'685'652	13'791'336
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	15'171'437	-	0.0%	15'171'437	13'805'261
4614	Indemnités des entreprises publiques	-	-7'000	-100.0%	7'000	-
4620	RPT de la Confédération	97'302'795	-10'084'732	-9.4%	107'387'527	107'213'855
4622	RPT des communes et groupements intercommunaux	3'522'061	3'522'061	-	-	-

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Projet de budget 2017**

Nature	Libellés	Projet de budget 2017	Écart par rapport au Budget 2016		Budget 2016 en 12èmes prov.	Compte 2015
4630	Subventions de la Confédération	322'923'171	19'874'339	6.6%	303'048'832	292'521'636
4631	Subventions des cantons et des concordats	-	-		-	206'443
4634	Subventions des entreprises publiques	1'542'000	-460'000	-23.0%	2'002'000	2'224'664
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	20'141'144	1'778'307	9.7%	18'362'837	18'458'437
4690	Autres revenus de transferts	45'147'200	3'316'521	7.9%	41'830'679	47'920'534
4699	Redistributions	1'604'000	-	0.0%	1'604'000	1'658'645
	Totaux intermédiaires	8'067'979'547	146'768'990	1.9%	7'921'210'557	8'074'592'914
47	Subventions à redistribuer	40'604'950	15'123'000	59.3%	25'481'950	286'229'694
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	40'604'950	15'123'000	59.3%	25'481'950	163'396'156
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	-	-		-	122'833'538
49	Facturations internes	14'759'720	-931'310	-5.9%	15'691'030	14'140'601
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	503'000	68'800	15.8%	434'200	143'620
4910	Prestations de services	13'706'720	-1'550'110	-10.2%	15'256'830	13'516'503
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	550'000	550'000		-	430'477
4930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	-	-		-	50'000
	Totaux généraux	8'123'344'217	160'960'680	2.0%	7'962'383'537	8'374'963'208

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Projet de budget 2017**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
30	Charges de personnel	2'413'132'996	1'214'864'658	38'161'167	20'489'020	9'091'652	6'288'887	38'971'016	50'310'223
3000	Salaires des autorités et juges	36'292'220	-	-	-	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	12'411'078	86'314	-	34'245	29'013	31'867	163'000	371'000
3008	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - autorités, commissions e	445'377	-	-	-	-	-	-	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'059'286'291	209'761'706	30'373'822	16'426'756	7'273'520	5'021'341	30'794'866	40'044'930
3018	Nature technique - personnel administratif	9'248'650	1'826'322	254'091	136'932	66'378	45'780	273'885	349'345
3020	Salaires des enseignants	756'064'831	755'801'238	-	-	-	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	429'281	312'000	-	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	54'642'780	19'424'204	88'121	50'298	22'590	15'633	356'284	112'711
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	124'608'590	63'969'540	1'978'728	1'072'479	476'161	329'484	2'034'900	2'633'352
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	269'966'489	136'595'744	4'297'128	2'323'816	1'026'643	708'225	4'333'905	5'661'763
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'254'944	2'184'598	67'553	36'612	16'255	11'248	69'475	89'916
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	47'390'721	24'328'682	752'541	407'882	181'092	125'308	773'906	1'001'511
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'719'541	-	-	-	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	-1'372'050	-1'372'050	-	-	-	-	-	-
3060	Pensions	3'979'100	-	-	-	-	-	-	-
3064	Rentes transitoires	6'041'238	-	-	-	-	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	2'096'524	-	-	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	11'305'505	1'337'926	309'697	-	-	-	-	-
3091	Recrutement du personnel	407'104	1'300	-	-	-	-	-	-
3099	Autres charges de personnel	4'914'782	607'134	39'486	-	-	-	170'795	45'695
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	573'533'091	53'735'992	2'553'077	6'813'248	5'037'536	3'343'760	18'759'892	15'924'973
3100	Matériel de bureau	14'284'359	10'511'091	146'400	42'282	10'722	8'280	89'452	114'482
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	7'838'716	466'754	5'000	4'180	140	93	611'225	2'000
3102	Imprimés, publications	3'919'171	669'209	46'000	14'717	24'804	18'537	117'109	378'062
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'447'675	590'720	13'500	6'537	1'234	1'298	33'764	18'661
3104	Matériel didactique	3'345'916	3'301'416	-	-	-	-	-	-
3105	Denrées alimentaires	6'003'824	1'786'774	-	-	-	-	4'257	-
3106	Matériel médical	516'300	94'050	1'500	-	-	-	176	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'706'396	514'100	-	-	-	-	190'932	27'200
3110	Meubles et appareils de bureau	461'141	261'380	2'000	178	574	382	6'985	-
3111	Machines, appareils et véhicules	504'396	87'704	-	-	-	-	70'500	600
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'563'147	16'797	-	-	-	-	52'300	500
3113	Matériel informatique	205'699	39'122	1'000	-	-	-	6'000	1'000
3116	Appareils médicaux	67'000	10'000	-	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	11'500	2'500	-	-	-	-	2'000	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'004'269	387'610	2'000	238	3'184	2'123	39'151	135
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	29'209'237	-	-	-	-	-	84'017	3'000
3130	Prestations de services de tiers	93'176'770	19'276'650	279'800	480'583	467'673	332'152	1'358'543	741'445
3131	Planifications et projections de tiers	11'747'914	-	-	-	-	-	84'189	9'373'934
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	56'242'408	7'345'130	578'877	68'826	53'439	56'690	7'654'509	3'917'510
3133	Charges d'utilisations informatiques	618'450	-	-	-	-	-	1'230	-
3134	Primes d'assurances choses	4'793'071	374'657	-	-	-	-	6'800	-
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	13'098'247	1'200	-	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	518'679	56'509	-	-	-	-	91'476	100'200
3138	Cours, examens et conseils	54'980	3'680	-	-	-	-	-	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'000	-	-	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	6'899'000	-	-	-	-	-	2'018'426	-
3141	Entretien des routes	8'520'000	-	-	-	-	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'143'991	-	-	-	-	-	5'143'991	-
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	952'000	-	-	-	-	-	36'000	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	45'778'437	-	-	-	-	-	335'500	-
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	10'000	-	-	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	515'273	435'344	11'500	-	-	-	3'061	1'500
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'202'177	194'515	10'000	6'680	1'914	1'276	191'170	20'000
3153	Entretien informatique (matériel)	3'814'594	1'000	6'000	-	-	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	53'000	52'000	-	-	-	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	16'329'089	248'768	7'500	-	-	-	27'500	10'300
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'331'534	137'379	-	-	-	-	18'111	266
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	48'286'263	39'877	6'500	-	-	-	11'800	-
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'717'431	3'076'393	132'000	29'346	10'302	8'448	93'935	137'095
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	528'128	186'962	-	-	-	-	16'360	-
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'848'191	1'234'646	63'500	33'909	16'228	16'424	325'724	167'083
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'811'936	2'631'936	-	-	-	-	-	-
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-16'063'561	-883'269	-	-1'230	-988	-784	-	-
3180	Réévaluations sur créances	28'838'250	98'675	1'000'000	1'455'472	1'319'587	859'938	7'100	-550'000
3181	Pertes sur créance effectives	128'531'466	464'713	60'000	4'671'528	3'128'723	2'038'902	11'600	1'460'000
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'132'727	-	130'000	-	-	-	14'000	-
3192	Indemnisation de droits	1'000	-	-	-	-	-	1'000	-
3199	Autres charges d'exploitation	18'011'900	20'000	50'000	-	-	-	-	-

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Projet de budget 2017**

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
491'925'119	130'245'004	34'586'367	18'560'750	20'905'792	65'363'553	4'528'877	47'975'641	216'005'186	4'860'084	30
-	33'487'161	-	-	-	-	-	2'805'059	-	-	3000
53'500	4'859'271	8'000	175'390	1'081'234	8'500	114'366	5'101'887	172'090	121'400	3001
-	445'377	-	-	-	-	-	-	-	-	3008
346'617'799	65'625'276	27'336'375	14'672'000	15'773'151	52'401'242	3'437'719	28'266'464	161'664'351	3'794'974	3010
3'094'386	567'020	236'772	130'061	140'409	474'436	23'533	208'506	1'389'970	30'824	3018
-	-	-	-	-	-	-	-	263'593	-	3020
-	-	-	-	2'000	-	-	18'000	97'281	-	3030
32'233'078	276'930	514'001	85'757	54'235	171'476	139'810	79'995	1'007'356	10'302	3049
24'599'930	6'780'919	1'809'888	970'369	1'098'298	3'417'847	239'349	2'348'875	10'593'528	254'943	3050
57'640'551	14'560'436	3'839'137	2'056'734	2'227'552	7'403'005	439'139	3'814'597	22'501'332	536'781	3052
840'068	231'521	61'803	33'136	37'501	116'683	8'173	80'203	361'495	8'705	3053
9'355'759	2'578'894	688'333	369'045	417'700	1'299'864	91'029	893'316	4'028'899	96'959	3054
10'704'541	-	-	-	-	-	-	15'000	-	-	3056
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3059
-	-	-	-	-	-	-	3'816'656	162'444	-	3060
-	-1'909'524	-	-	-	-	-	-	7'950'762	-	3064
-	2'096'524	-	-	-	-	-	-	-	-	3069
4'952'708	380'199	-	25'000	40'001	-	8'000	62'617	4'189'357	-	3090
-	110'000	-	10'471	-	-	2'586	-	282'747	-	3091
1'832'799	155'000	92'059	32'787	33'711	70'500	25'173	464'466	1'339'981	5'196	3099
97'728'943	51'221'404	24'473'815	10'104'827	1'080'678	98'190'946	1'826'888	-2'099'045	182'743'864	2'092'293	31
1'493'131	583'455	40'888	24'400	69'880	120'000	21'739	209'854	790'523	7'780	3100
4'482'013	-	1'430'000	309'139	5'500	2'000	214	500	519'600	357	3101
249'916	123'000	3'761	31'542	63'000	400'000	25'801	1'533'098	205'314	15'300	3102
155'115	285'000	10'125	8'416	10'050	15'000	6'632	116'788	169'429	5'406	3103
44'500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3104
4'209'900	-	1'805	-	-	-	-	500	560	28	3105
118'150	-	1'500	300'500	-	-	-	200	210	14	3106
1'808'900	-	20'700	33'000	2'000	-	3'000	4'000	102'466	98	3109
87'034	-	1'655	3'000	2'400	1'000	5'512	10'101	78'870	70	3110
235'000	10'000	76'500	10'592	-	4'000	1'000	3'000	5'500	-	3111
3'469'300	-	16'500	3'550	700	-	-	3'500	-	-	3112
18'500	-	100	16'000	-	-	-	12'000	111'747	230	3113
32'000	-	-	25'000	-	-	-	-	-	-	3116
4'000	-	-	-	-	-	-	3'000	-	-	3118
421'100	5'000	38'155	44'000	6'500	5'000	4'362	10'084	35'043	584	3119
7'500	-	3'773'000	-	-	-	-	-	25'341'720	-	3120
26'938'505	15'602'500	284'592	5'177'908	267'947	4'019'268	982'587	7'262'392	8'809'299	894'926	3130
-	-	300'000	-	-	-	-	974'702	1'015'089	-	3131
2'488'388	1'293'300	4'632'720	3'815'706	357'526	530'000	512'486	1'625'972	20'196'149	1'115'180	3132
20'100	-	-	2'000	-	-	-	355'000	240'050	70	3133
560'293	28'500	16'044	6'866	14'833	-	-	-	3'785'078	-	3134
13'089'687	-	-	7'360	-	-	-	-	-	-	3135
31'200	15'000	130'000	-	2'200	-	-	-	90'580	1'514	3137
49'800	-	-	1'500	-	-	-	-	-	-	3138
1'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3139
-	-	800'000	-	-	-	-	-	4'080'574	-	3140
-	-	8'499'000	-	-	-	-	-	21'000	-	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
19'000	-	892'000	-	-	-	-	-	5'000	-	3143
35'500	-	30'000	-	-	-	-	-	45'377'437	-	3144
10'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3149
37'500	3'500	1'111	1'000	2'400	-	-	4'208	14'121	28	3150
2'104'051	2'500	506'500	70'495	4'500	15'000	-	32'902	39'904	770	3151
3'000	-	-	-	-	-	-	60'000	3'744'594	-	3153
1'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3156
8'000	-	75'000	551	-	-	2'162	5'500	15'943'808	-	3158
534'700	8'000	40'669	3'000	-	605	-	895	1'587'379	530	3159
65'020	-	24'360	-	29'000	4'000	53'537	1'486	48'048'416	2'267	3160
796'424	246'000	121'915	35'780	52'855	45'000	10'591	76'705	827'941	16'700	3161
78'200	-	4'140	-	-	-	176	2'000	239'800	490	3169
1'695'180	259'136	389'960	137'303	121'387	80'073	41'991	619'543	632'153	13'951	3170
-	-	-	-	-	-	180'000	-	-	-	3171
-	-33'487	-	-781	-	-	-24'902	-15'026'975	-91'145	-	3179
15'416'336	9'300'000	-90'000	1'000	-20'000	-	-	-	29'142	11'000	3180
16'860'000	6'000'000	100'000	35'000	80'000	92'950'000	-	-	666'000	5'000	3181
50'000	-	1'936'213	-	-	-	-	-	2'514	-	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3192
-	17'490'000	364'900	1'000	8'000	-	-	-	78'000	-	3199

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Projet de budget 2017**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
33	Amortissements du patrimoine administratif	407'489'968	6'100'210	78'017	-	36'036	-	5'118'149	2'259'899
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	370'485'929	5'981'004	78'017	-	35'822	-	4'807'985	1'690'323
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	37'004'039	119'206	-	-	214	-	310'164	569'576
34	Charges financières	206'907'127	-	-	-	-	-	-	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	55'000	-	-	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	-4'500'000	-	-	-	-	-	-	-
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	190'271'410	-	-	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	360'000	-	-	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	575'000	-	-	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	20'145'717	-	-	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	4'544'022'518	766'475'580	80'664'760	863'062'915	467'300'825	394'325'997	8'252'693	54'813'516
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'369'000	-	-	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	162'850	-	-	-	-	-	162'850	-
3610	Dédommagements à la Confédération	3'854'580	-	-	-	-	-	80'000	-
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	58'187'113	29'778'800	-	-	-	-	-	-
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	23'508'929	-	-	-	-	-	7'625	144'115
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	355'730'705	-	-	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et groupements intercommunaux	12'543'953	4'742'503	-	-	-	-	-	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	102'738'604	101'932'811	-	-	-	196'844	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	4'157'450	-	-	-	-	-	93'300	-
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	14'000'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'865'304'571	423'428'728	-	78'208'328	18'055'085	60'078'873	268'548	-
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	19'569'015	-	-	-	-	-	1'920'015	-
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	431'792'392	92'112'692	-	8'720'593	112'184'211	114'481'009	2'272'935	840'462
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'524'736'055	88'094'155	54'750'000	775'633'994	333'404'435	219'569'271	-	51'374'000
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'178'000	-	-	500'000	-	-	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	598'000	598'000	-	-	-	-	-	-
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	81'090'329	24'787'891	-	-	3'657'094	-	2'638'709	303'939
3690	Autres charges de transfert	23'500'971	-	11'914'760	-	-	-	808'711	2'151'000
	Totaux intermédiaires	8'145'085'700	2'041'176'440	121'457'021	890'365'183	481'466'049	403'958'643	71'101'750	123'308'611
37	Subventions à redistribuer	40'604'950	-	-	1'200'000	-	-	22'283'550	-
3701	Cantons et concordats	1'735'700	-	-	-	-	-	50'500	-
3702	Communes et groupes intercommunaux	2'007'700	-	-	-	-	-	91'500	-
3704	Entreprises publiques	1'000'000	-	-	1'000'000	-	-	-	-
3705	Entreprises privées	21'092'300	-	-	-	-	-	21'092'300	-
3706	Organisations privées à but non lucratif	97'13'650	-	-	200'000	-	-	1'049'250	-
3707	Ménages privés	5'055'600	-	-	-	-	-	-	-
39	Facturations internes	14'759'720	236'367	4'300	237'075	14'355	9'570	446'441	382'300
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	503'000	-	-	-	-	-	23'340	800
3910	Prestations de service facturées en interne	13'706'720	236'367	4'300	237'075	14'355	9'570	423'101	381'500
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	550'000	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	8'200'450'370	2'041'412'807	121'461'321	891'802'258	481'480'404	403'968'213	93'831'741	123'690'911

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Projet de budget 2017**

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
5'793'061	2'332'977	64'119'356	542'641	39'381	69'705	126'367	209'284	320'199'853	465'032	33
5769985	304'102	64'103'681	540'539	39'381	69'705	126'367	119'341	286'354'645	465'032	3300
23'076	2'028'875	15'675	2'102	-	-	-	89'943	33'845'208	-	3320
295'388	5'000	-	-	-	206'011'410	-	560'653	34'676	-	34
-	5'000	-	-	-	50'000	-	-	-	-	3400
-	-	-	-	-	-4'500'000	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	-	190'271'410	-	-	-	-	3406
-	-	-	-	-	360'000	-	-	-	-	3409
-	-	-	-	-	575'000	-	-	-	-	3420
295'388	-	-	-	-	19'255'000	-	560'653	34'676	-	3499
35'646'570	-	271'289'920	1'113'171'910	15'153'933	355'730'705	69'723'048	23'452'961	16'625'685	8'331'500	36
3'820'000	-	-	-	549'000	-	-	-	-	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
1'117'580	-	2'650'000	7'000	-	-	-	-	-	-	3610
13'992'813	-	-	13'040'000	1'347'000	-	15'000	13'500	-	-	3611
15'000	-	21'200'000	1'932'189	-	-	-	210'000	-	-	3612
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	-	355'730'705	-	-	-	-	3621
-	-	-	-	-	-	7'631'450	170'000	-	-	3622
99'000	-	-	509'949	-	-	-	-	-	-	3631
1'064'150	-	-	-	-	-	3'000'000	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3633
9'877'205	-	240'141'618	1'024'673'129	6'827'686	-	2'605'603	1'139'768	-	-	3634
-	-	-	17'649'000	-	-	-	-	-	-	3635
5'150'946	-	7'178'658	23'314'558	6'003'940	-	54'560'795	4'951'693	19'900	-	3636
-	-	-	-	-	-	1'910'200	-	-	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	16'678'000	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3640
509'876	-	119'644	32'046'084	421'307	-	-	-	16'605'785	-	3660
-	-	-	-	5'000	-	-	290'000	-	8'331'500	3690
631'389'081	183'804'385	394'469'457	1'142'380'128	37'179'784	725'366'319	76'205'180	70'099'494	735'609'264	15'748'909	
231'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	16'852'000	37
-	-	-	-	-	-	-	-	1'685'200	-	3701
231'000	-	-	-	-	-	-	-	-	1'685'200	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	-	-	-	-	-	-	-	38'400	8'426'000	3706
-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'055'600	3707
3'271'450	689'000	1'900'280	75'600	33'850	6'700'000	1'300	68'950	687'179	1'703	39
14'750	4'000	37'400	1'300	400	-	-	55'550	364'750	710	3900
3'256'700	685'000	1'312'880	74'300	33'450	6'700'000	1'300	13'400	322'429	993	3910
-	-	550'000	-	-	-	-	-	-	-	3920
634'891'531	184'493'385	396'369'737	1'142'455'728	37'213'634	732'066'319	76'206'480	70'168'444	736'334'843	32'602'612	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Projet de budget 2017

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
40	Revenus fiscaux	6'110'113'713	-	-	-	-	-	1'800'000
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'597'900'000	-	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	677'200'000	-	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	516'100'000	-	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	6'718'713	-	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	19'100'000	-	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'253'300'000	-	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	319'200'000	-	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	7'500'000	-	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	211'500'000	-	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	81'800'000	-	-	-	-	-	1'800'000
4023	Droits de mutation et timbre	173'000'000	-	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	118'000'000	-	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13'045'000	-	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	112'300'000	-	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'100'000	-	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'350'000	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	68'473'636	-	-	-	-	-	17'083'815
4100	Patentes	439'600	-	-	-	-	-	330'000
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'541'891	-	-	-	-	-	-
4120	Concessions	29'492'145	-	-	-	-	-	16'753'815
42	Taxes	457'376'357	19'795'130	315'664	1'855'998	53'660	18'116	14'573'434
4200	Taxes de compensation	300'000	-	-	-	-	-	300'000
4210	Emoluments pour actes administratifs	172'263'845	214'585	82'100	2'200	22'813	-	1'277'415
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'984'404	2'153'404	-	-	-	-	-
4221	Paiement pour prestations particulières	100'000	100'000	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	461'000	461'000	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	165'000	25'000	-	-	-	-	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	99'965'449	657'790	-	-	-	-	3'457'091
4250	Ventes	5'971'230	1'824'820	-	-	-	-	571'030
4260	Remboursements et participations de tiers	64'184'806	14'358'531	233'564	1'853'798	30'847	18'116	8'575'298
4270	Amendes	86'893'623	-	-	-	-	-	142'600
4290	Autres taxes	24'087'000	-	-	-	-	-	250'000
43	Revenus divers	83'978'028	8'026'582	59'740	549'641	76'282	54'652	4'560'100
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	7'043'000	7'043'000	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	16'027'400	-	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	33'284'197	896'660	29'740	549'641	76'282	54'652	4'060'100
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	11'274'749	-	-	-	-	-	500'000
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	6'622'000	-	-	-	-	-	-
4329	Autres variations de stocks	2'500	2'500	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	9'724'182	84'422	30'000	-	-	-	-
44	Revenus financiers	253'655'078	691	-	-	7'976	47'810	134'000
4400	Intérêts des liquidités	-44'410	-	-	-	7'976	5'714	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	110'077'940	691	-	-	-	42'096	-
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	2'880'678	-	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	1'073	-	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	5'060'147	-	-	-	-	-	-
4420	Dividendes	5'176'261	-	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	735'760	-	-	-	-	-	-
4451	Revenus provenant de participations PA	73'380'668	-	-	-	-	-	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	2'667'791	-	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	52'689'170	-	-	-	-	-	134'000
4471	Paiement pour appartements de service du PA	460'000	-	-	-	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	570'000	-	-	-	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'491'577	561'000	-	-	-	-	-
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	2'491'577	561'000	-	-	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'091'891'158	55'626'760	46'210'306	165'175'681	72'110'859	60'658'602	3'591'414
4600	Parts aux revenus de la Confédération	485'691'061	-	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	78'881'594	-	31'703'830	-	-	-	217'000
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	19'964'695	6'605'043	-	-	-	1'700'000	70'000
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	15'171'437	350'000	-	-	-	-	28'000
4620	RPT de la Confédération	97'302'795	-	-	-	-	-	-
4622	RPT des communes et groupements intercommunaux	3'522'061	-	-	1'828'849	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	322'923'171	41'508'890	-	154'113'527	63'373'994	53'253'772	2'865'967
4634	Subventions des entreprises publiques	1'542'000	1'400'000	-	39'000	21'000	40'000	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	20'141'144	642'627	6'476	-	-	-	378'447
4690	Autres revenus de transferts	45'147'200	5'120'200	14'500'000	9'194'305	8'715'865	5'664'830	32'000
4699	Redistributions	1'604'000	-	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	8'067'979'547	84'010'163	46'585'710	167'581'320	72'248'776	60'779'180	41'742'763
47	Subventions à redistribuer	40'604'950	-	-	1'200'000	-	-	22'283'550
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	40'604'950	-	-	1'200'000	-	-	22'283'550
49	Facturations internes	14'759'720	41'600	-	3'000	-	-	468'850
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	503'000	-	-	-	-	-	468'000
4910	Prestations de services	13'706'720	41'600	-	3'000	-	-	850
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	550'000	-	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	8'123'344'217	84'051'763	46'585'710	168'784'320	72'248'776	60'779'180	64'495'163

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Projet de budget 2017

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
-	-	-	-	100'000	-	6'108'213'713	-	-	-	-	40
-	-	-	-	-	-	2'597'900'000	-	-	-	-	4000
-	-	-	-	-	-	677'200'000	-	-	-	-	4001
-	-	-	-	-	-	516'100'000	-	-	-	-	4002
-	-	-	-	-	-	6'718'713	-	-	-	-	4008
-	-	-	-	-	-	19'100'000	-	-	-	-	4009
-	-	-	-	-	-	1'253'300'000	-	-	-	-	4010
-	-	-	-	-	-	319'200'000	-	-	-	-	4011
-	-	-	-	-	-	7'500'000	-	-	-	-	4019
-	-	-	-	-	-	211'500'000	-	-	-	-	4021
-	-	-	-	-	-	80'000'000	-	-	-	-	4022
-	-	-	-	-	-	173'000'000	-	-	-	-	4023
-	-	-	-	-	-	118'000'000	-	-	-	-	4024
-	-	-	-	-	-	13'045'000	-	-	-	-	4025
-	-	-	-	-	-	112'300'000	-	-	-	-	4030
-	-	-	-	-	-	2'100'000	-	-	-	-	4031
-	-	-	-	100'000	-	1'250'000	-	-	-	-	4033
-	35'730	-	-	8'200	-	50'873'891	-	280'000	192'000	-	41
-	-	-	-	7'600	-	102'000	-	-	-	-	4100
-	-	-	-	-	-	38'541'891	-	-	-	-	4110
-	35'730	-	-	600	-	12'230'000	-	280'000	192'000	-	4120
30'819'453	208'593'104	41'488'496	29'061'039	6'461'690	12'169'563	79'965'326	525'479	910'354	9'558'829	1'211'022	42
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4200
23'006'110	112'080'388	15'000'000	151'000	3'021'200	11'426'747	5'232'277	-	8'510	189'500	549'000	4210
-	659'000	-	-	-	-	-	-	-	172'000	-	4220
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4221
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
-	-	-	-	-	-	-	140'000	-	-	-	4231
-	10'542'300	4'300	28'205'882	182'000	22'000	51'650'000	222'600	228'160	4'218'326	575'000	4240
34'994	1'869'021	305'805	50'000	47'670	-	-	-	417'890	850'000	-	4250
304'349	10'569'395	13'678'391	654'157	2'645'820	335'793	6'463'049	162'879	255'794	4'039'003	6'022	4260
257'000	72'873'000	12'500'000	-	565'000	385'023	-	-	-	90'000	81'000	4270
7'217'000	-	-	-	-	-	16'620'000	-	-	-	-	4290
400'000	4'130'000	16'940'000	3'978'749	23'361'250	348'080	3'415'000	243'000	364'527	12'783'065	4'687'360	43
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	15'500'000	-	527'400	-	-	-	-	-	-	4301
-	2'130'000	-	102'000	20'363'850	348'080	-	-	364'527	403'065	3'905'600	4309
400'000	-	740'000	3'876'749	-	-	-	-	-	5'758'000	-	4310
-	-	-	-	-	-	-	-	-	6'622'000	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4329
-	2'000'000	700'000	-	2'470'000	-	3'415'000	243'000	-	-	781'760	4390
12'000'000	384'927	-	807'000	-	40'000'000	155'104'600	-	20	29'258'257	15'909'797	44
-	1'900	-	-	-	-	-60'000	-	-	-	-	4400
-	-	-	-	-	-	110'035'000	-	20	133	-	4401
-	-	-	-	-	-	2'880'678	-	-	-	-	4407
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'073	-	4409
-	-	-	-	-	-	5'060'147	-	-	-	-	4411
-	-	-	-	-	-	5'176'261	-	-	-	-	4420
-	313'027	-	-	-	-	346'400	-	-	-	76'333	4450
12'000'000	-	-	-	-	40'000'000	5'880'668	-	-	-	15'500'000	4451
-	-	-	-	-	-	2'667'791	-	-	-	-	4461
-	-	-	807'000	-	-	23'117'655	-	-	28'297'051	333'464	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	-	460'000	-	4471
-	70'000	-	-	-	-	-	-	-	500'000	-	4472
-	-	-	-	1'930'577	-	-	-	-	-	-	45
-	-	-	-	1'930'577	-	-	-	-	-	-	4501
2'678'965	65'367'190	-	43'389'245	1'693'212	1'999'158	557'438'795	150'000	115'000	15'685'971	-	46
-	-	-	25'555'061	-	-	460'136'000	-	-	-	-	4600
-	32'191'606	-	9'615'000	-	1'999'158	-	-	25'000	3'130'000	-	4610
-	11'589'652	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4611
-	14'793'437	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	97'302'795	-	-	-	-	4620
-	-	-	-	1'693'212	-	-	-	-	-	-	4622
278'555	6'538'466	-	150'000	-	-	-	150'000	90'000	600'000	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	-	-	42'000	-	4634
480'410	254'029	-	8'069'184	-	-	-	-	-	10'309'971	-	4660
1'920'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'604'000	-	4699
45'898'418	278'510'951	58'428'496	77'236'033	33'554'929	54'516'801	6'955'011'325	918'479	1'669'901	67'478'122	21'808'179	
-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	16'852'000	47
-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	16'852'000	4700
217'520	10'052'500	839'700	2'522'250	15'750	1'900	100'000	-	-	496'650	-	49
-	-	-	35'000	-	-	-	-	-	-	-	4900
217'520	10'052'500	839'700	1'937'250	15'750	1'900	100'000	-	-	496'650	-	4910
-	-	-	550'000	-	-	-	-	-	-	-	4920
46'115'938	288'794'451	59'268'196	79'758'283	33'570'679	54'518'701	6'955'111'325	918'479	1'669'901	68'013'172	38'660'179	

Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2015 à 2017)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Budget 2015	Budget 2016 selon les 12èmes provisoires ¹	Projet Budget 2017	Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2015		Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2016 12èmes prov.	
				en nombre de postes	en %	en nombre de postes	en %
				A Formation	7'680.6	7'731.6	7'984.0
B Emploi	290.5	290.5	288.7	-1.8	-0.62%	-1.8	-0.62%
C Action sociale	176.2	176.2	168.2	-8.0	-4.56%	-8.0	-4.56%
D Personnes âgées	65.5	65.5	75.1	9.5	14.57%	9.5	14.57%
E Handicap	49.4	49.4	51.1	1.7	3.38%	1.7	3.38%
F Environnement	264.4	264.4	263.3	-1.1	-0.43%	-1.1	-0.43%
G Aménagement et logement	355.7	355.7	352.5	-3.2	-0.90%	-3.2	-0.90%
H Sécurité et population	3'514.6	3'514.6	3'581.2	66.6	1.89%	66.6	1.89%
I Justice	742.4	742.4	755.6	13.3	1.79%	13.3	1.79%
J Mobilité	254.5	254.5	260.7	6.2	2.43%	6.2	2.43%
K Santé	117.9	117.9	121.4	3.5	2.97%	3.5	2.97%
L Economie	133.5	133.5	143.8	10.3	7.72%	10.3	7.72%
M Finance et impôts	514.9	514.9	519.9	5.0	0.97%	5.0	0.97%
N Culture, sports et loisirs	25.7	25.7	26.2	0.5	1.95%	0.5	1.95%
O Autorités et gouvernance	216.1	216.1	217.8	1.7	0.79%	1.7	0.79%
P Etats-majors et prestations de moyen	1'316.1	1'316.1	1'316.5	0.4	0.03%	0.4	0.03%
Q Energie	33.3	33.3	32.3	-1.0	-2.96%	-1.0	-2.96%
Total général	15'751.2	15'802.2	16'158.1	406.9	2.58%	355.9	2.25%

Entités contrôlées	Budget 2015	Budget 2016 ²	Projet Budget 2017	Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2015		Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2016	
				en nombre de postes	en %	en nombre de postes	en %
				A Formation (Université)	2'955.7	2'969.5	2'974.3
C Action sociale (Hospice général)	834.7	902.4	902.4	67.7	8.11%	-	0.00%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	62.9	65.9	67.7	4.8	7.58%	1.8	2.68%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	1'998.5	2'000.5	2'001.7	3.2	0.16%	1.2	0.06%
K Santé (HUG & IMAD)	11'294.4	11'719.8	11'763.4	469.0	4.15%	43.6	0.37%
L Economie (AIG & Palexpo SA)	1'105.8	1'145.7	1'200.2	94.5	8.54%	54.6	4.76%
O Autorités et gouvernance (FIPOI)	56.0	60.8	64.8	8.8	15.71%	4.0	6.58%
Q Energie (SIG)	1'623.4	1'615.0	1'608.4	-15.0	-0.92%	-6.6	-0.41%
Total entités contrôlées	19'931.4	20'479.6	20'582.9	651.5	3.27%	103.3	0.50%

Autres subventionnées	Budget 2015	Budget 2016 ²	Projet Budget 2017	Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2015		Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2016	
				en nombre de postes	en %	en nombre de postes	en %
				A Formation (HES)	921.7	937.6	960.9
D Personnes âgées (EMS)	3'607.5	3'693.1	3'811.4	203.9	5.65%	118.3	3.20%
E Handicap (EPI)	599.0	638.0	670.6	71.6	11.95%	32.6	5.11%
K Santé (Joli-Mont & Montana)	245.2	245.2	245.2	-	0.00%	-	0.00%
Total autres subventionnées	5'373.4	5'513.9	5'688.1	314.7	5.86%	174.2	3.16%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Pour le Petit-Etat, le budget 2016 selon 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

*2 Pour les entités contrôlées et subventionnées, le budget 2016 est celui validé par les Conseils d'administration.

*3 En attente d'une validation formelle par les gouvernances des entités (3a : reprise des chiffres annoncés au PB2016, 3b : reprise des chiffres annoncés au B2016).

*4 Avant prise en compte des arbitrages du CE au PB2017.

Evolution du nombre de postes par entités (2015 à 2017)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

ENTITES ETAT	Budget 2015	Budget 2016 selon les 12èmes provisoires ¹	Projet Budget 2017
PRE	182.8	184.4	182.8
DF	1'305.3	1'305.3	1'279.6
DIP	7'781.6	7'832.6	8'084.1
PAT	1'963.8	1'970.4	2'031.7
ENS	5'817.8	5'862.2	6'052.4
DSE	3'804.8	3'803.2	3'939.8
PAT	1'764.2	1'762.6	1'915.3
POL	2'040.6	2'040.6	2'024.5
DALE	449.9	449.9	437.8
DETA	701.3	701.3	692.0
DEAS	742.4	742.4	742.5
Total administration	14'968.1	15'019.1	15'358.6

SGGC	24.3	24.3	24.3
PJ	742.4	742.4	755.6
Total admin. 3 pouvoirs	15'734.7	15'785.7	16'138.5
CdC	16.5	16.5	19.6
Total général	15'751.2	15'802.2	16'158.1

Entités contrôlées	Budget 2015	Budget 2016 ²	Projet Budget 2017
UNIGE	2'955.7	2'969.5	2'974.3
HUG	9'626.6	^{*3a} 9'942.2	^{*3a} 9'942.2
HG	834.7	902.4	902.4
IMAD	1'667.8	1'777.6	1'821.2
AIG	924.6	954.7	1'009.2
TPG	1'834.1	1'833.8	^{*3b / 4} 1'833.8
SIG	1'623.4	1'615.0	1'608.4
FdP	164.4	166.7	167.9
FPLC	6.4	6.4	6.0
FTI	22.5	23.4	25.6
FIDP	34.0	36.1	^{*3b} 36.1
FIPOI	56.0	60.8	64.8
Paexpo SA	181.2	191.0	^{*3b} 191.0
Total entités contrôlées	19'931.4	20'479.6	20'582.9

Autres subventionnées	Budget 2015	Budget 2016 ²	Projet Budget 2017
HES	921.7	937.6	960.9
EPI	599.0	638.0	670.6
EMS	3'607.5	3'693.1	3'811.4
Joli-Mont & Montana	245.2	^{*3a} 245.2	^{*3a} 245.2
Total autres subventionnées	5'373.4	5'513.9	5'688.1

Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2015		Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2016 12èmes prov.	
en nombre de postes	en %	en nombre de postes	en %
-0.0	-0.01%	-1.6	-0.87%
-25.7	-1.97%	-25.7	-1.97%
302.4	3.89%	251.4	3.21%
67.9	3.46%	61.3	3.11%
234.5	4.03%	190.1	3.24%
135.0	3.55%	136.6	3.59%
151.1	8.57%	152.7	8.67%
-16.1	-0.79%	-16.1	-0.79%
-12.1	-2.69%	-12.1	-2.69%
-9.4	-1.33%	-9.4	-1.33%
0.2	0.02%	0.2	0.02%
390.5	2.61%	339.5	2.26%

-	0.00%	-	0.00%
13.3	1.79%	13.3	1.79%
403.8	2.57%	352.8	2.24%
3.1	18.79%	3.1	18.79%
406.9	2.58%	355.9	2.25%

Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2015		Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2016	
en nombre de postes	en %	en nombre de postes	en %
18.6	0.63%	4.8	0.16%
315.6	3.28%	-	0.00%
67.7	8.11%	-	0.00%
153.4	9.20%	43.6	2.45%
84.6	9.15%	54.6	5.71%
-0.3	-0.02%	-	0.00%
-15.0	-0.92%	-6.6	-0.41%
3.5	2.13%	1.2	0.72%
-0.4	-6.69%	-0.4	-6.69%
3.1	13.78%	2.2	9.40%
2.1	6.18%	-	0.00%
8.8	15.71%	4.0	6.58%
9.8	5.44%	-	0.00%
651.4	3.27%	103.3	0.50%

Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2015		Ecart Projet Budget 2017 vs Budget 2016	
en nombre de postes	en %	en nombre de postes	en %
39.3	4.26%	23.3	2.49%
71.6	11.95%	32.6	5.11%
203.9	5.65%	118.3	3.20%
-	0.00%	-	0.00%
314.7	5.86%	174.2	3.16%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Pour le Petit-Etat, le budget 2016 selon 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

*2 Pour les entités contrôlées et subventionnées, le budget 2016 est celui validé par les Conseils d'administration.

*3 En attente d'une validation formelle par les gouvernances des entités (3a : reprise des chiffres inscrits au PB2016, 3b : reprise des chiffres annoncés au B2016).

*4 Avant prise en compte des arbitrages du CE au PB2017.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2015 A 2017 PAR PROGRAMME

Les exercices 2015 et 2016 ont été retraités à des fins de comparaison (avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
	A01 Enseignement obligatoire et orientation					48'127	-878	-1.8%	49'005	49'005
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			48'127	48'127			
dip	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire		af			-	-39'204	-100.0%	39'204	39'204
dip	Fédération des associations de parents d'élèves du CO		af			-	-9'801	-100.0%	9'801	9'801
	A02 Enseignement secondaire II et formation continue					52'697'295	6'747'160	14.7%	45'950'135	49'813'563
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	PL 11910 2019		2'182'149	-67'489	-3.0%	2'249'638	2'249'638
dip	École hôtelière de Genève		ind	L 11316 2017		887'274	-18'015	-2.0%	905'289	905'289
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 11316 2017		407'526	-8'274	-2.0%	415'800	415'800
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 11810 2017		980'000	-53'025	-5.1%	1'033'025	1'033'025
dip	Association des répétiteurs AJETA		af	L 11316 2017		1'583'842	-32'158	-2.0%	1'616'000	1'616'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes		af			583'083	-11'838	-2.0%	594'921	681'852
dip	Université populaire du canton de Genève		af			139'286	-2'828	-2.0%	142'114	142'114
dip	Université du 3ème âge		af			66'904	-1'359	-2.0%	68'263	68'263
dip	Association Reliance		af			40'000	-		40'000	40'000
dip	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-206	-1.0%	20'582	20'582
dip	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			21'369'500	4'641'096	27.7%	16'728'404	20'629'815
dip	Chèques formation		pp			5'400'000	580'000	12.0%	4'820'000	4'827'605
dip	Bons repas cafétéria PO		pp			40'000	-		40'000	30'525
dip	Appui social - postobligatoire		pp			20'000	-		20'000	20'000
dip	Fonds spéciaux OFPC		pp			-	-100'000	-100.0%	100'000	
dip	Fonds spéciaux formation professionnelle PO		pp			-	-23'000	-100.0%	23'000	
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			5'655'000	1'822'291	47.5%	3'832'709	3'832'709
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'478'410	-55'337	-1.0%	5'533'747	5'533'725
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)		ns			3'840'644	74'114	2.0%	3'766'530	3'766'530
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			3'470'490	3'188	0.1%	3'467'302	3'467'302
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			532'811	-		532'811	532'790
	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					97'300'010	-557'836	-0.6%	97'857'846	96'848'534
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466 2017		3'198'248	-1'299	0.0%	3'198'378	3'185'364
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 11466 2017		8'005'393	-39'531	-0.5%	8'044'924	8'044'924
dip	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466 2017		5'566'901	209'785	3.9%	5'357'116	5'357'116
dip	Enveloppe pour l'ouverture de nouvelles places d'éducation spécialisée	oui	ind	L 11466 2017		2'239'270	1'988'364	792.5%	250'906	
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466 2017		1'518'403	-8'328	-0.5%	1'526'731	1'526'731
dip	Atelier X	oui	ind	L 11466 2017		379'001	-1'205	-0.3%	380'206	379'090
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	L 11223 2016		23'426'519	-152'980	-0.6%	23'579'499	23'471'971
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) ^(LRT)		ind			-	-4'425'000	-100.0%	4'425'000	4'425'000
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 11317 2017		343'035	-6'965	-2.0%	350'000	350'000
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 11317 2017		264'627	-5'373	-2.0%	270'000	270'000
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 11317 2017		168'577	-3'423	-2.0%	172'000	172'000
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 11317 2017		93'109	-1'891	-2.0%	95'000	95'000
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande		af	L 11317 2017		81'348	-1'652	-2.0%	83'000	83'000
dip	Pro Juventute Genève		af	L 11121 2016		367'101	-7'454	-2.0%	374'555	374'555
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 11121 2016		334'527	-6'792	-2.0%	341'319	341'319
dip	Ecole des parents		af	L 11121 2016		303'943	-6'171	-2.0%	310'114	310'114
dip	Colonies de vacances - divers		af			466'397	30'934	7.1%	435'463	423'537

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			129'055	-2'621	-2.0%	131'676	131'676
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			124'878	-2'535	-2.0%	127'413	127'413
dip	Soutien à l'enfance		af			95'772	-1'944	-2.0%	97'716	97'716
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			86'454	-1'755	-2.0%	88'209	88'209
dip	Frais de placements éducation spécialisée		pp			18'672'219	1'400'000	8.1%	17'272'219	16'819'120
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		pp			2'300'000	500'000	27.8%	1'800'000	1'798'200
dip	Fonds animation jeunesse		pp			280'000	-		280'000	279'501
dip	Appui social mineurs		pp			71'000	-		71'000	22'977
dip	Fonds Lombard		pp			-	-10'000	-100.0%	10'000	
	A04 Hautes écoles					491'500'224	12'070'855	2.5%	479'429'369	475'638'712
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 11122 2016		15'188'806	-308'394	-2.0%	15'497'200	15'497'200
dip	Université de Genève		oui ind	L 11023 2015		344'273'648	4'823'242	1.4%	339'450'406	338'147'404
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ind			10'140'000	1'992'000	2.0%	99'408'000	98'268'000
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières		oui ind			16'434'946	3'705'883	29.1%	12'729'063	11'981'664
dip	Fondation Hardt		af			38'424	-780	-2.0%	39'204	39'204
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			11'388'400	1'858'904	19.5%	9'529'496	9'203'260
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages		pp			2'776'000	-		2'776'000	2'501'980
	A05 Enseignement spécialisé					63'295'930	1'311'468	2.1%	61'984'462	61'048'767
dip	Astural - enseignement spécialisé		oui ind	L 11466 2017		5'100'016	192'191	3.9%	4'907'825	4'907'825
dip	L'ARC, une autre école		oui ind	L 11466 2017		2'413'148	-13'808	-0.6%	2'426'956	2'426'956
dip	La Voie lactée		oui ind	L 11466 2017		1'550'183	-8'265	-0.5%	1'558'448	1'558'448
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé		oui ind	L 11466 2017		1'037'833	-5'692	-0.5%	1'043'525	1'043'525
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs		oui ind	L 11294 2017		15'806'001	1'363'060	9.4%	14'442'941	14'389'884
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs		oui ind	L 11294 2017		7'224'144	-132'269	-1.8%	7'356'413	7'356'413
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs		oui ind	L 11294 2017		4'607'569	-83'749	-1.8%	4'691'318	4'691'318
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale		pp			21'985'036	-		21'985'036	21'629'896
dip	Frais de placements enseignement spécialisé		pp			3'572'000	-		3'572'000	3'044'502
	A06 Programme transversal à la politique A					726'800	-70'775	-8.9%	797'575	755'665
dip	Vivre Ensemble		af			194'060	-1'960	-1.0%	196'020	174'301
dip	Contribution à la promotion de la paix ^(LRT)		af			179'253	-67'467	-27.3%	246'720	245'409
dip	Subventions ponctuelles DIP		af			133'487	-1'348	-1.0%	134'835	132'500
dip	Subvention à la restauration collective		pp			220'000	-		220'000	203'455
	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					68'750'000	-		68'750'000	66'821'237
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			53'750'000	-		53'750'000	52'423'497
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			1'000'000	-		1'000'000	999'740
deas	Participation Cantonale LACI		ns			14'000'000	-		14'000'000	13'398'000
	C01 Accès à l'assurance-maladie					369'899'548	20'820'017	6.0%	349'079'531	334'862'462
deas	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'974	-792	-2.0%	39'766	39'766
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'974	-792	-2.0%	39'766	39'766
deas	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			318'021'600	19'321'601	6.5%	298'699'999	288'212'866
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			51'800'000	1'500'000	3.0%	50'300'000	46'570'064
	C02 Soutien à la famille					68'461'077	11'560'565	20.3%	56'900'512	55'965'602
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			180'238	-3'660	-2.0%	183'898	183'898
deas	Maison genevoise des médiations		af			124'706	-2'532	-2.0%	127'238	127'238
deas	Association couple et famille		af			112'040	-2'275	-2.0%	114'315	114'315
deas	Association des familles monoparentales		af			100'835	-2'048	-2.0%	102'883	102'883
deas	Compagna		af			34'100	-692	-2.0%	34'792	34'792
deas	Pro-filia Genève		af			13'000	-17'070	-56.8%	30'070	30'070

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016	BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015	
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
deas	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			44'000'000	9'000'000	25.7%	35'000'000	37'066'896
deas	Prestations complémentaires familiales		pp			17'563'366	3'008'958	20.7%	14'554'408	13'624'575
deas	Aides sociales FAM		pp			5'832'792	-420'116	-6.7%	6'252'908	4'284'935
deas	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			500'000	-		500'000	396'000
	C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale					371'433'881	21'378'769	6.1%	350'055'112	339'987'094
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale ^(LRT)	oui	ind	L 11307	2017	62'551'062	-2'024'600	-3.1%	64'575'662	64'328'956
deas	Association Argos	oui	ind	L 11101	2016	2'709'086	-32'976	-1.2%	2'742'062	2'731'038
deas	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 11058	2016	1'219'632	47'032	4.0%	1'172'600	1'167'985
deas	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 11059	2016	239'332	-4'860	-2.0%	244'192	244'192
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 11054	2016	834'451	-58'934	-6.6%	893'385	893'385
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 11054	2016	643'315	-231	0.0%	643'546	643'546
deas	Caritas Genève		af	L 11054	2016	543'669	92'013	20.4%	451'656	451'656
deas	Fondation Phénix		af	L 10971	2016	359'972	-7'309	-2.0%	367'281	367'281
deas	Diverses actions sociales ponctuelles		af			499'535	-17'900	-3.5%	517'435	411'684
deas	Intégration pour tous (IPT)		af			186'310	-3'783	-2.0%	190'093	190'093
deas	Carrefour prison		af			170'257	-3'457	-2.0%	173'714	173'714
deas	Association pour le patrimoine industriel (API) ^(LRT)		af			146'907	-2'983	-2.0%	149'890	149'890
deas	Tél 143 la main tendue		af			124'336	-2'525	-2.0%	126'861	126'861
deas	Antenne drogue famille		af			35'024	-711	-2.0%	35'735	35'735
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			296'774'662	21'574'662	7.8%	275'200'000	265'971'291
deas	Remise de cotisations AVS ^(LRT)		pp			2'340'000	1'940'000	485.0%	400'000	730'561
deas	LAVI indemnités		pp			1'175'331	-114'669	-8.9%	1'290'000	488'226
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			881'000	-		881'000	881'000
	C04 Protection des personnes adultes sous curatelle					40'000	-		40'000	-
deas	Appui social - SPAd		pp			40'000	-		40'000	-
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					53'228'409	7'473'887	16.3%	45'754'522	46'853'106
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 11307	2017	15'657'266	1'464'447	10.3%	14'192'819	14'120'989
deas	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 11013	2016	210'000	-23'627	-10.1%	233'627	233'627
deas	Appartenances - Genève		af			92'566	-1'879	-2.0%	94'445	94'445
deas	Elisa Asile		af			48'719	-989	-2.0%	49'708	49'708
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'615	-297	-2.0%	14'912	14'912
deas	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			36'705'243	6'036'232	19.7%	30'669'011	32'014'771
deas	Programme cantonal d'aide au retour		ns			500'000	-		500'000	324'654
	D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					130'428'396	6'760'730	5.5%	123'667'666	122'719'001
deas	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	L 11271	2017	7'796'292	672'967	9.4%	7'123'325	7'096'491
deas	EMS - Val Fleury	oui	ind	L 11271	2017	6'578'179	-63'449	-1.0%	6'641'628	6'641'628
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	L 11271	2017	6'203'084	-33'476	-0.5%	6'236'560	6'213'883
deas	EMS - Le Prieuré	oui	ind	L 11271	2017	4'487'461	1'478'162	49.1%	3'009'299	3'009'299
deas	EMS - Butini	oui	ind	L 11271	2017	4'257'198	-40'561	-0.9%	4'297'759	4'297'759
deas	EMS - Les Châtaigniers	oui	ind	L 11271	2017	3'827'383	-38'093	-1.0%	3'865'476	3'865'476
deas	EMS - Les Charmettes	oui	ind	L 11271	2017	3'128'707	-79'821	-2.5%	3'208'528	3'197'945
deas	EMS - La Terrassière	oui	ind	L 11271	2017	3'033'934	6'796	0.2%	3'027'138	3'027'138
deas	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	L 11271	2017	2'923'835	-29'141	-1.0%	2'952'976	2'952'976
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	L 11271	2017	2'803'673	-28'298	-1.0%	2'831'971	2'831'971
deas	EMS - Les Charmilles	oui	ind	L 11271	2017	2'747'838	-14'829	-0.5%	2'762'667	2'752'620
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	L 11271	2017	2'710'456	-26'608	-1.0%	2'737'064	2'737'064
deas	EMS - La Plaine	oui	ind	L 11271	2017	2'689'758	2'689'758			
deas	EMS - Châtelaine	oui	ind	L 11271	2017	2'655'382	-25'796	-1.0%	2'681'178	2'681'178

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	L 11271	2017	2'597'744	-25'371	-1.0%	2'623'115	2'623'115
deas	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	L 11271	2017	2'392'302	-321'653	-11.9%	2'713'955	2'656'425
deas	EMS - Liotard	oui	ind	L 11271	2017	2'378'243	-22'836	-1.0%	2'401'079	2'401'079
deas	EMS - De la Rive	oui	ind	L 11271	2017	2'371'906	-22'784	-1.0%	2'394'690	2'394'690
deas	EMS - Notre Dame	oui	ind	L 11271	2017	2'306'357	-22'538	-1.0%	2'328'895	2'328'895
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	L 11271	2017	2'242'387	-21'747	-1.0%	2'264'134	2'264'134
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	L 11271	2017	2'225'614	-21'739	-1.0%	2'247'353	2'247'353
deas	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	L 11271	2017	2'171'274	-21'751	-1.0%	2'193'025	2'193'025
deas	EMS - La Petite Boissière	oui	ind	L 11271	2017	2'150'174	-11'455	-0.5%	2'161'629	2'153'482
deas	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	L 11271	2017	2'120'939	-21'248	-1.0%	2'142'187	2'142'187
deas	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	L 11271	2017	2'101'218	-20'513	-1.0%	2'121'731	2'121'731
deas	EMS - Les Bruyères	oui	ind	L 11271	2017	2'094'927	-20'665	-1.0%	2'115'592	2'115'592
deas	EMS - Résidence Les Arénières	oui	ind	L 11271	2017	2'075'469	-124'099	-5.6%	2'199'568	2'189'699
deas	EMS - Mouilles	oui	ind	L 11271	2017	2'062'023	161'844	8.5%	1'900'179	1'900'179
deas	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	L 11271	2017	2'046'742	-49'767	-2.4%	2'096'509	2'096'509
deas	EMS - Poterie	oui	ind	L 11271	2017	1'980'240	-10'335	-0.5%	1'990'575	1'982'659
deas	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	L 11271	2017	1'979'822	-19'031	-1.0%	1'998'853	1'998'853
deas	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	L 11271	2017	1'977'574	-19'274	-1.0%	1'996'848	1'996'848
deas	EMS - Les Pins	oui	ind	L 11271	2017	1'976'961	-19'200	-1.0%	1'996'161	1'996'161
deas	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	L 11271	2017	1'951'457	-19'499	-1.0%	1'970'956	1'970'956
deas	EMS - Les Pervenches	oui	ind	L 11271	2017	1'940'149	-19'025	-1.0%	1'959'174	1'959'174
deas	EMS - Stella	oui	ind	L 11271	2017	1'917'360	1'917'360			
deas	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	L 11271	2017	1'880'609	-17'951	-0.9%	1'898'560	1'898'560
deas	EMS - La Providenza	oui	ind	L 11271	2017	1'845'867	70'658	4.0%	1'775'209	1'775'209
deas	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	L 11271	2017	1'820'652	378'269	26.2%	1'442'383	1'437'293
deas	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	L 11271	2017	1'740'686	-421'062	-19.5%	2'161'748	2'161'748
deas	EMS - Drize	oui	ind	L 11271	2017	1'713'287	-16'876	-1.0%	1'730'163	1'730'163
deas	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	L 11271	2017	1'671'035	-16'514	-1.0%	1'687'549	1'687'549
deas	EMS - Résidence Jura	oui	ind	L 11271	2017	1'639'158	-16'165	-1.0%	1'655'323	1'655'323
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	L 11271	2017	1'632'196	-15'921	-1.0%	1'648'117	1'648'117
deas	EMS - Plantamour	oui	ind	L 11271	2017	1'527'988	-15'154	-1.0%	1'543'142	1'543'142
deas	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	L 11271	2017	1'506'060	-15'082	-1.0%	1'521'142	1'521'142
deas	EMS - Nouveau Coccinelle	oui	ind	L 11271	2017	1'438'020	1'438'020			
deas	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	L 11271	2017	1'428'725	-14'324	-1.0%	1'443'049	1'443'049
deas	EMS - Villa Mona	oui	ind	L 11271	2017	1'402'586	-8'207	-0.6%	1'410'793	1'406'887
deas	EMS - Résidence Beaugard	oui	ind	L 11271	2017	1'364'120	-13'958	-1.0%	1'378'078	1'378'078
deas	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 11271	2017	1'179'365	-74'801	-6.0%	1'254'166	657'200
deas	EMS - Les Mimosas	oui	ind	L 11271	2017	1'087'452	-10'908	-1.0%	1'098'360	1'098'360
deas	EMS - Le Léman	oui	ind	L 11271	2017	954'533	-9'463	-1.0%	963'996	963'996
deas	EMS - La Méridienne	oui	ind	L 11271	2017	780'742	212'461	37.4%	568'281	568'281
deas	EMS - Résidence Nant-d'Avril	oui	ind	L 11271	2017	643'332	-382'977	-37.3%	1'026'309	1'026'309
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			49'005	-995	-2.0%	50'000	50'000
deas	Pro Senectute		af			29'816	-605	-2.0%	30'421	30'421
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)		pp			189'100	-		189'100	
	D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					333'215'335	19'498'577	6.2%	313'716'758	310'311'880
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			260'864'841	17'205'826	7.1%	243'659'015	241'453'181
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			64'815'751	2'778'584	4.5%	62'037'167	62'272'536
deas	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			4'598'559	-377'718	-7.6%	4'976'277	4'447'545
deas	Abonnements TPG - AVS		pp			2'930'104	-108'115	-3.6%	3'038'219	2'138'618
deas	Service social - AVS		pp			6'080	-		6'080	

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016	BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015	
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
	E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					174'756'726	1'881'969	1.1%	172'874'757	170'731'139
deas	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 11295	2017	60'078'873	1'020'003	1.7%	59'058'870	58'849'532
deas	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 11295	2017	18'395'917	-110'284	-0.6%	18'506'201	18'454'579
deas	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 11295	2017	17'760'229	80'336	0.5%	17'679'893	17'619'051
deas	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 11295	2017	6'927'956	73'422	1.1%	6'854'534	6'854'534
deas	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 11295	2017	4'882'063	-302'964	-5.8%	5'185'027	3'886'708
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 11295	2017	4'858'543	206'191	4.4%	4'652'352	4'652'352
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 11295	2017	3'283'926	-48'092	-1.4%	3'332'018	3'332'018
deas	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 11295	2017	3'068'332	59'460	2.0%	3'008'872	3'008'872
deas	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 11295	2017	1'958'193	121'084	6.6%	1'837'109	1'837'109
deas	EPH - Réalise	oui	ind	L 11295	2017	673'336	-11'961	-1.7%	685'297	685'297
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 11295	2017	648'388	16'812	2.7%	631'576	631'576
deas	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 11295	2017	477'661	-9'351	-1.9%	487'012	487'012
deas	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 11295	2017	305'681	-5'864	-1.9%	311'545	311'545
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	20'161'022	567'812	2.9%	19'593'210	19'521'838
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	18'361'343	134'415	0.7%	18'226'928	18'226'928
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	9'937'731	48'322	0.5%	9'889'409	9'889'409
deas	Pro Infirmis	af		L 11270	2017	292'312	-5'935	-2.0%	298'247	298'247
deas	Fondation Cap loisirs	af		L 11269	2017	974'471	-19'786	-2.0%	994'257	994'257
deas	Pro Mente Sana	af		L 11268	2017	199'746	-4'056	-2.0%	203'802	203'802
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap	af				492'108	-4'971	-1.0%	497'079	241'798
deas	Insieme Genève	af				185'021	25'956	16.3%	159'065	159'065
deas	Association Autrement aujourd'hui	af				151'222	-3'071	-2.0%	154'293	154'293
deas	Association Parole	af				121'797	-2'473	-2.0%	124'270	124'270
deas	Association Actif	af				116'371	11'487	11.0%	104'884	104'884
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)	af				96'611	48'543	101.0%	48'068	48'068
deas	Association Cérébral Genève	af				77'951	-1'582	-2.0%	79'533	79'533
deas	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées	af				38'974	-792	-2.0%	39'766	39'766
deas	Association Danse habile	af				34'104	-692	-2.0%	34'796	34'796
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal	ns				196'844	-		196'844	-
	E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					219'569'271	11'557'200	5.6%	208'012'071	208'666'064
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI	pp				142'186'172	6'513'295	4.8%	135'672'877	136'063'720
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI	pp				72'849'919	4'600'863	6.7%	68'249'056	69'062'591
deas	Abonnements TPG - AI	pp				3'008'533	85'865	2.9%	2'922'668	2'169'388
deas	Prestations d'aide sociale - AI	pp				1'520'727	357'177	30.7%	1'163'550	1'370'363
deas	Service social - AI	pp				3'920	-		3'920	-
	F01 Protection de l'environnement					5'000	-2'000	-28.6%	7'000	5'000
deta	Subventions associations diverses (1)	af				5'000	-2'000		7'000	5'000
	F03 Gestion des eaux					1'138'040	-10'671	-0.9%	1'148'711	1'111'700
deta	Barrage du seujet	af				171'518	-3'482	-2.0%	175'000	171'600
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)	af				107'811	-2'189	-2.0%	110'000	92'746
deta	Fonds renaturation contrats rivières	ns				808'711	-5'000	-0.6%	813'711	-
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes	ns				50'000	-		50'000	50'000
deta	Fonds renaturation Foron	ns				-	-		-	797'354
	F04 Nature et paysage					752'424	-5'835	-0.8%	758'259	672'580
deta	Fondation Neptune	af		L 11498	2018	250'924	-2'535	-1.0%	253'459	253'459
deta	Faune	af				30'000	-		30'000	10'000
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels	af				23'200	8'200	54.7%	15'000	30'900
deta	Fonds forestier : subventions diverses	af				10'000	-		10'000	10'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
deta	Education à la nature		af			10'000	-		10'000	7'000
deta	DGNP Nature et aux sites naturels		af				-11'500	-100.0%	11'500	
deta	Dégâts dus à la faune		ns			383'000	-		383'000	317'921
deta	Fonds forestier communes		ns			43'300	-		43'300	43'300
deta	Pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc		ns			2'000	-		2'000	
	F05 Politique agricole					3'468'045	-29'192	-0.8%	3'497'237	3'382'798
deta	Opage, promotion agricole (2)		ind	PL 11924 2020		1'834'000	-18'537	-1.0%	1'852'537	1'852'537
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)		ind	L 11495 2018		97'030	-1'970	-2.0%	99'000	99'000
deta	Vulgarisation AgriGenève (AgriVulg)		af	L 10984 2016		210'721	-4'279	-2.0%	215'000	215'000
deta	Vulgarisation divers +		af			196'020	-3'980	-2.0%	200'000	200'000
deta	Viticulture (3)		af			34'650	-350	-1.0%	35'000	35'000
deta	Promotion de l'agriculture +		af			7'524	-10'076	-57.3%	17'600	7'600
deta	Améliorations structurelles		ns			549'600	22'000	4.2%	527'600	511'998
deta	Contributions pour des prestations écologiques		ns			390'000	-		390'000	344'746
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			141'500	-14'000	-9.0%	155'500	111'917
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			7'000	2'000	40.0%	5'000	5'000
	G01 Logement et planification foncière					52'005'442	31'502	0.1%	51'973'940	47'726'810
dale	Cité Universitaire (4)		ind	PL 11809 2019		581'942	-17'998	-3.0%	599'940	599'940
dale	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSSL)		af			49'500	49'500			
dale	Subvention au logement social		pp			51'374'000	-		51'374'000	47'126'870
	G02 Aménagement du territoire					10'000	-18'202	-64.5%	28'202	-
dale	OU Subventions diverses		af			10'000	-18'202	-64.5%	28'202	
	G03 Conformité des constructions et des chantiers					58'806	-1'194	-2.0%	60'000	60'000
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'806	-1'194	-2.0%	60'000	60'000
	G05 Protection du patrimoine bâti					2'291'214	-2'786	-0.1%	2'294'000	2'293'525
dale	Cathédrale St-Pierre		af			108'851	851	0.8%	108'000	108'000
dale	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'363	-637	-2.0%	32'000	32'000
dale	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'151'000	-3'000	-0.1%	2'154'000	2'153'525
	H01 Population, droit de cité et migration					5'703'876	-8'773	-0.2%	5'712'649	5'250'994
dse	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 11277 2017		373'507	-3'773	-1.0%	377'280	377'280
dse	Camarada		af	L 11277 2017		287'100	-2'900	-1.0%	290'000	290'000
dse	Université populaire albanaise		af			108'900	-1'100	-1.0%	110'000	110'000
dse	Association Maison Kultura		af			99'000	-1'000	-1.0%	100'000	100'000
dse	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			3'456'369	-		3'456'369	3'596'516
dse	BIE Subventions accordées aux communes		ns			855'000	-		855'000	310'369
dse	BIE autres subventions		ns			180'000	-		180'000	178'489
dse	BIE cours de français		ns			170'000	-		170'000	115'340
dse	BIE cours de langue d'origine		ns			100'000	-		100'000	99'000
dse	BIE mandats de prestations		ns			74'000	-		74'000	74'000
	H02 Sécurité publique					9'914'725	-198'865	-2.0%	10'113'590	10'113'590
dse	Fondation des parkings		ind	PL 11923 2019		9'675'205	-196'446	-2.0%	9'871'651	9'871'651
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)		af			164'951	-1'666	-1.0%	166'617	166'617
dse	Musique de la police		af			42'554	-430	-1.0%	42'984	42'984
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-323	-1.0%	32'338	32'338
	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					99'000	-		99'000	225'000
dse	Association la Pâquerette des Champs		af	L 11169 2015			-			125'000
dse	Fondation romande de détention administrative		af			99'000	-		99'000	100'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016	BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015	
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
	H09 Sécurité civile et armée					473'700	23'200	5.1%	450'500	435'997
dse	PC instruction communes		af			119'150	-10'000	-7.7%	129'150	108'520
dse	PC matériel communes		af			90'000	-		90'000	89'997
dse	Musée militaire genevois		af			50'000	30'000	150.0%	20'000	20'000
dse	PC divers +		af			4'400	-		4'400	3'250
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			4'000	-		4'000	4'000
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-		1'000	1'000
dse	PC matériel institutions privées		af			1'000	-		1'000	
dse	Jeunes sapeurs-pompiers		af			1'000	-		1'000	
dse	PC instruction institutions privées		af			650	-		650	
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			500	-		500	500
dse	Rétribution des chefs de musique		ns			132'000	-11'800	-8.2%	143'800	153'777
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			55'000	15'000	37.5%	40'000	40'000
dse	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			15'000	-		15'000	14'954
	J01 Transports et mobilité					247'320'276	7'861'933	3.3%	239'458'343	238'521'699
deta	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 11693 2018		227'020'394	5'261'394	2.4%	221'759'000	221'759'000
deta	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 11530 2018		2'575'658	-52'297	-2.0%	2'627'955	2'634'725
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			9'135'732	135'732	1.5%	9'000'000	8'541'147
deta	CFF – projet LEX		ind			1'355'144	1'355'144			
deta	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			400'000	-		400'000	400'000
deta	GLCT : Lignes transfrontalières		af			4'500'000	1'100'000	32.4%	3'400'000	2'973'557
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			260'000	-4'501	-1.7%	264'501	208'383
deta	Transports collectifs - subventions diverses +		af			103'000	-		103'000	101'000
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		ns			1'970'348	66'461	3.5%	1'903'887	1'903'887
	J02 Infrastructures routières et de transports publics					-	-		-	60'000
deta	Génie civil subventions diverses		af				-			60'000
	K01 Réseau de soins					1'055'909'342	22'574'082	2.2%	1'033'335'260	1'026'835'317
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement	oui	ind	PL 11957 2019		532'246'059	25'278'696	5.0%	506'967'363	501'574'554
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	PL 11957 2019		188'847'518	-2'286'355	-1.2%	191'133'873	190'281'430
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	PL 11957 2019		144'490'863	4'950'950	3.5%	139'539'913	138'896'601
deas	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	PL 11845 2019		1'129'510	-14'314	-1.3%	1'143'824	1'143'824
deas	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	oui	ind	PL 11845 2019		1'089'892	775'024	246.1%	314'868	
deas	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	PL 11845 2019		737'348	63'031	9.3%	674'317	674'317
deas	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	PL 11845 2019		668'071	17'173	2.6%	650'898	650'898
deas	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	PL 11845 2019		665'210	-5'932	-0.9%	671'142	671'142
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	PL 11845 2019		648'316	1'767	0.3%	646'549	646'549
deas	Foyer de jour Livada	oui	ind	PL 11845 2019		619'672	15'552	2.6%	604'120	604'120
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	PL 11845 2019		608'644	-5'349	-0.9%	613'993	613'993
deas	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	PL 11845 2019		604'340	-27'908	-4.4%	632'248	632'248
deas	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	PL 11845 2019		595'305	-9'888	-1.6%	605'193	605'193
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) ^(LRT)	oui	ind	PL 11844 2019		158'388'690	10'349'074	7.0%	148'039'616	147'667'360
deas	Cliniques de Jolimont et Montana	oui	ind	L 10860 2015		-	-19'769'652	-100.0%	19'769'652	20'032'816
deas	Sitex SA		af	PL 11845 2019		2'021'184	-41'038	-2.0%	2'062'222	2'062'222
deas	Coopérative de soins infirmiers		af	PL 11845 2019		1'759'543	-35'726	-2.0%	1'795'269	1'795'269
deas	Sages-Femmes à domicile		af	PL 11845 2019		536'580	-5'420	-1.0%	542'000	542'000
deas	Le Chaperon rouge		af	PL 11845 2019		411'543	-4'157	-1.0%	415'700	415'700
deas	Programme Alzheimer		af	PL 11845 2019		265'000	97'500	58.2%	167'500	167'500
deas	Unités d'accueil temporaire (UAT)		af			2'229'000	2'000'000	87.3.4%	229'000	41'026
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé		af			792'000	-8'000	-1.0%	800'000	138'836

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
deas	Programmes d'efficience du réseau de soins		af			700'000	700'000			
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile		af			169'854	119'854	239.7%	50'000	42'800
deas	Proches aidants		af			150'000	-		150'000	8'000
deas	Fondation IRIS		af			79'200	-800	-1.0%	80'000	76'000
deas	Hospitalisations secteur privé		ns			15'420'000	420'000	2.8%	15'000'000	16'806'592
deas	Observatoire de la santé		ns			36'000	-		36'000	24'327
	K02 Régulation sanitaire					268'900	-29'000	-9.7%	297'900	256'827
deas	Programme latin de don d'organes		ns			232'900	-29'000	-11.1%	261'900	232'500
deas	Observatoire de la santé		ns			36'000	-		36'000	24'327
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					9'968'395	-325'258	-3.2%	10'293'653	9'762'934
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein		af	PL 11843 2016		1'071'867	-8'133	-0.8%	1'080'000	1'080'000
deas	Première ligne		af	L 11016 2016		2'495'990	81'820	3.4%	2'414'170	2'414'170
deas	Groupe sida - Genève		af	L 11016 2016		1'630'122	-113'128	-6.5%	1'743'250	1'743'250
deas	Dialogai		af	L 11016 2016		689'518	-5'232	-0.8%	694'750	694'750
deas	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 11016 2016		148'494	-51'506	-25.8%	200'000	200'000
deas	Boulevards		af	L 11016 2016		184'990	38'900	26.6%	146'090	146'090
deas	Association pour la prévention du tabagisme - Carrefour Addictions		af	L 11014 2016		345'171	-2'619	-0.8%	347'790	347'790
deas	Action prévention du jeu		af	L 11014 2016		265'741	-34'259	-11.4%	300'000	148'248
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu		af	L 11014 2016		153'634	-1'166	-0.8%	154'800	154'800
deas	Carrefour Addictions - dime de l'alcool		af	L 11014 2016		1'060'361	-335'839	-24.1%	1'396'200	1'396'200
deas	Dime de l'alcool : actions de préventions		af			298'480	198'480	198.5%	100'000	60'000
deas	Fonds drogue DEAS		af			396'988	-3'012	-0.8%	400'000	306'602
deas	Association fourchette verte		af			187'033	17'033	10.0%	170'000	170'000
deas	Santé mentale (5)		af			113'620	19'217	20.4%	94'403	94'403
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques		af			68'778	-1'222	-1.7%	70'000	70'000
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme		af			62'994	-68'006	-51.9%	131'000	130'000
deas	Programme de prévention des accidents par morsure		af			30'000	10'000	50.0%	20'000	20'000
deas	Action de promotion de la santé		af			465'393	-13'607	-2.8%	479'000	299'740
deas	Croix-bleue genevoise		af			89'172	-20'828	-18.9%	110'000	110'000
deas	Fondation sécurité des patients		ns			63'000	-		63'000	60'998
deas	Programmes intercantonaux K03		ns			43'049	-10'151	-19.1%	53'200	18'875
deas	Interassociation de sauvetage		ns			42'000	-		42'000	41'679
deas	ISOPATH		ns			34'836	-6'164	-15.0%	41'000	28'175
deas	Observatoire de la santé		ns			12'164	-5'836	-32.4%	18'000	12'164
deas	Académie chiropratique		ns			10'000	-		10'000	10'000
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			5'000	-10'000	-66.7%	15'000	5'000
	L01 Développement et soutien à l'économie					12'649'426	-946'924	-7.0%	13'596'350	12'898'059
dse	Ecllosion		ind	PL 11909 2020		1'470'150	-14'850	-1.0%	1'485'000	1'485'000
dse	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 11678 2019		5'357'536	-432'904	-7.5%	5'790'440	5'287'389
dse	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 11678 2019		1'342'910	-250'000	-15.7%	1'592'910	1'592'910
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 11678 2019		1'821'000	-150'000	-7.6%	1'971'000	1'971'000
deta	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 11267 2018		2'042'000	-18'000	-0.9%	2'060'000	2'050'660
dse	Action en faveur de l'économie genevoise		af			416'790	-4'210	-1.0%	421'000	283'100
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			124'740	-1'260	-1.0%	126'000	126'000
dse	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise		af			69'300	-700	-1.0%	70'000	27'000
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale		af			-	-75'000	-100.0%	75'000	75'000
dse	Prix Michel Baettig		ns			5'000	-		5'000	-
	L04 Surveillance du marché du travail					187'200	187'200		-	-
dse	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		ns			187'200	187'200			

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016	BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015	
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
	N01 Culture					59'187'082	-5'558'653	-8.6%	64'745'735	64'647'030
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 11582 2018		13'448'951	-308'520	-2.2%	13'757'471	13'757'471
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 11582 2018		10'196'297	-231'781	-2.2%	10'428'078	10'428'078
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 11582 2018		4'244'602	-94'520	-2.2%	4'339'122	4'339'122
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	L 11582 2018		1'059'956	-10'707	-1.0%	1'070'663	1'070'663
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 11582 2018		536'217	-5'416	-1.0%	541'633	541'633
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 11582 2018		523'342	-5'286	-1.0%	528'628	528'628
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 11582 2018		426'535	5'793	1.4%	420'742	420'742
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 11582 2018		392'835	-3'968	-1.0%	396'803	396'803
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 11582 2018		309'915	-3'130	-1.0%	313'045	313'045
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 11582 2018		280'029	-2'829	-1.0%	282'858	282'858
dip	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature ^(LRT)		af	PL 11955 2020		196'500	196'500			
dip	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	PL 11922 2019		1'371'375	21'375	1.6%	1'350'000	1'350'000
dip	Fondation Bodmer ^(LRT)		af	PL 11922 2019		929'000	229'000	32.7%	700'000	700'000
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ^(LRT)		af	PL 11922 2019		886'375	36'375	4.3%	850'000	850'000
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève ^(LRT)		af	L 11762 2019		-	-500'000	-100.0%	500'000	500'000
dip	Association pour la danse contemporaine ^(LRT)		af	L 11737 2017		-	-400'000	-100.0%	400'000	400'000
dip	Grand-Théâtre de Genève		af	L 11605 2016		3'000'000	2'500'000	500.0%	500'000	500'000
dip	Fondation des Cinémas du Grütli ^(LRT)		af	L 11529 2018		-	-420'000	-100.0%	420'000	420'000
dip	Orchestre de chambre de Genève ^(LRT)		af	L 11528 2016		-	-760'000	-100.0%	760'000	760'000
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum ^(LRT)		af	L 11301 2016		4'609'000	2'484'000	116.9%	2'125'000	1'800'000
dip	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 11094 2016		9'405'000	-95'000	-1.0%	9'500'000	9'500'000
dip	Concours de Genève ^(LRT)		af	L 11094 2016		689'030	389'030	129.7%	300'000	300'000
dip	Contrechamps ^(LRT)		af	L 11094 2016		-	-450'000	-100.0%	450'000	450'000
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée ^(LRT)		af	L 11094 2016		-	-310'000	-100.0%	310'000	310'000
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève ^(LRT)		af	L 11093 2016		-	-2'600'000	-100.0%	2'600'000	2'600'000
dip	Fondation d'art dramatique ^(LRT)		af	L 11093 2016		-	-2'450'000	-100.0%	2'450'000	2'450'000
dip	Théâtre Am Stram Gram ^(LRT)		af	L 11093 2016		-	-992'000	-100.0%	992'000	992'000
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève ^(LRT)		af	L 11093 2016		-	-660'000	-100.0%	660'000	660'000
dip	Théâtre du Loup ^(LRT)		af	L 11093 2016		-	-350'000	-100.0%	350'000	350'000
dip	Confédération des écoles de musique		af	L 11087 2016		291'090	-5'910	-2.0%	297'000	297'000
dip	Aide aux compagnies indépendantes ^{(LRT)+}		af			1'172'150	-612'850	-34.3%	1'785'000	1'785'000
dip	Soutien à la diffusion ^(LRT)		af			910'676	113'806	14.3%	796'870	793'817
dip	Soutien au livre et à l'écrit ^(LRT)		af			809'700	809'700			
dip	Tarifs jeunes ^(LRT)		af			488'300	318'300	187.2%	170'000	170'000
dip	Fondation pour l'Ecrit ^(LRT)		af			353'000	353'000			
dip	Fonds de soutien à l'édition ^(LRT)		af			198'000	-2'000	-1.0%	200'000	200'000
dip	Institut National Genevois		af			112'978	-2'294	-2.0%	115'272	115'272
dip	Soutien aux projets pré-professionnels ^(LRT)		af			108'350	108'350			
dip	Culture et Rencontre		af			102'910	-2'090	-2.0%	105'000	105'000
dip	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dip	Rencontres internationales de Genève ^(LRT)		af			84'132	21'452	34.2%	62'680	62'680
dip	Ecole et quartier Versoix		af			65'667	-1'333	-2.0%	67'000	67'000
dip	Cercle de la librairie et de l'édition Genève ^(LRT)		af			59'400	59'400			
dip	Société Jean-Jacques Rousseau ^(LRT)		af			50'000	50'000			

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016	BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015	
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
dip	Soutien à la création indépendante ^(LRT)		af			-	-1'165'000	-100.0%	1'165'000	1'165'000
dip	Soutien à l'écrit ^(LRT)		af			-	-330'000	-100.0%	330'000	330'000
dip	Théâtre du Grütli ^(LRT)		af			-	-199'250	-100.0%	199'250	199'250
dip	Théâtre Saint-Gervais ^(LRT)		af			-	-192'500	-100.0%	192'500	192'500
dip	Festival tous écrans ^(LRT)		af			-	-185'000	-100.0%	185'000	185'000
dip	Fonction : Cinéma ^(LRT)		af			-	-150'000	-100.0%	150'000	150'000
dip	Ateliers d'ethnomusicologie ^(LRT)		af			-	-129'350	-100.0%	129'350	129'350
dip	Remboursement des écolages de musique		pp			949'900	326'000	52.3%	623'900	878'462
dip	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			172'000	-		172'000	166'929
dip	Bourses et résidences		ns			222'000	-		222'000	219'017
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			84'370	-		84'370	67'210
dip	Association pour le patrimoine industriel (API) ^(LRT)		af			50'000	50'000			
	N02 Sport et loisirs					2'889'516	712'227	32.7%	2'177'289	1'964'246
dip	Stade de Genève		af	PL 11949 2020		1'121'250	746'250	199.0%	375'000	339'876
dip	Genève Futur Hockey		af	L 11278 2016		485'149	-9'851	-2.0%	495'000	495'000
dip	Genève-Plage		af	L 11135 2016		764'478	-15'522	-2.0%	780'000	780'000
dip	Sport - soutien aux mouvements juniors		af			334'282	-6'788	-2.0%	341'070	223'670
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes		af			184'357	-1'862	-1.0%	186'219	125'700
	O03 Conseil d'Etat					594'746	-		594'746	211'592
dse	GE200.CH		af	L 11179 2015		-	-		-	45'000
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af			350'000	-		350'000	
pré	Conseil d'Etat subventions diverses		af			50'000	-		50'000	
pré	Protocole subventions diverses		ns			194'746	-		194'746	166'592
	O06 Exercices des droits politiques					40'000	-		40'000	121'100
pré	Promotion citoyenne		af			20'000	-		20'000	10'000
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			20'000	-		20'000	111'100
	O07 Affaires extérieures					18'349'966	-189'646	-1.0%	18'539'612	17'591'865
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 11703 2019		531'592	-		531'592	531'592
pré	Téléphérique du Salève		af	PL 11950 2020		260'000	-		260'000	213'926
pré	Fédération genevoise de coopération		af	PL 11860 2020		2'500'000	-		2'500'000	2'500'000
pré	Projets régionaux et transfrontaliers		af			280'354	-19'646	-6.5%	300'000	189'656
pré	Centre pour la coopération mondiale		af			200'000	-		200'000	
pré	Club suisse de la presse		af			120'020	-		120'020	102'020
pré	Aide aux pays en voie de développement ^(LRT)		ns			7'440'000	-170'000	-2.2%	7'610'000	7'396'685
pré	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'548'000	-		1'548'000	1'380'936
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde		ns			540'000	-		540'000	386'279
pré	Interreg V		ns			250'000	-		250'000	239'000
pré	Location auprès de tiers pour ONG		ns			150'000	-		150'000	129'666
pré	Genève internationale subventions diverses		ns			30'000	-		30'000	22'105
	O09 Intérieur					4'074'749	-113'948	-2.7%	4'188'697	4'162'733
pré	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis (6)	oui	ind	L 11466 2017		1'139'768	-14'938	-1.3%	1'154'706	1'150'294
pré	Aide aux victimes de violence en couple (7)		af	PL 11960 2020		718'739	-7'260	-1.0%	725'999	725'999
pré	Arabelle foyer d'hébergement (7)		af	PL 11960 2020		539'541	-5'450	-1.0%	544'991	544'991
pré	SOS femmes (7)		af	PL 11960 2020		351'450	-3'550	-1.0%	355'000	355'000
pré	Viol secours (7)		af	PL 11960 2020		292'051	-2'950	-1.0%	295'001	295'001

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2017	VARIATION PB2017 / B2016	BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015	
	TOTAL PROGRAMMES					3'991'062'299	144'512'665	3.8%	3'846'549'634	3'794'797'056
pré	Association Vires (6)		af	PL 11959	2020	297'000	-3'000	-1.0%	300'000	300'000
pré	F-information - filigrane		af	L 11689	2019	515'000	-		515'000	515'000
pré	Association Face-à-Face (6)		af			75'000	-75'000	-50.0%	150'000	150'000
pré	Centre de liaison des associations féminines genevoises		af			46'400	46'400			
pré	Associations féminines		af			40'000	-48'000	-54.5%	88'000	67'200
pré	Association Violence que faire (6)		af			19'800	-200	-1.0%	20'000	19'248
pré	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	P01 Etats-majors départementaux					19'900	-		19'900	19'800
dse	Subventions divers DSE		af			19'900	-		19'900	19'800
	Q01 Energie					8'331'500	131'760	1.6%	8'199'740	5'394'032
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			5'927'000	2'100'000	54.9%	3'827'000	3'826'546
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : communes		ns			2'154'500	-		2'154'500	1'511'884
dale	Fonds des privés : subventions accordées		ns			250'000	-250'000	-50.0%	500'000	55'602
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : canton		ns			-	-1'718'240	-100.0%	1'718'240	

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre, si des montants sont déjà prévus.

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-dessous.

Retraitements :

(1) En 2015 et en 2016, cette subvention figurait dans le programme F04.

(2) Dans les exercices précédents, cette ligne incluait aussi les taxes affectées redistribuées. 653'400 F ont été enlevés en 2015 et 2016.

(3) Dans les exercices précédents, cette ligne incluait aussi les taxes affectées redistribuées. 51'543 F ont été enlevés en 2015 et 60'000 F en 2016.

(4) En 2015, la Cité U et la Cité U extension figuraient sur 2 lignes distinctes.

(5) Cette ligne comprend la subvention accordée au Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels.

En 2015 et en 2016, cette subvention figurait dans le programme A03 dépendant du DIP.

(6) En 2015 et 2016, ces quatre subventions figuraient dans le programme H02 dépendant du DSE

(7) En 2015 et 2016, ces quatre subventions figuraient dans le programme C02 dépendant du DEAS

Ces retraitements ne figurent que dans ce tableau. Ils ne figurent pas dans le budget des programmes

Répartition des tâches canton - communes

Répartition des tâches canton - communes :

1^{er} et 2^e trains de mesures pour le PB2017
 Détail par programme et par ligne de subvention

Départ.	Subventions du programme A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	4'677'503	

Départ.	Subventions du programme A06 Programme transversal à la politique A	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	65'000	

Départ.	Subventions du programme C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DEAS	Hospice Général - Action sociale		688'849
DEAS	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		1'828'849

Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DEAS	IMAD		1'693'212
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		1'693'212

Départ.	Subventions du programme N01 Culture	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum)		2'500'000
DIP	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
DIP	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
DIP	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
DIP	Concours de Genève		395'000
DIP	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
DIP	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
DIP	Accès à la culture		320'000
DIP	Soutien aux échanges et tournées		222'750
DIP	Livre et édition		809'700
DIP	Fondation Martin Bodmer		250'000
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
DIP	Fondation Saint-Gervais	192'500	
DIP	Théâtre du Grütli	199'250	
DIP	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
DIP	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
DIP	Théâtre du Loup	350'000	
DIP	Cinémas du Grütli	420'000	
DIP	Fonction : Cinéma	150'000	
DIP	Festival Tous Ecrans	185'000	
DIP	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
DIP	Contrechamps	450'000	
DIP	Orchestre de chambre de Genève (L'OCC)	760'000	
DIP	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
DIP	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, ASMV, Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Sirocco/Black Movie regroupés sous ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
DIP	Antigel, FanfareduLoup Orchestrea, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
DIP	Filmar, Cinématou, Lanterne magique regroupés sous la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
DIP	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	4'856'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	7'631'450	

Départ.	Subventions du programme A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
PRE	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) et Sirocco/Black movie regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	170'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	170'000	

	Total des transferts entre canton et communes	17'400'603	8'378'711
--	--	-------------------	------------------

	Transferts nets en faveur des communes inscrits au PB2017	9'021'892
--	--	------------------

Répartition des tâches canton - communes :
1^{er} et 2^e trains de mesures pour le PB2017
Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit.

Communes	Projet de Budget 2017
Aire-la-Ville	-8'850
Anières	14'518
Avully	-11'587
Avusy	-4'994
Bardonnex	16'158
Bellevue	35'845
Bernex	-77'846
Carouge	2'593'943
Cartigny	-15'713
Céligny	3'720
Chancy	-6'396
Chêne-Bougeries	49'974
Chêne-Bourg	63'255
Choulex	9'680
Collex-Bossy	17'797
Collonge-Bellerive	69'913
Cologny	-226'304
Confignon	-30'499
Corsier	15'767
Dardagny	11'916
Ville de Genève	5'452'180
Genthod	20'595
Grand-Saconnex	78'792
Gy	4'067
Hermance	10'975
Jussy	13'543
Laconnex	-11'664
Lancy	208'931
Meinier	21'757
Meyrin	115'906
Onex	-22'715
Perly-Certoux	27'291
Plan-les-Ouates	97'439
Pregny-Chambésy	25'095
Presinge	1'923
Puplinge	19'021
Russin	3'416
Satigny	45'258
Soral	-13'581
Thônex	74'372
Troinex	20'838
Vandœuvres	9'756
Vernier	140'633
Versoix	84'178
Veyrier	73'589
Total communes	9'021'892

Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires connues d'avance

SUBVENTIONS 2017 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Projet de Budget 2017
F05 Agriculture		
DETA	Vulgarisation divers	196'020
	Association des maraîchers du Genevois (AMDG)	156'816
	Groupement technique horticole (GTH)	7'841
	Union fruitière lémanique (UFL)	26'463
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	4'900
DETA	Promotion de l'agriculture	7'524
	Syndicat d'élevage du menu bétail de Genève	2'574
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
H09 Sécurité civile et armée		
DSE	Protection civile divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Spéléo-secours suisse - Société suisse de spéléologie	1'000
	Divers non connus à ce jour	1'150
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Suisse Mobile	21'000
	Divers non connus à ce jour	52'000
N01 Culture		
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'172'150
	Fondation Gilles Jobin	168'300
	Alias Compagnie	158'400
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité	128'700
	Association La Ribot	108'900
	Compagnie Greffe	108'900
	Compagnie l'Alakran	99'000
	Association STT	79'200
	Compagnie 7273	79'200
	Association Dreams Come True	79'200
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	162'350

Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2015 A 2017 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique), P02 (OPE) et J02 (garage voirie) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	PB 2017	VARIATION PB2017/B2016		BUDGET 2016	COMPTES 2015
TOTAL PROGRAMMES					195'509'270	18'720'316	10.6%	176'788'954	183'943'301
A02 Enseignement secondaire II et formation continue					117'936	-		117'936	117'936
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 11316	2017	117'936	-		117'936	117'936
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					1'612'592	-		1'612'592	1'612'592
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux	ind	L 11466	2017	1'117'462	-		1'117'462	1'117'462
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - terrains	ind	L 11466	2017	400'130	-		400'130	400'130
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux	ind	L 11466	2017	95'000	-		95'000	95'000
A04 Hautes écoles					76'348'456	8'676'098	12.8%	67'672'359	68'749'641
dip	Université de Genève - locaux	ind	L 11023	2015	58'947'527	8'950'219	17.9%	49'997'308	50'482'365
dip	Université de Genève - terrains	ind	L 11023	2015	9'440'358	-35'249	-0.4%	9'475'607	10'067'832
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 11023	2015	780'000	-		780'000	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 11122	2016	364'572	-238'872	-39.6%	603'444	603'444
dip	HES-SO Genève - locaux	ind			6'816'000	-		6'816'000	6'816'000
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					375'779	-		375'779	375'699
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux	ind	L 11307	2017	30'000	-		30'000	30'000
deas	Association Argos - locaux	ind	L 11101	2016	286'506	-		286'506	286'506
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux	af	L 11054	2016	46'610	-		46'610	46'610
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux	af	L 11054	2016	12'663	-		12'663	14'583
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					541'588	-		541'588	541'588
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	L 11271	2017	465'363	-		465'363	465'363
deas	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	L 11271	2017	76'225	-		76'225	76'225
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					6'954'638	-		6'954'638	7'531'628
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 11295	2017	1'401'417	-		1'401'417	1'401'417
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - locaux	ind	L 11295	2017	3'356'802	-		3'356'802	3'914'802
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 11295	2017	165'000	-		165'000	165'000
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 11294	2017	205'092	-		205'092	205'092
deas	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 11295	2017	260'820	-		260'820	260'820
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux	ind	L 11294	2017	407'197	-		407'197	416'892
deas	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 11295	2017	994'320	-		994'320	994'320
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux	ind	L 11294	2017	30'544	-		30'544	30'544
deas	EPH Fondation Trajets - locaux	ind	L 11295	2017	18'396	-		18'396	18'396
deas	Association Cérébral Genève - terrains	af			115'050	-		115'050	124'345
F04 Nature et paysage					53'990	-		53'990	55'800
deta	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 11498	2018	14'500	-		14'500	10'493
deta	Fondation Neptune - locaux	af	L 11498	2018	20'490	-		20'490	30'750
deta	Fondation Neptune - prestations DGNP	af	L 11498	2018	12'000	-		12'000	12'000
deta	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 11498	2018	7'000	-		7'000	2'557
F05 Politique agricole					90'000	-		90'000	90'000
deta	Opage, promotion agricole - locaux	ind	PL 11924	2020	90'000	-		90'000	90'000
G01 Logement et planification foncière					812'988	-		812'988	812'988
dale	Cité Universitaire - terrains	ind	L 10975	2015	812'988	-		812'988	812'988
H02 Sécurité publique					28'400	-		28'400	20'000
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux	af			28'400	-		28'400	20'000

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2015 A 2017 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique), P02 (OPE) et J02 (garage voirie) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	PB 2017	VARIATION PB2017/B2016		BUDGET 2016	COMPTES 2015
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					75'600	-		75'600	105'600
dse	Association la Pâquerette des Champs - locaux	af							30'000
dse	Fondation romande de détention administrative - terrains	af			75'600	-		75'600	75'600
H09 Sécurité civile et armée					145'996	-		145'996	226'000
dse	Fondation pour l'histoire des suisses à l'étranger - terrains	af			35'000	-		35'000	35'000
dse	Compagnie de 1602 - locaux	af			35'996	-		35'996	36'000
dse	Elite - locaux	ns				-			75'000
dse	Landwehr - locaux	ns			75'000	-		75'000	75'000
dse	Fonds International d'Aide au Développement - terrains (parking)	ns				-			5'000
J01 Transports et mobilité					1'547'065	-		1'547'065	1'547'065
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 11531	2018	1'147'428	-		1'147'428	1'147'428
deta	Fondation des parkings - terrains	ind	L 11243	2016	399'637	-		399'637	399'637
K01 Réseau de soins					100'914'146	10'044'218	11.1%	90'869'928	96'291'008
deas	Clinique de Jolimont et Montana - locaux	ind			573'750	-		573'750	573'750
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux	ind	PL 11844	2019	391'790	-		391'790	391'790
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux	ind	PL 11957	2019	93'043'132	10'044'218	12.1%	82'998'914	87'991'527
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - terrains	ind	PL 11957	2019	6'855'474	-		6'855'474	7'283'941
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains	ind	PL 11845	2019	50'000	-		50'000	50'000
N01 Culture					2'296'519	-		2'296'519	2'286'186
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux	ind	L 11582	2018	102'180	-		102'180	102'180
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 11582	2018	885'000	-		885'000	885'000
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux	ind	L 11582	2018	610'650	-		610'650	610'050
dip	Théâtre des Marionnettes - locaux	af	L 11093	2016	43'260	-		43'260	43'260
dip	Fondation d'art dramatique - locaux	af	L 11093	2016	63'780	-		63'780	63'780
dip	Orchestre de la Suisse Romande - locaux	af	L 11094	2016	206'580	-		206'580	206'580
dip	Maison Rousseau et de la littérature - locaux	af	PL 11955	2020	126'960	-		126'960	126'960
dip	Lieux culturels - locaux	af			258'109	-		258'109	248'376
N02 Sport et loisirs					830'000	-		830'000	830'000
dip	Association Genève-Plage - locaux	af	L 11135	2016	520'000	-		520'000	520'000
dip	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	PL 11949	2020	310'000	-		310'000	310'000
O07 Affaires extérieures					2'763'577	-		2'763'577	2'747'571
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - locaux	ind	L 11703	2019	155'938	-		155'938	155'938
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11703	2019	181'756	-		181'756	193'614
pré	Club suisse de la presse - locaux	af			20'283	-		20'283	35'019
pré	Club suisse de la presse - informatique	af			40'000	-		40'000	40'000
pré	Fondation pour Genève - locaux	af			42'600	-		42'600	
pré	Ecole internationale - terrains	ns			270'000	-		270'000	270'000
pré	Ecole internationale - locaux	ns			2'053'000	-		2'053'000	2'053'000

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Cette liste comprend toutes les natures concernées par des provisions. Elle est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	PB 2017	Budget 2016	Description
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'916'128	20'252'479	Dotation et utilisation de la provision pour débiteurs douteux à l'ESII et à l'OFPC.
	dont dotations à provisions	176'447	193'000	
	dont utilisations de provisions	-134'000	-138'600	
	36 Charges de transfert	60'253'295	53'506'135	Dotation et utilisation de la provision pour écolages hors canton et de la provision pour les prêts consentis aux ménages privés par le SBPE, sans variation par rapport au PB 2016 (OFPC).
dont dotations à provisions	1'828'400	1'828'400		
dont utilisations de provisions	-1'828'400	-1'828'400		
	43 Revenus divers	546'500	458'500	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'ESII, sans variation par rapport au PB 2016.
	dont reprises de provisions	18'000	18'000	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'481'860	4'169'920	Dotation et utilisation de la provision pour débiteurs douteux à l'OEJ, sans variation par rapport au PB 2016.
	dont dotations à provisions	170'228	170'228	
	dont utilisations de provisions	-121'000	-121'000	
	43 Revenus divers	7'059'422	6'456'421	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'OEJ, sans variation par rapport au PB 2016.
dont reprises de provisions	16'422	16'422		
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'553'077	1'553'077	Constitution, utilisation et dissolution de provision pour débiteurs douteux dans le cadre des activités de l'office cantonal de l'emploi (OCE). L'augmentation de la provision au PB 2017 découle de l'adaptation par l'OCE de sa procédure de comptabilisation des charges et produits liés aux débiteurs des allocations de retour en emploi (ARE). L'effet sur le résultat est neutre car cet ajustement entraîne une variation du même montant des revenus de transferts.
	dont dotations à provisions	1'110'000	110'000	
	dont utilisations de provisions	-60'000	-60'000	
	43 Revenus divers	59'740	59'740	Reprise de provision constituée dans le cadre des activités de l'office cantonal de l'emploi (OCE).
dont reprises de provisions	30'000	30'000		
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'478'175	2'441'408	Provision destinée à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations indûment perçues par les bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM).
	dont dotations à provisions	2'000'000	2'000'000	
	36 Charges de transfert	369'899'548	349'079'531	Constitution, utilisation et dissolution de provision dans le cadre des activités du service de l'assurance-maladie (SAM). Cette provision est destinée à couvrir les primes impayées des assurés débiteurs qui aboutissent en actes de défaut de biens (ADB), conformément à l'article 64a LAMaI. Cette provision est adaptée à la hausse au PB 2017 en fonction de l'évolution prévisionnelle des assurés débiteurs.
	dont dotations à provisions	47'000'000	45'400'000	
	dont utilisations de provisions	-43'400'000	-43'400'000	
C02 Soutien à la famille	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'067'013	4'060'904	Constitution, utilisation et dissolution de provision dans le cadre des activités du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et du service des prestations complémentaires (SPC). Ces provisions sont destinées à couvrir le risque lié au non recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le SCARPA et aux débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment perçues par les bénéficiaires du SPC.
	dont dotations à provisions	3'453'072	3'375'322	
	dont utilisations de provisions	-3'997'600	-3'997'600	
	36 Charges de transfert	68'461'077	58'821'503	Constitution, utilisation et dissolution de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est en lien avec les dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement par le SPC.
dont dotations à provisions	1'500'000	1'500'000		
dont utilisations de provisions	-1'000'000	-1'000'000		
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36 Charges de transfert	371'433'881	350'055'112	Constitution, utilisation et dissolution de provision dans le cadre des activités de la direction générale de l'action sociale (DGAS). Cette provision est en lien avec les dossiers des remises de cotisations AVS / AI.
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	dont dotations à provisions	600'000	600'000	Constitution, utilisation et dissolution de provision dans le cadre des activités du service de protection de l'adulte (SPAD). Cette provision est destinée à couvrir les risques liés aux dossiers traités par le SPAD.
	dont utilisations de provisions	-600'000	-600'000	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141'081	141'081	
	dont dotations à provisions	20'000	20'000	
	dont utilisations de provisions	-20'000	-20'000	

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	PB 2017	Budget 2016	Description
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'916'843	4'521'785	Constitution, utilisation et dissolution de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est destinée à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations complémentaires AVS indûment perçues.
	dont dotations à provisions	2'955'747	2'700'097	
	dont utilisations de provisions	-1'636'160	-1'636'160	
	36 Charges de transfert	333'215'335	313'716'758	
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	dont dotations à provisions	11'400'000	9'500'000	Constitution, utilisation et dissolution de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est en lien avec les dossiers de prestations complémentaires AVS en attente de traitement par le SPC.
	dont utilisations de provisions	-10'400'000	-10'400'000	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'211'196	2'968'062	
	dont dotations à provisions	1'926'178	1'759'578	
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	dont utilisations de provisions	-1'066'240	-1'066'240	Constitution, utilisation et dissolution de provision dans le cadre des activités du service des prestations complémentaires (SPC). Cette provision est destinée à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les créances résultant des prestations complémentaires AI indûment perçues.
	36 Charges de transfert	219'569'271	208'012'071	
	dont dotations à provisions	8'600'000	7'200'000	
	dont utilisations de provisions	-7'600'000	-7'600'000	
F01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'996'080	3'162'866	Provision pour sites contaminés. Le solde actuel étant suffisant pour couvrir les besoins estimés à venir, il n'est pas opportun de budgéter une dotation supplémentaire. La provision pour les sites contaminés a été calculée pour couvrir les dépenses d'assainissement jusqu'en 2040. Son utilisation annuelle dépend de l'avancement des travaux.
	dont dotations à provisions	40'000	40'000	
	dont utilisations de provisions	-6'810'156	-6'810'156	
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'449'191	1'149'191	Dotation et utilisation de la provision pour débiteurs douteux à l'office du logement
	dont dotations à provisions	600'000	600'000	
	dont utilisations de provisions	-1'350'000	-1'350'000	
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'005'066	505'054	Dotation et utilisation de la provision pour débiteurs douteux relatifs aux émoluments des autorisations de construire. Les émoluments auront presque doublé en 2017 par rapport à 2013 (5,5 millions F au PB2017), engendrant beaucoup plus de débiteurs douteux. Un budget de 300'000F est donc inscrit en 2017 pour doter cette provision.
	dont dotations à provisions	300'000	-	
	dont utilisations de provisions	-100'000	-100'000	
H01 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'984'553	2'913'932	Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de la population et des migrations. Utilisation de la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de la population et des migrations pour la couverture des pertes effectives.
	dont dotations à provisions	10'000	-	
	dont utilisations de provisions	-10'000	-	
H02 Sécurité publique	30 Charges de personnel	296'303'854	296'030'031	Utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS pour la Police.
	dont utilisations de provisions	-7'052'098	-7'052'098	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52'565'435	60'173'138	Dotation aux provisions pour pertes sur créances du service des contraventions (SDC). Utilisation des provisions pour pertes sur créances du service des contraventions (SDC) pour la couverture des pertes effectives.
	dont dotations à provisions	29'788'455	30'640'455	
	dont utilisations de provisions	-16'000'000	-16'000'000	
	34 Charges financières	260'096	325'779	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS pour la Police.
dont dotations à provisions	260'096	325'779		
43 Revenus divers	1'753'575	4'075'000	Dissolution partielle de la provision pour le paiement du pont-AVS Police selon l'évaluation effectuée par l'Office du personnel de l'Etat.	
dont reprises de provisions	1'743'575	4'000'000		

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	PB 2017	Budget 2016	Description
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'658'351	3'173'513	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances relatives aux émoluments d'immatriculation des véhicules. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances relatives aux émoluments d'immatriculation des véhicules.
	dont dotations à provisions	1'927'881	1'320'981	
	dont utilisations de provisions	-300'000	-350'000	
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'353'233	8'420'144	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux.
	dont dotations à provisions	50'000	50'000	
	dont utilisations de provisions	-50'000	-50'000	
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	114'641'467	99'875'220	Utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS Police pour le personnel pénitentiaire.
	dont utilisations de provisions	-1'148'016	-1'148'016	
	34 Charges financières	35'292	54'663	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS Police pour le personnel pénitentiaire.
	dont dotations à provisions	35'292	54'663	
43 Revenus divers	256'425	-	Dissolution partielle de la provision pour le paiement du pont-AVS Police pour le personnel pénitentiaire selon l'évaluation effectuée par l'Office du personnel de l'Etat.	
dont reprises de provisions	256'425	-		
I01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	130'245'004	125'173'826	Versements uniques au titre des mesures transitoires à la CPEG pour des magistrats du PJ selon les hypothèses actuarielles.
	dont utilisations de provisions	-2'076'524	-2'611'111	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51'221'404	43'504'003	Ajustement à la hausse lié à l'augmentation des revenus, en particulier de la filière pénale.
	dont dotations à provisions	15'300'000	12'600'000	
	dont utilisations de provisions	-6'000'000	-12'600'000	Ajustement budgétaire lié pour partie à l'amélioration du taux de recouvrement des créances pénales.
43 Revenus divers	16'940'000	5'940'000	Non utilisation d'une partie des avantages postérieurs à l'emploi - Rentes transitoires des magistrats du PJ.	
dont reprises de provisions	700'000	200'000		
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18'024'618	18'969'861	Utilisation de la provision pour dépréciation de diverses créances.
dont utilisations de provisions	-90'000	-90'000		
K01 Réseau de soins	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'144'524	6'225'950	Constitution, utilisation et dissolution de provision destinée à couvrir le risque de devoir financer la part résiduelle des coûts des soins à domicile prodigués par les infirmières indépendantes.
	dont dotations à provisions	4'200'000	4'200'000	
K02 Régulation sanitaire	36 Charges de transfert	13'308'900	13'337'900	Constitution, utilisation et dissolution de provision relative aux factures à recevoir de la part d'établissements hospitaliers extra-cantonaux pour des hospitalisations de résidents genevois. L'effet sur le résultat de l'adaptation des dotations et utilisations de provision au PB 2017 est nul.
	dont dotations à provisions	3'340'000	1'840'000	
	dont utilisations de provisions	-3'340'000	-1'840'000	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'093'540	2'016'417	Constitution, utilisation et dissolution de provision destinée à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec l'activité des services du pharmacien cantonal et du service de la consommation et des affaires vétérinaires
	dont dotations à provisions	65'500	85'520	
	dont utilisations de provisions	-65'000	-85'000	
L03 Régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	328'133	275'893	Dotation à la provision pour pertes sur créances du service du commerce et du registre du commerce.
	dont dotations à provisions	30'000	30'000	
	dont utilisations de provisions	-30'000	-30'000	Utilisation de la provision pour pertes sur créances du service du commerce et du registre du commerce pour la couverture des pertes effectives.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	PB 2017	Budget 2016	Description
L04 Surveillance du marché du travail	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	381'991	499'891	Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Utilisation de la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail pour la couverture des pertes effectives.
	dont dotations à provisions	30'000	70'000	
	dont utilisations de provisions	-50'000	-110'000	
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	92'950'000	91'300'000	Dotation et utilisation de provision pour créances irrécouvrables (créances fiscales). La dotation est égale à l'utilisation et varie en fonction de l'estimation des créances irrécouvrables.
	dont dotations à provisions	92'950'000	91'300'000	
	dont utilisations de provisions	-92'950'000	-91'300'000	
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	43 Revenus divers	3'415'000	3'965'000	Reprise de provision suite à la signature de convention dans le cadre des dossiers de l'ex-Fondval.
	dont reprises de provisions	2'315'000	2'865'000	
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	10'042'260	12'388'794	Actualisation de la provision concernant les retraites des conseillers d'Etat qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. La variation de dotation est en lien avec le fait que certains magistrats devenaient susceptibles de toucher une rente dès 2016.
	dont dotations à provisions	1'637'366	4'174'020	
	dont utilisations de provisions	-3'333'617	-3'319'498	Utilisation de la provision pour le paiement de rentes aux anciens Conseillers d'Etat et Chanceliers.
	34 Charges financières	549'674	567'410	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes des Conseillers d'Etat.
dont dotations à provisions	549'674	567'410		
O04 Surveillance de l'Etat	30 Charges de personnel	12'330'544	10'044'749	Actualisation de la provision concernant les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. La variation de dotation est en lien avec le fait que certains magistrats deviennent susceptibles de toucher une rente dès 2017.
	dont dotations à provisions	2'179'290	138'848	
	34 Charges financières	10'979	9'107	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes des magistrats de la Cour des comptes.
dont dotations à provisions	10'979	9'107		
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	39'294'249	37'057'188	Actualisation de la provision concernant les rentes diverses à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles.
	dont dotations à provisions	162'444	170'071	
	dont utilisations de provisions	-383'750	-738'997	Utilisation de la provision pour le paiement des rentes diverses à la charge de l'Etat.
	34 Charges financières	34'676	37'060	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes diverses payées par l'Etat.
dont dotations à provisions	34'676	37'060		
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'793'752	2'016'915	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances.
	dont dotations à provisions	44'142	27'392	
	dont utilisations de provisions	-15'000	-14'000	
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	138'848'901	136'813'515	Dotation et utilisation de provision pour dépréciations de créances au service de la gérance (loyers).
	dont dotations à provisions	300'000	300'000	
	dont utilisations de provisions	-300'000	-300'000	
Q01 Energie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'092'293	1'513'892	Dotation de la provision pour débiteurs douteux relatifs aux émoluments facturés par l'office cantonal de l'énergie pour le traitement de dossiers en autorisation énergétique.
	dont dotations à provisions	11'000	11'000	
	36 Charges de transfert	8'331'500	8'199'740	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux sur des prêts octroyés en investissement pour des projets énergétiques et financés par le fonds de développement des énergies renouvelables.
dont utilisations de provisions	-125'000	-125'000		
Divers programmes	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Les mouvements de provisions en dotation et en utilisation concernant plusieurs programmes pour des montants inférieurs à 10'000 sont présentés dans cette ligne sous forme agrégée.
	dont dotations à provisions	19'600	19'580	
	dont utilisations de provisions	-5'000	-5'000	

Liste des mesures du Conseil d'Etat

LISTE DES MESURES DU CONSEIL D'ETAT

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	Effet global
A. Plan de mesures du budget 2015			118.6	44.7	0.3	12.5	-10.8	165.3
TRANS	1	Réduction budgétaire des charges de personnel et dépenses générales équivalente à 1% des ETP	12.9	5.4	-	-	-	18.3
TRANS	2	Réduction de 2% des charges de personnel des états-majors et activités de support	1.5	-	-	-	-	1.5
TRANS	3	Réduction linéaire de 1% des subventions cantonales classées selon la LIAF comme indemnités	18.8	-	-	-	-	18.8
DALE	4	Augmentation de 1 % des taux d'efforts pour le logement subventionné	-	3.1	1.0	0.1	-	4.2
DALE	5	Diminution de 100 francs par pièce et par année du montant maximum de la subvention personnalisée HM	-	0.7	0.2	0.1	-	0.9
PRE	6	Dépouillement par lecteur optique pour les élections majoritaires	1.7	-1.7	-	1.5	-0.5	1.0
DF	8	Optimisation des relations TVA pour l'Etat, l'Université, les HUG et l'Hospice général – inclusion des SIG dans le périmètre TVA	3.9	-	-	-	-	3.9
TRANS	10	Application stricte de la directive sur les reports de solde de vacances au-delà du 31.12 de l'année N+1	0.8	-0.8	-	-	-	-
TRANS	11	Suppression du paiement de la 6ème semaine de vacances pour les cadres supérieurs	1.4	-	-	-	-	1.4
DIP+DF	12	Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à l'Université avec subvention compensatoire partielle	3.0	-	-	-	-	3.0
DIP+DF	13	Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à la HES SO avec subvention compensatoire partielle	-	0.5	-	-	-	0.5
TRANS	14	Introduction d'un taux global de 4% d'apprenti-e-s pour l'Etat de Genève	-	-	-	-	-	-
DSE	15	Révision de la stratégie de la politique de soutien à l'économie	0.7	0.4	0.4	-	-	1.5
DF	16	Réduction des budgets alloués au contrôle interne et à l'audit interne	0.3	-	0.3	-	-	0.7
DEAS	17	Mesures concernant l'accès à l'assurance maladie	2.1	2.3	3.6	-	-	8.0
DEAS	18	Suppression par paliers pour intégration action sociale	4.5	-	-	-	-	4.5
TRANS	20	Modification réglementaire sur les reports de solde de vacances au-delà du 31.08 de l'année N+1	-	1.1	-1.1	-	-	-
DIP	21	Suppression du magazine "Clés de l'école"	0.3	-	-	-	-	0.3
DIP	22	Economie en lien avec les devoirs surveillés et autres mesures d'efficacités	0.1	0.2	-	-	-	0.4
DIP	23	Suppression et fusion de commissions officielles	0.1	-	-	-	-	0.1
TRANS	24	Suppression de la gestion des abonnements TPG	0.1	-	-	-	-	0.1
PRE	25	Réduction des cadeaux aux jubilaires	0.0	-	-	-	-	0.0
DF	26	Augmentation des recettes fiscales par le recrutement de 5 contrôleurs fiscaux supplémentaires	9.0	-	-	-	-	9.0
DSE	27	Réduction de l'externalisation du personnel de la Direction générale des systèmes d'information (DGSi)	2.6	0.6	0.4	0.6	-	4.2
DSE	28	Projets de réorganisation au sein de l'Office cantonal de la population et des migrations	1.1	-	-	-	-	1.1
DSE	29	Sécurité internationale	1.1	-	-	-0.7	0.7	1.1
DSE	30	Sécurité aéroportuaire	0.3	-	-	-	-	0.3
DF	31	Emoluments pour les demandes de délais de dépôts de déclaration fiscale inférieurs à 3 mois	1.2	-	-	-	-	1.2
DF	32	Valorisation des terrains & bâtiments via l'octroi de nouveaux DDP	-	10.7	-5.1	-	-	5.6
DF	33	Régularisation de la situation du Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG) via l'octroi de DDP pour les terrains et une dotation pour les bâtiments						<i>à chiffrer</i>
DF	34	Nouvelles rentes DDP (droits distincts permanents de superficie) secteur Vernets	-	-	-	11.0	-11.0	-
DALE	35	Réévaluation des émoluments en matière d'autorisation de construire	1.5	0.5	0.5	-	-	2.5
DALE	36	Prélèvement d'une part du bénéfice des Services industriels de Genève (SIG)		12.8	-	-	-	12.8

LISTE DES MESURES DU CONSEIL D'ETAT

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	Effet global
DETA	37	Hausse des redevances des barrages hydroélectriques conformément à la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (DGEau)	0.9	-	-	-	-	0.9
DETA	38	Augmentation des revenus suite à la révision du règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public cantonal (DGGC)	0.2	-	-	-	-	0.2
DETA	39	Augmentation des émoluments suite au recrutement de deux experts techniques à la Direction générale des véhicules (DGV)	0.1	0.1	-	-	-	0.2
TRANS	40	Suspension de l'annuité 2015 et impact du rattrapage de la caisse de la Police	32.7	8.7	-	-	-	41.4
DIP	41	Suppression de la hausse prévue dans la convention d'objectifs de l'Université de Genève	3.0	-	-	-	-	3.0
DETA	42	Révision du contrat de prestation TPG	5.0	-	-	-	-	5.0
DETA	43	Non compensation des effets de l'initiative IN 146 sur les TPG	7.0	-	-	-	-	7.0
DIP	44	Suppression des hausses prévues dans les contrats de prestations du MICR, de la Fondamco et de la Fondation romande pour le cinéma	0.5	0.2	-	-	-	0.7
B. Plan de mesures complémentaires			10.6	23.0	-0.3	-7.9	0.2	25.6
PRE	46	Simplification et augmentation de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques	-	-	-	-	-	-
DIP	47	Révision de la LIAF: suppression des PL de subventionnement, remplacement de contrats de prestations par des lettres de mission annuelles fixant ressource et objectifs, fixation d'un seuil de matérialité pour les différents contrôles	-	-	-	-	-	-
DF	48	Regroupement des services gérant le contentieux	-	0.5	0.2	0.1	0.2	1.0
DF	49	Optimisation des relations TVA au sein du grand Etat	10.6	-10.0	-	-	-	0.6
PRE et DETA	51	Réduction des publications	0.0	-	-	-	-	0.0
DETA	52	Optimisation des garages d'entretien mécanique et augmentation de la mutualisation des véhicules, tant en acquisition qu'en usage de ceux-ci	<i>à chiffrer</i>					
DF et DALE	53	Transfert d'actifs - FTI	-	-	-1.5	-8.0	-	-9.5
DF	53	Transfert d'actifs - Villas	<i>à chiffrer</i>					
DF	53	Transfert d'actifs - Beau-Séjour	-	3.7	-	-	-	3.7
DF et DIP	53	Transfert d'actifs - UNIGE	<i>à chiffrer</i>					
DF et DEAS	53	Transfert d'actifs - HUG	<i>à chiffrer</i>					
DF	54	Modification de la culture de l'administration dans le domaine RH	-	-	-	-	-	-
DF	55	Réduction supplémentaire des subventions cantonales classées selon la LIAF comme aides financières (1% de réduction)	-	0.9	-	-	-	0.9
DIP	56	Examiner la possibilité de renégocier la contribution financière à la HES-SO (convention intercantonale)	-	-	1.0	-	-	1.0
PRE	58	Répartition des tâches canton-communes	-	-	-	-	-	-
DF	59-B	Instauration dans la LIPP d'un plafond (500 CHF) en matière de déductibilité des frais de déplacement	-	27.9	-	-	-	27.9
Tous les départements	60	Augmentation des émoluments à hauteur du coût complet des prestations délivrées	-	0.0	-	-	-	0.0
DSE	61	Facturation des frais de sécurité des manifestations sportives	<i>à chiffrer</i>					
DSE	62	Prélèvement de la part aux bénéficiaires de l'Aéroport international de Genève (AIG) sur leurs bénéfices opérationnels et non leurs bénéfices nets	<i>à chiffrer</i>					
DF	63	Examen de la pertinence de la garantie octroyée aux Rentes Genevoises	<i>à chiffrer</i>					
DF et DALE	64	Augmentation des droits de superficie pour financer les mesures d'aménagement du territoire	<i>à chiffrer</i>					
DALE	65	Augmentation de la taxe sur la plus-value foncière suite à des déclassements pour financer les mesures d'aménagement du territoire	<i>à chiffrer</i>					

LISTE DES MESURES DU CONSEIL D'ETAT

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	Effet global
Tous les départements	66	Vérifier les moyens obtenus de la Confédération pour les tâches qu'elle finance	-	-	-	-	-	-
DIP	67	Etude de l'instauration d'un dispositif de contribution des entreprises privées au financement des structures d'accueil de la petite enfance				<i>à chiffrer</i>		
C. Plan de mesures du budget 2016			15.0	84.1	28.0	2.0	-	129.1
TRANS	68	Suspension de l'annuité 2016	-	39.8	10.1	-	-	49.9
TRANS	69	Suppression du financement des rattrapages à la caisse de police en cas d'annuité et de promotion	-	-	0.5	2.0	-	2.5
TRANS	70	Contrainte en matière de vacance de postes	-	4.9	-	-	-	4.9
TRANS	72	Réduction budgétaire de 1% sur les charges de personnel	-	17.0	-	-	-	17.0
TRANS	73	Réduction budgétaire de 1% sur les dépenses générales	-	4.3	-	-	-	4.3
TRANS	74	Reconduction en 2016 de l'économie de 15 millions sur les dépenses générales prévue pour l'exercice 2015	15.0	-	-	-	-	15.0
TRANS	75	Suppression des montants prévus au budget pour l'allocation unique de vie chère (taux d'inflation nul)	-	0.6	-	-	-	0.6
TRANS	76	Réduction budgétaire de 1% sur les indemnités	-	15.8				15.8
DF	77	Facturation de frais de rappel par l'AFC	-	1.7	-	-	-	1.7
DF	78	Généralisation du courrier A+ au lieu du courrier recommandé à l'AFC	-	-	0.4	-	-	0.4
DF	79	Imposer aux employeurs la transmission des certificats de salaires annuels de leurs employés	-	-	16.0	-	-	16.0
DF	80	Simplification de la procédure d'abandon de créances pour les actifs résiduels de l'Ex fondation de valorisation des actifs de la BCGe qui ne dépendraient plus de la COFIN	-	-	1.0	-	-	1.0
DETA	82	Simplification des procédures « arbres »		0.0				
D. Plan de mesures du budget 2017			-	-	34.1	-	-	34.1
TRANS	83	Réduction budgétaire sur les charges de personnel au PB 2017 dans le cadre de l'objectif d'économie de -5%			11.1	<i>à chiffrer</i>		11.1
TRANS	84	Réduction budgétaire équivalente à 1% sur les subventions			21.0			21.0
DEAS	85	Assurance maladie : assimilation des concubins vivant ensemble avec au minimum un enfant en commun à un couple marié			2.0			2.0
E. Mesures à l'étude								
DF	86	Instauration, si la législation fédérale se modifie, d'une amnistie fiscale sur le modèle du canton du Jura						
DF	87	Vente à la commune d'Anières d'un bien immobilier sur le territoire de celle-ci et actuellement occupé par l'Hospice général						
DF	88	Plafonnement du niveau des investissements de l'Etat						
DETA	89	Taxation des places de stationnement en milieu urbain						
DETA	90	Adaptation des tarifs Unireso						
DETA	91	Adaptation des tarifs des horodateurs						
DETA	92	Participation des communes aux transports collectifs						
TRANS	93	Financement du coût lié au vieillissement de la population						
DEAS	94	Regroupement des services d'enquête des diverses prestations sociales						
Total du plan de mesures			144.2	151.8	62.1	6.6	-10.6	354.0

*L'année 2015 et 2016 présente les effets des mesures selon leur état d'avancement. Les années 2017 à 2019 présentent les effets budgétisés des mesures.

